4
39

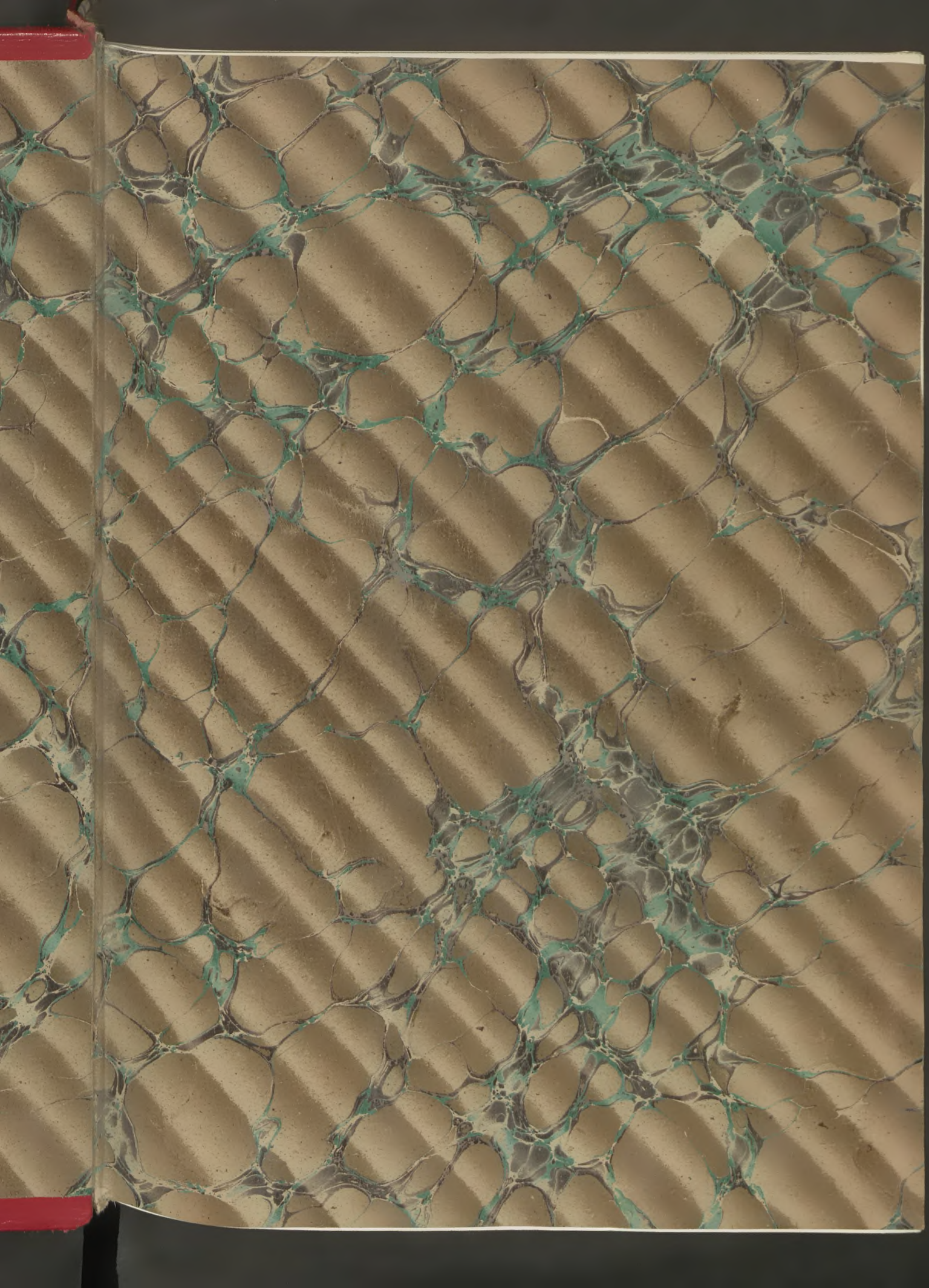

EMILE BABIN
RELIEUR
38 et 39 Rue Mercier LILLE

VILLE DE LILLE

BULLETIN ADMINISTRATIF

Année 1910

VILLE DE LILLE

BULLETIN ADMINISTRATIF

TOME XXXIX

ANNÉE 1910

LILLE
IMPRIMERIE G. DUBAR ET Cie, GRANDE PLACE, 8

1911

ADMINISTRATION MUNICIPALE

Élue le 17 Mai 1908

Maire :

M. DELESALLE, Charles-Émile-Joseph.

Adjoints :

MM. BRACKEBS d'HUGO, René-Hubert.

BAUDON, René-Adolphe-Célestin.

DANCHIN, Fernand-Charles-Émile.

LAURENGE, Marcel-Aimé-Élie, ✻.

CREPY-SAINT-LÉGER, Lucien-Léon-Jules.

BINAULD, Florent-Marie.

DUBURCQ, Jules-Jean-Baptiste.

DAMBRINE, Léon-Alfred.

LIÉGEOIS-SIX, Désiré, ✻ I.

Secrétaire Général :

M. ASSOIGNION, Paul, ✻ ✻ I.

BULLETIN ADMINISTRATIF

SOMMAIRE :

Administration municipale : Pages

État civil. Délégation. GUISELIN 4

Baux :

Presbytère de l'église Saint-Martin-d'Esquermes. Bail. SELOSSE. 4
Terres à Bénifontaine. Location. DECOBERT. 4
Locations temporaires de terrains communaux 5

Police administrative :

État civil. Médecins. Nomination 5

Bâtiments communaux :

Éclairage. Fournitures électriques. Adjudication BOUCHERY. (Voir Cahier des Charges, Bulletin 1909, n° XIII). 32
Nouveau Théâtre. Travaux en ciment armé. Projets. Commission d'examen 7
Machinerie. Projets. Commission d'examen. 8

Immeubles :

Achat, rue de la Louvière. MADOUX 8
Échange, rue de Canteleu. THIRIEZ-MIELLEZ 9
Expropriations. Maison, place du Théâtre. Acquiescement. CAULLET-LEWALLE 9

Pages

Tramways :

Droit de stationnement. Interprétation du contract. Arrêt du Conseil de Préfecture. 10

Voirie :

Règlement. Palissades et barricadages. Modifications 18
Dénominations de rues. Rue de la Source, Boulevard Carnot et rue Delphin Petit. 19
Place de l'Université 20

Enseignement des Beaux-Arts :

Conservatoire. Professeur de violon. Nomination SURMONT. . . 20

Enseignement secondaire :

Lycée Fénelon. Internat. Denrées, Marchés COLL et DEREEPER. . 21

Enseignement primaire :

Professeur de gymnastique. Nomination NYS 21
Ouvrages de Bibliothèque et matériel d'enseignement. Adjudication. ROBBE et MALAGIÉ. 22

Cours municipaux :

Chauffeurs. Programme pour 1910. 26
Arboriculture. Programme pour 1910. 28

Œuvres diverses :

Invalides du Travail. Administrateurs pour 1910 30
Asile de nuit. Statistique pour 1909 33

Finances :

Ouverture de crédits. 30
Budget pour 1910. Approbation. 31

Pages

Alimentation :

Laboratoire municipal. Statistique pour le mois de janvier. . . . 34

Distribution d'eau :

Forage et sondage à La Bassée. Marché CHARTIEZ. 32

Éclairage :

Fournitures électriques. Adjudication BOUCHERY. (Voir Cahier des Charges, Bulletin 1909, n° XIII). 32

Police :

Statistique pour 1909. 35

Services municipaux :

Personnel. Décisions diverses. 40
Téléphonie et sonnerie. Adjudication BOUCHERY. (Voir Cahier des Charges, Bulletin 1909, n° XIII) 43
Cartonnages. Adjudication. Veuve LETELLIER 43

État civil. — Délégation.

Nous, Maire de la Ville de Lille,

Vu la loi du 5 avril 1884, art. 82;

Considérant que, par suite d'empêchement, aucun Membre de l'Administration municipale ne pourra procéder aux mariages du 24 janvier courant,

ARRÊTONS :

M. GUISELIN, Louis-Joseph, Conseiller municipal, est délégué, pour la journée du 24 janvier 1910, dans les fonctions d'officier de l'État civil.

Hôtel-de-Ville, le 11 janvier 1910.

Le Maire de Lille,
CH. DELESALLE.

Baux. — Presbytère Saint-Martin-d'Esquermes.

DU 27 JANVIER 1910

Bail à M. Jean-Baptiste SELOSSE, curé de l'église Saint-Martin-d'Esquermes, à Lille, de la maison, sise à Lille, rue Canteleu, 13, à usage de presbytère, pour deux ans et neuf mois, du 1er janvier 1908, moyennant un loyer annuel de 500 francs.

Enregistré le 1er février 1910, folio 99, case 15.

Répertoire n° 2366.

Terres à Bénifontaines.

DU 27 JANVIER 1910

Location à M. Octave DECOBERT, cultivateur à Hulluch, de trois

parcelles de terres sises à Bénifontaines, pour 9 ans, du 1er janvier 1910, moyennant un fermage annuel de 6 francs.

Enregistré le 1er février 1910, folio 100, case 1.

Répertoire n° 2365.

Locations temporaires de terrains communaux.

DU 12 JANVIER 1910

M. De Pelsemacker, 996 mq. 40, chemin de l'Arbrisseau. Fr. 24 91

DU 13 JANVIER 1910

M. Brichet, 40 mq., rue Lavoisier . . . . . Fr. 40 »

Médecins de l'Etat civil. — Nominations.

Nous, Maire de la Ville de Lille,

Vu la loi du 5 avril 1884, art. 88,

Arrêtons :

Article 1er. — Sont nommés pour l'année 1910 :

1° *Médecins de l'État civil et des Écoles* :

TITULAIRES

1re Circonscription	. . . . .	MM.	Lepoutre.
2e —	. . . . .		Minet.
3e —	. . . . .		Klein.
4e —	. . . . .		Dehon.
5e —	. . . . .		Razemon.
6e —	. . . . .		Bernard.
7e —	. . . . .		Verhaeghe.
8e —	. . . . .		Douvrin.

9e	Circonscription.	AUGIER.
10e	—	CAUDRON.
11e	—	GOSSELIN.
12e	—	DELEPINE.
13e	—	ARQUEMBOURG
14e	—	TACONNET.
15e	—	DELFOSSE.
16e	—	BOURET.
17e	—	FAUCON.
18e	—	MOITIÉ.

AUXILIAIRES

MM. BONNET-LABORDERIE, DUHAIN, DUPUIS, VINCENT, COILLIOT.

Ces médecins devront, en outre, à la demande de l'Administration, visiter les employés malades, et, pendant deux mois, au cours de leur mandat, délivrer à la Mairie (Bureau d'Hyhiène), le jeudi de chaque semaine, de 11 h. 1/2 à midi, les certificats d'aptitude physique exigés par la loi du 2 novembre 1892.

2° *Médecins du Dispensaire :* MM. TAVERNIER, HOCHSTETTER, DELPLANQUE, GAEHLINGER, TRAMPONT.

3° *Médecin de la Police :* M. BERTIN.

4° *Médecin de l'Octroi :* M. MILLAT.

5° *Médecin de la Crèche :* M. BUÉ.

ARTICLE 2. — MM. les Adjoints délégués sont chargés de l'exécution du présent arrêté.

Hôtel-de-Ville, le 20 décembre 1909.

Le Maire de Lille,

F. BINAULD, Adjoint.

Nouveau Théâtre. — Travaux en ciment armé.
Commission

Nous, Maire de la Ville de Lille,

Vu la loi du 5 avril 1884, art. 88,

ARRÊTONS :

Sont nommés membres de la Commission chargée de l'examen des projets déposés en vue de l'adjudication des travaux en ciment armé du Nouveau Théâtre :

MM. LAURENGE, Adjoint délégné aux Travaux, Président;

GOSSART, Conseiller municipal ;

GRONIER, Conseiller municipal ;

RABUT, Ingénieur en chef des Ponts et Chaussées, Professeur à l'École des Ponts et Chaussées ;

DEHAUDT, Georges, Architecte à Lille ;

LEMOINE, Ingénieur en chef des Ponts et Chaussées, Directeur des Travaux municipaux ;

CORDONNIER, Architecte à Lille, Directeur des Travaux du Théâtre.

Hôtel-de-Ville, le 27 janvier 1910.

Le Maire de Lille,

CH. DELESALLE.

Machinerie. Projets. Commission d'examen.

Nous, Maire de la Ville de Lille,

Vu la loi du 5 avril 1884, art. 88,

ARRÊTONS :

Sont nommés membres de la Commission chargée de l'examen des projets d'adjudication des travaux de machinerie du Nouveau Théâtre :

MM. LAURENGE, Adjoint au Maire, délégué aux Travaux, Président;
DUCASTEL, Conseiller municipal ;
GRONIER, Conseiller municipal ;
BERNIER, Architecte ;
DEHAUDT, Georges, Architecte ;
LEMOINE, Ingénieur en chef des Ponts et Chaussées, Directeur des Travaux municipaux ;
CORDONNIER, Architecte, Directeur des Travaux du Nouveau Théâtre.

Hôtel-de-Ville, le 31 janvier 1910.

Le Maire de Lille,

CH. DELESALLE.

Immeubles. — Achat et Ventes.

Parcelle, rue de la Louvière.

DU 15 JANVIER 1910

Achat de M. Charles MADOUX et Mme Louison DESMONS, son épouse, demeurant ensemble à Lille, d'une parcelle de 5 mq. 42 dmq., située à Lille, chemin d'intérêt commun n° 21, dit rue de la Louvière, moyennant un prix de 186 fr. 45.

Enregistré le 24 janvier 1910, folio 95, case 4.

Répertoire n° 2295.

Échange d'immeubles, rue de Canteleu.

DU 23 NOVEMBRE 1909

Échange entre la Ville et M. Julien-Victor-Charles THIRIEZ, manufacturier, et Mme Élise-Adélaïde-Sophie MIELLEZ, son épouse, demeurant ensemble à Lille, d'immeubles, sis à Lille, rue de Canteleu :

I. — M. et Mme THIRIEZ cèdent, à titre d'échange, un immeuble sis à Lille, rue de Canteleu, n° 13, dont le fonds a une surface de 72 mq. 23 dmq.

II. — La Ville de Lille cède, à titre de contre-échange :

1° Une parcelle de terrain de 91 mq. 73 dmq. ;

2° Une parcelle de 839 mq. 28 dmq. ;

3° Une parcelle de 1206 mq. 55 dmq.

Cet échange a été fait sans soulte, en vue de l'exécution du prolongement de la rue de La Bassée.

Enregistré le 13 décembre 1909, folio 76, case 2.

Transcrit le 13 janvier 1909. vol. 447 n° 5.

Répertoire n° 1944.

Expropriation. — Bourse de Commerce.

DU 28 JANVIER 1910

Acquiescement par Mme Veuve CAULLET-LEWALLE, négociante à Hénin-Liétard, à un jugement du Tribunal civil de Lille, du 3 septembre 1909, expropriant un immeuble sis à Lille, place du Théâtre, n° 66, moyennant une indemnité totale et globale de 135.000 francs.

Enregistré le 5 février 1910, folio 102, case 13.

Répertoire n° 2369.

Tramways électriques. — Droit de stationnement.

Interprétation du Contrat.

Le Conseil de Préfecture du Nord,

Présents : MM. Grand, Président; Ricard, Conseiller; Saint-Venant, Conseiller général du Nord, désigné par arrêté du dix juin mil neuf cent neuf; Regnier, Conseiller faisant fonctions de Commissaire du Gouvernement; L. Guerlay, Secrétaire-Greffier;

Vu enregistrée au Greffe, le premier mai mil neuf cent huit, la requête introductive d'instance dans laquelle Me Fauchille, Avocat de la Ville de Lille, expose :

Que l'exploitation du réseau des Tramways électriques de Lille et de sa banlieue est régie par une convention intervenue, le 24 octobre 1887, entre la Ville de Lille et la Compagnie des Tramways;

Que l'article 10 de cette convention détermine les obligations de la Compagnie vis-à-vis de la Ville, et le paragraphe L dudit article règle les droits de stationnement des voitures sur les voies publiques;

Que, jusqu'à présent, la perception des taxes de stationnement prévues n'avait donné lieu à aucune difficulté, la Compagnie des Tramways adressait à la Ville de Lille les renseignements nécessaires pour l'établissement des états de recouvrement et réglait ensuite ceux-ci conformément aux conventions;

Qu'aujourd'hui, la Compagnie des Tramways soulève des difficultés et refuse de régler les taxes exigibles, quoique celles-ci soient établies absolument sur les mêmes errements que ceux suivis jusqu'à ce jour et en conformité des renseignements fournis par la Compagnie des Tramways; à raison de ces difficultés, la Ville de Lille n'a pas encore été réglée de :

1° La taxe afférente au service régulier de l'année 1907;

2° La taxe afférente au service irrégulier de l'année 1906.

Qu'en ce qui concerne le service régulier de l'année 1907, il est dû de ce chef à la Ville de Lille, depuis le 1er janvier 1907, une somme de 52.500 francs représentant, à raison de 300 francs par voiture, le droit de stationnement sur 175 voitures ;

Que la Compagnie des Tramways prétend que la taxe annuelle du service régulier 1907 ne doit être appliquée que sur 157 voitures et que, par suite, il ne serait dû de ce chef à la Ville de Lille que 47.100 francs;

Que la différence provient de ce que la Compagnie des Tramways prétend ne pas devoir la taxe de 300 francs sur les remorques qui sont attelées aux voitures de certaines lignes ;

Qu'en ce qui concerne le service irrégulier de l'année 1906, qui comprend toutes les voitures mises en circulation supplémentairement à celles comprises dans le service régulier, il est dû de ce chef à la Ville de Lille :

1° Pour le service irrégulier de 1906.	Fr.	9.225	»
2° Pour droit de stationnement des fourgons	Fr.	183	»
Ensemble.	Fr.	9.408	»

Que la Compagnie des Tramways ne conteste pas devoir les 183 francs applicables au droit de stationnement des fourgons, mais prétend ne devoir, pour le service irrégulier 1906, que 1.332 fr. 33;

Que le chiffre de 9.408 francs résultant de l'état de recouvrement établi par la Ville de Lille doit seul être pris en considération, étant donné : d'une part, qu'il est basé sur le chiffre de 3.069 journées de voitures, donné par la Compagnie elle-même, et qu'il a été calculé de la même façon que ceux de toutes les années antérieures.

La dite requête concluant à ce qu'il plaise au Conseil de Préfecture :

Condamner la Compagnie des Tramways électriques de Lille et de sa banlieue à payer à la Ville de Lille :

1° La somme de 52.500 francs pour droits de stationnement afférents au service régulier de l'année 1907 ;

2° La somme de 9.225 francs pour droits de stationnement afférents au service irrégulier de l'année 1906;

3° La somme de 183 francs pour droits de stationnement des fourgons pendant l'année 1906 ;

Donner acte à la Ville de Lille de ce qu'elle se réserve le droit de contrôler et de faire préciser les déclarations de la Compagnie des Tramways électriques servant de base à l'établissement des taxes, et de réclamer tous suppléments de droits de stationnement devant résulter de cette vérification ;

Condamner la Compagnie des Tramways électriques de Lille et de sa banlieue en tous les dépens.

Vu, enregistré au Greffe, le 6 juillet 1908, un mémoire en réponse de Me Gustave Théry, Avocat de la Compagnie des Tramways, dans lequel il est exposé :

Que la Compagnie offre :

1° Pour droit de stationnement des voitures en service supplémentaire en 1906	Fr.	1.332 33
2° Pour droit de stationnement des fourgons en 1906	Fr.	183 »
3° Pour droit de stationnement des voitures en service ordinaire en 1907	Fr.	47.100 »
Total	Fr.	48.615 33

Que la Compagnie a offert et offre encore cette somme à la Ville, mais cette dernière n'a jamais accepté de la recevoir, prétendant toucher sans division la somme de 61.908 francs, réclamée par elle ;

Que la différence entre les deux sommes provient de ce que la Ville prétend ne pas appliquer la perception du droit de stationnement à l'heure, tarif prévu par le paragraphe 4 de l'article 10 de la Convention du 24 octobre 1887, qui remplace la Convention du 21 octobre 1873.

Ledit mémoire concluant à ce qu'il plaise au Conseil de Préfecture :

Donner acte à la Compagnie des Tramways de son offre ;

La déclarer suffisante,

Débouter la Ville du surplus de ses demandes, fins et conclusions, et la condamner aux dépens.

Vu, enregistré au Greffe, le 13 octobre 1908, un mémoire en réplique

de Me Fauchille, Avocat de la Ville de Lille, persistant dans les conclusions de sa requête introductive d'instance.

Vu enregistré au Greffe, le 10 novembre 1908, un mémoire en réponse de Me Gustave Théry, Avocat de la Compagnie des Tramways, dans lequel il expose :

Que la Ville de Lille se trouve dans l'impossibilité de justifier ses prétentions en les appuyant sur le Cahier des charges ;

Que dans les conclusions du mémoire précédemment déposé, la Compagnie des Tramways demandait au Conseil de tirer les conséquences des principes posés, en déclarant son offre suffisante et en déboutant la Ville du surplus de sa demande ;

Qu'en présence des prétentions de la Ville et pour couper court à toute difficulté dans l'avenir, il peut être intéressant d'obtenir du Conseil une interprétation formelle du Cahier des charges ;

Ledit mémoire concluant, en conséquence, à ce qu'il plaise au Conseil de Préfecture :

Dire que par application, et interprétation, au besoin, de l'article 10, paragraphe L du Cahier des charges du 24 octobre 1887, intervenu entre les parties :

1° Les voitures circulant la journée entière et plus de 25 jours par an, ou voitures en service ordinaire, doivent un droit de stationnement de 300 francs par an ;

2° Les voitures circulant la journée entière et, au maximum, 25 jours par an, doivent un droit de stationnement calculé sur la base de 300 francs pour 365 jours et au prorata du nombre de journées de circulation;

3° Les voitures circulant pendant certaines périodes de la journée ou voitures en service supplémentaire, doivent, quel que soit le nombre de jours où ce fait s'est produit, le droit de stationnement calculé sur la base de 300 francs pour 365 journées de 16 heures et au prorata du nombre d'heures de circulation effective :

En conséquence, déclarer suffisante l'offre de la Compagnie de payer :

1° Pour droit de stationnement des voitures en service ordinaire pendant l'année 1907 . . . . . Fr. 47.100 »

2° Pour droit de stationnement des voitures en service supplémentaire en 1906. . . . . Fr. 1.332 33

3° Pour droit de stationnement des fourgons en 1906 Fr. 183 »

Total. . . . . Fr. 48.615 33

soit 48.615 fr. 33 centimes;

Débouter la Ville du surplus de sa demande ;

La condamner aux dépens ;

Vu, enregistré au Greffe, le 15 janvier 1909, un mémoire en réplique de Me Fauchille, avocat de la Ville de Lille, concluant à ce qu'il plaise au Conseil de Préfecture :

Dire que la Compagnie des Tramways n'est pas fondée à revenir aujourd'hui sur un mode de calcul appliqué d'accord entre les parties depuis le début de leurs relations ;

Adjuger, en conséquence, à la Ville de Lille, le bénéfice de ses précédents mémoires ;

Et subsidiairement, sous les plus expresses réserves des droits acquis au profit de la Ville, pour le cas où le Conseil de Préfecture croirait devoir faire droit à la demande d'interprétation formée par la Compagnie des Tramways ;

Dire, que par application et, au besoin, interprétation de l'article 10 paragraphe L du cahier des charges du 24 octobre 1887 :

1° Il est dû à la Ville de Lille un droit de 300 francs par an et par voiture, pour toutes les voitures circulant toute l'année, ainsi que pour toutes celles qui, tout en ne circulant qu'une partie de l'année, circulent plus de 25 jours par an ;

2° L'on doit comprendre dans les voitures payant la taxe entière, toutes les voitures remorques ou motrices qui sont journellement et normalement en service, même si elles accomplissent un service journalier quelque peu inférieur à la journée réglementaire, lorsque ces

voitures ne sont pas mises en circulation seulement à certaines périodes de la journée ;

3° Il est dû à la Ville de Lille un droit de stationnement calculé à la journée, pour toutes les voitures circulant moins de 25 jours dans l'année ;

4° Il est dû à la Ville de Lille un droit de stationnement calculé à l'heure, pour le cas où, dans l'intérêt public, il y a lieu de multiplier le nombre de courses dans certaines périodes de la journée ;

Dire que, dorénavant et pour permettre l'établissement du compte des droits de stationnement, la Compagnie des Tramways devra, au commencement de chaque année, adresser à la Ville de Lille un état, détaillé par ligne, des voitures qu'elle compte mettre, dans l'année, en service régulier ;

Dire qu'à la fin de chaque année, elle devra envoyer à la Ville de Lille un état, détaillé par ligne, des voitures mises en service supplémentaire en indiquant, en face de chacune d'elles, soit le nombre de jours, soit le nombre d'heures par chaque jour, pendant lesquels elle a circulé dans l'année ;

Donner acte à la Ville de Lille de ce qu'elle se réserve comme de droit de contrôler les déclarations de la Compagnie des Tramways;

Condamner la Compagnie des Tramways aux dépens.

Vu, enregistrées au Greffe, le 9 juin 1909, les conclusions de Me Gustave Théry, avocat de la Compagnie des Tramway, tendant à ce qu'il plaise au Conseil de Préfecture :

Déclarer suffisante l'offre de la Compagnie des Tamways de payer :

1° Pour droit de stationnement des voitures en service ordinaire pendant l'année 1907.	Fr.	47.100	»
2° Pour droit de stationnement des voitures en service supplémentaire pendant l'année 1906.	Fr.	1.332	33
3° Pour droit de stationnement des fourgons en 1906.	Fr.	183	»
Soit au total.	Fr.	48.615	33

Débouter la Ville de Lille du surplus de sa demande ;

La condamner aux dépens.

Vu, en date du 10 juin 1909, l'arrêté par lequel le Conseil de Préfecture a désigné M. Saint-Venant, Conseiller général du Nord, pour siéger à l'audience du 11 de ce mois, en remplacement de M. le Conseiller Regnier, faisant fonctions de Commissaire du Gouvernement, en l'absence de M. Richard, Secrétaire général ;

Vu les autres pièces du dossier ;

Ouï, à l'audience du 11 juin 1909 :

M. le Président Grand, en son rapport ;

Me Fauchille, avocat de la Ville, et Me Gustave Théry, avocat de la Compagnie des Tramways électriques, en leurs observations ;

M. le Commissaire du Gouvernement, en ses conclusions ;

Vu les lois des xxviii pluviose an viii et 22 juillet 1889 ;

Considérant que la Ville de Lille réclame, par application de l'article 10, paragraphe L de la Compagnie des Tramways électriques :

1° Une taxe afférente au service régulier de l'année 1907, soit : 52.500 francs ;

2° Pour le service irrégulier de 1906, une taxe s'élevant à 9.225 francs ;

3° Pour droit de stationnement des fourgons une somme de 183 francs;

En ce qui concerne le premier chef de demande :

Considérant que la Compagnie des Tramways offre à la Ville une somme de 47.100 francs afférente à 157 voitures mises en service toute l'année et sur lesquelles la taxe de 300 francs est applicable ;

Que le désaccord provient de ce que la Ville ajoute au nombre de voitures dénoncé par la Compagnie 18 remorques circulant toute l'année sur les lignes d'Haubourdin et de Tourcoing ;

Considérant qu'il n'est pas contesté que les remorques dont il s'agit, bien que circulant toute l'année, ne fournissent pas un service quotidien de la journée réglementaire prévue par l'article 4 ;

Que dès lors, ces voitures rentrent dans la troisième catégorie prévue par l'article 11, c'est-à-dire que la taxe sera payée et calculée en propor-

tion du nombre d'heures consacrées au service et des journées pendant lesquelles un service supplémentaire aura été organisé ;

Qu'il y a donc lieu de rejeter la demande de la Vlle sur ce point.

Sur le deuxième chef :

Considérant que la Compagnie des Tramways offre à la Ville de Lille une somme de 1.332 fr. 33 centimes pour droit de stationnement des voitures en service supplémentaire en 1906 ;

Que le nombre d'heures de service accusé par la Compagnie des Tramways pour ce service supplémentaire n'est pas contesté ; mais que le désaccord provient de ce que la Ville, au lieu d'établir le calcul de la redevance, conformément à l'article 11 du cahier des charges, a cru adopter un système qui ne figure nulle part, pas même dans les conventions abrogées de 1872, mais qui est d'usage depuis trente ans, sans que la Compagnie des Tramways ait fait une objection quelconque pendant tout ce laps de temps ;

Considérant que si la Compagnie des Tramways a toléré pendant longtemps ce mode irrégulier et non conforme à son contrat d'établissement de la taxe, il ne peut en résulter une modification quelconque du cahier des charges qui est la seule loi des parties ;

Que, dès lors, la demande de la Ville n'est pas fondée et doit être rejetée.

Sur le troisième chef :

Considérant que la Compagnie des Tramways offre le paiement de la somme demandée pour droit de stationnement des fourgons en 1906, soit 183 francs, et que, dès lors, il y a lieu de lui donner acte de son offre,

Après en avoir délibéré ;

Arrête :

Article 1er. — Il est dû à la Ville de Lille pour droit de stationnement des voitures en service ordinaire en 1907, la somme de 47.100 francs.

Article 2. — Une somme de 1.332 fr. 33 centimes pour droit de stationnement des voitures en service supplémentaire en 1906.

Article 3. — Une somme de 183 francs pour droit de stationnement des fourgons en 1906.

Article 4. — Le surplus des conclusions des parties est rejeté.

Fait et prononcé en audience publique, à Lille, le 18 juin 1909.

Et ont signé à la minute :

Le Président rapporteur, Grand.

Le Secrétaire greffier, L. Guerlet.

POUR EXPÉDITION CONFORME :

Le Secrétaire-greffier,

GUERLAY.

Voirie. — Règlement. Modifications.

Nous, Maire de la Ville de Lille,

Vu la loi du 5 avril 1884, art. 97 et 98 ;

Vu la délibération du Conseil municipal, en date du 14 janvier 1910, approuvée par M. le Préfet du Nord, le 21 janvier 1910,

Arrêtons :

Article 1er. — A partir de la publication du présent arrêté, les articles 904 et 905 du Code des arrêtés seront abrogés et remplacés comme suit :

Art. 904. — « La hauteur des palissades et barricadages établis à » l'alignement, pour clôturer les terrains vagues, est fixée à 3 mètres. » Il en sera de même de ceux établis sur la voie publique ; mais pour » ces derniers, il sera perçu une redevance de cinq centimes par jour et » par mètre carré de surface d'occupation de la voie publique. »

Art. 905. — « Les palissades ou barricadages établis devant les » immeubles en construction ou en restauration, pourront dépasser » la hauteur de 3 mètres indiquée à l'article ci-dessus, moyennant une » autorisation spéciale du Service des Travaux municipaux qui détermine

» les conditions de leur établissement. Dans ce cas, l'excédent de 3 » mètres prévus à l'article 904 est imposable à raison de 0,10 centimes » par jour et par mètre carré de surface verticale du barricadage. »

Article 2. — M. l'Adjoint délégué aux Finances et M. le Directeur des Travaux municipaux sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté,

Hôtel-de-Ville, le 25 janvier 1910.

Le Maire de Lille,

Ch. DELESALLE.

Dénomination de rues.

Nous, Maire de la Ville de Lille,

Vu la loi du 5 avril 1884, art. 68, § 7 ;

Vu les délibérations du Conseil municipal, en date des 17 septembre et 16 novembre 1909 ;

Vu l'arrêté préfectoral du 23 septembre 1909 ;

Vu le décret du 12 janvier 1910,

Arrêtons :

Article 1er. — A partir de la publication du présent arrêté, les voies publiques ci-après porteront les dénominations suivantes :

La rue de la Fontaine (5e arrondissement) portera le nom de : « Rue de la Source » ;

Le nouveau boulevard reliant Lille à Roubaix et Tourcoing, pour la partie située sur le territoire de Lille, portera le nom de : « Boulevard Carnot » ;

La rue qui portait le nom de Carnot sera dénommée : « Rue Delphin Petit ».

Article 2. — Des plaques indicatives du nom de ces rues seront placées à leurs angles.

Article 3. — M. le Directeur des Travaux municipaux est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Hôtel-de-Ville, le 22 janvier 1910.

Le Maire de Lille,

M. LAURENGE, Adjoint.

Place de l'Université. Dénomination.

Nous, Maire de la Ville de Lille,

Vu la loi du 5 avril 1884, art. 68, § 7 ;

Vu la délibération du Conseil municipal, en date du 14 janvier 1910 ;

Vu l'arrêté préfectoral, en date du 21 janvier 1910,

ARRÊTONS :

ARTICLE 1er. — A partir de la publication du présent arrêté, la petite place formée par l'angle des rues Jean-Bart et Gauthier-de-Châtillon, portera la dénomination de : « Place de l'Université ».

ARTICLE 2. — Des plaques indicatives du nom de cette place seront placéee aux aboutissants.

ARTICLE 3. — M. le Directeur des Travaux municipaux est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Hôtel-de-Ville, le 26 janvier 1910.

Le Maire de Lille,

M. LAURENGE, Adjoint.

Conservatoire. — Professeur de violon.

Le Préfet du Département du Nord, Commandeur de l'Ordre de la Légion d'Honneur,

Vu les résultats du concours du 15 décembre 1909, pour la nomination d'un professeur de violon (cours supérieur), à l'école de musique de Lille, succursale du Conservatoire national;

Vu l'article 6 de la convention du 6 février 1885, concernant ladite École ;

Sur la proposition de M. le Maire de Lille,

ARRÊTE :

ARTICLE 1er. — M. SURMONT, né à Valenciennes, en 1880, violon solo à l'Opéra-Comique de Paris, est nommé professeur du cours supérieur

de violon à l'École de musique de Lille, en remplacement de M. Rieu, démissionnaire.

Article 2. — M. le Maire de Lille est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Lille, le 12 janvier 1910.

POUR COPIE CONFORME :

Le Conseiller de Préfecture délégué,

A. RICARD.

POUR LE PRÉFET DU NORD :

Le Secrétaire général délégué,

H. RICHARD.

Lycée Fénelon. — Internat. Denrées.

DU 4 JANVIER 1910

Soumission par M. Coll, négociant à Lille, pour la fourniture, en 1909, de fruits et légumes à l'Internat du Lycée Fénelon, moyennant environ 500 francs.

Enregistré le 24 janvier 1910, folio 95, case 2.

Répertoire n° 2188.

Soumission par M. Julien Dereeper, négociant à Lille, pour la fourniture, en 1910, de beurre et œufs nécessaires à l'Internat du Lycée Fénelon, moyennant environ 1.000 francs.

Enregistré le 24 janvier 1910, folio 95, case 3.

Répertoire n° 2189.

Écoles. — Professeur de Gymnastique.

Nous, Maire de la Ville de Lille,

Vu la loi du 5 avril 1884, art. 88 ;

Arrêtons :

Article 1er. — M. Nys, Georges, est nommé, à titre provisoire, professeur de gymnastique dans les Écoles municipales, en rempla-

cement de M. Alvin, décédé, aux appointements annuels de 1.500 francs (quinze cents francs), à compter du 1er décembre 1909.

Article 2. — M. le Secrétaire général est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Hôtel-de-Ville, le 4 janvier 1910.

Le Maire de Lille,

R. BRACKERS D'HUGO, Adjoint.

Enseignement primaire. Ouvrage de Bibliothèque scolaire et "Matériel d'Enseignement".

DU 17 JANVIER 1910

Adjudication de la fourniture d'ouvrages aux Bibliothèques scolaires (1er lot) et des objets dénommés "Matériel d'Enseignement" (2e lot), nécessaires aux Écoles communales, pendant les années 1910-1911 et 1912, au profit de :

1er lot. — M. Camille Robbe, libraire à Lille, moyennant 4.306 fr. 50, rabais de 20 fr. 25 % déduit.

2e lot. — M. Malagié-Masquelier, libraire à Lille, moyennant 6.287 fr. 40, rabais de 25 fr. 15 % déduit.

Enregistré le 1910, folio , case .

Répertoire n° 2296.

CAHIER DES CHARGES

Article 1er. — L'adjudication a pour objet la fourniture des ouvrages destinés aux Bibliothèques scolaires des écoles publiques de Lille, et celle des objets dits "Matériel d'enseignement", pour les années 1910, 1911 et 1912.

Article 2. — Elle est divisée en deux lots, savoir :

1er lot : *Livres de Bibliothèque.*

2e lot : *Matériel d'Enseignement.*

Article 3. — L'adjudication aura lieu par voie de soumissions cachetées, écrites sur papier timbré, à tant pour cent de rabais sur l'ensemble du prix fort des catalogues de tous les éditeurs et libraires.

Article 4. — Les soumissions, renfermées sous enveloppes, seront déposées à la Mairie, dans la boîte à ce destinée, avant l'heure fixée pour l'adjudication. Toute soumission présentée après l'ouverture de cette boîte, comme celles qui ne seraient pas conformes au modèle ci-après ou qui contiendraient des conditions restrictives ou exceptionnelles, seront rejetées.

MODÈLE DE SOUMISSION

Je, soussigné (nom, prénoms et profession), demeurant à ....., après avoir pris connaissance du cahier des charges dressé par le Maire de Lille, pour l'adjudication de la fourniture des livres de bibliothèque des écoles municipales de la Ville de Lille, et des objets connus sous le nom de "Matériel d'Enseignement", pendant les années 1910, 1911 et 1912, déclare me rendre adjudicataire de cette fourniture, aux conditions dudit cahier des charges et moyennant un rabais de..... francs pour cent francs sur les prix portés aux catalogues des éditeurs et libraires pour le 1er lot (Bibliothèques scolaires),

Et ..... francs pour cent francs sur les prix portés aux catalogues des éditeurs et libraires pour le 2e lot (Matériel d'enseignement).

Fait à. ....., le..... 1909.

Article 5. — Les soumissions seront ouvertes en séance publique, le jour et à l'heure fixés pour l'adjudication, et la fourniture sera adjugée à celui des concurrents qui aura souscrit le rabais le plus élevé.

Article 6. — Dans le cas où plusieurs soumissionnaires feraient le même rabais, l'adjudication aura lieu sans désemparer entre ces concurrents exclusivement et sur nouveaux rabais. En cas d'absence de concurrents, l'adjudication serait prorogée de quarante-huit heures, temps pendant lequel ces soumissionnaires auront à faire parvenir de nouvelles soumissions cachetées au Bureau du Contentieux de la Mairie.

Faute par ces soumissionnaires de modifier leur proposition première, l'Administration se réserve la faculté de choisir, parmi eux, celui qui lui conviendra le mieux ou de surseoir à l'adjudication.

Article 7. — L'Administration se réserve la faculté d'acquérir directement, en dehors de l'adjudication, certains ouvrages qui se vendent dans des conditions spéciales.

Article 8. — Les livres de bibliothèque devront être conformes aux indications des catalogues, en ce qui concerne l'édition, le format, etc. En outre, ils seront reliés "pleine toile", dans des conditions de solidité déterminées par des spécimens déposés au Bureau des Écoles.

Le rabais consenti par l'adjudicataire s'entend "en sus de la valeur de la reliure"; il sera calculé sur les prix des ouvrages brochés portés aux catalogues des éditeurs, sans tenir compte de la reliure.

Le rabais de l'adjudicataire sera majoré de 10 °/o pour les livres cartonnés ou reliés par les éditeurs.

Article 9. — La dépense annuelle que représente cette adjudication s'élève à environ 1.800 francs pour le 1er lot (Livres de bibliothèque et 2.800 francs pour le 2e lot (Matériel d'Enseignement); consistant principalement en cartes géographiques, sphères, tableaux, collections diverses, etc.

Il est de condition expresse que l'évaluation ci-dessus n'est donnée qu'à titre de renseignement, et n'est nullement limitative.

Article 10. — L'adjudicataire sera tenu de transporter à la Mairie (Bureau des Écoles), tous les livres et objets que l'Administration municipale lui demandera, et ce, dans les quinze jours qui suivront la commande. La réception sera faite en présence du fournisseur par l'Inspecteur primaire de la Ville ou, en son absence, par le Chef du Bureau des Écoles. Les emballages ne pourront être facturés.

Article 11. — Si les livres ou objets demandés ne sont pas fournis dans les délais précités, l'adjudicataire sera passible d'une retenue d'un quart pour cent sur le prix total des ouvrages non livrés.

Article 12. — Si parmi les livres ou objets fournis, il s'en trouve qui ne réunissent pas les conditions prescrites, ile seront refusés et devront être remplacés immédiatement.

Article 13. — En cas de contestation, il sera statué par voie d'expertise. Les experts seront choisis parmi les libraires de telle localité que l'Administration municipale désignera. Les frais d'expertise seront à la charge de la partie qui succombera. Ils seront supportés en entier par l'adjudicataire, si une partie de la fourniture est refusée par les experts.

Article 14. — Si les livres ou objets commandés n'étaient pas fournis dans le délai prescrit ou si, ayant été refusés, ils n'étaient pas aussitôt remplacés, l'Administration aurait la faculté de se les procurer à tous prix, aux risques et périls de l'adjudicataire.

Article 15. — L'adjudicataire fournira, avec le rabais par lui souscrit sur les prix forts du commerce, tous les ouvrages choisis aux catalogues des éditeurs et libraires français.

Article 16. — Les fournitures seront payées sur la présentation d'états dressés conformément aux instructions sur la comptabilité publique.

Article 17. — En garantie de l'exécution de l'entreprise, chaque soumissionnaire versera à la Trésorerie Générale un cautionnement provisoire de 200 francs. Le récépissé de ce dépôt sera joint à la soumission et le remboursement en sera fait, séance tenante, à ceux des soumissionnaires qui ne seraient pas déclarés adjudicataires. Ce cautionnement restera définitif à l'égard de l'adjudicataire et ne lui sera remboursé qu'après l'exécution complète de son entreprise.

Article 18. — Dans le cas où l'adjudicataire ne serait pas domicilié à Lille, il y désignerait un mandataire pour remplir, en ses lieu et place, les obligations portées au cahier des charges. Toutes commandes et notifications seront valablement faites au domicile de ce mandataire.

Article 19. — Les frais de timbre, affiches, annonces, droits d'enregistrement, expéditions et tous autres auxquels l'adjudication donnera lieu, sont à la charge de l'adjudicataire, qui en fera le versement à première réquisition.

Article 20. — Aucune des conditions ci-dessus ne sera réputée comminatoire, mais toutes seront d'application rigoureuse.

Article 21. — L'adjudication ne sera définitive qu'après l'approbation de l'autorité supérieure.

Fait et dressé à l'Hôtel-de-Ville, le 4 novembre 1909.

VU ET APPROUVÉ :

Lille, le 4 décembre 1909.

Pour le Préfet du Nord :

Le Conseiller de Préfecture délégué.

A. RICARD.

Le Maire de Lille,

Ch. DELESALLE.

Cours municipal de Chauffeurs. — Programme pour 1910.

Ce cours aura lieu tous les jeudis, à partir du 27 janvier 1910, dans l'Amphithéâtre de physique de l'Institut industriel, entrée par la rue Jeanne-d'Arc, à huit heures du soir.

Professeur : M. Quembre, Contrôleur des Mines.

PROGRAMME POUR 1910

I. — Préliminaires.

Première leçon : État des corps. — Pression atmosphérique. — Loi de Mariotte. — Principe de Pascal.

2e et 3e id. Chaleur. — Dilatation des corps. — Thermomètre. — Conductibilité. — Rayonnement.

4e id. Chaleur spécifique. — Chaleur latente. — Vapeur d'eau.

5e id. Combustibles. — Combustion.

6e id. Production de la chaleur (Chauffage).

7e id. Production de la vapeur. — Historique de la vapeur.

II. — Générateurs de vapeur.

Huitième leçon : Foyers et grilles. — Carneaux. — Cheminées. — Tirage. — Surface de chauffe.

9e id. Différents types de générateurs. 1° Chaudières fixes : Chaudières cylindriques à foyer extérieur avec ou sans bouilleurs.

Dixième leçon : Chaudières semi-tubulaires, tubulaires. — Réchauffeurs. — Surchauffeurs.

11e id. 2° Chaudières semi-fixes. — 3° Locomobiles. — 4° Locomotives.

12e id. Construction de générateurs.

13e id. Appareils accessoires de générateurs. — Timbres. — Soupapes de sûreté. — Manomètres.

14e id. Clapets de retenue. — Niveau de l'eau. — Indicateurs de niveau d'eau.

15e id. Alimentation des générateurs. — Pompes.

16e id. Injecteurs. — Ballons d'alimentation.

17e id. Conduite et entretien des générateurs. — Visite et nettoyage.

18e id. Coups de feu. — Incrustation. — Désincrustants. — Avaries.

19e id. Explosions.

20e id. Législation concernant les appareils à vapeur. — Générateurs. — Récipients.

III. — **Machines à vapeur.**

21e & 22e leçons. Historique et description générale des machines à vapeur

23e & 24e id. Appareils de distribution. — Divers types de détente.

25e id. Condenseurs. — Régulateurs. — Volants.

26e id. Machines horizontales et verticales.

27e id. Machines à balancier. — Locomobiles.

28e, 29e & 30e Locomotives.

31e leçon. Conduite et entretien des machines.

Indépendamment des leçons indiquées ci-dessus, il sera fait, le dimanche, sous la direction du Professeur, des visites dans les usines, pour étudier en détail les divers systèmes de générateurs et de machines.

Des certificats de capacité et des diplômes seront décernés aux élèves qui auront subi les examens avec succès, devant le Jury spécial.

La Société des Sciences distribuera, dans sa séance solennelle, ces

certificats et ces diplômes; elle y ajoutera, pour les élèves les plus méritants, des médailles en argent et en bronze, accompagnées de primes, le cas échéant.

Hôtel-de-Ville, le 20 janvier 1910.

Le Maire de Lille,
F. DANCHIN, Adjoint.

Cours publics et gratuits d'Arboriculture fruitière.

PROGRAMME :

Le Programme du Cours d'Arboriculture pour l'année 1910 est réglé comme suit :

Le dimanche 30 janvier. — *Organisation du jardin fruitier.* — Choix d'un emplacement; composition du sol ; assainissement ; clôtures ; distribution du terrain ; confection des treillages d'espaliers.

Le dimanche 6 février. — *Organisation du jardin fruitier* (suite). — Préparation du sol; défoncements; fumures et amendements ; établissement des contre-espaliers ; choix des arbres à planter; répartition des essences; plantation.

Le dimanche 13 février. — *Greffage.* — Principes généraux du greffage; greffes les plus usitées en arboriculture fruitière; époques auxquelles il convient de les pratiquer; choix et préparation des greffes ; soins à leur donner.

Le dimanche 20 février. — *Taille.* — Principes généraux de la taille ; instruments à employer pour la pratiquer ; coupe des rameaux et des branches ; formes à donner aux arbres fruitiers soumis à la taille ; longueur à conserver aux rameaux de prolongement.

Ces quatre premières leçons seront données au Palais Rameau ; les suivantes, au Jardin d'Arboriculture.

Le dimanche 27 février. — *Culture du Poirier.* — Variétés et sujets

à cultiver ; taille de la charpente des formes arrondies ; pyramides ; fuseaux, vases.

Le dimanche 6 mars. — *Culture du Poirier* (suite). — Taille et établissement des formes étalées ; espaliers et contre-espaliers.

Le dimanche 13 mars. — *Culture du Poirier* (suite). — Classification des différentes productions de l'arbre ; obtention et entretien des rameaux à fruits.

Le dimanche 20 mars. — *Culture du Poirier* (suite). — Restauration.

Culture du Pommier. — Variétés et sujets à cultiver ; formation et entretien des cordons horizontaux.

Le samedi 26 mars. — *Culture du Pêcher.* — Variétés et sujets à cultiver ; taille et formation de la charpente.

Le dimanche 3 avril. — *Culture du Pêcher* (suite). — Examen des différentes productions que présente l'arbre ; taille et entretien des rameaux fruitiers ; restauration.

Le dimanche 10 avril. — *Culture de l'Abricotier, du Prunier et du Cerisier.* — Variétés à cultiver ; choix des sujets ; taille et formation de la charpente ; obtention et entretien des rameaux à fruits ; restauration.

Le dimanche 17 avril. — *Culture de la Vigne.* — Choix des variétés ; multiplication ; plantation ; formation de la charpente.

Le dimanche 24 avril. — *Culture de la Vigne* (suite). — Taille des sarments fructifères ; restauration ; soins à donner à la vigne cultivée sous verre.

OPÉRATIONS D'ÉTÉ

Le samedi 14 mai. — Ébourgeonnement et premier pincement des bourgeons des diverses espèces d'arbres fruitiers.

Le dimanche 5 juin. — Suite du pincement ; taille et cassement en vert ; greffes ; palissage ; effeuillement et éclaircissement des fruits.

Le dimanche 26 juin. — Soins d'entretien du jardin fruitier ; récolte et conservation des fruits.

Le dimanche 3 juillet. — Indication des maladies, animaux et insectes

dont les arbres fruitiers sont exposés à subir les atteintes; moyen d'y remédier ou de les en préserver.

Les leçons commenceront à dix heures du matin.

Les auditeurs des Cours et les visiteurs seront admis dans le Jardin, sur le vu d'une carte délivrée par le Directeur.

Proposé par M. L. Saint-Léger, Professeur-Directeur du Cours d'Arboriculture.

Hôtel-de-Ville, le 10 janvier 1910.

Le Maire de Lille,
R. BAUDON, Adjoint.

Invalides du Travail. — Administrateurs pour 1910.

Dans sa séance du 11 janvier 1910, la Commission administrative de l'Œuvre des Invalides du Travail de la Ville de Lille a constitué son bureau comme suit :

MM. Félix Faucheur, vice-président.
Maxime Descamps, trésorier.
Liévin Danel, secrétaire.

Finances. — Ouverture de crédits.

Exercice 1909.

DÉCRET DU 20 JANVIER 1910

Allocation destinée à être répartie par les soins du Bureau de Bienfaisance entre les familles nécessiteuses de l'industrie textile. 5.000 fr.

Exercice 1909.

DÉCRET DU 20 JANVIER 1910

Postes et Télégraphes. Recette auxiliaire du Mont-de-Terre. Cabine téléphonique. (Crédit d'ordre). . . . . Fr. 2.600 »

Groupe scolaire, rue Bohin. Règlement de mitoyenneté . . . . . Fr. 131 50

Canal de la Haute-Deûle. Curage du bief de Wambrechies. Convention . . . . . Fr. 6.000 »

Œuvre Pie Wicar. Pensionnaire. Désignation . . . Fr. 300 »

Budget pour 1910. — Approbation.

Le Président de la République Française,

Sur le rapport du Ministre de l'Intérieur et des Cultes ;

Vu les délibérations du Conseil municipal de Lille, en date des 16 et 19 novembre 1909,

DÉCRÈTE :

ARTICLE 1er. — Le Budget de la Ville de Lille (Nord), pour l'exercice 1910, est réglé ainsi qu'il suit :

En recette, à la somme de dix millions quatre cent trente et un mille quatre cent quatre-vingt-douze francs vingt-neuf centimes, savoir :

Recettes ordinaires	8.257.971 »	Fr. 10.431.492 29
Recettes extraordinaires . . .	2.173.521 29	

En dépense, à la somme de dix millions trois cent quatre-vingt deux mille cinquante-trois francs cinquante-sept centimes, savoir :

Dépenses ordinairess	7.829.311 51	Fr. 10.382.053 57
Dépenses extraordinaire . . .	2.552.742 06	

D'où il résulte un excédent de recettes de quarante-neuf mille quatre cent trente-huit francs soixante-douze centimes . . . . . Fr. 49.438 72

Article 2. — Le Ministre de l'Intérieur et des Cultes est chargé de l'exécution du présent décret.

Fait à Paris, le 13 janvier 1910.

A. FALLIÈRES.

Par le Président de la République :

Le Président du Conseil, Ministre de l'Intérieur et des Cultes,

A. BRIAND.

Pour ampliation :

Le Chef du Bureau du Secrétariat,

L. TABARANT.

Pour expédition conforme :

Le Conseiller de préfecture délégué,

RICARD.

Distribution d'eau. — Recherche.

Forage et Sondage.

DU 15 JANVIER 1910

Soumission par M. Charles Chartiez, entrepreneur de forages à La Bassée (Nord), pour travaux de forage et sondage à exécuter dans la région de La Bassée, moyennant environ 25.000 francs.

Enregistré le 4 février 1910, folio 101, case 15.

Répertoire n° 2295.

Eclairage. — Fournitures électriques.

DU 14 JANVIER 1910

Adjudication au profit de M. Georges Bouchery, négociant à Lille, pour l'entreprise des fournitures électriques, nécessaires à l'entretien de l'éclairage, pendant les années 1910, 1911, 1912 et 1913, moyennant environ 6.240 francs, rabais de 22 % déduit.

Enregistré le 22 février 1910, folio 7, case 17.

Répertoire n° 2292.

Asile de nuit. — Statistique pour 1909.

	JANVIER	FÉVRIER	MARS	AVRIL	MAI	JUIN	JUILLET	AOUT	SEPTEMBRE	OCTOBRE	NOVEMBRE	DÉCEMBRE
HOMMES :												
Alimentation	29	20	24	31	26	42	25	28	19	24	23	27
Industries textiles	162	149	183	247	243	206	227	210	194	187	187	205
Vêtement	36	28	30	47	47	45	45	53	37	31	37	47
Métallurgie	197	149	146	190	199	180	164	170	151	148	176	167
Bâtiment	134	181	217	169	138	88	142	154	115	132	135	126
Employés, artistes	8	5	3	10	1	7	15	33	17	12	4	12
Journaliers	920	981	1.149	1.099	1.007	916	1105	1053	846	914	976	1.207
Divers	512	477	494	464	413	358	424	455	302	395	405	472
Total	1.998	1.990	2.246	2.257	2.074	1.842	2.147	2.156	1.681	1.843	1.943	2.264
FEMMES :												
Industries textiles	8	1	17	4	2	5	5	4	2	5	»	»
Journalières	42	39	56	71	68	65	63	90	65	64	49	48
Total	50	40	73	75	70	70	68	94	67	69	49	48
ENFANTS :	45	36	61	45	14	39	18	45	38	13	26	26
Total général	2.093	2.066	2.380	2.377	2.158	1.942	2.233	2.295	1.786	1.925	2.018	2.338
Hommes — au plus	116	131	126	125	121	89	108	119	80	90	107	118
Hommes — au moins	22	40	43	47	37	51	44	42	38	37	37	26
Femmes — au plus	4	3	7	6	5	5	5	8	5	6	5	4
Femmes — au moins	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1
Enfants — au plus	6	8	11	8	5	5	3	5	8	2	4	5
Enfants — au moins	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1
Total — au plus	126	142	144	139	131	99	116	132	93	98	106	127
Total — au moins	24	42	45	49	39	53	46	44	40	39	39	28
Moyenne par jour — Hommes	64	71	72.4	75.2	66.9	61.4	69.2	69.5	56	59.4	64.7	73
Moyenne par jour — Femmes	1.6	1.4	2.3	2.5	2.2	2.3	3.1	3.	2.2	2.2	1.6	1.5
Moyenne par jour — Enfants	1.4	1.2	1.9	1.5	0.4	1	0.5	1.4	1.2	0.4	0.8	0.8
Moyenne par jour — Total	67	73.6	76.6	79.2	69.5	64.7	71.8	73.4	59.4	62	67.1	75.3

Laboratoire municipal.

Statistique mensuelle.

CLASSEMENT QUALITATIF DES ÉCHANTILLONS ANALYSÉS

dans le mois de Janvier 1910

NATURE DES ÉCHANTILLONS	BONS	MAUVAIS non nuisibles	MAUVAIS nuisibles	FALSIFIÉS	TOTAL
Beurres et Fromages	68	—	—	30	98
Bières	17	—	—	—	17
Cafés, Thés et Chicorées	1	—	—	—	1
Cidres et Poirés	1	—	—	—	1
Chocolats et Cacaos	5	—	—	—	5
Confitures et Miels	6	—	—	5	11
Eaux et Glaces	8	—	28	—	36
Étains et Poteries	—	—	—	—	—
Farines	4	—	—	—	4
Huiles comestibles	2	—	—	1	3
Jouets et Colorants	—	—	—	—	—
Kirschs et Spiritueux divers	—	—	—	—	—
Laits	57	—	—	8	65
Pains et Pâtes	3	1	—	—	4
Parfumeries et Teintures	—	—	—	—	—
Pétroles	—	—	—	—	—
Poivres et Épices	4	—	—	—	4
Produits pharmaceutiques	—	—	—	—	—
Saindoux	3	—	—	—	3
Sirops, Liqueurs et Limonades	—	—	—	—	—
Sucreries et Confiseries	2	—	—	—	2
Viandes et Conserves	—	—	—	—	—
Vinaigres	1	—	—	—	1
Vins	62	8	—	30	100
Divers	11	—	—	—	11
TOTAL	255	9	28	74	366

Police. — Statistique pour 1909.

Le Commissaire Central
à Monsieur le Maire de Lille.

Monsieur,

J'ai l'honneur de vous adresser ci-jointe la statistique des affaires traitées par la Police, en 1909.

Au cours de la même année et en dehors du service de police proprement dit, les agents ont porté à domicile *210.000 plis* ou pièces provenant de la Mairie, savoir :

Bulletins pour la taxe des chiens	16.000
Sommations sans frais	10.000
Sommations avec frais	3.000
Cartes d'électeur (Tribunal de Commerce)	12.000
Avertissements pour les eaux	5.000
Bulletins de recherches. (Contribuables disparus sans acquitter leurs impôts)	1.000
Feuilles pour vaccination	14.000
— vérification des poids et mesures	10.000
— recensement pour les conscrits	1.725
— révision	1.725
— réservistes	1.250
Bulletins de filles-mères	10.000
Convocations (recensement des chevaux)	870
— ajournés	200
— mandats spéciaux	480
Cartes gratuites pour le Théâtre (enveloppes)	6.000
Convocations diverses	800
Lettres	116.400
Total	210.450

A ces chiffres, il y a lieu d'ajouter . . . . . 46.000 cartes qui sont portées les années au cours desquelles il y a des élections.

Enfin, en janvier et février, pendant un mois, 22 agents sont occupés pour le recensement des chiens; en octobre, 20 sont chargés de la révision des listes électorales et, durant quatre mois, de huit heures du matin à midi, 4 accompagnent les Employés des Contributions.

AFFAIRES TRAITÉES PAR LE BUREAU CENTRAL

EN 1908		EN 1909	
La Préfecture	7.650	La Préfecture	8.756
Le Parquet	16.092	Le Parquet	16.531
La Mairie	9.162	La Mairie	9.756
Les Particuliers	4.219	Les Particuliers	4.634
Déclarations d'étrangers payantes	2.002	Déclarations d'étrangers payantes	2.174
Déclarations d'étrangers gratuites	34	Déclarations d'étrangers gratuites	17
Livrets aux adultes	3.915	Livrets aux adultes	3.982
Livrets aux enfants	3.780	Livrets aux enfants	3.973
TOTAL	46.854	TOTAL	49.823

Le Commissaire central s'occupe également des voitures de place, automobiles et instruit les demandes des commissionnaires publics, marchands de frites et autres, gardes de nuit, etc.

AFFAIRES TRAITÉES EN 1909

Le Bureau central	49.823
Les Arrondissements	57.130
La Sûreté	9.453
TOTAL	116.406

SERVICE DE LA SURETÉ

Affaires traitées en 1909.

Commissions rogatoires et Enquêtes 186

ARRESTATIONS

Vols, escroqueries et abus de confiance	289
Mendicité, vagabondage, interdits de séjour. .	57
Extraditions	14
Ivresse manifeste . . .	12
Attentats aux mœurs . .	6
Crimes	2
Outrages, coups et bris de clôture	21
Vagabondage spécial . .	2
Expulsions	24
Corrections paternelles. .	7
A REPORTER . .	434

REPORT . . .	434
Excitation de mineures à la débauche	1
Contraintes par corps . .	398
Mandats d'arrêt	42
Mandats d'amener . . .	27
Extraits de jugements correctionnels	32
Extraits de jugements de simple police. . . .	467
Déserteurs et insoumis .	12
Abandons d'enfants. . .	8
Outrages publics à la pudeur.	1
Aliénation mentale. . .	4
TOTAL . . .	1.426

Contraventions relevées : 1.315.

RENSEIGNEMENTS

La Préfecture	1.543
Le Parquet	2.699
La Mairie	870
A REPORTER. . .	5.112

REPORT. . .	5.112
Le Bureau central . . .	889
Les Particuliers	525
TOTAL . . .	6.526

SERVICE DES MŒURS

Filles inscrites volontairement	164	1070
» d'office	17	
Arrestations pour racolage	889	

Contraventions.

Racolage	87	1.315
Débits de boissons	59	
Changements de domicile	10	
Diverses	61	
Visites	1.098	

Filles soumises à la visite.

Isolées	87	592
En maisons	65	
Exemptées provisoirement	125	
Sorties de Lille	315	
Filles traitées à l'Hôpital		187

AFFAIRES TRAITÉES DANS LES ARRONDISSEMENTS

ARRONDISSEMENTS	ENQUÊTES POUR									ARRESTATIONS POUR		AFFAIRES ADMINISTRATIVES							TOTAL pour chaque Arrondissement.
	CRIMES	DÉLITS	CONTRAVENTIONS	ACCIDENTS	ACCIDENTS SUIVIS DE MORT	INCENDIES	SUICIDES	ALIÉNATION MENTALE	ACTES DE COURAGE ET DE DÉVOUEMENT	FLAGRANTS DÉLITS	DIVERS	LA PRÉFECTURE	LE PARQUET	LA MAIRIE	LE BUREAU CENTRAL	LES PARTICULIERS	LE BUREAU MILITAIRE	LE BUREAU DES ÉCOLES	
1er	2	528	699	9	5	6	5	9	3	183	»	830	2.090	1.618	770	287	323	86	7.453
2e	»	90	316	5	»	1	3	19	4	25	»	791	1.036	793	457	343	317	35	4.235
3e	1	470	360	7	3	1	7	33	5	96	»	956	1.953	763	508	363	407	221	6.154
4e	1	599	424	6	»	1	5	9	10	57	14	798	1.885	1.276	878	142	224	24	6.353
5e	3	272	508	9	7	3	5	6	6	253	»	780	1.646	1.143	674	37	271	24	5.647
6e	»	263	380	5	»	2	8	29	2	48	»	1.301	2.057	1.354	1.231	386	481	51	7.598
7e	5	320	510	3	5	3	12	23	4	44	9	1.329	2.134	1.810	738	557	579	79	8.164
8e	1	249	220	13	5	3	2	19	2	39	»	1.127	1.295	1.336	612	259	395	42	5.619
9e	»	319	252	5	1	»	2	5	1	55	»	467	455	2.099	562	900	450	334	5.907
TOTAUX	13	3.110	3.669	62	26	20	49	152	37	800	23	8.379	14.551	12.192	6.430	3.274	3.447	896	57.130

Services municipaux. — Personnel. Décisions diverses.

Bureau militaire.

Nous, Maire de la Ville de Lille,

Vu la loi du 5 avril 1884, art. 88,

ARRÊTONS :

ARTICLE 1er. — M. DOYENNETTE, employé au Service des Finances, est nommé, en remplacement de M. GUILBERT, démissionnaire, employé au Bureau Militaire, aux appointements annuels de 1.800 francs (dix-huit cents francs).

ARTICLE 2. — M. le Secrétaire général est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Hôtel-de-Ville, le 15 janvier 1910.

Le Maire de Lille,

LIÉGEOIS-SIX, Adjoint.

Travaux.

Nous, Maire de la Ville de Lille,

Vu la loi du 5 avril 1884, article 88,

ARRÊTONS :

ARTICLE 1er. — M. LECAT, Charles-Victor, né à Lille, le 26 décembre 1881, est nommé, à titre définitif, dessinateur au Service des Travaux municipaux, aux appointements annuels de 1.700 francs (dix-sept cents francs), à compter du 1er janvier 1910.

ARTICLE 2. — M. LECAT est tenu dans l'obligation d'habiter, désormais, à Lille.

ARTICLE 3. — M. le Secrétaire général est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Hôtel-de-Ville, le 13 janvier 1910.

Le Maire de Lille,

M. LAURENGE, Adjoint.

Bureau d'Hygiène.

Nous, Maire de la Ville de Lille,

Vu la loi du 5 avril 1884, art 88,

ARRÊTONS :

ARTICLE 1er. — M. DELECROIX, surveillant des Travaux municipaux, est nommé inspecteur des logements insalubres, au Bureau d'Hygiène, aux appointements de 2.200 francs (deux mille deux cents francs) par an, à compter du 1er février 1910.

ARTICLE 2. — M. le Secrétaire général est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Hôtel-de-Ville, le 25 janvier 1910.

Le Maire de Lille,

Fl. BINAULD, Adjoint.

Police.

Nous, Maire de la Ville de Lille,

Vu la loi du 5 avril 1884, art. 88 ;

Vu les propositions de M. le Commissaire central ;

ARRÊTONS :

ARTICLE 1er. — Sont nommés :

1° *Dans le Service des Sergents de ville.*

Sous-brigadier de 2me classe, hors cadre, attaché au Service des Contributions :

POLVÈCHE, actuellement sergent de ville de 1re classe ;

Sergent de ville de 1re classe :

LEPÈRE, Albert, actuellement de 2me classe.

Sergent de ville de 2me classe :

Ruckebusch, Armand, actuellement de 3me classe ;

Sergent de ville de 3me classe :

Stubbe, Alcide, actuellement de 4me classe;

Sergents de ville de 4me classe :

Jonquiert, Charles, actuellement de 5me classe ;

Orbie, Camille, — —

Deledicq, Ernest, — —

Sergents de ville de 5me classe :

Brulin, Edmond, actuellement sergent de ville, stagiaire ;

Vervack, Léon, — — —

Legrand, Jean-Baptiste, — —

Wattez, Eugène, — —

Secrétaire de 3me classe, à 1.875 francs :

Vantomme, Paulinaire, actuellement sergent de ville de 4me classe.

2° *Dans le Service de la Sûreté.*

Le traitement de l'Inspecteur Lamérand, Henri, sera porté de 2.300 francs à 2.400 francs ;

Agent de 2me classe :

Vivant, Pierre, actuellement agent de 3me classe ;

Agent de 3me classe :

Stequelbout, Fernand, actuellement sergent de ville de 3me classe, stagiaire à la Sûreté.

3° *Dans le Service des Gardes de Jardins.*

Le traitement des Gardes nommés ci-après sera porté de 1.200 francs à 1.300 francs :

Bouquet, Julien ;
Sézille ;
Bouquet, Charles ;
Obry ;
Blanquart.

Article 2. — L'effet de ces nominations partira du 1er janvier 1910.

Article 3. — M. le Commissaire central de Police est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Hôtel-de-Ville, le 10 janvier 1910.

Le Maire de Lille,
Ch. DELESALLE.

Service municipaux. — Adjudications et Marchés.

Téléphonie et sonnerie. Fournitures.

DU 14 JANVIER 1910.

Adjudication au profit de M. Georges Bouchery, négociant à Lille, de l'entreprise des fournitures électriques nécessaires à la téléphonie et aux sonneries, pendant les années 1910-1911-1912 et 1913, moyennant environ 6.000 francs, rabais de 25 °/₀ déduit.

Enregistré le 22 février 1910, folio 7, case 18.
Répertoire n° 2293.

Cartonnages.

DU 17 JANVIER 1910

Adjudication au profit de Mme veuve Letellier, demeurant à Lille, des fournitures et travaux de cartonnages nécessaires aux divers services municipaux, pendant les années 1910 et 1911, moyennant environ 348 francs, rabais de 42 °/₀ déduit.

Enregistré le 22 février 1910, folio 7, case 14.
Répertoire n° 2297.

Adjudication. — Fourniture d'Articles de cartonnages.

CAHIER DES CHARGES

L'adjudication a pour objet les confections ou fournitures d'articles de cartonnages (entoilage, cartons, custodes, portefeuilles, feuilles, étiquettes, fiches, etc.) nécessaires aux Services municipaux, pendant les années 1910 et 1911, telles que ces fournitures se trouvent détaillées à l'état annexé au présent cahier des charges.

L'adjudication aura lieu par voie de soumission, suivant les formes en usage à la Mairie de Lille. Nul ne pourra concourir s'il ne justifie de sa qualité de patenté.

Les fournitures ne seront acceptées que si elles sont conformes, sous tous les rapports, aux indications ci-après mentionnées.

L'adjudicataire sera tenu de prendre les commandes et d'effectuer ses livraisons dans les locaux et aux heures qui lui seront désignés.

Toute commande sera accompagnée d'un bon à souche, indiquant le délai de livraison.

En cas de non livraison dans les délais prescrits ou de non conformité aux prescriptions ci-dessus, les fournitures devront être remplacées et, en cas de non remplacement immédiat, la Ville pourrait se les procurer où bon lui semblerait.

Les quantités à fournir peuvent être évaluées à 300 francs par an.

Ces quantités ne sont pas limitatives, elles peuvent être augmentées ou diminuées.

Les frais de l'adjudication, droits d'enregistrement et autres, sont à la charge des adjudicataires.

En garantie de l'exécution de l'entreprise, chaque soumissionnaire versera à la Caisse du Trésorier-Payeur Général, rue d'Anjou, 2, un

cautionnement provisoire de cent francs. Le récépissé sera joint à la soumission et le remboursement en sera fait, séance tenante, à ceux des soumissionnaires qui ne seraient pas adjudicataires. Ce cautionnement restera définitif à l'égard de l'adjudicataire et ne lui sera remboursé qu'après l'exécution de son entreprise.

En cas de cession de son fonds de commerce, l'adjudicataire sera responsable, solidairement avec son successeur, de l'exécution de la présente adjudication jusqu'à son expiration.

MODÈLE DE SOUMISSION

Je, soussigné (nom, prénoms et profession), demeurant à... ...., après avoir pris connaissance du cahier des charges dressé par M. le Maire de Lille pour l'adjudication de la fourniture des articles de cartonnages et autres, nécessaires aux Services municipaux, pendant les années 1910 et 1911, déclare me rendre adjudicataire, aux conditions du cahier des charges et moyennant un rabais de..... francs par cent francs sur tous les prix portés au bordereau annexé à cette adjudication.

Ci-joint ma feuille de patente.

Fait à..... ....., le..... . 19 ...

BORDEREAU DES PRIX

CARTONS. — Mesure moyenne des cartons

Format étroit....	Hauteur,	0,14	3 francs.	Conforme comme qualité et façon aux types déposés. En carton fort ayant 2 m m d'épaisseur sur dessus, fond et derrière et 5 m/m sur devant et côtés.
	Largeur,	0,27		
	Profondeur,	0,42		
Format large....	Hauteur,	0,14	3 francs.	
	Largear,	0,41		
	Profondeur,	0,29		
Format ordinaire	Hauteur,	0,12	2 fr. 75	
	Largeur,	0,35		
	Profondeur,	0,25		

Devantures en toiles, dorures comprises : 1 franc en plus.

FICHES. — Format raisin les 100 feuilles. *(Chaque feuille fournit 30 à 40 fiches).*

Carte blanche.		Carte blanche feuilleton.	
En 60 k.	10 50	En 65 k.	12 75
80	12 50	80	14 25

Carte blanche demi-vélin.		Carte vélin fin.	
En 60 k.	13 50	En 40 k.	15 »
65	15 »	60	17 »

Carte bristol fin.		Carte bulle.		Carte végétale.	
En 55 k.	20 »	En 50 k.	13 »	En 80 k.	12 »
65	22 »	65	16 50		

Coupage : 4 francs les 100 feuilles.

1.000 onglets gommés en 100 cahiers, cousus : 20 francs.

L'adjudication s'applique, non seulement aux articles spécifiés au présent bordereau, mais encore à ceux analogues qui n'y sont pas prévus.

Le prix des articles non prévus sera fixé de gré à gré et par assimiliation aux prix de fournitures semblables et ce prix supportera le rabais de l'adjudication. Dans le cas, où le prix offert à l'adjudicataire ne lui conviendrait pas, la Municipalité resterait complètement libre de s'adresser à tout autre marchand de son choix.

Fait et dressé en l'Hôtel-de-Ville, le 12 novembre 1909.

Vu et approuvé :
Lille, le 9 décembre 1909.

Le Maire de Lille,
Ch. DELESALLE.

Pour le préfet du Nord :
Le Conseiller de Préfecture délégué,
RÉGNIER.

10.4169 G. Dubar & Cie, Imp Lille

BULLETIN ADMINISTRATIF

SOMMAIRE :

Pages

Fêtes :

Mi-Carême. Programme. 51
Mesures d'ordre. 60

Administrations diverses :

Prud'hommes. Statistique pour 1909. 64
Guerre. Bureau militaire. Statistique pour 1908. 68

Bâtiments communaux :

Lycée Faidherbe. Travaux. Adjudications. 77

Tramways :

Lignes F, M, T, V et X. Tableaux d'horaires. Approbation. . . 61

Voirie :

Dénomination de rue. Rue de la Bourse. 72
Canaux et Abattoir. Enlèvement des vases et issues. Traité Bourgeois. 72

Enseignement des Beaux-Arts :

Cours public spécial d'Art décoratif. Professeur. Hodebert. . . . 75

Enseignement supérieur :

Cours public d'Histoire de l'Art. Institution. Remerciements. . 75

Pages

Finances :

Ouverture de crédits. 84

Alimentation :

Laboratoire municipal. Statistique pour le mois de février. . . 85
Abattoir. Taxes d'abatage. Modifications. 87
— Enlèvement des issues. Traité Bourgeois. 72
Docks et Entrepôts. Statistique pour 1909. 78

Distribution d'eau :

Puits de Wattignies. Fourniture d'énergie électrique. Traité. . 88

Hygiène :

Statistique des décès du mois de janvier 86

Cimetières :

Règlement. Modifications 89

Services municipaux :

Personnel. Décisions diverses. 90

CONCOURS de CARNAVAL et CORTÈGE aux FLAMBEAUX

Organisés par la Municipalité

DIMANCHE 6 MARS 1910, **Fête de la Mi-Carême**

7,000 fr. de Primes et Médailles.

PROGRAMME :

PREMIÈRE PARTIE

Les conditions imposées aux groupes et personnes masqués et travestis désirant participer au Concours de Carnaval sont les suivantes :

Les concurrents devront se faire inscrire à l'Hôtel de-Ville, du 13 au 28 février inclus, au bureau des Fêtes (entrée par le bureau militaire), de 9 à 11 heures du matin et de 5 à 7 heures du soir (le dimanche, de 9 heures à midi). Les inscriptions sont également reçues par correspondance ; dans ce cas, avoir soin de bien indiquer la catégorie dans laquelle on veut concourir.

Le jour de la fête, les concurrents devront se présenter, de 2 heures à 6 heures du soir, devant les quatre jurys qui seront installés sur les points suivants de la Ville :

Place des Quatre-Chemins. — Rue de Fives. — Grande-Place. — Place de l'Arbonnoise.

Les sociétés ou personnes masquées devront stationner, pendant quelques minutes, devant chaque jury et lui remettre un des numéros qu'elles auront reçus au moment de leur inscription. Afin d'éviter les accidents, les chars ne devront pas avoir une hauteur supérieure à cinq mètres. Il est spécialement recommandé à tous les concurrents de ne pas toucher, même en cas de rupture, les fils électriques des tramways, soit avec les mains, soit avec tout autre objet.

Les couples et personnes isolées ne pourront concourir que dans une

seule catégorie. — Dans les catégories des sujets originaux (4me, 5me et 6me), les groupes, couples costumés et personnes isolées devront se présenter complètement équipés ou habillés devant les jurys. — Dans la catégorie des enfants, l'âge maximum des concurrents est fixé à 13 ans.

Les sociétés, groupes, etc., pourront circuler à leur gré et se rendre par n'importe quel itinéraire aux emplacements des jurys. Toutefois, pour faciliter la circulation des concurrents, un service d'ordre obligatoire sera organisé aux abords des tribunes.

Tribune. — Place des Quatre-Chemins.

Entrée : rue des Postes, côté de la porte des Postes. — Sortie : rue des Postes, côté de la place Sébastopol.

Tribune. — Rue de Fivrs.

Entrée : rue de Fives. — Sortie : rue de Boufflers.

Tribune. — Grande Place.

Entrée : rues Nationale ou Esquermoise. — Sortie : rue des Manneliers.

Tribune. — Place de l'Arbonnoise.

Entrée : rues Delezenne ou Virginie Ghesquière. — Sortie : rue d'Isly, côté de la place Cormontaigne ou du boulevard Montebello.

Les voitures, fiacres, landaus, etc., non compris dans la catégorie des chars, et occupés par les concurrents, devront s'arrêter à 50 mètres au moins des tribunes. Les concurrents, après avoir défilé devant les jurés, ne pourront reprendre leur voiture qu'à 50 mètres desdites tribunes.

Il est défendu à toute personne travestie ou masquée d'employer pour se déguiser aucun uniforme, aucun insigne appartenant aux administrations publiques, à l'armée ou aux cultes (Art. 165 § 3 du règlement de police du 17 décembre 1873). Il est rappelé aux chauffeurs, conducteurs d'autos et à tous les cyclistes que la vitesse des vélocipèdes, automobiles et autres véhicules devra être ramenée à celle d'un homme

marchant au pas dans les passages étroits ou encombrés et aux tournants des rues et places. (Art. 2 des Arrêtés municipaux des 11 novembre 1903 et 16 décembre 1907).

La décence des costumes sera rigoureusement exigée et nul ne pourra prendre part au concours, s'il n'observe cette dernière condition.

CONCOURS DE CARNAVAL

5.000 francs de Primes, Médailles et Diplômes.

DIMANCHE 6 MARS 1910, **Fête de la Mi-Carême**

PREMIÈRE PARTIE

CONDITIONS DU CONCOURS :

Quatre jurys, installés aux endroits indiqués ci-contre, seront composés chacun de cinq jurés et de deux suppléants; chaque juré disposera de vingt points; le maximum des points ne pourra jamais être supérieur à quatre cents. L'attribution et la valeur des primes seront déterminées ainsi qu'il suit :

1re CATÉGORIE. — PLUS BEAUX CHARS

1re Prime.	400 francs.	3e Prime.	150 francs.
2e —	200 —	4e —	100 —

Afin d'éviter les accidents, il est recommandé aux Sociétés de limiter la hauteur des chars à 5 mètres et de ne pas toucher aux fils électriques des tramways.

Les groupes ou sociétés de 50 et de 12 personnes, accompagnant les chars, pourront être primés dans leur catégorie respective (2me, 3me et 4me catégories).

Les chars servant à la réclame ne pourront faire partie de cette catégorie. (Voir 11me catégorie).

2e CATÉGORIE. — PLUS BEAUX GROUPES, 50 PERSONNES AU MINIMUM

1re Prime.	200 francs.	3e Prime	100 francs.
2e —	150 —	4e —	75 —

5e Prime. . . . . 50 francs.

3e CATÉGORIE. — PLUS BEAUX GROUPES, 12 PERSONNES AU MINIMUM

1re Prime.	150 francs.	4e Prime.	75 francs.
2e —	125 —	5e —	50 —
3e —	100 —	6e —	30 —

7e Prime. . . . . 25 francs.

4e CATÉGORIE. — GROUPE COSTUMÉ, LE PLUS ORIGINAL, PITTORESQUE OU COMIQUE, 12 PERSONNES AU MINIMUM

1re Prime.	150 francs.	5e Prime	50 francs.
2e —	125 —	6e —	40 —
3e —	100 —	7e —	30 —
4e —	75 —	8e —	25 —

5e CATÉGORIE. — PLUS BEAUX COSTUMES ORIGINAUX, PITTORESQUES OU COMIQUES. — COUPLES.

1re Section :

1re Prime.	100 francs.	4e Prime.	35 francs.
2e —	75 —	5e —	25 —
3e —	40 —	6e —	20 —

PLUS BEAUX COSTUMES. — COUPLES

2e Section :

1re Prime.	75 francs.	3e Prime	30 francs.
2e —	50 —	4e —	20 —

6e CATÉGORIE. — PERSONNES ISOLÉES, COSTUME LE PLUS ORIGINAL, PITTORESQUE OU COMIQUE

1re Prime	100 francs.	12e Prime	15 francs.
2e —	65 —	13e —	15 —
3e —	60 —	14e —	10 —
4e —	55 —	15e —	10 —
5e —	50 —	16e —	10 —
6e —	45 —	17e —	10 —
7e —	40 —	18e —	10 —
8e —	30 —	19e —	10 —
9e —	25 —	20e —	10 —
10e —	20 —	21e —	10 —
11e —	15 —	22e —	10 —

7e CATÉGORIE. — GROUPES DE MUSICIENS COSTUMÉS, MINIMUM 12 INSTRUMENTISTES

Tirage au sort de **250** francs de Primes.

1re Prime	60 francs.	5e Prime	25 francs.
2e —	50 —	6e —	20 —
3e —	40 —	7e —	15 —
4e —	30 —	8e —	10 —

NOTA. — Les musiques incorporées dans les Sociétés prendront part au tirage des Primes, si le nombre des Membres atteint le chiffre prévu.

8e CATÉGORIE. — PLUS BEAUX COSTUMES POUR ENFANTS (COUPLES)

1re Prime.	50 francs.	3e Prime	25 francs.
2e —	30 —	4e —	20 —

5e Prime. . . . . 10 francs.

9e CATÉGORIE. — PLUS BEAUX COSTUMES POUR ENFANTS ISOLÉS

1re Prime	40 francs.	3e Prime	25 francs.
2e —	30 —	4e —	15 —

5e Prime . . . . . 10 francs.

10e CATÉGORIE. — GROUPES DE VÉLOCIPÉDISTES COSTUMÉS.
MINIMUM 12 PERSONNES

1re Prime	100 francs.	3e Prime	60 francs.
2e —	80 —	4e —	50 —

5e Prime. . . . . 40 francs.

VÉLOCIPÉDISTES ISOLÉS COSTUMÉS

1re Prime	45 francs.	4e Prime	25 francs.
2e —	40 —	5e —	15 —
3e —	35 —	6e —	10 —

Les vélocipédistes pourront être montés sur bicyclettes, tricyles, autocyclettes garnis.

11e CATÉGORIE. — CHARS-RÉCLAMES

1re Prime . . . . . Médaille de vermeil et diplôme.
2e — . . . . . Médaille d'argent et diplôme.
3e — . . . . . Diplôme.
4e — . . . . . Diplôme.

12e CATÉGORIE. — GROUPES-RÉCLAMES
MINIMUM : 12 PERSONNES

1re Prime . . . . . Médaille d'argent et diplôme.
2e — . . . . . Médaille de bronze et diplôme.
3e — . . . . . Diplôme.
4e — . . . . . Diplôme.

Primes offertes, par la voie du sort, aux concurrents non primés inscrits dans les 5e, 6e, 8e, 9e catégories,
y compris les vélocipédistes isolés costumés.

20 primes à 10 francs, soit 200 francs.

Chaque concurrent sera classé dans sa catégorie respective, par ordre numérique de points; il faudra qu'il obtienne, pour être primé, un minimum de points fixés par avance. Le jury se réserve le droit de répartir l'importance des primes non employées dans les autres catégories; ses décisions seront sans appel.

CORTÈGE AUX FLAMBEAUX

2.000 Francs de Primes

DEUXIÈME PARTIE

Le concours-cortège aura lieu immédiatement après le concours de carnaval.

Ce concours, absolument distinct de la fête de jour, n'est point réservé exclusivement aux sociétés de la Ville de Lille ; il est ouvert à tous les groupes et sociétés, même n'ayant pas pris part au concours de jour, avec ou sans chars, composés de 50 ou de 12 personnes au minimum, masquées ou travesties.

Il est facultatif pour les groupes et sociétés inscrits dans les diverses catégories de la première partie du règlement, étant entendu qu'ils pourront participer au cortège en réclamant une nouvelle inscription, les concurrents devant être jugés toutes catégories réunies (1re, 2e, 4e, 7e, 10e, 11e et 12e catégories).

Les conditions imposées aux concurrents sont les suivantes :

Tous les groupes et sociétés désirant participer au cortège devront se faire inscrire à l'Hôtel-de-Ville, du 13 au 28 février inclus (voir 1re partie, § 2 du règlement).

Le jour de la fête, les concurrents se réuniront, à 6 heures et demie précises du soir, square Ruault, où un service de contrôle sera organisé par les commissaires chargés de former le cortège. Les sociétés devront se conformer aux mesures qui seront prises pour empêcher l'encombrement de la voie publique.

Pour faciliter l'ordre dans lequel les concurrents devront se placer, il est entendu que les groupes avec chars, chars isolés, groupes de vélocipédistes, costumés et illuminés, se rassembleront square Ruault. Les groupes et musiciens sans char se rassembleront rue Saint-Sauveur, partie comprise entre le square Ruault et le boulevard Louis XIV.

Afin d'éviter toute confusion, chaque groupe, société ou char recevra,

au moment de la formation du cortège, un numéro d'ordre ; ce numéro, bien apparent, devra être porté d'une façon très visible.

Tout concurrent quittant le cortège, en cours de route, sera disqualifié.

Les vélocipédistes devront rester groupés et conserver, dans le cortège, la place qu'ils occupaient au moment du départ.

Les concurrents devront se munir du matériel et des accessoires nécessaires à la décoration et à l'illumination de leurs chars ou de leurs groupes, et ce, à leurs risques et périls, étant essentiellement convenu qu'ils ne pourront, à aucun moment et pour n'importe quel motif, avoir recours contre la Ville, soit en cas de contestations ou de difficultés résultant de leur présence au cortège, soit en cas d'accidents ou de détériorations quelconques à leurs groupes ou à des tiers.

L'illumination pour les groupes de musiciens n'est pas obligatoire.

Il est formellement défendu de tirer ou de faire tirer des pièces d'artifices et de se servir de costumes, d'objets et de toutes matières pouvant occasionner des dangers d'accidents et d'incendie.

Les chevaux des attelages devront être tenus en main pendant la formation et le défilé du cortège.

Le départ du cortège aura lieu à 7 heures ; les concurrents suivront l'itinéraire ci-après :

Square Ruault, rues Saint-Sauveur, de Ban-de-Wedde, de Paris, des Manneliers, Grand'Place, rue Nationale, place de Strasbourg, rue Nationale, place Philippe-de-Girard. — Dislocation.

Avant la dislocation, les groupes et sociétés resteront sur place quelques minutes, afin d'être contrôlés, une dernière fois, par les commissaires de la fête.

Pour avoir droit de participer aux primes du cortège, les intéressés devront se conformer scrupuleusement aux prescriptions du règlement. Ils pourront, en cas d'accidents, pendant le défilé, le faire constater par un commissaire, qui en informera le jury ; aucune réclamation postérieure à la clôture du concours ne sera admise.

Les membres du jury contrôleront les concurrents à trois reprises différentes : la première fois, avant le départ ; puis, deux autres fois sur n'importe quel point de l'itinéraire.

Le Jury se réserve le droit de répartir l'importance des primes non employées dans les diverses catégories des concours ; ses décisions *seront sans appel.*

PRIMES DU CORTÈGE

à attribuer suivant un nombre de points déterminé, par avance, et après délibération du jury, aux **plus beaux chars, groupes et sociétés illuminés,** avec flambeaux, lanternes et ballons vénitiens, ou tous autres systèmes d'éclairage, motifs ou attributs illuminés.

1re Prime.	300 francs
2e —	200 »
3e —	150 »
4e —	100 »
5e —	75 »
de la 6me à la 15me.	10 primes de 50 francs chacune, soit : 500 francs.

Tirage au sort de 200 francs de Primes entre les Groupes de Musiciens costumés

MINIMUM : 12 INSTRUMENTISTES

1re Prime.	50 francs
2e —	30 »
3e —	30 »
4e —	25 »
5e —	25 »
6e —	20 »
7e —	20 »

Les musiques appartenant aux sociétés de carnaval devront se conformer aux instructions des commissaires, pour ce qui concerne la place qui leur sera désignée dans le cortège.

Primes offertes par la voie du sort

1° Aux Sociétés et Groupes non primés ayant participé au cortège : **10** Primes de **20** francs chacune, soit : **200** francs.

2° Aux Sociétés et Groupes étrangers à la localité, ayant participé au cortège : 1re Prime, **50** francs. — 2e Prime, **30** francs. — 3e Prime, **20** francs.

Primes à attribuer aux Chars et Groupes-Réclames illuminés

1re, 2e et 3e Primes : Médaille de vermeil grand module et diplôme.

4e et 5e Primes : Médaille d'argent grand module et diplôme.

Disponible : **100** francs à la disposition du Jury, pour renforcer, s'il y a lieu, les primes du cortège.

Les résultats du concours et du cortège seront publiés dans les journaux de la localité, et les lauréats seront avisés, par lettre, des jours et heures où ils pourront se présenter à la Mairie pour recevoir leurs primes.

Mesures d'ordre

Nous, Maire de la Ville de Lille,

Vu la loi du 5 avril 1884, art. 97;

Le règlement du concours de Carnaval organisé à l'occasion de la Mi-Carême,

ARRÊTONS :

ARTICLE 1er. — La circulation des tramways sera interdite place des Quatre-Chemins, Grand'Place et place de l'Arbonnoise, le dimanche 6 mars 1910, de 2 heures à 6 heures et demie du soir.

ARTICLE 2. — Cette même interdiction sera observée le même jour, à partir de 6 heures et demie du soir, pendant la formation du cortège aux flambeaux, qui aura lieu square Ruault, et son passage dans les rues et places désignées ci-après :

Rues Saint-Sauveur, de Ban-de-Wedde, de Paris, des Manneliers,

Grand'Place, rue Nationale, place de Strasbourg, rue Nationale et place Philippe-de-Girard.

Article 3. — M. le Commissaire central de Police est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Hôtel-de-Ville, le 10 février 1910.

Le Maire de Lille,

LIÉGEOIS-SIX, Adjoint.

Tramways électriques. — Lignes F, M, T, V.

Tableaux d'horaires. Approbation.

Nous, Préfet du Département du Nord, Commandeur de l'Ordre de la Légion d'honneur,

Vu la lettre en date du 23 novembre 1909, par laquelle la Compagnie des Tramways électriques de Lille et de sa banlieue soumet à notre approbation les tableaux d'horaires qu'elle propose de mettre en service sur les lignes F, M, T et V de son réseau ;

Vu nos arrêtés des 12 mai 1908, 24 juillet 1908, 15 septembre 1909 et 17 décembre 1909 ;

Vu la loi du 11 juin 1880 et le décret du 16 juillet 1907 ;

Vu l'article 14 du cahier des charges de la concession ;

Vu les rapports et avis des Ingénieurs du contrôle, en date des 3 et 15 décembre 1909,

Arrêtons :

Article 1er. — Sont approuvés les tableaux d'horaires présentés, le 23 novembre 1909, par la Compagnie des Tramways électriques de Lille et de sa banlieue pour les lignes F (service direct, service ordinaire et service de navette), M, T et V.

Un exemplaire de chacun de ces tableaux d'horaires restera annexé à la minute du présent arrêté et un autre sera transmis pour exécution au Service du Contrôle.

Sur les autres lignes du réseau, demeureront en vigueur les horaires approuvés par nos arrêtés des 29 juin 1907 (lignes O, P, R), 15 septembre 1909 (lignes A, B, C, D, G, H, I, J, K, L, N, S) et 9 novembre 1909 (ligne E).

Article 2. — Indépendamment des services proposés, le 23 novembre 1909, pour la ligne F, un service de petites navettes devra être assuré aux heures chargées de la journée, entre la rue des Ponts-de-Comines et la rue de la Louvière.

Article 3. — Sur toutes les lignes du réseau, des remorques seront ajoutées, quand il en sera besoin, aux voitures motrices en service, en nombre suffisant pour assurer le transport régulier des voyageurs de toutes classes.

Article 4. — Le service des cars directs de la ligne F, entre Lille et Roubaix ne devra, en aucun cas, obliger les autres cars à stationner ou à manœuvrer ; exception est faite pour les deux points de dépassement (Tape-autour et Pont-de-Croix), où les cars directs pourront imposer aux cars ordinaires un stationnement maximum de trois minutes.

Article 5. — L'éclairage des feux réglementaires d'avant et d'arrière de tous les trains ou cars, sans exception, circulant sur la ligne F, de Lille à Roubaix, sera complètement indépendant du courant électrique de la ligne aérienne.

Article 6. — Notre arrêté du 17 décembre 1909, sus-visé, est rapporté en ce qu'il a de contraire au présent arrêté.

Article 7. — Ampliation du présent arrêté sera adressée à M. le Maire de Lille et à M. l'Ingénieur en chef, Directeur du Contrôle des Tramways, chargés, chacun en ce qui le concerne, d'en assurer l'exécution. Il sera notifié à la Compagnie par les soins du Service du Contrôle.

Fait à Lille, le 5 février 1910.

Pour expédition conforme :
Le Conseiller de Préfecture délégué,
A. RICARD.

Le Préfet du Nord :
L. VINCENT.

Ligne X. Horaires. Approbation.

Nous, Préfet du département du Nord, Commandeur de l'ordre de la Légion d'honneur;

Vu la lettre en date du 5 février 1910, par laquelle la Cie des Tramways électriques de Lille et de sa banlieue a soumis à notre approbation les tableaux-horaires qu'elle se propose de mettre en vigueur sur la ligne X de son réseau;

Vu la loi du 11 juin 1880 et le décret du 16 juillet 1907;

Vu l'article 14 du cahier des charges de la concession;

Vu les rapports et avis des Ingénieurs du Contrôle,

ARRÊTONS :

ARTICLE 1er. — Sont approuvés, à titre provisoire, les tableaux-horaires présentés le 5 février 1910, par la Cie des Tramways électriques de Lille et de sa banlieue, pour être mis en vigueur sur la ligne X de son réseau.

Un exemplaire de ces tableaux-horaires restera annexé à la minute du présent arrêté.

ARTICLE 2. — Ampliation du présent arrêté sera adressée à M. le Maire de Lille et à M. l'Ingénieur en chef, directeur du Contrôle des Tramways, chargés, chacun en ce qui le concerne, d'en assurer l'exécution. Il sera notifié à la Compagnie, par les soins du Service du Contrôle.

Lille, le 24 février 1910.

POUR EXPÉDITION CONFORME :
Le Conseiller de Préfecture délégué,
A. RICARD.

POUR LE PRÉFET DU NORD :
Le Secrétaire Général délégué,
H. RICHARD

Conseil des Prud'hommes.

Statistique pour 1909.

BUREAU PARTICULIER

Affaires restant à concilier, le 1er janvier 1909	3
— dont le bureau particulier a été saisi.	843
— conciliées par le bureau particulier.	408
— retirées par les parties avant que le bureau ait statué.	167
— non conciliées par le bureau particulier et dont le bureau général a été saisi.	217
— non conciliées par le bureau particulier et dont le bureau général n'a pas été saisi.	54
— restant à concilier, le 31 décembre 1909	»
Dont 47 affaires non conciliées par suite de défaut de comparution du défendeur.	
Total.	1.692

BUREAU GÉNÉRAL

Affaires restant à juger, le 1er janvier 1909	6
— dont le bureau général a été saisi.	217
— retirées avant le jugement.	178
— terminées par des jugements en dernier ressort. . . .	31
— terminées par des jugements susceptibles d'appel. . . .	12
— restant à juger, le 31 décembre 1909	
Dont 9 affaires terminées par des jugements par défaut.	
Total.	446

NATURE DES AFFAIRES

Apprentissage	»
Congés	218
Salaires (1)	268
Malfaçons	3
Livrets d'acquits du tissage	»
Questions diverses	357
Total	846

DÉTAIL DES CONTESTATIONS PORTÉES SOUS LE TITRE « QUESTIONS DIVERSES »

Abandons ou absences, dans l'atelier	52
Amendes infligées	4
Applications du tarif	»
Changements dans le travail	11
Changements dans les conditions du travail	1
Demandes de certificats	14
Engagements	5
Étrennes et pourboires	1
Exécutions des conventions	20
Expertises d'ouvrages	2
Frais de voyage, déplacements	21
Fournitures	1
Indemnités de chômage	149
Indemnités pour accidents et blessures	»
Indemnités pour maladies	»
Livrets chargés	»
Matériel retenu par un ouvrier	1
Matières retenues par un ouvrier	1
Matières mauvaises	»
Mentions sur le livret	1
Pertes d'outils	»
Pertes de temps	19
Prix de façon	11
Questions d'incompétence	1
Réclamations et retenues de livrets	12
Réclamations et retenues d'outils	11
Refus de travail	»
Remboursements d'avances	4
Remboursements de retenues sur le salaire	7
Retenues d'effets	»
Signatures de livrets	1
Travaux en retard	»
Travaux non terminés	3
Travaux à forfait ou à la tâche	»
Autres affaires	5
TOTAL des questions diverses	357

(1) Sous la dénomination « Salaires » doivent être rangées non seulement les affaires concernant les salaires proprement dits, mais encore celles relatives aux règlements de comptes, aux questions de huitaine, de quinzaine et de mois.

NOMBRE DE CONTESTATIONS PAR CATÉGORIES ET PAR PROFESSIONS

PREMIÈRE CATÉGORIE

Fabricants de fils de lin, etc.	5	Fabricants de draps.	»
Blanchisseurs de toile et de fils.	20	» de chapeaux . . .	4
Filateurs de coton	20	» de gants.	»
Fabricants de tulles	4	Teinturiers, apprêteurs et calandreurs	10
Fabricants de bonneterie. . .	1	Passementiers et fabricants de rubans.	»
Filateurs de lin, d'étoupes, etc.	43	Tailleurs d'habits.	38
Fabricants de toiles et de tissus.	159	Imprimeurs sur étoffes. . . .	»
Retordeurs.	1	Tanneurs et corroyeurs . . .	4
Fabricants de confections en tous genres.	31	Fabricants de chaussures . .	18
Emballeurs de toiles et fils. .	1	Modistes.	5
Filateurs de laine.	»	Autres professions.	9
Peignages.	»	Total. . . .	373

DEUXIÈME CATÉGORIE

Constructeurs de machines et métiers..	37	cules.	1
Constructeurs de grandes charpentes en fer	13	Fabricants de lits en fer. . . .	3
Fabricants de peignes et broches pour filatures.	»	Fabricants de coffres-forts . .	»
Chaudronniers en fer et en cuivre.	4	Quincailliers et outilleurs. .	1
Fabricants de clous.	1	Fabricants de pompes.	»
Modeleurs.	1	Maréchaux.	4
Fabricants de peignes à cheveux.	»	Constructeurs de bateaux, etc.	»
Ferblantiers, zingueurs et plombiers.	12	Fabricants de lattes et treillages.	»
Appareilleurs à gaz	1	Fondeurs en fer et en cuivre.	11
Tailleurs de limes.	7	Serruriers et poêliers.	11
Fabricants de balances et bas-		Appareils de ventilation et de chauffage (fab.).	8
		Électriciens et autres.	6
		Professions diverses.	»
		Total.	121

TROISIÈME CATÉGORIE

Maçons	51
Terrassiers	19
Couvreurs	4
Peintres en bâtiments et en voitures	30
Tapissiers	8
Marbriers	4
Tailleurs de pierres	4
Piqueurs de grès	»
Paveurs	3
Carreleurs	3
Parqueteurs	»
Bitumiers et asphalteurs	»
Cimentiers	2
Rocailleurs	»
Mosaïstes	»
Plafonneurs et plâtriers	17
Stuccateurs	1
Ornemanistes	»
Sculpteurs et statuaires	»
Mouleurs en plâtre	1
Fabricants de briques	1
Fabric. de faïences et poteries	2
Vitriers et miroitiers	7
Peintres sur verre	1
Doreurs et encadreurs	»
Fabricants de lettres en relief	»
Scieries mécaniques	1
Scieurs de long	»
Foreurs de puits	1
Puisatiers	»
Fabricants de meubles	20
» de chaises	3
» de moulures en bois	»
» de clôt. et jalous	»
A reporter	183

Report	183
Fabricants de trav. rustiques	»
Charpentiers et menuisiers	37
Découpeurs	»
Tourneurs en bois	2
Tonneliers	»
Distillateurs	»
Raffineurs de sucre	»
Brasseurs	10
Fabricants de produits chimiques	8
Fabricants de colle	1
Savonniers	2
Typographes	29
Lithographes	7
Graveurs	2
Papetiers et relieurs	7
Cartonniers	9
Photographes	1
Bijoutiers et horlogers	2
Fabricants de chicorée	4
» de céruse	15
» de couleurs et de vernis	1
Carrossiers	3
Charrons	2
Bourreliers	»
Selliers	»
Manneliers	1
Cordiers	»
Fabricants de brosses	»
Fabricants de couronnes mortuaires	»
Autres professions	26
Total	846

Service militaire. — Guerre.

Statistique pour 1909.

Appel de la Classe 1908.

Le nombre des jeunes gens appelés, en 1909, à participer aux opérations du Conseil de révision de la classe 1908 s'est élevé à 2.268, répartis comme suit dans les divers cantons de Lille :

Ouest	235
Nord	218
Sud-Est	225
Centre	332
Sud-Ouest	320
Sud	360
Est	295
Nord-Est	283
Total	2.268

Les communes suburbaines qui appartiennent aux cantons de Lille rentrent dans cette répartition pour 543. Le chiffre des conscrits domiciliés à Lille est donc de 1.725.

Dans ce chiffre, se trouvent compris 302 jeunes gens naturalisés ou nés en France de parents étrangers qui ont opté pour la nationalité française.

Au contraire, 10 jeunes gens nés en France et domiciliés à Lille ont excipé de leur extranéité.

Soutiens de Famille.

Conformément à l'article 22 de la loi du 21 mars 1905, 434 demandes d'allocation journalière de 0 fr. 75 formulées par des jeunes gens des classes 1906, 1907 et 1908 ont été soumises à l'appréciation du Conseil municipal.

Le Conseil municipal a émis un avis favorable à 410 demandes; il en a rejeté 24.

Le Conseil départemental a alloué cette allocation à 122 familles.

Conformément à la loi du 14 avril 1908, 544 demandes d'allocation journalière de 0 fr. 75, majorée de 0 fr. 25 par enfant au-dessous de 16 ans, formulées par des hommes appartenant à la réserve de l'armée active et à l'armée territoriale, convoqués pour une période d'exercices en 1909, ont été soumises au Conseil départemental.

Le Conseil départemental a accordé cette allocation à 403 familles.

Sursis d'Incorporation

Conformément à l'article 21 de la loi du 21 mars 1905, 39 demandes de sursis d'incorporation pour continuation d'études, soutien de famille et affaires d'intérêts, ont reçu un avis favorable du Conseil municipal.

Engagements volontaires (3, 4 ou 5 ans).

Armée métropolitaine	188
Armée coloniale	6
Équipages de la flotte	4
Total	198

Réquisitions militaires

Chevaux.

Recensement au 15 Janvier 1909

CANTONS	ENTIERS	HONGRES	JUMENTS	MULETS	MULES	TOTAUX
Ouest	1	152	65	»	»	218
Nord	1	76	61	»	»	138
Sud-Est	»	76	43	»	»	119
Centre	»	320	148	»	»	468
Sud-Ouest	15	259	137	»	»	411
Sud	63	459	210	6	»	738
Est	5	162	78	»	»	245
Nord-Est	4	207	87	1	»	299
Totaux	89	1.711	829	7	»	2.636

CLASSEMENT AU 15 JANVIER 1909

CANTONS	N'AYANT pas l'âge requis	RÉFORMÉS	SUSCEPTIBLES d'être réquisitionnés	TOTAUX
Ouest	»	67	151	218
Nord	»	15	123	138
Sud-Est	»	22	97	119
Centre.	»	103	365	468
Sud-Ouest	1	67	343	411
Sud	1	138	599	738
Est	2	30	213	245
Nord-Est	»	43	256	299
TOTAUX. . .	4	485	2.147	2.636

Pigeons voyageurs

RECENSEMENT AU 15 JANVIER 1909

Il existait, à Lille, 24 Sociétés colombophiles, dont les sociétaires possédaient ensemble environ 5.754 pigeons voyageurs, dont 4.816 environ entraînés dans toutes les directions.

456 éleveurs isolés possédaient environ 7.446 pigeons, 3.537 de ceux-ci seulement sont aptes à rendre des services ; les autres ne sont pas entraînés.

Indemnités aux familles des soldats réservistes et territoriaux

Statistique pour 1908

TAUX	RÉSERVISTES		TERRITORIAUX	
	Célibataires	Mariés	Célibataires	Mariés
Secours de 0 fr. 50	—	1	—	—
— de 0 fr. 75	—	—	—	—
— de 1 fr. »	290	356	22	56
— de 1 fr. 25	—	—	—	—
— de 1 fr. 50	—	500	—	98
— de 1 fr. 75	—	—	—	—
— de 2 fr. »	—	298	—	103
— de 2 fr. 25	—	86	—	70
— de 2 fr. 50	—	7	—	60
— de 2 fr. 75	—	—	—	29
— de 3 fr. »	—	—	—	—
— de 3 fr. 25	—	—	—	—
Refus	52	34	25	17
	342	1.282	47	433
	1.624		480	
Total des demandes	2.104			

Total des secours en 1908 . . . . . 31.024 fr. 25

Voirie. — Dénomination de rues.

Nous, Maire de la Ville de Lille,

Vu la loi du 5 avril 1884, article 68, paragraphe 7;

Vu la délibération du Conseil municipal, en date du 11 février 1910, approuvée par M. le Préfet du Nord, le 22 février 1910,

ARRÊTONS :

ARTICLE 1er. — A partir de la publication du présent arrêté, la rue du Marché-aux-Fromages portera la dénomination de « Rue de la Bourse ».

ARTICLE 2. — Des plaques indicatives du nom de cette rue seront placées aux aboutissants.

ARTICLE 3. — M. l'Ingénieur en chef des Ponts et Chaussées, Directeur des Travaux municipaux, est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Hôtel-de-Ville, le 28 février 1910.

Le Maire de Lille,

Ch. DELESALLE.

Canaux et Abattoir. — Enlèvement des vases et issues. Traité.

Entre : M. Arsène BEAUVOIS, industriel, demeurant rue de Lille, 116, à Saint-André, D'une part ;

Et M. Marcel LAURENGE, Adjoint au Maire de la Ville de Lille, agissant au nom de la Ville de Lille, en vertu de la délibération du Conseil municipal, en date du 17 décembre 1909,

Il a été convenu ce qui suit :

ARTICLE 1er. — M. BEAUVOIS s'engage à enlever du dépôt spécial,

situé en Basse-Deûle, au lieu dit « Sainte-Hélène », les vases extraites par bateaux des canaux de l'agglomération de la Ville de Lille, jusqu'à concurrence de dix mille mètres cubes, et ce, gratuitement pendant douze années, à partir du 1er janvier 1910, à l'exclusion des vases extraites des aqueducs éloignés et de celles provenant du curage de la Basse-Deûle dans la partie régie par le service de la navigation.

Cependant, si le déchargement de ces dernières vases était prévu comme devant être effectué au dépôt de Sainte-Hélène, M. Beauvois ne pourrait s'opposer à les recevoir et serait tenu de les enlever au même titre que les autres vases.

Article 2. — M. Beauvois aura le droit et le privilège de cet enlèvement jusqu'à concurrence du cube ci-dessus fixé. Il devra, néanmoins, satisfaire à tous les besoins de la Ville, aux mêmes conditions, si ce cube vient à être dépassé jusque 50 °/o.

Article 3. — Les boues et issues de l'Abattoir, telles qu'elles proviendront des bassins de décantation et à l'exclusion des corps gras, seront réservées au concessionnaire, qui s'engage, dès à présent, à en faire l'enlèvement suivant un règlement de service qui sera établi ultérieurement. M. Beauvois s'engage, en outre, à prendre à ses frais toutes les mesures nécessaires pour donner satisfaction aux prescriptions qui pourraient être imposées par le service d'hygiène.

Article 4. — Au cas d'enlèvement urgent, M. Beauvois mettra à exécution, dans les quarante-huit heures, les ordres de service délivrés par M. le Directeur des Travaux. Si, pour une raison d'hygiène ou par suite de circonstances exceptionnelles ou aussi en cas d'encombrement du dépôt, l'Administration municipale reconnaît la nécessité de procéder d'urgence à l'enlèvement des boues, l'entrepreneur devra, sur ordre de service délivré par le Directeur des Travaux, y procéder avec la plus grande célérité en y consacrant la totalité du matériel dont il dispose et le nombre d'ouvriers nécessaires pour le fonctionnement de celui-ci.

Article 5. — Faute par l'entrepreneur de se conformer aux ordres reçus, il y sera procédé d'office, à ses frais, par l'Administration, dans les

formes prescrites par l'article 49 des clauses et conditions générales imposées aux entrepreneurs des travaux municipaux.

Article 6. — La Ville autorise M. Beauvois à trier les vases et à les dessécher sur place par le mélange de matières absorbantes, telles que poussières de laines, de coton, etc. Les matériaux impropres à la fabrication de l'engrais seront enlevés par le concessionnaire, à ses frais, mais à la condition que le pourcentage des matières étrangères ne dépassera pas 10 °/₀ pour l'ensemble de la production de l'année.

Article 7. — A moins que la Ville n'en juge autrement, à la fin de la concession, M. Beauvois ou ses ayants-droit devra remettre le sol du dépôt dans l'état primitif, c'est-à-dire libre de toutes constructions et le terrain nivelé.

Article 8. — M. Beauvois versera, dès l'approbation du présent marché, un cautionnement de 1.000 francs; mais il pourra résilier ses engagements quand il le voudra, moyennant l'abandon de cette somme et moyennant un préavis d'un an minimum, le contrat ne devant expirer qu'au 31 décembre qui suivra l'expiration du délai en question.

APPROUVÉ L'ÉCRITURE CI-DESSUS :
Saint-André, le 8 octobre 1909.
BEAUVOIS-BASSEZ.

Le Maire de Lille,
M. LAURENGE, Adjoint.

Pour la perception des droits d'enregistrement seulement, la valeur des vases et issues à provenir est fixée à concurrence de dix mille mètres cubes par an au capital annuel de mille francs. Reçu à la Mairie de Lille, le 15 février 1910.

Le Maire de Lille,
M. LAURENGE, Adjoint.

Enregisiré à Lille, le 25 février 1910, folio 9, case 10. Reçu cent cinquante francs décimes compris.

DEMAIRÉ.

École des Beaux-Arts. — Professeur. Nomination.

Nous, Maire de la Ville de Lille,

Vu la loi du 5 avril 1884, art. 88,

ARRÊTONS :

ARTICLE 1er. — M. L. HODEBERT, professeur à l'École des Beaux-Arts, est chargé du cours spécial d'Art décoratif fait aux ouvriers, au traitement annuel de 300 francs (trois cents francs), à compter de l'Exercice 1909.

ARTICLE 2. — M. le Secrétaire général est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Hôtel-de-Ville, le 17 février 1910.

Le Maire de Lille,

F. DANCHIN, Adjoint.

Faculté des Lettres. — Musée d'Histoire de l'Art. Remerciements.

Lille, le 22 février 1910.

« MONSIEUR LE MAIRE,

» Je ne puis vous adresser copie de la délibération par laquelle la Faculté exprime sa gratitude à la Ville de Lille et la Municipalité, sans vous renouveler personnellement et, de la manière la plus vive, l'assurance de ma reconnaissance. Il nous a été donné, maintes fois déjà, d'éprouver les sentiments bienveillants qui vous animent, à notre égard. Soyez persuadé, Monsieur le Maire, que nous en garderons très fidèlement le souvenir et que nous ne manquerons pas, toutes les fois que

l'occasion nous en sera offerte, de témoigner notre attachement à la Cité qui nous abrite.

» Veuillez agréer, Monsieur le Maire, l'assurance de mes sentiments les plus distingués.

» *Le Doyen*,

» G. LEFÈVRE. »

Extrait du Registre des Délibérations d'Assemblée.

SÉANCE DU 11 FÉVRIER 1910

Étaient présents :

MM. LEFÈVRE, Doyen, Président.

PIQUET, Assesseurs.

PENJON, LANGLOIS, DEROCQUIGNY, CLÉMENT, Professeurs titulaires.

LIRONDELLE, GAY, Chargés de cours ou Maître de conférences.

SANSON, Secrétaire.

Étaient absents :

MM. THOMAS, excusé; ANGELLIER, en congé; DUFOUR, BENOIT, SAGNAC, BORNECQUE; DE SAINT-LÉGER, excusé; DEMANGEON, Professeurs titulaires.

POTEZ, JOUGUET, Professeurs adjoints, chargés de cours ou Maîtres de conférences.

Lecture est donnée par M. le Secrétaire du procès-verbal de la précédente séance qui est adopté.

. . . . . .

M. le Doyen rappelle que la Faculté a demandé l'extension du service d'Histoire de l'Art et les moyens d'en assurer l'ouverture au public lillois, par la création d'un emploi de garçon.

Le Conseil municipal de Lille, dans sa dernière session, a bien voulu se charger d'assurer le traitement de ce garçon préposé à l'entretien et à la surveillance en laissant à l'Administration Universitaire le soin de le choisir.

La Faculté, à l'unanimité, adresse ses remerciements à la Ville de Lille et à sa Municipalité.

. . . . . .

Vu :	POUR EXTRAIT CONFORME :
Le Doyen,	*Le Secrétaire de la Faculté,*
G. LEFÈVRE.	F. SANSON.

Lycée Faidherbe. — Travaux d'aménagement.

DU 30 DÉCEMBRE 1909

Adjudication de travaux d'aménagement à exécuter au Lycée Faidherbe, au profit de :

1er LOT. — *Maçonnerie.* — MM. JONCQUEZ Frères, entrepreneurs à Lille, moyennant 4.281 fr. 18 c., rabais de 13 °/₀ déduit.

2e LOT. — *Plafonnage, Enduits, Cloisons.* — M. A. COURBEZ, entrepreneur à Lille, moyennant 2.285 fr. 26 c., rabais de 16 °/₀ déduit.

3e LOT. — *Charpente et Menuiserie.* — M. DEBLIQUE, Directeur de la Société « L'Union des Menuisiers », demeurant à Roubaix, moyennant 10.619 fr. 32 c., rabais de 19 °/₀ déduit.

4e LOT. — *Ferronnerie.* — M. J. BOURÉE, entrepreneur à Lille, moyennant 7.363 fr. 95 c., rabais de 2 °/₀ déduit.

5e LOT. — *Gaz et Eau.* — M. Ed. VISTE, entrepreneur à Lille, moyennant 3.593 fr. 80 c., rabais de 30 °/₀ déduit.

6e LOT. — *Peinture et Vitrerie.* — M. A. GOUBE, Directeur de la Société Ouvrière « Le Travail », demeurant à Lille, moyennant 7.898 fr. 28 c., rabais 39 °/₀ déduit.

7e LOT. — *Mobilier et Fumisterie.* — M. DUDERMEL, entrepreneur à Lille, moyennant 9.559 fr. 26 c., rabais de 12 °/₀ déduit.

Enregistré le 10 février 1910, folio 2, case 4.

Répertoire n° 2187.

Entrepôt des Sucres indigènes. — Mouvement en 1909.

HALLE ET DOCKS

DATES	NOMBRE DE COLIS ENTRÉS							NOMBRE DE COLIS SORTIS							STOCK EN FIN DE MOIS						
	HALLE			DOCKS			TOTAL	HALLE			DOCKS			TOTAL	HALLE			DOCKS			TOTAL
	blancs	roux	total	blancs	roux	total		blancs	roux	total	blancs	roux	total		blancs	roux	total	blancs	roux	total	
Au 31 décembre 1908. . . .	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	40.285	2.100	42.385	25.970	3.000	28.970	71.355
Janvier 1909	»	»	»	2.200	»	2.200	2.200	1.878	1.200	3.078	325	»	325	3.403	38.407	900	39.307	27.845	3.000	30.845	70.152
Février.	»	»	»	»	»	»	»	1.485	300	1.785	725	»	725	2.510	36.922	600	37.522	27.120	3.000	30.120	67.642
Mars.	»	»	»	»	»	»	»	1.968	»	1.968	3.145	»	3.145	5.113	34.954	600	35.554	23.975	3.000	26.975	62.529
Avril.	»	»	»	»	»	»	»	3.938	»	3.938	1.908	»	1.908	5.846	31.016	600	31.616	22.067	3.000	25.067	56.683
Mai (1).	»	»	»	»	»	»	»	5.469	400	5.869	954 21.113	» 3.000	25.067	30.936	25.547	200	25.747	»	»	»	25.747
Juin	»	»	»	»	»	»	»	7.814	»	7.814	»	»	»	7.814	17.733	200	17.933	»	»	»	17.933
Juillet	»	»	»	»	»	»	»	4.768	»	4.768	»	»	»	4.768	12.965	200	13.165	»	»	»	13.165
Août.	100	»	100	»	»	»	100	5.870	»	5.870	»	»	»	5.870	7.195	200	7.395	»	»	»	7.395
Septembre	»	»	»	»	»	»	»	6.331	200	6.531	»	»	»	6.531	864	»	864	»	»	»	864
Octobre.	9.200	»	9.200	»	»	»	9.200	815	»	815	»	»	»	815	9.249	»	9.249	»	»	»	9.249
Novembre	19.500	400	19.900	»	»	»	19.900	761	»	761	»	»	»	761	27.988	400	28.388	»	»	»	28.388
Décembre.	8.250	800	9.050	»	»	»	9.050	620	»	620	»	»	»	620	35.618	1.200	36.818	»	»	»	36.818

(1) NOTA. — Le nombre de sacs détruits lors de l'incendie des Docks, survenu le 18 mai 1909, s'élève à 21.113 blancs et 3.000 roux, soit 24.113 sacs. Le chiffre de 954 indique le nombre de sacs sortis réellement. La valeur des sucres détruits a été fixée à 759.973 fr. 25.

Nombre de warrants délivrés en 1909 : 247.

Consignations reçues par le Directeur en vertu de l'article 6 de la loi du 28 mai 1858 : 9.730 francs. Par décision de l'Administration municipale en date du 24 février 1909, ces dépôts ont été supprimés en raison de la responsabilité encourue par la Ville et la Direction.

Entrepôt des Sucres indigènes. — Recettes en 1909.

HALLE ET DOCKS

DATE	SOMMES PERÇUES POUR LES SUCRES ENTREPOSÉS															
	A LA HALLE							AUX DOCKS								TOTAL
	Magasinage	Manutention	Bulletin	Transfert	ASSURANCE Entrée	ASSURANCE Sortie	TOTAL	Magasinage	Manutention	Bulletin	Transfert	ASSURANCE Entrée	ASSURANCE Sortie	TOTAL		
Janvier 1909. . . .	666 72	439 35	1 45	16 »	9 45	56 25	1.189 22	68 20	60 60	» 20	4 »	23 40	3 60	160 »		1.349 22
Février	580 46	287 85	» 95	15 »	9 30	54 60	948 16	237 39	151 50	» 50	11 »	4 65	21 60	426 64		1.374 80
Mars	931 82	318 15	1 05	19 »	15 75	108 »	1.393 77	1.093 46	621 15	2 05	34 »	16 05	110 85	1.877 56		3.271 33
Avril	4.388 76	1.469 55	4 85	103 »	91 35	513 45	6.570 96	743 67	303 »	1 »	17 »	6 90	86 10	1.157 67		7.728 63
Mai	2 320 75	560 55	1 85	54 »	32 10	256 35	3.225 60	10 067 78	1.932 69	11 70	20 »	15 75	1.178 85	13.226 77		16.452 37
Juin.	3.536 77	742 35	2 45	49 »	24 »	416 85	4.771 42	»	»	»	»	»	»	»		4.771 42
Juillet.	2.885 06	590 85	1 95	40 »	27 30	349 80	3.894 96	»	»	»	»	»	»	»		3.894 96
Août	5.854 51	1.084 74	3 60	61 »	39 »	742 20	7.785 05	»	»	»	»	»	»	»		7.785 05
Septembre.	4.158 42	681 75	2 25	43 »	21 15	501 60	5.408 17	»	»	»	»	»	»	»		5.408 17
Octobre	413 26	90 90	» 30	9 »	100 50	47 25	661 21	»	»	»	»	»	»	»		661 21
Novembre.	88 43	90 90	» 30	7 »	229 35	5 25	421 23	»	»	»	»	»	»	»		421 23
Décembre	165 40	90 90	» 30	6 »	112 80	15 15	390 55	»	»	»	»	»	»	»		390 55
TOTAUX. . .	25.990 36	6.447 84	21 30	422 »	712 05	3.066 75	36.660 30	12.210 50	3.068 94	15 45	86 »	66 75	1 401 »	16.848 64		53.508 94

NOTA. — Consulter également la récapitulation, qui comporte un remboursement de manutention de 213 fr. 21.

Entrepôt des Sucres indigènes. — Dépenses en 1909.

HALLE ET DOCKS

DATE	SOMMES PAYÉES aux DOCKS pour :				MANUTENTION — SOMMES PAYÉES aux vingt hommes (*Halle*)
	Magasinage	Manutention	Assurance	TOTAL	
Janvier 1909. .	45 45	60 60	11 55	117 60	240 75
Février	158 22	151 50	38 85	348 57	135 10
Mars	728 91	621 15	208 60	1.558 66	149 10
Avril	495 72	303 »	147 70	946 42	299 45
Mai (1)	6.711 43	1.932 69	1.919 40	10.563 52	443 35
Juin	»	»	»	»	592 10
Juillet.	»	»	»	»	361 30
Août.	»	»	»	»	452 30
Septembre. . .	»	»	»	»	494 70
Octobre	»	»	»	»	751 »
Novembre. . .	»	»	»	»	1.568 95
Décembre . . .	»	»	»	»	740 20
TOTAUX. .	8.139 73	3.068 94	2.326 10	13.534 77	(2) 6.228 30

(1) Sucres incendiés aux Docks : Magasinage : 6.096,83. Manutention : 1.614,54. Assurance : 1.742,65. Voici la récapitulation qui comporte un remboursement de manutention de 213 fr. 21 non compris ici. — (2) Voir la récapitulation qui comporte une gratification de 450 francs, non comprise ici.

Entrepôt des Douanes. — Halle et Dépotoir.

MOUVEMENT, RECETTES ET DÉPENSES EN 1909

DATE	MOUVEMENT — CAFÉS NOMBRE DE COLIS — Entrés	Sortis	Marchandises diverses (1) NOMBRE DE COLIS — Entrés	Sortis	STOCK en fin de mois (COLIS)	RECETTES. — SOMMES PERÇUES POUR — TAXES D'ENTRÉE — Manutention	Assurance	TAXES DE SORTIE — Magasinage	Assurance	TOTAL	DÉPENSES — MANUTENTION Sommes payées aux vingt hommes
Au 31 décemb. 1908	»	»	»	»	5.289	»	»	»	»	»	»
Janvier 1909. .	1.971	1.830	44	74	5.400	226 20	51 15	284 15	46 05	607 55	213 45
Février	1.805	1.444	42	76	5.727	185 70	45 90	353 45	60 30	645 35	173 85
Mars	1.729	1.897	70	67	5.562	183 30	45 30	589 50	105 45	923 55	194 80
Avril	1.936	1.585	56	54	5.915	198 »	49 20	530 45	92 70	870 35	184 25
Mai.	1.126	1.613	104	68	5.464	123 60	32 55	585 »	98 25	839 40	147 »
Juin.	1.357	1.779	86	49	5.079	149 10	40 95	690 60	119 40	1.000 05	168 85
Juillet.	1.349	1.546	86	99	4.869	145 80	34 50	652 25	118 50	951 05	157 15
Août.	1.325	1.567	241	65	4.803	171 »	48 »	813 »	148 50	1.180 50	172 65
Septembre. . .	1.093	1.639	127	162	4.222	138 75	36 45	637 10	111 90	924 20	167 20
Octobre	2.060	1 524	915	206	5.467	346 05	99 45	799 10	146 40	1.391 »	271 15
Novembre. . .	2.031	1.385	43	116	6.040	224 70	56 10	567 05	98 40	946 25	191 65
Décembre . . .	1.366	1 625	185	424	5.542	154 35	43 20	3.476 95	670 05	4.344 55	182 60
TOTAUX. . .	19.148	19.434	1.999	1.460	»	2.246 55	582 75	9.978 60	1.815 90	14.623 80	2.224 60

(1) Nomenclature des marchandises diverses : poivre, canelle, cassia, girofle, piment, vin, beurre de cacao, cacao, houblon, muscades, sucres, liqueurs, machines.

Nombre de warrants délivrés en 1909 : 25.

Consignations reçues par le Directeur, en vertu de l'article 6 de la loi du 28 mai 1858 : 120 francs. Par décision de l'Administration municipale, en date du 24 février 1909, ces dépôts ont été supprimés en raison de la responsabilité encourue par la Ville et la Direction.

N.B. Consulter également la récapitulation qui comporte une gratification de 450 fr., non comprise ici.

Entrepôt des Sucres et des Douanes. — Récapitulation.

RECETTES :

Entrepôt des Sucres. — Halle. — Sommes perçues pour magasinage, manutention, bulletins, transferts et assurance.	Fr.	36.660 30
Docks. — Sommes perçues pour magasinage, manutention, bulletins, transferts et assurance	Fr.	16.848 64
Docks. — Remboursement à la Ville de la manutention non effectuée pour les sucres transférés, puis détruits.	Fr.	213 21
Total.	Fr.	53.722 15

DÉPENSES :

Traitement du Receveur buraliste des Contributions indirectes.	Fr,	900 »	
Halle. — Salaires de manutention [1]	Fr.	6.228 30	
Manutention, magasinage et assurance remboursés aux Docks	Fr.	13.534 77	
Remboursement aux entrepositaires de la manutention non effectuée pour les sucres transférés, puis détruits	Fr.	213 21	
Total.			Fr. 20.876 28
Excédent de recettes. . . .			Fr. 32.845 87

(1) La taxe de manutention payée par les Entrepositaires est remboursée intégralement à la Corporation des Vingt-Hommes.

RECETTES :

Entrepôt des Douanes. — Sommes perçues pour manutention, magasinage et assurance . . . . . Fr. 14.623 80

DÉPENSES :

Traitements, indemnités de résidence et de logement, habillement et service de santé, indemnité professionnelle payés au personnel de l'État	Fr. 12.891 60	
Salaires de manutention [1].	Fr. 2 224 60	
Total.		Fr. 15.116 20
Excédent de dépenses. . . .		Fr. 492 40

Dépenses communes aux deux Entrepôts :

Traitement du personnel municipal (Directeur, Magasinier, Concierge).	Fr. 5.050 »
Frais de bureau (Sucres et Douanes).	Fr. 486 44
Assurance des marchandises. Primes et frais payés par la Ville pour les marchandises entreposées à la Halle et au Dépotoir (Sucres et Douanes)	Fr. 2.839 67
Frais d'un voyage à Douai par l'Administrateur pour visite des Entrepôts	Fr. 7 20
Gratification à la Corporation des Vingt-Hommes .	Fr. 450 »
Total des dépenses communes. .	Fr. 8.833 31

BALANCE :

Recettes (Sucres et Douanes).	Fr. 68.345 95
Dépenses (Sucres et Douanes et Dépenses communes).	Fr. 44.825 79
Produit net. . . .	Fr. 23.520 16

Finances. — Ouverture de crédits.

Exercice 1910.

DÉCRET DU 5 FÉVRIER 1910

Musée d'Histoire de l'Art. Subvention	Fr.	1.000	»
Services municipaux. Indemnité de départ	Fr.	1.000	»
Secours. Mme veuve DESMETTRE	Fr.	250	»

Exercice 1909.

DÉCRET DU 12 FÉVRIER 1910

Laboratoire d'analyses. — Crédit supplémentaire.	Fr.	7.064	96
Hospices. Subside de la Ville. Crédit supplémentaire pour l'assistance aux vieillards.	Fr.	51.322	44
Legs Violette. Emploi de capitaux (crédit d'ordre).	Fr.	253	»
Institut industriel et École des Arts et Métiers. Bourses. Insuffisance de crédit	Fr.	823	25
Distribution d'eau. Accident. Réparation de dommages.	Fr.	618	»

Laboratoire municipal.

Statistique mensuelle.

CLASSEMENT QUALITATIF DES ÉCHANTILLONS ANALYSÉS

dans le mois de Février 1910.

NATURE DES ÉCHANTILLONS	BONS	MAUVAIS non nuisibles	MAUVAIS nuisibles	FALSIFIÉS	TOTAL
Beurres et Fromages	107	—	—	42	149
Bières	20	—	—	—	20
Cafés, Thés et Chicorées	1	—	—	—	1
Cidres et Poirés	—	—	—	—	—
Chocolats et Cacaos	2	—	—	—	2
Confitures et Miels	3	—	—	—	3
Eaux et Glaces	5	—	20	—	25
Étains et Poteries	—	—	—	—	—
Farines	—	—	—	2	2
Huiles comestibles	—	—	—	—	—
Jouets et Colorants	—	1	—	—	1
Kirschs et Spiritueux divers	1	—	—	—	1
Laits	99	—	—	15	114
Pains et Pâtes	10	—	—	—	10
Parfumeries et Teintures	—	—	—	—	—
Pétroles	—	—	—	—	—
Poivres et Épices	—	—	—	—	—
Produits pharmaceutiques	—	—	—	—	—
Saindoux	—	—	—	—	—
Sirops, Liqueurs et Limonades	4	—	—	—	4
Sucreries et Confiseries	1	—	—	—	1
Viandes et Conserves	4	—	—	—	4
Vinaigres	2	—	—	—	2
Vins	56	4	—	53	113
Divers	8	—	—	—	8
TOTAL	323	5	20	112	460

STATISTIQUE SANITAIRE DU MOIS DE JANVIER 1910

Fournie au Ministère de l'Intérieur, en exécution de la Circulaire ministérielle du 25 novembre 1886.

POPULATION : 205.625 habitants.

MARIAGES	DIVORCES	NAISSANCES (MORT-NÉS NON COMPRIS)			MORT-NÉS			DÉCÈS (mort-nés non compris)	ENFANTS MIS EN NOURRICE		
									NÉS *dans* la commune		NÉS *hors* de la commune. placés *dans* la commune.
		Légitimes	Illégitimes.	TOTAL	Légitimes	Illégitimes	TOTAL		PLACÉS *hors* de la commune.	PLACÉS *dans* la commune.	
127	12	311	98	411	21	9	30	421	»	18	»

RÉPARTITION DES DÉCÈS PAR CAUSE ET PAR AGE (*Mort-nés non comptés*).

N° d'ordre	CAUSES DE DÉCÈS	Moins de 1 an	De 1 à 19 ans	De 20 à 39 ans	De 40 à 59 ans	De 60 ans et au delà	TOTAUX
1	Fièvre typhoïde (typhus abdominal)	»	»	»	»	1	1
2	Typhus exanthématique	»	»	»	»	»	»
3	Fièvre intermittente et cachexie palustre	»	»	»	»	»	»
4	Variole	»	»	»	»	»	»
5	Rougeole	»	1	»	»	»	1
6	Scarlatine	»	1	»	»	»	1
7	Coqueluche	7	12	»	»	»	19
8	Diphtérie et croup	»	1	»	»	»	1
9	Grippe	»	»	»	1	»	1
10	Choléra asiatique	»	»	»	»	»	»
11	Choléra nostras	»	»	»	»	»	»
12	Autres maladies épidémiques	»	»	»	»	1	1
13	Tuberculose des poumons	»	4	18	9	3	34
14	Tuberculose des méninges	1	1	»	1	»	3
15	Autres tuberculoses	»	4	»	2	»	6
16	Cancer et autres tumeurs malignes	»	»	2	14	15	31
17	Méningite simple	8	5	»	»	»	13
18	Congestion, hémorragie et ramollissement du cerveau	1	»	»	6	29	36
19	Maladies organiques du cœur	»	1	2	10	21	34
20	Bronchite aiguë	20	10	»	»	»	30
21	» chronique	»	1	1	3	6	11
22	Pneumonie	»	2	2	1	8	13
23	Autres affections de l'appareil respiratoire (phtisie exceptée)	12	14	5	7	15	53
24	Affections de l'estomac (cancer excepté)	»	»	»	1	1	2
25	Diarrhée et entérite (au-dessous de deux ans)	21	3	»	»	»	24
26	Appendicite et typhlite	»	»	1	»	1	2
27	Hernies, obstructions intestinales	1	»	1	»	»	2
28	Cirrhose du foie	»	»	2	1	1	4
29	Néphrite aiguë et mal de Bright	»	1	3	9	3	16
30	Tumeurs non cancéreuses et autres affections des organes génitaux de la femme	»	»	»	»	»	3
31	Septicémie puerpérale (fièvre, péritonite, phlébite puerpérales)	»	»	1	»	»	1
32	Autres accidents de la grossesse et de l'accouchement	»	»	»	»	»	»
33	Débilité congénitale et vices de conformation	8	»	»	»	»	8
34	Sénilité	»	»	»	»	17	17
35	Morts violentes (suicide excepté)	»	1	»	2	2	5
36	Suicides	»	»	3	»	1	4
37	Autres maladies	9	5	6	18	5	43
38	Maladies inconnues ou mal définies	1	»	2	1	»	4
	TOTAUX	89	67	49	86	130	421

Abattoir. — Taxes d'abatage. Modifications.

Nous, Maire de la Ville de Lille,

Vu la loi du 5 avril 1884. art. 84 ;

Vu la loi du 8 janvier 1905 ;

Vu la délibération du Conseil municipal du 4 janvier 1910, approuvée par arrêté préfectoral, en date du 9 janvier 1910 ;

Considérant que pour donner satisfaction aux justes réclamations de la grande majorité des marchands bouchers contre la mise en vigueur d'une taxe unique de 0,02 par kilogramme de viande nette abattue, il y a lieu d'appliquer les dispositions de la circulaire ministérielle du 1er décembre 1908 et de fixer deux taxes : l'une au poids et l'autre à la tête, de façon à permettre aux bouchers d'opter pour l'un ou l'autre mode,

ARRÊTONS :

ARTICLE 1er. — A partir de la publication du présent arrêté, l'article 982 du Code des arrêtés, modifié par notre arrêté en date du 25 novembre 1909, sera abrogé et remplacé par les deux tarifs suivants, permettant aux assujettis d'opter pour l'un ou l'autre des deux modes de perception :

Tarif au Poids :

0,02 par kilogramme de viande nette.

Tarif par Tête :

6 francs par bœuf, taureau, vache et génisse ;
1,75 par veau ;
0,60 par mouton ;
1,50 par porc.

ARTICLE 2. — MM. les Adjoints délégués aux Finances et à l'Alimentation sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Hôtel-de-Ville, le 2 février 1910.

Le Maire de Lille,

CH. DELESALLE.

VU ET APPROUVÉ :

Lille, le 14 février 1910.

POUR LE PRÉFET DU NORD :

Le Secrétaire Général délégué,

RICHARD.

Puits de Wattignies. — Usine élévatoire.

Fourniture d'énergie électrique. Traité.

Je, soussigné, Georges Dreyfus, Directeur de la Société Lilloise d'Éclairage électrique, agissant au nom et pour le compte de cette Société, m'engage à fournir à la Ville de Lille l'énergie électrique nécessaire pour la mise en marche de l'usine élévatoire du puits de Wattignies, aux conditions suivantes :

Prix annuels du kilowatt-heure :

0,12 pour les 50.000 premiers kilowatt-heures consommés ;

0,10 pour les 50.000 kilowatt-heures suivants;

0,09 pour les kilowatt-heures suivants,

avec minimum de consommation annuelle de 50.000 kilowatt-heures.

Au cas où la Ville utiliserait pour d'autres usages le câble d'alimentation de l'usine de Wattignies, par exemple, pour les besoins de l'usine d'Emmerin ou pour d'autres forages, puits ou galeries à construire, toutes les consommations d'énergie électrique utilisée, concourront à former le minimum annuel de 50.000 kilowatts.

La Ville aura toujours le droit de résilier le présent contrat à l'expiration d'une année, et ne devra, à la Société Lilloise, pour toute indemnité, qu'une somme forfaitaire de dix mille francs qui sera réduite de 1.000 francs par chaque année d'exploitation, à partir du 1er janvier 1909, de sorte qu'au bout de dix années, la Ville sera libérée entièrement envers la Société. L'indemnité en question sera due à la Société lors même que celle-ci déciderait le maintien de la canalisation sous le sol des voies publiques empruntées.

Je m'engage, en outre, à supporter les frais de timbre et d'enregistrement auxquels la présente pourra donner lieu.

Fait à Lille, le 13 octobre 1909.

G. DREYFUS.

vu :

Le Maire de Lille,

M. LAURENGE, Adjoint.

Reçu à la Mairie de Lille, le 20 décembre 1909.

Pour la perception du droit d'enregistrement, la dépense annuelle résultant du marché ci-contre, est évaluée à six mille francs.

Le Maire de Lille,
J. DUBURCQ, Adjoint.

Enregistré à Lille, le 28 décembre 1909, folio 82 case 13. Reçu sept cent cinquante francs (décimes compris).

DEMAIRÉ.

Cimetières. — Tarifs. Modifications.

Nous, Maire de la Ville de Lille,

Vu la loi du 5 avril 1884, art. 97 et 98 ;

Vu la délibération du Conseil municipal, en date du 14 janvier 1910, approuvée par M. le Préfet du Nord, le 21 janvier 1910,

ARRÊTONS :

ARTICLE 1er. — A partir de la publication du présent arrêté, l'article 1000 du Code des arrêtés est abrogé et remplacé comme suit :

ARTICLE 1000.

Fosse pour adulte	Fr.	3	»
Fosse pour enfant	Fr.	1	50
Supplément pour fosse profonde, adulte	Fr.	6	»
— — enfant	Fr.	3	»
Croix provisoire (concessions)	Fr.	»	50
— (fosses communes)	Fr.	»	25
Exhumation, main-d'œuvre	Fr.	6	»
— vacation au Directeur	Fr.	5	»
— — au Commissaire de Police	Fr.	10	»
— — au Médecin (s'il est nécessaire)	Fr.	10	»
— Frais de timbre et enregistrement. Mémoire.			
— Les désinfectants sont fournis par la Ville.			

Changement de section. . . . . Fr. 3 »

Travaux de terrassement, le mètre cube. . . . . Fr. 3 25

Transport de terres à la suite de fouilles, le mètre cube. Fr. 2 »

Supplément pour jet à la pelle au delà de deux mètres de profondeur . . . . . Fr. » 50

Ouverture de caveau . . . . . Fr. 6 »

Croix provisoire pour terrain d'attente. . . . . Fr. 1 »

Transport d'un corps d'adulte pour changement de section ou hors du cimetière . . . . . Fr. 3 »

Transport d'un corps d'enfant. . . . . Fr. 1 50

Inhumation d'un corps dans un caveau, n'exigeant pas de terrassement . . . . . Fr. 3 »

L'heure de fossoyeur, y compris outils. . . . . Fr. » 50

Article 2. — M. l'Adjoint délégué aux Cimetières est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Vu :

Lille, le 16 février 1910.

Pour le Préfet du Nord :
Le Conseiller de Préfecture délégué,
A. RICARD.

Hôtel-de-Ville, le 26 janvier 1910.

Le Maire de Lille,
Ch. DELESALLE.

Personnel.

Décisions diverses.

Nous, Maire de la Ville de Lille,

Vu la loi du 5 avril 1884, art. 88 ;

Les délibérations du Conseil municipal des 16 et 19 novembre 1909, portant vote du Budget,

Arrêtons :

Article premier. — Les traitements des employés ci-après seront fixés comme suit, à compter du 1er janvier 1910 :

Secrétariat général

MM. Assoignion, Paul, secrétaire général . . . . . Fr. 9.000 »
Mouraux, secrétaire adjoint. . . . . Fr. 5.000 »
Alhant, O., employé . . . . . Fr. 2.100 »
Payement, employé. . . . . Fr. 1.800 »
Peirsegaele, employé. . . . . Fr. 1.900 »
Jeandouzy, employé. . . . . Fr. 1.700 »
Carlier . . . . . Fr. 1.600 »

Garçons de Bureau

MM. Covin . . . . . Fr. 1.800 »
(100 francs d'augmentation à titre d'indemnité de logement).
Ronse, concierge . . . . . Fr. 1.400 »

Contentieux

M. Delamare, secrétaire du contentieux . . . . Fr. 2.400 »

Contributions

MM. Oscar Delonque, chef de bureau . . . . . Fr. 2.700 »
Robert Descarpentries, employé. . . . . Fr. 2.200 »
Lefebure, employé . . . . . Fr. 1.900 »
Delelis, employé. . . . . Fr. 2.200 »
Lherbier, employé . . . . . Fr. 1.700 »

Élections

MM. Billiaert, employé. . . . . Fr. 2.400 »
Eugène Delonque, employé. . . . . Fr 1.800 »

Bureau militaire

MM. Desrousseaux, chef de bureau . . . . . Fr. 4.000
Anchin, sous-chef de bureau . . . . . Fr. 2.500

État Civil

MM. Becquart, employé. . . . . Fr. 1.800 »
Deroulez, employé. . . . . Fr. 1.700 »

Assistance

M. Morel. . . . . Fr. 2.500

Archives

M. Baudouin, chef de bureau . . . . . Fr. 3.100 »

Dactylographes

MM. Bottequin, chef de bureau. . . . . Fr. 2.600 »
Duhayon, employé . . . . . Fr. 2.000 »
Seynave, employé . . . . . Fr. 1.900 »
Soyez, employé. . . . . Fr. 1.600 »

Sténographes

MM. Broyant, sténographe chef . . . . . Fr. 1.700 »
Duhayon, employé . . . . . Fr. 400 »
Sagon, employé . . . . . Fr. 400 »

Police

MM. Zunequin, chef de bureau . . . . . Fr. 3.800 »
Docteur Bertin . . . . . Fr. 800 »

Finances et Contrôle

MM. Gilquin, chef de bureau. . . . . Fr. 4.000 »
Chardin, sous-chef de bureau . . . . . Fr. 2.800 »
Leroy, commis principal. . . . . Fr. 2.400 »
Delannoy, employé. . . . . Fr. 1.900 »
Paul Lefebvre, employé . . . . . Fr. 1.600 »
Fray, chef de bureau . . . . . Fr. 3.200 »

MM.	Beaucamps, employé	Fr. 2.200	»
	Avocat, employé	Fr. 1.900	»
	E. Petit, employé	Fr. 1.800	»
	Vermeersch, sous-chef de bureau	Fr. 2.500	»
	Darras, employé	Fr. 1.600	»
	Doleac, employé	Fr. 1.600	»
	Broyant, secrétaire rédacteur	Fr. 3.200	»
	Schietecatte, collecteur chef	Fr. 2.500	»
	Delcluze, contrôleur	Fr. 2.000	»
	Morelle, contrôleur	Fr. 2.000	»
	A. Petit, collecteur	Fr. 1 800	»
	Catteau, collecteur	Fr. 1.550	»
	Devroe, collecteur	Fr. 1.550	»
	Squeder, collecteur	Fr. 1.550	»

Travaux municipaux

MM.	Pergant, chef de bureau	Fr. 3.800	»
	Parsy, employé	Fr. 1 900	»
	Lesage, géomètre	Fr. 3.600	»
	Sterckmann, dessinateur	Fr. 2.100	»
	Doutrelong, dessinateur	Fr. 1.500	»
	Rossert, contrôleur des travaux de voirie	Fr. 2.000	»
	Gasque, contrôleur des travaux de voirie	Fr. 1.900	»
	Baron, garçon de bureau	Fr. 1.600	»
	Vanhagendoren, chef téléphoniste	Fr. 2.100	»
	Dourdin, téléphoniste	Fr. 1.610	»
	Desrumaux, téléphoniste	Fr. 1.610	»

Service des eaux

MM.	Loquet, ingénieur du service des eaux	Fr. 4.000	»
	Formesyn, employé	Fr. 2.100	»
	Payelle, fontainier	Fr. 1.700	»
	Devestel, fontainier	Fr. 1.700	»

MM. Gilbert, contrôleur . . . . . Fr. 1.800 »
Bavye, chef mécanicien . . . . . Fr. 3.300 »
Lienard, chauffeur . . . . . Fr. 1.600 »
Dutilleul, chauffeur . . . . . Fr. 1.600 »
Dupré, chauffeur . . . . . Fr. 1.550 »

Pontiers

MM. Flament . . . . . Fr. 1.100 »
Garcette . . . . . Fr. 1.100 »
Évrard . . . . . Fr. 1.100 »
Pionnier . . . . . Fr. 1.100 »

Cimetières

MM. Billiet, employé . . . . . Fr. 2.700 »
Tisserand, employé . . . . . Fr. 1.700 »
Gaillard, directeur de l'Est . . . . . Fr. 2.600 »
Soudoyez, directeur du Sud . . . . . Fr. 2.400 »
Constant, employé . . . . . Fr. 1.600 »

Poids public

M. Pollet, peseur . . . . . Fr. 1 400 »

Halles et Marchés.

MM. Dubus, directeur . . . . . Fr. 2.000 »
Demeestère, vérificateur . . . . . Fr. 2.000 »

Jardins

MM. Saint-Léger, jardinier chef . . . . . Fr. 6.500 »
Bédène, surveillant . . . . . Fr. 2.700 »

Chauffage et Éclairage

M. Chevalier, électricien . . . . . Fr. 1.600 »

Hygiène

MM. Gérard, chef de bureau	Fr.	4.000	»
Langlet, employé	Fr.	2.400	»
Dumont, inspecteur des logements insalubres	Fr.	2.500	»
Amand, inspecteur sanitaire	Fr.	1.800	»
Morillon, employé à la vaccine	Fr.	1.700	»
Thys, auxiliaire	Fr.	800	»

Laboratoire

MM. Loire, chimiste	Fr.	2.000	»
Masselot, garçon de laboratoire	Fr.	800	»

Octroi

M. le Docteur Milat	Fr.	800	»

Bureau des Écoles

MM. Lienard, chef de bureau	Fr.	3.700	»
Talon, employé	Fr.	2.600	»
Lefebvre, employé	Fr.	2.100	»
Minque, garçon de courses	Fr.	1.800	»

École des Beaux-Arts

MM. Gavelle, directeur	Fr.	3.500	»
Leriche, surveillant	Fr.	2.100	»

Article 2. — M. l'Adjoint délégué aux Finances est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Hôtel-de-Ville, le 14 février 1910.

Le Maire de Lille,

Ch. DELESALLE.

Contentieux.

Nous, Maire de la Ville de Lille,

Vu la loi du 5 avril 1884, art. 88,

ARRÊTONS :

ARTICLE 1er. — M. DELAMARE, Pierre, Docteur en Droit, est nommé Secrétaire du Service municipal du Contentieux. Il sera chargé, sous la direction de M. MOURAUX, Secrétaire adjoint de la Mairie, de la centralisation, l'étude et la préparation des dossiers de toutes les affaires litigieuses et contentieuses intéressant la Ville.

M. DELAMARRE sera, en outre, chargé de représenter la Ville dans toutes les affaires où la présence de l'avocat de la Ville ne sera pas indispensable (appels en conciliation, formalités préliminaires de transaction, concordats, compromis, etc.). Il devra également, en qualité de Secrétaire, assister aux réunions de la Commission du Contentieux.

ARTICLE 2. — M. le Secrétaire général de la Mairie est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Hôtel-de-Ville, le 16 février 1910.

Le Maire de Lille,

CH. DELESALLE.

Secrétariat.

Nous, Maire de la Ville de Lille,

Vu la loi du 5 avril 1884, article 88,

ARRÊTONS :

ARTICLE 1er. — M. DREYFUS, Georges-Gaston, dit JEANDOUZY, né à Saint-Omer (Pas-de-Calais), le 18 juillet 1868, est nommé à titre définitif, Rédacteur au Secrétariat général.

ARTICLE 2. — L'effet de cette nomination comptera à partir du 1er janvier 1909.

Article 3. — M. Dreyfus dit Jeandouzy est tenu dans l'obligation d'habiter le territoire de Lille.

Article 4. — M. le Secrétaire général est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Hôtel-de-Ville, le 21 février 1910.

Le Maire de Lille,

Ch. DELESALLE.

Nous, Maire de la Ville de Lille,

Vu la loi du 5 avril 1884, article 88,

Arrêtons :

Article 1er. — M. Descarpentries, Félix-Albert, né à Croix (Nord), le 30 décembre 1881, employé auxiliaire, est nommé, à titre définitif, employé au Secrétariat général, aux appointements annuels de 1.500 fr. (quinze cents francs), à compter du 1er janvier 1910.

Article 2. — M. Descarpentries est tenu d'habiter le territoire de Lille.

Article 3. — M. le Secrétaire général est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Hôtel-de-Ville, le 10 février 1910.

Le Maire de Lille,

Ch. DELESALLE.

État civil.

Nous, Maire de la Ville de Lille,

Vu la loi du 5 avril 1884, art. 88,

Arrêtons :

Article 1er. — M. Boucher, Émile-Alphonse, né à La Madeleine (Nord), le 15 avril 1869, et M. Coppens, Léon, né à Saint-Quentin (Aisne), le 14 septembre 1881, tous deux employés auxiliaires, sont nommés, à titre définitif, employés au Bureau de l'État civil, aux appointements

annuels de 1.500 francs (quinze cents francs), à compter du 1er janvier 1910.

Article 2. — MM. Boucher et Coppens sont tenus dans l'obligation d'habiter le territoire de Lille.

Article 3. — M. le Secrétaire général est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Hôtel-de-Ville, le 10 février 1910.

Le Maire de Lille,

Ch. DELESALLE.

Travaux.

Nous, Maire de la Ville de Lille,

Vu la loi du 5 avril 1884, art. 88,

Arrêtons :

Article 1er. — Mme Fernand Stequelbout, née Marie Delezenne, est nommée concierge du bâtiment de la rue de Bouvines, n° 16, à compter de ce jour.

Article 2. — Mme Stequelbout aura droit au logement, au chauffage et à l'éclairage dans l'immeuble précité.

Article 3. — M. l'Adjoint délégué au Chauffage et à l'Éclairage et M. le Secrétaire général sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Hôtel-de-Ville, le 12 février 1910.

Le Maire de Lille,

Ch. DELESALLE.

Conservatoire. — Cours supérieur de violon.

Nous, Maire de la Ville de Lille,

Vu la loi du 5 avril 1884, art. 88 ;

Vu l'arrêté de M. le Préfet du Nord, en date du 12 janvier 1910,

nommant M. Surmont, Professeur du Cours supérieur de violon à l'École de Musique de Lille, succursale du Conservatoire National,

Arrêtons :

Article 1er. — Le traitement de M. Surmont, né à Valenciennes (Nord), le 28 avril 1880, est fixé à 900 francs (neuf cents francs par an), à compter du 1er janvier 1910.

Article 2. — M. Surmont est tenu dans l'obligation d'habiter, désormais, le territoire de Lille.

Article 3. — M. le Secrétaire général et M. le Directeur du Conservatoire sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Hôtel-de-Ville, le 21 février 1910.

Le Maire de Lille,

F. DANCHIN, Adjoint.

École d'Architecture.

Nous, Maire de la Ville de Lille,

Vu la loi du 5 avril 1884, art. 88,

Arrêtons :

Article 1er. — M. Dubuisson, Émile-Paul-Désiré, né à Lille, le 2 mai 1873, Professeur chargé de Cours aux Écoles régionale d'Architecture et des Beaux-Arts, est autorisé à verser à la Caisse des Retraites, à partir du 1er janvier 1910.

Article 2. — M. Dubuisson est tenu dans l'obligation d'habiter le territoire de Lille.

Article 3. — M. le Secrétaire général est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Hôtel-de-Ville, le 15 février 1910.

Le Maire de Lille,

Ch. DELESALLE.

Conservatoire. — Cours de violon.

Nous, Maire de la Ville de Lille,

Vu la loi du 5 avril 1884, article 88,

ARRÊTONS :

ARTICLE 1er. — Le traitement de M. BONENFANT, Professeur de violon au Conservatoire de Musique, est porté, en raison de son ancienneté de service, de 500 à 600 francs par an, à partir du 1er janvier 1910.

ARTICLE 2. — M. l'Adjoint délégué aux Finances est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Hôtel-de-Ville, le 10 janvier 1910.

Le Maire de Lille,

F. DANCHIN, Adjoint.

Police.

Nous, Maire de la Ville de Lille,

Vu la loi du 5 avril 1884, art. 88,

Considérant que l'agent DUCOURANT qui avait été, par mesure disciplinaire, remis dans la police en tenue, comme sergent de ville de 2me classe, le 15 novembre 1908, n'a point voulu s'amender et a dû subir, depuis cette époque, de nombreuses punitions,

ARRÊTONS :

ARTICLE 1er. — L'agent de police de 2me classe DUCOURANT est rétrogradé à la 3me classe, à titre de dernier avertissement ; cette mesure produira son effet à compter du 1er mars 1910.

ARTICLE 2. — M. le Commissaire central de Police est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Hôtel-de-Ville, le 16 février 1910.

Le Maire de Lille,

Ch. DELESALLE.

10.1182 G. DUBAR & Cie IMP. LILLE

BULLETIN ADMINISTRATIF

SOMMAIRE :

Pages

Conseil municipal :

État civil. Délégation. D. Danel. 104

Baux :

Prorogation de bail. Immeuble, rue d'Isly. Robart. 104

Fêtes :

Siège de Lille. Pièces d'artifice. Marché De Bar. 104
Fives-Saint-Maurice. Comité. Nomination. 105
Canton Sud et Moulins-Lille. Comité. Nomination. 106
Mi-Carême. Résultat du concours. 108

Police administrative :

Conseil des Prud'hommes. Listes électorales. Révision. Avis. . 114
Travail. Certificat d'aptitude physique. Délivrance. 116

Administrations diverses :

Allemagne. Vice-Consul Bastin 117
Peseur-juré. Nomination Noulet. 117

Bâtiments communaux :

Chauffage. Réparations et entretien. Marchés Morel. 118
Appareils à vapeur. Entretien. Marché Courtaud, Garnier et autres 118
Appareils. Institut de physique. Réparations. Marché Sée 118

Pages

Travaux de zingage et couverture en plomb. Adjudication Vanhémens 119
Nouveau Théâtre. Maquette. Marché Allard 119

Voirie :

Rues de Lille. Origine historique 153
Interruption de circulation. Avenues Mathias Delobel et autres. 119
Canaux. Enlèvement des vases. Marché Beauvois 120

Théâtre :

Opéra : " Sigurd ". Décors. Marché Piat 122

Enseignement des Beaux-Arts :

École des Beaux-Arts. Inspection 1910. Rapport Fath 123
Bourses et Prix. Avis 126
École Régionale d'Architecture. Secrétaire Couvreur 126
Professeur Mollet 127

Enseignement secondaire :

Lycée Fénelon. Denrées. Marchés divers 128

Enseignement primaire :

Caisse des Écoles. Compte rendu pour 1909 130

Œuvres diverses :

Mutualité maternelle. Compte moral pour 1909 136
Sou des Écoles laïques. Statistique pour 1909 138

Finances :

Ouverture de crédits 140

Alimentation :

Laboratoire municipal. Statistique pour le mois de mars 147
Abattoir. Location de locaux 141
Enlèvement des issues. Marché Beauvois 120

Pages

Distribution d'eau :

Usine d'Emmerin. Machine. Garniture métallique. Marché Brunner 142

Bains :

Établissement, rue des Sarrazins. Ouverture. Horaire. 143

Hygiène :

Statistiques des décès des mois de janvier, février et mars . . . 148

Cimetières :

Règlement. Modifications 143

Police :

Cinématographes. Règlement. Modifications. 144
Marchands ambulants. Médailles d'inscription 145
Commissaire de police. Nomination Ducreux 145

Sapeurs-Pompiers :

Officiers. Nominations. 146

Services municipaux :

Personnel. Décisions diverses 149
Machines à écrire. Papier. Marché Combe 152

Etat civil. — Délégation.

Nous, Maire de la Ville de Lille,

Vu la loi du 5 avril 1884, art. 82 ;

Considérant que, par suite d'empêchement, aucun membre de l'Administration municipale ne pourra procéder aux mariages du 4 avril prochain,

ARRÊTONS :

M. Désiré DANEL, Conseiller municipal, est délégué, pour la journée du lundi 4 avril prochain, dans les fonctions d'Officier d'État civil.

Hôtel-de-Ville, le 31 mars 1910.

Le Maire de Lille,

CH. DELESALLE.

Baux.

Immeuble, rue d'Isly.

DU 28 FÉVRIER 1910

Prorogation de bail accordée à M. H. ROBART, mécanicien à Lille, pour trois ans, du 25 juillet 1910, d'un immeuble, sis à Lille, rue d'Isly, 50, moyennant un loyer annuel de 1.300 francs, plus les charges.

Enregistré le 8 mars 1910, folio 13, case 14.

Répertoire n° 2667.

Siège de Lille. — Pièces d'artifice.

DU 15 FÉVRIER 1910

Soumission par M. DE BAR, artificier à Marcq-en-Barœul, pour le tir

de pièces d'artifice, à l'occasion de la Fête anniversaire du Siège de Lille, les 9 et 10 octobre 1909, moyennant 700 francs.

Enregistré le 7 mars 1910, folio 13, case 7.

Répertoire nº 2479.

Fêtes de Fives-Saint-Maurice. — Comité.

Nous, Maire de la Ville de Lille,

Vu la loi du 5 avril 1884, art. 88 ;

Vu notre arrêté du 31 décembre 1909, relatif à la désignation des comptables spéciaux ;

Les lettres du Comité des fêtes de Fives-Saint-Maurice, en date des 4 et 19 mars 1910,

ARRÊTONS :

ARTICLE 1er. — Sont nommés, sous notre présidence, membres du Comité des Fêtes de Fives-Saint-Maurice :

MEMBRE D'HONNEUR :

M. Henri COINTRELLE, ancien Adjoint au Maire de Lille.

COMITÉ D'ORGANISATION

Bureau du Comité :

MM. Léon DAMBRINE, Adjoint délégué aux Fêtes, Président ;
Charles REMY, Conseiller municipal, Vice-Président ;
Jules DECLOCQMENT, retraité, Vice-Président ;
Eugène SOUDOYEZ, Directeur du cimetière du Sud, Secrétaire ;
Gustave LELEU, Conseiller municipal, Trésorier.

MEMBRES :

MM. Albert GOSSART, Pierre BARROIS, Louis BUISINE, Émile RICHEBÉ, Conseillers municipaux ; Charles BACHELET, BATTET-ROGER, Charles

Bergue, Arthur Bosquet, Émile Bouillet, Paul Carlier, Jules Cocheteux, Pierre Danglos, Henri Debièvre, Gustave Delbrayelle, Arthur Deligne. Henri Desbuissons, Alcide Desrousseaux, Paul Doyennette, Eugène Ducoulombier, Oscar Gombert, Georges Hermant, Jules Lebahy, Octave Leblond, Albert Leroy, Louis Lussiez, Louis Rivière, Émile Smagghe, Émile Vanner.

Article 2. — Le Trésorier du Comité se mettra en rapport avec le Délégué à l'organisation des fêtes municipales, comptable spécial, pour le paiement des dépenses à effectuer, conformément aux règles de la comptabilité publique.

Hôtel-de-Ville, le 24 mars 1910.

Le Maire de Lille,

Ch. DELESALLE.

Fêtes du Canton Sud et de Moulins-Lille. — Comité.

Nous, Maire de la Ville de Lille,

Vu la loi du 5 avril 1884, art. 88 ;

Vu notre arrêté du 31 décembre 1909, relatif à la désignation des comptables spéciaux,

Arrêtons :

Article 1er. — Sont nommés, sous notre présidence, membres du Comité d'initiative et de Fêtes du Canton Sud et de Moulins-Lille :

PRÉSIDENT D'HONNEUR ;

M. Léon Dambrine, Adjoint au Maire, délégué aux Fêtes.

MEMBRES D'HONNEUR :

MM. Ferdinand Duponchelle, Conseiller municipal;
Georges Wauquier, d°
Ernest Lesot, d°
Léonard Danel, d°
Maurice Gronier, d°
Louis Guiselin, d°

COMITÉ D'ORGANISATION

Bureau :

Président : M. Jules Delos, Conseiller municipal.

Vice-Présidents : MM. Delepoulle, entrepreneur de peinture ;
Salembier, voyageur de commerce ;
Smagghe, employé ;
Delattre, voyageur de commerce.

Secrétaire général : M. Georges Lechartier, employé.

Secrétaires adjoints : MM. Simonnet, Sous-Chef de bureau à la Mairie ;
Seynave, dactylographe à la Mairie.

Trésorier : M. J.-B. Coilliot, Conseiller municipal.

MEMBRES :

MM. Picavet, Conseiller d'arrondissement; Bergot, Conseiller Prud'homme ; Franck, Conseiller Prud'homme; Baudouin, archiviste à la Mairie ; H. Bertaut, architecte ; Buriez, négociant ; Decraene, employé ; Delhaye, tapissier ; G. Depaepe, employé; A. Desrousseaux, chef de bureau à la Mairie; Dhalluin, typographe ; G. Dobels, coupeur; G. Drieux, filateur; Dubreucq, imprimeur ; F. Fatou, entrepreneur de peinture ; Fiévet, employé ; J Grenier, carrossier ; Hacquet Fils, fabriquant de chicorée; Hanote, charron ; Houvenaghel, employé ; Jorand, rentier; Z. Lamine, entrepreneur de peinture; F. Leclercq, voyageur; Lefebvre, employé à la Mairie ; Mertz, employé ; Moreau, forgeron ; E. Robin, mécanicien ; P. Rouzé, entrepreneur ; Selves, sculpteur ; E. Soudoyez, Directeur du cimetière du Sud ; G. Teffri, entrepreneur de peinture ; Van Coppenolle, entrepreneur de peinture ; Vendeville, négociant ; Vranken, peintre ; G. Wartel Fils, employé.

Article 2. — Le Trésorier du Comité se mettra en rapport avec le Délégué à l'organisation des fêtes municipales, comptable spécial, pour le paiement des dépenses à effectuer, conformément aux règles de la comptabilité publique.

Hôtel-de-Ville, le 26 mars 1910.

Le Maire de Lille,

M. LAURENGE, Adjoint.

Fête de la Mi-Carême. — Résultats.

Extrait du procès-verbal de la réunion du Jury de Concours de Carnaval, tenue à l'Hôtel-de-Ville, le lundi 7 mars 1910, à cinq heures du soir.

Présents : MM. Dambrine, Bulens, Dhénin, Fournier, Duflos, Labbe, Liégeois-Six, Ghesquier, Demanne, Vandermersch, Blanquart, Drumez, Delahodde, Baré, Leleu, Baert, Deherrypon, Vilerval, D. Danel, Gobert, Clément, Boivin et Desrousseaux.

Excusé : M. Delos.

La séance est ouverte à 5 heures 1/4, sous la présidence de M. Léon Dambrine, Adjoint délégué aux Fêtes.

Le procès-verbal de la dernière réunion est lu et adopté sans observation.

. . . . . .

Après lecture et examen des résultats obtenus dans les différentes catégories du Concours de Carnaval et du Cortège aux Flambeaux, le Jury décide d'attribuer les primes comme suit :

1re Catégorie. — Plus beaux Chars

Club des Gym's (Char Espagnol), 376 points, 1er prix : 400 francs. — Les Risquons Tout (Hommage à la France et à la Russie), 374 points, 2e prix : 200 francs. — Les Enfants d'Arcole (La Fée des Fleurs), 349 points, 3e prix : 150 francs. — Les Amis Réunis de La Madeleine (Char de Victor Hugo), 308 points, 4e prix : 100 francs.

Le Jury décide d'ajouter un 5e prix. — Les Chauds Moineaux (Le Roi de la Corrida), 302 points, 5e prix : 75 francs.

2e Catégorie. — Plus beaux Groupes. — 50 personnes au minimum.

Les Enfants de Reuze-Papa (Artilleurs de la pièce humide), 372 points, 1er prix : 200 francs. — Les Lecqueux, 351 points, 2e prix : 150 francs. — Les Risquons Tout (Hommage à la France et à la Russie), 350 points,

3e prix : 100 francs. — Club des Gym's (Groupe Espagnol), 348 points, 4e prix : 75 francs. — Les 3 couleurs, 310 points, 5e prix : 50 francs.

Le Jury a décidé d'attribuer trois prix supplémentaires. — Les Fines Moustaches, 307 points, 6e prix : 40 francs. — Les Enfants d'Arcole, 304 points, 7e prix : 30 francs. — Les Coqs-Hommes, 303 points, 8e prix : 25 francs.

3e Catégorie. — Plus beaux Groupes. — 12 personnes au minimum.

Les Bigophones Denaisiens (Harmonie Tyrolienne), 361 points, 1er prix : 150 francs. — Les Joyeux (Papillons Blancs), 334 points, 2e prix : 125 francs. — Les Chauds Moineaux (Le Roi de la Corrida), 320 points, 3e prix : 100 francs. — Les Amis Réunis d'Esquermes, 316 points, 4e prix : 75 francs. — Les Arlequins Accordéonistes, 308 points, 5e prix : 50 francs. — Les Cœurs Joyeux, 290 points, 6e prix : 30 francs. — Les Amis Réunis de La Madeleine, 276 points. 7e prix : 25 francs.

4e Catégorie. — Groupe Costumé le plus original, pittoresque ou comique. — 12 personnes au minimum.

Les Amis Réunis de La Madeleine (La Mode en 1910), 366 points, 1er prix : 150 francs. — Les Amis Réunis de La Madeleine (Le Nid enchanté), 364 points, 2e prix : 125 francs. — Les Dénophones Hofman (La Musique de B en zinc), 362 points, 3e prix : 100 francs. — Les Cheminots (Fanfare " Les Montagnards Ecossais ", 360 points, 4e prix : 75 francs. — Les Enfants de Wazemmes (Noces villageoises), 357 points, 5e prix : 50 francs. — Ces Messieurs (14 Juillet, à Tartagroborre), 334 points, 6e prix : 40 francs. — Les Courageux Épargneurs (La Mode de Paris), 315 points, 7e prix : 30 francs. — Les Amis du Canon Rayé, 266 points, 8e prix : 25 francs.

5e Catégorie. — Plus beaux Costumes, originaux, pittoresques ou comiques. — Couples.

1re SECTION

Vangosbecq et Brame (Rêve d'un couple japonais), 342 points, 2e prix : 75 francs. — Adolphe et Henri Mille (M. la Moule et Mme l'Huître

en voyage de Noces), 337 points, 3e prix : 40 francs. — Couple de Grenouilles, 327 points, 4e prix : 35 francs. — M. et Mme Tins-Rau (Le Coq et la Poule), 326 points, 5e prix : 25 francs. — Mlle Dauwe (La Mode en 1810), 325 points, 6e prix : 20 francs.

Le Jury n'a pas attribué de 1er prix, le minimum de points n'ayant pas été atteint.

5e *Catégorie.* — Plus beaux Costumes. — Couples.

2e SECTION

M. et Mme Vincent (Yokohama à Lille), 343 points, 2e prix : 50 francs. — M. et Mme Baron (Seigneur et Dame de Cour Henri III), 316 points, 4e prix : 20 francs.

Le Jury n'a pas attribué le 1er ni le 3e prix, le minimum de points n'ayant pas été atteint, mais il a ajouté un 5e prix. Mlles Jeunotte et Nobilé (Drapeau Français), 314 points, 5e prix : 20 francs.

6e *Catégorie.* — Costume le plus original, pittoresque ou comique. — Personnes isolées.

Muller Yvonne (Deux Alliées), 355 points, 1er prix : 100 francs. — Mme Gatto (Lakmé), 354 points, 2e prix : 65 francs. — Ghesquière, Marthe (La Comète de Halley), 345 points, 3e prix : 60 francs. — Mme Mix (Marguerite), 343 point, 4e prix : 55 francs. — Savaete, Victor (Nouveau dressage conjugal), 339 points, 5e prix : 50 francs. — Chaumette, Victor (Trio gymnique), 335 points, 6e prix : 45 francs. — Dupont, Charlotte (Chrysanthème), 332 points, 7e prix : 40 francs. — Coulomb, René (Le Poireau), 331 points, 8e prix : 30 francs. — Sory, Gustave (Le Car naval Lille-Roubaix-Tourcoing), 330 points 1/2, 9e prix : 25 francs. — Lévy, Sarah (La Fortune), 330 points, 10e prix : 20 francs. — Legrain, Louis (Japonais distingué), 329 points, 11e prix : 15 francs. —Valbrun, Georges (Le Veau d'Or), 326 points, 12e prix : 15 francs. — Duval (La Folie des Bois), 318 points, 13e prix : 15 francs. — Du 14e au 22e prix, 10 francs à chacun des lauréats dénommés ci-après : Rousset, Émile (La Mode en 1850). — Cassette, Victor (La Belle Fatma). — Mlle Germaine Denis

(Henri III). — Mlle Landau, Fernande (Bouquetière Louis XV). — Delbarre, Albert (Rescapée de Harem). — Billaut, Maria (Des enfants qui promettent). — Mme Yautier, Jeanne (La Nuit). — Liagre, Hélène (Papillon). — Antonius, Jean (Belle-Mère dirigeable).

7e *Catégorie.* — **Tirage au sort de 250 fr. de primes.** — Groupes de Musiciens costumés. — Minimum : 12 instrumentistes.

1re prime : Le Club des Gym's, 60 francs. — 2e prime : Les Arlequins Accordéonistes, 50 francs. — 3e prime : Les Cœurs Joyeux, 40 francs. — 4e prime : Les Bigophones Denaisiens, 30 francs. — 5e prime : Les Gros Légers, 25 francs. — 6e prime : Les Lecqueux (musiciens), 20 francs. — 7e prime : Les Fines Moustaches, 15 francs. — 8e prime : Les Lecqueux (clairons), 10 francs.

8e *Catégorie.* — Plus beaux Costumes pour Enfants. — Couples.

Raymond et Marguerite Cacan (Enfants japonais), 345 points, 2e prix : 30 francs. — Georges et Marguerite Dion (Paysan et Paysanne), 330 points, 3e prix : 25 francs. — Raymond et Henri Buisset (Souvenir de Plage), 325 points, 4e prix : 20 francs. — Anna et Berthe Beckman (M. et Mme Polichinelle), 322 points, 5e prix : 10 francs.

Le Jury n'a pas attribué de 1er prix, le minimun de points n'étant pas atteint, mais il a décidé d'en attribuer un 6e, Jules et Maximilien Claes (Spahi et Zouave), 320 points, 6e prix : 10 francs.

9e *Catégorie.* — Plus beaux Costumes pour Enfants isolés

Jeysen, Renée (Fleuriste japonaise), 339 points, 1er prix : 40 francs. — Jeysen, Simonne (Paysanne Normande), 334 points, 2e prix : 30 francs. — Leclercq, Charles (Incroyable), 331 points, 3e prix : 25 francs. — Hennebutte, Raymonde (D'Artagnan), 320 points, 4e prix : 15 francs. — Hennebutte, Auguste (Général de Division), 318 points, 5e prix : 10 francs.

Le Jury a décidé d'ajouter un 6e prix pour Cornille, Louis (Contrebandier corse), 290 points, 10 francs.

10e Catégorie. — Groupes de Vélocipédistes costumés. — Minimum : 12 personnes.

L'Union Cycliste du Centre (Tous les Métiers), 334 points, 1er prix : 100 francs. — Les Grands Fous (Les Jardiniers), 310 points, 2e prix : 80 francs. — Les Boërs de Moulins-Lille (Arrestation de braconniers), 303 points, 3e prix : 60 francs.

10e Catégorie. — Vélocipédistes isolés, costumés

Lecointre, Émile (Aviateur), 349 points, 1er prix : 45 francs. — Thuytschaever, Pierre (Abeille et sa ruche), 341 points, 2e prix : 40 francs. — Devisscher, Jean (Gondole vénitienne), 328 points, 3e prix : 35 francs. — Erphelin, Eugène (Sous-marin), 324 points, 4e prix : 25 francs. — Dumoulin, Fernand (Chasseur express), 318 points, 5e prix : 15 francs. — Delgrange, Gustave (Aéroplane Blériot), 306 points, 6e prix : 10 francs.

11e Catégorie. — Chars-Réclames

A. Derick (Chapeau Valletin), 356 points, 1er prix : Médaille de vermeil grand module et Diplôme. — R. Decarne (Réclame bouteilles), 281 points, 2e prix : Médaille d'argent. — R. Decarne (Réclame Articles de cave), 263 points, 4e prix : Diplôme.

Primes offertes par la voie du sort, aux concurrents non primés inscrits dans les 5e, 6e, 8e, 9e catégories, y compris les Vélocipédistes isolés, costumés. — **20** primes à **10** francs chacune :

6e Catégorie : Huys, Henri. — 6e Catégorie : Deporter, Jean. — 5e Catégorie : Deryck, Julia et Suzanne. — 9e Catégorie : Bernache, Suzanne. — 9e Catégorie : Bernache, Odette. — 10e Catégorie, 2e section : F. P. — 9e Catégorie : Degraeve, Léon. — 5e Catégorie, 1re section : Les Coqs-Hommes. — 6e Catégorie : Montez, Alfred. — 9e Catégorie : Denis, Julien. — 6e Catégorie : Dautier. Marcelle. — 9e Catégorie : Caron, Rosa. — 6e Catégorie : Dhalluin, Maurice. — 6e Catégorie : Silart, Charles. — 9e Catégorie : Dewett, Berthe. — 9e Catégorie : Mayer, Charles. — 9e Catégorie : Paul Ogé. — 6e Catégorie : Deryck, Amandine. — 9e Catégorie : Bernard, Léa. — 5e Catégorie, 1re section : Lejeune, Berthe et Marie-Louise.

CORTÈGE AUX FLAMBEAUX

Primes attribuées suivant un nombre de points déterminé par avance, et après délibération du Jury, aux plus beaux Chars, Groupes et Sociétés illuminés :

Société Les Enfants d'Arcole (Char de la Fée des Fleurs), 1er prix : 300 francs. — Char des Risquons Tout (Hommage à la France et à la Russie), 2e prix : 200 francs. — Char Espagnol du Club des Gym's, 3e prix : 150 francs. — Groupe Les Bigophones Denaisiens (Harmonie Tyrolienne)), 4e prix : 100 francs. — Char des Amis Réunis de La Madeleine (Victor Hugo), 5e prix : 75 francs.

10 prix de **50** francs chacun attribués aux Chars, Groupes et Sociétés ci-après :

Char de la société Les Chauds Moineaux (Le Roi de la Corrida), 6e prix. — Char de la société Les Marionnettes (La Tour de Nesle), 7e prix. — Char des Chevaliers du Brouillard (La Défense du Canon), 8e prix. — Groupe de Cheminots (Montagnards Écossais), 9e prix. — Groupe des Lecqueux, 10e prix. — Société des Risquons Tout, 11e prix. — Le Club des Gym's, 12e prix. — Les Dénophones Hofman, 13e prix. — Société Les Joyeux, 14e prix. — Les Amis Réunis de La Madeleine (Le Nid enchanté), 15e prix.

Tirage au sort de **200** francs de primes entre les Groupes de Musiques costumés. — Minimum : 12 instrumentistes :

1re Prime : Les Dénophones Hofman, 50 francs. — 2e Prime : Les Gros Légers, 30 francs. — 3e Prime : Le Club des Gym's, 30 francs. — 4e Prime : Les Chevaillers du Brouillard, 25 francs. — 5e Prime : Les Risquons Tout, 25 francs. — 6e Prime : Les Bigophones Denaisiens, 20 francs. — 7e Prime : Les Cheminots, 20 francs.

Primes offertes par la voie du sort :

1° Aux Sociétés et Groupes non primés, ayant participé au cortège : **10** primes de **20** francs chacune :

Société Les Mal Foutus. — Société Les Enfants d'Arcole. — Groupe

Les Amis Réunis de La Madeleine (La Mode en 1910). — Groupe Les Métiers (Tous les Métiers). — Groupe de vélos Les Grands Fous (Les Jardiniers). — Groupe Les Courageux Épargneurs (La Mode de Paris). — Groupe des Amis Réunis du Canon-d'Or.

2° Aux Sociétés et Groupes étrangers à la localité, ayant participé au cortège :

1re Prime : Société Les Marionnettes de La Madeleine, 50 francs. – 2e Prime : Groupe Les Cheminots d'Hellemmes, 30 francs. — 3e Prime : Les Coqs-Hommes, de Lomme, 20 francs.

Primes à attribuer aux Chars et Groupes-Réclames illuminés :

Médaille de vermeil grand module et Diplôme, 1er Prix : A. Deryck (Chapeau Vallentin). — 2e Prix : R. Decarne (Réclame bouteilles). — 3e Prix : Société des Literies Kapok. — 4e Prix : Médaille d'argent grand module et Diplôme, R. Decarne (Réclame Articles de cave).

Le Jury décide d'aviser les lauréats des jours et heures où ils pourront se présenter à la Mairie pour recevoir leurs primes.

La séance est levée à huit heures dix.

Conseil de Prud'hommes de Lille. — Révision des listes d'électeurs.

Le Maire de Lille informe les intéressés que, conformément à la loi du 27 mars 1907, les listes électorales pour les Conseils de Prud'hommes seront révisées jusqu'au 20 avril 1910. Pour faciliter les réclamations, le bureau des élections, à la Mairie, restera ouvert tous les jours, de 8 heures à midi et de 2 heures à 6 heures; le dimanche 17, de 9 heures à midi, et le mercredi 20 avril, jusqu'à minuit.

Extrait de la loi du 27 mars 1907 concernant les Conseils de Prud'hommes

Article 5. — A condition : 1° d'être inscrit sur les listes électorales politiques ; 2° d'être âgé de 25 ans révolus ; 3° d'exercer, depuis trois ans,

apprentissage compris, une profession dénommée dans le décret d'institution du Conseil et de résider dans le ressort de ce Conseil depuis un an,

Sont électeurs ouvriers : les ouvriers, les chefs d'équipe ou contremaîtres prenant part à l'exécution matérielle des travaux industriels et les chefs d'ateliers de famille travaillant eux-mêmes;

Électeurs patrons : les patrons occupant pour leur compte un ou plusieurs ouvriers ou employés ; les associés en nom collectif; ceux qui gèrent ou dirigent pour le compte d'autrui une fabrique, une manufacture, un atelier, un magasin, une mine et, généralement, une entreprise industrielle ou commerciale quelconque ; les présidents et membres des conseils d'administration, les ingénieurs et chefs de service tant dans les exploitations minières que dans les diverses industries.

Sont inscrites également sur les listes électorales, suivant la distinction ci-dessus, les femmes possédant la qualité de Française, réunissant les conditions d'âge, d'exercice de la profession et de résidence et n'ayant jamais encouru aucune des condamnations prévues aux articles 15 et 16 du décret organique du 2 février 1852.

Article 10. — Chaque année, dans les vingt jours qui suivent la révision des listes électorales politiques, le maire de chaque commune du ressort, assisté d'un électeur ouvrier et d'un électeur patron désignés par le Conseil municipal, inscrit sur des tableaux différents le nom, la profession et le domicile des électeurs ouvriers et patrons.

Pendant la même période, se fera l'inscription des femmes électeurs.

Ces tableaux sont adressés au préfet, qui dresse et arrête la liste de chaque catégorie d'électeurs.

Les listes sont déposées tant au secrétariat du Conseil de prud'hommes qu'au secrétariat de chacune des mairies du ressort. Les électeurs sont avisés du dépôt par affiches apposées à la porte des mairies. Dans la quinzaine qui suit la publication, des réclamations peuvent être formées contre la confection des listes; elles sont portées devant le juge de paix du canton, instruites et jugées conformément

aux articles 5 et 6 de la loi du 8 décembre 1883 sur les élections consulaires.

Les rectifications sont opérées conformément à l'article 7 de la même loi.

Hôtel-de-Ville, le 1er avril 1910.

Le Maire de Lille,
Ch. DELESALLE

Certificat d'aptitude physique. — Délivrance.

Nous, Préfet du département du Nord, Commandeur de l'Ordre de la Légion d'Honneur,

Vu l'article 2 de la loi du 2 novembre 1892 sur le travail des enfants, des filles mineures et des femmes dans les établissements industriels ;

Vu les propositions de M. le Maire de Lille, en date du 3 décembre 1909 ;

ARRÊTONS :

ARTICLE 1er. — Le service de la délivrance, à titre gratuit, du certificat d'aptitude physique prescrit par l'article 2 de la loi du 2 novembre 1892, sera effectué, à la Mairie de Lille (Bureau d'Hygiène), le jeudi de chaque semaine, de onze heures et demie à midi, à tour de rôle, par les médecins chargés du service médical de l'État civil et des Écoles, savoir :

Mois de janvier et février 1910.	MM. DOUVRIN.
mars et avril.	AUGIER.
mai et juin.	RAZEMON.
juillet et août	MINET.
septembre et octobre .	CAUDRON.
novembre et décembre	DEHON.

ARTICLE 2. — Une expédition du présent arrêté sera adressée à

M. le Maire de Lille et à M. l'Inspecteur divisionnaire du travail dans l'industrie.

Lille, le 7 décembre 1909.

POUR LE PRÉFET DU NORD :
Le Secrétaire Général délégué,
H. RICHARD.

POUR EXPÉDITION CONFORME :
Le Conseiller de Préfecture délégué,
REGNIER.

Vice-Consul d'Allemagne. — Nomination.

Par lettre en date du 21 mars 1909, M. le Préfet du Nord nous a fait connaître que M. Frédéric-Alexandre BASTIN était nommé vice-consul d'Allemagne, à Roubaix, avec juridiction sur le département du Nord, à l'exception des arrondissements de Dunkerque et d'Hazebrouck.

Peseur-Juré. — Nomination.

Nous, Préfet du département du Nord, Commandeur de l'Ordre de la Légion d'honneur,

Vu la demande de M. NOULET, en date du 24 février 1910 ;

Vu l'arrêté du 7 brumaire an IX;

Vu le décret du 25 mars 1852,

ARRÊTONS :

ARTICLE 1er. — M. NOULET, Louis, demeurant à Lille, rue Colbert, 226, est nommé peseur-juré.

ARTICLE 2. — Avant d'entrer en fonctions, M. NOULET devra prêter serment devant M. le Juge de Paix de son canton.

ARTICLE 3. — M. le Maire de Lille est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Lille, le 22 mars 1910.

Pour expédition conforme :
Le Conseiller de Préfecture délégué,
REGNIER.

Pr LE PRÉFET DU NORD :
Le Secrétaire général délégué,
H. RICHARD.

Chauffage. — Réparations et entretien.

DU 3 FÉVRIER 1910

Soumissions par M. Auguste Morel, demeurant à Lille, pour :

1° Réparations d'appareils de chauffage en 1909, moyennant environ 300 francs ;

2° L'entretien du calorifère et appareils de chauffage en 1910 et 1911, moyennant environ 500 francs par an.

Enregistré le 21 février 1910, folio 6, cases 16 et 17.
Répertoire nos 2392 et 2393.

Appareils à vapeur. Entretien.

DU 3 FÉVRIER 1910

Soumissions par MM. Courtaud, Garnier, Gils et Cie, demeurant à Lille, pour :

1° L'entretien, en 1909, des canalisations et appareils de chauffage à vapeur de divers établissements municipaux, et entretien des appareils hydrauliques actionnant les coffres-forts de la recette municipale, moyennant environ 500 francs ;

2° L'entretien en 1910 et 1911 des calorifères du Théâtre de la place Sébastopol, moyennant 275 francs par an.

Enregistré les 21 et 22 février 1910, folios 6 et 7, cases 14 et 12.
Répertoire nos 2394 et 2395.

DU 3 FÉVRIER 1910

Soumissions par M. Armand Sée, constructeur à Lille, rue d'Amiens,

n° 15, pour réparations des appareils de chauffage de l'Institut de Physique, moyennant environ 600 francs.

Enregistré le 22 février 1910, folio 7, case 13.

Réperioire n° 2396.

Bâtiments communaux. — Couvertures, zingage et plomb.

DU 4 FÉVRIER 1910

Adjudication au profit de M. Achille Vanhémens, entrepreneur à Lille, pour travaux de zingage et de couvertures en plomb, à faire aux bâtiments communaux en 1910 et 1911, moyennant environ 12.799 fr. 20.

Enregistré le 11 mars 1910, folio 15, case 3.

Répertoire n° 2437.

Nouveau Théâtre. — Maquette.

DU 12 FÉVRIER 1910

Soumissions par M. Allard, sculpteur à Lille, pour l'exécution d'une maquette du Nouveau Théâtre, moyennant 3.000 francs.

Enregistré le 4 mars 1910, folio 12, case 2.

Répertoire n° 2478.

Interruption de circulation.

Nous, Maire de la Ville de Lille,

Vu la loi du 5 avril 1884, art. 97 ;

Vu le rapport de M. l'Ingénieur en chef des Ponts et Chaussées, directeur des Travaux municipanx faisant connaître que les travaux de renchargement et de cylindrage des chaussées empierrées des avenues

Mathias Delobel, de Soubise, Cuvier et l'allée des Maronniers seront prochainement entrepris ;

Considérant qu'il importe de prendre les mesures nécessaires pour faciliter l'exécution des travaux et prévenir les accidents,

ARRÊTONS :

ARTICLE 1er. — La circulation des piétons, chevaux, voitures et autres véhicules sera interdite au fur et à mesure de l'exécution des travaux dans les avenues et allée sus-indiquées, à partir du 14 mars 1910, jusqu'au complet achèvement des travaux.

ARTICLE 2. — M. l'Ingénieur en chef des Ponts et Chaussées, directeur des Travaux municipaux, et M. le Commissaire Central de Police, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Accusé de réception de M. le Préfet du Nord en date du 19 mars 1910.

Hôtel-de-Ville, le 10 mars 1910.

Le Maire de Lille,

M. LAURENGE, Adjoint.

Canaux et Abattoirs. — Enlèvement des vases et issues.

Traité.

Entre M. Arsène BEAUVOIS, industriel, demeurant rue de Lille, 116, à Saint-André ; d'une part ;

Et M. Marcel LAURENGE, Adjoint au Maire de la Ville de Lille, agissant au nom de la Ville de Lille, en vertu de la délibération du Conseil municipal en date du 17 décembre 1909,

Il a été convenu ce qui suit :

ARTICLE 1er. — M. BEAUVOIS s'engage à enlever du dépôt spécial situé en Basse-Deûle, au lieu dit : « Sainte-Hélène », les vases extraites par bateaux des canaux de l'agglomération de la Ville de Lille, jusqu'à concurrence de dix mille mètres cubes, et ce, gratuitement pendant douze années, à partir du 1er janvier 1910, à l'exclusion des vases extraites des

aqueducs éloignés et de celles provenant du curage de la Basse-Deûle dans la partie régie par le service de la navigation.

Cependant, si le déchargement de ces dernières vases était prévu comme devant être effectué au dépôt de Saint-Hélène, M. Beauvois ne pourrait s'opposer à les recevoir et serait tenu de les enlever au même titre que les autres vases.

Article 2. — M. Beauvois aura le droit et le privilège de cet enlèvement jusqu'à concurrence du cube ci-dessus fixé. Il devra, néanmoins, satisfaire à tous les besoins de la Ville, aux mêmes conditions, si ce cube vient à être dépassé jusque 50 °/₀.

Article 3. — Les boues et issues de l'Abattoir, telles qu'elles proviendront des bassins de décantation et à l'exclusion des corps gras, seront réservées au concessionnaire, qui s'engage, dès à présent, à en faire l'enlèvement, suivant un règlement de service qui sera établi ultérieurement. M. Beauvois s'engage, en outre, à prendre, à ses frais, toutes les mesures nécessaires pour donner satisfaction aux prescriptions qui pourraient être imposées par le Service d'hygiène.

Article 4. — Au cas d'enlèvement urgent, M. Beauvois mettra à exécution, dans les 48 heures, les ordres de service délivrés par M. le Directeur des Travaux. Si, pour une raison d'hygiène ou par suite de circonstances exceptionnelles, ou aussi, en cas d'encombrement du dépôt, l'Administration municipale reconnaît la nécessité de procéder d'urgence à l'enlèvement des boues, l'entrepreneur devra, sur ordre de service délivré par le Directeur des Travaux, y procéder avec la plus grande célérité en y consacrant la totalité du matériel dont il dispose et le nombre d'ouvriers nécessaires pour le fonctionnement de celui-ci.

Article 5. — Faute par l'entrepreneur de se conformer aux ordres reçus, il sera procédé d'office. à ses frais, par l'Administration, dans les formes prescrites par l'article 49 des clauses des conditions générales imposées aux entrepreneurs des travaux municipaux.

Article 6. — La Ville autorise M. Beauvois à trier les vases et a les dessécher sur place par le mélange de matières absorbantes, telles que : poussières de laines, de coton, etc. Les matériaux impropres

à la fabrication de l'engrais seront enlevées par le concessionnaire, à ses frais, mais à la condition que le pourcentage des matières étrangères ne dépassera pas 10 °/₀ pour l'ensemble de la production de l'année.

Article 7. — A moins que la Ville n'en juge autrement, à la fin de la concession, M. Beauvois ou ses ayants droit devra remettre le sol du dépôt dans l'état primitif, c'est-à-dire libre de toutes constructions, et le terrain nivelé.

Article 8. — M. Beauvois versera, dès l'approbation du présent marché, un cautionnement de 1.000 francs, mais il pourra résilier ses engagements quand il le voudra, moyennant l'abandon de cette somme et moyennant un préavis d'un an minimum, le contrat ne devant expirer qu'au 31 décembre qui suivra l'expiration du délai en question.

Approuvé l'écriture ci-dessus.

Saint-André, le 8 octobre 1909. *Le Maire de Lille,*

BEAUVOIS-BASSEZ. M. LAURENGE, Adjoint.

Pour la perception des droits d'enregistrement seulement, la valeur des vases et issues à provenir est fixée à concurrence de dix mille mètres cubes par an, au capital annuel de mille francs.

Reçu à la Mairie de Lille, le 15 février 1910.

Le Maire de Lille,

M. LAURENGE, Adjoint.

Enregistré à Lille, le 25 février 1910.

F° 9, case 10. Reçu cent cinquante francs, décimes compris.

DEMAIRÉ.

Théâtre. — Opéra " Sigurd ". Décors.

DU 3 FÉVRIER 1910

Soumission par M. Alfred Piat, chef machiniste à Lille, pour la construction de divers décors nécessaires pour monter l'opéra " Sigurd ", moyennant environ 5.000 francs.

Enregistré le 21 février 1909, folio 6, case 15.

Répertoire n° 2390.

École des Beaux-Arts de Lille. — Inspection de 1910.

RAPPORT de M. Fath,
Inspecteur de l'Enseignement du dessin.

L'École des Beaux-Arts de Lille se développe chaque jour davantage et les élèves y sont de plus en plus nombreux. Malheureusement, les bâtiments de l'école sont toujours aussi sombres et aussi mal commodes ; les escaliers, privés de lumière sont même dangereux ; les dégagements insuffisants ; l'éclairage est insuffisant aussi dans bien des salles. La Ville sera amenée, un jour ou l'autre, à construire une autre école ou à aménager d'autres locaux, pour installer d'une meilleure façon les services actuels. Cette nécessité s'imposera à bref délai : le plus tôt sera le mieux.

Le personnel enseignant a fait des pertes douloureuses : M. Batigny, M. Darchez sont morts, et M. Hodebert, récemment frappé d'une attaque d'apoplexie, sera probablement obligé de renoncer à une partie de son enseignement devenu trop lourd pour lui. M. Batigny, délégué de l'État, sera prochainement remplacé, sur une proposition faite au Ministère par la Municipalité de Lille.

L'enseignement et les résultats obtenus n'ont heureusement pas souffert de ces pertes ; l'Inspecteur a pu le constater.

Dans la partie artistique, les ateliers de M. De Winter se maintiennent à un niveau élevé ; les études peintes sont bonnes, bien dessinées et largement peintes. Le dessin, très coloré, est généralement bon et ces cours font honneur à l'excellent maître qui les dirige.

M. Hémery qui enseigne le dessin d'après le modèle vivant et l'antique, obtient des résultats très heureux. Dans les deux divisions de ce cours, l'Inspecteur a remarqué de très bons dessins d'après le modèle nu ou habillé, des études de têtes bien en place et largement modelées, et aussi une très intéressante série de croquis très sincères et très vivants.

Cet enseignement est nouveau à l'école ; il faut le développer le plus possible.

M. Desmettre est chargé du dessin d'ornement. Ce cours est aussi bon que les précédents ; quelques modèles démodés et très médiocres devront être éliminés de la série offerte aux élèves ; il serait nécessaire aussi de tenter l'emploi des plantes vivantes ou sèches ; il y a là des documents précieux dont d'autres écoles ont su tirer un excellent parti.

Dans la sculpture, l'enseignement de M. Maugendre donne également de bons résultats ; l'Inspecteur a vu des figures bien établies et grassement modelées d'après la nature et des esquisses très intéressantes.

M. Haeuw professe, avec beaucoup d'expérience et de goût, la sculpture élémentaire et décorative. Ce cours est très suivi et donne de très bons résultats, notamment des études et des compositions décoratives, d'après la plante, très bien comprises et très bien exécutées.

M. Hodebert, dont le cours est suivi par les garçons et les jeunes filles, offre, comme les années précédentes, des travaux très intéressants de toute nature : des lithographies grassement traitées, des carreaux céramiques originaux et d'une jolie couleur (plusieurs même ont été achetés comme modèles destinés à être exécutés par des industriels de Lille), des croquis et de bonnes études d'après la plante. Il sera pourtant nécessaire de faire insister les élèves sur les attaches des feuilles et des fleurs : ce point est important dans la composition décorative. Dans les aquarelles, d'après la nature morte, l'Inspecteur a remarqué une supériorité marquée dans celles des jeunes filles. Il a vu aussi des croquis habilement crayonnés. Il recommande également au professeur d'employer aussi, dans les compositions destinées à la décoration, le principe de l'asymétrie, qui donne souvent d'heureux résultats.

M. Lazare dirige habilement un cours de lithographie pratique ; les travaux fournis par ce cours sont d'une bonne moyenne.

L'architecture comprend deux divisions. Sa division supérieure est dirigée par M. Dehaudt. Ce cours est très pratique et très bien conduit ; il offre, avec des projets importants, heureusement conçus et bien étu-

diés, des projets plus simples répondant aux nécessités plus courantes de la vie : c'est un point de vue que l'inspecteur ne saurait trop louer. Tout l'ensemble de cet enseignement est excellent et fait honneur à M. Dehaudt.

M. Dubuisson est chargé de l'architecture élémentaire ; il se tire parfaitement bien de sa tâche, et les résultats obtenus sont d'une bonne moyenne.

M. Boulanger professe, avec beaucoup d'autorité, la construction et la géométrie descriptive et aussi la perspective.

Dans l'enseignement industriel, M. Ghesquier est chargé du levé de machines ; ce cours, qui possède une excellente collection de modèles, machines et organes de machines, est basé sur le croquis noté ensuite au net; le niveau de ce cours est élevé.

M. Salomez est chargé d'un cours qui correspond exactement aux cours municipaux ; il est spécialisé très intelligemment suivant la profession des élèves, fer ou bois ; l'enseignement est très pratique et de nature à rendre de grands services aux jeunes gens qui le suivent.

M. Huriez, qui professe la géométrie ; M. Lebrun, avec son cours des styles ; M. Benoit, avec l'histoire de l'art ; M. Colas, avec l'anatomie, complètent très heureusement le cycle de l'enseignement offert aux élèves de l'École des Beaux-Arts de Lille.

Dans les cours de quartier destinés aux débutantes, l'Inspecteur doit se faire l'écho des conditions matérielles assez mauvaises de ces cours. Malgré cela, les trois professeurs, qui sont : MM. Hallez, Depondt et Lebrun, obtiennent des résultats qui font preuve de beaucoup de travail, de la part des maîtres et des élèves.

L'Inspecteur, en terminant ce rapport, félicite le corps enseignant de cette École.

Bourses et Prix.

Lille, le 25 mars 1910.

Le Préfet du Nord,
à Monsieur le Maire de Lille,

Sur la proposition de M. l'Inspecteur de l'Enseignement du dessin, chargé de la 1re circonscription, M. le Sous-Secrétaire d'État des Beaux-Arts vient d'accorder à l'École des Beaux-Arts de Lille :

1° Une somme de 100 francs destinée à être convertie en une bourse d'études, en faveur du meilleur élève ; cette somme va être ordonnancée au nom du Receveur municipal.

2° Cinq livres d'art destinés à être remis, en prix aux élèves les plus méritants ; ces livres vous seront expédiés prochainement.

J'ai l'honneur de vous en aviser et de porter à votre connaissance l'extrait ci-joint du rapport d'inspection.

Pr LE PRÉFET DU NORD :
Le Secrétaire Général délégué,
H. RICHARD.

Ecole Régionale d'Architecture. — Secrétaire.

Le Ministre de l'Instruction publique et des Beaux-Arts,

Vu les décrets des 23 janvier 1903 et 11 août 1904 ;

Vu la lettre du 13 novembre 1909 par laquelle M. Gavelle donne sa démission de Secrétaire de l'École Régionale d'Architecture de Lille ;

Vu l'avis émis par le Conseil supérieur de l'Enseignement des Beaux-Arts, dans sa séance du 18 février 1910 ;

Sur la proposition du Sous-Secrétaire d'État des Beaux-Arts,

ARRÊTE :

M. COUVREUR est nommé Secrétaire de l'École Régionale d'Architecture de Lille, en remplacement de M. GAVELLE, dont la démission est acceptée.

M. COUVREUR recevra, à ce titre, les appointements prévus au Budget de l'École Régionale d'Architecture de Lille.

Le présent arrêté aura son effet à dater du 1er mars 1910.

Paris, le 23 mars 1910. G. DOUMERGUE.

POUR AMPLIATION :
Le Chef du bureau de l'Enseignement et des Manufactures nationales,
(Illisible).

POUR COPIE CONFORME :
Le Secrétaire Général de la Préfecture,
RICHARD.

Professeur. Nomination.

Le Ministre de l'Instruction publique et des Beaux-Arts,

Vu les décrets des 23 janvier 1903 et 11 août 1904 ;

Vu les lettres des 25 novembre 1909 et 21 janvier 1910, par lesquelles M. DEHAUDT donne sa démission de professeur de législation du bâtiment à l'École Régionale d'Architecture de Lille ;

Vu l'avis émis par le Conseil supérieur de l'Enseignement des Beaux-Arts, dans sa séance du 18 février 1910 ;

Sur la proposition du Sous-Secrétaire d'État des Beaux-Arts,

ARRÊTE :

M. MOLLET, architecte diplômé du Gouvernement, est nommé professeur du cours de législation du bâtiment à l'École Régionale d'Architecture de Lille, en remplacement de M. DEHAUDT, dont la démission est acceptée.

M. MOLLET recevra, à ce titre, les appointements prévus au Budget de l'École Régionale d'Architecture de Lille.

Le présent arrêté aura son effet à dater du 1er mars 1910.

Paris, le 29 mars 1910. G. DOUMERGUE.

POUR AMPLIATION :
Le Chef du Bureau de l'Enseignement et des Manufactures nationales.
(Illisible).

POUR COPIE CONFORME :
Le Secrétaire Général de la Préfecture,
RICHARD.

Lycée Fénelon. — Denrées.

DU 2 FÉVRIER 1910

Soumissions pour fournitures diverses nécessaires au fonctionnement du Lycée Fénelon, par :

1° Mme Dupont-Gruss, demeurant à Lille, pour fournitures de jaquettes d'uniforme, en 1909, moyennant 1.448 francs.

2° Mme Dupont-Gruss, susnommée, pour le même objet, en 1909, moyennant 800 francs.

Enregistré le 14 février 1910, folio 3, cases 9 et 10.

3° M. Millard-Tancrède, demeurant à Lille, pour fourniture de chapeaux d'uniforme, en 1909, moyennant 1.353 francs.

4° Ledit M. Millard-Tancrède, pour le même objet, en 1909, moyennant 1.000 francs.

Enregistré le 17 février 1910, folio 5, cases 10 et 11.

5° Mlle Janny, libraire à Lille, pour la fourniture de livres classiques et autres, en 1910, moyennant environ 1.000 francs.

Enregistré le 21 février 1910, folio 6, case 10.

6° M. Bataille, demeurant à Lille, pour la fourniture de costumes de gymnastique et autres, en 1909, moyennant 529 fr. 50.

Enregistré le 17 février 1910, folio 5, case 9.

7° M. Viste, demeurant à Lille, pour travaux divers de distribution d'eau, en 1909, moyennant 500 francs.

Enregistré le 17 février 1910, folio 5, case 7.

8° M. Vaillant, droguiste à Lille, pour la fourniture de droguerie, brosserie et autres, en 1909, moyennant 597 fr. 77.

9° M. Vaillant susnommé, pour le même objet, en 1910, moyennant environ 500 francs.

Enregistré le 17 février 1910, folio 5, cases 8 et 12.

10° M. Benoît Hardy, demeurant à Lille, pour les fournitures d'épiceries, en 1910, moyennant environ 2.000 francs.

Enregistré le 21 février 1910, folio 6, case 10.

11° M. Louis Lepez, cultivateur à Marcq-en-Barœul, pour fournitures de fruits et légumes, en 1910, moyennant environ 1.000 francs.

Enregistré le 21 février 1910, folio 6, case 10.

12° M. Coll, demeurant à Lille, pour fournitures de fruits et légumes, en 1910, moyennant environ 300 francs.

Enregistré le 21 février 1910, folio 6, case 10.

13 Mme Bouvet, demeurant à Lille, pour les mêmes fournitures, en 1910, moyennant environ 300 francs.

Enregistré le 21 février 1910, folio 6. case 10.

14° M. Durant, négociant à Lille, pour les fournitures de vins, en 1910, moyennant environ 1.000 francs.

Enregistré le 21 février 1910, folio 6, case 10.

15° M. Rossignol, négociant à Lille, pour les fournitures de charbons, en 1910, moyennant environ 300 francs.

Enregistré le 21 février 1910, folio 6, case 10.

16° Mme Colleart, demeurant à Lille, pour fourniture de poisson, en 1910, moyennant environ 300 francs.

Enregistré le 21 février 1910, folio 6, case 10.

17° M. Cokelaer, blanchisseur à Lomme, pour le blanchissage du linge, en 1910, moyennant environ 500 francs.

Enregistré le 21 février 1910, folio 6, case 10.

18° M. Ch. Brumm, demeurant à Lille, pour fournitures de robes d'uniforme, en 1910, moyennant environ 1.000 francs.

Enregistré le 21 février 1910, folio 8, case 10.

Répertoire nos 2372 à 2389.

Caisse des Écoles. — Compte rendu. Exercice 1909.

RECETTES :

Les recettes se décomposent comme suit :		CAISSE DES ÉCOLES	RECETTE MUNICIPALE
Reliquat de l'Exercice 1908		3.039 78	3.059 78
Produit de plusieurs legs.		2.384 40	2.384 40
Subvention municipale		248.000 »	248.000 »
Vente des issues, os et eaux grasses.		820 »	820 »
Amende payée par un fournisseur. . .		20 »	20 »
Vente des tickets de repas		13.034 60	13.034 60
TOTAL DES RECETTES. . . .		267.298 78	267.318 78
DÉPENSES AU 31 DÉCEMBRE 1909			
Sur l'exercice 1908.	20 »	. . . . .	267.192 81
Sur l'exercice 1909.	267.172 01		
Sur l'exercice 1909.	269.064 43		
A déduire : Marchandises en magasin :		264.824 43	» »
Vêtements . . . 2.000 »	4.240 »		
Denrées . . . . 2.240 »			
RELIQUAT DE L'EXERCICE 1909.		2.474 35	126 76

La colonne de gauche du tableau ci-dessus comprend les opérations de la *Caisse des Écoles* pendant l'année 1909, c'est-à-dire toutes les recettes effectuées, ainsi que toutes les dépenses engagées, payées ou non.

Les recettes ordinaires (reliquat de l'exercice 1908, subvention municipale, produit de legs) atteignent la somme de. . . . Fr. 253.424 18

Les recettes extraordinaires (vente des eaux grasses, amende, vente de tickets de repas) s'élèvent à la somme de . . . . . Fr. 13.874 60

Soit un total de . . . . . Fr. 267.298 78

Les dépenses représentent une somme de. Fr. 264.824 43

Reliquat de l'Exerce 1909 . . . . . Fr. 2.474 35

La colonne de droite est réservée aux opérations de la Recette municipale qui ne correspondent pas nécessairement à celles de la Caisse des Écoles. Les dites opérations comprennent des dépenses afférentes à l'exercice précédent et payées sur l'exercice actuel, alors que certaines autres dépenses, engagées au cours de l'Exercice 1909, ne seront payées que sur l'exercice suivant.

Les recettes s'élèvent à la somme de . . . . Fr. 267.318 78

Les dépenses forment un total de. . . . . Fr. 267.192 01

Reliquat de l'Exercice 1909. . . . . Fr. 126 77

DÉPENSES :

ARTICLE 1er. — Achats de vêtements et galoches. Fr. 52.003 80

ARTICLE 2. — Achats de matériel et entretien des cantines . . . . . Fr. 7.520 50

ARTICLE 3. — Loyers . . . . . Fr. 1.200 »

ARTICLE 4. — Imprimés, registres, fournitures de bureau. . . . . Fr. 814 40

ARTICLE 5. — Timbres. . . . . Fr. 197 90

ARTICLE 6. — Traitement des employés. . . . . Fr. 8.400 »

A reporter. . . . . Fr. 70.136 60

Report	Fr.	70.136 60
ARTICLE 7. — Salaire du personnel des cantines.	Fr.	19.671 50
ARTICLE 8. — Surveillance dans les cantines primaires	Fr.	16.870 »
ARTICLE 9. — Surveillance dans les cantines maternelles	Fr.	5.000 »
ARTICLE 10. — Transport des denrées dans les cantines	Fr.	1.980 »
ARTICLE 11. — Achats de denrées.	Fr.	141.062 61
ARTICLE 12. — Colonies scolaires.	Fr.	9.306 37
ARTICLE 13. — Imprévus et divers	Fr.	797 35
Total des Dépenses.	Fr.	264.824 43

Les renseignements ci-dessous permettront de se rendre un compte exact de la façon dont les crédits ont été employés.

ARTICLE PREMIER. — **Vêtements et galoches.**

La dépense a atteint la somme de 54.003 fr. 80, sur laquelle une quantité de vêtures d'une valeur de 2.000 francs est restée en magasin pour être utilisée ultérieurement; la dépense réelle a donc été de 52.003 fr. 80, au 31 décembre 1909, alors que la même dépense avait atteint une somme de 56.788 fr. 75, au 31 décembre 1908. Et le nombre des vêtures distribuées n'a pas été inférieur à celui de l'an dernier. Cette différence de dépense en moins est due à une diminution du prix des tissus, diminution telle que le Comité de la Caisse des Écoles a décidé de profiter de ces prix avantageux pour procéder à une adjudication pour trois années.

ARTICLE 2. — **Achats de matériel et entretien.**

Le crédit voté était de 7.000 francs, la dépense a été de 7.520 fr. 50, Cette différence de 520 fr. 50 en plus est largement représentée par les ustensiles et les divers objets et produits nécessaires à l'entretien qui se trouvaient en magasin au 31 décembre.

ARTICLE 3. — **Loyers.**

Dépense invariable depuis 10 ans.

Article 4. — **Imprimés, fournitures de bureau.**

La dépense a été inférieure de 185 fr. 60 au crédit prévu.

Article 5. — **Achats de timbres.**

Rien à signaler sur cet article.

Article 6. — **Traitement des employés.**

Pas de changement dans la dépense prévue.

Article 7. — **Salaires du personnel des cantines.**

Dépense inférieure de 128 fr. 50 au crédit prévu.

Article 8. — **Surveillance dans les cantines élémentaires.**

La prévision était de 17.050 francs; la dépense n'a atteint qu'une somme de 16.870 francs. L'économie de 180 francs réalisée sur cet article est due au remplacement, en cours d'exercice, de plusieurs institutrices par des personnes étrangères à l'enseignement.

Un rapport spécial sur cette question de la surveillance des élèves mangeant à la cantine a été récemment adressé à l'Administration municipale.

Article 9. — **Surveillance dans les cantines maternelles.**

Pas de changement depuis longtemps.

Article 10. — **Transport des denrées.**

Aucune observation à présenter.

Article 11. — **Achats de denrées.**

Chaque année, le Comité de la Caisse des Écoles affecte à l'achat des denrées, la somme qui reste disponible, lorsque toutes les autres dépenses ont été prévues. Le Service de la Caisse des Écoles n'a eu à sa disposition qu'un crédit de 134.570 francs pour l'année 1909, alors que ce même crédit était de 140.700 francs pour l'exercice 1908. Le rabais d'adjudication (7.000 francs) et le reliquat de 700 francs des colonies scolaires ont permis de maintenir le chiffre de 165 journées de cantine.

Article 12. — **Colonies scolaires.**

Une économie de 693 fr. 63 a été réalisée sur les chiffres prévus.

Article 13. — **Imprévus et divers.**

Aucune observation à présenter sur cet article.

Depuis 1905, les ressources annuelles dont on dispose diminuent et cela du fait de l'affaiblissement constant des reliquats d'exercice. Les dépenses semblent vouloir suivre la progression inverse.

Quoique l'année 1910 semble se présenter dans des conditions meilleures, le Comité de la Caisse des Écoles aura à examiner s'il ne convient pas de réduire certains crédits, de façon à ne pas trop diminuer le nombre des journées de cantine.

Tableau comparatif des années 1908 et 1909

ANNÉES	NOMBRE d'élèves	NOMBRE de repas	RATIONS distribuées	DÉPENSES pour les repas	DÉPENSES frais généraux	DÉPENSE TOTALE	MOYENNE PAR ÉLÈVE sur les repas	MOYENNE PAR ÉLÈVE sur les frais généraux	MOYENNE PAR ÉLÈVE sur l'ensemble
					Vêtements et Colonies 65.251 72				
1908	6.000	165	989.489	146.065 77	59.788 44	271.097 93	0.147	0.060	0.207
					125.040 16				
					Vêtements et Colonies 61.310 17				
1909	6.128	165	1.011.155	141.062 61	62.451 65	264.824 43	0.137	0.062	0.199
					123.761 82				

L'examen de ce tableau fait ressortir : 1° que comparativement à l'Exercice précédent, les dépenses pour les repas ont, pour un nombre égal de journées de cantine et une moyenne supérieure du nombre d'élèves, sensiblement diminué ; 2° que l'augmentation des frais généraux est due à la création de quatre écoles nouvelles et d'une treizième cantine (dépense aupplémentaire : 2.531 francs).

Distribution de vêtements.

Les quantités de vêtures distribuées se décomposent comme suit :

Écoles élémentaires garçons.	Vestons velours.	3.892
» » »	Pantalons velours. . . .	3.892
» » »	Chemises.	973
	A reporter. . . .	8.757

	Report.	8.757
Écoles élémentaires garçons.	Galoches.	1.314
» » Filles.	Robes	3.574
» » »	Tabliers	3.574
Écoles élémentaires. Filles.	Chemises.	964
» » »	Galoches	1.179
» maternelles Garçons.	Blouses melton.	1.655
» » »	Culottes melton.	1.655
» » »	Tabliers	1.348
» » »	Chemises.	952
» » »	Galoches.	886
» » Filles.	Robes	1.744
» » »	Tabliers	1.549
» » »	Chemises.	956
» » »	Galoches.	835
	Total.	30.942
Nombre de vêtures distribuées en 1908.		30.865
	Différence en plus. . . .	77

Nombre d'élèves ayant bénéficié d'un secours en vêtements :

Écoles élémentaires :	garçons.	5.263
» »	filles.	4.253
» maternelles	garçons.	1.916
» »	filles.	1.896
	Total.	13.328

Une baisse sensible du le prix des tissus a, comme il est dit plus haut, permis au Comité de la Caisse des Écoles de procéder, pour trois années, à une adjudication exceptionnellement favorable.

Colonies scolaires.

L'organisation des Colonies scolaires a été la même que celle des années précédentes.

Un rapport spécial sur cette organisation a été soumis à l'approbation du Comité, puis, déposé aux archives de la Caisse des Écoles.

Vu : l'Inspecteur primaire,
Directeur du Bureau des Écoles,
A. MINET.

Lille, le 3 janvier 1910.
Le Chef de Bureau,
L. VANCAMP.

Mutualité Maternelle.

Compte moral et financier pour 1909.

Membres honoraires. .	682	Au 31 décembre 1908	582
		Entrés en 1909	116
		Total. . . .	698
		Démissionnaires	16
		Au 31 décembre 1909, reste. . . .	682
Membres participants.	372	Au 31 décembre 1908.	344
		Entrés en 1909.	68
		Total. . . .	412
		Démissionnaires	40
		Au 31 décembre 1909, reste	372

RECETTES

Cotisations de trois membres honoraires perpétuels	900 »	2.901	
Cosisat. de memb. honoraires versant de 1 à 100 fr.	2.001 »		
Cotisations des membres participantes (1re, 2e et 3e catégor.)		Fr. 1.856	
Subvention de l'État..		Fr. 165	»
— de la Ville de Lille		Fr. 1.780	»
A reporter.		Fr. 6.702	50

Reporter	Fr.	6.702 50
Dons divers	Fr.	227 85
Droits d'entrée de 68 sociétaires nouvelles	Fr.	68 »
Amendes d'Assemblée générale	Fr.	18 50
Coût de livrets	Fr.	34 50
Intérêts des sommes déposées au trésor	Fr.	676 20
Intérêts des sommes déposées en caisse d'épargne	Fr.	27 60
	Fr.	7 755 15
En caisse au 31 décembre 1608	Fr.	16.934 92
Total	Fr.	24.690 07

DÉPENSES

Indemnites statutaires (1re, 2e et 3e catégories)	Fr.	4.446 »
Secours extra-statutaires	Fr.	800 »
Primes d'allaitement	Fr.	1.461 »

Frais de Gestion.

Loyer, chauffage et éclairage du siège social	481 »		
Frais administratifs, de correspondance, etc.	275 05		
Frais d'encaissem. des cotisations honoraires.	54 95		
Frais d'imprimés et fournitures diverses	193 60		
Assemblée générale (dépenses diverses)	7 »	Fr.	1.070 55
Cotisation de l'Union régionale des Sociétés de Secours mutuels du Nord	5 »		
Abonnement au Journal *L'Union Mutuelle*	1 »		
Adhésion au Congrès de Lille	5 »		
Frais de propagande	47 95		
		Fr.	7.770 55
Solde au 31 décembre 1909		Fr.	16.912 52
		Fr.	24.690 07

Détail de l'Encaisse :

Somme déposée au Trésor, fonds disponibles	Fr. 15.702 85
Somme déposée au compte d'épargne et à la disposition du Trésorier	Fr. 1.209 67
	Fr. 16.912 52

Résultats de l'Exercice 1909 :

Sommes distribuées aux Sociétaires accouchées dans l'année.	Fr. 6.707 »

96 accouchements : 42 garçons, 50 filles, 1 mort-né, 3 nuls.

Enfants décédés dans l'année : 5. — Mortalité réduite à 5.40 %.

RÉCAPITULATION GÉNÉRALE

des sommes versées aux Sociétaires participantes depuis la fondation : **1894-1909.**

Indemnités statutaires à 500 accouchées	Fr. 36.136 »
Indemnités extra-statutaires à 213 accouchées.	Fr. 5.895 »
Primes d'allaitement statutaires à 466 accouchées. . .	Fr. 9.336 »
Primes d'allaitement extra-statutaires à 116 accouchées.	Fr. 1.140 »
TOTAL.	Fr. 52.525 07

Sou des Ecoles Laïques — Compte moral pour 1909.

Monsieur Ch. Delesalle, Maire de Lille.

MONSIER LE MAIRE,

Conformément à la décision du Conseil municipal de Lille, en date du 4 décembre 1908, j'ai l'honneur de vous adresser le Compte rendu moral et financier de notre œuvre :

COMPTE MORAL

Comme les années précédentes, notre œuvre a, dans le but d'aider à la fréquentation de l'École, distribué des secours en bons de pain dans les écoles municipales, en les remettant aux directeurs et directrices d'écoles pour être donnés en récompense de l'assiduité aux classes et aussi aux familles nécessiteuses qui avaient sollicité un secours, lequel a été généralement accordé après enquête sur les intéressés. 1.654 bons de pain ont été ainsi distribués.

En outre, le Comité a payé sa cotisation à l'œuvre si intéressante de la Jeunesse Prévoyante et a fait don d'une somme de 20 francs à l'École Lydéric pour l'installation d'un tir réduit.

La subvention que le Conseil municipal de Lille veut bien nous accorder, et dont nous le remercions sincèrement, nous a permis d'étendre nos moyens d'action.

COMPTE FINANCIER

Recettes :

Disponible au 1er janvier 1909	787 »	Fr.	1.457 75
Cotisations	90 »		
Quêtes	80 75		
Subside de la Ville de Lille	500 »		

Dépenses :

Bons de pain	821 50	Fr.	913 50
Don à l'École Lydéric	20 »		
Cotisation : Jeunesse Prévoyante	5 »		
Imprimés	37 »		
Entretien et Matériel	10 »		
Frais de bureau	5 »		
— pour courses	10 »		
Disponible au 1er janvier 1910		Fr.	544 25

NOTA. — Sur la somme disponible de 544 fr. 25, il a été disposé de 500 francs pour bons de pain, somme qui doit être payée aux fournisseurs, dans le courant du 1er semestre.

Veuillez agréer, Monsieur le Maire, mes bien respectueuses salutations.

Le Président :
NIGEON.

Finances. — Ouverture de crédits.

Exercice 1909

DÉCRET DU 7 MARS 1910

École Baggio. Crédit supplémentaire	Fr.	1.000	»
Envoi d'enfants dans les sanatoria. Crédit supplémentaire.	Fr.	600	»
Rue de Bouvines. Cuisine populaire. Cours divers. Règlement de travaux	Fr.	1.797	50
Frais d'actes et de procédure. Crédit supplémentaire	Fr.	3.500	»
Lycée Fénelon. Internat. Crédit supplémentaire. .	Fr.	2.450	65
Service médical de jour et de nuit. Insuffisance de crédit	Fr.	700	»
Assistance aux vieillards, infirmes et incurables. Crédit supplémentaire	Fr.	16 584	65

Exercice 1910.

DÉCRET DU 7 MARS 1910

Inondations de Paris. Secours aux sinistrés. . . .	Fr.	10.000	»
Legs Devaux. Règlement d'indemnité. Crédit d'ordre	Fr.	1.000	»

Assurances. Règlement de sinistre. Cantine scolaire rue Fénelon. Crédit d'ordre . . . . . Fr. 200 »

Bâtiments communaux. Vidange des fosses d'aisances. Marché. . . . . Fr. 900 »

École Jean Macé. Augmentation des heures d'études Fr. 731 25

Droit de voirie. Remboursement . . . . . Fr. 30 »

Sapeurs-Pompiers. Caserne Malus. Travaux d'aménagement . . . . . Fr. 3.950 »

Association des employés de l'Université. Subside pour Congrès . . . . . Fr. 100 »

Exercice 1909

DÉCRET DU 20 MARS 1910

Manifestation du 16 octobre 1909. Réparation de dommages . . . . . Fr. 573 98

Bureau municipal d'Hygiène. Crédit supplémentre. Fr. 3.316 66

Frais de casernement. Crédit supplémentaire . . . Fr. 832 50

Habillement d'employés municipaux et indemnités de tenues. Crédit supplémentaire . . . . . Fr. 2.000 »

Abattoir. — Location de locaux.

DU 15 FÉVRIER 1910

Bail à M. Emile Becker, boyaudier à Lille, de la boyauderie n° 1bis, pour 3 ans, du 1er janvier 1910, au loyer anuuel de 428 fr. 50 c.

Enregistré le 22 février 1910, folio 7, case 11.

Répertoire n° 2481.

Bail à M. Charles Becker, boyaudier, demeurant à Lomme (section

du Marais), de la boyauderie n° 1, pour 3 ans, du 1er janvier 1910, au loyer annuel de 428 fr. 50 c.

Enregistré le 22 février 1910, folio 7 case 10.

Répertoire n° 2482.

DU 25 FÉVRIER 1910

Bail à M. Charles Becker, boyaudier à Lomme (section du Marais), pour 3 ans, du 1er janvier 1910, du grenier à fourrages n° 19, moyennant un loyer annuel de 40 francs.

Enregistré le 10 mars 1910, folio 14, case 6.

Répertoire n° 2664.

Bail à M. Ryle, Directeur de la margarinerie de Béthune, de la suifferie n° 1, pour 3 ans, du 1er janvier 1910, moyennant un loyer annuel de 523 fr. 35 c.

Enregistré le 10 mars 1910, folio 14, case 11.

Répertoire n° 2665.

Bail à Mme Chanat, tripière à Lille, de la tripcrie n° 12, pour 3 ans, du 1er février 1910, moyennant un loyer annuel de 308 fr. 50 c.

Enregistré le 10 mars 1910, folio 14, case 10.

Répertoire n° 2666.

Usine d'Emmerin. — Garniture métallique.

DU 3 FÉVRIER 1910

Soumission par M. Henri Brunner, Directeur de la Compagnie des Garnitures métalliques américaines, dont le siège est à Lille, rue Danton, 7, pour la fourniture d'une garniture métallique à la machine n° 3, de l'Usine d'Emmerin, moyennant 480 francs.

Enregistré le 25 février 1910, folio 9, case 14.

Répertoire n° 2391.

Bains publics. — Rue des Sarrazins. Ouverture.

Nous, Maire de la Ville de Lille,

Vu la loi du 5 avril 1884, articles 94 et 97,

ARRÊTONS :

ARTICLE 1er. — L'établissement des bains municipaux, rue des Sarrazins, est ouvert au public :

De 8 heures du matin à		4 heures du soir	en	décembre et janvier ;
De 8	—	5	—	novembre et février ;
De 7	—	6	—	octobre et mars ;
De 6	—	7	—	septembre et avril ;
De 5 h. 1/2		8	—	mai, juin, juillet, août.

ARTICLE 2. — Le samedi, la fermeture est retardée jusqu'à 9 heures du soir, du 1er avril au 30 septembre, et jusqu'à 8 heures du soir, du 1er octobre au 31 mars.

Le mardi, la fermeture a lieu à 6 heures du soir.

ARTICLE 3. — L'établissement est fermé, chaque jour, de midi et demi à 2 heures, et les dimanches et jours fériés à midi.

ARTICLE 4. — M. le Directeur ds l'Établissement des Bains publics est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Hôtel-de-Ville, le 26 mars 1910.

Le Maire de Lille,

F. BINAULD, Adjoint.

Cimetières. — Règlement. Modifications.

Nous, Maire de la Ville de Lille,

Vu la loi du 5 avril 1884 ;

Vu la loi du 8 janvier 1905 ;

Vu la délibération du Conseil municipal, en date du 25 février 1910, approuvée par M. le Préfet du Nord, le 11 mars 1910,

ARRÊTONS :

ARTICLE 1er. — A partir de la publication du présent arrêté, l'article 752 du Code des Arrêtés est complété par le paragraphe suivant :

« Les concessions de quinze ans sont exclusivement réservées aux » habitants de Lille. Toutefois, le bénéfice de la concession de quinze » ans pourra être accordé aux personnes ayant habité Lille pendant une » période égale à celle ci-dessus. De plus, cette faveur s'étendra à leurs » enfants. »

ARTICLE 2. — MM. les Directeurs des cimetières de Lille sont chargés de l'exécution du présent arrêté.

Vu :
Lille, le 18 mars 1910.
POUR LE PRÉFET DU NORD :
Le Conseiller de Préfecture délégué,
RICARD.

Hôtel-de-Ville, le 12 mars 1910.
Le Maire de Lille,
LIÉGEOIS-SIX, Adjoint.

Police. — Cinématographes. Règlement. Modifications.

Nous, Maire de la Ville de Lille,
Vu la loi du 5 avril 1884, art. 97,

ARRÊTONS :

ARTICLE 1er. — A partir de la publication du présent arrêté, l'article 275 du Code des Arrêtés municipaux est complété comme suit :

« Toutefois, les exploitants de cinématographes pourront être dis- » pensés des obligations imposées par les §§ 4 et 6 du présent article, » lorsque la cabine de l'opérateur sera munie d'un appareil de sécurité » accepté par la Commission de Sécurité. »

ARTICLE 2. — M. le Commissaire central de Police est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Accusé de réception de M. le Préfet du Nord en date du 30 mars 1910.

Hôtel-de-Ville, le 25 mars 1910.
Le Maire de Lille,
Ch. DELESALLE.

Colporteurs. — Médailles d'inscription.

Nous, Maire de la Ville de Lille,

Vu la loi du 5 avril 1884, article 97,

ARRÊTONS :

ARTICLE 1er. — A partir de la publication du présent arrêté, l'article 147 du Code des Arrêtés est complété comme suit :

« Toute voiture de colporteur vendant la marchandise sur la voie » publique doit porter, sur le côté gauche, et d'une manière apparente, » une médaille avec numéro d'inscription qui sera délivrée par la » Recette municipale.

» Cette médaille ne fera pas double emploi avec la plaque indicatrice » exigée par l'article 57 du Code des Arrêtés ; elle sera délivrée en » échange d'une somme de un franc, qui sera restituée au titulaire, lors » de la remise qu'il fera ultérieurement de sa médaille.

» Les médailles sont individuelles, non transmissibles par location, » vente, donation ou héritage, et devront être rendues par les titulaires » lorsqu'ils cesseront leur commerce.

» A défaut par un titulaire de médaille d'exercer son commerce pen- » dant six mois, il sera considéré comme l'ayant cessé.

» Les colporteurs devront informer la Recette municipale de leurs » changements d'adresse. »

ARTICLE 2. — M. le Commissaire central de Police est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Hôtel-de-Ville, le 31 mars 1910.

Accusé de réception de M. le Préfet du Nord en date du 4 avril 1910.

Le Maire de Lille,

Ch. DELESALLE.

Commissaire de Police. — Nomination.

Le Président de la République Française,

Sur la proposition du Président du Conseil, Ministre de l'Intérieur,

DÉCRÈTE :

ARTICLE 1er. — M. DUCREUX, Antoine-Joseph-Eugène-Léonce, Commissaire de Police de 2e classe à Cherbourg (Manche), est nommé Commissaire de Police. de 1re classe, à Lille (Nord), en remplacement de M. PONNAVOY, décédé.

ARTICLE 2. — Le Président du Conseil, Ministre de l'Intérieur, est chargé de l'exécution du présent décret.

Fait à Paris, le 20 mars 1910.

A. FALLIÈRES.

PAR LE PRÉSIDENT DE LA RÉPUBLIQUE :

Le Ministre de l'Intérieur,

A. BRIAND.

POUR AMPLIATION :

Pour le Directeur de la Sûreté Générale :

Le Chef du 1er Bureau,

CAPOT.

POUR COPIE CONFORME :

Le Conseiller de Préfecture délégué,

A. RICARD.

Sapeurs-Pompiers. — Nomination d'Officiers.

Par décret, en date du 25 février 1910, ont été nommés aux grades ci-après dans le Corps de Sapeurs-Pompiers de Lille :

MM. CASTELAIN, Fernand, médecin-major de 2e classe.

PAINBLAN, Édouard, médecin aide-major de 1re classe.

LEPERCQ, Maurice, capitaine.

BERNARD, Achille, capitaine-ingénieur.

PATIN, Jules, capitaine.

ALDEBERT, Louis, lieutenant.

DUFFET, Gaston, sous-lieutenant.

SPINART, Georges, sous-lieutenant.

POUR COPIE CONFORME :

Le Maire de Lille,

LIÉGEOIS-SIX, Adjoint.

Laboratoire municipal.

Statistique mensuelle.

CLASSEMENT QUALITATIF DES ÉCHANTILLONS ANALYSÉS

dans le mois de Mars 1910

NATURE DES ÉCHANTILLONS	BONS	MAUVAIS non nuisibles	MAUVAIS nuisibles	FALSIFIÉS	TOTAL
Beurres et Fromages .	104	—	—	19	123
Bières	43	—	—	1	44
Cafés, Thés et Chicorées	5	—	—	1	6
Cidres et Poirés. . . .	5	—	—	2	7
Chocolats et Cacaos. .	10	—	—	—	10
Confitures et Miels . .	2	—	—	—	2
Eaux et Glaces	7	—	38	—	45
Étains et Poteries. . .	1	—	—	—	1
Farines	4	—	—	2	6
Huiles comestibles . .	8	—	—	1	9
Jouets et Colorants . .	—	—	—	—	—
Kirschs et Spiritueux divers. . .	3	—	—	3	6
Laits.	114	—	—	13	127
Pains et Pâtes	15	—	—	—	15
Parfumeries et Teintures	—	—	—	—	—
Pétroles	—	—	—	—	—
Poivres et Épices . . .	6	—	—	3	9
Produits pharmaceutiques. . . .	—	—	—	—	—
Saindoux.	4	—	—	—	4
Sirops, Liqueurs et Limonades . .	—	—	—	—	—
Sucreries et Confiseries	7	—	—	—	7
Viandes et Conserves .	2	—	—	—	2
Vinaigres.	7	—	—	—	7
Vins.	90	4	—	35	129
Divers.	4	—	—	—	4
TOTAL. . . .	441	4	38	80	563

BUREAU D'HYGIÈNE

STATISTIQUE SANITAIRE DU MOIS DE FÉVRIER 1910

Fournie au Ministère de l'Intérieur, en exécution de la circulaire ministérielle du 25 novembre 1886

POPULATION : 205.625 habitants.

MARIAGES	DIVORCES	NAISSANCES (MORT-NÉS NON COMPRIS)			MORT-NÉS			DÉCÈS (mort-nés non compris)	ENFANTS MIS EN NOURRICE		
									NÉS *dans* la commune		NÉS *hors* de la commune, placés *dans* la commune.
		Légitimes	Illégitimes.	TOTAL	Légitimes	Illégitimes.	TOTAL		PLACÉS *hors* de la commune.	PLACÉS *dans* la commune.	
140	3	322	85	407	21	8	29	343	»	11	1

REPARTITION DES DÉCÈS PAR CAUSE ET PAR AGE (*Mort-nés non comptés*)

Nos d'ordre	CAUSES DE DÉCÈS	Moins de 1 an	De 1 à 19 ans	De 20 à 39 ans	De 40 à 59 ans	De 60 ans et au delà	TOTAUX
1	Fièvre typhoïde (typhus abdominal)	»	»	»	»	»	»
2	Typhus exanthématique	»	»	»	»	»	»
3	Fièvre intermittente et cachexie palustre	»	»	»	»	»	»
4	Variole	»	»	»	»	»	»
5	Rougeole	1	3	»	»	»	4
6	Scarlatine	»	1	»	»	»	1
7	Coqueluche	7	3	»	»	»	10
8	Diphtérie et croup	»	2	»	»	»	2
9	Grippe	»	»	»	1	1	2
10	Choléra asiatique	»	»	»	»	»	»
11	Choléra nostras	»	»	1	»	»	1
12	Autres maladies épidémiques	1	»	»	»	»	1
13	Tuberculose des poumons	1	1	24	8	3	37
14	Tuberculose des méninges	»	»	2	1	»	3
15	Autres tuberculoses	»	1	1	1	»	3
16	Cancer et autres tumeurs malignes	»	»	4	13	10	27
17	Méningite simple	5	5	»	»	»	10
18	Congestion, hémorragie et ramollissement du cerveau	»	»	»	5	26	31
19	Maladies organiques du cœur	1	1	3	14	11	30
20	Bronchite aiguë	18	10	»	»	2	30
21	— chronique	»	»	1	5	5	11
22	Pneumonie	»	1	2	4	5	12
23	Autres affections de l'appareil respiratoire (phtisie exceptée)	14	8	»	5	7	34
24	Affections de l'estomac (cancer excepté)	»	»	»	»	»	»
25	Diarrhée et entérite (au-dessous de deux ans)	14	2	»	»	»	16
26	Appendicite et typhlite	»	»	»	»	»	»
27	Hernies, obstructions intestinales	»	»	»	»	1	1
28	Cirrhose du foie	»	»	»	»	»	»
29	Néphrite aiguë et mal de Bright	»	»	3	3	4	10
30	Tumeurs non cancéreuses et autres affections des organes génitaux de la femme	»	»	»	»	»	»
31	Septicémie puerpérale (fièvre, péritonite, phlébite puerpérales)	»	»	»	»	»	»
32	Autres accidents de la grossesse et de l'accouchement	»	»	1	»	»	1
33	Débilité congénitale et vices de conformation	5	»	»	»	»	5
34	Sénilité	»	»	»	»	16	16
35	Morts violentes (suicide excepté)	»	»	5	»	1	6
36	Suicides	»	»	»	»	1	1
37	Autres maladies	5	3	6	6	14	34
38	Maladies inconnues ou mal définies	2	»	»	2	»	4
	TOTAUX	74	41	53	68	107	343

Personnel. — Décisions diverses.

Bibliothèque.

Nous, Maire de la Ville de Lille,

Vu la loi du 5 avril 1884, article 84 ;

ARRÊTONS :

ARTICLE 1er. — Le traitement des employés à la Bibliothèque municipale ci-après désignés est fixé comme suit, à compter du 1er janvier 1910 :

MM. MAHIEU, Sous-bibliothécaire	Fr.	3.500	»
BARON, Directeur de la Salle de lecture	Fr.	2.300	»
SOREZ, employé, —	Fr.	2.200	»
MAHIEU, Georges, distributeur, —	Fr.	720	»
REUSEAU, — —	Fr.	720	»
FAUCOMPRÉ, — —	Fr.	660	»

ARTICLE 2. — M. l'Adjoint délégué aux Finances est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Hôtel-de-Ville, le 23 mars 1910.

Le Maire de Lille,

F. DANCHIN, Adjoint.

Travaux.

Nous, Maire de la Ville de Lille,

Vu la loi du 5 avril 1884, article 88 ;

ARRÊTONS :

ARTICLE 1er. — M. VAILLANT, Fortuné-Eugène, né le 6 mars 1867, à Wattignies (Nord), est nommé, à titre provisoire, surveillant au Service des Travaux municipaux, aux appointements annuels de 1.800 francs (mille huit cent francs), à partir du 21 mars 1910.

Article 2. — M. le Directeur des Travaux municipaux est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Hôtel-de-Ville, le 14 mars 1910.

Le Maire de Lille,

M. LAURENGE, Adjoint.

Bains.

Nous, Maire de la Ville de Lille,

Vu la loi du 5 avril 1884, art. 88,

Arrêtons :

Article 1er. — M. Blondel, Jules, né le 11 novembre 1865, à Roquetoire (P.-de-C.), agent de sûreté, est nommé régisseur des bains de la rue des Sarrazins, au traitement annuel de 1.700 francs (dix-sept cents francs), à partir du 1er avril 1910.

Article 2. — M. Blondel sera logé dans l'établissement et aura droit au chauffage.

Article 3. — M. le Secrétaire général est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Hôtel-de-Ville, le 25 mars 1910.

Le Maire de Lille,

Fl. BINAULD, Adjoint.

Théâtre.

Nous, Maire de la Ville de Lille,

Vu la loi du 5 avril 1884, article 82,

Considérant que M. Gustave Blaise, contrôleur des places gratuites au Grand-Théâtre municipal, a été l'objet d'un rapport de police, constatant l'entrée au Théâtre de personnes munies de cartes et qui auraient versé au sieur Blaise de petites sommes, destinées à faciliter leur accès dans la salle ;

Qu'une enquête a été ordonnée par l'Adjoint délégué au Théâtre;

Qu'en attendant le résultat de l'enquête, et avant de statuer sur les faits dont se plaignent le Directeur et la Société des Auteurs dramatiques, il convient de ne pas laisser provisoirement M. Blaise dans l'exercice de ses fonctions,

Arrêtons :

Article 1er. — M. Blaise est suspendu de ses fonctions de contrôleur des places gratuites au Grand-Théâtre, jusqu'après le résultat de l'enquête ordonnée.

Il sera statué ultérieurement sur la situation de M. Blaise.

Article 2. — M. le Directeur des Théâtres municipaux est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Hôtel-de-Ville, le 8 mars 1910.

Le Maire de Lille,

F. DANCHIN, Adjoint.

Théâtre. Réintégration.

Nous, Maire de la Ville de Lille,

Vu la loi du 5 avril 1884, art. 82,

Vu notre arrêté, en date du 8 mars 1910, suspendant M. Blaisse de ses fonctions de contrôleur des places gratuites au Théâtre, jusqu'à ce qu'il ait été statué sur sa situation;

Considérant que M. l'Adjoint délégué au Théâtre avait ordonné une enquête et avait proposé d'entendre les deux témoins qui auraient pu donner des renseignements précis sur les agissements du sieur Blaise;

Attendu que les témoins Duramont et Demaint paraissent avoir indiqué au Commissaire de Police un domicile qui n'est pas le leur;

Qu'il résulte des renseignements de police qu'ils sont totalement inconnus;

Que, dans ces conditions, il est impossible de se baser sur le rapport de police et de prendre une mesure définitive sur la situation de M. Blaise;

Qu'il y a lieu, en présence de l'impossibilité de justifier les plaintes adressées à l'Administration municipale, de réintégrer M. Blaise dans ses fonctions,

Arrêtons :

Article 1er. — M. Gustave Blaise est réintégré, à partir de ce jour, dans ses fonctions de contrôleur de places gratuites.

Article 2. — M. Blaise est averti d'avoir à être excessivement circonspect dans son service, et il est prévenu que toute infraction au règlement, de sa part, serait sévèrement réprimée.

Article 3. — M. le Directeur des Théâtres municipaux est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Hôtel-de-Ville, le 9 mars 1910

Le Maire de Lille,
F. DANCHIN, Adjoint.

Services municipaux. — Machines à écrire. Papiers et Objets divers.

DU 17 FEVRIER 1910

Soumission par M. Édouard Combe, demeurant à Lille, place Rihour, 3, pour la fourniture, du 1er avril 1910 au 31 décembre 1913, des papiers et objets nécessaires pour les machines à écrire, moyennant environ 500 francs.

Enregistré le 11 mars 1910, folio 15, case 4.
Répertoire n° 2483.

10.1186

Les Rues de Lille

LEURS

ORIGINES, TRANSFORMATIONS & DÉNOMINATIONS

SUITE AU TRAVAIL DE M. BERTRAND

paru dans le Bulletin Administratif N° VII de l'année 1879

PAR M. G. JEANDOUZY

Secrétaire-Rédacteur à la Mairie de Lille.

LILLE

IMPRIMERIE G. DUBAR & Cie, 8, GRANDE-PLACE, 8

1910

LES RUES DE LILLE

leurs Origines, Transformations et Dénominations

suite au travail de M. BERTRAND

paru dans le Bulletin Administratif N° VII de l'année 1879

Par M. G. JEANDOUZY,
Secrétaire-Rédacteur à la Mairie de Lille.

A

Abélard (rue). 1. Chemin d'accès à la Gare du Faubourg-d'Arras.
2. Gare du Faubourg-d'Arras.

Dénommée en séance du 30 avril 1902, par délibération du Conseil. ABÉLARD, théologien et philosophe, célèbre par sa passion pour Héloïse, et ses infortunes. (Né en 1079, mort en 1142).

Adolphe-Casse (rue). 1. Rue de Lannoy.
2. Rue Cabanis.

Rue nouvelle, ouverte par Mme CASSE, dénommée suivant son désir, en séance du 17 avril 1903, par délibération du Conseil. M. Adolphe CASSE, créateur de l'industrie du linge de table, décédé à Lille, le 4 décembre 1889, à l'âge de soixante ans.

Adolphe-Werquin (rue). 1. Rue du Pont-du-Lion-d'Or.
2. Rue de Flers.

Rue d'Antoine, ouverte depuis plusieurs années et classée, sur la demande des propriétaires riverains, par délibération du Conseil municipal du 20 janvier 1882. Dénommée Adolphe Werquin, en séance du 22 mai 1885, par délibération du Conseil. Adolphe WERQUIN, né à Lille, le 2 août 1823, y décédé le 22 mai

(1) Partant de (2) Aboutissant à

1876, a fait don de toute sa fortune, dont le revenu s'élève à plus de 22.000 francs, au Bureau de Bienfaisance de notre ville.

Aguesseau (rue d'). 1. Rue Poret.
2. Rue des Processions.

Dénommée en séance du 11 novembre 1904, par délibération du Conseil municipal. D'Aguesseau, Henri-François, magistrat français, né à Limoges, orateur éloquent et profond érudit (1668-1751).

Alard-Du Gaucquier (rue). 1. Rue Saint-Gabriel.
2. Rue Daguerre.

Ancienne rue de l'Ange-Gabriel. Dénommée Alard-du Gaucquier, par arrêté du 4 juillet 1881. Alard du Gaucquier, musicien lillois, fut maître de chapelle de l'archiduc Mathias, au XVIe siècle.

Albert-Samain (rue). 1 Rue de Condé.

Ancienne rue de Bordeaux, dénommée Albert-Samain, en séance du 29 novembre 1902, par délibération du Conseil municipal. Albert Samain, poète lillois, décédé à Paris, le 18 août 1900. Auteur de Polyphème.

Alcazar (rue de l'). 1. Prolongement de la rue de l'Alcazar.
2. Rue du Becquerel.

Dénommée en séance du 6 février 1906, par délibération du Conseil municipal. Alcazar, établissement bien connu dans notre ville.

Alembert (rue d'). 1. Rue de Turenne.
2. Rue de Canteleu.

Dénommée en séance du 29 décembre 1899, par délibération du Conseil municipal. D'Alembert Jean-le-Rond (1717-1783), philosophe et mathématicien français, fondateur de l'Encyclopédie.

Alexandre-Dumas (place). 1. Rue Berthollet.
2. Rue Chanzy.

Dénommée en séance du 11 novembre 1904, par délibération du Conseil municipal. Dumas, Alexandre (1803-1870), célèbre romancier, né à Villers-Cotterets, auteur des Trois Mousquetaires; de Vingt ans après; le Vicomte de Bragelonne; de Monte Cristo, etc.

Alma (rue de l'). 1. Rue des Guinguettes.
2. Rue de la Chaude-Rivière.

Dénommée de l'Alma en séance du 1er février 1889, par délibération du Conseil municipal. L'Alma est une victoire de l'armée française en Crimée, le 14 septembre 1854.

Alphonse-Mercier (rue). 1. Rue Nationale.
2. Rue Gambetta.

Dénommée Alphonse Mercier, en séance du 28 décembre 1900, par délibération du Conseil municipal. Né à Arras, en 1821; mort à Amiens, en 1851. Ancien conseiller municipal de Lille, s'opposa énergiquement à la vente à une société financière de terrains militaires abandonnés à la Ville par l'agrandissement de 1860.

Amiral Courbet (rue de l'). 1. Rue de Belle-Vue.
2. Rue Frémy.

Rue particulière dénommée ainsi par ses habitants. Courbet, célèbre amiral français.

Ampère (rue). 1. Rue Nouvelle derrière l'Abattoir.

Dénommée en séance du 18 juin 1902, par délibération du Conseil municipal. Ampère, savant mathématicien et physicien français, né à Lyon, en 1775; travailleur infatigable, il trouve le principe de la télégraphie électrique (mort en 1836).

André-Chenier (rue). 1. Transversale à la rue Guilaume-Wernier.

Rue Virginie, dénommée André-Chenier, en séance du 18 mai

1889. par délibération du Conseil municipal. André Chénier, poète français, né à Constantinople, en 1762; mort à Paris, guillotiné, en 1794.

Antoine-Tacq (place). 1. Rue d'Isly.
2. Porte de Béthune.

Ancienne Place d'Isly, dénommée Antoine-Tacq. par arrêté municipal du 4 juillet 1881. Antoine Tacq fonda la première imprimerie lilloise (1594).

Aristote (rue). 1. Rue des Ateliers prolongés.

Dénommée en séance du 30 avril 1902, par délibération du Conseil municipal. Aristote, philosophe grec, fondateur des Péripatétitiens (384-322 avant l'ère chrétienne).

Armand-Carrel (rue). 1. Rue d'Arras.
2. Boulevard d'Alsace.

Rue Buffon, dénommée en séance du 18 juin 1902, par délibération du Conseil municipal. Armand Carrel, journaliste, tué en duel par Émile de Girardin (1800-1836).

Assas (rue d'). 1. Rue de Canteleu.
2. Boulevard de la Moselle.

Dénommée en séance du 26 juin 1905. par délibération du Conseil municipal. Assas, Louis, chevalier d'Assas, né au Vigan, capitaine au Régiment d'Auvergne, se sacrifia au salut de l'Armée (1733-1760).

Augereau (rue). 1. Porte de Béthune.
2. Territoire de Loos.

Rue du Faubourg-de-Béthune, dénommée en séance du 18 juin 1902, par délibération du Conseil municipal. Augereau, Maréchal de France, né à Paris, en 1757, se signala dans les campagnes de la République et de l'Empire. Exécuta le coup d'État du 18 fructidor (4 septembre 1797).

Auguste-Bonte (rue). 1. Rue d'Arras.
2. Rue de la Plaine.

Rue Loyez, dénommée en séance du 1er février 1889, par délibération du Conseil municipal. Auguste Bonte était maire de Moulins-Lille au moment de l'agrandissement.

B

Bacon (rue). 1. Sentier des Ateliers.
2. Eglise Saint-Louis.

Rue nouvelle dénommée en séance du 30 avril 1902, par délibération du Conseil municipal. Bacon, Roger, l'un des plus grands savants du moyen âge. Il est un de ceux à qui on attribua l'invention de la poudre (1214-1294).

Baggio (rue). 1. Rue de Carvin.

Rue N° 71 dénommée en séance du 29 décembre 1899, par délibération du Conseil municipal. Baggio, ancien adjoint au Maire, sous la Municipalité Géry Legrand, bienfaiteur de nos écoles.

Balzac (rue). 1. Faubourg des Postes.

Dénommée Balzac, en séance du 1er février 1889, par délibération du Conseil municipal. De Balzac, Honoré, né à Tours, le 16 mai 1799, mort à Paris, le 20 août 1850. Littérateur français.

Barbès (rue). 1. Place Vanhœnacker.
2. Rue Baggio.

Rue de Wattignies prolongée, dénommée en séance du 18 juin 1902, par délibération du Conseil municipal. Barbès, Armand, homme politique, né à la Pointe-à-Pitre, (Guadeloupe) en 1809. Représentant du peuple surnommé le " Bayard de la Démocratie ". Emprisonné en 1840, il fut rendu à la liberté en 1854, s'expatria volontairement et mourut à La Haye, en 1870.

Barbier-Masse (rue du). 1. Rue du Molinel.
2. Place Jacquart.

Dénommée en séance du 2 mars 1883, par délibération du Conseil municipal. Le barbier Masse est le célèbre barbier lillois qui, pendant le siège de 1792, rasait ses concitoyens sous les bombes.

Barni (rue). 1. Rue Malesherbes.
2. Rue d'Oran.

Rue nouvelle, dénommée en séance du 30 avril 1902, par délibération du Conseil municipal. Barni, Jules, né à Lille, homme politique français (1818-1878).

Barthélemy-Dorez (place). 1. Rue des Postes.
2. Rue Solférino.

Ancienne place des Postes, dénommée Barthélemy-Dorez, par arrêté municipal du 4 juillet 1881. Barthélemy Dorez fonda, à Lille, la première fabrique de porcelaine tendre (1711).

Bas-Jardin (rue). 1. Boulevard Victor-Hugo.
2. Rue de Wazemmes.

Dénommée en séance du 1er février 1889, par délibération du Conseil municipal; dénomination déjà ancienne et consacrée par l'usage.

Bas-Liévin (rue du). 1. Faubourg de Douai-les-Champs.

Chemin rural, puis vicinal 24, dit des Margaritois. Dénomination déjà ancienne et consacrée par l'usage.

Baudin (rue). 1. Rue des Guinguettes.
2. Rue de la Chaude-Rivière.

Ancienne rue Thibaut, dénommée Baudin en séance du 18 mai 1889, par délibération du Conseil municipal. Baudin, représentant du peuple, né à Nantua, en 1801 ; tué à Paris, sur une barricade, le 3 décembre 1851.

Baudon (rue). 1. Rue Sainte-Catherine.
(Rue particulière).

Dénommée en séance du 30 octobre 1901, par délibération du Conseil municipal.

Bavai (rue). 1. Rue du Long-Pot.
2. Faubourg de Valenciennes.

Ancienne rue de Lezennes, dénommée de Bavai, par arrêté municipal du 4 juillet 1881. Bavai était la capitale du pays des Nerviens, auxquels appartint longtemps le territoire de Lille.

Becquerel (rue du). 1. Rue de l'Alma.
2. Rue des Dondaines.

Dénommée en séance du 29 décembre 1889, par délibération du Conseil municipal. C'était le canal du Becquerel qui passait autrefois dans cette rue, à ciel ouvert.

Benoît-Malon (rue). 1. Chemin de l'Arbrisseau.
2. Eglise du Faubourg-des-Postes.

Rue dénommée Charles-Delescluze, en séance du 8 septembre 1896. Sur refus d'approbation ministérielle, dénommée Benoît-Malon, en séance du 10 novembre 1896, par délibération du Conseil municipal. Benoît Malon, écrivain socialiste, né à Précieux (Loire), le 23 juin 1841; décédé à Agnières, le 13 septembre 1893. Lutta et écrivit contre l'Empire; fondateur de l'Internationale en France, député protestataire contre la paix de 1870.

Benvignat (rue). 1. Place Saint-André.
2. Rue Sainte-Marie.

Ancienne rue des Quinze-Pots, dénommée rue Benvignat, par arrêté municipal du 22 octobre 1879, en souvenir de l'architecte lillois Benvignat.

Bergues (rue de). 1. Avenue de Dunkerque.

Dénommée en séance du 6 février 1906, par délibération du Conseil municipal. Bergues, chef-lieu de canton, arrondissement de Dunkerque.

Berlioz (rue). 1. Rue Porret.
2. Rue des Processions.

Dénommée en séance du 11 novembre 1904, par délibération du Conseil municipal. Berlioz, Hector, célèbre compositeur et critique musical, né à la Côte-Saint-André (Isère), auteur des Troyens, de la Damnation de Faust, de Benvenuto Cellini, de Béatrix et Bénédict, de l'Enfance du Christ (1803-1869).

Berthollet (rue). 1. Rue du Vingtième-Siècle.
2. Territoire de Mons-en-Barœul.

Dénommée en séance du 11 novembre 1904, par délibération du Conseil municipal. Berthollet, Claude-Louis, né à Talloires, célèbre chimiste français. On lui doit la découverte des propriétés décolorantes du chlore, utilisé dans le blanchiment des toiles; l'emploi du charbon pour purifier l'eau ; il suivit Bonaparte en Égypte (1748-1822).

Berzelius (rue). 1. Route de Lannoy.
2. Rue Cabanis.

Rue nouvelle, dénommée en séance du 18 juin 1902, par délibération du Conseil municipal. Berzelius, célèbre chimiste suédois, un des créateurs de la chimie moderne. Déterminant les équivalents d'une quantité de corps simples, étudia l'électrolyse et en développa la théorie (1779-1848).

Bichat (rue). 1. Rue Boitel.
2. Boulevard Louis XIV.

Dénommée en séance du 20 décembre 1899, par délibération du Conseil municipal. Bichat, Marie-François-Xavier, célèbre médecin anatomiste et physiologiste français, né à Thoirette (Jura), auteur de l'anatomie générale (1771-1802).

Bobillot (rue. 1. Rue Parrayon.
2. Rue Melh.

Rue transversale réunissant ces deux rues. Dénommée Bobillot en séance du 22 mai 1885, par délibération du Conseil municipal. Bobillot, né à Paris, le 10 septembre 1860, mort le 17 mars 1885, sergent du Génie, s'est illustré dans la défense de Tuyen-Quan.

Boëtie (rue de la). 1. Rue Etienne-Dolet.
2. Rue Rabelais.

Dénommée en séance du 29 décembre 1899, par délibération du Conseil municipal. De la Boetie, Étienne, écrivain français, né à Sarlat. Auteur du discours sur la Servitude volontaire et Contre-Un. Ami de Montaigne (1530-1563).

Bohin (rue). 1. Rue Pierre-Legrand.
2. Rue de Philadelphie.

Rue Bohain ou Bohin, est une rue particulière qui porte le nom de son propriétaire.

Boieidieu (rue). 1. Rue Gutenberg.
2. Rue de la Convention.

Dénommée en séance du 20 juin 1908, par délibération du Conseil municipal. Boieldieu, François-Adrien, célèbre compositeur français, né à Rouen ; auteur de la Dame Blanche, du Calife de Badgad, du Nouveau Seigneur du Village (1775-1834).

Bois-Blancs (rue des). 1. Rue Lequeux.
2. Chemin des Vachers.

Dénommée Bois-Blancs en séance du 1er février 1889, par délibération du Conseil municipal. Le quartier traversé par cette rue s'appelle le quartier des Bois-Blancs.

Bois-d'Annappes (rue du). 1. Rue Pierre-Legrand.
2. Rue de Madagascar.

Dénomination déjà ancienne et consacrée par l'usage.

Boissy-d'Anglas (rue). 1. Rue d'Isly.
2. Rue Vergniaud.

Dénommée en séance du 29 décembre 1899, par délibération du Conseil municipal. Boissy d'Anglas, François-Antoine, né à Saint-Jean-de-Chambre (Ardèche); membre de la Convention. Le jour de l'émeute du 1er prairial (20 mai 1795) où il présidait la Convention, montra une rare fermeté en saluant la tête de son collègue Feraud, que des émeutiers lui présentaient au bout d'une pique. Il devint pair de France en 1814 (1756-1826).

Bolivar (rue). 1. Faubourg-d'Arras.
2. Fortifications.

Dénommée Bolivar, par délibération du Conseil municipal, en séance du 5 septembre 1903. Bolivar est le nom d'un général américain qui affranchit de la domination espagnole le Venezuela et la Nouvelle-Grenade (1783-1830).

Bône (rue de). 1. Rue de Flandre.
2. Rue Manuel.

Cette rue portait cette dénomination avant l'annexion de Wazemmes.

Bonte-Pollet (rue). 1. Rue des Fleurs.
2. Rue des Canonniers.

Ancienne rue du Maire, dénommée ainsi en souvenir de l'ancien mayeur Bonte-Pollet, par arrêté municipal du 22 octobre 1879 (1848-1852).

Boucher-de-Perthes (rue). 1. Square Rameau,
2. Rue Puébla.

Dénommée par arrêté municipal du 15 octobre 1880. Bienfaiteur de la classe ouvrière, Boucher de Perthes, par testament olographe à Abbeville, en date des 25 mai 1861 et 30 septembre 1865, léguait sa fortune à 20 villes de France, dont Lille, pour la distribution annuelle de primes aux ouvriers pauvres.

Bouguereau (rue).

Dénommée en séance du 6 février 1906, par délibération du Conseil municipal. Bouguereau, William, peintre français, né et mort à La Rochelle (1825-1905).

Brasseur (rue). 1. Rue du Faubourg-de-Tournai.
2. Rue Malsence.

Rue transversale, ouverte, à Fives, par M. Deblon ; classée par délibération du Conseil municipal du 28 juillet 1882. Dénommée Brasseur, en séance du 22 mai 1885, par délibération du Conseil. Antoine Brasseur, né à Lille, le 3 juillet 1819, recueilli à l'Hospice Général. Reconnaissant envers la cité qui l'avait élevé, il lui a donné de son vivant la remarquable collection de tableaux qu'on admire au Musée de Peinture de notre Ville. Bienfaiteur de Lille, il légua une fortune de 300.000 francs dont les revenus sont destinés à acquérir des objets de choix pour les Musées. Mort en 1886.

Brasserie (rue de la). 1. Rue Barthélemy-Delespaul.
2. Rue de Wazemmes.

Dénommée en séance du 1er février 1889, par délibération du Conseil municipal. Dénomination déjà ancienne et consacrée par l'usage.

Brazza (rue de). 1. Rue du Faubourg-des-Postes.
2. Rue du Général-De Wett.

Dénommée en séance du 6 février 1906, par délibération du Conseil municipal. Pierre Savorgnan de Brazza, colonisateur français, né à Rome, en 1852. Acquit pour la France une partie du Congo. Mort en 1905.

Bretagne (avenue de la). 1. Avenue de Dunkerque.
2. Rue Fourrier.

Dénommée par un arrêté municipal du 12 août 1891.

Broca (rue). 1. A gauche de la rue du Long-Pot.

Rue de l'Hospice, dénommée Broca en séance du 18 mai 1889, par délibération du Conseil municipal. Broca, Paul, chirurgien et physiologiste français, né à Sainte-Foi-la-Grande en 1824. Mort à Paris.

Brûle-Maison (rue). 1. Rue des Postes.
2. Boulevard des Ecoles.

Dénommée par arrêté municipal du 4 juillet 1881. Brule-Maison, chansonnier lillois, de son vrai nom Decottignies. Doit son pseudonyme à l'habitude, qu'il avait de brûler une maison de papier pour attirer la foule.

C

Cabanis (rue). 1. Rue de Rivoli.
2. Territoire de Mons-en-Barœul.

Dénommée en séance du 29 décembre 1899, par délibération du Conseil municipal. Cabanis, Georges, médecin matérialiste français, né à Cosnac (Corrèze), ami de Mirabeau. Au début du XIXe siècle, il exerça une grande influence sur les idées et les mœurs (1757-1808).

Calvaire (rue du). 1. Rue Guillaume-Werniers.
2. Rue de Bouvines.

Dénommée Calvaire, en séance du 1er février 1889, par délibération du Conseil municipal. Dénomination déjà ancienne et consacrée par l'usage.

Calvin (rue). 1. Faubourgde-Béthune entre le nos 44 et 45.

Dénommée en séance du 30 avril 1902, par délibération du Conseil municipal. Calvin, Jean, né à Noyon, en 1509. Propagateur de la Réforme en France et en Suisse. Chef des Calvinistes (Mort à Genève, en 1564).

Camille-Desmoulins (rue). 1. Rue d'Isly.
2. Rue Vergniaud.

Dénommée en séance du 29 décembre 1889, par délibération du Conseil municipal. DESMOULINS, Camille, avocat pamphlétaire et journaliste français, né à Guise en 1760. Membre de la Convention, il siégea sur les bancs de la Montagne. Mourut sur l'échafaud le 5 avril 1794.

Carnot (boulevard).

Nom donné à la partie lilloise du Nouveau Boulevard, par délibération du Conseil municipal, en séance du 16 novembre 1909. CARNOT est l'ancien Président de la République qui fut lâchement assassiné à Lyon.

Carpeaux (rue). 1. Rue des Meuniers.
2. Rue Gantois.

Rue Caby, dénommée Carpeaux, en séance du 1er février 1889, par délibération du Conseil municipal. CARPEAUX, Jean-Baptiste, sculpteur français, né à Valenciennes, le 14 mai 1827, mort à Courbevoie, le 10 octobre 1875.

Casquette (place). 1. Rue des Sarrazins.
2. Rue des Rogations.

Dénomination déjà ancienne et consacrée par l'usage.

Cassel (rue de). 1. Avenue de Dunkerque.

Dénommée en séance du 6 février 1906, par délibération du Conseil municipal. CASSEL, chef-lieu de canton (Nord), arrondissement d'Hazebrouck.

Cassini (rue). 1. Rue Aristote.
2. Champollion.

Rue nouvelle en prolongement de la rue Malesherbes, dénommée en séance du 30 avril 1902, par délibération du Conseil municipal. CASSINI, Jean-Dominique, organisateur de l'Observatoire à Paris (1625-1712).

Castel (rue). 1. Rue Vaucanson.
2. Rue Pierre-Legrand.

Rue particulière.

Catel-Béghin (rue). 1. Rue Nationale.
2. Rue des Stations.

Dénommée Catel-Béghin, par délibération du Conseil municipal, en séance du 19 mai 1906. Catel-Béghin est un ancien Maire de Lille (1870-1878).

Catinat (place). 1. Rue Colbert.

Dénommée Catinat, par délibération du Conseil municipal, en séance du 21 novembre 1906. Catinat, maréchal de France sous Louis XIV (1637-1712).

Centrale (rue). 1. Rue des Dondaines.
2. Rue de la Chaude-Rivière.

Dénommée Centrale en séance du 1er février 1889, par délibération du Conseil municipal. Dénomination déjà ancienne et consacrée par l'usage.

Chambre-des-Comptes (rue de la). 1. Rue des Poissonceaux.
2. Rue Thiers.

Dénommée par arrêté municipal du 23 octobre 1879.

Champollion (rue). 1. Rue Joseph-Lebon.
2. Cité Lenty.

Dénommée en séance du 30 avril 1902, par délibération du Conseil municipal. Champollion, célèbre archéologue français. né à Figeac. Parvint à déchiffrer les hiéroglyphes de la vieille Égypte (1790-1832).

Chanzy (rue). 1. Teritoire de Mons-en-Barœul.

Dénommée en séance du 11 novembre 1904, par délibération du Conseil municipal. Chanzy, Alfred, général français, né à

Nouart (Ardennes) Il commanda, en 1870-1871, la dernière armée de la Loire et se distingua par sa belle retraite de Vendôme, au Mans Il fut ensuite gouverneur de l'Algérie, puis ambassadeur à Saint-Pétersbourg (1823-1883).

Chappe (rue). 1. Rue du Pont-du-Lion-d'Or.
2. Rue de Rivoli.

Rue ouverte par Mme Lesaffre ; dénommée Chappe en séance du 8 mai 1903, par délibération du Conseil municipal. Chappe, Claude, ingénieur, né à Brulon (Sarthe), en 1763; mort à Paris, en 1805.

Charles-Decottignies (rue). 1. Rue de Paris.
2. Rue Godefroy.

Dénommée en séance du 26 juin 1908, par délibération du Conseil municipal. Decottignies, chansonnier lillois, né en 1828, mort en 1883.

Charles-Manso (rue). 1. Rue Raspail.
2. Rue de Russie.

Rue Louis-Carlier, dénommée Manso en séance du 14 juin 1903, par délibération du Conseil municipal. Charles Manso, poète lillois, décédé à Lille, le 28 mars 1903.

Château (rue du). 1. Rue Blanche.
2. Rue des Guinguettes.

Dénommée Château, en séance du 1er février 1889, par délibération du Conseil municipal ; dans cette rue se trouvait une guinguette appelée le Château.

Chaude-Rivière (rue de la). 1. Passage à niveau Sainte-Agnès.
2. Passage à niveau de Bouvines.

Dénommée Chaude-Rivière, en séance du 1er février 1889, par délibération du Conseil municipal. Nom d'une petite rivière traversant cette rue.

Chemin de Fer (rue du). 1. Rue du Curé.
2. Rue Centrale.

Dénommée Chemin-de-Fer en séance du 1er février 1889, par délibération du Conseil municipal. Dénomination déjà ancienne et consacrée par l'usage.

Chevreul (rue). 1. Rue Barthélemy-Delespaul.
2. Rue de Wazemmes.

Rue de la Brasserie dénommée Chevreul, en séance du 18 mai 1889, par délibération du Conseil municipal. Chevreul, Michel-Eugène, chimiste français, né à Angers, en 1786 ; mort à Paris, en 1889.

Christophe-Colomb (rue). 1. Rue des Guinguettes.
2. Rue du Becquerel.

Rue Baudin, à Saint-Maurice, faisant double emploi avec celle du Faubourg-du-Sud, dénommée Christophe Colomb, en séance du 30 avril 1902, par délibération du Conseil municipal. Christophe Colomb, célèbre navigateur, né à Gênes, obtint de l'Espagne trois navires pour aller à la découverte de l'Amérique (1436-1506).

Cité (rue de la). 1. Rue des Guinguettes.
2. Rue Saint-Vincent-de-Paul.

Dénommée Cité en séance du 1er février 1889, par délibération du Conseil municipal. Dénomination déjà ancienne et consacrée par l'usage.

Claude-Bernard (rue). 1. Rue Malus.
2. Rue Brûle-Maison.

Dénommée en séance du 29 décembre 1899, par délibération du Conseil municipal. Bernard, Claude, célèbre physiologiste français, né à Saint-Julien (Rhône). Découvrit le rôle du pancréas dans la digestion des corps gras et démontra que le foie transforme en sucre certains éléments du sang (1813-1878).

Claude-Lorrain (rue). 1. Place Alexandre-Dumas.
2. Rue du Pont-du-Lion-d'Or.

Dénommée en séance du 11 novembre 1904, par délibération du Conseil municipal. Claude Gelée (dit le Lorrain), peintre français, né au Château de Chamagne (Vosges), surnommé le Raphaël du paysage (1600-1682).

Commerce (rue du). 1. Rue du Long-Pot.
2. Boulevard de l'Usine.

Dénommée Commerce en séance du 1er février 1889, par délibération du Conseil municipal. Dénomination déjà ancienne et consacrée par l'usage.

Condorcet (rue). 1. Rue du Calvaire.
2. Place du Prieuré.

Rue Notre-Dame-de-Fives, dénommée en séance du 18 mai 1889, par délibération du Conseil municipal. Condorcet, Marie-Jean-Nicolas-Caritat, marquis de Condorcet, philosophe et mathématicien français, né à Ribémont, en 1743 ; mort à Bourg-la-Reine, en 1794.

Convention (rue de la). 1. Rue Gutenberg.
2. Rue Cabanis.

Rue nouvelle, derrière le groupe Parent, dénommée en séance du 20 avril 1902, par délibération du Conseil municipal. La Convention fut une Assemblée révolutionnaire qui succéda à l'Assemblée Nationale, le 20 septembre 1792. Elle proclama la République et condamna Louis XVI. Elle se sépara en 1795 pour faire place au Directoire.

Copernic (rue). 1. Rue de Canteleu.
2. Rue du Sud.

Rue dite du Château, dénommée en séance du 29 décembre 1899, par délibération du Conseil municipal. Copernic, Nicolas,

célèbre astronome polonais, né à Thorn. Il démontra le double mouvement des planètes sur elles-mêmes et autour du soleil (1473-1543).

Corbet (rue). 1. Rue des Stations.
2. Rue Chateaubriand.

Ancienne rue de l'Ouest, dénommée Corbet par arrêté municipal du 4 juillet 1881. CORBET, sculpteur, fut membre de l'Académie des Arts de Lille, au XVIIIe siècle.

Corenwinder (rue). 1. Rue de Cambrai.
2. Rue de Valenciennes.

Rue Léon-Verlinde, dénommée en séance du 1er février 1889, par délibération du Conseil municipal. CORENWINDER, Benjamin, né à Dunkerque, décédé à Sequedin ; chimiste industriel, a découvert la respiration des plantes ; auteur de remarquables travaux agricoles.

Cormontaigne (place). 1. Boulevard Bigo-Danel.
2. Boulevard Montebello.

Ancienne Place Montebello, dénommée Cormontaigne, par arrêté municipal du 4 juillet 1881. CORMONTAIGNE fonda, à Lille, une manufacture de fils d'or et d'argent, en 1711.

Coulmiers (rue de). 1. Rue de Valenciennes.
2. Rue de Cambrai.

Dénommée en séance du 6 février 1906, par délibération du Conseil municipal. Coulmiers, commune du Loiret, victoire des Français sur les Allemands, 9 novembre 1870.

Coustou (rue). 1. Rue Pierre-Legrand.
2. Rue Philadelphie.

Dénommée en séance du 12 novembre 1902, par délibération du Conseil municipal. COUSTOU, célèbre sculpteur du XVIIIe siècle.

Crespel-Tilloy (rue). 1. Rue Duguesclin.
2. Boulevard de Strasbourg.

Dénommée en séance du 26 juin 1908, par délibération du Conseil municipal. CRESPEL-TILLOY, ancien Maire de Lille (1819-1897).

Crimée (rue de). 1. Rue de Canteleu.
2. Boulevard de la Moselle.

Dénommée en séance du 6 février 1906, par délibération du Conseil municipal. Crimée, presqu'île de la partie méridionale de la Russie d'Europe, célèbre par l'expédition franco-anglaise contre les Russes (1854-1856).

Croix (Parvis de). En face de l'Eglise Saint-Pierre-Saint-Paul.

Dénommée de Croix, par arrêté municipal du 4 juillet 1881. Louis DE CROIX légua 28.000 florins aux Bleuets, pour l'entretien de douze orphelins (1660).

D

Daguerre (rue). 1. Rue des Lilas.
2. Rue Alard du Gauquier.

Dénommée en séance du 29 décembre 1899, par délibération du Conseil municipal. DAGUERRE, Louis, artiste français, né à Cormeilles (Seine-et-Oise), perfectionna la photographie (1789-1851).

Danton (rue). 1. Rue de Cambrai.
2. Rue de Valenciennes.

Rue Léon Verlinde, dénommée Danton, en séance du 18 mai 1889, par délibération du Conseil municipal. DANTON, Georges-Jacques, conventionnel, né à Arcis-sur-Aube, en 1759 ; mort à Paris, le 5 avril 1794.

Darwin (rue). 1. Rue de la Chaude-Rivière.
2. Rue du Calvaire.

Dénommée en séance du 29 décembre 1899, par délibération du Conseil municipal. DARWIN, Charles-Robert, naturaliste et physiologiste anglais, né à Shrewsbury. Auteur du célèbre ouvrage : De l'origine des especes par voie de sélection naturelle. A créé la doctrine philosophique : Le Darwinisme (1809-1882).

Davy (rue). 1. Rue Volta.
2. *Boulevard Montebello.*

Dénommée en séance du 29 décembre 1889, par délibération du Conseil municipal. DAVY, Humphry, chimiste anglais, né à Penzance (Cornouailles). Il inventa la lampe de sûreté pour les mineurs (1778-1829).

Defaucompret (rue). 1. Rue du Pont-du-Lion-d'Or.
2. Rue Saint-Antoine.

Rue Saint-Lazard, ouverte en même temps que la rue St-Antoine et classée également sur la demande des propriétaires riverains, par délibération du Conseil municipal, en date du 20 janvier 1882. Dénommée Defaucompret, en séance du 22 mai 1885. DEFAUCOMPRET, Auguste-Jean-Baptiste, né à Lille, le 7 juillet 1767 ; mort à Paris, en 1843 ; littérateur, s'est fait un nom dans le monde des lettres par ses remarquables traductions d'auteurs anglais Walter Scott, Cooper, etc.

Degland (rue). 1. Rue Gambetta.
2. Rue des Sarrazins.

Ancienne rue Chaufour-Lhermitte, dénommée Degland, par arrêté municipal du 4 juillet 1881. DEGLAND fut un des fondateurs du Musée de zoologie ; auteur de travaux ornithologiques.

Delacroix (rue). 1. A gauche de la rue de Lannoy.

Rue Delcroix, dénommée Delacroix, en séance du 1er février 1889,

par délibération du Conseil municipal. DELACROIX, Ferdinand-Victor-Eugène, peintre français, né à Charenton-St-Maurice, le 26 avril 1799; mort à Paris, le 13 août 1863.

Déliot (place). 1. Rue Bossuet.
2. Rue Froissart.

Ancienne place de Trévise, dénommée place Déliot, par arrêté municipal du 4 juillet 1881. Pierre et Hubert DÉLIOT fondèrent l'école des Grisons, ouverte à deux cents enfants pauvres (1554).

Delphin-Petit (rue). 1. Boulevard de Lorraine.
2. Rue du Sabot.

Ancienne rue Carnot. Dénommée en séance du 16 novembre 1909, pour éviter une confusion avec le Boulevard Carnot. DELPHIN, Petit, né à Esquermes, en 1846; décédé en 1907. S'adonna tout spécialement à la photographie, à laquelle fit faire de sérieux progrès.

Delvau (rue). 1. Rue Necker.
2. Rue Molière.

Rue Virnot, rue de Lannoy, se dirigeant vers Mons-en-Barœul, dénommée en séance du 30 avril 1902, par délibération du Conseil municipal. DELVAU, Rémy, né à Lille, en 1750; graveur habile, élève de l'Académie de peinture, à Lille et de Le Mire, à Paris. On lui doit l'illustration de plusieurs ouvrages qui ont fait sa réputation. Mort à Paris, en 1820.

Denfert-Rochereau (rue). 1. Rue Roland.
2. Rue de La Bassée.

Dénommée ainsi en souvenir de l'ancien colonel français, héroïque défenseur de Belfort (1823-1878), par arrêté municipal du 22 octobre 1879.

Denis-du-Péage (rue). 1. Rue Dupuytren.
2. Rue Vaucanson.

Rue particulière.

Descartes (rue). 1. Route du Marais-de-Lomme.
2. Rue Turgot.

Rue Mulliez, dénommée Descartes, en séance du 18 mai 1880, par délibération du Conseil municipal. DESCARTES, René, philosophe français, né à La Haye (Tourraine), en 1587, mort à Stockholm, en 1650.

Désiré-Bouchée (place). 1. Rue Blanche.
2. Faubourg-de-Roubaix.

Dénommée en séance du 12 novembre 1902, par délibération du Conseil municipal. Désiré BOUCHÉE, ancien Adjoint au Maire; décédé à Lille, le 6 février 1890.

Desmazières (rue). 1. Boulevard Vauban.
2. Rue Solférino.

Dénommée par arrêté municipal du 12 mai 1880.

Desrousseaux (rue). 1. Rue Saint-Sauveur.
2. Place Wicar.

Dénommée en séance du 8 septembre 1896, par délibération du Conseil municipal. DESROUSSEAUX, ancien directeur de l'octroi, chansonnier patoisant des Flandres, né à Lille, en 1820; mort à Lille, en 1892.

Detaille (rue). 1. Rue Pierre-Legrand.
2. Rue Lamarcq.

Dénommée en séance du 11 novembre 1904, par délibération du Conseil municipal. DETAILLE, Edouard, peintre militaire français. né à Paris, en 1848; auteur des « Dernières cartouches », membre de l'Académie des Beaux-Arts.

De Vigny (rue Alfred). 1. Rue de Canteleu.
2. Boulevard de la Moselle.

Rue dénommée par délibération du Conseil municipal, en séance du 19 mai 1906. Alfred DE VIGNY, littérateur français, né à Loches, auteur de Poèmes antiques et modernes (1797-1863).

Diderot (rue). 1. Rue de Maubeuge.
2. Rue de Douai.

Rue Saint-Roch, dénommée Diderot, en séance du 18 mai 1889, par délibération du Conseil municipal. DIDEROT, Denis, philosophe et littérateur français, né à Langres en 1713, mort à Paris en 1784.

Dieppe (rue de). 1. Rue Gustave-Testelin.
2. Porte de Béthune.

Groupement de maisons ouvrières près de la Porte de Béthune, dénommée rue de Dieppe par arrêté municipal du 20 avril 1881, ce nom rappelle notre grand port marchand.

Dondaines (rue des). 1. Rue du Curé.
2. Rue de la Chaude-Rivière.

Dénommée en séance du 1er février 1889, par délibération du Conseil municipal, rue traversant le quartier appelé les Don daines.

Dubrunfaut (rue). 1. Rue du Faubourg-de-Tournai.
2. Rue Malsence

Rue transversale ouverte à Fives par M. Deblon, classée par délibération du Conseil municipal du 28 juillet 1882, dénommée Dufrunfaut en séance du 22 mai 1885, par délibération du Conseil municipal. Augustin DUBRUNFAUT, né à Lille, le 1er septembre 1797, mort à Paris, le 7 octobre 1881. Découvertes importantes dans l'industrie sucrière, qui augmentèrent la richesse de notre région, avait projeté de doter notre ville d'un musée historique qu'il avait commencé. Sa mort arrêta ce généreux projet.

Ducornet (rue).

Dénommée en séance du 26 juin 1908, par délibération du Conseil municipal. DUCORNET, peintre d'histoire, né sans bras à Lille, auteur des Adieux d'Hector de l'Andromaque, tableau qui se trouve au Musée de Lille (1806-1856).

Duhem (rue). 1. Boulevard Montebello.
2. Rue Saint-Bernard.

Ancienne rue d'Haubourdin, dénommée en séance du 30 avril 1902, par délibération du Conseil municipal. DUHEM, Pierre Joseph, né à Lille en 1760, il était médecin quant il fut élu à la législative, siégea à la Convention parmi les Montagnards, vota la mort de Louis XVI. Combattit Robespierre en Thermidor. Proscrit à la réaction de l'an 2, fut amnistié en l'an 4. Il occupa alors l'emploi de médecin en chef à l'Hôpital de Mayence, où il mourut en 1807.

Dumont d'Urville (rue). 1. Rue de la Chaude-Rivière.
2. Rue du Becquerel.

Dénommée en séance du 29 décembre 1899, par délibération du Conseil municipal. DUMONT D'URVILLE, Jules-Sébastien-César, navigateur français, né à Condé-sur-Noireau, il fit un voyage autour du monde, visita les régions antarctiques et périt dans une catastrophe de chemin de fer à Versailles (1790-1842).

Dunkerque (Avenue de). 1. Porte de Dunkerque.
2. Pont de Canteleu.

Rue de Dunkerque, dénommée avenue de Dunkerque en séance du 1er février 1885, par délibération du Conseil municipal. Prolongement de l'avenue déjà dénommée Avenue de Dunkerque.

Dupetit-Thouars (rue). 1. Rue de Douai.
2. Rue de Fontenoy.

Rue Planque ou ruelle du Vacher, dénommée en séance du 30 avril 1902, par délibération du Conseil municipal. DUPETIT-THOUARS, Aristide, célèbre médecin, né en 1760, mort glorieusement en 1798, à Aboukir, où il commandait le Tonnant.

Dupleix (rue). 1. Rue Saint-Gabriel.
2. Rue Vantroyen.

Rue Dujardin, dénommée Dupleix en séance du 1er février 1889,

par délibéraiion du Conseil municipal. DUPLEIX, Joseph-François, Gouverneur général des établissements français dans l'Inde, né à Landrecies, le 1er janvier 1697; mort à Paris, le 10 novembre 1764.

Dupuytren (rue). 1. Rue des Processions.
2. Rue du Vieux-Moulin.

Rue ouverte par Mme BOUTRY, dénommée en séance du 29 décembre 1899, par délibération du Conseil municipal. DUPUYTREN, célèbre chirurgien français, né à Pierre-Buffière. Ces travaux ont fait faire d'immenses progrès à la science. Un Musée d'anatomie pathologipue porte son nom (1777-1835).

E

Écoles (boulevard des). 1. Boulevard Louis XIV.
2. Boulevard Victor-Hugo.

Ancien boulevard d'Italie, dénommé Boulevard des Écoles, à cause de l'agglomération des groupements scolaires qui l'entourent, par arrêté municipal du 12 mai 1880.

Ecole Saint-Louis (rue de l'). 1. Rue du Long-Pot.
2. Rue Bacon.

Ouverte en classée en 1898. (*Bulletin municipal*, page 904).

Édouard Van den Heede (rue). 1. Boulevard Montebello.
2. Rue Saint-Bernard.

Tronçon de la rue des Grimarets, dénommée en séance du 1er février 1901, par délibération du Conseil municipal VAN DEN HEEDE, numismate lillois distingué, décédé en 1901, administrateur de nos Musées, légua à nos Musées toutes ses collections.

Eglise Saint-Louis (rue de l'). 1. Boulevard de l'Usine.
2. Sentier d'Hellemmes.

Rue ouverte par la Compagnie de Fives et classée par le Conseil municipal le 28 février 1890.

Émile-Desmet (rue). 1. Rue Léon-Gambetta.
2. Rue Cordet.

Dénommée en séance du 26 juin 1908, par délibération du Conseil municipal. Émile Desmet, bienfaiteur de la Ville de Lille.

Ennetières (rue d'). 1. Rue Duhem.
2. Rue Mexico.

Rue ouverte par M. Thiriez. dénommée en séance du 1er février 1889, par délibération du Conseil municipal. Ennetières, commune de l'arrondissement de Lille.

Ernest-Dubois (cour). 1. Rue de Cambrai, n° 12.

Dénommée en séance du 30 octobre 1908, par délibération du Conseil municipal.

Ernest-Mayer (rue). 1. Rue du Long-Pot.
2. Rue de l'Église.

Rue dite des Martyrs, ouverte par M. Boldoduc, classée par délibération du Conseil municipal du 9 février 1883, dénommée Ernest Mayer, en séance du 22 mai 1885, par délibération du Conseil municipal. Ernest Mayer légua 700.000 francs, toute sa fortune, aux Hospices de Lille.

Étienne-Dolet (rue). 1. Rue de la Chaude-Rivière.
2. Place des Girondins.

Dénommée en séance du 29 décembre 1899, par délibération du Conseil municipal. Dolet, Étienne, érudit français, né à Orléans, une des gloires de la typographie, brûlé commme hérétique, place Maubert, à Paris (1509-1546).

F

Faidherbe (rue). 1. Place de la Gare.
2. Place du Théâtre.

Ancienne rue de la Gare, dénommée en séance du 18 octobre 1889, par délibération du Conseil municipal. Le Général FAIDHERBE, né à Lille, un héros de 1870, commandant en chef de l'armée du Nord.

Faraday (rue). 1. Rue du Bois.
2. Rue du Buisson.

Rue Coevoet, dénommée en séance du 30 avril 1902, par délibération du Conseil municipal. FARADAY, Michel, physicien et chimiste anglais, découvrit l'électro-magnétisme. Il a le premier liquéfié le gaz acide carbonique (1791-1867).

Faubourg-des-Postes (rue du). 1. Cimetière du Sud.
2. Extrémité du territoire de Lille.

Route départementale N° 147, dénommée en séance du 17 mai 1901, par délibération du Conseil municipal.

Femy (rue). 1. Rue du Bois.
2. Rue du Maix.

Ancienne rue Saint-Antoine, dénommée en séance du 30 avril 1902, par délibération du Conseil municipal. FÉMY, François-Emmanuel-Joseph, journaliste et homme politique, secrétaire général temporaire de la Préfecture du Nord en 1848, collaborateur de Bianchi et de Testetin (1802-1869).

Fernig (place de). 1. Rue de Saint-Quentin.
2. Porte de Douai.

Ancienne Place de Douai, dénommée Fernig par arrêté municipal du 4 juillet 1881 Les deux sœurs Théophile et Felicitée FERNIG,

volontaires de l'Armée du Nord, s'affirmèrent par leur patriotisme et reçurent des chevaux et des armes d'honneur au nom de la Patrie (1792).

Feutry (rue). 1. Rue Marmora.
2. Boulevard de Lorraine.

Ancienne rue Canrobert, dénommée Feutry par arrêté municipal du 4 juillet 1881. Feutry fut un poète lillois du XVIIIe siècle.

Flers (rue de). 1. Rue du Pont-du-Lion-d'Or.
2. Rue de Rivoli.

Dénommée en séance du 1er février 1889, par délicération du Conseil municipal. Flers est une commune de l'arrondissement de Lille.

Fombelle (rue). 1. Rue de Juliers.
2. Rue des Rogations.

Dénommée en séance du 1er février 1889, par délibération du Conseil municipal. Dénomination déjà ancienne et consacrée par l'usage.

Four-à-Chaux (rue du). 1. Ligne du Chemin de Fer.
2. Rue du Faubourg-des-Postes.

Dénommée en séance du 25 septembre 1908, par délibération du Conseil municipal.

Fourrer (rue). 1. Avenue de la Bretagne.
2. Chemin vicinal du Marais-de-Lomme.

Dénommée en séance du 29 décembre 1899, par délibération du Conseil municipal. Fourier, Charles, philosophe et sociologue français, chef de l'école Phalanstérienne. Né à Besançon (1772-1837).

Fourmentel (rue). 1. Rue du Bois.
2. Rue du Buisson.

Rue nouvelle (avenue Derey), dénommée Fourmentel en séance

du 30 avril 1902, par délibération du Conseil municipal. FOURMENTEL, Agathon, né à Lille en 1792, engagé dans les bataillons de volontaires de 1772, fonctionnaire en Italie, maître de pension à Marseille, auteur de la pièce célèbre « Déclaration du Midi »; a écrit un grand nombre de poésies satiriques, la plupart inédites. Mort à Lille, à l'Hôpital, en 1806.

Frères-Vaillant (rue des). 1. Place Tourcoing.
2. Rue des Stations.

Ancienne rue Nauban, dénommée Frères Vaillant par arrêté municipal du 4 juillet 1881. Les frères VAILLANT étaient des peintres et graveurs lillois. L'un d'eux grava le premier à la manière noire.

G

Galillée (rue). 1. Rue Turgot.
2. Chemin du Marais-de-Lomme.

Dénommée en séance du 29 décembre 1899, par délibération du Conseil municipal. GALLILÉE, illustre mathématicien, physicien et astronome italien, né à Pise, découvrit les lois de la pesanteur (1564-1642).

Gambetta (rue Léon). 1. Place de la République.
2. Rue d'Esquermes.

Dénommée par arrêté du 3 février 1883. Léon GAMBETTA, célèbre homme d'État français (1838-1882).

Garibaldi (rue). 1. Rue Vergniaud.
2. Boulevard de la Moselle.

Dénommée en séance du 29 décembre 1899, par délibération du Conseil municipal. GARIBALDI, Joseph, patriote italien, né à Nice. Il combattit pour l'unification de l'Italie, d'abord, contre l'Autriche, puis contre le royaume de Naples (Expédition des Mille) et la Papauté, et vint en 1870-1871 mettre son épée au service de la France (1807-1882).

Gassendi (rue). 1. Rue du Bois.
2. Rue Saint-Albin.

Rue nouvelle dénommée en séance du 18 juin 1902, par délibération du Conseil municipal. GASSENDI, célèbre phylosophe français, né à Chantercier (Basses-Alpes) (1593-1635).

Gauthier-de-Châtillon (rue). 1. Place de la République.
2. Rue Jean-Bart.

Ancienne rue Joséphine, dénommée Gauthier de Châtillon par arrêté municipal du 4 juillet 1881. GAUTHIER DE CHATILLON fut un poète latin célèbre de Lille, au XIIe siècle.

Gavarni (rue). 1. Faubourg-des-Postes.
2. Rue du Général De Wett.

Dénommée en séance du 6 février 1906, par délibération du Conseil municipal. GAVARNI, Sulpice-Guillaume, Chevalier dit Gavarni, dessinateur français, collaborateur au « Charivari ». sous le règne de Louis-Philippe (1804-1866).

Général De Wett (rue du). 1. Rue du Faubourg-des-Postes.

Dénommée en séance du 6 février 1906, par délibération du Conseil municipal. Le Général DE WETT fut héros de la guerre du Transvaal.

Genevièves (place). 1. Rue Virginie-Ghesquière.
2. Rue Delezenne.

Rue particulière, porte le nom de son propriétaire.

Geoffroy-Saint-Hilaire (rue). 1. Rue Barthélemy-Delespaul.
2. Boulevard Victor-Hugo.

Dénommée en séance du 29 décembre 1899, par délibération du Conseil municipal. GEOFFROY-SAINT-HILAIRE, naturaliste français, né à Estampes, mort à Paris, nommé à 21 ans professeur de zoologie au Museum, créa la ménagerie du Jardin des Plantes et fit partie de la Commission scientifique qui accompagna Bonaparte en Egypte (1772-1884).

Germain-Pilon (rue). 1. Rue du Bois.
2. Rue Saint-Luc.

Rue Sainte-Marie, à Saint-Maurice, dénommée en séance du 30 avril 1902, par délibération du Conseil municipal. PILON, Germain, sculpteur français, né à Lire, en 1535, on lui doit le mauselée de François Ier, de Henri II et les Trois Grâces (mort en 1590).

Girondins (place des). 1. Rue Becquerel.
2. Rue des Girondins.

Dénommée par arrêté municipal du 30 mars 1900. Les Girondins appartenaient à l'Assemblée de 1789. Hostiles à la royauté, ils s'élevèrent contre les Massacres de Septembre.

Girondins (rue des). 1. Rue parallèle à celle de la Chaude-Rivière.

Dénommée en séance du 29 décembre 1889, par délibération du Conseil municipal. GIRONDINS, célèbre parti politique pendant la Révolution de 1789. Vergniaud, Guadet, Gensonnè. Louvet, Isnard, Barbaroux, Pétion, formaient ce groupe éminent par son talent. D'abord hostiles à la royauté, parvinrent au pouvoir en 1792 avec Roland, Clavière et Servan; firent mettre Marat en jugement et s'élevèrent contre les massacres de Septembre. Périrent pour la plupart sur l'échafaud.

Glacière (rue de la). 1. Rue Saint-Gabriel.
2. Rue de la Cité.

Dénommée en séance du 1er février 1889, par délibération du Conseil municipal. Dénomination déjà ancienne et consacrée par l'usage.

Gosselin (rue). 1. Rue du Faubourg-de-Tournai.
2. Rue Philadelphie.

Rue ouverte, à Fives, par M. Decarnin, classée dans le réseau des voies publiques par délibération du Conseil municipal, en date du 28 juillet 1882. Dénommée Pascal en séance du 22 mai

1885 par délibération du Conseil. François-Joseph Pascal, né à Lille, le 6 décembre 1751, mort à Paris, le 7 février 1830, membre de l'Académie, illustre géographe.

Gounod (rue). 1. Rue du Faubourg-de-Roubaix.
2. Avenue des Lilas.

Avenue dénommée en séance du 8 mai 1903, par délibération du Conseil municipal. Gounod, Charles, compositeur français, né à Paris, auteur des opéras : La Reine de Saba, Faust, Mireille, Roméo et Juliette, Philémon et Baucis. C'était un mélodiste d'une inspiration élevée, d'un style sobre et soigné (1818-1893).

Guillaume-Tell (rue). 1. Quai de l'Ouest.

Dénommée en séance du 6 février 1906, par délibération du Conseil municipal. Guillaume Tell, héros légendaire qui contribua à affranchir la Suisse du joug de l'Autriche au commencement du XIVe siècle (1307).

Guillaume-Werniers (rue). 1. Rue Pierre-Legrand.
2. Rue de Bouvines.

Ancienne rue de Sainte-Marie, à Fives. Dénommée Guillaume Werniers, par arrêté mnnicipal du 4 juillet 1881. Des œuvres remarquables sortent de sa fabrique de tapisserie de haute lisse ; fondée à Lille en 1301.

Gustave-Jonquet (rue). 1. Rue des Postes,
2. Rue Brûle-Maison.

Dénommée en séance du 8 mai 1903, par délibération du Conseil municipal. Gustave Jonquez, né le 20 mai 1851, républicain-socialiste lillois, décédé à Lille, le 25 novembre 1883, fut l'un des membres les plus actifs du Cercle l'Union qui, pendant de longues années, fut l'organisation républicaine la plus militante de notre localité. Fondateur d'un grand nombre de syndicats et de Libre Pensée de la région.

Gutenberg (rue). 1. Rue de Rivoli.
2. Rue des Montagnards.

Dénommée en séance du 29 décembre 1899, par délibération du Conseil municipal. GUTENBERG (Jean-Gensfleisch), né et mort à Mayence (1397-1468), perfectionna l'imprimerie. Sa statue, de David d'Angers, s'élève à Strasbourg.

Guy-de-Dampierre (place). 1. Rue de Valenciennes.
2. Boulevard Belfort.

Ancienne Place de Valenciennes, dénommée Guy de Dampierre par arrêté municipal du 4 juillet 1886. GUY DE DAMPIERRE, comte de Flandre, confirme à la commune de Lille le privilège de ne prêter serment d'obéissance qu'après avoir reçu du souverain le serment de respecter les franchises et les libertés communales (1297).

H

Hégel (rue). 1. Le long de la rive gauche de la Deûle.

Dénommée en séance du 29 décembre 1899, par délibération du Conseil municipal. HEGEL, philosophe allemand, né à Stuttgart. Sa doctrine aux tendances panthéistiques dérivait de Kent, Fichte et Schelling (1770-1831).

Heiman (rue). 1. Rue du Bois.
2. Rue du Buisson.

Rue Saint-Denis, dénommée en séance du 30 avril 1902, par délibération du Conseil municipal. HELMAN, Isidore, célèbre graveur, né à Lille, en 1743, élève des Écoles de Dessin de Lille et de Labas, de Paris, auteur de gravures bien connues, notamment les Journées de la Révolution. A illustré plusieurs ouvrages entre autres l'Émile de Rousseau avec un grand talent. Mort à Paris en 1810.

Henri-Loyer (rue). 1. Place de Tourcoing.
2. Rue des Stations.

Section de la rue n° 53, dénommée Henri Loyer, par arrêté municipal du 30 décembre 1880. Henri Loyer, ancien membre de la Chambre de Commerce et adjoint au Maire de Wazemmes, a légué 50.000 francs à l'Œuvre des Invalides du Travail.

Hippodrome (avenue de l'). 1. Haute-Deûle.
2. Chemin du Bois.

Dénommée en séance du 1er février 1889, par délibération du Conseil municipal. Cette avenue mène à l'Hippodrome du Bois de la Deûle.

Hippolyte-Laurand (rue). 1. Rue du Long-Pot.
2. Rue du Chemin-de-Fer.

Rue Vandenberghe dénommée Hippolyte Laurand, en séance du 13 mai 1889, par délibération du Conseil municipal. Hippolyte Laurand, généreux philanthrope, qui a fondé une œuvre en faveur des apprenties.

Holbach (rue). 1. Rue de Turenne.
2. Rue de Canteleu.

Dénommée en séance du 29 décembre 1899, par délibération du Conseil municipal. D'Holbach, Henri, philosophe matérialiste, né à Hildesheim (1723-1789).

Honschoote (rue d'). 1. Rue Mexico.
2. Rue d'Iéna.

Dénommée en séance du 1er février 1889, par délibération du Conseil municipal. Honschoote, ville du Nord, arrondissement de Dunkerque, où l'armée française vainquit les Anglais.

Hospice (rue de l'). 1. A gauche de la rue du Long-Pot.
2. Au-delà du boulevard de l'Usine.

Dénommée en séance du 1er février 1889, par délibération du

Conseil municipal. Dénomination déjà ancienne et consacrée par l'usage.

Hovelacque (rue). 1. Rue du Marché.
2. Rue Louis-Faure.

Rue ouverte sur l'Esplanade de l'impasse Saint-Louis, dénommée en séance du 8 mai 1903, par délibération du Conseil mnnicipal. Hovelacque, Alexandre-Abel, linguiste et homme politique français, né et mort à Paris (1843-1896).

J

Jacobins (rue des). 1. Rue Esquermoise.
2. Place Saint-André.

Dénommée en séance du 18 juin 1902, par délibération du Conseil municipal. Jacobins, club révolutionnaire qui tenait ses séances dans l'ancien couvent des Jacobins, rue Saint-Honoré, à Paris. Les Jacobins furent parmi les plus exaltés des révolutionnaires et soutinrent jusqu'au bout le Comité du Saint-Public et Robespierre; fermé en 1794 après le 9 thermidor.

Jacquemars-Giélée (rue). 1. Place de la République.
2. Boulevard Vauban.

Ancienne rue Beauharnais, dénomméé Jacquemars-Giélée. par arrêté du 4 juillet 1881. Jacquemars-Giélée fut l'auteur du roman Renart le Nouvel, écrit à Lille au XIIIe siècle.

Jacques-Febvrier (place). 1. Rue d'Artois.
2. Porte d'Arras.

Ancienne place d'Arras, dénommée Jacques Febvrier, par arrêté municipal du 4 juillet 1881. Jacques Febvrier fonda à Lille la première manufacture de faïence (1696).

Jacques-Louchart (place). 1. Rue de la Barre.
2. Rue Sainte-Catherine.

Ancienne place Sainte-Catherine, dénommée Jacques Louchart, par arrêté municipal du 4 juillet 1881. Jacques LOUCHART donna à la Ville une rente de 200 livres parisis, pour être distribuée aux pauvres (1284).

James-Watt (rue). 1. Rue de Trévise.

Rue N° 61, dénommée en séance du 29 décembre 1899, par délibération du Conseil municipal. WATT, James, mécanicien écossais, né à Greenock. Il conçut le principe de la machine à vapeur à double effet (1736-1819).

Jean-Roisin (rue). 1. Rue Nationale.
2. Place Rihour.

Ancienne rue de Rihour, dénommée Jean Roisin, par arrêté mumunicipal du 4 juillet 1881. Jean ROISIN rédigea le livre des Coutumes de Lille, sauvegarde et témoin des libertés communales (1297).

Jenner (rue). 1. Rue du Pont-du-Lion-d'Or.
2. Rue de Flers.

Dénommée en séance du 26 juin 1908, par délibération du Conseil municipal. JENNER, Édouard, médecin anglais qui découvrit la vaccine (1749-1823).

Jordaens (rue). 1. Faubourg d'Arras.

Dénommée en séance du 26 juin 1908, par délibération du Conseil municipal. JORDAENS, Jacob, peintre flamand, né à Anvers (1593-1678).

Joseph-Lebon (rue). 1. Chemin des Huiles.
2. Rue Champollion.

Rue limitrophe entre Lille et Hellemmes. Rue particulière.

Jules-Denneulin (rue). 1. Rue Pierre Legrand.
2. Rue Lamarck.

Dénommée en séance du 6 février 1906, par délibération du Conseil municipal. Jules DENNEULIN, peintre lillois renommé (1835-1904).

Jules De Vicq (rue). 1. Rue du Faubourg-de-Tournai.
2. Rue Bernos.

Rue ouverte à Fives, par M. Descamps-Dutilleul, classée par délibération du Conseil municipal, en date du 24 décembre 1880. Dénommée Jules de Vicq, en séance du 22 mai 1885, par délibération du Conseil municipal. Charles-Jules-Roland DE VICQ, né à Lille, le 2 mars 1808; y décédé, le 9 juin 1881; membre de la Commission d'Archéologie, a fait don avec Mme Jules DE VICQ, née Taverne de Mondhiver, de la riche collection d'objets d'arts et d'archéologie de notre Musée.

Julien Destré (avenue). 1. Porte Louis XIV.
2. Rue du Grand-Balcon.

Ancienne rue Lafayette, dénommée Julien Destré, par arrêté municipal du 4 juillet 1881. Julien DESTRÉ, architecte, construisit la Bourse en 1652.

K

Kant (rue). 1. Rue Hégel.
2. Avenue de la Bretagne.

Dénommée en séance du 29 décembre 1899, par délibération du Conseil municipal. KANT, Emmanuel, célèbre philosophe allemand, né à Kœnigsberg, auteur des critiques de la raison du jugement (1724-1804).

Kepler (rue). 1. Rue des Dondaines.
2. Rue de la Chaude-Rivière.

Rue Centrale, dénommée Kepler, en séance du 18 mai 1889, par

délibération du Conseil municipal. Kepler, Jean, astronome, né à Magstatt (Wurtemberg), en 1571; mort à Ratisbonne, en 1630.

Kulhmann (rue). 1. Rue des Postes.
2. Boulevard Victor-Hugo.

Rue transversale classée par délibération du Conseil municipal du 7 juillet 1882. Dénommée Kuhlmann en séance du 22 mai 1885, par délibération du Conseil municipal. Charles-Frédéric Kuhlmann, né à Colmar, le 22 mai 1803; mort à Lille, le 27 janvier 1881. Membre de l'Institut, présida, en 1874, le Congrès tenu à Lille par l'Association Française pour l'avancement des sciences; a laissé à la Société des Sciences de Lille et à la Société Industrielle du Nord deux sommes de 50.000 francs, destinées à récompenser les meilleurs travaux scientifiques dans la région du Nord. Fonda, à Lille, une fabrique de produits chimiques qui devint une des plus importantes de France.

L

La Bruyère (rue).

Dénommée en séance du 6 février 1906, par délibération du Conseil municipal. La Bruyère, Jean, moraliste français, né à Paris, précepteur du petit-fils du Grand Condé, auteur des Caractères (1645-1696).

La Fayette (rue). 1. Rue Saint-Gabriel.
2. Rue Vantroyen.

Dénommée en séance du 1er février 1889, par délibération du Conseil municipal. La Fayette, Marie-Jean-Paul Rock, Yves, Gilbert Dumortier et Marquis de La Fayette, Général et homme politique français, né à Chavaniac, le 6 septembre 1757, mort le 20 mai 1834.

La Fontaine (rue). 1. Rue du Pont-du-Lion-d'Or.
2. Rue de Rivoli.

Dénommée en séance du 18 mai 1889, par délibération du Conseil municipal. La Fontaine, poète français, auteur des Fables et des Contes, né à Château-Thierry, en 1621; mort à Paris en, 1695.

Lalo (rue). 1. Rue Saint-Sauveur.
2. Rue Jeannette-à-Vaches.

Cour Touret, dénommée en séance du 29 décembre 1899, par délibération du Conseil municipal. Lalo, Édouard, compositeur français, né à Lille; auteur du Roi d'Ys; musicien élégant, soigneux et châtié (1823-1892).

Lamarck (rue). 1. Rue de la Chaude-Rivière.
2. Rue Guillaume Werniers.

Dénommée en séance du 29 décembre 1899, par délibération du Conseil municipal. Lamarcq, Jean-Baptiste, naturaliste français, né à Barentin (Picardie), publia un dictionnaire de botanique et l'Illustration des Genres; fondateur des deux théories : Générations spontanées et Transformisme, illustrées par Darwin (1744-1829).

La Phalecque (rue de). 1. Rue de Bouvines.
2. Rue de Rivoli.

Partie de l'ancien sentier dit : de La Phalecque. Classée suivant la délibération du Conseil municipal du 19 août 1898.

Lardemer (square). Rue de la Phalecque.

Jardin de Fives, dénommé en séance du 22 juin 1906, par délibération du Conseil municipal. Lardemer, Léon-Henri, décédé à Lille, le 23 juillet 1893, a institué la Ville de Lille pour sa légataire universelle pour contribuer à son embellissement.

Laurand (rue). 1. Rue du Long-Pot.
2. En face du Chemin de Fer.

Dénommée en séance du 1er février 1889, par délibération du Conseil municipal. LAURAND, Hippolyte, généreux philanthrope qui a fondé une œuvre en faveur des apprentis.

Laventie (rue de). 1. Rue de Cassel.
2. Quai de l'Ouest.

Dénommée en séance du 6 février 1906, par délibération du Conseil municipal. Laventie, bourg du Pas-de-Calais.

Lepelletier (rue). 1. Place du Théâtre.
2. Rue Basse.

Rue des Prêtres, dénommée Lepelletier en séance du 3 mars 1899, par délibération du Conseil municipal. LEPELLETIER ou LE PELLETIER DE SAINT-FARGEAU, né à Paris, le 29 mai 1760 ; assassiné à Paris, le 20 janvier 1793. Député de la Noblesse de Paris, aux États Généraux il fut président de l'Assemblée Constituante, président du Conseil Général de l'Yonne et député de l'Yonne à la Convention. Il vota la mort de Louis XVI et fut assassiné, pour cette raison, par un Garde du Corps de Paris, au Palais Royal.

Lequenne (rue). 1. Rue Cœvoet.
2. Rue Saint-Antoine.

Rue Saint-Nicolas, à Saint-Maurice, dénommée en séance du 30 avril 1902, par délibération du Conseil municipal. LEQUENNE, Théodore, né à Lille, le 18 octobre 1799. D'abord professeur, puis médecin militaire à l'hôpital de Cambrai. Démissionnaire pour raisons politiques, il se voua de nouveau à l'enseignement et fonda, à Wazemmes, un pensionnat. En 1848, il créa dans cette commune un club démocratique ? Versificateur fécond. Mort à Lille, en 1859.

Leroux-de-Faukemont (place). 1. Rue de Turenne.
2. Porte de Canteleu.

Ancienne Place de Canteleu. Dénommée Leroux par arrêté municipal du 4 juillet 1881. Leroux de Faukemont a défendu vaillamment la Ville de Lille contre Philippe le Bel (1237).

Lesage-Senault (rue). 1. Faubourg de Douai.
2. Angle du Chemin du Bas-Liévin se dirigeant vers Thumesnil.

Dénommée en séance du 30 avril 1902, par délibération du Conseil municipal. Lesage-Senault, conventionnel, né à Lille, en 1760 Représentant de cette Ville à la Convention. D'abord, chef de la fraction jacobine opposée à Robespierre, s'opposa au coups d'état de Brumaire. Exilé en 1816, comme régicide, il mourut à Tournai, en 1820. Il avait été délégué, en 1793, à l'Armée du Nord.

Lestiboudois (rue).

Dénommée en séance du 26 juin 1908, par délibération du Conseil municipal Lestiboudois, Jean-Baptiste, botaniste, né à Douai, le 30 janvier 1715 ; dédédé à Lille, le 20 mars 1804.

Lestiboudois (square).

Ancien abreuvoir Saint-Jacques.
Dénommé par arrêté municipal du 22 octobre 1879.

Lilas (avenue des). 1. Rue Saint-Gabriel.
2. Voie ferrée.

Dénommée en séance du 23 avril 1897, par délibération du Conseil municipal. Avenue des Lilas, ainsi dénommée à cause des nombreux lilas qui y poussent.

Littré (rue).

Rue Brûle-Maison prolongée, dénommée en séance du 8 mai 1903, par délibération du Conseil municipal. Littré, Maximilien-

Paul-Émile, philosophe et homme politique, né à Paris, le 1er février 1801, mort en 1881. Son œuvre capitale est un très remarquable dictionnaire de la langue française.

Longueil (rue de). 1. Rue nouvelle, parallèle à la rue Lesage-Senault, prenant chemin du Bas-Liévin et se dirigeant vers Thumesnil.

Dénommée en séance du 30 avril 1902, par délibération du Conseil municipal. De Longueil, né à Givet en 1730, célèbre graveur. L'un des auteurs des fameuses gravures des Contes de La Fontaine, de l'édition des Fermiers généraux et le seul auteur des illustrations de l'Henriade de Voltaire. Mort à Paris, en 1792.

Louis-Christiaens (rue). 1. Rue de Lannoy.
2. Rue Philadelphie.

Dénommée en séance du 26 juin 1901, par délibération du Conseil municipal. Louis Christiaens, ancien Directeur d'école, à Fives-Lille.

Louis Faure (rue). 1. Impasse Faure.
2. Impasse Sapin.

Dénommée en séance du 8 mai 1903, par délibération du Conseil municipai. Louis Faure, ancien Maire d'Esquermes.

Louis Niquet (rue). 1. Rue Sainte-Anne.
2. Rue Saint-Genois.

Rue d'Antoing, dénommée Louis Niquet en séance du 9 juillet 1897, par délibération du Conseil municipal. Louis Niquet, né à Lille en 1756, Commandant en chef des Canonniers, connus sous le nom de Conférence de Sainte-Barbe en 1789, qui s'illustra au siège de 1792, lors du Bombardement.

Lutèce (rue de). 1. Rue de Lannoy.
2. Faubourg-de-Tournai.

Rue Lutun, dénommée en séance du 1er février 1889, par délibération du Conseil municipal. Lutèce est l'ancien nom de Paris.

Luther (rue). 1. Boulevard d'Alsace.
2. Rue d'Alsace.

Tronçon de la rue Buffon dénommé en séance du 30 avril 1902, par délibération du Conseil municipal. LUTHER, chef de la réforme religieuse en Allemagne (1483-1546).

M

Madagascar (rue de). 1. Rue de Philadelphie.
2. Rue du Bois-d'Annappes.

Rue particulière.

Madeleine Caulier (place). 1. Rue des Guinguettes.
2. Rue du Repos.

Ancienne Place de Bouvines, dénommée Madeleine Caulier, par arrêté municipal du 4 juillet 1881. Madeleine CAULIER, femme intrépide, traverse les lignes ennemies au péril de sa vie, pour porter à Boufflers, défendant la Ville, les dépêches de l'Armée française.

Magenta (rue). 1. Rue de Juliers.
2. Rue d'Austerlitz.

Dénommée en séance du 1er février 1889, par délibération du Conseil municipal. Magenta, victoire de l'Armée française en Crimée, sur les Autrichiens, le 4 juin 1859.

Maire-André (rue du). 1. Rue de Puébla.
2. Rue Gambetta.

Dénommée en séance du 26 juin 1908, par délibération du Conseil municipal. ANDRÉ, ancien maire de Lille, lors du bombardement ; né à Amiens, en 1735 ; mort à Lille, le 30 juillet 1812.

Malakoff (rue). 1. Rue de Lannoy.
2. Rue du Faubourg-de-Tournai.

Dénommée en séance du 1er février 1889, par délibération du Conseil municipal. Malakoff, victoire de l'Armée française en Crimée, le 8 septembre 1855.

Malesherbes (rue). 1. Rue du Long-Pot.
2. Les Champs.

Ancienne rue Collette, dénommée Malesherbes en séance du 18 mai 1889, par délibération du Conseil municipal. Malesherbes, Chrétien-Guillaume de la Moignon de Malesherbes, Magistrat et homme politique français, né en 1721; mort à Paris, en 1794

Malus (rue). 1. Rue Jeanne-d'Arc.
2. Boulevard des Ecoles.

Ancienne rue Jacquard, dénommée Malus, par arrêté municipal du 4 juillet 1880. Malus, comme président de la Société des Sciences de Lille, découvrit la polarisation de la lumière et prépara ainsi l'invention du Saccharimètre (1804).

Maracci (rue). 1. Rue de la Halle.
2. Rue Saint-Sébastien.

Dénommée en séance du 29 mars 1901, par délibération du Conseil municipal. Mme Maracci, Lilloise, morte en 1901, légua une partie de sa fortune à nos établissements de bienfaisance et enrichit nos Musées de ses dons.

Marceau (rue). 1. Rue Eugène Delacroix.
2. Rue de la Gaîté.

Ancienne rue Delcroix, dénommée Marceau, en séance du 1er février 1889, par délibération du Conseil municipal. François-Séverin des Gravier dit Marceau, général français, né à Chartres, le 1er mars 1769; mort à Altenkirchen, le 23 septembre 1796.

Maréchal-Mortier (rue du). 1. Rue Pierre Legrand.
2. Rue Sainte-Aldegonde.

Dénommée en séance du 1er février 1889, par délibération du Conseil municipal MORTIER, Édouard-Adolphe Casimir-Joseph, duc de Trévise, général français, né au Cateau, en 1768 ; mort en 1835, à Paris.

Marquillies (rue de). 1. Gare des Postes.
2. Gare d'Arras.

Dénommée en séance du 6 février 1906, par délibération du Conseil municipal. Marquillies, commune de l'arrondissement de Lille.

Masquelier (rue). 1. Rue d'Esquermes.
2. Rue d'Haubourdin.

Ancienne rue Caulier, dénommée Masquelier, par arrêté municipal du 4 juillet 1881. Louis-Joseph MASQUELIER, né à Cisoing, le 21 février 1741 ; mort à Paris, le 26 février 1811 ; s'illustra dans l'art de la gravure.

Mathias Delobel (avenue). 1. Pont de la Citadelle.
2. Porte d'Eau.

Ancienne avenue Buffon, dénommée Delobel, par arrêté municipal du 4 juillet 1881. Mathias DELOBEL fut un médecin lillois du XVIe siècle, auteur de précieux ouvrages de botaniqne.

Mélantois (rue du). 1. Rue Magenta.
2. Rue d'Iéna.

Dénommée en séance du 1er février 1889, par délibération du Conseil municipal. Mélantois, nom d'une ancienne circonscription dont Lille faisait partie.

Mehl (rue). 1. Rue du Faubourg-de-Roubaix.
2. Rue Bobillot.

Rue parallèle à la rue Parayon (26 octobre 1883), dénommée Mehl en séance du 22 mai 1885, par délibération du Conseil municipal.

Mehl, Jean-Baptiste, né à Lille, le 2 octobre 1849 ; capitaine adjudant-major à la Légion étrangère, tué à l'ennemi, le 31 décembre 1883 (Sontay).

Meurein (rue). 1. Rue Léon-Gambetta.
2. Rue des Stations.

Dénommée en séance du 6 mars 1908, par délibération du Conseil municipal. Meurein, bienfaiteur lillois.

Meuse (rue de la). 1. Rue de Canteleu.
2. Boulevard de la Moselle.

Dénommée en séance du 6 février 1906, par délibération du Conseil municipal. Meuse, fleuve français, affluent du Rhin, a donné son nom à un de nos départements.

Mexico (rue). 1. Boulevard Montebello.
2. Rue Saint-Bernard.

Dénommée en séance du 1er février 1889, par délibération du Conseil municipal. Mexico, capitale de la République Mexicaine.

Michel Servet (rue). 1. Rue de Turenne.
2. Rue de Canteleu.

Dénommée en séance du 29 décembre 1889, par délibération du Conseil municipal. Servet Michel, médecin et théologien, né à Villanueva (Aragon), vers 1509; brûlé vif à Genève, en 1553, sur la dénonciation de Calvin.

Mirabeau (rue). 1. Rue de Lannoy.
2. Faubourg de Tournai.

Rue Lutun dénommée Mirabeau, en séance du 18 mai 1889, par délibération du Conseil municipal. Mirabeau, Gabriel-Honoré Riquetti, comte de Mirabeau, homme politique français, né à Bignon, en 1749; mort à Paris, en 1790.

Montagnards (rue des). 1. Rue de Lannoy
2. Rue du XXe Siècle.

Dénommée eu séance du 29 décembre 1899, par délibération du Conseil municipal. Montagnards conventionnels occupant les bancs les plus élevés de la Convention et qui votèrent les mesures les plus violentes.

Montyon (rue). 1. Rue Saint-Gabriel.
2. Rue du Château.

Dénommée en séance du 1er février 1889, par délibération du Conseil municipal. Montyon, Jean Baptiste-Antoine-Auget, baron de Montyon, philanthrope français, né à Paris, le 23 décembre 1733 ; mort à Paris, en 1820.

Morisson (square). 1. Rue de l'Hôpital-Militaire.
2. Rue des Fossés.

Ancien abreuvoir des Jésuites. Dénommé Square Morisson, par arrêté municipal du 12 mai 1880, en souvenir d'un ancien médecin lillois très populaire.

Moscou (rue de). 1. Rue des Guinguettes.
2. Rue de la ChaudeRivière.

Dénommée en séance du 1er février 1889, par délibération du Conseil municipal. Moscou, ancienne capitale de la Russie.

Muhaut (rue). 1. Cour Muhaut.

Dénommée par délibération du Conseil municipal en séance du 13 août 1909.

Muy (avenue de). 1. Rue du Faubourg-de-Roubaix.

Ancienne avenue de l'Est, dénommée Muy par arrêté municipal du 4 juillet 1881. De Muy, gouverneur de Lille en 1755, fut le bienfaiteur de nos écoles de dessin.

N

Necker (rue). 1. Rue de Lannoy.
2. Rue Cabanis.

Dénommée en séance du 29 décembre 1899, par délibération du Conseil municipal. NECKER, Jacques, financier et ministre français, né à Genève, tenta de réaliser des réformes utiles (1739-1794).

Newton (rue). 1. Boulevard Montebello.
2. Rue d'Ennetières.

Dénommée en séance du 29 décembre 1899, par délibération du Conseil municipal. NEWTON, illustre mathématicien, physicien, astronome anglais; il s'est rendu immortel par sa découverte des lois de la gravitation universelle et la décomposition de la lumière.

Neuve-des-Meuniers (rue). 1. Rue des Postes.
2. Rue de Wazemmes.

Dénommée en séance du 1er février 1889, par délibératian du Conseil municipal. Dénomination déjà ancienne et consacrée par l'usage.

Notre-Dame-de-Fives (rue). 1. Rue du Calvaire.
2. Place du Prieuré.

Dénommée en séance du 1er février 1889, par délibération du Conseil municipal. Dénomination déjà ancienne et consacrée par l'usage.

O

Odessa (rue d'). 1. Rue du Long-Pot.
2. Rue de Belle-Vue.

Ancienne rue Carrière Mallet, dénommée en séance du 1er février 1889, par délibération du Conseil municipal. Odessa, port marchand de la Russie, sur la Mer Noire.

Oran (rue d'). 1. Rue du Long-Pot.
2. Rue Barni.

Dénommée en séance du 1er février 1889, par délibération du Conseil municipal. Oran, chef-lieu du département français d'Algérie.

P

Paix-d'Utrecht (rue de la). 1. Rue Léon-Gambetta.
2. Rue de Flandre.

Rue ouverte en 1846. Dénommée par arrêté du 13 janvier 1852. Traité de la Paix à Utrecht, signé en 1713, qui mit fin à la guerre de la succession d'Espagne.

Palais-Rihour (rue du). 1. Rue de l'Hôtel-de-Ville.
2. Square Morisson.

Dénommée en séance du 16 juin 1904, par délibération du Conseil municipal, pour la distinguer de la rue du Palais-de Justice.

Parmentier (rue). 1. Rue du Long-Pot.
2. Rue de Belle-Vue.

Ancienne rue Carrière-Mallet, dénommée Parmentier, en séance du 18 mai 1889, par délibération du Conseil municipal. Parmentier, Antoine-Auguste, philanthrope et agronome français, importateur de la pomme de terre. Né à Montdidier, en 1739; mort à Paris, en 1813.

Parrayon (rue). 1. Rue du Faubourg-de-Roubaix.
2. Rue Bobillot.

Rue perpendiculaire, ouverte par M. Virnot, le 26 octobre 1883, dénommée Parrayon, en séance du 22 mai 1885, par délibération du Conseil municipal. Parrayon, Auguste, né à Lille, le 4 décembre 1835; lieutenant de vaisseau ; tué à l'ennemi, le 4 janvier 1871.

Pascal (rue). 1. Rue Saint-Gabriel.
2. Rue du Château.

Rue Rousselle, dénommée en séance du 18 mai 1889, par délibération du Conseil municipal. Pascal, Blaise, philosophe et physicien français, né à Clermont Ferrand, en 1623 ; mort à Paris, en 1662.

Pasteur (rue). 1. Rue de la Justice.
2. Rue Colmar.

Rue transversale, ouverte par MM. Decroix et Delesalle, classée par délibération du Conseil municipal du 7 juillet 1882; dénommée Pasteur en séance du 22 mai 1885, par délibération du Conseil municipal. Louis Pasteur, né à Dôle (Jura), en 1822; doyen de la Faculté des Sciences de Lille, de 1854 à 1857. Dans cette Faculté, il préluda à ses découvertes sur les micro-organismes.

Paul-Bert (rue). 1. Rue de Lannoy.
2. Rue Philadelphie.

Rue Montury, dénommée en séance du 1er février 1889, par délibération du Conseil municipal. Paul Bert, physiologiste français, ministre de l'Instruction publique, résident général de l'Indo-Chine; né à Auxerre, le 17 octobre 1833; mort, victime de son devoir, au Tonkin.

Petite-Allée (rue de la). 1. Rue Nationale.
2. Rue des Stations.

Rue particulière. Dénomination déjà ancienne et consacrée par l'usage.

Pierre d'Oudegherst (rue). 1. Rue de Thumesnil.
2. Rue Courmon.

Ancienne rue Chaufour, dénommée Pierre d'Oudegherst, par arrêté municipal du 4 juillet 1881. Pierre d'Oudegherst, historien et jurisconsulte lillois au XVIe siècle, est l'auteur de chroniques flamandes.

Pierre Legrand (rue). 1. Porte de Tournai.
2. Hellemmes.

Rue du Faubourg-de-Tournai, dénommée en séance du 13 décembre 1895, par délibération du Conseil municipal. Pierre LEGRAND, né à Lille ; avocat, député de la 3e circonscription. Ministre, Préfet de la Défense Nationale en 1870.

Pierre Ricart (square). 1. Rue d'Iéna.
Rues Racine et Corneille.

Ancien Square d'Iéna. Dénommé Pierre Ricart par arrêté municipal du 4 juillet 1881. Pierre RICART créa, à Lille, le premier jardin botanique (1644).

Pline (rue). 1. Rue de Lille.
2. Chemin rural de Thumesnil.

Rue Sainte-Marguerite (rue Vanreckem), dénommée en séance du 30 avril 1902, par délibération du Conseil municipal. PLINE, l'ancien, célèbre naturaliste romain, né à Côme, auteur d'une histoire naturelle en 37 livres. Il périt, lors de l'éruption du Vésuve, en 79.

Pôle-Nord (rue du). 1. A droite du Faubourg des Postes.

Dénommée en séance du 1er février 1889, par délibération du Conseil municipal. Pôle-Nord, dénomination déjà ancienne et consacrée par l'usage.

Pont-Noyelles (rue). 1. Rue du Long-Pot.
2. Rue de l'Eglise.

Rue dite Saint-Louis, ouverte par M. CAUWEL, classée par délibération du Conseil municipal du 26 octobre 1883. Dénommée en séance du 22 mai 1885, par délibération du Conseil municipal. A Pont-Noyelles, l'Armée du Nord repoussa uue armée supérieure en nombre et coucha sur le champ de bataille (23 décembre 1870).

Porret (rue). 1. Rue de l'École.
2. Cité Lys.

Rue de l'École prolongée, dénommée en séance du 30 avril 1902, par délibération du Conseil municipal. PORRET, Henri-Désiré, né à Lille, en 1800. Très bon graveur sur bois. Un des artistes qui ont créé l'illustration typographique du livre. Auteur de gravures locales, parmi lesquelles la procession de Lille.

Proudhon (rue). 1. Rue Turgot.
2. Chemin du Marais-de-Lomme.

Dénommée en séance du 29 décembre 1899, par délibération du Conseil municipal. PROUDHON, Pierre-Joseph, socialiste et publiciste français, né à Besançon, auteur de théories fameuses sur la propriété et fondateur d'un intéressant système mutualiste (1809-1865).

R

Rabelais (rue). 1. Rue des Guinguettes.
2. Rue de la Chaude-Rivière.

Rue du Curé, dénommée Rabelais, en séance du 18 mai 1889, par délibération du Conseil municipal. RABELAIS, François, curé de Meudon, né à la Dévinière, près de Chinon, vers 1483; mort en 1553.

Raspail (rue). 1. Rue du Bois-d'Annappes.
2. Rue Philadelphie.

Rue ouverte par M. CARLIER, dénommée en séance du 8 mai 1903, par délibération du Conseil municipal. RASPAIL, François, médecin et homme politique français, né à Carpentras, un des apôtres du suffrage universel (1794-1878).

Rembrandt (rue). 1. Chemin de fer Lille à Roubaix.
2. Rue du Pont-du-Lion-d'Or.

Dénommée en séance du 7 octobre 1904, par délibération du Conseil municipal. Rembrandt, illustre peintre hollandais, né à Leyde (1606-1669). Auteur de la Leçon d'Anatomie, Tobie et sa famille. La Ronde de Nuit, etc.

Rembrandt (rue). 1. Rue du Faubourg-de-Roubaix.
2. Les Champs.

Dénommée par arrêté du 17 janvier 1905. Rembrandt, illustre peintre de l'école hollandaise. Parmi ses chefs-d'œuvre. Tobie et sa famille, Le Samaritain, Les Syndics des drapiers, La Leçon d'Anatomie, 1606-1669.

Rempart (rue du). 1. Rue Saint-André.
2. Fortifications.

Dénomination déjà ancienne et consacrée par l'usage.

Pierre-Ricart (square). 1. Rue Racine.
2. Rue Corneille.

Dénommée par arrêté municipal du 4 juillet 1881.

Renaissance (rue de la). 1. Rue Léon Gambetta.
2. Rue de Flandre.

Allée de la Renaissance, dénommée en séance du 17 janvier 1903, par délibération du Conseil municipal.

Renan (rue). 1. Rue Jeanne d'Arc.
2. Rue Geoffroy-Saint-Hilaire.

Dénommée en séance du 29 décembre 1899, par délibération du Conseil municipal. Renan, Ernest, savant philosophe et historien français, né à Treguier. Écrivain éminent, historien audacieux, auteur de remarquables études sur les origines du christianisme (1823-1892).

Riga (rue de). 1. Rue des Guinguettes.
2. Rue de la Chaude-Rivière.

Dénommée Riga en séance du 1er février 1889, par délibération du Conseil municipal. Riga est un grand port marchand de la Russie sur la Duna et la Mer Baltique.

Rivoli (rue de). 1. A gauche de la rue de Lannoy.

Dénommée en séance du 1er février 1889, par délibération du Conseil municipal. Rivoli, victoire de l'armée française sur les Autrichiens, le 14 janvier 1797.

Roses (rue des). 1. Rue Léon-Gambetta.
2. Rue Ratisbonne.

Rue N° 98, dénommée en séance du 1er février 1889, par délibération du Conseil municipal. Cette rue est le prolongement d'une rue déjà surnommée rue des Roses.

Royale (rue). 1. Rue Esquermoise.
2. Place Saint-André.

Renommée (ancienne rue des Jacobins). en séance du 16 juin 1904, par délibération du Conseil municipal.

Ruault (square). 1. Rue des Sahuteaux.
2. Rue Saint-Sauveur.

Ancien Square du Réduit. Dénommé Square Ruault, par arrêté municipal du 4 juillet 1881, en souvenir du Général Ruault, commandannt la Place de Lille, qui répondit ; le 29 septembre 1792, aux Autrichiens assiégeant la Ville : « La Garnison que j'ai l'honneur de commander et moi sommes résolus à nous ensevelir sous les ruines de cette Place, plutôt que de la rendre à nos ennemis, et ses citoyens, fidèles comme nous à leur serment de vivre libres ou de mourir, partagent nos sentiments et nous seconderont de tous leurs efforts. »

Russie (rue de). 1. Rue de Philadelphie.
(Rue particulière).

S

Sainte-Aldegonde (rue). 1. Rue Philadelphie.
(Rue particulière).

Saint-Amand (rue de). 1. Rue du Long-Pot.
2. Rue des Pavillons.

Ancienne rue de Lezennes, dénommée Saint-Amand en séance du 1er février 1889, par délibération du Conseil municipal. Saint-Amand, ville du Nord, arrondissement de Valenciennes.

Saint-Eloi (rue). 1. Rue Barthélemy-Delespaul.
2. Rue de Wazemmes.

Dénommée en séance du 1er février 1889, par délibération du Conseil municipal. Dénomination déjà ancienne et consacrée par l'usage.

Saint-Firmin (rue). 1. Rue Blanche.
2. rue du Faubourg-de-Roubaix.

Dénommée en séance du 1er février 1889, par délibération du Conseil municipal. Dénomination déjà ancienne et consacrée par l'usage.

Saint-Hubert (Allée). 1. Rue de Roubaix.
2. Rue du Vieux-Faubourg.

Portait cette dénomination avant l'annexion de Wazemmes.

Saint-Joseph (place). 1. Rue Saint-Joseph.
2. Rue à Claques.

Dénomination très ancienne.

Saint-Roch (rue). 1. Rue de Maubeuge.
2. Rue de Douai.

Dénommée en séance du 1er février 1889, par délibération du Conseil municipal. Dénomination déjà ancienne et consacrée par l'usage.

Saint-Ruth (impasse). 1. Rue du Rempart.

Dénommée en séance du 6 février 1906, par délibération du Conseil municipal. Saint-Ruth, nom de la caserne voisine.

Schepers (rue). 1. Rue des Ponts-de-Comines.
2. Parvis Saint-Maurice.

Rue des Douze-Apôtres, dénommée en séance du 12 juin 1902, par délibération du Conseil municipal. SCHEPERS, Louis-Joseph, député du Tiers État, du Baillage de Lille, aux États Généraux de 1789, est né vers 1755, à Lille, où il exerçait la profession de négociant. Il était Officier municipal, lorsque les Autrichiens vinrent mettre le siège devant nos murs; prit part à la délibération de la Municipalité et rédigea, dit-on, la réponse, devenue fameuse des Lillois à Albert de Saxe : « Nous venons de renouveler notre serment d'être fidèles à la Nation de maintenir la liberté et l'égalité ou de mourir à notre poste; nous ne sommes pas des parjures. »

Sequedin (rue de). 1. Route de Dunkerque.

Rue ouverte, par M. MULLIEZ, dénommée en séance du 1er février 1889, par délibération du Conseil municipal. Sequedin est une commune de l'arrondissement de Lille.

Simon Vollant (Place). 1. Porte de Paris.
2. Boulevard Papin.

Place VIII, dénommée Simon Vollant, en séance du 8 septembre 1896, par délibération du Conseil municipal. Simon VOLLANT, architecte lillois qui construisit la Porte de Paris.

Source (rue de la). 1. Rue de la Fontaine-Delsaux.

Dénommée par délibération du Conseil municipal, en séance du 17 septembre 1909. Ainsi dénommée, sur réclamation des habitants, pour éviter une confusion avec une autre rue de La Fontaine.

Stephenson (rue). 1. Rue du Long-Pot.
2. Rue de l'Eglise de Fives.

Rue nouvelle, de la Paix, classée dans le réseau des voies publiques, par délibération du Conseil municipal, en date du 25 août 1882. Dénommée Stephenson, en séance du 22 mai 1885, par délibération du Conseil municipal. STEPHENSON, Georges, né à Wyllam (Angleterre), le 9 juillet 1781 ; mort à Tapton, le 12 août 1848 ; inventeur de la locomotive.

Sud (rue du). 1. A gauche du Faubourg des Postes.

Dénommée en séance du 1er février 1889, par délibération du Conseil municipal. Dénomination déjà ancienne et consacrée par l'usage.

T

Templiers (rue des). 1. Route du Marais-de-Lomme.

Rue ouverte par M. MULLIEZ, dénommée en séance du 1er février 1889, par délibération du Conseil municipal. Templiers, nom d'une ferme située près de cette rue.

Théophile Semet (rue). 1. Rue de Paris.
2. Rue Godefroy.

Cour Noiret, dénommée en séance du 29 décembre 1889, par délibération du Conseil municipal. Théophile SEMET, né et mort à Lille, journaliste, a écrit dans les journaux de cette ville un grand nombre d'études littéraires et d'articles d'actualité, sous le titre général : « Hommes et Choses ». Théophile-Aimé SEMET, fils du précédent, compositeur de musique, né à Lille, le 6 septembre 1824, auteur de la Petite Fadette, des Nuits d'Espagne et de la Demoiselle d'Honneur.

Thiers (rue). 1. Rue Esquermoise.
2. Place de l'Arsenal.

Dénommée par arrêté municipal du 22 octobre 1879. THIERS, Adolphe, homme d'État et historien français, né à Marseille en 1797; mort à Saint-Germain-en-Laye, en 1877; auteur de l'Histoire de la Révolution Française, du Consulat et de l'Empire, avocat, journaliste. Député en 1863 et en 1869, s'opposa vainement à la déclaration de 1870. Chef du Pouvoir exécutif, puis Président de la République, élu par l'Assemblée Générale; en 1871, puis surnommé le Libérateur du Territoire.

Transvaal (rue du). 1. Chemin de l'Arbrisseau.
2. Eglise Notre-Dame-de-Réconciliation.

Dénommée en séance du 6 février 1906, par délibération du Conseil municipal. Transvaal, république sud-africaine qui lutta héroïquement contre l'Angleterre.

Traversière (rue). 1. Rue des Dondaines.
2. Rue Centrale.

Dénommée en séance du 1er février 1889, par délibération du Conseil municipal. Dénomination déjà ancienne et consacrée par l'usage.

Tribunes (avenue des). 1. Champ de Courses.
2. Avenue de l'Hippodrome.

Dénommée en séance du 1er février 1889, par délibération du Conseil municipal. Avenue conduisant aux tribunes de l'Hippodrome du Bois de la Deûle.

Tunis (rue de). 1. Rue des Postes.
2. Boulevard Victor Hugo.

Rue nouvelle, dénommée en séance du 1er février 1889, par délibération du Conseil municipal. Tunis, capitale de la régence de Tunis, mise sous la protection de la France.

Turgot (rue). 1. Avenue de Dunkerque.
2. Rue Fourrier.

Rue Mulliez, dénommée en séance du 18 mai 1889, par délibération du Conseil municipal. TURGOT, Anne-Robert-Jacques, baron de l'Aulne, économiste et homme d'État, né à Paris, en 1727; mort à Paris en 1781.

Université (place de l'). 1. Rue Jean-Bart.
2. Rue Gauthier de Châtillon.

Dénommée en séance du 14 janvier 1910, par délibération du Conseil municipal.

V

Van den Hedde (rue).

Rue particulière ouverte par M. VAN DEN HEEDE.

Van Dyck (rue). 1. Rue de Juliers.
2. Rue des Rogations.

Ancienne rue Marchand, dénommée Van Dyck, en séance du 1er février 1889, par délibération du Conseil municipal. VAN DYCK, Antoine, célèbre peintre flamand, né à Anvers, le 22 mars 1569; mart à Blackfars, près de Londres, le 9 décembre 1641. Son chef-d'œuvre est le portrait de Charles Ier.

Van Hende (rue). 1. Boulevard Montebello.
2. Rue Saint-Bernard.

Rue dénommée par arrêté du 12 avril 1901.

Vanhœnacker (place). 1 et 2. Rue d'Arras.

Ancienne Place de Condé, dénommée Vanhœnacker par arrêté municipal du 4 juillet 1881. VANHŒNACKER, premier Maire de la Municipalité, élu en 1790.

Vaucanson (rue). 1. Rue des Processions.
2. Rue Castel.

Ancien sentier des Processions, dénommée en séance du 18 juin 1902, par délibération du Conseil municipal. VAUCANSON, fameux mécanicien français, né en 1709, mort en 1782; ses automates : le Joueur de Flûte et surtout le Canard, sont célèbres.

Vergniaud (rue). 1. Rue Boissy-d'Anglas.
2. Rue Camille-Desmoulins.

Dénommée en séance du 29 décembre 1889, par délibération du Conseil municipal. VERGNIAUD, Pierre-Victurnien, homme politique français, né à Limoges. Il fut arrêté par les Girondins et périt sur l'échafaud (1753-1793).

Véronèse (rue). 1. Rue Emile Zola.
2. Avenue Beau-Séjour.

Dénommée en séance du 8 mai 1893, par délibération du Conseil municipal. VÉRONÈSE, Paul, peintre italien de l'École vénitienne, né à Vérone (1528-1588), auteur des Noces de Cana, du Repas chez Simon, du Triomphe de Venise et de l'Enlèvement d'Europe.

Viala (rue). 1. Rue du Pont-du-Lion-d'Or.
2. Rue de Rivoli.

Rue Lafontaine, dénommée en séance du 1er février 1889, par délibération du Conseil municipal. VIALA, enfant victime de son devoir civique, né à Avignon, en 1780; mort en juillet 1793 ; fut tué sur les bords de la Durance, en essayant de couper les câbles des pontons pour empêcher les Royalistes de franchir la rivière.

Victor Hugo (boulevard). 1. Boulevard des Ecoles.
2. Place Barthélemy Dorez.

Ancien Boulevard Vallon, perdit ce nom par arrêté municipal du 10 mars 1881. Dénommé Boulevard Victor Hugo, en l'honneur de notre célèbre poète national, dont on fêtait alors le 80e anniversaire.

Vieux-Moulin (rue du). 1. Rue du Long-Pot.
2. Rue Ernest Mayer.

Dénommée en séance du 1er février 1889, par délibération du Conseil municipal. Dénomination déjà ancienne et consacrée par l'usage.

Violette (rue). 1. Rue Gustave-Testelin.
2. Rue de Dieppe.

Groupement de maisons ouvrières près la porte de Béthune. Dénommée rue Violette, par arrêté municipal du 20 avril 1881, en souvenir de M. Henri Violette, Directeur de la Manufacture des Poudres et Salpêtres, fondateur de la Société Immobilière desdits groupements.

Virginie (rue). 1. Transversale à la rue Guillaume-Werniers.

Dénommée en séance du 1er février 1889, par délibération du Conseil municipal. Dénomination déjà ancienne et consacrée par l'usage.

Virginie Ghesquière (rue). 1. Place de Gennevières.
2. Place de l'Arbonnoise.

Dénommée en séance du 30 avril 1902, par délibération du Conseil municipal. Virginie Ghesquière, héroïne des Guerres de l'Empire, née à Deûlémont (Nord, en 1768); se fit incorporer à la place de son frère et servit six ans, avec distinction, au 27e de ligne, où elle reçut les galons de sergent. Une blessure reçue dans une action d'éclat fit reconnaître son sexe, lui valut son congé et la Croix de la Légion d'Honneur. Morte à Issy, près de Paris, à l'Hospice des Petits Ménages, en 1867.

Volta (rue). 1. Rue Duhem.
2. Rue Davy.

Dénommée en séance du 29 décembre 1889, par délibération du Conseil municipal. Volta, Alexandre, physicien italien, né à Côme ; auteur de remarquables travaux sur l'électricité, inventeur de la pile qui porte son nom (1745-1827).

W

Wattignies (rue de). 1. Rue Victor Hugo.
2. Place Vanhœnacker.

Ancien sentier de Wattignies, indiqué au plan de 1860.

Wault (quai du). 1. Square Dutilleul.
2. Pont de la Haute-Deûle.

Ancien Quai Saint-Martin, dénommé Wault, par arrêté municipal du 4 juillet 1881. C'était le centre commercial lillois du XIIIe au XVIIIe siècle.

Lille, le 19 février 1910.

10-1191 G. Dubar & Ce, Imp. Lille

BULLETIN ADMINISTRATIF

SOMMAIRE :

Conseil municipal : Pages

État civil. Délégation. DUPONCHELLE 220
Jury. Liste préparatoire. Délégation. BRACKERS D'HUGO. . . . 220

Baux :

Prise en bail. Terrain près du Pont de Canteleu. Domaines. . 220
Parcelles à Douvrin. DUTOIT, GUILLUY et autres (Recherches d'eaux potables) 221
Maison, rue des Fossés-Neufs. BONTE. 222

Fêtes :

Fête communale. Remise de date. 222
Mesures d'ordre. 223
Fêtes de Fives-Saint-Maurice. Mesures d'ordre. 223
Concours agricole. Travaux. Interruption de circulation. . . . 224
Mesures d'ordre. 225
Course cycliste du Tour de France. Mesures d'ordre. 226

Police administrative :

Élections législatives. Convocation des électeurs et délimitation des bureaux 226
Ouverture du scrutin. Horaire. 232
Résultats des 1er et 2e tours 233

Administrations diverses :

Bourse des valeurs. Heures d'ouverture. 237

Pages

Bâtiments :

Hôtel-de-Ville et Palais des Beaux-Arts. Paratonnerres. Réfection. Marché LECLERCQ. 238
Lycée Fénelon. Vidange des fosses. Marché RÉGNIER 238
Laboratoire municipal. Chauffage. Marché DECLERCQ. 238
Nouveau Théâtre. Travaux en béton armé. Adjudication par concours. « Société générale des Constructions en béton armé ». 239

Voirie :

Pavés. Fourniture. Adjudication. « Cie française des pavés en granit ». 239

Bibliothèque :

Fourniture de livres neufs. Marchés TAILLANDIER et GIARD. . . 240

Musées :

Musée Industriel et Commercial. Administrateur. CRESPEL. . . 241

Théâtre :

Saison 1910-1911. Direction. Traité BOURDETTE 241

Enseignement des Beaux-Arts :

École des Beaux-Arts. Congé. HODEBERT. 245
Cours d'Art décoratif. Intérim. DUBUISSON et CAUDRELIER. 246
— CAUDRELIER. 246
Conservatoire. Commission de patronage et de surveillance. Nominations FANYAU, MENU et PASCALIN . . 247
Classe élémentaire de solfège. Création. 248
Classe de piano. Professeur. Concours sur titres . . . 248
Rapport de M. l'Inspecteur de l'Enseignement musical. 249

Enseignement primaire :

École. Cours de dessin, de Travaux manuels et d'anglais. Programme. 251

Pages

Bureau de Bienfaisance :

Réponse à un vœu du Conseil municipal 252

Œuvres diverses :

Société de Charité Maternelle. Compte moral pour 1909. 253

Finances :

Recettes. Droits de voirie. Tarif. Modification 239
Ouverture de crédits 254

Alimentation :

Laboratoire municipal. Statistiques pour les mois d'avril et mai. 255
Abattoir. Fonctionnement en 1909. Rapport. 257

Hygiène :

Dispensaire. Médecin. BERTIN. 237
Vaccination et revaccination. Avis au public. 289
Statistique des décès du mois d'avril 287

Police :

Chenil municipal. Délégué à la surveillance. M. OVIGNEUR. . . 293
Fiacres. Tarifs. Modification. 294
Taximètres. Tarifs. Autorisation. 296

Sapeurs-Pompiers :

Achat d'un cheval. Marché LECLERCQ. 297

Services municipaux :

Personnel. Décisions diverses. 298
Chevaux, ferrage. Marché DESCARPENTRIES 306
Machine à écrire. Achat. Marché STANLEY S. HERITAGE. 306
Partitions de musique. Réparations et transports de pianos. Marche COURTOIS 306
Partitions et instruments de musique. Marché BÉRAT 307

État civil. — Délégation.

Nous, Maire de la Ville de Lille,

Vu la loi du 5 avril 1884, art. 82,

ARRÊTONS :

M. DUPONCHELLE, Conseiller municipal, est délégué, concurremment avec M. REMY, pour la journée du 14 mai courant, dans les fonctions d'Officier de l'État civil.

Hôtel-de-Ville, le 9 mai 1910.

Le Maire de Lille,

CH. DELESALLE.

Jury. — Liste préparatoire. Délégation.

Nous, Maire de la Ville de Lille,

Vu la loi du 12 novembre 1872, article 12 ;

Vu la loi du 5 avril 1884, article 82 ;

ARRÊTONS :

M. BRACKERS D'HUGO, Adjoint au Maire, est délégué pour dresser la liste préparatoire des Jurés pour l'année 1911.

Hôtel-de-Ville, le 19 mai 1910.

Le Maire de Lille,

M. LAURENGE, Adjoint.

Baux.

Terrain, près du Pont de Canteleu.

DU 7 MARS 1910

Prise en bail de l'Administration des Domaines, pour une durée de

trente années, du 1er janvier 1910, d'un terrain sis à Lille, près du Pont de Canteleu, d'une superficie de 206 mq. 58, moyennant le paiement d'une redevance annuelle de 1 franc.

Enregistré le 10 mars 1910, folio 14, case 12.

Répertoire n° 2731.

Parcelles à Douvrin.

DU 25 AVRIL 1910

Location par la Ville de divers terrains sis à Douvrin, pour recherches d'eaux potables dans la région de La Bassée, pour deux années, à compter du 1er janvier 1910, de :

M. Dutoit-Desruelles, Victor, à La Bassée, 22 ares 10 centiares, au loyer annuel de 83 francs ;

MM. Courouble, Alexandre et Benjamin, à Douvrin, 4 ares, au loyer annuel de 40 francs ;

M. Duriez-Guilluy, Louis, à Douvrin, 4 ares, au loyer annuel de 40 francs ;

M. Monvoisin-Sarrazin, Romain, à Douvrin, 4 ares, au loyer annuel de 40 francs ;

M. Fontaine-Delecroix, à Douvrin, 1 are 50, au loyer annuel de 15 francs ;

M. Couturier-Delecourt, Élie, à Douvrin, 1 are 50, au loyer annuel de 15 francs ;

M. Vasseur, Louis, à Douvrin, 2 ares, au loyer annuel de 20 francs ;

M. Delcroix-Gossart, Léon, à Douvrin, 1 are 50, au loyer annuel de 15 francs ;

M. Decarnin-Bollet, Narcisse, à La Bassée, 2 ares, au loyer annuel de 20 francs ;

M. Duriez, Joseph, à Douvrin, 1 are 50, au loyer annuel de 15 francs ;

M. Delecroix-Breton, Charles, à Douvrin, 5 ares, au loyer annuel de 70 francs ;

Mme Veuve Delcourt, 1 are environ, au loyer annuel de 10 francs.

Enregistré le 28 avril 1910, folio 36, case 7.

Répertoire nos 3129 à 3140.

Maison, rue des Fossés-Neufs.

DU 10 MAI 1910

Prise en bail de M. Bonte, Maire de Lambersart, pour trois ans, du 1er avril 1910, d'une maison, sise à Lille, rue des Fossés-Neufs, 53, moyennant un loyer annuel de 800 francs.

Enregistré le 19 mai 1910, folio 50, case 9.

Répertoire no 3189.

Fête Communale. — Remise de date.

Nous, Maire de la Ville de Lille,

Vu la loi du 5 avril 1884, art. 94 et 97 ;

Considérant que la date normale de la Fête Communale tombe, en 1910, le 5 juin, c'est-à-dire au moment de la clôture du Concours national agricole ;

Arrêtons :

La Fête Communale, en 1910, est fixée aux samedi 25, dimanche 26 et lundi 27 juin.

Hôtel-de-Ville, le 10 mai 1910.

Le Maire de Lille,
L. DAMBRINE, Adjoint.

Mesures d'ordre.

Nous, Maire de la Ville de Lille,

Vu la loi du 5 avril 1884, art. 97 ;

Vu le programme de la Fête Communale de 1910 ;

ARRÊTONS :

ARTICLE 1er. — La circulation et le stationnement des voitures, tramways, automobiles, vélocipèdes et autres véhicules, seront interdits les samedi 25, dimanche 26 et lundi 27 juin 1910, de 8 heures 1/2 à 11 heures 1/2 du soir, pendant les concerts et illuminations qui auront lieu Grand'Place et place de la République.

ARTICLE 2. — M. le Commissaire central de Police est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Hôtel-de-Ville, le 13 mai 1910.

Le Maire de Lille,

LIÉGEOIS-SIX, Adjoint.

Fêtes de Fives-Saint-Maurice. — Mesures d'ordre.

Nous, Maire de la Ville de Lille,

Vu la loi du 5 avril 1884, article 97 ;

Vu le programme du Comité des Fêtes de Fives-Saint-Maurice ;

ARRÊTONS :

ARTICLE 1er. — La circulation et le stationnement des chevaux, voitures, tramways, automobiles, vélocipèdes et autres véhicules sont interdits :

Le dimanche 15 mai 1910, à partir de 2 heures 1/2 après-midi, pendant la formation et sur le parcours du cortège organisé par le Comité des Fêtes de Fives-Saint-Maurice, dont l'itinéraire est fixé comme suit :

Rues du Grand-Balcon, de Bavai, Malesherbes, Aristote, du Commerce, Mont-de-Terre, rues du Long-Pot, des Processions, Malsence,

Bourjembois, du Long-Pot, Pierre Legrand, Philadelphie, de Lannoy, de Rivoli, de Flers, du Pont-du-Lion-d'Or, du Faubourg-de-Roubaix, du Chevalier-Français, du Dieu-de-Marcq, de la Louvière, du Faubourg-de-Roubaix, des Guinguettes, Saint-Gabriel, du Faubourg-de-Roubaix, Saint-Firmin, Blanche, Vantroyen, des Guinguettes, Rabelais, du Repos et Place Madeleine Caulier ;

Le lundi 16 mai 1910, de 6 heures du matin à midi, à l'occasion de la Fête de la Braderie, qui aura lieu rues Pierre Legrand, de Lannoy, de Bouvines, Rabelais et des Guinguettes.

Article 2. — M. le Commissaire central de Police est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Hôtel-de-Ville, le 30 avril 1910.

Le Maire de Lille,

L. DAMBRINE, Adjoint.

Concours Agricole. — Interruption de circulation.

Nous, Maire de la Ville de Lille,

Vu la loi du 5 avril 1884, art. 97 ;

Vu le rapport de M. l'Ingénieur en chef des Ponts et Chaussées, Directeur des Travaux municipaux, faisant connaître que les travaux d'installation du Concours national agricole seront prochainement entrepris dans la partie de l'Allée des Marronniers comprise entre le pont du Ramponeau et la passerelle Napoléon ;

Considérant qu'il importe de prendre les mesures nécessaires pour faciliter l'exécution des travaux et prévenir les accidents,

Arrêtons :

Article 1er. — La circulation des piétons, chevaux, voitures et autres véhicules sera interdite dans la partie de l'Allée des Marronniers comprise entre le pont du Ramponeau et la passerelle Napoléon, à partir du 13 mai 1910, jusqu'au complet achèvement des travaux.

Article 2. — M. l'Ingénieur en chef des Ponts et Chaussées, Directeur des Travaux municipaux, et M. le Commissaire central de Police sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Hôtel-de-Ville, le 12 mai 1910.

Le Maire de Lille,
M. LAURENGE, Adjoint.

Mesures d'ordre.

Nous, Maire de la Ville de Lille,

Vu la loi du 5 avril 1884, art. 97 ;

Vu le rapport de M. l'Ingénieur en chef des Ponts et Chaussées, Directeur des Travaux municipaux, faisant connaître que les travaux d'installation du Concours national agricole seront prochainement entrepris façade de l'Esplanade, allée des Cavaliers, entre les rues Négrier et du Magasin ;

Considérant qu'il importe de prendre les mesures nécessaires pour faciliter l'exécution des travaux et prévenir les accidents,

Arrêtons :

Article 1er. — La circulation des piétons, chevaux, voitures et autres véhicules, sera interdite façade de l'Esplanade, allée des Cavaliers, entre les rues Négrier et du Magasin, à partir du 23 avril 1910, jusqu'au complet achèvement des travaux.

Article 2. — M. l'Ingénieur en chef des Ponts et Chaussées, Directeur des Travaux municipaux, et M. le Commissaire central de Police sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Hôtel-de-Ville, le 22 avril 1910.

Le Maire de Lille,
M. LAURENGE, Adjoint.

Course Cycliste du Tour de France. — Mesures d'ordre.

Nous, Maire de la Ville de Lille,

Vu la loi du 5 avril 1884, article 97 ;

Vu le rapport de M. le Commissaire central, en date du 26 avril 1910, relatif à la course cycliste du Tour de France ;

Considérant qu'il importe de prendre des mesures nécessaires pour éviter les accidents,

ARRÊTONS :

ARTICLE 1er. — Dans la traversée de la Ville, le 3 juillet prochain, la vitesse des coureurs sera, au maximum, de douze kilomètres à l'heure.

ARTICLE 2. — Les coureurs suivront l'itinéraire suivant : Rue Hégel, avenue de Soubise, avenue Mathias Delobel, Pont de la Citadelle, boulevard de la Liberté, rue Nationale, rue de la Bourse, Place du Théâtre, Boulevard Carnot.

ARTICLE 3. — M. le Commissaire central de Police est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Hôtel-de-Ville, le 30 avril 1910.

Le Maire de Lille,
LIÉGEOIS-SIX, Adjoint.

Accusé de réception de M. le Préfet du Nord, en date du 9 mai 1910.

Élection de 3 Députés. — Convocation des électeurs.

Le Maire de la Ville de Lille,

VU :

La loi organique du 30 novembre 1875, sur l'élection des députés ;

Le décret organique et réglementaire du 2 février 1852 ;

La loi du 13 février 1889, rétablissant le scrutin uninominal pour l'élection des députés ;

La loi du 17 juillet 1889, relatives aux candidatures multiples;

La loi du 22 juillet 1893, relative à la durée de la sixième législature;

Les lois des 6 avril 1898, 30 mars 1902 et 26 mars 1910, modifiant le tableau des circonscriptions électorales annexé à la loi du 13 février 1889;

La loi du 30 mars 1902, relative à la répression des fraudes en matière électorale;

Le décret du 28 mars 1910, convoquant, pour le 24 avril prochain, les collèges électoraux des arrondissements ou des circonscriptions électorales, à l'effet d'élire chacun un député;

L'arrêté préfectoral du 30 mars, divisant la ville en vingt et un bureaux, pour la facilité du vote,

ARRÊTE :

ARTICLE 1er. — Les électeurs des cantons de Lille sont convoqués, pour le dimanche 24 avril prochain, à l'effet d'élire *trois députés*.

ARTICLE 2. — Les scrutins seront ouverts de huit heures du matin à six heures du soir.

ARTICLE 3. — Les lieux de réunion des électeurs sont fixés comme suit :

1re Circonscription.

1er BUREAU. — Toute la partie comprise entre l'axe des rues Nationale, Solférino, Inkermann, places de la République, Richebé, de Béthune, rues de Béthune, Neuve et Grande-Place : *Hôtel de Ville*, *Tribunal de simple police*.

2e BUREAU. — Toute la partie comprise entre l'axe des rues Nationale, Solférino, quai de la Haute-Deûle, rues de la Barre et Esquermoise : *École de Garçons, square Dutilleul*.

3e BUREAU. — Toute la partie comprise entre l'axe des rues Solférino (No 2), Léon-Gambetta, Colbert, boulevard de Lorraine, porte de Dunkerque et le canal de la Haute-Deûle, jusqu'à la rue Solférino : *École de Garçons, rue des Stations, 72*.

4e BUREAU, A. — Toute la partie comprise entre l'axe de la place Sébastopol, des rues des Postes, de Juliers, place de la Nouvelle-

Aventure, rues Léon-Gambetta et Solférino, de 1 à 1154 : *École de Garçons, rue du Marché, 58.*

4e Bureau, B. — Toute la partie comprise entre l'axe de la place Sébastopol, des rues des Postes, de Juliers, place de la Nouvelle-Aventure, rues Léon-Gambetta et Solférino, de 1155 à la fin : *École de Garçons, rue du Marché, 58.*

11e Bureau. — Toute la partie comprise entre l'axe de la place Richebé, rue Jeanne-Maillotte, place Jacquard, rues Ovigneur, du Bois-Saint-Sauveur, de Paris, Ban-de-Wedde, Saint-Sauveur, boulevards Louis XIV et de la Liberté : *École de Garçons, rue Molière.*

12e Bureau. — Toute la partie comprise entre l'axe de la Grande-Place, rues des Manneliers, de Paris, du Bois-Saint-Sauveur, Ovigneur, place Jacquard, rue Jeanne-Maillotte, places Richebé et de Béthune, rues de Béthune et Neuve : *Bourse du Commerce, entrée par la Grande-Place.*

20e Bureau. — Toute la partie comprise entre l'axe des rues Négrier, Royale, d'Angleterre, de la Monnaie, Canaux de la Monnaie, du Pont-de-Weppes, rues Esquermoise, de la Barre à la Citadelle : *École de Filles, rue Léonard Danel, 58.*

21e Bureau. — Toute la partie comprise entre l'axe de la porte d'Ypres, place Saint-André, rues Saint-André, Saint-Pierre, place du Concert (impairs), rues d'Angleterre, Royale et Négrier : *École Maternelle, rue Princesse, 101.*

2e Circonscription.

5e Bureau. — Toute la partie comprise entre l'axe des rues Colbert, des Stations, boulevard Montebello, place Cormontaigne et rue de Turenne (banlieue des portes de Dunkerque et de Canteleu) : *École de Garçons, place Catinat.*

6e Bureau, A. — Toute la partie comprise entre l'axe des rues d'Esquermes, Masquelier, des Sarrazins, de Juliers et des Postes (banlieue entre les portes des Postes et d'Isly), de 1 à 1615 : *École de Garçons, rue de Juliers, 73*

6e Bureau, B. — Toute la partie comprise entre l'axe des rues d'Esquermes, Masquelier, des Sarrazins, de Juliers et des Postes (banlieue entre les portes des Postes et d'Isly) de 1616 à la fin : *École de Garçons, rue de Juliers, 73.*

7e Bureau, A. — Toute la partie comprise entre l'axe de la rue de Turenne, place Cormontaigne, boulevard Montebello, rues des Stations, Colbert, place Nouvelle-Aventure, rues des Sarrazins, Masquelier et d'Esquermes (banlieue entre les portes d'Isly et de Canteleu), de 1 à 1328 : *École de Garçons, place de l'Arbonnoise (entrée rue du Bazinghien).*

7e Bureau, B. — Toute la partie comprise entre l'axe de la rue de Turenne, place Cormontaigne, boulevard Montebello, rues des Stations, Colbert, place Nouvelle-Aventure, rue des Sarrazins, Masquelier et d'Esquermes (banlieue entre les portes d'Isly et de Canteleu), de 1329 à la fin : *École de Garçons, place de l'Arbonnoise (entrée rue du Bazinghien).*

8e Bureau, A. — Toute la partie comprise entre l'axe des rues Barthélemy-Delespaul, Jeanne-d'Arc, Lamartine, place Vanhœnacker, rue d'Arras, boulevard de Strasbourg, place Barthélemy-Dorez et rue des Postes (banlieue comprise entre les portes des Postes (côté gauche) et celle d'Arras en entier), de 1 à 2169 : *École de Garçons, boulevard Victor-Hugo, 93.*

8e Bureau, B. — Toute la partie comprise entre l'axe des rues Barthélemy-Delespaul, Jeanne-d'Arc, Lamartine, place Vanhœnacker, rue d'Arras, boulevard de Strasbourg, place Barthélemy-Dorez et rue des Postes (banlieue comprise entre les portes des Postes (côté gauche) et celle d'Arras en entier), de 2170 à la fin : *École de Garçons, boulevard VictorHugo, 93.*

9e Bureau, A. — Toute la partie comprise entre l'axe du boulevard des Écoles, rues Barthélemy-Delespaul, Jeanne-d'Arc, Lamartine, place Vanhœnacker, rue d'Arras, boulevards d'Alsace et de Belfort, place Guy-de-Dampierre, la limite du canton Est, rue Kléber et le boulevard Louis XIV (banlieue de la porte de Douai), de 1 à 1617 : *École de Filles, rue de Douai, 43 bis.*

9e Bureau, B. — Toute la partie comprise entre l'axe du boulevard des Écoles, rues Barthélemy-Delespaul, Jeanne-d'Arc, Lamartine, place Vanhœnacker, rue d'Arras, boulevards d'Alsace et de Belfort, place Guy-de-Dampierre, la limite du canton Est, rue Kléber et le boulevard Louis XIV (banlieue de la porte de Douai), de 1618 à la fin : *École de Filles, rue de Douai, 43 bis.*

10e Bureau. — Toute la partie comprise entre l'axe de la rue d'Inkermann, place Sébastopol, rues des Postes, Barthélemy-Delespaul, boulevards des Écoles, de la Liberté et place de la République : *École de Filles, place Philippe-Lebon, 21.*

3e Circonscription.

13e Bureau, A. — Tout le territoire compris entre l'axe de la rue Pierre-Legrand et la limite des fortifications, à droite, de 1 à 1789 : *École de Garçons, rue du Long-Pot, 55.*

13e Bureau, B. — Tout le territoire compris entre l'axe de la rue Pierre-Legrand et la limite des fortifications, à droite, de 1790 à la fin : *École de Garçons, rue du Long-Pot, 55.*

14e Bureau, A. — Toute la partie comprise entre l'axe de la porte de Tournai, rues de Tournai et Faidherbe, place du Théâtre, rues de Paris, Ban-de-Wedde, Saint-Sauveur, Kléber, et de la limite du canton Sud, place Guy-de-Dampierre, boulevard du Maréchal-Vaillant, et les fortifications jusqu'à la porte de Tournai, de 1 à 1204 : *École de Filles, rue de Tournai, 49 bis.*

14e Bureau, B. — Toute la partie comprise entre l'axe de la porte de Tournai, rues de Tournai et Faidherbe, place du Théâtre, rues de Paris, Ban-de-Wedde, Saint-Sauveur, Kléber, et de la limite du canton Sud, place Guy-de-Dampierre, boulevard du Maréchal-Vaillant, et les fortifications jusqu'à la porte de Tournai, de 1205 à la fin : *École de Filles, rue de Tournai, 49 bis.*

15e Bureau, A. — Tout le territoire de la banlieue compris entre l'axe du chemin de fer de Lille à Roubaix et la limite des communes de

Marcq-en-Barœul et de La Madeleine, de 1 à 1550 : *École de Garçons, rue Dupleix, 26.*

15e Bureau, B. — Tout le territoire de la banlieue compris entre l'axe du chemin de fer de Lille à Roubaix et la limite des communes de Marcq-en-Barœul et de La Madeleine, de 1551 à la fin : *École de Garçons, rue Dupleix, 26.*

16e Bureau. — Toute la partie comprise entre l'axe de la rue des Urbanistes, place aux Bleuets, rue Saint-Jacques, places du Lion-d'Or, des Patiniers, rues des Arts, Vieux-Marché-aux-Poulets, des Sept-Sauts, Faidherbe, de Tournai et fortifications : *Hôtel des Canonniers, rue des Canonniers, 28.*

17e Bureau, A. — Tout le territoire compris entre l'axe de la rue Pierre Legrand et la ligne du chemin de fer de Lille à Roubaix, de 1 à 1288 : *École Montesquieu, rue de Bouvines, 71.*

17e Bureau, B. — Tout le territoire compris entre l'axe de la rue Pierre Legrand et la ligne du chemin de fer de Lille à Roubaix, de 1289 à la fin : *École Montesquieu, rue de Bouvines, 71.*

18e Bureau. — Toute la partie comprise entre l'axe de la rue de Gand, place du Château, quai de la Basse-Deûle, rues du Pont-Neuf, St-Pierre, place du Concert (pairs), rue de la Monnaie, canaux de la Monnaie, du Pont-de-Weppes, rue Esquermoise, Grande-Place, rue des Manneliers, place du Théâtre, rues des Sept-Sauts, Vieux-Marché-aux-Poulets, des Arts, places des Patiniers, du Lion-d'Or, rue Saint-Jacques, place aux Bleuets, rue des Urbanistes : *Salle du Conservatoire, place du Concert, 2.*

19e Bureau. — Toute la partie comprise entre l'axe de la porte d'Ypres, de la place Saint-André, rues Saint-André, Pont-Neuf, quai de la Basse-Deûle, place du Château, rue de Gand : *Halle aux Sucres, quai de la Basse-Deûle.*

Article 4. — Le recensement des votes se fera par bureau. Le recensement général de chaque circonscription sera opéré pour :

La 1re circonscription, au 1er bureau. — Hôtel-de-Ville (Tribunal de simple police) ;

La 2e circonscription, au 7e bureau. — Place de l'Arbonnoise (École de Garçons) ;

La 3e circonscription, au 16e bureau. — Hôtel des Canonniers, rue des Canonniers, 28.

Article 5. — En cas de ballottage, un second tour de scrutin aura lieu le dimanche 8 mai 1910, aux mêmes heures et aux mêmes lieux.

Article 6. — Tous les citoyens inscrits sur la liste arrêtée le 31 mars 1910 sont appelés à prendre part à ces élections. Les électeurs qui n'auraient pas reçu leur bulletin de convocation, le 21 avril, sont invités à le réclamer à la Mairie (*Bureau des Élections*).

Hôtel-de-Ville, le 10 avril 1910.

Le Maire de Lille,

Ch. DELESALLE.

Élections Législatives. Ouverture du scrutin.

Le Préfet du Département du Nord, Commandeur de l'Ordre de la Légion d'honneur,

Vu l'article 3 du décret du 28 mars 1910, portant convocation des collèges électoraux, de procéder à l'élection des Députés ;

Vu la demande de M. le Maire de Lille, en date du 30 avril 1910, tendant à ce que, dans cette commune, le scrutin soit ouvert à 7 heures du matin au lieu de huit heures,

Arrête :

Article 1er. — Pour l'élection législative du 8 mai 1910 (2me tour), le scrutin sera ouvert à sept heures du matin et clos à six heures du soir, dans la commune de Lille.

Article 2. — Le présent arrêté sera immédiatement publié et affiché dans la commune, par les soins de M. le Maire, qui est chargé d'en assurer l'exécution.

Pr le Préfet du Nord :

Le Secrétaire Général délégué,

RICHARD.

Élections Législatives de 1910. — 1er Tour. — 24 Avril 1910.

1re CIRCONSCRIPTION	INSCRITS	VOTANTS	ST-VENANT	SPRIET	VANDAME
1er Bureau. Hôtel de Ville, école. .	1619	1222	148	318	742
2e — Square Dutilleul, école.	1707	1390	209	285	873
3e — Rue des Stations, école.	2093	1741	373	311	1031
4e — Rue du Marché, école A	1149	961	379	186	374
4e — Rue du Marché, école B	1272	1035	421	178	423
11e — Rue Molière, école. . .	1806	1555	822	220	476
12e — Bourse de Commerce .	1525	1241	434	270	510
20e — R. des Fossés-Neufs, école	1361	1171	349	174	626
21e — Rue Princesse, école. .	984	835	171	126	525
Faches	1538	1227	631	272	316
Lezennes	569	494	273	147	69
Ronchin	1396	1145	469	224	441
Lambersart.	2199	1668	384	428	828
Marquette	995	816	208	180	419
Saint-André.	1192	1052	186	255	599
Wambrechies.	1205	999	173	219	602
	22610	18552	5630	3793	8854

2e CIRCONSCRIPTION	INSCRITS	VOTANTS	DAMBRINE	GHESQUIÈRE	MOURMANT
5e Bureau. Place Catinat	2144	1793	1128	525	126
6e — A, Rue de Juliers, école	1612	1382	498	811	60
6e — B, — —	1761	1505	515	904	75
7e — A, P. de l'Arbonnoise, école	1326	1147	713	357	64
7e — B, — —	1260	1069	628	354	68
8e — A, Bd Victor-Hugo, école	2160	1869	679	1009	155
8e — B, —	2224	1888	684	1019	172
9e — A, rue Fénelon, école .	1617	1380	491	764	112
9e — B, —	1745	1476	454	889	124
10e — P. Philippe Lebon, école.	2105	1719	1119	302	270
	17954	15228	6909	6944	1226

Élections Législatives de 1910. — 1er Tour *(Suite)*.

3e CIRCONSCRIPTION	INSCRITS	VOTANTS	DELEMER	DELORY	DUBURCQ
13e Bureau. A, rue du Long-Pot, école	1789	1470	105	910	443
13e — B, — —	1767	1455	115	880	447
14e — A, rue de Tournai, école.	1199	1019	83	502	419
14e — B, — —	1203	1006	87	467	426
15e — A, rue Dupleix, école.	1548	1284	152	500	616
15e — B, — —	1428	1180	131	490	547
16e — Hôtel des Canonniers .	868	703	108	176	409
17e — A, rue de Bouvines, école.	1283	1087	91	689	292
17e — B, — —	1337	1138	94	707	325
18e — Salle du Conservatoire	1453	1209	184	257	759
19e — Halle aux Sucres . . .	2171	1861	132	807	904
Hellemmes.	2782	2364	358	1316	669
La Madeleine	3140	2606	216	1083	1269
Mons-en-Barœul	1499	1275	100	740	419
	23467	19657	1956	9524	7944

Élections Législatives de 1910. — SCRUTIN DE BALLOTTAGE DU 8 MAI 1910

1re CIRCONSCRIPTION	INSCRITS	VOTANTS	ST-VENANT	VANDAME
1er Bureau. Hôtel de Ville, école. .	1619	1208	325	850
2e — Square Dutilleul, école.	1698	1362	371	955
3e — Rue des Stations, école.	2091	1699	575	1093
4e — Rue du Marché, école A	1147	959	488	442
4e — Rue du Marché, école B	1271	1019	534	469
11e — Rue Molière, école. . .	1803	1545	942	568
12e — Bourse de Commerce .	1523	1221	599	596
20e — R. des Fossés Neufs, école	1359	1161	472	673
21e — Rue Princesse, école. .	982	827	243	569
Faches	1538	1210	825	370
Lezennes.	569	483	337	125
Ronchin	1396	1144	606	514
Lambersart.	2200	1636	682	919
Marquette.	995	803	341	448
Saint-André	1192	1043	384	640
Wambrechies.	1205	1010	336	665
	22588	18330	8060	9896

2e CIRCONSCRIPTION	INSCRITS	VOTANTS	DAMBRINE	GHESQUIÈRE
5e Bureau, Place Catinat, école. . .	2141	1817	1175	622
6e — A, rue de Juliers, école.	1608	1398	522	867
6e — B, — école.	1758	1528	531	984
7e — A, P. de l'Arbonnoise, école	1324	1145	731	401
7e — B, — —	1259	1081	653	420
8e — A, Bd Victor-Hugo, école	2159	1859	699	1138
8e — B, — —	2223	1880	703	1166
9e — A, rue Fénelon, école .	1617	1404	540	846
9e — B, —	1747	1476	477	978
10e — Place Philippe-Lebon, école	2098	1765	1249	478
	17934	15353	7280	7900

Élections Législatives de 1910. — SCRUTIN DE BALLOTTAGE *(Suite)*.

3e CISCONSCRIPTION	INSCRITS	VOTANTS	DELEMER	DELORY	DUBURCQ
13e Bureau. A, rue du Long-Pot, école	1780	1484	—	968	502
13e — B, — —	1774	1483	—	977	497
14e — A, rue de Tournai, école.	1198	1012	—	559	441
14e — B, — —	1196	1000	1	540	441
15e — A. rue Dupleix, école.	1544	1297	—	603	677
15e — B, — —	1428	1208	—	576	622
16e — Hôtel des Canonniers .	867	710	1	255	441
17e — A. rue de Bouvines, école.	1281	1077	2	723	340
17e — B, — —	1336	1132	1	762	359
18e — Salle du Conservatoire.	1442	1201	1	335	849
19e — Halle aux Sucres . . .	2164	1873	—	894	956
Hellemmes.	2779	2353	1	1469	854
La Madeleine	3140	2620	—	1218	1368
Mons-en-Barœul	1499	1264	—	771	480
	23428	19714	6	10650	8827

Dispensaire. — Médecin.

Nous, Maire de la Ville de Lille,

Vu la loi du 5 avril 1884, art. 88 ;

ARRÊTONS :

ARTICLE 1er. — M. le Docteur BERTIN est nommé Médecin du Dispensaire en remplacement de M. le Docteur TAVERNIER, décédé, à partir du 1er mai 1910.

ARTICLE 2. — M. l'Adjoint délégué à l'Hygiène est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Hôtel-de-Ville, le 23 avril 1910.

Le Maire de Lille,
Fl. BINAULD, Adjoint.

Bourse des Valeurs. — Heures d'ouverture.

Nous, Maire de la Ville de Lille,

Vu la loi du 29 Germinal, an IX, article 14 ;

Vu l'arrêté du 27 Prairial, an X, article 2 ;

Vu la loi du 5 avril 1884, articles 94 et 97 ;

Vu la délibération de la Chambre Syndicale des Agents de change, en date du 9 avril 1910,

ARRÊTONS :

ARTICLE 1er. — A partir de la publication du présent arrêté, la Compagnie des Agents de change est autorisée à ouvrir ses séances de Bourse à 1 h. 1/2 au lieu de 2 h. 1/2, les samedis et veilles de Fêtes légales, du 1er avril au 30 septembre.

Article 2. — M. le Commissaire central de Police est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Hôtel-de-Ville, le 19 avril 1910.

Le Maire de Lille,

Ch. DELESALLE.

Hôtel-de-Ville et Palais des Beaux-Arts. — Paratonnerres.

DU 2 MARS 1910

Soumission par M. Jules Leclercq, électricien à Lille, pour la réfection des paratonnerres installés sur le Palais des Beaux-Arts et de l'Hôtel de-Ville, moyennant le prix forfaitaire de 1.735 francs.

Enregistré le 16 mars 1910, folio 17, case 14.

Répertoire n° 2689.

Lycée Fénelon. — Vidanges.

DU 16 MARS 1910

Soumission de M. Regnier, directeur de l'ancienne Maison Ternois et Guinon, à Lille, pour la vidange des fosses d'aisances du Lycée Fénelon, en 1909 et 1910, moyennant 1.240 francs pour 1909 et 700 francs environ pour 1910.

Enregistré le 30 mars 1910, folio 23, case 8.

Répertoire n° 2792.

Laboratoire municipal. Chauffage.

DU 23 MARS 1910

Soumission de M. Paul Declercq, constructeur à Lille, pour l'instal-

lation d'un chauffage par la vapeur, au nouveau Laboratoire municipal, moyennant 1.350 francs.

Enregistré le 2 mai 1910, folio 38, case 15.

Répertoire n° 2860.

Nouveau Théâtre. Travaux en béton armé.

DES 15 FÉVRIER ET 1er AVRIL 1910

Adjudication par concours des travaux en béton armé du Nouveau Théâtre, au profit de la « Société Générale de Constructions en béton armé » (anciens Établissements Dumesnil), dont le siège social est à Paris, Boulevard Victor-Hugo, 167, moyennant environ 180.382 fr. 69 c.

Enregistré le 25 avril 1910, folio 32, case 10.

Répertoire n° 2901.

Voirie. Fourniture de pavés.

DU 19 MARS 1910

Adjudication au profit de M. Blazeix, Henri, administrateur délégué de la « Compagnie Française des pavés de granit », demeurant à Paris, rue Caumartin, 66, pour la fourniture de 60.000 pavés, moyennant le prix de , rabais de 5 °/₀ déduit.

Enregistré le 26 avril 1910, folio 35, case 12.

Répertoire n° 2799.

Voirie. — Droits. Tarifs. Modifications.

Vu la loi du 5 avril 1884, articles 97 et 98 ;

La délibération du Conseil municipal en date du 26 avril 1910, approuvée par M. le Préfet du Nord, le 28 avril 1910 ;

Arrêtons :

Article 1er. — A partir de la publication du présent arrêté, l'article 1007 (n° 5) du Code des Arrêtés municipaux, relatif aux droits de voirie applicables aux dépôts sur la voie publique, pour la partie de la Ville, intra-muros, est modifié comme suit :

. . . . . .

(N° 5) Tables de 0,70 cent. de diamètre au plus, avec quatre chaises ou tabourets. au plus de : une à quatre tables (par table et par mois. . . . . Fr. 1 »

— Jusqu'à dix tables . . . . . Fr. 1 50

— Au-dessus de dix tables. . . . . Fr. 2 50

Article 2. — M. l'Adjoint délégué aux Finances est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Hôtel-de-Ville, le 10 mai 1910.

Le Maire de Lille,

Ch. DELESALLE.

Bibliothèque Communale. — Livres.

DU 17 MARS 1910

Soumission par M. Taillandier, libraire à Lille, pour la fourniture, en 1910, de livres neufs en tous genres, moyennant environ 900 francs.

Enregistré le 23 mars 1910, folio 20, case 4.

Répertoire n° 2795.

Soumission par M. Giard, libraire à Lille, pour la fourniture, en 1910, de livres neufs en tous genres, moyennant environ 300 francs.

Enregistré le 23 mars 1910, folio 20, case 4.

Répertoire n° 2796.

Musée Industriel et Commercial. — Administrateur.

Nous, Maire de la Ville de Lille,

Vu la loi du 5 avril 1884, art. 88;

Considérant qu'il y a lieu de pourvoir à la vacance produite par suite du décès de M. Nicolle.

Arrêtons :

M. Albert Crespel, manufacturier, ancien Juge au Tribunal de Commerce de Lille, est nommé Membre de la Commission Administrative du Musée Industriel et Commercial.

Hôtel-de-Ville, le 21 mai 1910.

Le Maire de Lille,

F. DANCHIN, Adjoint.

Théâtre. — Direction 1910-1911

Traité.

Entre les soussignés :

M. Charles Delesalle, Maire de la Ville de Lille, demeurant en cette Ville,

Agissant au nom de la Ville de Lille, en vertu d'une délibération du Conseil municipal, en date du onze février mil neuf cent dix, qui sera soumise en même temps que les présentes, à l'approbation de l'Autorité administrative, D'une part,

Et M. Bourdette, Directeur de Théâtre, demeurant à Lille,

D'autre part.

Il a été convenu ce qui suit :

Le Maire de Lille accorde, par les présentes, à M. Bourdette qui l'accepte, l'entreprise et l'exploitation du Théâtre municipal de Lille,

pour une année, qui commencera à courir le premier juillet mil neuf cent dix, pour finir le trente juin mil neuf cent onze.

Les parties auront la faculté de proroger le présent traité jusqu'au trente juin mil neuf cent douze, en se prévenant avant le vingt-cinq janvier mil neuf cent onze.

M. Bourdette est autorisé à exploiter, simultanément le Théâtre municipal de la Place Sébastopol et le Kursaal, qui restera ainsi Théâtre municipal pendant la durée des présentes.

M. Bourdette est donc nommé Directeur des Théâtres municipaux de Lille.

La présente convention est faite aux charges et conditions stipulées au cahier des charges adopté par le Conseil municipal, le 30 octobre 1906, sauf les modifications suivantes apportées aux articles dudit cahier des charges et arrêtées entre les parties :

1° M. Bourdette est autorisé à se rendre en excursion à Roubaix, avec les artistes de sa troupe et les chœurs seulement, les artistes de l'orchestre ne pouvant être tenus, en aucun cas, de participer aux excursions.

Pour chaque représentation donnée hors des salles de Théâtres municipaux de Lille, M. Bourdette s'engage à donner une gratification spéciale de deux francs à chaque choriste employé pour ces représentations, les excursions à Roubaix ne pourront, sauf autorisation spéciale du Maire ou de l'Adjoint délégué au Théâtre, avoir lieu qu'une fois par semaine, à l'exclusion du dimanche.

2° M. Bourdette ne sera plus tenu de donner obligatoirement une matinée chaque dimanche à la salle de Spectacles. Il devra mettre cette salle à la disposition de la Société des Concerts populaires, les après-midi des dimanches choisis d'un commun accord entre cette Société et lui.

Il ne pourra réclamer à la Société des Concerts populaires un prix de location supérieur à cent cinquante francs par concert, cette somme comprendra la location de la salle, le chauffage, l'éclairage et le service des ouvreuses. La Société des Concerts populaires assurera à ses frais le contrôle, le service des Pompiers et de Police. Il est convenu que ces concerts seront toujours terminés à cinq heures et demie.

Les autres dimanches, M. Bourdette pourra donner des matinées.

3° M. Bourdette s'oblige à engager pendant quatre mois de la saison régulière (octobre, novembre, décembre, janvier ou février), un quatuor de grand opéra. En conséquence, le nombre des représentations de grand opéra données à la Salle de Spectacles, sera élevé au minimum à 30 au lieu de 12 prévues au cahier des charges.

Ces artistes seront soumis aux débuts, dans la même forme que pour les autres artistes de la troupe.

Le quatuor de grand opéra pourra se composer d'artistes engagés dans la troupe d'opéra comique, mais seulement en ce qui concerne le baryton, la basse et la chanteuse légère.

Il est bien entendu, en outre, que M. Bourdette continuera à donner des représentations de gala d'opéra avec des artistes en renom, engagés spécialement.

Si cette combinaison est adoptée par M. Bourdette, il devra donc composer sa troupe des premiers sujets suivants :

Un fort ténor (opéra et traduction) ;

Un premier ténor, pour l'opéra comique ;

Un deuxième ténor, premier d'opérettes ;

Un baryton en tous genres (opéra comique et opéra) ;

Un baryton d'opérettes ;

Une basse en tous genres (opéra comique et opéra) ;

Une falcon ;

Une première chanteuse légère (opéra comique et opéra) ;

Une première dugazon ;

Une première chanteuse d'opérettes.

4° M. Bourdette s'oblige à donner à la Salle de Spectacles, chaque lundi, un spectacle analogue à celui imposé pour les dimanches et les jours de fête, c'est-à-dire composé deux pièces au moins, dont une opérette ou un vaudeville.

Le prix des places au Kursaal ne pourra être majoré qu'avec l'autorisation de l'Administration municipale et seulement pour les tournées de passage tout à fait extraordinaires ; pour les tournées ordinaires, qui

assurent les représentations de comédie, les abonnements ne pourront être suspendus.

M. Bourdette s'engage à faire figurer sur les affiches du Grand-Théâtre ou du Kursaal, la mention suivante : « Les Billets de publicité sont admis » chaque fois que des représentations avec réductions seront données.

Dans le cas où la Direction du Théâtre de Roubaix pour la saison 1910-1911 ne serait pas concédée à M. Bourdette, ce dernier serait dispensé de fournir un quatuor de grand opéra.

Pour le surplus, il n'est dérogé en rien aux clauses et conditions du cahier des charges.

La Ville ne peut être tenue à aucune charge, soit locative soit autre, en ce qui concerne l'immeuble du Kursaal.

M. Bourdette s'engage à faire exécnter par les propriétaires et à leurs frais, tous les travaux qu'il serait reconnu nécessaire d'exécuter au Kursaal.

Tous les règlements s'appliquent aux deux Théâtres, notamment en ce qui concerne le port des chapeaux, la défense de fumer et la vente des journaux et programmes, dont le Maire se réserve le droit de réglementer la vente, sauf au Kursaal où un traité de publicité est en vigueur.

FRAIS. — Les frais auxquels les présentes donneront ouverture, seront supportés par M. Bourdette qui s'y oblige.

Dont acte.

Fait et signé à Lille, le trente mai mil neuf cent dix.

BOURDETTE.

Le Maire de Lille,
Ch. DELESALLE.

Enregistré à Lille, le 1er juin 1910, folio 51, case 1.
Reçu : 1.375 francs, décimes compris.

DEMAIRÉ.

École des Beaux-Arts. — Congé.

Nous, Maire de la Ville de Lille,

Vu la loi du 5 avril 1884, art. 88;

Vu l'article 8 du règlement de l'École des Beaux-Arts,

ARRÊTONS :

ARTICLE 1er. — M. Léon HODEBERT, professeur d'Art décoratif à l'École des Beaux-Arts et professeur du Cours d'Art décoratif pour les ouvriers, est mis en congé de six mois, à dater du 1er avril 1910 avec demi-traitement, soit, pour six mois, 1.325 francs (treize cent vingt-cinq francs).

ARTICLE 2. — M. le Directeur de l'École des Beaux-Arts est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Hôtel-de-Ville, le 16 avril 1910.

Le Maire de Lille,
F. DANCHIN, Adjoint.

Cours d'Art décoratif. Intérim.

Nous, Maire de la Ville de Lille,

Vu la loi du 5 avril 1884, art. 88;

Vu l'article 8 du règlement de l'École des Beaux-Arts,

ARRÊTONS :

ARTICLE 1er. — M. DUBUISSON, Émile, est chargé, à titre provisoire, par suite de la maladie de M. HODEBERT, de la suppléance du Cours d'Art décoratif pour les ouvriers, le mercredi soir, au moins pendant deux mois.

ARTICLE 2. — M. DUBUISSON touchera, de ce fait, une indemnité unique de 150 francs (cent cinquante francs), pendant le congé de six mois accordé à M. HODEBERT.

Article 3. — M. le Directeur de l'École des Beaux-Arts est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Hôtel-de-Ville, le 16 avril 1910.

Le Maire de Lille,
F. DANCHIN, Adjoint.

Nous, Maire de la Ville de Lille,

Vu la loi du 5 avril 1884, art. 88 ;

Vu l'article 8 du règlement de l'École des Beaux-Arts,

Arrêtons :

Article 1er. — M. Caudrelier, Gérard, est chargé, à l'essai, à titre provisoire, par suite de la maladie de M. Hodebert, de le suppléer au Cours d'Art décoratif de l'École des Beaux-Arts, à partir du 1er mai 1910, aux appointements annuels de 1.200 francs (douze cents francs), soit cent francs par mois pendant six mois.

Article 2. — M le Directeur de l'École des Beaux-Arts est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Hôtel-de-Ville, le 16 avril 1910.

Le Maire de Lille,
F. DANCHIN, Adjoint.

Professeur suppléant.

Nous, Maire de la Ville de Lille,

Vu la loi du 5 avril 1884, art. 88 ;

Vu l'article 8 du règlement de l'École des Beaux-Arts ;

Vu la délibération de la Commission de cette École, en date du 14 avril 1910,

Arrêtons :

Article 1er. — Notre arrêté n° 3628, en date du 16 avril 1910,

chargeant M. Caudrelier, Gérard, de la suppléance de M. Hodebert, est rapporté est modifié dans le sens des articles suivants :

Article 2. — M. Caudrelier, Gérard, est chargé de suppléer M. Léon Hodebert, professeur d'Art décoratif de l'École des Beaux-Arts, durant le congé de convalescence de celui-ci, soit pendant les mois d'avril, mai, juin, juillet, août et septembre.

Article 3. — L'enseignement de M. Caudrelier, conformément aux besoins de l'École pendant cette période, s'appliquera à tout ce qui regarde le carrelage en grès cérame et les différentes sorte de mosaïque.

Article 4. — M. Caudrelier recevra, pour cette suppléance, un traitement de 100 francs par mois, à partir du 1er avril, soit 600 francs pour ces six mois.

Article 5. — M. le Directeur de l'École des Beaux-Arts est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Hôtel-de-Ville, le 6 mai 1910.

Le Maire de Lille,

F. DANCHIN, Adjoint.

Conservatoire. — Commission de patronage.

Nous, Maire de la Ville de Lille,

Vu la loi du 5 avril 1884, art. 88 ;

Vu le règlement du Conservatoire de Musique de Lille, du 30 avril 1901, article 4 ;

Considérant que les membres de la Commission de patronage et de surveillance sont renouvelables, par tiers, chaque année,

Arrêtons :

Article 1er. — MM. Fanyau, Menu, Pascalin sont maintenus dans leurs fonctions de Membres de la Commission de patronage et de surveillance du Conservatoire de Musique de Lille.

Article 2. — M. le Secrétaire général est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Hôtel-de-Ville, le 4 mai 1910.

Le Maire de Lille,

F. DANCHIN, Adjoint.

Classe élémentaire de solfège. Création.

Nous, Maire de la Ville de Lille,

Vu la loi du 5 avril 1884, article 94 ;

Vu le rapport de M. le Vice-Président de la Commission du Conservatoire et l'avis conforme de cette Commission,

Arrêtons :

Article 1er. — Une classe élémentaire de solfège pour jeunes filles est créée au Conservatoire de Musique de Lille.

Article 2. — L'emploi de professeur de ce cours sera attribué après un concours sur titres.

Article 3. — La classe s'ouvrira dès la rentrée des vacances, en octobre prochain.

Article 4. — M. le Directeur du Conservatoire est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Hôtel-de-Ville, le 21 mai 1910.

Le Maire de Lille,

F. DANCHIN, Adjoint.

Classe de piano. Concours sur titres.

Nous, Maire de la Ville de Lille,

Vu la loi du 5 avril 1884, article 88 ;

Attendu qu'il y a lieu de pourvoir à la nomination d'un Professeur de classe élémentaire de piano pour les jeunes filles, en remplacement de Mlle Ortille, démissionnaire ;

Vu le Budget du Conservatoire, fixant à 600 francs le traitement annuel du Professeur ;

Attendu qu'il y a lieu de nommer un titulaire de la classe élémentaire de solfège pour les jeunes filles, créée par notre arrêté du 21 mai 1910, au traitement de 700 francs par an,

ARRÊTONS :

ARTICLE 1er. — Un concours sur titres est ouvert pour l'obtention de chacun de ces emplois.

ARTICLE 2. — Les candidats auront jusqu'au 15 juin pour faire valoir leurs titres. Les demandes seront reçues à la Mairie jusqu'à cette date ; elles devront être accompagnées de pièces justificatives, telles que diplômes, attestations et références, permettant de fournir, sur la carrière musicale des postulants, tous les renseignements les plus détaillés.

ARTICLE 3. — Les candidats devront justifier de leur nationalité française.

ARTICLE 4. — L'entrée en fonctions des Professeurs aura lieu le 1er octobre 1910.

Hôtel-de-Ville, le 21 mai 1910.

Le Maire de Lille,

F. DANCHIN, Adjoint.

Rapport de M. l'Inspecteur de l'Enseignement musical pour 1909.

Palais-Royal, le 25 avril 1910.

Le Sous-Secrétaire d'État des Beaux-Arts
à Monsieur le Préfet du Département du Nord.

Je viens de recevoir le rapport de M. l'Inspecteur de l'Enseignement Musical qui a visité, cette année, l'École de musique, succursale du Conservatoire national, à Lille.

Voici un extrait des renseignements qu'il contient :

« Le Conservatoire de Lille se place parmi les meilleurs. Très peu de faiblesses y sont à signaler ; encore, reste-t-il de toute évidence qu'elles sont dues bien plutôt à l'indifférence de quelques professeurs qu'à celle de leurs élèves. Le Directeur doit être fixé à l'égard de ces classes, et l'inspection ne peut que l'inviter à réagir autant qu'il le pourra auprès de ces insouciants qui, pourtant, ont sous les yeux l'exemple de la très grande majorité de leurs collègues, pour la plupart artistes de talent et professeurs remarquables.

» Le niveau des études étant, en général, fort distingué, il est inutile d'entrer dans le détail des remarques techniques qui ont été faites de vive voix aux professeurs, remarques sur lesquelles, d'ailleurs, ils sont demeurés d'accord avec l'inspection.

» Cependant, il n'est pas inutile de faire observer aux intéressés :

» 1° Qu'à la classe d'orgue, il y a lieu de ne pas se renfermer dans la seule exécution d'une littérature particulière à l'instrument et que les élèves devront être entraînés peu à peu à improviser une harmonie sur un chant donné pris dans les maîtres classiques ; à transporter ce chant à la basse en improvisant, alors, une harmonie à la main droite ; en s'exerçant, enfin, à de courts développements sur le chant passant alternativement à tous les claviers et, par argumenta ion, au clavier de pédales ;

» 2° Que, dans quelques classes de solfège, la théorie paraît assez embarrassée, et que, dans quelques autres, la dictée reste un peu faible ; qu'il y aurait avantage dans certaines classes, à travailler des solfèges à 2 et 3 voix égales ;

» 3° Que dans quelques classes de piano, on aimerait à trouver plus de relief dans le style particulier à chacun des maîtres interprétés ; que dans quelques autres, on allonge un peu trop les doigts ; qu'enfin, excepté dans les classes préparatoires, on devra s'entraîner à jouer par cœur ;

» 4° Que dans la classe de musique de chambre — cordes et piano — où l'exécution technique est fort remarquable, il y aurait lieu d'ac-

quérir un peu plus de moelleux, de fondu, d'abandon, de personnalité, dans l'interprétation encore un peu sèche et uniforme du texte;

» 5° Que si, dans la classe d'orchestre, la justesse et l'ensemble sont à louer, l'exécution reste un peu grosse et gagnerait à acquérir un peu plus de finesse et de fondu.

» Telles sont les marques suggérées à l'inspection de 1910; elle reste persuadée qu'il lui aura suffi de les signaler aux excellents professeurs du Conservatoire de Lille, pour qu'en 1911 elle n'ait plus qu'à les féliciter plus chaudement encore, ainsi que leur Directeur. »

Je vous prie de m'accuser réception de la présente lettre que vous voudrez bien communiquer à M. le Maire de Lille.

POUR COPIE CONFORME :
Le Conseiller de Préfecture délégué,
A. RICARD.

Le Sous-Secrétaire d'État des Beaux-Arts,
DUJARDIN-BEAUMETZ.

Écoles. — Cours de dessin et travaux manuels.

Nous, Maire de la Ville de Lille,

Vu la loi du 5 avril 1884, article 88 ;

Vu la délibération du Conseil municipal, en date du 11 février 1910, approuvée par décret du 7 mars 1910,

ARRÊTONS :

ARTICLE 1er. — Mlle Lucienne DUGARDIN est chargée : 1° D'un Cours de dessin, trois heures par semaine, aux appointements annuels de 250 francs (deux cent cinquante francs) ;

2° D'un Cours de Travaux manuels, trois heures par semaine, aux appointements annuels de 225 francs (deux cent vingt-cinq francs).

ARTICLE 2. — Le nombre total des heures de service à assurer par Mlle TERLET sera de onze heures par semaine et ses appointements annuels seront portés de mille à onze cents francs.

Article 3. — Le nombre total des heures de service à assurer par Mlle Declercq, Professeur d'anglais, sera de trente quatre heures par semaine et ses appointements seront portés de 3.000 à 3.400 francs (trois mille quatre cents francs).

Article 4. — M. l'Adjoint délégué aux Finances et M. l'Inspecteur d'Académie, Directeur du Service des Écoles, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté, qui aura son effet à compter du 1er avril 1910.

Hôtel-de-Ville, le 19 mai 1910.

Le Maire de Lille,

R. BRACKERS D'HUGO, Adjoint.

Bureau de Bienfaisance.

Réponse à un vœu du Conseil municipal.

Lille, le 2 avril 1910.

Le Vice-Président de la Commission administrative à Monsieur le Maire de Lille.

Monsieur le Maire,

Par lettre du 29 mars dernier, vous avez bien voulu nous adresser la copie d'une délibération par laquelle le Conseil municipal forme le vœu qu'un secours de 25 francs soit versé par le Bureau de Bienfaisance à toute famille lilloise française, inscrite sur les registres des pauvres, à l'occasion de la naissance de tout enfant excédant le quatrième.

Nous avons l'honneur de vous faire connaître que l'Administration Charitable distribue toujours ses secours proportionnellement au nombre d'enfants composant chaque famille. Les familles nombreuses reçoivent donc déjà des secours importants. Pour le moment, nos ressources ne nous permettraient pas d'augmenter ces allocations. Nous

prenons, néanmoins, bonne note du vœu formé par le Conseil municipal avec le désir de pouvoir, en temps utile, lui donner une suite favorable.

Veuillez agréer, Monsieur le Maire, l'assurance de notre considération la plus distinguée.

POUR LA COMMISSION :

Le Vice-Président,

T. TITREN.

Société de Charité Maternelle. — Compte moral pour 1909.

Cotisations	Fr.	8.325	»
Subside de la Ville	Fr.	500	»
Arrérages de rentes	Fr.	8.720	28
Recettes diverses	Fr.	40.748	45
Dons et legs	Fr.	7.045	50
Reliquat au 31 décembre 1908	Fr.	52.168	84
Total	Fr.	117.508	07

DÉPENSES

Secours en argent	Fr.	13.088	»
Secours en nature	Fr.	11.981	86
Frais d'administration	Fr.	1 896	15
Dépenses imprévues	Fr.	33.075	85
Total	Fr.	60.041	86
Excédent de recettes	Fr.	57.466	21

Représenté par :

En caisse	Fr.	3.403	51
En banque	Fr.	54.062	70

Finances. — Ouverture de crédits.

Exercice 1910.

DÉCRET DU 13 AVRIL 1910

Association professionnelle des Employés d'Octroi (Subvention pour Congrès)	Fr.	200	»
Legs Devaux, régularisation (crédit d'ordre)	Fr.	9.000	»
Usine d'épuration des eaux résiduaires, clôture	Fr.	2.631	85
Pavage route Nationale n° 17. Réfection (crédit d'ordre)	Fr.	37.000	»
Pavage quai de la Basse-Deûle. Amélioration	Fr.	3.800	»
École régionale d'Architecture. Subvention de l'État (crédit d'ordre)	Fr.	22	»
Élève-artiste admis en loge. Subvention	Fr.	500	»

Exercice 1910.

DÉCRET DU 23 MAI 1910

Compagnie immobilière. Garantie d'intérêts				Fr.	5.676 16
Monument Pierre Legrand. Fondation				Fr.	850 »
Divers crédits. Insuffisance pour 1910 :					
(*a*) Police. Service des gardes de promenades et jardins	Fr.	500	»		
(*b*) Traitements et indemnités de logement aux pontiers	Fr.	400	»		
(*c*) Enseignement primaire. Personnel de la Direction	Fr.	400	»		
				Fr.	1.300 »
École Baggio. Crédit supplémentaire				Fr.	1.700 »
Distribution d'eau. Marché. Remboursement de droits d'enregistrement				Fr.	140 75
Sapeurs-Pompiers. Subvention de l'État (crédit d'ordre)				Fr.	3.918 15

Laboratoire municipal.

Statistique mensuelle.

CLASSEMENT QUALITATIF DES ÉCHANTILLONS ANALYSÉS

dans le mois d'Avril 1910.

NATURE DES ÉCHANTILLONS	BONS	MAUVAIS non nuisibles	MAUVAIS nuisibles	FALSIFIÉS	TOTAL
Beurres et Fromages .	65	—	—	41	106
Bières	54	—	—	—	54
Cafés, Thés et Chicorées	6	—	—	—	6
Cidres et Poirés. . . .	5	—	—	—	5
Chocolats et Cacaos. .	12	—	—	—	12
Confitures et Miels . .	4	—	—	—	4
Eaux et Glaces	5	—	46	—	51
Étains et Poteries. . .	—	—	—	—	—
Farines	11	—	—	—	11
Huiles comestibles . .	8	—	—	—	8
Jouets et Colorants . .	—	—	—	—	—
Kirschs et Spiritueux divers . . .	4	1	—	1	6
Laits	107	—	—	18	125
Pains et Pâtes	14	—	—	—	14
Parfumeries et Teintures . . .	—	—	—	—	—
Pétroles	—	—	—	—	—
Poivres et Épices. . .	12	—	—	1	13
Produits pharmaceutiques	—	—	—	—	—
Saindoux	8	—	—	—	8
Sirops, Liqueurs et Limonades. . .	—	—	—	—	—
Sucreries et Confiseries	5	—	—	—	5
Viandes et Conserves.	3	—	—	—	3
Vinaigres	3	—	—	—	3
Vins.	147	—	—	30	177
Divers.	10	—	—	—	10
TOTAL. . . .	483	1	46	91	621

Laboratoire municipal.

Statistique mensuelle.

CLASSEMENT QUALITATIF DES ÉCHANTILLONS ANALYSÉS

dans le mois de Mai 1910

NATURE DES ÉCHANTILLONS	BONS	MAUVAIS non nuisibles	MAUVAIS nuisibles	FALSIFIÉS	TOTAL
Beurres et Fromages	91	—	—	15	106
Bières	35	—	—	2	37
Cafés, Thés et Chicorées	2	—	—	—	2
Cidres et Poirés. . . .	2	—	—	1	3
Chocolats et Cacaos. .	6	—	—	—	6
Confitures et Miels . .	3	—	—	—	3
Eaux et Glaces . . .	10	—	51	—	61
Étains et Poteries. . .	—	—	—	—	—
Farines	7	—	—	—	7
Huiles comestibles . .	7	—	—	2	9
Jouets et Colorants . .	—	—	—	—	—
Kirschs et Spiritueux divers. . .	3	—	—	1	4
Laits.	99	—	—	13	112
Pains et Pâtes	11	—	—	—	11
Parfumeries et Teintures	—	—	—	—	—
Pétroles	—	—	—	—	—
Poivres et Épices . . .	11	—	—	—	11
Produits pharmaceutiques. . . .	—	—	—	—	—
Saindoux.	8	—	—	—	8
Sirops, Liqueurs et Limonades . .	7	—	—	—	7
Sucreries et Confiseries	10	—	—	—	10
Viandes et Conserves .	2	—	—	—	2
Vinaigres.	1	—	—	1	2
Vins.	156	2	—	42	200
Divers.	8	—	—	—	8
TOTAL. . . .	479	2	51	77	609

Abattoir et Marché aux bestiaux.

Fonctionnement en 1909.

RAPPORT

Lille, le 20 mars 1910.

Le Directeur de l'Abattoir à Monsieur le Maire de la Ville de Lille.

Monsieur le Maire,

J'ai l'honneur de vous adresser le rapport ci-dessous, lequel a pour but de vous faire connaître le mouvement du Marché aux bestiaux et de l'Abattoir, pendant l'année 1909.

1re Partie. — MARCHÉ AUX BESTIAUX

Les marchés hebdomadaires pour les animaux de boucherie ont donné hebdomadairement et mensuellement les résultats mentionnés aux tableaux nos 1 et 2 ci-joints.

En comparant ces tableaux à ceux des années précédentes, on remarque, chaque année, une diminution constante de l'effectif des animaux exposés et ce n'est que grâce au relèvement des tarifs faits en 1906 que, par compensation, les recettes restent à peu près identiques ; et, si la Hollande, vu la rareté, et, par conséquent, cherté, de cette marchandise en France, n'avait pas expédié cette année sur notre marché 10.500 moutons en chiffres ronds, c'eût été, néanmoins, par un nouveau débet que les recettes se seraient chiffrées ; car, malgré l'appoint occasionnel de ces expéditions de moutons, les recettes d'ensemble de 1909 ne sont supérieures à celles de 1908 que de 298 francs (*Voir tableaux nos 13 et 14*).

Le tableau n° 3, établi pour faciliter les comparaisons entre les

marchés de 1908 et 1909, démontre qu'il a été exposé en 1909, en plus, 81 bœufs, 10.436 moutons et 58 porcs, et, en moins, 661 vaches, 218 taureaux et 1.803 veaux.

En ce qui concerne l'augmentation, il n'y a pas lieu de tenir compte du chiffre de moutons exposés en plus, puisque ce n'est qu'occasionnel, et, pour les porcs, ce n'est pas 58 têtes en plus sur un ensemble de 81 têtes exposés qui peut empêcher de dire que les marchés, pour ces deux dernières catégories de bétail, sont malheureusement complètement tombés.

De cet exposé, il résulte que, de plus en plus notre marché aux bestiaux décline, au point que d'ici quelques années, il sera totalement disparu; car, sur le gros bétail et les veaux, catégories de bétail approvisionnant encore régulièrement le marché, il y a diminution constante de l'effectif.

Depuis 1901, chaque année, je demande que des mesures soient prises, après étude préalable, pour parer à cette disparition, et aujourd'hui, comme dans mon rapport de 1908, ainsi que dans celui traitant spécialement cette question, fait en mai 1909, je réitère cette demande pour éviter cette éventualité, qui ne serait profitable qu'à d'autres villes et désastreuse pour les Finances municipales.

La comparaison faite plus haut entre les marchés de 1908 et 1909, ne faisant pas suffisamment ressortir le déclin de notre marché, car elle ne porte que sur une année, je vais, par un extrait de mon rapport de mai 1909, vous démontrer, d'une façon plus complète, la situation actuelle, ainsi que les motifs qui, selon moi, en sont en grande partie la cause.

En prenant l'année 1900 comme base, pour ne pas remonter plus haut, car la situation serait encore plus mauvaise, l'on constate qu'en 1900, il a été exposé sur le marché 26.399 têtes de gros bétail et 22.074 veaux, contre 13 618 têtes de gros bétail et 14.040 veaux en 1909, soit une différence en moins de : 12.781 têtes de gros bétail et 8.034 veaux, ce qui représente, au tarif actuel (1 fr. 50 par tête de gros bétail et 0 fr. 50 par veau), la somme totale de 19.171 fr. 50 pour le gros bétail, 4.017 francs pour les veaux; ensemble : 23.188 fr. 50 de perte pour les Finances municipales.

L'approvisionnement hebdomadaire de notre abattoir exige environ 500 têtes de gros bétail et 650 veaux ; or, les achats faits sur notre marché, par les commerçants de l'abattoir, ont été, en 1909, de 127 têtes de gros bétail et 170 veaux en moyenne, il ressort que les 373 têtes de gros bétail et les 480 veaux nécessaires, ont été achetés sur d'autres places et introduits directement aux abattoirs, avant l'ouverture de notre marché du mercredi.

D'où proviennent ces achats faits préalablement, à l'ouverture de notre marché ?

1° Du marché d'Arras qui a lieu le samedi ;

2° Du marché de Paris du lundi ;

3° Du marché de Valenciennes du lundi ;

4° Des marchés de Beaumetz et Achiet du mardi ;

5° Du marché de Douai du mercredi, qui, vu les moyens rapides de communication et l'heure de son ouverture, permet à une partie de nos commerçants d'y faire leurs achats et de revenir assez tôt à celui de Lille, y compléter leurs besoins, s'il y a lieu ;

6° Des marchés d'Arras et d'Aire-sur-la-Lys du jeudi ;

7° Du marché de Saint-Omer du vendredi ;

8° Des achats divers faits en ferme (ces derniers ne représentant que 5 à 6 pour 100 de l'effectif).

Pourquoi ces approvisionnements préalables ?

Étant donné le développement du commerce de cheville, les chevillards sont dans l'obligation, les abatages se faisant généralement les mardis et mercredis, pendant sept à huit mois de l'année, de s'approvisionner à l'avance en marchandise, ce qui ne leur permet pas d'attendre, par conséquent, après le bétail exposé à notre marché, où, pour le même motif, les offres sont de plus en plus restreintes.

Ils achètent donc, sur les marchés précités, la majeure partie du bétail dont ils ont besoin, pour pouvoir faire face aux abatages du mardi et du mercredi, et complètent leurs approvisionnements sur le nôtre. De ces faits il résulte que notre marché est devenu un lieu de *réapprovisionnement* au lieu d'être, comme auparavant, un centre *d'approvision-*

nement, d'où son déclin continuel, et, si nous n'avions pas encore une partie de la boucherie des campagnes environnantes comme clients, il serait actuellement complètement tombé.

Je me permets donc, Monsieur le Maire, d'insister à nouveau pour que des mesures soient étudiées à bref délai pour, dans la mesure du possible, sauvegarder notre marché.

Approvisionnement du Marché.

L'ensemble de l'approvisionnement du marché s'est composé, en 1909, de la façon suivante :

Bœufs. — Les 2/3 de l'effectif ont été fournis par la race nivernaise, l'autre 1/3 par les races flamande, normande et mayennaise.

Vaches. — 80 pour 100, par les races flamandes et hollandaises, et 20 pour 100 par les race normande et mayennaise.

Taureaux. — Les taureaux proviennent, en majeure partie, de la Normandie, du pays d'Avesnes et du Cambrésis.

Veaux. — Les veaux proviennent du Nord, du Pas-de-Calais et de la Somme.

Moutons. — Tous les moutons exposés étaient de race hollandaise.

Porcs. — Les quelques porcs exposés viennent des environs de Lille.

Prix du bétail.

Le tableau n° 4 fait connaître les moyennes mensuelles des prix, sur pied ou poids vif, fixés et pratiqués sur le marché, d'après la mercuriale officieuse.

Indépendamment des prix sur pied, ladite mercuriale donne aussi les prix de revient (octroi non compris), selon notre mode d'habillage, déduction faite des suifs, cuirs, abats et issues (communément appelé, 5me quartier).

C'est ainsi qu'il est permis, pour 1909, d'établir les moyennes des prix aux 100 kilos indiqués au tableau n° 5, en faisant entrer en ligne de

compte cette réserve que le bas prix des éléments du 5me quartier fait que la viande est relativement bien plus chère que l'animal sur pied.

Voir le tableau n° 13 pour le détail des recettes du marché aux bestiaux.

2me Partie. — ABATTOIR

A. — **Abatages.**

Le mouvement de l'abattoir, en 1909, se résume dans les tableaux nos 7, 8 et 9. De leur examen il résulte qu'il a été abattu, en 1909 (*Voir tableau n° 7*) : 14.405 bœufs, 5.010 vaches, 5.618 taureaux (soit 25.033 têtes de gros bétail); 30.514 veaux, 61.737 moutons, 39.076 porcs et 1.773 chevaux, soit, comparativement à 1908, une diminution dans les abatages de 102 vaches et 724 taureaux (ensemble 826 têtes de gros bétail), 138 moutons et 1.459 porcs ; et une augmentation de 69 bœufs, 471 veaux et 166 chevaux.

Comme il est dit dans la 1re partie (marché aux bestaux), sur la totalité des abatages, une très petite quantité provient de notre marché (*Voir tableau n° 8*) ; le reste de l'approvisionnement est acheté sur les marchés détaillés plus haut et introduit directement aux abattoirs. Ces introductions directes (*Voir tableau n° 9*) forment environ les 2/3 de l'approvisionnement pour les bœufs et vaches, près des 9/10mes pour les taureaux, plus des 2/3 pour les veaux et 97 1/2 pour cent pour les moutons, la totalité pour les porcs et les chevaux.

B. — **Destination des viandes produites par suite des abatages.**

Après avoir exposé le mouvement des abatages, voici celui des viandes produites et leur destination :

1° **Pour la consommation de Lille** (*Voir tableaux nos 10 et 11*).

En 1909, les viandes sorties de l'abattoir pour la consommation de la Ville, se chiffrent en kilogrammes de la façon suivante :

Viandes de boucherie.	Viande de bœuf.	2.801.481 k.	représentant	8.313	têtes abattues
	— vache.	865.738	—	3.317	—
	— taureau.	878.380	—	2.374	—
	— veau	1.313.920	—	16.424	—
	— mouton.	1.065.575	—	42.623	—
Soit, pour les viandes de boucherie un total de.		6.925.093 k.	—	73.051	—
	Viande de porc (charcuterie).	1.690.960	—	21.137	—
	Viande de cheval.	501.693	—	1.773	—
Soit pour la consommation de la Ville un total de.		9.117.746 k.	représentant	95.961	têtes abattues

de bétail de toutes espèces. Comparativement à 1908, la consommation de la Ville, en 1909, est supérieure de 57.081 kilos de viandes de toutes catégories.

C. — **Pour l'exportation** (*Voir tableau n° 11*).

Les sorties de viande pour l'exportation se chiffrent comme suit :

Viandes de boucherie.	Viande de bœuf. . . .	2.053.004 k.	représentant	6.092	têtes abattues.
	— vache . . .	441.873	—	1.693	—
	— taureau . .	1.200.280	—	3.244	—
	— veau. . . .	1.127.200	—	14.090	—
	— mouton. . .	477.850	—	19.114	—
Soit, pour les viandes de boucherie, un total de. . . .		5.300.207	—	44.233	—
	Viande de porc (charcuterie) .	1.435.120	—	17.939	—
	Viande de cheval (exportation prohibée)	»	—	»	
Soit au total, pour l'exportation		6.735.327 k.	représentant	62.172	têtes abattues

de bétail de toutes espèces; soit, comparativement à 1908, un total inférieur de 458.929 kilos de viande, représentant 2.450 têtes de bétail de toutes catégories.

D. — **Production totale** (*Voir tableau 11*).

De l'examen du tableau n° 11 il ressort que la production totale des viandes a été, en 1909, de :

Viande de bœuf. . . .	4.854.485 k.	représentant	14.405	têtes abattues.
— vache . . .	1.307 610	—	5.010	—
— taureau. . .	2.078.660	—	5.618	—
— veau	2.441.120	—	30.514	—
— mouton. . .	1.543.425	—	61.737	—
— porc	3.126.080	—	39.076	—
— cheval . . .	501.693	—	1.773	—
Soit un total de	15.853.073 k.	représentant	158.133	têtes abattues

de bétail de toutes catégories, ce qui, en comparaison de 1908, est inférieur de 401.848 kilos de viande, correspondant à 1.717 têtes de bétail abattues en moins, et se détaillant comme suit :

Abattues en moins : 757 têtes de gros bétail, 138 moutons, 1.459 porcs; abattus en plus : 471 veaux et 166 chevaux.

E. — **Produit en abats, issues, cuirs, suifs, etc.**

5e Quartier (*Voir tableau n° 12*).

A la production totale de viande nette, il y a lieu d'ajouter ici, comme annexe, le point du 5e quartier qui, pour 1909, se détaille comme suit :

1° Produits comestibles :

Abats et issues. . . . . 2.110.218 kilos.
Suifs et graisses . . . . . 1.760.672 —

2° Produits non comestibles :

Cuirs verts. . . . . 1.333.158 k. 600 gr.
Peaux de moutons . . 296.670 k. 400 gr.

Comme les années précédentes, tout ce commerce de viande et produits divers est localisé, à l'abattoir, entre les mains de :

1°	31	chevillards	travaillant	le gros bétail seulement ;
2°	2	—	—	le gros bétail et le veau ;
3°	2	—	—	le gros bétail, veau et mouton ;
4°	13	—	—	le veau et le mouton seulement ;
5°	9	—	—	le porc seulement.

Au total : 57 chevillards.

De plus, le produit du 5e quartier a été travaillé ou acheté en gros par marchés annuels, par 11 tripiers, 4 boyaudiers, 3 négociants en cuirs verts, 1 négociant en suifs et graisses, 1 industriel, s'occupant de la récolte du sang, plusieurs mégissiers, et 1 adjudicataire pour l'enlèvement des fumiers.

En outre du nombre de commerçants, toutes ces marchandises sont travaillées aux abattoirs par un personnel de 625 ouvriers.

Service de la Fourrière (*Voir tableau n° 6*).

Il a été capturé sur la voie publique et amené en fourrière, en 1909 : 341 chiens, sur lesquels 60 seulemont ont été réclamés par leurs propriétaires, 11 ont été remis aux Facultés pour expériences, et 270 abattus après les délais réglementaires de séjour.

En 1908, il avait été capturé 872 chiens, sur lesquels 165 ont été réclamés, 27 remis aux Facultés, et 680 ont été abattus.

Police de l'Abattoir.

92 contraventions ont été dressées au personnel de l'établissement pour infractions au règlement dont détail suit :

15	contraventions	pour ne pas avoir recouvert leurs voitures chargées de viandes avec des linges propres.
46	—	chiens capturés par la fourrière.
6	—	infactrions à la loi Grammont, brutalités envers les animaux.
2	—	pour avoir usé d'appareils prohibés pour le soufflage des veaux (Soufflettes à bouche).
2	—	pour saignée préalable, avant abatage de veaux, sans motifs ni autorisations spéciales.
7	—	pour violences légères et avoir causé du scandale dans l'abattoir.
14	—	pour être sorti de l'établissement avec leurs instruments de travail ou effets malpropres et maculés de sang.
92		

Recettes de l'Abattoir et du Marché aux Bestiaux.

1° **Abattoir** (*Voir tableau n° 13*).

Les recettes de l'Abattoir, ont été, en 1909, de cinq sortes :

1° Recetles ordinaires, se composant du produit des taxes d'abatage, et des taxes de séjour dans les étables de l'abattoir ;

2° Recettes annexes, se composant du produit des locations, du poids public dans l'abattoir et de celui de la vente des fumiers.

1° Recettes ordinaires.

A. — **Taxe d'abatage.**

La taxe d'abatage a produit en 1909 :

1° Gros bétail.	87.615 fr. 50	contre	90.265 fr. »	en 1908,	soit en moins	2.649 fr. 50
2° Veaux . . .	61.028 fr. »	—	60.086 fr. »	—	soit en plus	942 fr. »
3° Moutons . .	37.042 fr. 20	—	37.127 fr. »	—	soit en moins	82 fr. 80
4° Porcs . . .	58.614 fr. »	—	60.802 fr. 50	—	—	2.188 fr. 50
5° Chevaux . .	10.033 fr. 86	—	9.764 fr. 10	—	soit en plus	269 fr. 76

Ce qui donne, pour la taxe d'abatage, et, comparativement à 1908, une diminution de recettes de 4.920 fr. 80, contre une augmentation de 1.211 fr. 76, soit une différence totale en moins de 3.709 fr. 04.

B. — **Taxe de séjour dans les étables de l'Abattoir.**

La taxe de séjour dans les étables de l'Abattoir a produit, en 1909 :

1° Gros bétail.	3.754 fr. 95	contre	3.868 fr. 50	en 1908,	soit en moins	113 fr. 55
2° Veaux . . .	3.051 fr. 40	—	3.004 fr. 30	—	soit en plus	47 fr. 10
3° Moutons . .	3.086 fr. 85	—	3.093 fr. 75	—	soit en moins	6 fr. 90
4° Porcs . . .	9.769 fr. »	—	10.133 fr. 75	—	—	364 fr. 75

Il n'est rien perçu pour les chevaux.

Soit, comparativement à 1908, une diminution de 485 fr. 20 contre une augmentation de 47 fr. 10 ; différence en moins pour 1909 : 438 fr. 10.

2° Recettes annexes.

A. — **Locations.**

Les locations de triperies, suifferies, boyauderies, greniers à fourrages, magasins aux cuirs et divers, ont produit, en 1909, 12.406 fr. 82, contre 12.252 fr. 44 en 1908, soit une augmentation de 154 fr. 38.

B. — **Poids public.**

Le produit du poids public dans l'abattoir a été, en 1909, de 3.096 fr. 20 contre 3.313 fr. 25 en 1908 ; soit, en moins : 217 fr. 05.

C. — **Fumiers.**

Le produit de la vente des fumiers, 1.919 francs, est le même qu'en 1908.

En résumé, l'ensemble des recettes de l'abattoir se monte à 291.417 fr. 78 en 1909, contre 295.627 fr. 59 en 1908, soit pour 1909, une diminution d'ensemble de 4.209 fr. 81.

2° **Marché aux bestiaux** (*Voir tableau n° 13*).

Comme celles de l'abattoir, les recettes du marché aux bestiaux se divisent en deux parties : les recettes ordinaires, se composant du produit des droits de place, et les recettes annexes, se composant du produit du poids public du marché aux bestiaux et des droits de séjour dans les étables du marché, communément appelées écuries de renvoi.

1° Recettes ordinaires.

Droits de place.

A. Gros bétail.	20.427 fr. »	contre	21.624 fr. »	en 1908, soit en moins	1.197 fr. »
B. Veaux. . .	7.020 fr. »	—	7.921 fr. 50	—	—	901 fr. 50
C. Moutons. .	2.106 fr. 20	—	19 fr. »	—	soit en plus	2.087 fr. 20
D. Porcs. . .	28 fr. 35	—	8 fr. 05	—	—	20 fr. 30

d'où, pour l'ensemble des droits de place, une diminution de 2.098 fr. 50 contre une augmentation de 2.107 fr. 50, soit, pour 1909, une augmentation totale de 9 francs.

2° Recettes annexes.

A. — Produit du poids public du marché : 2.308 fr. 25 contre 2.275 fr. 60 en 1908 ; soit, en plus pour 1909, 32 fr. 65.

B. — Produit de la taxe de séjour dans les étables du marché (écuries de renvoi) : 833 fr. 50 contre 577 fr. 15 en 1908 ; soit, en plus pour 1909, 256 fr. 35.

L'ensemble des recettes du marché aux bestiaux se monte, pour 1909, à 32.723 fr. 30 contre 32.425 fr. 30 en 1908 ; soit, en plus pour 1909, 298 francs.

L'ensemble des recettes des deux établissements, abattoir et marché, se totalise pour 1909, comme suit :

Abattoir, 291.417 fr. 78 ; marché, 32.723 fr. 30, ensemble 324.141 fr. 08.

En 1908, l'ensemble des recettes était de :

Abattoir, 295.627 fr. 59 ; marché, 32.425 fr. 30, ensemble 328.052 fr. 89.

Soit, pour 1909, une diminution totale des recettes de 3.911 fr. 81.

Ainsi que le démontre le tableau n° 14, malgré la diminution de recettes de 3.911 fr. 81, par rapport à 1908, la situation financière de l'abattoir et du marché aux bestiaux, pour 1909, s'est bien maintenue ; car, si elle est inférieure de 4.000 francs. en chiffres ronds, à 1908, elle possède, sur la moyenne des recettes d'ensemble des vingt années indiquées au tableau n° 13, qui est de 286.694 francs, un excédent de 37.447 fr. 08, et sur la moyenne des dix dernières années, qui est de 323.762 fr. 55, un excédent de 378 fr. 53.

Avant de terminer, je serais très heureux, Monsieur le Maire, si je pouvais retenir votre attention sur les desiderata suivants :

1° Locaux affectés à la cheville en porcs.

Dans mon rapport, l'année dernière, je demandais la continuation des travaux de construction des locaux affectés aux services de la charcuterie (brûloirs aux porcs, et salles de vente). Je me permets donc de rappeler cette question aujourd'hui, le besoin de locaux se faisant de plus sentir.

Le projet d'ensemble de ces travaux comprenait douze salles de vente avec brûloirs correspondants ; six seulement ont été construits (autrement la moitié du projet est exécuté) et mis en service depuis le 15 janvier 1909.

Ces six salles de vente, qui, au point de vue technique, donnent entière satisfaction aux commerçants et ouvriers, par suite de l'installation et outillage moderne qu'elles comportent, sont tout à fait insuffisantes pour y loger tout le commerce de la charcuterie.

C'est ainsi que neuf commerçants sont répartis dans ces six locaux, à raison de 1 et 2 par local, où ils travaillent et vendent la même marchandise, sont non seulement gênés par défaut de place, mais également, et c'est là un point capital, dans leur travail et dans leurs transactions commerciales ; car, il ne faut pas oublier que, travaillant la même catégorie de marchandise, ils sont concurrents les uns des autres. ce qui, comme je le disais l'année dernière, les met dans la situation de deux épiciers concurrents dans la même boutique.

Les commerçants ont bien patienté quelque temps, car ils avaient l'espoir que les travaux seraient repris en 1909 ; aussi, voyant que les choses restent en état, et qu'ils ne peuvent, de ce fait, donner à leur commerce l'extension qu'ils voudraient à l'abattoir de Lille (extension qui profiterait également aux Finances municipales), ils expédient vivants, aux environs, les porcs qu'ils ne peuvent vendre et abattre chez nous, il s'en suit des pertes commerciales qui les indisposent contre l'Administration en général, et ce n'est que réclamations constantes.

La construction de la moitié du projet a coûté environ cent dix mille francs, sur lesquels dix mille francs environ de matériaux sont en approvisionnements, payés aux abattoirs, pour l'achèvement des travaux ; c'est donc cent mille francs qui ont été dépensés pour la construction des brûloirs, etc., et c'est autant dire la même somme qu'il faut pour terminer, ce qui mettra la dépense totale à deux cent mille francs.

Or, ce service a rapporté à lui seul, à la Ville, à la fin de 1908, 70 936 fr. 25 et 68.383 francs en 1909, soit un rapport total, depuis la construction, de 139.319 fr. 25, ce qui me fait dire qu'au 31 décembre 1910 (en supposant les travaux achevés cette année), la Ville aura été totalement remboursée de ses dépenses.

Il me paraît donc nécessaire et urgent, Monsieur le Maire, dans l'intérêt du commerce de la charcuterie aux abattoirs, ainsi que dans

celui des Finances municipales, de continuer, à bref délai, la suite du projet, qui, dans l'ensemble, comporte 12 places, de façon à pouvoir en affecter 9 aux 9 commerçants actuels, et les 3 autres à 3 nouveaux qui, inscrits comme postulants. attendent avec impatience l'achèvement des travaux.

Greniers à fourrages.

Dans la partie ancienne de l'établissement, non transformée, autrement dit : à l'étage des bâtiments affectés aux échaudoirs de 4 à 10 et à la Halle aux cuirs, existent des greniers à fourrages, occupés par une douzaine de commerçants de l'abattoir, pour lesquels, conformément au régime ancien, il n'est perçu aucune redevance.

Ces greniers ont été construits par les occupants, au moyen de minces lattes en bois et vieilles planches, et ont, par suite des cessions successives, au moins 50 ans d'existence. Le plancher sur lequel ils sont construits est en très mauvais état et cède à différents endroits, déjà il a été cause d'accidents et dégradations continuelles au plafond des échaudoirs situés au rez-de-chaussée ; les escaliers d'accès sont tout ce qu'il y a de plus mauvais ; en outre, les rats y pullulent ; les fourrages qui y sont emmagasinés ne sont pas en sécurité, les toitures de ces greniers (que l'on répare très peu ou pas du tout, sous prétexte que les bâtiments doivent être démolis, motif invoqué depuis 15 ans) sont également très mauvaises et la pluie tombe sur les fourrages. L'imprudence d'un fumeur peut occasionner un incendie, qui détruirait certainement toute la vieille partie de l'abattoir, qui, gênerait et désorganiserait le commerce des viandes. De plus, comme il est dit plus haut, ces greniers ne sont d'aucun rapport.

Or, dans la partie neuve et transformée de l'abattoir, il existe, aux étages des bâtiments : des bouveries, bergeries, etc., des greniers à fourrages clôturés par la Ville, au moyen de grilles en fer ; le sol en est cimenté, et qui sont tous loués, à raison de 20 et 40 francs par an, suivant dimensions.

Il reste encore aux dits étages suffisamment d'emplacements disponibles pour l'établissement d'une vingtaine de ces greniers, qui seraient également loués.

Certes, cet aménagement coûterait un millier de francs à la Ville, mais le produit des loyers amortirait cette dépense en 2 ou 3 années.

Je vous demande donc, Monsieur le Maire, la continuation de l'aménagement des greniers aux emplacements actuellement disponibles, où les fourrages seront plus en sécurité et ensuite la désaffectation des vieux greniers, qui sont dangereux à tous les points de vue et d'aucun rapport pour la Ville.

Le Directeur de l'Abattoir,

BOUTOILLE.

ANNÉE 1909. — État des Bestiaux exposés mensuellement aux Marchés et leur destination.

MOIS	Nombre de Marchés	BŒUFS			VACHES			TAUREAUX			VEAUX			MOUTONS			PORCS		
		EXPOSÉS en vente	VENDUS POUR Lille	VENDUS POUR Dehors	Exposées en vente	VENDUES POUR Lille	VENDUES POUR Dehors	EXPOSES en vente	VENDUS POUR Lille	VENDUS POUR Dehors	EXPOSÉS en vente	VENDUS POUR Lille	VENDUS POUR Dehors	EXPOSÉS en vente	VENDUS POUR Lille	VENDUS POUR Dehors	EXPOSÉS en vente	VENDUS POUR Lille	VENDUS POUR Dehors
Janvier. . .	4	541	419	122	386	126	260	59	55	4	1.045	670	375	»	»	»	»	»	»
Février. . .	4	511	308	203	367	118	249	77	72	5	960	647	313	»	»	»	»	»	»
Mars . . .	5	556	387	169	455	182	273	58	53	5	1.246	891	355	»	»	»	4	»	4
Avril . . .	4	443	325	118	317	124	193	81	73	8	1.268	884	384	34	»	34	»	»	»
Mai. . . .	4	624	401	223	379	118	261	122	90	32	1.341	896	445	»	»	»	»	»	»
Juin. . . .	5	656	404	252	537	107	430	142	107	35	1.624	1.076	548	»	»	»	8	»	8
Juillet . . .	4	408	293	115	456	122	334	38	31	7	1.045	655	390	326	»	326	33	»	33
Août . . .	4	517	272	245	504	140	364	29	22	7	957	471	486	580	51	529	10	»	10
Septembre. .	5	771	385	386	745	247	498	21	18	3	1.375	784	591	3.059	246	2.813	6	»	6
Octobre. . .	4	542	292	250	642	225	417	11	4	7	998	560	438	3.011	309	2.702	»	»	»
Novembre. .	4	594	271	323	616	117	499	24	16	8	1.144	702	442	2.099	421	1.678	20	20	»
Décembre . .	5	630	423	207	702	213	489	57	41	16	1.037	553	484	1.422	440	982	»	»	»
TOTAUX. .	52	6.793	4.180	2.613	6.106	1.839	4.267	719	582	137	14.040	8.789	5.251	10.531	1.467	9.064	81	20	61

Année 1909. – ÉTAT faisant connaître pour chaque espèce de bétail, la moyenne, le plus fort et le plus faible marché.

DATES	NOMBRE D'AMENÉS			TOTAL du GROS BÉTAIL	NOMBRE D'AMENÉS			OBSERVATIONS
	Bœufs	Vaches	Taureaux		Veaux	Moutons	Porcs	
6 Janvier	110	100	9	219	282	»	»	
13 —	132	80	4	216	290	»	»	
20 —	150	102	16	268	230	»	»	
27 —	149	104	30	283	243	»	»	
3 Février	174	100	19	293	220	»	»	
10 —	105	75	23	203	290	»	»	
17 —	120	126	18	264	255	»	»	
24 —	112	66	17	195	195	»	»	
3 Mars	124	83	9	216	240	»	»	
10 —	109	100	16	225	272	»	»	
17 —	101	91	12	204	208	»	4	
24 —	113	94	8	215	266	»	»	
31 —	109	87	13	209	260	»	»	
7 Avril	124	73	14	211	350	34	»	
14 —	100	58	15	173	308	»	»	
21 —	104	99	22	225	292	»	»	
28 —	115	87	30	232	318	»	»	
5 Mai	121	98	20	239	350	»	»	
12 —	181	86	28	295	280	»	»	
19 —	163	94	47	304	371	»	»	
26 —	159	101	27	287	340	»	»	
2 Juin	121	65	45	231	312	»	»	
9 —	166	99	33	298	335	»	»	
16 —	139	132	38	309	356	»	»	
23 —	148	129	13	290	323	»	»	
30 —	82	112	13	207	298	»	8	
A reporter	3.331	2.441	539	6.311	7.484	34	12	

Marchés les plus forts.
Gros bétail : Bœufs . . 181 têtes, 12 mai. — Vaches . . 183 — 27 octobre. — Taureaux. 47 — 19 mai.
Veaux . . . . . 371 — 19 mai.
Moutons . . . . . 993 — 3 novembre.
Porcs . . . . . 20 — 3 novembre.

DATES	NOMBRE D'AMENÉS			TOTAL du GROS BÉTAIL	NOMBRE D'AMENÉS			OBSERVATIONS
	Bœufs	Vaches	Taureaux		Veaux	Moutons	Porcs	
Report	3.331	2.441	539	6.311	7.484	34	12	
7 Juillet	114	117	12	243	319	»	»	
14 —	68	93	6	167	263	»	12	
21 —	75	112	11	198	232	112	12	
28 —	151	134	9	294	231	214	9	
4 Août	117	140	5	262	287	224	»	
11 —	155	119	4	278	209	178	10	
18 —	136	119	14	269	205	»	»	
25 —	109	126	6	241	256	178	»	
1er Septemb.	146	147	»	293	327	347	»	
8 —	160	150	5	315	290	464	»	
15 —	139	153	3	295	207	655	»	
22 —	162	142	6	310	295	715	»	
29 —	164	153	7	324	256	878	6	
6 Octobre	104	158	3	265	239	603	»	
13 —	139	143	1	283	259	772	»	
20 —	147	158	»	305	241	905	»	
27 —	152	183	7	342	259	731	»	
3 Novemb.	171	157	8	336	260	993	20	
10 —	136	135	3	274	284	499	»	
17 —	125	159	6	290	310	216	»	
24 —	162	165	7	334	290	391	»	
1er Décemb.	101	176	»	277	214	562	»	
8 —	133	158	8	299	184	250	»	
15 —	161	144	12	317	245	456	»	
22 —	121	118	11	250	210	144	»	
29 —	114	106	26	246	184	»	»	
TOTAUX	6.793	6.106	719	13.618	14.040	10.531	81	

Marchés les plus faibles
Gros bétail : Bœufs . . 68 têtes, 14 juillet. — Vaches . . 65 — 2 juin. — Taureaux. 1 — 13 octobre.
Veaux . . . . . 184 — 8 et 29 décembre.
Moutons . . . . . 34 — 7 avril.
Porcs . . . . . 4 — 17 mars.

Moyenne des marchés.
Gros bétail . . . 270 têtes. *(272 en 1908).*
Veaux. . . . . 270 — *(299 en 1908).*
Moutons.. . . . 458 — *(23 marchés, 19 en 1908).*
Porcs . . . . . 10 — *(8 marchés, 3 en 1908).*

Année 1909. — **Aperçu pour faciliter les comparaisons entre les marchés de 1908 et 1909, pour les différents animaux de boucherie.**

ESPÈCES	AMENÉS		DIFFÉRENCE pour 1909, EN :	VENDUS POUR LA VILLE		DIFFÉRENCE pour 1909, EN :	VENDUS POUR LE DEHORS		DIFFÉRENCE pour 1909, EN :
	en 1908	en 1909		en 1908	en 1909		en 1908	en 1909	
Bœufs	6.712	6.793	plus.... 81	4.356	4.180	moins.. 176	2.356	2.613	plus.... 257
Vaches.	6.767	6.106	moins.. 661	1.800	1.839	plus.... 39	4.967	4.267	moins.. 700
Taureaux.	937	719	moins.. 218	732	582	moins.. 150	205	137	moins.. 68
Veaux	15.843	14.040	moins.. 1.803	11.042	8.789	moins.. 2.253	4.801	5.251	plus.... 450
Moutons	95	10.531	plus... 10.436	17	1 467	plus.... 1.450	78	9.064	plus.... 8.986
Porcs.	23	81	plus.... 58	2	20	plus.... 18	21	61	plus.... 40
Totaux . . .	30.377	38.270		17.949	16.877		12.428	21.393	

ANNÉE 1909. — Moyennes mensuelles des prix aux cents kilogrammes, sur pied ou poids vif, des animaux vendus sur les marchés hebdomadaires de Lille *(d'après la mercuriale officieuse).*

MOIS	BŒUFS		VACHES		TAUREAUX		VEAUX		MOUTONS		PORCS	
	1re qualité	2e qualité	1re qualité	2e qualité	1re qualité	2e qualité	1re qualité	2e qualité	1re qualité	2e qualité	1re qualité	2e qualité
Janvier	105 25	95 25	86 »	76 »	81 »	71 »	143 75	128 75	Aucun mouton n'ayant été exposé au marché pendant les six premiers mois les prix indiqués sont établis sur les six derniers mois.		Le petit nombre de porcs exposés en 1909 (81) n'a pas permis d'établir la mercuriale. A titre de renseignements, les prix indiqués ci-dessous, sont ceux pratiqués par les commerçants, hors du marché.	
Février	103 75	93 75	86 50	76 50	82 25	72 25	144 25	128 50				
Mars	103 »	93 »	84 60	74 60	81 40	71 40	139 80	125 »				
Avril	103 25	93 25	86 50	76 50	81 »	71 »	145 »	130 75				
Mai	103 25	93 25	86 »	76 »	82 25	72 25	150 »	135 »				
Juin	103 80	93 80	86 80	76 80	84 20	74 20	134 40	119 40				
Juillet	104 75	94 75	86 »	76 »	81 50	71 50	121 75	107 25	110 »	103 »		
Août	103 50	93 50	85 »	75 »	80 »	70 »	115 25	103 50	106 65	99 98		
Septembre	100 20	90 20	85 40	75 40	79 50	69 50	117 20	102 20	107 80	101 20		
Octobre	99 75	89 75	84 »	74 »	80 »	70 »	123 75	108 75	105 25	99 »		
Novembre	97 »	87 »	83 »	73 »	78 »	68 »	126 25	111 25	106 »	100 50		
Décembre	99 25	89 25	84 80	74 80	81 50	71 50	126 25	111 »	104 »	97 50		
MOYENNES ANN.	102 22	92 22	85 38	75 38	81 05	71 05	132 31	117 62	106 62	100 18	115 »	110 »
Pour comparaison avec les moyennes de 1907 et 1908												
En 1907	*97 70*	*87 86*	*83 22*	*73 31*	*77 10*	*67 05*	*136 50*	*121 40*	»	»	*124 85*	*119 74*
En 1908	*101 31*	*91 47*	*82 90*	*73 »*	*79 65*	*69 58*	*134 66*	*120 42*	*110 25*	*102 50*	*120 »*	*115 »*

ANNÉE 1909

Moyenne des Prix aux cents kilogrammes des animaux sur pied et de la viande produite *(d'après la Mercuriale officieuse)*.

ESPÈCES	PRIX DES ANIMAUX SUR PIED OU POIDS VIF	PRIX DE REVIENT DE LEUR VIANDE (sans octroi)
1re qualité.		
Bœufs	102 22	155 20
Vaches	85 38	143 50
Taureaux	81 05	132 »
Veaux	132 31	200 25
Moutons	106 62	210 »
Porcs	115 »	150 »
2me qualité.		
Bœufs	92 22	145 20
Vaches	75 38	133 50
Taureaux	71 05	122 »
Veaux	117 62	185 25
Moutons	100 18	200 »
Porcs	110 »	143 »

ANNÉE 1909

ÉTAT des Chiens mis en fourrière et leur destination.

MOIS	NOMBRE D'AMENÉS	RENDUS à leurs PROPRIÉTAIRES	REMIS aux Facultés POUR EXPÉRIENCES	ABATTUS
Janvier	2	»	»	2
Février	4	»	»	4
Mars	21	7	»	14
Avril	25	2	»	23
Mai	5	1	»	4
Juin	7	»	»	7
Juillet	6	»	»	6
Août	2	»	»	2
Septembre	192	41	11	140
Octobre	50	8	»	42
Novembre	10	»	»	10
Décembre	17	1	»	16
TOTAUX	341	60	11	270

ANNEE 1909

ÉTAT des Bestiaux abattus dans l'Abattoir.

MOIS	Bœufs	Vaches	Taureaux	Veaux	Moutons	Porcs	Chevaux
Janvier.	1.383	430	716	2.348	8.183	4.296	174
Février.	954	255	496	1.910	5.257	2.924	175
Mars.	1.033	308	434	2.038	5.359	2.802	150
Avril.	1.020	309	604	2.443	4.456	2.597	139
Mai	1.092	301	629	3.242	3.941	3.097	118
Juin	1.069	271	715	3.076	3.037	3.064	115
Juillet	1.009	452	699	3.180	2.941	3.520	119
Août	1.307	404	402	2.861	2.606	3.111	101
Septembre	1.255	348	315	2.383	5.094	3.174	147
Octobre.	1.737	606	172	2.506	6.632	3.502	171
Novembre	1.086	795	171	2.194	6.820	3.189	165
Décembre.	1.460	531	265	2.333	7.411	3.800	199
TOTAUX. . .	14.405	5.010	5.618	30.514	61.737	39.076	1.773
Il avait été abattu en 1908 :							
	14.336	5.112	6.342	30.043	61.875	40.535	1.607
Différence pour 1909, en :							
	PLUS	MOINS	MOINS	PLUS	MOINS	MOINS	PLUS
	69	102	724	471	138	1.459	166

ANNÉE 1909

ÉTAT des Bestiaux entrés dans l'Abattoir venant du marché

MOIS	Bœufs	Vaches	Taureaux	Veaux	Moutons	Porcs	Chevaux
Janvier.	419	126	55	670	»	»	»
Février.	308	118	72	647	»	»	»
Mars.	387	182	53	891	»	»	»
Avril.	325	124	73	884	»	»	»
Mai	401	118	90	896	»	»	»
Juin	404	107	107	1.076	»	»	»
Juillet	293	122	31	655	»	»	»
Août.	272	140	22	471	51	»	»
Septembre	385	247	18	784	246	»	»
Octobre.	292	225	4	560	309	»	»
Novembre	271	117	16	702	421	20	»
Décembre.	423	213	41	553	440	»	»
TOTAUX. . .	4.180	1.839	582	8.789	1.467	20	»
Il en était entré en 1908 :							
	4.290	1.747	725	10.807	17	2	»
Différence pour 1909, en :							
	MOINS	PLUS	MOINS	MOINS	PLUS	PLUS	»
	110	92	143	2.018	1.440	18	»

ANNÉE 1909

ÉTAT des bestiaux entrés directement dans l'Abattoir sans passer par le marché

MOIS	Bœufs	Vaches	Taureaux	Veaux	Moutons	Porcs	Chevaux
Janvier.	964	304	661	1.678	8.183	4.296	174
Février.	646	137	424	1.263	5.257	2.924	175
Mars.	646	126	381	1.147	5.359	2.802	150
Avril.	695	185	531	1.559	4.456	2.597	139
Mai.	691	183	539	2.346	3.941	3.097	118
Juin	665	164	608	2.000	3.037	3.064	115
Juillet	716	330	668	2.525	2.941	3.520	119
Août.	1.035	264	380	2.390	2.555	3.111	101
Septembre	870	101	297	1.599	4.848	3.174	147
Octobre.	1.445	381	168	1.946	6.323	3.502	171
Novembre.	815	678	155	1.492	6.399	3.169	165
Décembre.	1.037	318	224	1.780	6.971	3.800	199
TOTAUX. . .	10.225	3.171	5.036	21.725	60.270	39.056	1.773
Il en était entré en 1908 :							
	10.046	3.365	5.617	19.226	61.858	40.533	1.607
Différence pour 1909, en							
	PLUS	MOINS	MOINS	PLUS	MOINS	MOINS	PLUS
	189	194	581	2.499	1.588	1.477	166

ANNÉE 1909

ÉTAT des viandes sorties de l'Abattoir pour la consommation de la Ville.

MOIS	VIANDE DE BŒUF, VEAU ET MOUTON	VIANDE DE PORC	VIANDE DE CHEVAL	ENSEMBLE
	kilos	kilos	kilos	kilos
Janvier.	593.508.5	126.013	55.572	775.093.5
Février.	600.317.5	121.756	48.876	770.949.5
Mars.	538.261.5	146.255.5	43.828	728.345
Avril.	534.208.5	147.386	39.513	721.107.5
Mai.	558.458.5	142.461	36.621	737.740.5
Juin	581.125.5	148.588.5	34.103	763.817
Juillet	567.640.5	157.562	34.153	759.355.5
Août.	555.433	144.772	29.483	729.688
Septembre . . .	570.725.5	132.778.5	36.326	739.830
Octobre.	579.198	143.049	44.930	767.177
Novembre. . . .	636.878	141 252	47.456	825.586
Décembre. . . .	609.338	139.086.5	50.832	799.256.5
TOTAUX. . .	6.925.093	1.690.960	501.693	9.117.746
Il avait été abattu en 1908 :				
	6.848.024	1.724.436	488.205	9.060.665
Différence pour 1909 :				
	PLUS	MOINS	PLUS	PLUS
	77.079	33.476	13.488	57.081

ANNÉE 1909

ETAT récapitulatif des Bestiaux abattus, de leur produit en viande et de sa destination.

ESPÈCES	QUANTITÉ de TÊTES ABATTUES	POIDS MOYEN en viande.	POUR la CONSOMMATION de LILLE		POUR L'EXPORTATION	
			QUANTITÉ de têtes	POIDS en viande	QUANTITÉ de têtes	POIDS en viande
		kil.		kilos		kilos
Bœufs	14.405	337	8.313	2.801.481	6.092	2.053.004
Vaches	5.010	261	3.317	865.737	1.693	441.873
Taureaux	5.618	370	2.374	878.380	3.244	1.200.280
Veaux	30.514	80	16.424	1.313.920	14.090	1.127.200
Moutons	61.737	23	42.623	1.065.575	19.114	477.850
Totaux des viandes de boucherie				6.925.093		5.300.207
Porcs	39.076	80	21.137	1.690.960	17.939	1.435.120
Totaux des quantités de têtes			94.188		62.172	
Totaux des viandes de boucherie et de porc				8.616.053		6.735.327
Chevaux	1.773	284 500	1.773	501.693		
Total				9.117.746		
Report des viandes exportées				6.735.327		
Totaux des quantités de têtes abattues et des viandes obtenues	158.133		95.961	15.853.073		

ANNÉE 1909.

Produit en abats et issues, suifs et graisses, cuirs verts et peaux de moutons, dans l'Abattoir

ESPÈCES	QUANTITÉ de TÊTES ABATTUES	POIDS moyen en abats et issues	POIDS total en abats et issues	POIDS moyen en suifs et graisses	POIDS total en suifs et graisses	POIDS moyen en cuirs verts, avec têtes, pattes et cornes	POIDS total en cuirs verts avec têtes, pattes et cornes	POIDS moyen en peaux de moutons tondus	POIDS total en peaux de moutons tondus	POIDS moyen en peaux de moutons en laine	POIDS total en peaux de moutons en laine
		kilos	kilos	kilos	kilos	kilos	kilos	kilos	kilos	kilos	kilos
Bœufs	14.405	45	648.225	38	547.390	41 200	593.486	»	»	»	»
Vaches	5.010	50	250.500	40	200.400	35 800	179.358	»	»	»	»
Taureaux	5.618	45	252.810	30	168.540	48 350	271.630.300	»	»	»	»
Veaux	30.514	7	213.598	4	122.056	7 950	242.586.300	»	»	»	»
Moutons	61.737	6	370.422	7	432.159	»	»	2 000	56.860 pour 28.430 peaux	7 200	239.810.400 pour 33.307 peaux
Porcs	39.076	8	312.608	7	273.532	»	»	»	»	»	»
Chevaux	1.773	35	62.055	15	16.595	26 000	46.098	»	»	»	»
TOTAUX	158.133		2.110.218		1.760.672		1.333.158 600		296.670.400		

ANNÉE 1909. — ÉTAT des Recettes de l'Abattoir et du Marché aux Bestiaux.

1° ABATTOIR

DÉSIGNATION DES RECETTES	NOMBRE de Têtes abattues	TARIF par Tête	PRODUIT	PRODUIT D'ENSEMBLE
		fr.	fr.	
DROIT D'ABATAGE. — Gros bétail.	25.033	3 50	87.615 50	
— Veaux. . .	30.514	2 »	61.028 »	
— Moutons. .	61.737	» 60	37.042 20	
— Porcs . . .	39.076	1 50	58.614 »	
— Viande de cheval, payant la taxe d'abatage à raison de 2 fr. les cent kilos de viande nette pour 501.693 kilos.			10.033 86	
TOTAL du produit de la taxe d'abatage .			254.333 56	fr. 254.333 56
Droit de séjour dans les étables de l'Abattoir. — Gros bétail.	25.033	fr. » 15	3.754 95	
— Veaux . . .	30.514	» 10	3.051 40	
— Moutons . .	61.737	» 05	3.086 85	
— Porcs . . .	39.076	» 25	9.769 »	
(Les chevaux ne paient pas de taxe de séjour).				
TOTAL du produit des droits de séjour dans les étables de l'Abattoir. . . .			19.662 20	19.662 20
RECETTES ANNEXES				
1° Produit du poids public dans l'Abattoir.			3.096 20	
2° Produit de la vente des fumiers			1.919 »	
3° Produit des locations			12.406 82	
TOTAL du produit des Recettes annexes.			17.422 02	17 422 02
ENSEMBLE des Recettes de l'Abattoir				fr. 291 417 78

2° MARCHÉ AUX BESTIAUX

DÉSIGNATION DES RECETTES	NOMBRE de Têtes exposées	TARIF par Tête	PRODUIT	PRODUIT D'ENSEMBLE
		fr.	fr.	
DROITS DE PLACE. — Gros bétail.	13.618	1 50	20.427 »	
— Veaux . . .	14.040	» 50	7.020 »	
— Moutons . .	10.531	» 20	2 106 20	
— Porcs. . . .	81	» 35	28 35	
TOTAL du produit des Droits de Place. .			29.581 55	fr. 29.581 55
RECETTES ANNEXES				
1° Produit du poids public du Marché. . .			2.308 25	
2° Produit de droits des séjour dans les étables du Marché (écuries de renvoi).			833 50	
TOTAL du produit des Retettes annexes.			3.141 75	3.141 75
PRODUIT DE L'ENSEMBLE des Recettes du Marché aux Bestiaux				32.723 30
REPORT DE L'ENSEMBLE des Recettes de l'Abattoir. .				291.417 78
PRODUIT D'ENSEMBLE des Recettes de l'Abattoir et du Marché aux Bestiaux.				fr. 324.141 08

ANNÉE 1909

ÉTAT comparatif des Recettes de l'Abattoir et du Marché aux bestiaux depuis 1890.

ANNÉES	ABATTOIR	MARCHÉ	ENSEMBLE	OBSERVATIONS
1890	183.879 50	27.097 20	210.976 70	
1891	168.716 55	28.082 65	196.799 20	Moyenne de l'ensemble des recettes des 20 années.
1892	219.182 05	31 366 10	250.548 75	**286.694** fr. **00**
1893	249.511 45	32.895 35	282.406 80	
1894	202.745 45	23.711 90	226.457 35	
1895	204.616 85	24.451 95	229.068 80	Moyenne de l'ensemble des recettes des dix dernières années.
1896	230.190 95	27.123 60	257.314 55	
1897	249.893 35	26.605 10	276.498 45	**323.762** fr. **55**
1898	251.845 10	26.745 30	278.590 40	
1899	262.538 10	25.055 95	287.594 05	
1900	276.105 55	25.329 45	301.435 »	Différence en faveur de 1909, comparativement :
1901	292.497 95	33.945 10	326.443 05	1° A la moyenne des 20 années.
1902	288.951 45	32.414 90	321.365 75	**37.447** fr. **08**
1903	282.954 20	30.414 15	313.368 35	
1904	284.290 33	31.366 30	315.656 63	
1905	295.752 66	31.159 25	326.911 91	
1906	306.794 56	34.799 65	341.594 21	2° A la moyenne des dix dernières années.
1907	301.571 47	37.085 25	338.656 72	**378** fr. **53**
1908	295.627 59	32.425 30	328.052 89	
1909	291.417 78	32.723 30	324.141 08	
TOTAUX . .	5.139.082 89	594.797 75	5.733.880 64	

ANNÉE 1909. — Nombre et motifs des saisies opérées dans l'Abattoir.

ESPÈCES	Charbon bactéridien	Foulures	Abcès	Corruption	Fièvre	Hydroémie	Ictère	Maigreur	Mélanose	Arthrite rhumatismale	Pleurésie	Pneumonie gangréneuse	Péricardite	Péritonite	Anasarque	Pyoëmie	Métro-Péritonite	Pneumonie	Adhénite	Broncho-Pneumonie	Métrite	Métrite gangréneuse	Tétanos	Broncho-Pneumonie vermineuse	Cancer	Septicémie	Tuberculose	Nombre de saisies	NOMBRE de KILOGS de VIANDE SAISIS	Détail des saisies effectuées pour tuberculose: Saisies totales	Saisies partielles	Saisies d'abats	Saisies des poumons seulement
Bœufs	2	11	4	15	»	1	»	»	»	»	2	»	6	3	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	29	73	7.045.500				
Vaches. . . .	»	7	9	27	3	2	»	9	»	»	»	1	14	2	»	5	2	»	»	»	5	1	»	»	»	»	147	235	37.826				
Taureaux. . .	1	4	1	2	»	»	»	1	»	1	»	»	1	1	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	30	42	5.364				
Veaux	»	1	2	16	»	»	»	7	2	2	»	1	5	5	»	1	»	5	»	8	»	»	»	9	»	»	16	80	3.224.500	96 cas	93 cas	41 cas	527 cas
Moutons . . .	8	13	»	56	»	2	6	20	»	»	»	»	1	»	»	»	»	2	»	»		»	»	1	»	»	»	108	1.771				
Porcs.	»	2	1	53	»	»	»	1	»	1	»	1	»	»	»	2	»	1	»	»	»	»	»	1	»	»	7	71	4.983				
Chevaux . . .	»	9	»	»	12	»	»	8	9	»	1	4	»	3	1	»	»	1	1	»	»	»	1	»	1	1	1	53	10.936				
Distomatose & diverses	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	885	4.699				
TOTAUX . .	11	47	17	169	15	5	6	46	11	4	3	7	27	14	1	8	2	9	1	8	5	1	1	11	1	1	230	1547	75.849	96	93	41	527
																														757			

STATISTIQUE SANITAIRE DU MOIS DE MARS 1910

Fournie au Ministère de l'Intérieur, en exécution de la Circulaire ministérielle du 25 novembre 1886.

POPULATION : 205.625 habitants.

MARIAGES	DIVORCES	NAISSANCES (MORT-NÉS NON COMPRIS)			MORT-NÉS			DÉCÈS (mort-nés non compris)	ENFANTS MIS EN NOURRICE		
									NÉS *dans* la commune		NÉS *hors* de la commune, placés *dans* la commune.
		Légitimes	Illégitimes.	TOTAL	Légitimes	Illégitimes	TOTAL		PLACÉS *hors* de la commune.	PLACÉS *dans* la commune.	
207	15	373	93	466	23	7	30	414	»	20	2

RÉPARTITION DES DÉCÈS PAR CAUSE ET PAR AGE (*Mort-nés non comptés*).

Nos d'ordre	CAUSES DE DÉCÈS	Moins de 1 an	De 1 à 19 ans	De 20 à 39 ans	De 40 à 59 ans	De 60 ans et au delà	TOTAUX
1	Fièvre typhoïde (typhus abdominal)	»	»	1	»	»	1
2	Typhus exanthématique	»	»	»	»	»	»
3	Fièvre intermittente et cachexie palustre	»	»	»	»	»	»
4	Variole	»	»	»	»	»	»
5	Rougeole	2	»	»	»	»	2
6	Scarlatine	»	»	»	»	»	»
7	Coqueluche	12	13	»	»	»	25
8	Diphtérie et croup	»	»	»	»	»	»
9	Grippe	»	»	1	3	2	6
10	Choléra asiatique	»	»	»	»	»	»
11	Choléra nostras	»	»	»	»	»	»
12	Autres maladies épidémiques	»	»	»	»	1	1
13	Tuberculose des poumons	»	6	26	19	3	54
14	Tuberculose des méninges	1	6	2	»	»	9
15	Autres tuberculoses	»	1	4	1	»	6
16	Cancer et autres tumeurs malignes	»	»	2	13	14	29
17	Méningite simple	4	12	»	1	»	17
18	Congestion, hémorragie et ramollissement du cerveau	»	»	1	5	21	27
19	Maladies organiques du cœur	»	»	3	11	16	30
20	Bronchite aiguë	9	7	»	»	»	16
21	» chronique	»	»	»	3	5	8
22	Pneumonie	1	1	2	1	2	7
23	Autres affections de l'appareil respiratoire (phtisie exceptée)	10	13	4	6	15	48
24	Affections de l'estomac (cancer excepté)	»	»	»	»	2	2
25	Diarrhée et entérite (au-dessous de deux ans)	16	1	»	»	»	17
26	Appendicite et typhlite	»	1	»	»	»	1
27	Hernies, obstructions intestinales	»	»	»	3	1	4
28	Cirrhose du foie	»	1	1	1	1	4
29	Néphrite aiguë et mal de Bright	»	1	»	4	5	10
30	Tumeurs non cancéreuses et autres affections des organes génitaux de la femme	»	»	»	»	1	1
31	Septicémie puerpérale (fièvre, péritonite, phlébite puerpérales)	»	1	»	»	»	1
32	Autres accidents de la grossesse et de l'accouchement	»	»	»	»	»	»
33	Débilité congénitale et vices de conformation	8	»	»	»	»	8
34	Sénilité	»	»	»	1	12	13
35	Morts violentes (suicide excepté)	»	3	»	4	»	7
36	Suicides	»	1	»	2	»	3
37	Autres maladies	10	4	8	15	17	54
38	Maladies inconnues ou mal définies	1	»	»	»	2	3
	TOTAUX	74	72	55	93	120	414

BUREAU D'HYGIÈNE

STATISTIQUE SANITAIRE DU MOIS D'AVRIL 1910

Fournie au Ministère de l'Intérieur, en exécution de la circulaire ministérielle du 25 novembre 1886

POPULATION : 205.625 habitants.

MARIAGES	DIVORCES	NAISSANCES (MORT-NÉS NON COMPRIS)			MORT-NÉS			DÉCÈS (mort-nés non compris)	ENFANTS MIS EN NOURRICE		
									NÉS *dans* la commune		NÉS *hors* de la commune, placés *dans* la commune.
		Légitimes	Illégitimes.	TOTAL	Légitimes	Illégitimes.	TOTAL		PLACÉS *hors* de la commune.	PLACÉS *dans* la commune.	
204	10	329	93	422	35	10	45	417	»	20	2

REPARTITION DES DÉCÈS PAR CAUSE ET PAR AGE (*Mort-nés non comptés*)

Nos d'ordre	CAUSES DE DÉCÈS	Moins de 1 an	De 1 à 19 ans	De 20 à 39 ans	De 40 à 59 ans	De 60 ans et au delà	TOTAUX
1	Fièvre typhoïde (typhus abdominal)	»	»	1	»	»	1
2	Typhus exanthématique	»	»	»	»	»	»
3	Fièvre intermittente et cachexie palustre	»	»	»	»	»	»
4	Variole	»	»	»	»	»	»
5	Rougeole	3	4	»	»	»	7
6	Scarlatine	»	1	»	»	»	1
7	Coqueluche	14	12	»	»	»	26
8	Diphtérie et croup	»	1	»	»	»	1
9	Grippe	»	»	»	»	»	»
10	Choléra asiatique	»	»	»	»	»	»
11	Choléra nostras	»	»	»	»	»	»
12	Autres maladies épidémiques	»	»	»	»	»	»
13	Tuberculose des poumons	»	6	34	21	4	65
14	Tuberculose des méninges	3	1	3	»	»	7
15	Autres tuberculoses	»	2	2	2	»	6
16	Cancer et autres tumeurs malignes	»	»	2	8	14	24
17	Méningite simple	2	14	»	»	»	16
18	Congestion, hémorragie et ramollissement du cerveau	»	1	»	5	25	31
19	Maladies organiques du cœur	1	»	3	15	11	30
20	Bronchite aiguë	6	4	»	»	1	11
21	— chronique	»	1	3	»	4	8
22	Pneumonie	1	»	3	5	3	12
23	Autres affections de l'appareil respiratoire (phtisie exceptée)	4	17	2	5	18	46
24	Affections de l'estomac (cancer excepté)	»	»	»	1	1	2
25	Diarrhée et entérite (au-dessous de deux ans)	11	»	»	»	»	11
26	Appendicite et typhlite	»	»	»	»	»	»
27	Hernies, obstructions intestinales	»	»	»	3	2	5
28	Cirrhose du foie	»	»	»	2	»	2
29	Néphrite aiguë et mal de Bright	»	3	3	4	7	17
30	Tumeurs non cancéreuses et autres affections des organes génitaux de la femme	»	»	1	1	»	2
31	Septicémie puerpérale (fièvre, péritonite, phlébite puerpérales)	»	»	»	»	»	»
32	Autres accidents de la grossesse et de l'accouchement	»	»	»	»	»	»
33	Débilité congénitale et vices de conformation	19	»	»	»	»	19
34	Sénilité	»	»	»	»	10	10
35	Morts violentes (suicide excepté)	»	3	1	2	»	6
36	Suicides	»	»	3	2	1	6
37	Autres maladies	11	3	8	7	12	41
38	Maladies inconnues ou mal définies	1	1	»	2	»	4
	TOTAUX	76	74	69	85	113	417

Protection de la Santé Publique (Loi du 15 février 1902).

Vaccination et revaccination. Avis.

Le Maire de la Ville de Lille a l'honneur d'informer ses administrés que MM. les Médecins-Vaccinateurs procéderont aux vaccinations gratuites et aux révisions des opérations vaccinales effectuées par eux, les jours, heures et endroits indiqués ci-après :

VACCINATION
Le 31 Mai, à 5 h. soir
—
RÉVISION
Le 7 Juin, à 5 h. soir

Écoles MICHELET, rue Fabricy, 18.
— LAVOISIER, rue des Stations, 72.
— Edgard QUINET, rue Louis Faure, 25.
— ALFRED DE MUSSET, rue Guillaume-Tell.
— LITTRÉ, place de l'Arbonnoise, 12.
— TURGOT, rue de l'Arbrisseau.
— JEANNE MAILLOTTE, rue de Douai, 43.
— BUFFON, rue Fénelon, 57.

VACCINATION
Le 3 Juin, à 5 h. soir
—
RÉVISION
Le 11 Juin, à 5 h. soir

Écoles JACQUARD, rue de Wazemmes.
— MONGE, rue à Fiens, 7.
— Mme RÉCAMIER, rue Saint-Sauveur, 126.
— DIDEROT, rue Princesse, 46 bis.
— CONDORCET, rue de la Deûle, 3.
— COLBERT, rue Léonard Danel, 60.
— Sophie GERMAIN, boul. de la Liberté, 97.
— DUPLEIX, rue Dupleix, 26.
— DESCARTES, rue Guillaume Werniers, 91.
— BERTHELOT, rue de Bohain.
— Paul BERT, rue du Long-Pot, 55.

VACCINATION
Le 6 Juin, à 5 h. soir
—
RÉVISION
Le 14 Juin, à 5 h. soir

Écoles Pasteur, rue Solférino, 246.
— Rollin, rue du Marché, 58.
— Voltaire, rue de Colmar, 8.
— Desbordes-Valmore, rue Guill.-Tell.
— Mme de Stael, rue Fulton, 5.
— Renan, rue de l'Arbrisseau.
— Montaigne, rue Fénelon, 55.
— Desrousseaux, rue de la Vignette, 8.
— Watteau, rue Watteau, 2.
— Jussieu, square Dutilleul, 4.

VACCINATION
Le 8 Juin, à 5 h. soir
—
RÉVISION
Le 18 Juin, à 5 h. soir

Écoles Boufflers, rue de Tournai, 49 bis.
— Carnot, square Ruault, 12.
— Mme Roland, rue Saint-Gabriel, 95.
— Montesquieu, rue de Bouvines, 71.
— George Sand, rue Malsence, 24.
— Lakanal, rue du Long-Pot, 209

Écoles Libres
de Filles, rue des Pyramides, 5.
— rue d'Eylau, 36.

Écoles Libres
de Garçons, rue Henri Kolb, 22 bis.
— rue d'Artois, 117.

VACCINATION
Le 10 Juin, à 5 h. soir
—
RÉVISION
Le 21 Juin, à 5 h. soir

Ecoles Libres
de Garçons, rue Alph.-Mercier, 30.
— rue d'Esquermes, 120.
— rue du Transvaal, 60.
— rue de Fives, 27.

Écoles Ampère, rue de Juliers, 73.
— Boucher-de-Perthes, rue de Bailleul, 38.
— Maintenon, rue du Port, 20.
— Lydéric, rue Lydéric, 2 bis.

Écoles Libres
de Filles, rue Manuel, 110.
— rue Saint-Sauveur, 114.

VACCINATION
Le 13 Juin, à 5 h. soir
—
RÉVISION
Le 24 Juin, à 5 h. soir

Écoles Arago, boulevard Victor-Hugo, 93.
— Lamartine, quai de la Basse-Deûle, 15
— Cabanis, rue Cabanis, 1.
— Jules Ferry, rue du Grand-Balcon, 42.
— Mme Campan, rue Broca, 4.
Écoles Libres
de Garçons, rue Lydéric, 6.
— rue Royale, 124.
— rue d'Angleterre, 39 bis.
— rue du Nouveau-Siècle, 10.
— rue Saint-Gabriel, 48.
— rue de Canteleu, 9.

VACCINATION
Le 15 Juin, à 5 h. soir
—
RÉVISION
Le 25 Juin, à 5 h. soir

Écoles Libres
de Garçons, parvis Saint-Michel, 22.
— Racine, rue Racine, 82.
— Viala, rue Viala, 5.
— Vauban, place Catinat.
— Corneille, rue de Thionville, 10.
Écoles libres
de Filles, rue des Meuniers, 23.
— place Genevières, 30.
— rue du Transvaal, 73.
— rue d'Hazebrouck, 2.
— rue Princesse, 105.

VACCINATION
Le 17 Juin, à 5 h. soir
—
RÉVISION
Le 28 Juin, à 5 h. soir

Écoles Fombelle, rue des Rogations, 91.
— Paulin-Parent, rue de Rivoli, 40.
— Jules Verne, rue Bohin.
Écoles Libres
de Garçons, rue de Thionville, 25.
— rue du Bois.
— rue du Long-Pot, 69.
— rue de la Plaine, 55.
Écoles Libres
de Filles, rue de l'Arc, 22-24.
— rue de Canteleu, 32.

VACCINATION Le 20 Juin, à 5 h. soir — **RÉVISION** Le 29 Juin, à 5 h. soir	Écoles libres de Garçons, rue Léon-Gambetta. 286. — rue des Postes, 201. — rue de Saint-Omer, 19. — rue de Lannoy, 17. — rue de l'École-Saint-Louis, 5. Écoles libres de Filles, rue de Thionville, 23. — rue du Bois, 182. — rue Décarnin, 5. — rue de la Plaine, 64. — rue Sainte-Catherine, 73.
VACCINATION Le 22 Juin, à 5 h. soir — **RÉVISION** Le 1er Juillet, à 5 h. soir	Écoles libres de Filles, Passage Fontaine-Delsaulx, 1 bis. — rue Pasteur, 60. — rue Panckoucke. — rue Saint-Gabriel, 115. — rue Condorcet, 10. — rue de l'École-Saint-Louis, 9. — rue des Augustins, 8. — Pascal, façade de l'Esplanade, 50. Écoles Libres de Garçons, rue d'Eylau, 25.

Il croit utile de leur rappeler les articles 6 et 27 de la loi du 15 février 1902 :

Article 6. — La vaccination antivariolique est obligatoire au cours de la *première année* de la vie, ainsi que la *revaccination* au cours de la *onzième* et de la *vingt et unième année.*

Les parents ou tuteurs sont tenus personnellement de l'exécution de ladite mesure.

. . . . . .

Article 27. — Sera puni des peines portées à l'article 471 du Code pénal (1) quiconque. . . . . .
aura commis une contravention aux prescriptions de l'article 6 ci-dessus.

Les parents ou tuteurs ne sont pas obligés de recourir au service gratuit; ils sont libres de satisfaire à leur obligation en déposant à la Mairie, Bureau d'Hygiène, un certificat constatant la vaccination ou la revaccination de leurs enfants avec la date et le résultat de ces opérations, délivré par le médecin ou la sage-femme qui les aura pratiquées.

Nota. — Si la loi du 15 février 1902 et le règlement d'administration publique du 27 juillet 1903 ont limité à l'âge de la majorité l'obligation vaccinale, il ne s'ensuit pas que l'opération pratiquée au plus tard à cet âge soit un gage de préservation assuré pour le reste de l'existence. Dans l'intérêt même de la santé publique, le Maire recommande à ses administrés de profiter des séances gratuites qui vont avoir lieu dans la commune et engage vivement les personnes âgées de plus de 21 ans à se faire revacciner.

Hôtel-de-Ville, le 10 mai 1910.

Le Maire de Lille,

F. BINAULD, Adjoint.

Chenil municipal. — Surveillance.

Nous, Maire de la Ville de Lille,

Vu la loi du 5 avril 1884, art. 82;

Considérant qu'en dehors du service des patrouilles, placé sous les ordres exclusifs du Commissaire central, le service des chiens policiers,

---

(1) Article 471 du Code pénal. — Seront punis d'amende, depuis 1 franc jusqu'à 5 francs inclusivement :

. . . . . .

15° Ceux qui auront contrevenu aux règlements légalement faits par l'autorité administrative et ceux qui ne se seront pas conformés aux règlements ou arrêtés publiés par l'Autorité municipale en vertu des articles 3 et 4, titre XI, de la loi du 16-24 août 1790 et de l'article 46, titre Ier, de la loi du 19-22 juillet 1791.

la surveillance matérielle de leur chenil, le choix des sujets. leur achat, leur régime alimentaire, les soins hygiéniques nécessaires à leur bon entretien et à leur résistance aux fatigues, nécessitent l'intervention fréquente d'un représentant de l'Administration municipale ;

Considérant que le temps de MM. les Adjoints est déjà entièrement absorbé par les délégations antérieurement confiées,

ARRÊTONS :

M. Paul OVIGNEUR, conseiller municipal, est délégué à la surveillance des chiens policiers.

Hôtel-de-Ville, le 17 mai 1910.

Le Maire de Lille,

Ch. DELESALLE.

Fiacres. — Tarifs. Modifications.

Nous, Maire de la Ville de Lille,

Vu la loi municipale du 5 avril 1884 et notamment l'article 97 de cette loi ;

Vu la pétition des cochers et loueurs de voitures publiques tendant à une révision des tarifs ;

Vu les dispositions réglementaires actuellement en vigueur dans la Ville de Lille, pour ce qui concerne la police et le tarif des voitures de place ;

Considérant qu'en raison de l'augmentation des frais généraux imposés aux propriétaires de chevaux et de voitures, il y a lieu de modifier le tarif de location des fiacres,

ARRÊTONS :

ARTICLE 1er. — L'article 978 du Code des Arrêtés municipaux est modifié comme suit :

Prix par course : Pour chaque course à l'intérieur des fortifi-

cations, ainsi que dans les faubourgs de Fives, de Saint-Maurice et des Postes, y compris le cimetière du Sud et le Bois-de-la-Deûle :

Le *jour* : de six heures du matin à minuit . . Fr. 1 50

La nuit : de minuit à six heures du matin . . Fr. 2 50

Prix à l'heure : Pour toute l'étendue de la Ville et de la banlieue de Lille :

Le jour : l'heure . . . . . Fr. 2 »

La nuit : l'heure . . . . . Fr. 3 »

Localités voisines : Pour l'aller et le retour dans l'une des localités ci-après indiquées, avec un quart d'heure d'arrêt, savoir :

Les faubourgs d'Arras, de Canteleu, d'Esquermes, la commune de la Madeleine . . . . . Fr. 2 »

Hellemmes, Mons-en-Barœul, Lambersart . . . . . Fr. 2 25

Thumesnil, Loos, Saint-André, Marquette et la section de Marcq, bordant la route nationale n° 17, de Lille à Menin, en deçà du pont construit sur la Marque . . . . . Fr. 2 75

Lezennes, Ronchin, Faches, Wambrechies et Lomme. . Fr. 4 »

Lorsque l'arrêt entre l'arrivée à destination et le départ pour le retour en ville excède quinze minutes, il est dû au cocher 0,50 centimes en plus pour chaque quart d'heure.

De même, quand le voyage pour une de ces localités est précédé de plusieurs courses en ville, il est dû au cocher une indemnité de retour supplémentaire de 0,50 centimes.

Article 2. — Le Secrétaire général et le Commissaire central sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Hôtel-de-Ville, le 30 avril 1910.

Accusé de réception de M. le Préfet du Nord en date du 9 mai 1910.

Le Maire de Lille,

Ch. DELESALLE.

Taximètres. Autorisation. Tarif.

Nous, Maire de la Ville de Lille,

Vu la loi municipale du 5 avril 1884 et, notamment, l'article 97 de cette loi ;

Vu la demande d'un certain nombre de cochers et loueurs de voitures tendant à obtenir l'autorisation d'adopter le taximètre ;

Vu les dispositions réglementaires actuellement en vigueur dans la Ville de Lille, pour tout ce qui concerne la police et le tarif des voitures de place ;

Attendu que, les taximètres étant de nature à procurer certains avantages au public, il y a lieu d'en autoriser et d'en réglementer l'usage,

ARRÊTONS :

ARTICLE 1er. — A partir de la publication du présent arrêté, l'art. 978 du Code des Arrêtés est complété par les dispositions suivantes :

Les propriétaires de fiacres à traction animée sont autorisés à munir leurs voitures d'un compteur-contrôleur horokilométrique, d'un modèle accepté par l'Administration municipale.

Le tarif horokilométrique appliqué ne pourra, en aucun cas, être supérieur au tarif maximum ci-après, adopté par l'Administration municipale.

Tarif de jour : 6 heures du matin à minuit :

0 fr. 75, prise en charge : 750 mètres.
0 fr. 10, par : 250 mètres.

Tarif de nuit : Minuit à 6 heures du matin :

Supplément de un franc pour prise en charge.

Le prix progresse par dix centimes et par multiples de dix centimes.

Pendant l'arrêt ou pendant la marche lente, inférieure à 8 kilomètres, commandée par le voyageur, c'est le mouvement horaire du compteur qui provoque la progression, sans que le prix de l'heure puisse dépasser 2 francs.

Les cochers, qui sont appelés à aller chercher quelqu'un à domicile et qui sont renvoyés sans être employés, ont droit, à titre d'indemnité de déplacement, au prix d'une prise en charge.

Les tarifs appliqués par les loueurs seront affichés dans l'intérieur de la voiture. Ces tarifs seront produits sur des bulletins conformes au modèle adopté et dont un exemplaire sera remis, par le conducteur, au voyageur, avant qu'il prenne place dans la voiture.

Les compteurs devront indiquer, d'une façon claire et exacte, le prix dû d'après la distance parcourue et le temps écoulé, conformément au tarif ci-dessus.

Ils devront toujours être disposés de façon que le voyageur puisse, de sa place, à l'intérieur de la voiture, lire facilement, à tout moment, les indications desdits appareils enregistreurs.

Ils seront, dès la chute du jour, éclairés de façon suffisante pour répondre aux prescriptions ci-dessus.

Il n'est rien changé, en tout ce qui n'est pas contraire aux dispositions du présent arrêté, aux arrêtés et règlements concernant les obligations et les services des loueurs et des cochers.

Article 2. — Le Secrétaire général et le Commissaire central sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Hôtel-de-Ville, le 12 mai 1910.

Le Maire de Lille,

Ch. DELESALLE.

Sapeurs-Pompiers. — Achat d'un cheval.

DU 17 MARS 1910

Soumission par M. A. Leclercq, marchand de chevaux à La Ventie (P.-de-C.), pour la vente d'un cheval, nécessaire au service du Bataillon des Sapeurs-Pompiers, moyennant 1.360 francs.

Enregistré le 23 mars 1910, folio 20, case 2.

Répertoire n° 2798.

Services municipaux. — Personnel. Décisions diverses.

Dactylographes.

Nous, Maire de la Ville de Lille,

Vu la loi du 5 avril 1884, art. 88,

ARRÊTONS :

ARTICLE 1er. — M. DENOYELLE, Jules-Louis, né à Lille, le 10 janvier 1881, employé auxiliaire, est nommé, à titre définitif, employé au Bureau des Dactylographes, aux appointements annuels de 1.500 francs (quinze cents francs), à compter du 1er avril 1910.

ARTICLE 2. — M. DENOYELLE est autorisé à effectuer à la Caisse des Retraites des Services municipaux les retenues arriérées depuis le 1er avril 1909, jusqu'à sa titularisation.

ARTICLE 3. — M. DENOYELLE est tenu dans l'obligation d'habiter, désormais, le territoire de Lille.

ARTICLE 4. — M. le Secrétaire général est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Hôtel-de-Ville, le 9 avril 1910.

Le Maire de Lille,

CH. DELESALLE.

Finances.

Nous, Maire de la Ville de Lille,

Vu la loi du 5 avril 1884, article 88,

ARRÊTONS :

ARTICLE 1er. — M. DESTRINGUEZ, Eugène-Félix, né à Lille, le 13 novembre 1883, est nommé, à titre définitif, employé au Service des Finances et du Contrôle, aux appointements annuels de 1.500 francs (quinze cents francs), à partir du 1er mai 1910.

Article 2. — M. Destringuez est autorisé à effectuer dans la Caisse des Retraites des Services municipaux les versements arriérés depuis le 1er octobre 1909, époque de son entrée comme employé à la Mairie.

Article 3. — M. Destringuez se trouve dans l'obligation d'habiter, désormais, le territoire de Lille.

Article 4. — M. le Secrétaire général est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Hôtel-de-Ville, le 26 avril 1910.

Le Maire de Lille,

L. CRÉPY, Adjoint.

Travaux. Distribution d'eau.

Nous, Maire de la Ville de Lille,

Vu la délibération du 25 février 1910, par laquelle le Conseil municipal a décidé la création de deux emplois de conducteurs des Ponts et Chaussées, au Service des recherches de nouvelles eaux potables, et a fixé les chiffres des traitements annuels de ces agents ;

Vu la décision ministérielle du 20 avril 1910, qui met à la disposition de la Ville de Lille, M. Cailliau (Évenor), conducteur des Ponts et Chaussées de 4me classe,

Arrêtons :

Article 1er. — M. Cailliau (Évenor), conducteur des Ponts et Chaussées de 4me classe, est nommé conducteur des travaux de la Ville de Lille, pour être attaché au service des eaux, à partir du 1er mai 1910. Il sera mis à la disposition de l'Administration des Travaux publics, le 1er janvier 1916, à moins que les circonstances ne motivent son maintien, par périodes successives d'une année.

M. Cailliau recevra, à son départ de la Mairie, une indemnité de six mois de traitement.

Article 2. — Le traitement de M. Cailliau est fixé à 5.300 francs dont une indemnité forfaitaire de 3.300 francs pour indemnité de résidence, de logement, de service, etc. Il sera majoré dans les conditions

prévues par la délibération sus-visée du Conseil municipal, au fur et à mesure qu'il recevra ses avancements aux classes supérieures. Il ne sera pas passible de la retenue au profit de la Caisse de Reraite municipale.

Article 3. — M. Cailliau sera soumis, pendant la durée de son séjour à la Mairie, aux mêmes règles disciplinaires que les employés municipaux eux-mêmes. Il ne pourra être remis à la disposition de l'État avant l'expiration du délai fixé à l'article 1er, que dans le cas de faute grave commise dans le service.

Hôtel-de-Ville, le 19 mai 1910.

Le Maire de Lille,

M. LAURENGE, Adjoint.

Nous, Maire de la Ville de Lille,

Vu la loi du 5 avril 1884, art. 88,

Arrêtons :

Article 1er. — M. Steyaert est nommé, à titre provisoire, surveillant au Service d'entretien des bâtiments communaux, en remplacement de M. Tellier, décédé, au traitement annuel de 1.800 francs (dix-huit cents francs), à compter du 1er juin 1910.

Article 2. — M. le Secrétaire général est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Hôtel-de-Ville, le 23 mai 1910.

Le Maire de Lille,

Ch. DELESALLE.

Bains municipaux.

Nous, Maire de la Ville de Lille,

Vu la loi du 5 avril 1884, art. 88,

Arrêtons :

Article 1er. — M. Warez, Alphonse, né à Lille, le 15 décembre 1869, est nommé chauffeur à l'établissement des bains municipaux, rue

des Sarrazins, au traitement annuel de 1.500 francs, à partir du 28 mars 1910.

Mme veuve Six, née Haquette, Anne-Marie-Pauline, née à Quesnoy (Nord), le 11 mai 1860, est nommée baigneuse à l'établissement des bains municipaux, rue des Sarrazins, au traitement annuel de 1.000 fr., à partir du 24 mars 1910.

M. Vandionant, Louis-Joseph, né à Lille, le 28 juillet 1870, est nommé baigneur à l'établissement des bains municipaux, rue de Cysoing, au traitement annuel de 1.200 francs, à partir du 24 mars 1910, en remplacement de M. Lecocq, nommé à l'établissement de la rue des Sarrazins.

M. Lecocq, actuellement baigneur à l'établissement des bains municipaux, rue de Cysoing, est nommé aux mêmes fonctions, rue des Sarrazins, à partir du 1er avril 1910.

Article 2. — M. le Secrétaire général est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Hôtel-de-Ville, le 2 avril 1910.

Le Maire de Lille,

F. BINAULD, Adjoint.

Nous, Maire de la Ville de Lille,

Vu la loi du 5 avril 1884, article 88,

Arrêtons :

Article 1er. — M. Vanderosière, Alphonse, né à Lille, le 13 août 1868, est nommé, à titre provisoire, aide-chauffeur, à l'établissement des bains municipaux de la rue des Sarrazins, au traitement annuel de 960 francs (neuf cent soixante francs).

Cette nomination produira son effet à partir du 8 avril 1910.

Article 2. — M. le Secrétaire général est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Hôtel-de-Ville, le 7 avril 1910.

Le Maire de Lille,

Fl. BINAULD, Adjoint.

Bureau d'Hygiène.

Nous, Maire de la Ville de Lille,

Vu la loi du 5 avril 1884, art. 88,

ARRÊTONS :

ARTICLE 1er. — M. PLOUCHART, Émile-Auguste, né à Caudry (Nord), le 24 mai 1885, employé auxiliaire, est nommé à titre définitif, employé au Bureau d'Hygiène, aux appointements annuels de 1.500 francs (quinze cents francs), à compter du 1er avril 1910.

ARTICLE 2 — M. PLOUCHART est autorisé à verser à la Caisse des Retraites des Services municipaux, les versements arriérés depuis le 1er juillet 1909 jusqu'à sa titularisation.

ARTICLE 3. — M. PLOUCHART est tenu dans l'obligation d'habiter, désormais, le territoire de Lille.

ARTICLE 4. — M. le Secrétaire général est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Hôtel-de-Ville, le 2 avril 1910.

Le Maire de Lille,
Fl. BINAULD, Adjoint.

Musées.

Nous, Maire de la Ville de Lille,

Vu la loi du 5 avril 1884, art. 88,

ARRÊTONS :

ARTICLE 1er. — M. GUENEZ, Georges, né à Lille, le 3 novembre 1878, est nommé, à titre provisoire, gardien au Musée industriel et commercial, en remplacement de M. CATTEAU, admis à faire valoir ses droits à la retraite, aux appointements annuels de 1.000 francs, à compter du 1er juin 1910.

ARTICLE 2. — M. le Secrétaire général et M. le Secrétaire du Musée

industriel et commercial sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Hôtel-de-Ville, le 26 mai 1910.

Le Maire de Lille,
F. DANCHIN, Adjoint.

Police. Médecin.

Nous, Maire de la Ville de Lille,

Vu la loi du 5 avril 1884, art. 88,

ARRÊTONS :

ARTICLE 1er. — M. le Docteur SWYNGHEDAUW est nommé médecin de la Police, en remplacement de M. le Docteur BERTIN, appelé à d'autres fonctions municipales, à partir du 1er mai 1910.

ARTICLE 2. — M. le Commissaire central de Police est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Hôtel-de-Ville, le 23 avril 1910.

Le Maire de Lille,
Fl. BINAULD, Adjoint.

Police.

Nous, Maire de la Ville de Lille,

Vu la loi du 5 avril 1884, article 88 ;

Sur la proposition de M. le Commissaire central de Police,

ARRÊTONS :

ARTICLE 1er. — Sont nommés dans le Service de la Police :

Comme secrétaire de 3e classe, à 1.900 francs par an :

WAXIN, Gaston, sergent de ville de 4e classe.

Comme brigadier de 1re classe :

MULLIER, Napoléon, actuellement de 2e classe (ancienneté).

Comme brigadier de 2e classe :

BASQUIN, Victor, sous brigadier de 1re classe (au concours).

Comme sous-brigadier de 1re classe :

VANNEUFVILLE, Paul, sous-brigadier de 2e classe (ancienneté).

Comme sous-brigadier de 2e classe :

COCHEZ, Jean-Baptiste, sergent de ville de 1re classe (au concours).

Comme sergent de ville de 1re classe :

CALLEWAERT, Charles, actuellement de 2e classe (au choix).

Comme sergents de ville de 2e classe :

FORRIÈRES, Jean,	actuellement de 3e classe	(au choix).
COVIN, Achille,	—	(ancienneté).
BLAS, Théodule,	—	(au choix).

Comme sergents de ville de 3e classe :

DEHAUT, Gustave,	actuellement de 4e classe	(au choix).
BRASSELET, Ildephonse,	—	(ancienneté).
GOLLET-MURET, Jean-Louis,	—	(au choix).
DEQUAND, Léon,	—	(ancienneté).

Comme sergents de ville de 4e classe :

VERNIER, Ferdinand,	actuellement de 5e classe	(ancienneté).
FOURNIER, Eugène,	—	(au choix).
BAUDET, Octave,	—	—
HERSIN, Eugène,	—	(ancienneté).
VANBLEUS, Paul,	—	—

Comme sergents de ville de 5e classe :

WESTELYNCK, Arthur,	sergent de ville stagiaire.
ÉGO, Henri,	—
MULLIER, Henri,	—
LEPRÊTRE, Rémi,	—
FRANÇOIS, Joseph,	—
DESCAMPS, François,	—
MOLET, Joseph,	—
FOURMENTRAUX, Oscar,	—

HETUIN, Crépin, sergent de ville stagiaire.
BONNET, Clément, —

Dans le Service de la Sûreté.

Comme agent hors classe :

POLLET, Florian, actuellement de 1re classe (ancienneté).

Comme agent de 1re classe :

MONNIER, Louis, actuellement de 2e classe (ancienneté).

Comme agent de 2e classe :

FLINOIS, Jean-Baptiste, actuellement de 3e classe (au choix).

Comme agents de 3e classe :

MARC, Lucien, agent stagiaire.
VAUBAN, Louis, —

ARTICLE 2. — L'effet de ces nominations comptera à partir du 1er juin 1910.

ARTICLE 3. — M. le Commissaire central de Police est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Hôtel-de-Ville, le 25 mai 1910.

Le Maire de Lille,
CH. DELESALLE.

Nous, Maire de la Ville de Lille,

Vu la loi du 5 avril 1884, article 88,

ARRÊTONS :

ARTICLE 1er. — M. FAURE, Ernest, sergent de ville de 3e classe, ne se trouvant pas encore en état de reprendre son service, est admis en disponibilité. Il touchera pendant les mois d'avril courant et de mai prochain, la moitié de son traitement.

ARTICLE 2. — M. le Commissaire central de Police est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Hôtel-de-Ville, le 7 avril 1910.

Le Maire de Lille,
Ch. DELESALLE.

Services municipaux. — Adjudications. Marchés.

Chevaux. Ferrage.

DU 2 MARS 1910

Soumission par M. H. Descarpentries, vétérinaire à Lille, pour le ferrage des chevaux des divers services municipaux en 1910, 1911 et 1912, moyennant environ 500 francs par an.

Enregistré le 21 mars 1910, folio 19, case 5.
Répertoire n° .

Machine à écrire.

DU 17 MARS 1910

Soumission par M. Stanley, S.-Héritage, demeurant à Paris, boulevard des Capucines, 8, pour la fourniture d'une machine à écrire, moyennant 534 fr. 40.

Enregistré le 23 mars 1910, folio 20, case 1.
Répertoire n° 2797.

Partitions et instruments de musique.

DU 17 MARS 1910

Soumission par M. Ch. Courtois, demeurant à Lille, pour les fournitures, en 1909 et 1910, de partitions de musique, réparations et trans-

ports de pianos et d'instruments de musique, moyennant environ 500 francs.

Enregistré le 23 mars 1910, folio 19, case 17.
Répertoire n° 2793.

DU 17 MARS 1910

Soumission par M. Abel Bérat, demeurant à Lille, pour fourniture, en 1909 et 1910, de partitions et instruments de musiqne, moyennant environ 500 francs.

Enregistré le 23 mars 1910, folio 19, case 18.
Répertoire n° 2794.

10-1190 G. Dubar & Cie, Imp. Lille

BULLETIN ADMINISTRATIF

SOMMAIRE :

Pages

Fêtes :

Fête communale. Programme 312
Mesures d'ordre. 323
Joute sur l'eau. Mesures d'ordre 324
Inauguration du Monument PIERRE LEGRAND. Mesures d'ordre . 325
Course cycliste du Tour de France. Mesures d'ordre 325
Concours National Agricole. Travaux d'installation. Marché TOURNANT. 326

Bâtiments communaux :

Établissement de bains, rue des Sarrazins. Aménagements. Marchés JONCQUEZ frères 326
SOBRIE. 327
TELLIER. 327
École de natation. Alimentation des bassins. Adjudication DUTILLEUL frères. 327

Immeubles :

Vente parcelle rue de Valenciennes. GADENNE-MAMET. 328

Voirie :

Interruption de circulation. Rues des Robleds et Ban de Wedde. 329

Jardins et Promenades :

Grand-Carré. Entretien des berges. Marché DELEFOSSE 328

Pages

Musées :

Meuble porte-estampes. Marché TERQUEM 328

Théâtre :

Direction 1910-1911. Traité BOURDETTE. 329
Construction de décors. Marché PIAT. 333

Enseignement des Beaux-Arts :

École des Beaux-Arts. Professeur. Sciences et mathématiques. HURIEZ 333
Professeur intérimaire. Géométrie descriptive. SÉE. 334
Conservatoire. Professeurs de piano et solfège. Concours sur titres. 334

Œuvres diverses :

Fondation Boucher de Perthes et primes municipales. Comptable spécial. SAGON. 335
Société lilloise de protection des Enfants du 1er âge. Compte financier pour 1909 336
Œuvre de l'Arbre de Noël. Compte financier pour 1909 337
Société de protection des Engagés volontaires. Compte financier pour 1909. 338
Union française de la Jeunesse. Compte financier pour 1908-1909. 339
Œuvre des Jardins Ouvriers. Compte financier pour 1909 340
Association amicale des Sourds-Muets. Compte financier pr 1909. 342

Finances :

Fondation Boucher de Perthes. Comptable spécial. SAGON. . . . 325
Sapeurs-Pompiers. Comptable spécial. CROMBET 349

Alimentation :

Laboratoire. Statistique pour le mois de juin 346

Distribution d'eau. Bains :

Abattoir. Forage. Marché BREGI. 343
Travaux d'installation. Marché DEGOIX 343

Pages

Puits de Wattignies. Captation d'eaux potables. Marché Degoix. 344

École de natation. Alimentation des bassins. Adjudication Dutilleul. 327

Hygiène :

Statistiques des décès des mois de mai et juin 347-348

Police de la voie publique :

Fiacres et voitures automobiles. Tarif taximètre. Modification. . 344

Sapeurs-Pompiers :

Comptable spécial. Crombet. 349

Services municipaux :

Personnel. Décisions diverses. 349

Fête Communale des 25, 26 et 27 Juin 1910.

Programme

Le Maire de Lille, après s'être concerté avec M. le Préfet du Nord et M. le Général commandant le 1er Corps d'armée,

ARRÊTE :

La Fête Communale sera célébrée, en 1910, conformément au programme ci-après :

SAMEDI 25 JUIN

RÉCEPTION OFFICIELLE, *à 9 heures du soir*, à l'Hôtel-de-Ville, des Sociétés prenant part à la

XXVe Fête Régionale de Gymnastique

organisée sous les auspices de la Municipalité par

L'UNION DES SOCIÉTÉS LILLOISES DE GYMNASTIQUE

Les Vins d'honneur seront offerts dans la Salle des Fêtes de l'Hôtel-de-Ville.

A NEUF HEURES ET DEMIE

RÉUNION DU JURY DU CONCOURS DE GYMNASTIQUE A L'HOTEL-DE-VILLE

DE NEUF HEURES A ONZE HEURES DU SOIR,

CONCERTS

GRAND'PLACE, par la *Musique du Bataillon des Sapeurs-Pompiers*

PLACE DE LA RÉPUBLIQUE, par la *Fanfare du 16e Bataillon de Chasseurs à pied.*

ILLUMINATIONS ÉLECTRIQUES, Place de la République.

DIMANCHE 26 JUIN

A SIX HEURES DU MATIN. — **Place aux Bleuets**

CONCOURS DE PINSONS

Sous la direction de la Société "**LES CŒURS JOYEUX**"

2 Médailles d'argent et 3 Médailles de bronze sont offertes par la " Société Protectrice des Animaux " au Concours de Pinsons non aveugles.

A HUIT HEURES. — **Sur les Remparts de la Citadelle**

Salves d'Artillerie par le **Bataillon** des **Canonniers sédentaires**

DE SIX HEURES A MIDI. — **Champ de Mars**

Concours de Sections, Adultes et Pupilles et Concours de Pyramides, de Mouvements spéciaux, de Boxe de la

XXVe FÊTE RÉGIONALE

CONCOURS DE TIR AU STAND DE LA GARNISON

Concours de Natation à l'Ecole de Natation

A ONZE HEURES ET DEMIE

RÉPÉTITION EN MUSIQUE

des Mouvements d'ensemble de la Fête

DE NEUF HEURES A MIDI ET DE TROIS A SIX HEURES. — **Hôtel des Canonniers**

GRAND TOURNOI INTERNATIONAL D'ESCRIME

organisé par la Société d'Encouragement " L'ACADÉMIE D'ARMES DU NORD "

Sous la Présidence d'Honneur de M. le Ministre de la Guerre, de M. le Préfet du Nord, de M. le Général Commandant le 1er Corps d'Armée, de M. le Maire de Lille, de M. le Recteur d'Académie, sous les auspices de la Municipalité et sous le Patronage des Fédérations Nationales d'Escrime de France, de Belgique et d'Angleterre.

Le Tournoi est offert aux Dames escrimeuses des Salles et Sociétés les plus réputées, aux officiers et sous-officiers des armées actives de France et de l'Étranger, ainsi qu'aux élèves des cours d'escrime des Lycées et Collèges.

Le Tournoi comprendra :

1° Un championnat international au fleuret, de dames escrimeuses amateurs ; deux catégories. Première catégorie : escrimeuses âgées de plus de vingt ans ; deuxième catégorie : escrimeuses au-dessous de vingt ans ;

2° Un championnat international à l'épée, réservé aux officiers de l'armée active, par équipes régimentaires de trois officiers ;

3° Un championnat international à l'épée, individuel, réservé aux officiers de l'active ;

4° Un championnat international individuel, au sabre, réservé aux officiers de l'active ;

5° Trois championnats internationaux, à l'épée et au sabre, réservés aux sous-officiers de l'armée active : un championnat par équipes de trois tireurs à l'épée et deux championnats individuels à l'épée et au sabre ;

6° Championnats interscolaires et internationaux (épée et fleuret), réservés aux élèves des lycées, collèges et écoles. Première catégorie : séniors âgés de dix-huit à vingt et un ans; deuxième catégorie : juniors âgés de quinze à dix-huit ans ; troisième catégorie : pupilles âgés de moins de quinze ans ;

7° Un championnat spécial, réservé aux élèves candidats aux écoles de l'État (dix-sept à vingt et un ans).

A DIX HEURES. — **Boulevard des Écoles**

REVUE DES SOCIÉTÉS DE JEUX

et des Sociétés Musicales Lilloises

Les Sociétés chorales et instrumentales et les Compagnies d'Archers, d'Arbalétriers, de Joueurs de Boules, de Palets, etc., venues pour la Fête, devront être rendues à neuf heures et demie précises du matin, boulevard des Écoles. — Des médailles de bonne tenue et d'éloignement leur seront décernées. Après la Revue, le Cortège, se mettant en marche par les rues de Paris, des Manneliers, Grande-Place (devant la Colonne) et rue du Marché-aux-Fromages, défilera sur la place du Théâtre. De là, les Sociétés, sous la conduite des Commissaires délégués par l'Administration municipale, se rendront sur les points qui leur seront indiqués et où les concours commenceront immédiatement. Les Sociétés musicales, adhérentes au Concerts populaires, sont priées de se conformer au règlement de la Commission des Musiques locales.

Nota. — Toute Société qui ne sera pas présente à la Revue, à l'heure indiquée ci-dessus, et qui ne participera pas au Cortège, perdra ses droits aux médailles de bonne tenue et d'éloignement. Un pointage sera fait par les Commissaires de jeux délégués par la Ville pour s'assurer de la présence réelle des Sociétés sur le boulevard des Écoles

et sur la place du Théâtre. Toute Société ou membre d'une Société qui causera du désordre, à n'importe quel moment de la Fête, sera disqualifié et perdra tous ses droits à participer aux divers concours ou même à la remise des prix portés au programme.

PROMENADE DES GÉANTS LILLOIS

LYDÉRIC ET PHINAERT, JEANNE MAILLOTTE. — Tambour-Major et Tambours des Hurlus.

A ONZE HEURES ET DEMIE. — **Square Daubenton**

— Inauguration du Monument **Pierre LEGRAND** —

Sous la Présidence de M. le Ministre du Commerce.

Remise du Monument à la Ville par le Comité d'inauguration.

A DEUX HEURES

JEUX ET CONCOURS POPULAIRES

dans les différents quartiers de la Ville.

Jeux de Bouchon

Boulevard Montebello. — Rue du Faubourg-de-Béthune. — Rue des Bois-Blancs. — Place Casquette. — Place Arago. — Rue de l'Est. - Rue du Faubourg-des Postes.

PRIX OFFERTS A CHACUN DE CES JEUX :

1er Prix	80 francs.	5e Prix	10 francs.
2e —	60 —	6e —	10 —
3e —	40 —	7e —	5 —
4e —	20 —	8e —	5 —

Place Déliot, **JEU DE BAC**

305 fr. de Prix, offerts par la Ville *(Voir affiche spéciale.)*

TIRS A L'ARC AU BERCEAU

A la Rejouissance, rue Gantois. — Rue du Faubourg-de-Béthune, chez DUBOIS.

PRIX OFFERTS A CHACUN DE CES TIRS :

1er Prix 125 fr. | 2e Prix 100 fr. | 3e Prix 75 fr. | 4e Prix 30 fr. | 5e Prix 25 fr.

Place de l'Arbonnoise, **TIR HORIZONTAL AU FUSIL-ARBALÈTE. au cadran ordinaire**

1er Prix	80 francs.	6e Prix	25 francs.
2e —	70 —	7e —	20 —
3e —	60 —	8e —	20 —
4e —	45 —	9e —	20
5e —	35 —		

PRIX DE MOUCHES : 25 francs. — PRIX DE BAS NOMBRE : 15 francs.

Jeux de Palets dits Beigneaux

Rue du Faubourg-de-Béthune. — Rue Newton. — Rue du Curé Saint-Sauveur. — Rue Corneille. — Rue d'Arcole. — Rue Saint-Bernard.

LE REBAT DU LUNDI AURA LIEU PLACE AUX OIGNONS

1er Prix	100 francs.	5e Prix	35 francs.
2e —	70 —	6e —	25 —
3e —	60 —	7e —	15 —
4e —	45 —	8e —	10 —

Au siège de la Société « **Les Francs Tireurs de Canteleu** »

Tir à l'Arc à la Perche, avec mise. (*Voir affiche spéciale*).

Concours International de **Billard anglais**

à Wazemmes et à Fives. (*Voir affiche spéciale*).

CONCOURS DE POSTE AÉRIENNE

organisé par la *Fédération Colombophile*, de Lille.

PRIX D'HONNEUR DONNÉS PAR LA VILLE

GRANDS CONCOURS DE TIR

A LA CARABINE ET A L'ARME DE GUERRE

Aux sièges des Sociétés : les Carabiniers Lillois, 167, rue Léon-Gambetta, les Carabiniers de Lille, 132, rue des Postes, et les Carabiniers du « Tir Dupleix », rue du Faubourg-de-Roubaix, 119.

PRIX DE LA VILLE DE LILLE

Boulevard des Écoles, **JEU DE BALLE**

PARTIES ENGAGÉES

Entre : ORCHIES (Vaillant) — et — LILLE (Alliés)

Square Ruault, **JEU DE BALLON**

Entre : PRÉDEFIN et LENS contre LILLE

Jeux de Boule

Deux jeux : au Faubourg Saint-Maurice et à Moulins-Lille.

PRIX OFFERTS A CHACUN DE CES JEUX :

1er Prix	100 francs.	4e Prix	25 francs.
2e —	75 —	5e —	15 —
3e —	50 —		

A DEUX HEURES. — **Square Ruault**

Rassemblement des Sociétés de la **XXVe Fête Régionale de Gymnastique** (CORTÈGE EN MUSIQUE)

Champ de Mars de la Citadelle

PLAN DU TERRAIN DE FÊTE

(Voir le Programme des Fêtes)

A TROIS HEURES. — **Au Champ de Mars**

GRANDE FÊTE DE GYMNASTIQUE

sous la Présidence de M. le Ministre de la Guerre

Présentation et Salut au Drapeau. — Continuation des concours. — Concours de sections. Saut à la Perche. — Productions spéciales et Exécution en musique des ensembles généraux de la Fête par **3000 Gymnastes.**

REMISE DU DRAPEAU RÉGIONAL AUX SOCIÉTÉS LILLOISES DE GYMNASTIQUE

A HUIT HEURES ET DEMIE DU SOIR. — **Place de la République**

FÊTE DE GYMNASTIQUE DE NUIT

Concours de productions costumées. — Ballets. — Tournois. — Tableaux Militaires. — Poses plastiques.

DE NEUF HEURES A ONZE HEURES DU SOIR

CONCERTS

GRAND'PLACE, par l'Harmonie du "*Cercle Berlioz*"

PLACE DE LA RÉPUBLIQUE, par la *Musique des Gymnastes*.

ILLUMINATIONS ÉLECTRIQUES, PLACE DE LA RÉPUBLIQUE

LUNDI 27 JUIN

DE SIX HEURES DU MATIN A MIDI. — **Au Champ de Mars**

CONTINUATION des CONCOURS de la XXVe FÊTE RÉGIONALE DE GYMNASTIQUE

CONCOURS INDIVIDUELS

de Tir, de Préparation Militaire et de Productions spéciales

Au Stand de la Citadel e

TIR A LA CIBLE par les Sociétés de Gymnastique

Jeux de Bouchon

Avenue de Dunkerque, rue Jeanne-Maillotte, place Désiré Bouchée, place Philippe de Girard.

PRIX PAR CHAQUE JEU :

1er Prix.	60 francs.	4e Prix.	15 francs.
2e —	40 —	5e —	10 —
3e —	25 —	6e —	5 —

DE NEUF HEURES A MIDI ET DE TROIS HEURES A SIX HEURES. —**Hôtel des Canonniers**

CONTINUATION DES ÉPREUVES

du Tournoi International d'Escrime par l'Académie d'Armes du Nord

---

A DEUX HEURES, dans le bassin de la Haute-Deûle, **Joute sur l'Eau**

PAR LES OUVRIERS DU PORT VAUBAN

Il sera décerné six prix consistant en Bourses, savoir

1er Prix : Médaille d'argent.	80 fr.	4e Prix	25 fr.
2e —	50 »	5e —	15 »
3e —	40 »	6e —	10 »

A TROIS HEURES. — **Quai Vauban, en face des Docks**

— JEU DE BAGUES SUR L'EAU —

PRIX : Quatre bourses de **35** fr., **20** fr., **15** fr. et **10** fr.

A TROIS HEURES. — **Au Champ de Mars**

Productions et Mouvements spéciaux

par les Sociétés de l'Association Régionale des Gymnastes
du Nord et du Pas-de-Calais
et de l'Union des Sociétés Lilloises de Gymnastique

BASCULES HYDRAULIQUES

Place Jacquard. — Place Casquette. — Rue du Grand-Balcon.

PRIX PAR CHAQUE JEU :

1er Prix	50 francs	3e Prix	25 francs
2e —	35 —	4e —	20 —

A TROIS HEURES ET DEMIE

CONCERTS PUPULAIRES

Place Calinat. — Place du Concert. — Square Ruault. — Jardin de Fives.

KIOSQUE PLACE CATINAT

1. — Fanfare « Les Amis réunis de Wazemmes »

(40 exécutants)

Président : M. Douvrin. — Chef : M. Van Bedaf.

A. Éléonore . . . . . BLANCHETEAU | B. Grande Marche. . . . VANREMORTEL
C. Fantaisie-Bijou. . . . . VOLKE

2. — Chorale des XXX *(30 exécutants)*

Président : M. Thieullet. — Chef : M. Stien.

A. L'Amant discret . . . . BUISSON | B. Les Émigrants Irlandais. GEVAERT
C. La Légende du Gui. . . . . PALIARD

3. — « Orchestrina des Accordéonistes Lillois »

(38 exécutants)

Président : M Desreux. — Chef : M. Bauwens.

A. Frivol. . . . . LANTIER | B. Belle Andalouse . . . . BAUWENS
C. L' Petit Quinquin. . . . . DESROUSSEAUX

4. — **Chorale « La Lyre Amicale de Vauban »** (*70 exécutants*)

Président : M. Désiré Danel. — Chef : M. Carron.

A. Les Braconniers . . . . SOURILAS | B. Malborough . . . . LAURENT DE RILLÉ
C. La Légende du Gui. . . . . PALIARD

KIOSQUE PLACE DU CONCERT

1. — **La Musique du Centre** (*55 exécutants*)

Président : M. Cointrelle. — Chef : M. P. Leclercq.

A. La Fille du Régiment. . DONIZETTI | B. Viva Pompeiona . . . . STRAUWEN
C. Le Trouvère, fantaisie . . . . VERDI

2. — **Chorale « La Lyre Madeleinoise »** (*40 exécutants*)

Président : M. L. Desmons. — Chef : M. Duhamel.

A. Le Songe d'une nuit d'Été. L. DE RILLÉ | B. Le Voyage en Chine. . . BAZIN
C. La Noce du Village . . . . . A. THOMAS

3. — **Harmonie des Accordéonistes** (*40 exécutants*)

Président : M. Rémy. — Chef : M. Vanspranghe.

A. Spyrmunck . . . . . ALLIER | B. Parade de la Garde. . . TURINE
C. Carnaval, polka. . . . . STRAUSS

4. — **Chorale « L'Amitié de Fives »** (*35 exécutants*)

Président : M. Coesnon. — Chef : M. Auguste Dutro.

A. Salut beau midi. . LAURENT DE RILLÉ | B. Chœur de l'Amitié . . . SIX
C. Les Martyrs aux Arènes. . LAURENT DE RILLÉ

5. — **Trompettes des Halles** (*25 exécutants*)

Président : M. Delefosse. — Chef : M. Demay.

A. Sur la Néva . . . . . G. PASQUIER | B. Les Violettes. . . . . A. FERRÉ
C. Clémentine . . . . . Charles H.

KIOSQUE SQUARE RUAULT

1. — **Fanfare du Sud** (*50 exécutants*)

Président : M. Binauld. — Chef : M. F. Thys.

A. Fantaisie. . . . . X. | B. Cortège héroïque. . . . X.
C. Ouverture . . . . . X.

2. — **Chorale « l'Avenir Moulinois »** (*30 exécutants*).

Président : M. P. Debruyne. — Chef : M. A. Verschoore.

A. Sur les Remparts. . . . SAINTIS | B. Tableaux champêtres. . J. RITZ
C. La Patrouille. . . . . C. VAN ACKÈRE

3. — **Amicale des Accordéonistes** (*40 exécutants*)

Président : M. IL Six. — Chef : M. L. Desmet.

A. Polka fantaisie. . . . . GODEFROI | B. Valse de concert. . . . BAUKEN
C. Marianne, polka. . . . . BOSC

4. — **Club des Vingt** (*65 exécutants*)

Président : M. Lesur. — Chef : M. Quesnay.

A. Marche Guerrière. . . . A. RICHART | B. Fantaisie sur Rip . . . . PLANQUETTE
C. Cortège fleuri . . . . . STRAUWEN

5. — **Émulation Chorale** (*80 exécutants*)

Président : M. G. Wauquier. — Chef : M. P. Fanyau.

A. Sylvestrick. . . . . BOURGAULT | B. Les Rouliers. . . . . GEEVAERT
C. Les Druïdes. . . . . PENY

KIOSQUE DU JARDIN DE FIVES

1. — **Chorale « La Buissonnière »** (*35 exécutants*).

Président : M. A. Bosquet. — Directeur : M. A. Leleux

A. Sous la Feuillée . . . . DARD | B. Fin de Moisson. . . . . ROUGNON
C. Les Contrebandiers . . . . . LINMANDER

2. — **Trompettes des Anciens Artilleurs** (*30 exécutants*)

Président : M. A. Lemaire. — Chef : M. Seigneur.

A. Allegro . . . . . A. BOIDOUX | B. Baiser du soir . . . . . DUSSOIR
C. Etiennette. . . . . E. BOITTE

3. — **Club Orphéonique Fivois** (*40 exécutants*)

Président : M. — Chef : M. P. Laneeuw.

A. Les Martyrs aux Arènes. L. DE RILLÉ | B. Sur les Remparts. . . . SAINTIS
C. L'Orphéon, c'est le Peuple . . . . SAINTIS

4. — **La Fanfare de Fives** (*60 exécutants*)

Président : M. G. Lemaire. — Chef : M. Brodelle.

A. Ronde des Sultanes. . . G. ALLIER | B. Marche Guerrière. . . . A. RICHART
C. Polka des Souris blanches. . . . . G. ALLIER

7. — **Chorale « La Lyrique de Saint-Maurice-Fives »**

(75 exécutants)

Président : M. E. Cowez. — Directeur : M. Gombert.

A. La Légende du Gui. . . PALIARD | B. La Voix de la Mer. . . PALIARD
C. Noble France. . . . . ROUGNON

DE QUATRE A SIX HEURES. — **Rue du Vieux-Faubour**

FÊTE AÉROSTATIQUE COMIQUE

Montgolfières — Aérostats — Parachutes — Sujets grotesques

Départ du Ballon " LYDÉRIC "

CONCERT PENDANT LA FÊTE

A CINQ HEURES ET DEMIE. — **Au Palais-Rameau**

Proclamation des RÉCOMPENSES et Remise des PRIX

aux lauréats de la XXVe FÊTE RÉGIONALE DES GYMNASTES

A SIX HEURES. — **A l'Hôtel des Canonniers**

DISTRIBUTION SOLENNELLE des PRIX

aux lauréats du Tournoi International d'Escrime de **L'ACADÉMIE D'ARMES DU NORD**

A SIX HEURES, *kiosque de l'Esplanade*

DISTRIBUTION GÉNÉRALE DES PRIX

aux Sociétés ayant participé aux Jeux et Concours populaires. Les Sociétés seront appelées dans l'ordre suivant :

1. Arc au Berceau. — 2. Fusil-Arbalète. — 3. Jeu de Boule. — 4. Jeu de Beigneau. — 5. Jeu de Bouchon. — 6. Joute sur l'eau. — 7. Jeu de Bascule hydraulique.

DE NEUF HEURES A ONZE HEURES DU SOIR

CONCERTS

Grand'Place, par le CERCLE MUSICAL du " CLUB DES VINGT "

Place de la République, par la MUSIQUE des " CANONNIERS SÉDENTAIRES "

ILLUMINATIONS ÉLECTRIQUES
PLACE DE LA RÉPUBLIQUE

Dispositions générales.

Toutes les Sociétés qui désirent concourir aux différents jeux et exercices, doivent adresser à la Mairie, avant le jeudi 23 juin, deux listes indiquant lisiblement : le titre de la Société, son lieu de réunion, le nombre de membres qui doivent concourir, ainsi que le nom de chacun d'eux.

Pour avoir droit aux prix d'éloignement, les Sociétés devront justifier de leur domicile par un certificat du Maire de la localité.

Le samedi 25 juin, à deux heures du soir, en l'Hôtel-de-Ville, il sera procédé à un tirage au sort pour déterminer l'ordre dans lequel les Sociétés inscrites pour les différents jeux seront admises à concourir.

La Ville se réserve d'augmenter ou de diminuer le nombre ou l'importance des prix, selon le plus ou moins grand nombre de Sociétés inscrites.

Une réduction de 50 °/₀ sur le prix de transport est accordée par les Compagnies du Chemin de fer du Nord et de l'État belge, aux conditions ordinaires.

Le Maire de Lille,
Ch. DELESALLE.

Mesures d'ordre.

Nous, Maire de la Ville de Lille,

Vu la loi du 5 avril 1884, art. 97 ;

Vu le programme de la Fête Communale de 1910,

ARRÊTONS :

ARTICLE 1er. — La circulation et le stationnement des voitures, tramways, automobiles, vélocipèdes et autres véhicules seront interdits les samedi 25, dimanche 26 et lundi 27 juin 1910, de 8 huit heures 1/2

à 11 heures 1/2 du soir, pendant les concerts et illuminations qui auront lieu Grand'Place et Place de la République.

Article 2. — M. le Commissaire Central de Police est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Hôtel-de-Ville le 23 mai 1910.

Le Maire de Lille,

LIÉGEOIS-SIX, Adjoint.

Joute sur l'eau. Canal de la Haute-Deûle. Interdiction de stationnement et de circulation des bateaux.

Nous, Préfet du Département du Nord, Commandeur de l'Ordre de la Légion d'Honneur,

Vu la lettre du 25 juin 1910, par laquelle M. le Maire de Lille demande que la partie du canal de la Haute-Deûle comprise entre la passerelle du Bois de Boulogne et l'écluse de la Barre soit interdite à la circulation et au stationnement des bateaux, le lundi 27 juin 1910, pendant la durée de la joute sur l'eau ;

Vu le rapport du conducteur subdivisionnaire et les avis des ingénieurs en date des 25 juin 1910,

Arrêtons :

Article 1er. — La circulation et le stationnement des bateaux seront interdits sur le canal de la Haute-Deûle, dans la partie comprise entre la passerelle du Bois de Boulogne et l'écluse de la Barre, le lundi 27 juin 1910, à partir de midi et pendant la durée de la joute sur l'eau.

Article 2. — Ampliation du présent arrêté sera adressée :

1° A M. le Maire de la Ville de Lille ;

2° A M. l'Ingénieur en Chef du service des voies navigables du Nord et du Pas-de-Calais.

Fait à Lille, le 25 juin 1910.

Pour expédition conforme :
Le Conseiller de Préfecture délégué,
A. RICARD.

Pr le préfet du Nord :
Le Conseiller de Préfecture délégué,
RICARD.

Inauguration du Monument Pierre Legrand.

Mesures d'ordre.

Nous, Maire de la Ville de Lille,

Vu la loi du 5 avril 1884, art. 97;

Vu le programme de l'Inauguration du Monument Pierre Legrand,

ARRÊTONS :

ARTICLE 1er. — La circulation des tramways, véhicules de toute nature et chevaux, est interdite sur le pourtour du Square Daubenton, le dimanche 26 juin courant, de 11 heures du matin jusqu'à l'issue de la cérémonie.

ARTICLE 2. — M. le Commissaire central de Police est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Hôtel-de-Ville, le 18 juin 1910.

Le Maire de Lille,

Ch. DELESALLE.

Course Cycliste du Tour de France.

Mesures d'ordre.

Nous, Maire de la Ville de Lille,

Vu la loi du 5 avril 1884, article 97 ;

Vu le rapport de M. le Commissaire central, en date du 26 avril 1910, relatif à la Course Cycliste du Tour de France ;

Considérant qu'il importe de prendre des mesures nécessaires pour éviter les accidents,

ARRÊTONS :

ARTICLE 1er. — Dans la traversée de la Ville, le 3 juillet 1910, la vitesse des coureurs sera, au maximum, de douze kilomètres à l'heure.

Article 2. — Les coureurs suivront l'itinéraire suivant : rue Hégel, avenue de Soubise, avenue Mathias-Delobel, Pont de la Citadelle, boulevard de la Liberté, rues Nationale, de la Bourse, place du Théâtre, boulevard Carnot.

Article 3. — M. le Commissaire central de Police est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Hôtel-de-Ville, le 30 avril 1910.

Accusé de réception de M. le Préfet du Nord en date du 9 mai 1910.

Le Maire de Lille,

LIÉGEOIS SIX, Adjoint.

Concours National Agricole. — Travaux d'installation.

DU 19 MAI 1910

Sonmission par MM. Tournant et Cie, entrepreneurs à Paris, rue Copernic, 29, pour l'exécution des travaux d'installation du Concours National Agricole en 1910, moyennant un prix d'environ 12.000 francs.

Enregistré le 25 mai 1910, folio 53, case 1.

Répertoire n° 3303.

Établissement de Bains, rue des Sarrazins.

Fourniture de bois pour mobilier.

DU 14 AVRIL 1910

Soumission par MM. Joncquez frères, entrepreneurs à Lille, pour la fourniture de bois et autres, nécessaires à la confection du mobilier de l'etablissement de bains de la rue des Sarrazins, moyennant environ 400 francs.

Enregistré le 2 mai 1910, folio 38, case 16.

Répertoire n° 3026.

Objets mobiliers.

DU 14 AVRIL 1910

Soumission par M. Sobrie, fabricant de meubles à Lille, pour la fourniture d'objets mobiliers nécessaires pour le fonctionnement de l'établissement de bains de la rue des Sarrazins, moyennant environ 710 francs.

Enregistré le 2 mai 1910, folio 38, case 17.

Répertoire n° 3027.

Alimentation du générateur. Travaux.

DU 9 MAI 1910

Soumission par M. Julien Thelliez, administrateur de la Société des Chaudronneries de Moulins-Lille, dont le siège est à Lille, pour l'exécution des travaux nécessaires pour assurer l'alimentation du générateur de l'établissement de bains de la rue des Sarrazins, moyennant le prix forfaitaire de 1.175 francs.

Enregistré le 19 mai 1910, folio 50, case 7.

Répertoire n° 3188.

École de Natation. Alimentation des bassins.

DU 6 MAI 1910

Adjudication au profit de MM. Dutilleul frères, entrepreneurs à Lille, pour travaux nécessaires pour assurer l'alimentation des bassins de l'École de natation, moyennant le prix de 11.632 fr. 33.

Enregistré le 4 juin 1910, folio 56, case 13.

Répertoire n° 3187.

Musées. Meubles porte-estampes

DU 24 MAI 1910

Soumission par M. TERQUEM, entrepreneur à Paris, rue Scribe, 19, pour la fourniture d'un meuble porte-estampes, destiné aux Musées, moyennant 1.100 francs.

Enregistré le 8 juin 1910, folio 58, case 7.

Répertoire n° 3304.

Immeubles. — Achat et Vente.

Parcelle, rue de Valenciennes.

DU 7 AVRIL 1910

Vente à M. Thomas-Alexandre-Henri-Joseph GADENNE-MAMET, savonnier à Lille, d'une parcelle de terrain de 12 mq. 91 dmq., sise à Lille, rue de Valenciennes, moyennant 387 fr. 30.

Enregistré le 18 avril 1910, folio 30, case 13.

Transcrit le 28 avril 1910, vol. 464, n° 1.

Répertoire n° 3022.

Grand-Carré. Entretien des berges.

DU 29 AVRIL 1910

Soumission par M. D. DELEFOSSE, entrepreneur à Berkem, pour la fourniture de palplanques nécessaires à l'entretien des berges du Grand-Carré, moyennant le prix de 777 fr. 65.

Enregisiré le 19 mai 1910, folio 50, case 6.

Répertoire n° 3145.

Interruption de circulation.

Nous, Maire de la Ville de Lille,

Vu la loi du 5 avril 1884, art. 97;

Vu le rapport de M. l'Ingénieur en chef des Ponts et Chaussées, Directeur des Travaux municipaux, faisant connaître que des travaux de construction d'aqueduc seront prochainement entrepris rues des Robleds et Ban-de-Wedde;

Considérant qu'il importe de prendre les mesures nécessaires pour faciliter l'exécution des travaux et prévenir les accidents,

ARRÊTONS :

ARTICLE 1er. — La circulation des piétons, chevaux, voitures et autres véhicules sera interdite successivement rues des Robleds et Ban-de-Wedde, à partir du 6 juin 1910 jusqu'au 25 juin 1910 inclus.

ARTICLE 2. — M. l'Ingénieur en chef des Ponts et Chaussées, Directeur des Travaux municipaux, et M. le Commissaire central de Police sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Hôtel-de-Ville, le 2 juin 1910.

Le Maire de Lille,

M. LAURENGE, Adjoint.

Théâtre. — Direction 1910-1911. Traité.

Entre les soussignés :

M. Charles DELESALLE, Maire de la Ville de Lille, demeurant en cette ville,

Agissant au nom de la Ville de Lille, en vertu d'une délibération du Conseil municipal en date du onze février mil neuf cent dix, qui sera

soumise, en même temps que les présentes, à l'approbation de l'Autorité administrative. d'une part,

Et M. Bourdette, Directeur de Théâtre, demeurant à Lille,

d'autre part,

Il a été convenu ce qui suit :

Le Maire de Lille accorde, par les présentes, à M. Bourdette qui l'accepte, l'entreprise et l'exploitation du Théâtre municipal de Lille, pour une année qui commencera à courir le premier juillet mil neuf cent dix pour finir le trente juin mil neuf cent onze.

Les parties auront la faculté de proroger le présent traité jusqu'au trente juin mil neuf cent douze, en se prévenant avant le vingt-cinq janvier mil neuf cent onze.

M. Bourdette est autorisé à exploiter simultanément le Théâtre municipal de la Place Sébastopol et du Kursaal, qui restera ainsi Théâtre municipal pendant la durée des présentes.

M. Bourdette est donc nommé Directeur des Théâtres municipaux de Lille.

La présente convention est faite aux charges et conditions stipulées au cahier des charges adopté par le Conseil municipal, le trente octobre mil neuf cent six, sauf les modifications suivantes apportées aux articles dudit cahier des charges et arrêtées entre les parties :

1° M. Bourdette est autorisé à se rendre en excursion à Roubaix, avec les artistes de sa troupe et les chœurs seulement, les artistes de l'orchestre ne pouvant être tenus, en aucun cas, de participer aux excursions.

Pour chaque représentation donnée hors des salles des Théâtres municipaux de Lille, M. Bourdette s'oblige à donner une gratification spéciale de deux francs à chaque choriste employé pour ces représentations, les excursions à Roubaix ne pourront, sauf autorisation spéciale du Maire ou de l'Adjoint délégué au Théâtre, avoir lieu qu'une fois par semaine, à l'exclusion du dimanche ;

2° M. Bourdette ne sera plus tenu de donner obligatoirement une matinée chaque dimanche à la Salle de Spectacle. Il devra mettre cette

salle à la disposition de la Société des Concerts populaires, les après-midi des dimanches choisis d'un commun accord entre cette Société et lui.

Il ne pourra réclamer à la Société des Concerts populaires un prix de location supérieur à cent cinquante francs par concert, cette somme comprendra la location de la salle, le chauffage, l'éclairage et le service des ouvreuses. La Société des Concerts populaires assurera, à ses frais, le contrôle, le service des pompiers et de police. Il est convenu que ces concerts seront toujours terminés à cinq heures et demie.

Les autres dimanches, M. Bourdette pourra donner des matinées ;

3° M. Bourdette s'oblige à engager, pendant quatre mois de la saison régulière (octobre, novembre, décembre, janvier ou février), un quatuor de grand opéra. En conséquence, le nombre des représentations de grand opéra données à la Salle de Spectacle sera élevé, au minimum, à trente au lieu de douze prévues au cahier des charges.

Ces artistes seront soumis aux débuts, dans la même forme que pour les autres artistes de la troupe.

Le quatuor de grand opéra pourra se composer d'artistes engagés dans la troupe d'opéra-comique, mais seulement en ce qui concerne le baryton, la basse et la chanteuse légère.

Il est bien entendu, en outre, que M. Bourdette continuera à donner des représentations de gala d'opéra, avec des artistes en renom engagés spécialement.

Si cette combinaison est adoptée par M. Bourdette, il devra donc composer sa troupe des premiers sujets suivants :

Un fort ténor (opéra et traduction) ;

Un premier ténor pour l'opéra-comique;

Un deuxième ténor, premier d'opérette ;

Un baryton en tous genres (opéra-comique et opéra);

Un baryton d'opérette;

Une basse en tous genres (opéra-comique et opéra) ;

Une falcon ;

Une première chanteuse légère (opéra-comique et opéra);

Une première dugazon;

Une première chanteuse d'opérette ;

3° M. Bourdette s'oblige à donner à la Salle de Spectacle, chaque lundi, un spectacle analogue à celui imposé pour les dimanches et les jours de fête, c'est-à-dire composé de deux pièces au moins, dont une opérette ou un vaudeville.

Le prix des places, au Kursaal, ne pourra être majoré qu'avec l'autorisation de l'Administration municipale, et seulement pour les tournées de passage tout à fait extraordinaires ; pour les tournées ordinaires qui qui assurent les représentations de comédie, les abonnements à l'année ne pourront être suspendus.

M. Bourdette s'engage à faire figurer sur les affiches du Grand Théâtre et du Kursaal la mention suivante : « Les billets de publicité sont admis », chaque fois que des représentations avec réductions seront données.

Dans le cas où la direction du Théâtre de Roubaix, pour la saison 1910-1911, ne serait pas concédée à M. Bourdette, ce dernier serait dispensé de fournir un quatuor de grand opéra.

Pour le surplus, il n'est dérogé en rien aux clauses et conditions du cahier des charges.

La Ville ne peut être tenue à aucune charge, soit locative, soit autre, en ce qui concerne l'immeuble du Kursaal.

M. Bourdette s'engage à faire exécuter par les propriétaires et à leurs frais tous les travaux qu'il serait reconnu nécessaire d'exécuter au Kursaal.

Tous les règlements s'appliquent aux deux Théâtres, notamment en ce qui concerne le port des chapeaux, la défense de fumer et la vente des journaux et programmes, dont le Maire se réserve le droit de réglementer la vente, sauf au Kursaal où un traité de publicité est en vigueur.

FRAIS. — Les frais auxquels les présentes donneront ouverture seront supportés par M. Bourdette. qui s'y oblige.

Dont acte.

Fait et signé à Lille, le 30 mai 1910.

VU ET APPROUVÉ :
A. BOURDETTE.

Le Maire de Lille,
Ch. DELESALLE.

Enregistré à Lille, le 1er juin 1910, folio 55, case 1. Reçu mille trois cent soixante-quinze francs, décimes compris.

DEMAIRÉ.

Théâtre. Construction de décors.

DU 29 AVRIL 1910

Soumission par M. Piat, chef machiniste du Théâtre, demeurant à Lille, pour la construction de décors nécessaires aux représentations de « Lohengrin » et du « Garçon de Banque », moyennant un prix de 605 francs.

Enregistré le 19 mai 1910, folio 50, case 8.

Répertoire n° 3146.

École des Beaux-Arts. — Professeur.

Nous, Maire de la Ville de Lille,

Vu la loi du 5 avril 1884, art. 88 ;

L'article 8 du règlement de l'École des Beaux-Arts,

Arrêtons :

Article 1er. — M. Huriez, professeur au Lycée Faidherbe, est nommé, à compter du 1er janvier 1910, professeur chargé de cours de sciences élémentaires et répétiteur de mathématiques à tous les degrés à l'École des Beaux-Arts de Lille, en remplacement de M. Darchez, décédé, aux appointements annuel, de 1.000 francs (mille francs).

Article 2. — M. le Directeur de l'École des Beaux-Arts est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Hôtel-de-Ville, le 25 juin 1910.

Le Maire de Lille,

F. DANCHIN, Adjoint.

Professeur intérimaire

Nous, Maire de la Ville de Lille,

Vu la loi du 5 avril 1884, art. 88 ;

Considérant que M. Boulanger, professeur à l'École des Beaux-Arts vient d'être chargé de cours ou de répétitions à l'École Polytechnique, qui nécessiteront pour ce professeur divers voyages à Paris, et par suite, diverses absences dans les cours qu'il fait à l'École des Beaux-Arts de Lille ;

Que ce professeur demande à être suppléé pendant quelque temps dans son cours de géométrie descriptive ;

Vu l'article 8 du règlement de l'École des Beaux-Arts de Lille,

Arrêtons :

Article 1er. — M. Alexandre Sée, ingénieur à Lille, est chargé, à partir de la rentrée d'octobre, d'assurer, de concert avec M. Boulanger et comme suppléant de ce dernier, le cours de géométrie descriptive à l'École des Beaux-Arts.

Article 2. — Le professeur suppléant touchera, comme d'usage réglementaire, la moitié du traitement du professeur, pendant le temps que durera le service extraordinaire de M. Boulanger à Paris.

Article 3. — M. le Directeur de l'École des Beaux-Arts est chargé d'assurer l'exécution du présent arrêté.

Hôtel-de-Ville, le 29 juin 1910.

Le Maire de Lille,

F. DANCHIN, Adjoint.

Conservatoire de Musique de Lille. — Succursale du Conservatoire national de Paris.

Concours pour la nomination d'un Professeur de Classe élémentaire de piano et d'un Professeur de Solfège.

Nous, Maire de la Ville de Lille,

Vu la loi du 5 avril 1884, article 88 ;

Attendu qu'il y a lieu de pourvoir à la nomination d'un professeur de classe élémentaire de piano pour les jeunes filles, en remplacement de Mlle Ortille, démissionnaire ;

Vu le budget du Conservatoire fixant à 600 francs le traitement annuel du professeur ;

Attendu qu'il y a lieu de nommer un titulaire de la classe élémentaire de solfège pour les jeunes filles, créée par notre arrêté du 21 mai 1910, au traitement de 700 francs par an,

Arrêtons :

Article 1er. — Un concours sur titres est ouvert pour l'obtention de chacun de ces emplois.

Article 2. — Les candidats auront jusqu'au 25 juin pour faire valoir leurs titres. Les demandes seront reçues à la Mairie, jusqu'à cette date ; elle devront être accompagnées de pièces justificatives, telles que diplômes, attestations et références, permettant de fournir sur la carrière musicale des postulants tous les renseignements les plus détaillés.

Article 3. — Les candidats devront justifier de leur nationalité française.

Article 4. — L'entrée en fonctions des professeurs aura lieu le 1er octobre 1910.

Hôtel-de-Ville, le 21 mai 1910.

Le Maire de Lille,

F. DANCHIN, Adjoint.

Fondation Boucher de Perthes et Primes municipales.

— Comptable spécial.

Nous, Maire de la Ville de Lille,

Vu la loi du 5 avril 1884, art. 88,

Arrêtons :

Article 1er. — M. Sagon, employé au Bureau de l'Assistance publique, est délégué pour le paiement des primes municipales et de la Fondation Boucher de Perthes.

Il lui sera mandaté, à cet effet, une somme de 3.500 francs.

Il rendra compte de l'emploi de cette somme, conformément aux règles de la comptabilité publique.

Article 2. — M. l'Adjoint délégué aux Finances est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Hôtel-de-Ville, le 9 juin 1910.

Le Maire de Lille,

Ch. DELESALLE.

Société lilloise de Protection des Enfants du 1er âge. — Compte financier pour 1909.

Comptes de profits et pertes et frais généraux, de l'Exercice 1909.

RECETTES

Lait stérilisé vendu par le dispensaire	Fr.	3.602	»
Coupons des valeurs de Bourse	Fr.	1.334	80
Intérêts en Banque	Fr.	124	70
Cotisations annuelles	Fr.	2.685	90
Subvention de l'État	Fr.	2.000	»
Subvention de la Ville	Fr.	500	»
Total des recettes	Fr.	10.247	40

DÉPENSES

Frais d'exploitation.

Bureau et secrétariat	Fr.	168	»
Appointements de la sage-femme	Fr.	1.500	»
Gages de l'aide	Fr.	730	»
Location de salle	Fr.	60	»
Charbon	Fr.	177	»
Gaz	Fr.	629	90
Entretien	Fr.	233	55
Assurances	Fr.	9	»
Eaux	Fr.	53	40
Contributions	Fr.	136	65
Factures L. Danel	Fr.	226	15
	Fr.	3.923	45

Amortissements.

Sur les constructions	Fr.	549 85
Sur le matériel	Fr.	1.553 »
	Fr.	2.102 85

Secours distribués.

Lait : 25.090 litres	Fr.	5.038 »
Viande : 2.010 kil	Fr.	2.608 »
	Fr.	7.646 »
Totaux des dépenses	Fr.	13.672 30

BALANCE

Recettes	Fr.	10.247 40
Dépenses	Fr.	13.672 30
Déficit	Fr.	3.424 90

Œuvre de l'Arbre de Noël.

Compte financier pour 1909.

RECETTES

Solde exercice 1908	Fr.	181 17
Bénéfice des fêtes au Palais Rameau durant les journées des 12, 19, 25 et 26 décembre	Fr.	3.358 15
Don de Mme Lepage mère	Fr.	1.000 »
Don de M. Doutrelon de Try	Fr.	100 »
Produit de la Tombola	Fr.	1.334 85
Subvention de la Ville de Lille	Fr.	500 »
Souscription chez les particuliers	Fr.	566 45
Total des recettes	Fr.	7.240 62

DÉPENSES

Distribution à 3.777 enfants pauvres de *toutes* les écoles, comprenant : un vêtement, un jouet, une coquille, une orange, une tasse de chocolat chaud ; (les enfants ont, en plus, assisté à un concert militaire et à une représentation cinématographique), à l'un 1 fr. 72 . .	Fr.	6.496 44
Distribution à 259 enfants des Hospices Comtesse, Stappaert, Général, Sœurs Saint-Vincent-de-Paul, et des hôpitaux Saint-Sauveur et Charité, comprenant : un jouet important, une orange et une tablette de chocolat, à l'un 1 fr. 37.	Fr.	354 83
Distribution de 6 layettes à des enfants nés dans la nuit de Noël, à l'un 12 francs.	Fr.	72 »
Installation, transport et location des tables et accessoires nécessaires pour la distribution et la fabrication du chocolat	Fr.	138 »
Deux représentations cinématographiques aux enfants.	Fr.	30 »
Courant électrique nécessaire pour les distributions . .	Fr.	32 35
Total des dépenses.	Fr.	7.123 62
Soit un solde en caisse de.	Fr.	117 »

Société de Protection des Engagés volontaires, élevés sous la tutelle administrative.

Compte financier pour 1909.

RECETTES

Versements faits par les Membres fondateurs.	Fr.	150 »
Versements faits par les Membres sociétaires.	Fr.	14.665 »
Versements faits par les Membres souscripteurs . . .	Fr.	10.098 35
Subventions de l'État, des Départements et des Communes	Fr.	40.252 30
Produit des placements de fonds.	Fr.	3.729 80
Recettes diverses (Jurys, Legs, etc.).	Fr.	8.849 40
Total des recettes.	Fr.	77.744 85

DÉPENSES

Placement de fonds (art. 5 des Statuts)		Fr. 2.000 »
Récompenses et encouragements	16.847 50	Fr. 23.331 60
Secours extraordinaires	6.844 10	
Personnel administratif		Fr. 26 254 10
Visites aux patronnés, frais de voyage et de séjour		Fr. 3.578 »
Frais de correspondance		Fr. 6 651 90
— de propagande		Fr. 1.482 45
— de statistique criminelle		Fr. 129 35
— d'approbation et d'entretien des bureaux		Fr. 163 35
Loyer, impôts, chauffage, éclairage et contribution à l'ascenseur		Fr. 4.305 45
Service, téléphone, fournitures, registres, impressions et dépenses diverses		Fr. 7.993 15
Total des dépenses		Fr. 75.889 35
Excédent de Recettes au 31 décembre 1909		Fr. 1.855 50

Union Française de la Jeunesse. — Compte financier pour 1908-1909.

RECETTES

En caisse au 1er novembre 1908	Fr. 494 05
Cotisations et droits d'entrée	Fr. 3.443 55
Subvention de la Ville de Lille	Fr. 1.500 »
Subvention du Ministère de l'Instruction publique et des Beaux-Arts	Fr. 100 »
Dons de prix en espèces	Fr. 765 »
Prêts remboursés par les sections	Fr. 196 30
Don de Mme Lepage	Fr. 1.000 »
Souscriptions au banquet de la distribution des prix	Fr. 228 »
Recettes diverses	Fr. 106 15
Total des recettes	Fr. 7.883 05

DÉPENSES

Cours et conférences. — Entretien et surveillance des locaux, matériel, fournitures, correspondances, etc.	Fr.	1.464 50
Concours et examens. — Location de salles, invitations, etc.	Fr.	140 »
Distribution des prix. — Achat de prix, médailles, location de salle, etc.	Fr.	1.624 15
Publicité et bulletin.	Fr.	924 65
Correspondances et recouvrements. — Frais de bureau.	Fr.	68 30
Dépenses diverses	Fr.	312 75
Versement à la réserve (20 °/₀ des cotisations). . . .	Fr.	688 70
Dépenses pour les sections	Fr.	304 20
Prélèvement pour le 25e anniversaire	Fr.	2.000 »
Total des dépenses	Fr.	7.685 95
Reste en caisse au 1er novembre 1909	Fr.	147 10

Œuvre Lilloise des Jardins Ouvriers.

Compte financier pour 1909.

RECETTES

Subventions de la Ville de Lille	1.000 »	Fr.	1.040 »
— du Conseil Général	40 »		
Cotisations des adhérents de l'Œuvre. . .	2.670 »	Fr.	3.425 »
— section de Moulins-Lille.	755 »		
Redevances des locataires : Groupe A . .	125 »	Fr.	936 »
— — — D . .	182 »		
— — — E . .	502 »		
— — — M . .	75 »		
— — — N . .	52 »		
— section de Moulins-Lille.	190 50	Fr.	190 50
A reporter. . .		Fr.	5.591 50

Report.	Fr.	5.591 50
Montant des intérêts des fonds déposés au "Crédit du Nord".	Fr.	45 »
Quote-part de la vente d'un livre : "Les Étapes", au profit des Jardins Ouvriers de Lille, Tourcoing, Roubaix. Auteur : M. Didry, de Roubaix.	Fr.	218 »
Remboursement de la location du terrain : Groupe J. .	Fr.	50 »
Total des recettes	Fr.	5.904 50

DÉPENSES

Frais de bureau et d'encaissement.	Fr.	82 20
Propagande.	Fr.	910 23
Personnel technique.	Fr.	54 »
Dépenses du Groupe A	Fr.	105 35
— — D	Fr.	22 26
— — E	Fr.	442 07
— — J	Fr.	50 »
— — N	Fr.	456 12
— — O	Fr.	557 12
— — P	Fr.	189 95
— — S	Fr.	74 70
— — T	Fr.	402 20
— — U	Fr.	377 50
— de la section de Moulins-Lille.	Fr.	1.838 21
Total des dépenses.	Fr.	5.261 91

Association Amicale des Sourds-Muets du Nord et du Pas-de-Calais.

Situation financière et morale au 31 décembre 1909.

RECETTES

Cotisations des membres participants	Fr.	2.214	50
— membres honoraires	Fr.	491	»
Droits d'entrée	Fr.	90	50
Amendes	Fr.	11	25
Dons	Fr.	285	50
Subvention municipale de Lille	Fr.	100	»
— départementale du Pas-de-Calais	Fr.	50	»
— municipale de Roubaix	Fr.	67	»
Répartition départementale	Fr.	60	50
Intérêts des fonds placés	Fr.	267	64
Reliquat dû sur 1908	Fr.	172	05
Reversement	Fr.	20	»
Total des recettes	Fr.	3.829	94

Nombre de membres honoraires : 56.

Nombre de membres participants : hommes 138, femmes 22 = 160.

DÉPENSES

Indemnités journalières	Fr.	1.246	»
Visites médicales	Fr.	159	»
Secours d'accouchements	Fr.	40	»
Secours extraordinaires	Fr.	70	»
Allocations aux veuves	Fr.	200	»
A reporter	Fr.	1.715	»

Report	Fr.	1.715 »
Frais divers	Fr.	157 15
Cotisation aux unions	Fr.	48 »
Caisse de réassurance.	Fr.	264 »
Frais du déplacement	Fr.	49 50
Dépenses supplémentaire	Fr.	60 75
Papiers imprimés	Fr.	41 75
Abonnement d'un journal	Fr.	4 50
Total des dépenses. . . .	Fr.	2.340 65
Excédent des recettes.	Fr.	1.489 29
Total égal.	Fr.	3.829 94
Disponible au 1er janvier 1909.	Fr.	7.083 20
Excédent des recettes de l'année 1909	Fr.	1.489 29
Total de l'avoir au 1er janvier 1910. . .	Fr.	8.572 49

Distribution d'eau. — Abattoir. Forage.

Installation d'eaux potables.

DU 13 AVRIL 1910

Soumission par M. Louis Brégi, entrepreneur à Saint-André, pour l'exécution d'un forage à l'Abattoir, moyennant un prix forfaitaire de 11.600 francs.

Enregistré le 18 avril 1910, folio 30, case 12.

Répertoire n° 3024.

Soumission par M. A. Degoix, ingénieur à Lille, pour travaux d'installation d'eaux potables à l'Abattoir, moyennant un prix de 21.747 fr. 45.

Enregistré le 26 avril 1910. folio 34, case 18.

Répertoire n° 3025.

Puits de Wattignies. Captation d'eaux potables

—

DU 13 AVRIL 1910

Soumission par M. A. Degoix, ingénieur à Lille, pour travaux de captation d'eaux potables à Wattignies, moyennant le prix de 98 718 fr. 90.

Enregistré le 26 avril 1910, folio 35, case 10.

Répertoire n° 3025.

Fiacres Automobiles. — Code des Arrêtés.

Modification. Tarif Taximètre.

Nous, Maire de la Ville de Lille,

Vu la loi municipale du 5 avril 1884 et notamment l'article 97 de cette loi ;

Vu les dispositions réglementaires actuellement en vigueur dans la Ville de Lille pour ce qui concerne la Police et le Tarif des Fiacres Automobiles ;

Vu la pétition des propriétaires et loueurs de Voitures Automobiles publiques sollicitant une révision des Tarifs ;

Attendu qu'il y a lieu de tenir compte de la hausse de prix constatée sur une partie du matériel employé,

Arrêtons :

Article 1er. — A partir de la promulgation du présent arrêté, l'article 979 du Code des Arrêtés municipaux fixant le Tarif des Taximètres Automobiles est modifié comme suit :

Pour les 600 premiers mètres : 1 franc ;

Pour chaque fraction de 200 mètres, en sus : 0 fr. 10 ;

Pour les arrêts, l'heure : 3 francs.

Si le nombre de voyageurs prenant place dans l'automobile est supérieur à deux, le conducteur peut réclamer une indemnité de 50 centimes par chaque personne supplémentaire pour la durée de la course. Un enfant au-dessous de sept ans ne compte pas pour une personne.

De minuit à six heures du matin, le Tarif est majoré de 10 °/₀.

Les autres prescriptions de l'article 979 ne sont pas modifiées.

Article 2. — Le Secrétaire général et le Commissaire central de Police sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Hôtel-de-Ville, le 18 juin 1910.

Le Maire de Lille,

Ch. DELESALLE.

Accusé de réception de M. le Préfet du Nord en date du 29 juin 1910.

Laboratoire municipal.

Statistique mensuelle.

CLASSEMENT QUALITATIF DES ÉCHANTILLONS ANALYSÉS

dans le mois de Juillet 1910

NATURE DES ÉCHANTILLONS	BONS	MAUVAIS non nuisibles	MAUVAIS nuisibles	FALSIFIÉS	TOTAL
Beurres et Fromages .	55	—	—	12	67
Bières	33	—	—	—	33
Cafés, Thés et Chicorées	1	—	—	—	1
Cidres et Poirés. . . .	4	—	—	—	4
Chocolats et Cacaos. .	2	—	—	—	2
Confitures et Miels . .	2	—	—	—	2
Eaux et Glaces . . .	5	—	28	—	33
Étains et Poteries. . .	—	—	—	—	—
Farines	6	—	—	—	6
Huiles comestibles . .	6	—	—	—	6
Jouets et Colorants . .	—	—	—	—	—
Kirschs et Spiritueux divers. . .	1	—	—	1	2
Laits.	70	—	—	13	83
Pains et Pâtes	30	—	—	—	30
Parfumeries et Teintures	—	—	—	—	—
Pétroles	—	—	—	—	—
Poivres et Épices . . .	10	—	—	1	11
Produits pharmaceutiques. . . .	—	—	—	—	—
Saindoux.	2	—	—	—	2
Sirops, Liqueurs et Limonades . .	5	—	—	—	5
Sucreries et Confiseries	3	—	—	—	3
Viandes et Conserves .	6	—	—	—	6
Vinaigres.	6	—	—	—	6
Vins.	63	1	—	7	71
Divers.	10	—	—	—	10
TOTAL. . . .	320	1	28	34	383

STATISTIQUE SANITAIRE DU MOIS DE MAI 1910

Fournie au Ministère de l'Intérieur, en exécution de la Circulaire ministérielle du 25 novembre 1886.

POPULATION : 205.625 habitants.

MARIAGES	DIVORCES	NAISSANCES (MORT-NÉS NON COMPRIS)			MORT-NÉS			DÉCÈS (mort-nés non compris)	ENFANTS MIS EN NOURRICE		
									NÉS *dans* la commune		NÉS *hors* de la commune. placés *dans* la commune.
		Légitimes	Illégitimes.	TOTAL	Légitimes	Illégitimes	TOTAL		PLACÉS *hors* de la commune.	PLACÉS *dans* la commune.	
244	16	373	78	451	19	8	27	386	»	31	5

RÉPARTITION DES DÉCÈS PAR CAUSE ET PAR AGE (*Mort-nés non comptés*).

Nos d'ordre	CAUSES DE DÉCÈS	Moins de 1 an	De 1 à 19 ans	De 20 à 39 ans	De 40 à 59 ans	De 60 ans et au delà	TOTAUX
1	Fièvre typhoïde (typhus abdominal)	»	»	4	»	»	4
2	Typhus exanthématique	»	»	»	»	»	»
3	Fièvre intermittente et cachexie palustre	»	»	»	»	»	»
4	Variole	»	»	»	»	»	»
5	Rougeole	»	12	»	»	»	12
6	Scarlatine	2	1	»	»	»	3
7	Coqueluche	5	6	»	»	»	11
8	Diphtérie et croup	»	»	»	»	»	»
9	Grippe	»	2	»	1	2	5
10	Choléra asiatique	»	»	»	»	»	»
11	Choléra nostras	»	»	»	»	»	»
12	Autres maladies épidémiques	»	»	»	»	1	1
13	Tuberculose des poumons	»	4	21	16	5	46
14	Tuberculose des méninges	»	6	»	»	»	6
15	Autres tuberculoses	1	3	1	1	»	6
16	Cancer et autres tumeurs *malignes*	»	»	1	12	14	27
17	Méningite simple	3	11	1	1	»	16
18	Congestion, hémorragie et ramollissement du cerveau	»	»	1	7	13	21
19	Maladies organiques du cœur	»	»	6	9	20	35
20	Bronchite aiguë	7	7	»	»	»	14
21	» chronique	»	»	1	3	4	8
22	Pneumonie	4	1	1	1	8	15
23	Autres affections de l'appareil respiratoire (phtisie excepté)	6	5	5	5	14	35
24	Affections de l'estomac (cancer excepté)	»	»	1	»	1	2
25	Diarrhée et entérite (au-dessous de deux ans)	22	2	»	»	»	24
26	Appendicite et typhlite	»	»	»	»	»	»
27	Hernies, obstructions intestinales	»	»	»	1	3	4
28	Cirrhose du foie	»	»	»	1	1	2
29	Néphrite aiguë et mal de Bright	»	1	5	2	5	13
30	Tumeurs non cancéreuses et autres affections des organes génitaux de la femme	»	»	»	»	»	»
31	Septicémie puerpérale (fièvre, péritonite, phlébite puerpérales)	»	»	»	»	»	»
32	Autres accidents de la grossesse et de l'accouchement	»	»	2	»	»	2
33	Débilité congénitale et vices de conformation	8	1	»	»	»	9
34	Sénilité	»	»	»	»	9	9
35	Morts violentes (suicide excepté)	»	4	5	»	»	9
36	Suicides	»	1	1	7	2	11
37	Autres maladies	6	3	9	8	8	34
38	Maladies inconnues ou mal définies	»	2	»	»	»	2
	TOTAUX	64	72	65	75	110	386

STATISTIQUE SANITAIRE DU MOIS DE JUIN 1910

Fournie au Ministère de l'Intérieur, en exécution de la circulaire ministérielle du 25 novembre 1886

POPULATION : 205.625 habitants.

MARIAGES	DIVORCES	NAISSANCES (MORT-NÉS NON COMPRIS)			MORT-NÉS			DÉCÈS (mort-nés non compris)	ENFANTS MIS EN NOURRICE		
									NÉS *dans* la commune		NÉS *hors* de la commune. placés *dans* la commune.
		Légitimes	Illégitimes.	TOTAL	Légitimes	Illégitimes.	TOTAL		PLACÉS *hors* de la commune.	PLACÉS *dans* la commune.	
129	14	318	90	408	27	5	32	350	»	35	3

REPARTITION DES DÉCÈS PAR CAUSE ET PAR AGE (*Mort-nés non comptés*)

Nos d'ordre	CAUSES DE DÉCÈS	Moins de 1 an	De 1 à 19 ans	De 20 à 39 ans	De 40 à 59 ans	De 60 ans et au delà	TOTAUX
1	Fièvre typhoïde (typhus abdominal). .	»	»	»	»	»	»
2	Typhus exanthématique	»	»	»	»	»	»
3	Fièvre intermittente et cachexie palustre	»	»	»	»	»	»
4	Variole	»	»	»	»	»	»
5	Rougeole.	3	9	»	»	»	12
6	Scarlatine	»	3	»	»	»	3
7	Coqueluche	2	6	»	»	»	8
8	Diphtérie et croup	»	1	»	»	»	1
9	Grippe.	»	»	»	»	1	1
10	Choléra asiatique.	»	»	»	»	»	»
11	Choléra nostras	»	»	»	»	»	»
12	Autres maladies épidémiques	»	»	»	1	»	1
13	Tuberculose des poumons	»	8	24	13	6	51
14	Tuberculose des méninges	2	5	1	»	»	8
15	Autres tuberculoses.	»	1	1	1	1	4
16	Cancer et autres tumeurs malignes . .	»	1	4	10	14	29
17	Méningite simple.	4	9	»	»	1	14
18	Congestion, hémorragie et ramollissement du cerveau	»	»	2	3	11	16
19	Maladies organiques du cœur	»	1	4	11	15	31
20	Bronchite aiguë	2	1	»	»	»	3
21	— chronique	»	»	2	2	3	7
22	Pneumonie	1	»	1	»	2	4
23	Autres affections de l'appareil respiratoire (phtisie exceptée).	6	5	2	3	9	25
24	Affections de l'estomac (cancer excepté).	»	»	»	2	»	2
25	Diarrhée et entérite (au-dessous de deux ans) . .	37	2	»	»	»	39
26	Appendicite et typhlite	»	»	1	1	»	2
27	Hernies, obstructions intestinales . . .	»	»	2	1	1	4
28	Cirrhose du foie	»	»	»	2	1	3
29	Néphrite aiguë et mal de Bright. . . .	»	3	4	5	4	16
30	Tumeurs non cancéreuses et autres affections des organes génitaux de la femme.	»	»	»	»	»	»
31	Septicémie puerpérale (fièvre, péritonite, phlébite puerpérales).	»	1	»	»	»	1
32	Autres accidents de la grossesse et de l'accouchement	»	»	»	»	»	»
33	Débilité congénitale et vices de conformation	6	»	»	»	»	6
34	Sénilité	»	»	»	»	14	14
35	Morts violentes (suicide excepté) . . .	»	1	1	1	1	4
36	Suicides	»	»	3	1	2	6
37	Autres maladies	11	4	4	3	12	34
38	Maladies inconnues ou mal définies . .	»	1	»	»	»	1
	TOTAUX . . .	74	62	56	60	98	350

Sapeurs-Pompiers. — Comptable spécial.

Nous, Maire de la Ville de Lille,

Vu la loi du 5 avril 1884, article 88 :

Vu la demande faite par le Conseil d'administration du Bataillon des Sapeurs-Pompiers tendant à autoriser l'adjudant-major du Bataillon à toucher, chaque mois, à la Recette municipale, à titre d'avance, une somme de trois cents francs pour lui permettre de payer les secours aux Sapeurs-Pompiers blessés ou malades;

Considérant qu'il est nécessaire que les indemnités de maladies et de blessures contractées en service commandé soient payées sans retard,

Arrêtons :

Article 1er. — M. Crombet, capitaine adjudant-major du Bataillon des Sapeurs-Pompiers est nommé comptable spécial pour le paiement des indemnités de maladies et de blessures contractées en service commandé.

Une somme de trois cents francs sera mise, à cet effet, à sa disposition.

Il devra en rendre compte, chaque mois, conformément aux règles de la Comptabilité publique.

Article 2. — M. l'Adjoint délégué aux Finances est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Hôtel-de-Ville, le 10 juin 1910.

Le Maire de Lille,

Ch. DELESALLE.

Bureau Militaire.

Nous, Maire de la Ville de Lille,

Vu la loi du 5 avril 1884, art. 88,

ARRÊTONS :

ARTICLE 1er. — Les appointements de M. DOYENNETTE, employé au Bureau Militaire, sont portés de 1.800 à 1.900 francs (dix neuf cents francs) par an, à compter du 1er mai 1910.

ARTICLE 2. — M. le Secrétaire général est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Hôtel-de-Ville, le 8 juin 1910.

Le Maire de Lille,

R. BRACKERS D'HUGO, Adjoint.

Bureau d'Hygiène.

Nous, Maire de la Ville de Lille,

Vu la loi du 5 avril 1884, art. 88,

ARRÊTONS :

ARTICLE 1er. — M. DEPRET, Georges, né à Lille, le 4 octobre 1895, est nommé, à titre provisoire, employé au Bureau d'Hygiène, au traitement annuel de 400 francs (quatre cents francs), à compter du 1er juin 1910.

ARTICLE 2. — M. le Secrétaire général est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Hôtel-de-Ville, le 1er juin 1910.

Le Maire de Lille,

Fl. BINAULD, Adjoint.

Musées.

Nous, Maire de la Ville de Lille,

Vu la loi du 5 avril 1884, art. 88,

ARRÊTONS :

Notre arrêté du 26 mai 1910, fixant à 1.000 francs les appointements

de M. Guenez, gardien au Musée industriel et commercial, est rapporté et modifié comme suit :

« Article 1er. — M. Guenez, Georges, né à Lille, le 3 novembre » 1878, est nommé, à titre provisoire, gardien au Musée industriel et » commercial, en remplacement de M. Catteau, admis à faire valoir ses » droits à la retraite, aux appointements annuels de mille deux cents » francs (1.200 francs), à compter du 1er juin 1910.

» Article 2. — M. le Secrétaire général et M. le Secrétaire du » Musée industriel et commercial sont chargés, chacun en ce qui le » concerne, de l'exécution du présent arrêté. »

Hôtel-de-Ville, le 4 juin 1910.

Le Maire de Lille,

F. DANCHIN, Adjoint.

Police.

Nous, Maire de la Ville de Lille.

Vu la loi du 5 avril 1884, art. 88 ;

Sur la proposition de M. le Commissaire central de Police,

Arrêtons :

Article 1er. — L'Agent de police de 3me classe Faure, mis en disponibilité pour infirmités temporaires, est réintégré dans ses fonctions à compter du 1er juillet 1910.

Article 2. — M. le Commissaire central de Police est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Hôtel-de-Ville, le 29 juin 1910.

Le Maire de Lille,

Ch. DELESALLE.

10.1195

BULLETIN ADMINISTRATIF

SOMMAIRE :

Pages

Services municipaux :

Personnel 354

Services municipaux. — État du personnel présent au 30 avril 1910.

NOMS	TITRES	DATES d'entrée ou de titularisation	DATES de la dernière augmentation	TRAITEMENTS actuels
SECRÉTARIAT GÉNÉRAL				
MM.				
Assoignion.	Secrétaire général	1er juillet 1908	1910	9.000
Mouraux	Secrétaire général adjoint	1er mars 1898	1910	5.000
Simonnet	Sous-Chef de bureau	1er juillet 1888	1909	2.700
Chassaing	Commis principal	27 janvier 1899	1909	2.500
De Lamare (*) . . .	Secrétaire du Contentieux	1er janvier 1909	1910	2.400
Cussac (*).	Commis principal	14 novembre 1908	1908	2 200
Alhant, O.	Employé	1er juin 1886	1910	2.100
Férandelle.	Employé	1er septembre 1896	1909	2.300
Payement.	Employé	20 février 1906	1910	1.800
Peirsegaele	Employé	1er décembre 1906	1910	1.900
Dreyfus-Landouzy .	Rédacteur	1er janvier 1909	1910	1.700
Carlier.	Employé	1er janvier 1909	1910	1.600
Descarpentries, F. .	Employé	1er janvier 1910	1910	1.500
Desrumeaux. . . .	Huissier	1er décembre 1891	1905	2.000
Jean (*).	Garçon de bureau	1er août 1896	1905	1.700
Covin	Garçon de bureau	1er janvier 1905	1910	1.800
Ronse (*)	Concierge	1er avril 1900	1901	1.300
N....	Veilleur de nuit			
ÉLECTIONS				
MM.				
Tallon.	Chef de bureau	1er janvier 1885.	1909	3.000
Billiaert.	Employé	1er janvier 1906	1910	2.400
Gélas	Employé	15 mars 1898	1909	1.900
Delonque, Eugène.	Expéditionnaire	1er janvier 1907	1910	1.800

(*) N'est pas encore titularisé.

NOMS	TITRES	DATES D'ENTRÉE ou de TITULARISATION	DATES de la dernière augmentation	TRAITEMENTS ACTUELS
CONTRIBUTIONS				
MM.				
Delonque	Chef de bureau	1er janvier 1896	1910	2.700
Descarpentries, Robert	Employé	1er juin 1886	1910	2.200
Delelis	Employé	1er janvier 1895	1910	2.200
Lefébure	Employé	1er janvier 1897	1910	1.900
Lherbier.	Expéditionnaire	1er janvier 1907	1910	1.700
AFFAIRES MILITAIRES ET SERVICE DES FÊTES				
MM.				
Desrousseaux . . .	Chef de bureau	1er janvier 1894	1908	3.800
Desrousseaux . . .	Délégué aux fêtes	15 mars 1909	1909	500
Anchin	Sous-Chef de bureau	1er janvier 1897	1909	2.500
Doyennette	Employé	1er janvier 1902	1910	1.900
Delos (*).	Expéditionnaire	1er janvier 1909	1909	1.500
ÉTAT CIVIL				
MM.				
Favier	Chef de bureau	1er janvier 1894	1909	5.000
Loré.	Sous-Chef de Bureau	1er janvier 1895	1909	2.700
Fauchart	Employé	1er juillet 1889	1907	1.900
Tillieu	Employé	1er avril 1898	1909	1.900
Brasseur	Expéditionnaire	1er janvier 1893	1907	1.800
Paillard.	Expéditionnaire	1er janvier 1901	1903	1.700
Gallet.	Employé	1er janvier 1901	1909	1.800
Becquart	Employé	1er septembre 1904	1910	1.800
Masurel.	Expéditionnaire	1er septembre 1872	1907	1.600
Batard	Expéditionnaire	1er janvier 1903	1908	1.700
Debrock.	Employé	1er janvier 1904	1907	1.700
Deroullez	Expéditionnaire	1er janvier 1907	1910	1.700
Méplomb, Gaston. .	Expéditionnaire	1er janvier 1905	1909	1.500
Dewattine.	Expéditionnaire	1er janvier 1909	1909	1.500
Boucher.	Expéditionnaire	1er janvier 1905	1910	1.500
Coppens.	Expéditionnaire	1er janvier 1910	1910	1.500
Morel, Paul	Garçon de bureau	1er janvier 1902	1902	1.500

(*) N'est pas encore titularisé.

NOMS	TITRES	DATES d'entrée ou de titularisation	DATES de la dernière augmentation	TRAITEMENTS ACTUELS
ASSISTANCE				
MM.				
Morel, Julien . . .	Employé	1er mars 1882	1910	2.500
Sagon.	Employé	1er janvier 1898	1908	2.000
ARCHIVES				
MM.				
Baudouin	Chef de bureau	1er janvier 1890	1910	3.100
Vérez.	Employé	1er janvier 1901	1909	1.900
Desmons	Expéditionnaire	1er janvier 1901	1904	1.700
DACTYLOGRAPHES				
MM.				
Bottequin	Chef de bureau	1er juillet 1892	1910	2.600
Duhayon	Employé	1er janvier 1899	1908	1.900
Seynave.	Employé	1er septembre 1901	1909	1.800
Soyez.	Employé	1er janvier 1909	1909	1.500
Denoyelle	Employé	1er avril 1909	1909	1.500
Bodreau (Mlle) (*). .	Employée	13 décembre 1907	1909	1.200
Couvreux	Employé	1er janvier 1889	1907	2.100
STÉNOGRAPHES DU CONSEIL MUNICIPAL				
MM.				
Broyant.	Sténographe chef	1er avril 1901	1910	1.700
Duhayon	Sténographe adjoint	1er janvier 1909	1910	400
Sagon.	Sténographe adjoint	1er janvier 1909	1910	400
RECETTE MUNICIPALE				
M. Wellhoff. . . .	Receveur municipal	6 avril 1899	1901	30.487

(*) N'est pas encore titularisé.

NOMS	TITRES	DATES d'entrée ou de titularisation	DATES de la dernière augmentation	TRAITEMENTS actuels

FINANCES ET CONTROLE

Comptabilité Générale.

MM.				
Delporte	Directeur	1er janvier 1910 avec effet du 1er février 1896	1910	8.000
Broyant	Secrétaire rédacteur	1er janvier 1894	1910	3.200
Gilquin	Chef de bureau	1er octobre 1905. avec effet du 1er janvier 1902	1910	4.000
Chardin . . .	Sous-chef de bureau	1er mars 1892.	1910	2.800
Leroy	Commis principal	1er janvier 1897.	1910	2.400
Nevelle	Employé	1er janvier 1897.	1907	2.000
Delannoy . . .	Employé	1er janvier 1899.	1910	1.900
Navau	Employé	1er mars 1898.	1909	1.900
Thouvignon. . .	Employé	1er janvier 1899.	1907	1.800
Zeekaff.	Employé	1er novemb. 1900.	1909	1.900
Dejaeger (*) . .	Employé	20 avril 1898.	1909	1.800
Duvivier. . . .	Employé	1er janvier 1900.	1909	1.800
Lucat	Employé	1er janvier 1904.	1909	1.800
Lefebvre, P . .	Employé	1er août 1908.	1910	1.600
Doléac.	Employé	1er avril 1909.	1910	1.600
Dupuyds . . .	Garçon de bureau	1er janvier 1892.	1909	1.600

Comptabilité des Travaux.

MM.				
Fray.	Chef de bureau	1er janvier 1901.	1910	3.200
Beaucamps. . .	Employé	1er janvier 1892.	1910	2.200
Larnaude (*). .	Employé	8 janvier 1897.	1909	2.000
Bauduin. . . .	Employé	1er avril 1898.	1909	1.900
Avocat.	Employé	1er janvier 1902.	1910	1.900
Petit, E. . . .	Employé	1er janvier 1907.	1910	1.800

(*) N'est pas encore titularisé.

NOMS	TITRES	DATES d'entrée ou de titularisation	DATES de la dernière augmentation	TRAITEMENTS actuels
		Comptabilité des Eaux.		
MM.				
Wallard. . . .	Chef de bureau	1er janvier 1887.	1909	3.200
Vermeersch . .	Sous-chef de bureau	27 septembre 1886	1910	2.500
Darras.	Employé	1er avril 1908.	1910	1.600
Destringuet . .	Employé	1er mai 1910.	1910	1.500
		Service de la Collecte.		
MM.				
Schietecatte. . .	Chef de service	1er janvier 1899.	1910	2.500
Ghesquière, E.(*)	Brigadier contrôleur	8 octobre 1896.	1907	2.200
Delcluze (*) .	Contrôleur	1er février 1897.	1910	2.000
Morelle (*). . .	Contrôleur	5 juillet 1904.	1910	2.000
Martin	Collecteur	1er janvier 1889.	1909	1.800
Dotte	Collecteur	1er avril 1895.	1909	1.800
Du Bois, C. . .	Collecteur	1er octobre 1899.	1909	1.800
Férandelle. . .	Collecteur	25 avril 1901.	1909	1.800
Mallein (*) . . .	Collecteur	11 septembre 1905	1908	1.650
Petit, A. (*) . .	Collecteur	1er novemb. 1900.	1910	1.800
Catteau	Collecteur	15 février 1909.	1910	1.550
Squeder	Collecteur	1er mai 1909.	1910	1.550
Devroé	Collecteur	1er mai 1909.	1910	1.550

(*) N'est pas encore titularisé.

NOMS	TITRES	DATES D'ENTRÉE ou de TITULARISATION	DATES de la dernière augmentation	TRAITEMENTS ACTUELS
TRAVAUX MUNICIPAUX				
M.				
Lemoine. . . .	Ing'n. en ch. des Ponts et Ch. Directeur	16 octobre 1908		20.000
Bureaux.				
MM.				
Pergant	Chef de Bureau	31 mars 1896	1er janvier 1910	3.800
Lepoutre. . . .	Métreur vérificatr	28 mai 1906	1er janvier 1908	3.200
Goudin	Employé	30 août 1897	1er janvier 1908	2.000
Parsy	Employé	6 novembre 1894	1er janvier 1910	1.900
Dupied	Employé	1er février 1897	1er janvier 1908	1.800
Hugot	Employé	1er octobre 1904	1er janvier 1909	2.000
Bart.	Employé	1er juillet 1884	1er janvier 1908	1.800
Leconte	Employé	1er février 1907	1er janvier 1909	1.900
Mathez (*) . . .	Employé	6 octobre 1899	1er octobre 1907	1.800
Lesage.	Géomètre	1er mai 1897	1er janvier 1910	3.600
Lievenzang . .	Dessinateur	1er décembre 1897	1er janvier 1907	2.300
Sterckmann (*).	Dessinateur	1er octobre 1890	1er janvier 1910	2.100
Rabat	Dessinateur	1er novembre 1901	1er janvier 1908	1.800
Lecat	Dessinateur	1er mai 1897	1er janvier 1908	1.700
Doutrelong. . .	Dessinateur	20 mai 1907	1er janvier 1910	1.500
Service actif.				
MM.				
Bruyer	Inspecteur principal	1er janvier 1885	1er janvier 1907	4.000
Duhen.	Inspecteur	1er juin 1884	1er janvier 1907	3.200
Aubrun	Inspecteur	12 mars 1901	1er janvier 1908	3.200

(*) N'est pas encore titularisé.

NOMS	TITRES	DATES D'ENTRÉE ou de TITULARISATION	DATES de la dernière augmentation	TRAITEMENTS ACTUELS
MM.				
Deswaf	Inspecteur	3 août 1891	1er janvier 1908	2.900
Moronval . . .	Surveillant	1er janvier 1882	1er janvier 1909	2.000
Vaillant (*) . .	Surveillant	20 mars 1910		1.800
Tellier	Surveillant	14 mars 1892	1er janvier 1905	1.800
Morillon, Georges (*)	Surveillant	1er août 1904	1er janvier 1907	1.800
Didelot	Surveillant	27 avril 1887	1er janvier 1907	1.800
Rossert	Contrôleur des Droits de Voirie	1er avril 1895	1er janvier 1910	2.000
Gasque	Contrôleur des Droits de Voirie	1er août 1897	1er janvier 1910	1.900
Baron	Garçon de bureau	1er juin 1902	1er janvier 1910	1.600
Laurent (*). . .	Garçon de courses	1er janvier 1910		1.400
Transport du matériel de fêtes et service de la voiture cellulaire				
MM.				
Dernoncourt (*)	Cocher	13 octobre 1901		1.664
Denys (*) . . .	Cocher	23 février 1903		1.500
Entretien des propriétés communales				
MM.				
Bouvet (*) . . .	Chef d'équipe	5 janvier 1894	1er août 1908	1.700
Tonneau. . . .	Chef d'équipe	11 avril 1888	1er janvier 1902	1.700
Gilquin (*). . .	Menuisier	15 juin 1883	1er janvier 1897	1.500

(*) N'est pas encore titularisé.

NOMS	EMPLOIS	DATES D'ENTRÉE	DATES de la dernière augmentation	TRAITEMENTS ACTUELS
		OCTROI		
MM.				
Baudou . . .	Directeur	1er janvier 1898	1er janvier 1908	7.000
Messien . . .	Inspecteur	1er avril 1880	1er janvier 1908	4.000
Lainé	Receveur central	1er septembre 1884	1er novembre 1908	3.200
Bauduin . . .	Contrôleur hors classe	1er septembre 1884	1er janvier 1909	3.400
Naessens. . .	Contrôleur hors classe	1er juillet 1884	1er janvier 1909	3.400
Jacquemart. .	Contrôleur 2e classe	1er septembre 1894	1er janvier 1909	3.000
Cochez. . . .	Contrôleur 3e classe	1er février 1887	1er janvier 1910	2.800
Norel.	Commis principal	1er avril 1889	1er janvier 1908	2.600
Faure	Commis	1er mars 1885	1er janvier 1908	2.200
Fremaux. . .	Commis	1er février 1902	1er janvier 1909	2.100
Créteux . . .	Receveur hors classe	1er octobre 1881	1er mai 1903	2.400
Dupont. . . .	Receveur hors classe	1er septembre 1884	1er janvier 1908	2.400
Gigney. . . .	Receveur hors classe	1er mai 1888	1er janvier 1908	2.400
Levat, G.	Receveur hors classe	1er juillet 1891	1er janvier 1908	2.400
Verfaille . . .	Receveur hors classe	1er avril 1887	1er juillet 1908	2.400
Lallemand . .	Receveur hors classe	1er octobre 1890	1er janvier 1909	2.400
Poupart . . .	Receveur hors classe	1er novembre 1891	1er mai 1909	2.400
Lefebvre, H. .	Receveur 1re cl.	1er juin 1892	1er janvier 1908	2.200
Novarèze. . .	Receveur 1re cl.	1er mars 1891	1er avril 1908	2.200
Chatelain. . .	Receveur 1re cl.	1er octobre 1891	1er juillet 1908	2.200
Leignel. . .	Receveur 1re cl.	1er octobre 1891	1er juillet 1908	2.200
Leduc	Receveur 1re cl.	1er avril 1892	1er janvier 1909	2.200
Lalanne . . .	Receveur 1re cl.	1er novembre 1892	1er janvier 1909	2.200
Isenbrandt. .	Receveur 1re cl.	1er mai 1893	1er mai 1909	2.200
Bauduin . . .	Receveur 2e classe	1er mai 1893	1er janvier 1908	2.100
Letellier . . .	Receveur 2e classe	1er mai 1892	1er juillet 1908	2.100
Brienne, P. .	Receveur 2e classe	1er janvier 1894	1er juillet 1908	2.100
Deruelle . . .	Receveur 2e classe	1er janvier 1894	1er janvier 1909	2.100
Lamoot. . . .	Receveur 2e classe	1er novembre 1894	1er janvier 1909	2.100
Creusot. . . .	Receveur 2e classe	1er avril 1895	1er janvier 1909	2.100
Doutrelong, E.	Receveur 2e classe	1er avril 1895	1er janvier 1909	2.100

NOMS	EMPLOIS	DATES D'ENTRÉE	DATES de la dernière augmentation	TRAITEMENTS ACTUELS
MM.				
Courbot . . .	Receveur 2e classe	1er avril 1895	1er mai 1909	2.100
Crespel. . . .	Receveur 3e classe	1er novembre 1895	1er janvier 1908	2.000
Poissonnier. .	Receveur 3e classe	1er novembre 1895	1er janvier 1909	2.000
Duthoit . . .	Receveur 3e classe	1er décembre 1895	1er janvier 1909	2.000
Delerue. . . .	Receveur 3e classe	1er janvier 1897	1er janvier 1909	2.000
Bonsart. . . .	Receveur 3e classe	1er mai 1888	1er janvier 1910	2.000
Delcambre . .	Receveur 4e classe	1er octobre 1890	1er octobre 1908	1.900
Brunin, E . .	Receveur 4e classe	1er septembre 1900	1er janvier 1909	1.900
Delelis. . . .	Receveur 4e classe	1er septembre 1900	1er avril 1909	1.900
Navez, P. . .	Receveur 4e classe	1er septembre 1900	1er novembre 1909	1.900
Monnoye. . .	Receveur 4e classe	1er février 1902	1er janvier 1910	1.900
Bourrez . . .	Receveur 4e classe	1er décembre 1902	1er avril 1910	1.900
Sauvage, E. .	Brigadier chef	1er septembre 1885	1er janvier 1909	2.600
Lecompte . .	Sous-chef de brigade	1er septembre 1883	1er janvier 1908	2.200
Mansuet . . .	Vérificateur hors classe	1er novembre 1879	1er janvier 1908	2.150
Castelain. . .	Vérificateur hors classe	1er décembre 1882	1er janvier 1908	2.150
Vincent . . .	Vérificateur hors classe	1er février 1888	1er janvier 1908	2.150
Gilquin . . .	Vérificateur hors classe	1er avril 1887	1er août 1908	2.150
Cordonnier. .	Vérificateur hors classe	1er novembre 1888	1er août 1908	2.150
Prouvoyeur .	Vérificateur hors classe	1er avril 1889	1er janvier 1910	2.150
Jacquemont .	Vérificateur hors classe	1er juillet 1889	1er mars 1910	2.150
Dalle.	Vérificateur hors classe	1er février 1890	1er avril 1910	2.150
Leroy	Vérificateur 1re cl.	1er avril 1892	1er janvier 1909	2.050
Prouvost. . .	Vérificateur 2e cl.	1er mai 1888	1er janvier 1908	1.950
Derwel. . . .	Vérificateur 2e cl.	1er janvier 1890	1er janvier 1908	1.950
Bauduin, E. .	Vérificateur 2e cl.	1er octobre 1890	1er janvier 1908	1.950
Ioos	Vérificateur 2e cl.	1er avril 1892	1er janvier 1909	1.950
Six	Vérificateur 2e cl.	1er novembre 1892	1er janvier 1909	1.950
Carlier. . . .	Vérificateur 2e cl.	1er mai 1893	1er février 1909	1.950
Boucherie . .	Vérificateur 2e cl.	1er septembre 1894	1er mai 1909	1.950
Ducatillon . .	Vérificateur 2e cl.	1er avril 1895	1er septembre 1909	1.950
Waillez . . .	Vérificateur 2e cl.	1er novembre 1895	1er mars 1910	1.950
Duribreux . .	Vérificateur 2e cl.	1er juin 1897	1er avril 1910	1.950
Leva, B . . .	Vérificateur 3e cl.	1er avril 1889	1er janvier 1908	1.850
Wanaverbecq	Vérificateur 3e cl.	1er mars 1891	1er janvier 1908	1.850

NOMS	EMPLOIS	DATES D'ENTRÉE	DATES de la dernière augmentation	TRAITEMENTS ACTUELS
MM.				
Levast, C. . .	Vérificateur 3e cl.	1er novembre 1892	1er avril 1908	1.850
Lesaffre . . .	Vérificateur 3e cl.	1er janvier 1894	1er avril 1908	1.850
Lafrance . . .	Vérificateur 3e cl.	1er avril 1895	1er janvier 1909	1.850
Dhalluin. . .	Vérificateur 3e cl.	1er novembre 1895	1er août 1909	1.850
Lobert	Vérificateur 4e cl.	1er septembre 1900	1er septembre 1907	1.750
Serrure, F . .	Vérificateur 4e cl.	1er novembre 1900	1er décembre 1907	1.750
Coquelle . . .	Vérificateur 4e cl.	1er février 1902	1er janvier 1909	1.750
Brunin, L. . .	Vérificateur 4e cl.	1er janvier 1897	1er janvier 1909	1.750
Thieffry . . .	Vérificateur 4e cl.	1er novembre 1900	1er janvier 1910	1.750
Wiscart . . .	Vérificateur 4e cl.	1er décembre 1902	1er février 1910	1.750
Ronse	Vérificateur 4e cl.	1er décembre 1902	1er avril 1910	1.750
Scamps. . . .	Comptable aux recettes accres	1er novembre 1884	1er janvier 1909	2.000
Cocheteux . .	Préposé au dépotoir	1er octobre 1890	1er janvier 1909	1.800
Hallez	Préposé planton	1er mai 1888	1er janvier 1908	1.800
Dutilleul. . .	Préposé au Minck	1er janvier 1893	1er janvier 1908	1.800
Flamant . . .	Préposé 1re classe	1er mars 1883	1er janvier 1908	1.700
Lepers. . . .	Préposé 1re classe	1er mars 1883	1er janvier 1908	1.700
Lanvin. . . .	Préposé 1re classe	1er mars 1883	1er janvier 1908	1.700
Bouche, L.. .	Préposé 1re classe	1er novembre 1884	1er janvier 1908	1.700
Yolente . . .	Préposé 1re classe	1er septembre 1885	1er janvier 1908	1.700
Bosmans. . .	Préposé 1re classe	1er avril 1887	1er janvier 1908	1.700
Leruste. . .	Préposé 1re classe	1er octobre 1887	1er janvier 1908	1.700
Beyaert . . .	Préposé 1re classe	1er mai 1888	1er janvier 1908	1.700
Bouchart. . .	Préposé 1re classe	1er septembre 1885	1er janvier 1908	1.700
Guilluy. . . .	Préposé 1re classe	1er novembre 1888	1er janvier 1908	1.700
Lemay. . . .	Préposé 1re classe	1er novembre 1888	1er janvier 1908	1.700
Duquesnoy. .	Préposé 1re classe	1er avril 1889	1er janvier 1908	1.700
Villaume. . .	Préposé 1re classe	1er juillet 1889	1er janvier 1908	1.700
Reynaert. . .	Préposé 1re classe	1er octobre 1890	1er janvier 1908	1.700
Détée	Préposé 1re classe	1er janvier 1892	1er janvier 1908	1.700
Merlier. . . .	Préposé 2e classe	1er janvier 1897	1er mars 1904	1.600
Nuttens . . .	Préposé 2e classe	1er juin 1897	1er octobre 1904	1.600
Demory . . .	Préposé 2e classe	1er novembre 1899	1er octobre 1904	1.600
Sobrie	Préposé 2e classe	1er novembre 1899	1er janvier 1905	1.600
Delecueillerie.	Préposé 2e classe	1er novembre 1899	1er janvier 1905	1.600

NOMS	EMPLOIS	DATES D'ENTRÉE	DATES de la dernière augmentation	TRAITEMENTS ACTUELS
MM.				
Mortreux. . .	Préposé 2e classe	1er décembre 1895	1er décembre 1903	1.600
Sauvage . . .	Préposé 2e classe	1er novembre 1899	1er avril 1905	1.600
Dugardin. . .	Préposé 2e classe	1er novembre 1899	1er avril 1905	1.600
Deflandre. . .	Préposé 2e classe	1er novembre 1899	1er avril 1905	1.600
Desaint . . .	Préposé 2e classe	1er novembre 1899	1er juin 1906	1.600
Mabesoone . .	Préposé 2e classe	1er septembre 1900	1er juillet 1905	1.600
Navez, J . .	Préposé 2e classe	1er septembre 1900	1er janvier 1906	1.600
Schoonhèere .	Préposé 2e classe	1er septembre 1900	1er juillet 1906	1.600
Marquant. . .	Préposé 2e classe	1er septembre 1900	1er août 1906	1.600
Langlet. . . .	Préposé 2e classe	1er septembre 1900	1er janvier 1907	1.600
Faguet. . . .	Préposé 2e classe	1er septembre 1900	1er février 1907	1.600
Warembourg.	Préposé 2e classe	1er septembre 1900	1er mai 1907	1.600
Pornot. . . .	Préposé 2e classe	1er novembre 1900	1er janvier 1908	1.600
Marescaux . .	Préposé 2e classe	1er novembre 1900	1er septembre 1907	1.600
Plancq. . . .	Préposé 2e classe	1er novembre 1900	1er décembre 1907	1.600
Pringuet. . .	Préposé 2e classe	1er février 1902	1er mars 1908	1.600
Giraud. . . .	Préposé 2e classe	1er février 1902	1er mars 1908	1.600
David	Préposé 2e classe	1er février 1902	1er mars 1908	1.600
Declercq, F. .	Préposé 2e classe	1er février 1902	1er mars 1908	1.600
Denève. . . .	Préposé 2e classe	1er février 1902	1er mars 1908	1.600
Legrand . . .	Préposé 2e classe	1er février 1902	1er mars 1908	1.600
Accart	Préposé 2e classe	1er février 1902	1er mars 1908	1.600
Debacker. . .	Préposé 2e classe	1er février 1902	1er juillet 1908	1.600
Meneboo . . .	Préposé 2e classe	1er février 1902	1er juillet 1908	1.600
Levrague. . .	Préposé 2e classe	1er février 1902	1er juillet 1908	1.600
Guénez. . . .	Préposé 2e classe	1er février 1902	1er mars 1908	1.600
Smet.	Préposé 2e classe	1er février 1902	1er juillet 1908	1.600
Stricanne. . .	Préposé 2e classe	1er février 1902	1er juillet 1908	1.600
Vanhuffel . .	Préposé 2e classe	1er février 1902	1er juillet 1908	1.600
Verdier . . .	Préposé 2e classe	1er février 1902	1er juillet 1908	1.600
Ysebaert. . .	Préposé 2e classe	1er février 1902	1er juillet 1908	1.600
Crétel	Préposé 2e classe	1er février 1902	1er septembre 1908	1.600
Dua	Préposé 2e classe	1er février 1902	1er septembre 1908	1.600
Berson. . . .	Préposé 2e classe	1er novembre 1902	1er février 1909.	1.600
Lamotte . . .	Préposé 2e classe	1er novembre 1902	1er février 1909	1.600

NOMS	EMPLOIS	DATES D'ENTRÉE	DATES de la dernière augmentation	TRAITEMENTS ACTUELS
MM.				
Desmoutiez. .	Préposé 2e classe	1er novembre 1902	1er février 1909	1.600
Deneuféglise .	Préposé 2e classe	1er novembre 1902	1er février 1909	1.600
Calin.	Préposé 2e classe	1er novembre 1902	1er février 1909	1.600
Fayen	Préposé 2e classe	1er novembre 1902	1er février 1909	1.600
Tune.	Préposé 2e classe	1er novembre 1902	1er février 1909	1.600
Heu	Préposé 2e classe	1er décembre 1902	1er juillet 1909	1.600
Vermesse, H.	Préposé 2e classe	1er janvier 1903	1er juillet 1909	1.600
Maréchal. . .	Préposé 2e classe	1er janvier 1904	1er août 1909	1.600
Thiboult. . .	Préposé 2e classe	1er janvier 1903	1er septembre 1909	1 600
Thellier . . .	Préposé 2e classe	1er janvier 1903	1er novembre 1909	1.600
Vermeulen .	Préposé 2e classe	1er janvier 1903	1er novembre 1909	1.600
Willay. . . .	Préposé 2e classe	1er janvier 1903	1er novembre 1909	1.600
Lefebvre, A. .	Préposé 2e classe	1er février 1903	1er janvier 1910	1.600
Bouche, J. . .	Préposé 2e classe	1er février 1903	1er janvier 1910	1.600
Ottelard . . .	Préposé 2e classe	1er février 1903	1er janvier 1910	1.600
Veys.	Préposé 2e classe	1er février 1903	1er janvier 1910	1.600
Mestdagh. . .	Préposé 2e classe	1er février 1903	1er janvier 1910	1.600
Denaer. . . .	Préposé 2e classe	1er février 1903	1er janvier 1910	1.600
Debailleul . .	Préposé 2e classe	1er avril 1903	1er mars 1910	1.600
Vermesse, Fd.	Préposé 2e classe	1er avril 1903	1er mars 1910	1.600
Audubert. . .	Préposé 3e classe	1er juillet 1903	1er janvier 1908	1.500
Delmarquette.	Préposé 3e classe	1er juillet 1903	1er janvier 1908	1.500
Devernay, J. .	Préposé 3e classe	1er juillet 1903	1er janvier 1908	1.500
Dumont . . .	Préposé 3e classe	1er juillet 1903	1er janvier 1908	1.500
Espèce. . . .	Préposé 3e classe	1er juillet 1903	1er janvier 1908	1.500
Mangez. . . .	Préposé 3e classe	1er juillet 1903	1er janvier 1908	1.500
Declercq, Franç.	Préposé 3e classe	1er octobre 1903	1er janvier 1908	1.500
Castel	Préposé 3e classe	1er octobre 1903	1er janvier 1908	1.500
Bleuzé. . . .	Préposé 3e classe	1er novembre 1903	1er janvier 1908	1.500
Savels	Préposé 3e classe	1er avril 1904	1er janvier 1908	1.500
Lécaillet . . .	Préposé 3e classe	1er avril 1904	1er mars 1908	1.500
Noterman . .	Préposé 3e classe	1er mai 1904	1er mars 1908	1.500
Jennes. . . .	Préposé 3e classe	1er juillet 1904	1er juillet 1908	1.500
Carlier, A . .	Préposé 3e classe	1er novembre 1904	1er août 1908	1.500
Sainquentin. .	Préposé 3e classe	1er novembre 1904	1er septembre 1908	1.500

NOMS	EMPLOIS	DATES D'ENTRÉE	DATES de la dernière augmentation	TRAITEMENTS ACTUELS
MM.				
Degobert. . .	Préposé 3e classe	1er janvier 1905	1er octobre 1908	1.500
Leboucq . . .	Préposé 3e classe	1er janvier 1905	1er octobre 1908	1.500
Devernay, E.	Préposé 3e classe	1er mars 1904	1er janvier 1906	1.500
Vandervaincq	Préposé 3e classe	1er avril 1905	1er novembre 1908	1.500
Leroy, E. . .	Préposé 3e classe	1er avril 1905	1er novembre 1908	1.500
Mullier. . . .	Préposé 3e classe	1er avril 1905	1er novembre 1908	1.500
Deroch. . . .	Préposé 3e classe	1er juin 1905	1er avril 1909	1.500
Castelain. . .	Préposé 3e classe	1er octobre 1905	1er juillet 1909	1.500
Lévesque. . .	Préposé 3e classe	1er octobre 1905	1er juillet 1909	1.500
Massot. . . .	Préposé 3e classe	1er octobre 1905	1er juillet 1909	1 500
Peltier. . . .	Préposé 3e classe	1er octobre 1905	1er juillet 1909	1.500
Duriez, J.-B. .	Préposé 3e classe	1er mars 1906	1er octobre 1909	1.500
François . . .	Préposé 3e classe	1er mars 1906	1er novembre 1909	1.500
Depretter. . .	Préposé 3e classe	1er juillet 1906	1er mars 1910	1.500
Provoost. . .	Préposé 3e classe	1er juillet 1906	1er avril 1910	1.500
Félix, R . . .	Préposé 3e classe	1er juillet 1906	1er avril 1910	1.500
Duriez, E. . .	Préposé 4e classe	1er octobre 1906	1er janvier 1908	1.400
Declerck . . .	Préposé 4e classe	1er octobre 1906	1er janvier 1908	1.400
Carlier, R. . .	Préposé 4e classe	1er octobre 1906	1er janvier 1908	1.400
Fiérens. . . .	Préposé 4e classe	1er janvier 1907	1er janvier 1908	1.400
Décottignies .	Préposé 4e classe	1er janvier 1907	1er janvier 1908	1.400
Glissoux . . .	Préposé 4e classe	1er janvier 1907	1er janvier 1908	1.400
Desreux . . .	Préposé 4e classe	1er mars 1907	1er janvier 1908	1.400
Liets.	Préposé 4e classe	1er mars 1907	1er janvier 1908	1.400
Duquennoy, A	Préposé 4e classe	1er mars 1907	1er janvier 1908	1.400
Grave	Préposé 4e classe	1er juin 1907	1er janvier 1908	1.400
Foutry. . . .	Préposé 4e classe	1er juin 1907	1er février 1908	1.400
Gouy	Préposé 4e classe	1er juin 1907	1er mars 1908	1.400
Divay	Préposé 4e classe	1er novembre 1907	1er juillet 1908	1.400
Richez. . . .	Préposé 4e classe	1er novembre 1907	1er juillet 1908	1.400
Haquette. . .	Préposé 4e classe	1er novembre 1907	1er août 1908	1.400
Havret. . . .	Préposé 4e classe	1er janvier 1908	1er octobre 1908	1.400
Liénard . . .	Préposé 4e classe	1er janvier 1908	1er novembre 1908	1 400
Ghevaert. . .	Préposé 4e classe	1er mai 1908	1er janvier 1909	1.400
Bunnens. . .	Préposé 4e classe	1er mai 1908	1er mars 1909	1.400
Allard, Georg.	Préposé 4e classe	1er mai 1908	1er mars 1909	1.400
Duwer. . . .	Préposé 4e classe	1er juin 1908	1er mai 1909	1.400

NOMS	EMPLOIS	DATES D'ENTRÉE	DATES de la dernière augmentation	TRAITEMENTS ACTUELS
MM.				
Minque . . .	Préposé 4e classe	1er juin 1908	1er juin 1909	1.400
Rigaut	Préposé 4e classe	1er juin 1908	1er juin 1909	1.400
Legrand, C. .	Préposé 4e classe	1er juillet 1908	1er juillet 1909	1.400
Ochin	Préposé 4e classe	1er juillet 1908	1er juillet 1909	1.400
Carré	Préposé 4e classe	1er septembre 1908	1er août 1909	1.400
Waroqui r. .	Préposé 4e classe	1er octobre 1908	1er octobre 1909	1.400
Lammens . .	Préposé 4e classe	1er janvier 1909	1er janvier 1910	1.400
Mansuet . . .	Préposé 4e classe	1er janvier 1909	1er janvier 1910	1 400
Broutin . . .	Préposé 4e classe	1er avril 1909	1er avril 1910	1.400
Buisset. . . .	Préposé 5e classe	1er juin 1909	1er juin 1909	1.300
Allard, Guste.	Préposé 5e classe	1er juin 1909	1er juin 1909	1.300
Hayaume. . .	Préposé 5e classe	1er juillet 1909	1er juillet 1909	1.300
Lecomte . . .	Préposé 5e classe	1er juillet 1909	1er juillet 1909	1.300
Dhorne. . . .	Préposé 5e classe	1er octobre 1909	1er octobre 1909	1.300
Dumortier . .	Préposé 5e classe	1er octobre 1909	1er octobre 1909	1.300
Lepers	Préposé 5e classe	1er octobre 1909	1er octobre 1909	1.300
Lesage. . . .	Préposé 5e classe	1er octobre 1909	1er octobre 1909	1.300
Marescaux, H.	Préposé 5e classe	1er octobre 1909	1er octobre 1909	1.300
Bie.	Préposé 5e classe	1er décembre 1909	1er décembre 1909	1.300
Catillon .	Préposé 5e classe	1er janvier 1910	1er janvier 1910	1.300
Cocheteux, J.	Préposé 5e classe	1er janvier 1910	1er janvier 1910	1.300
Désir.	Préposé 5e classe	1er janvier 1910	1er janvier 1910	1.300
Farvacques. .	Préposé 5e classe	1er janvier 1910	1er janvier 1910	1.300
Tiédrez. . . .	Prévosé 5e classe	1er avril 1910	1er avril 1910	1.300
Brasselet. . .	Stagiaire	1er novembre 1909	1er novembre 1909	1.300
Dhondt. . .	Stagiaire	1er novembre 1909	1er novembre 1909	1.300
Provoost, H. .	Stagiaire	1er novembre 1909	1er novembre 1909	1.300
Broutin, J. .	Stagiaire	1er décembre 1909	1er décembre 1909	1.300
Vangheluwe .	Stagiaire	1er janvier 1910	1er janvier 1910	1.300
Laviéville . .	Stagiaire	1er janvier 1910	1er janvier 1910	1.300
Tettelin . . .	Stagiaire	1er janvier 1910	1er janvier 1910	1.300
Derlyn. . . .	Stagiaire	1er janvier 1910	1er janvier 1910	1.300
Demaille. . .	Stagiaire	1er février 1910	1er février 1910	1.300
Guilbert . . .	Stagiaire	1er mars 1910	1er mars 1910	1.300
Grière	Stagiaire	1er mars 1910	1er mars 1910	1.300
Briot.	Stagiaire	1er avril 1910	1er avril 1910	1.300
Coussement.	Stagiaire	1er avril 1910	1er avril 1910	1.300
Harrer	Stagiaire	1er avril 1910	1er avril 1910	1.300

NOMS	TITRES	DATES de TITULARISATION	DATES de la dernière augmentation	TRAITEMENTS ACTUELS
		POLICE MUNICIPALE		
		Commissaires de police.		
MM.				
Gaehlinger. .	Commiss. central	21 avril 1882	1er décembre 1907	6.000
Jénot	Commre de police	5 janvier 1893	8 février 1908	4.000
Marmontel . .	Commre de police	27 juin 1887	28 juillet 1904	4.000
Langevin . .	Commre de police	16 août 1887	1er février 1905	4.000
Martin	Commre de police	11 avril 1883	5 avril 1908	4.000
Villon	Commre de police	1er août 1887	23 juillet 1898	4.000
Roussennac .	Commre de police	6 juillet 1881	19 avril 1900	4.000
Ponnavoy . .	Commre de police	12 novembre 1890	25 février 1905	4.000
Lefebvre . . .	Commre de police	5 juin 1894	11 avril 1905	4.000
Proix	Commre de police	13 février 1885	21 février 1906	4.000
Delattre . . .	Commre de police	28 mars 1893	10 novembre 1907	4.000
Guyot	Commre de police	11 mai 1883	14 mai 1906	4.000
		Bureau Central. — Employés.		
MM.				
Zunequin. . .	Chef de bureau	1er juillet 1879	1er janvier 1910	3.800
Vincent . . .	Sous-chef de bureau	1er novembre 1895	1er mars 1909	2.200
Méhay	Secrétaire 2e cl.	28 mars 1894	1er janvier 1908	1.975
Levray. . . .	Employé	18 mai 1895	1er avril 1909	1.750
Vanhoutteghem . . .	Employé	12 juin 1893.	1er avril 1909	1.650
		Secrétaires de police.		
MM.				
Dallennes . .	Secrét. de police	12 décembre 1886	1er janvier 1908	2.075
Bernard . . .	Secrét. de police	3 décembre 1890	1er janvier 1908	2.075
Druart. . . .	Secrét. de police	12 avril 1892	1er janvier 1906	2.075
Thoillier. . .	Secrét. de police	4 août 1893	1er janvier 1908	2.075
Debuchy . . .	Secrét. de police	15 octobre 1891	1er janvier 1908	1.975
Colin.	Secrét. de police	28 octobre 1894	1er janvier 1908	1.975
Mordacq . . .	Secrét. de police	3 juin 1899	1er janvier 1908	1.975
Lecat	Secrét. de police	24 novembre 1893	1er janvier 1908	1.975
Ponchaux. . .	Secrét. de police	1er janvier 1898	1er août 1908	2.000
Dubar	Secrét. de police	1er janvier 1903	1er octobre 1908	1.975

NOMS	TITRES	DATES de TITULARISATION	DATES de la dernière augmentation	TRAITEMENTS ACTUELS
		Service de la Sûreté.		
MM.				
Lamérand . .	Inspecteur	29 septembre 1887	1er mars 1909	2.425
Delporte . . .	Sous-Inspecteur	1er avril 1883	1er mars 1909	2.225
Waxin. . . .	Brigadier 1re cl.	12 janvier 1882	1er mars 1909	1.950
Grave . . .	Brigadier 2e cl.	4 février 1891	1er mars 1909	1.900
Carlier . . .	S/-brigadier 1re cl.	1er mai 1886	1er janvier 1908	1.850
Wacquez. . .	S/-brigadier 1re cl.	5 décembre 1891	1er mars 1909	1.850
Delemarle . .	S/-brigadier 2e cl.	27 juin 1888	1er janvier 1908	1.800
Jonville . . .	S/-brigadier 2e cl.	6 mars 1884	1er janvier 1908	1.800
Deffrennes . .	S/-brigadier 2e cl.	7 août 1893	1er mars 1909	1.800
Devos	Agent hors classe	12 octobre 1885	1er janvier 1908	1.800
Lantoine. . .	Agent hors classe	13 avril 1891	1er mai 1910	1.800
Pollet	Agent hors classe	11 décembre 1887	1er juin 1910	1.800
Pruvost . . .	Agent 1re classe	9 décembre 1890	1er janvier 1908	1.750
Petit.	Agent 1re classe	9 mars 1891	1er janvier 1908	1.750
Mordacq . . .	Agent 1re classe	14 avril 1892	1er janvier 1908	1.750
Baron	Agent 1re classe	24 octobre 1894	1er janvier 1908	1.750
Declercq . . .	Agent 1re classe	12 juillet 1895	1er janvier 1908	1.750
Morelle . . .	Agent 1re classe	15 mars 1896	1er janvier 1908	1.750
Place	Agent 1re classe	25 août 1892	1er janvier 1908	1.750
Heughebaert .	Agent 1re classe	6 décembre 1895	1er mars 1909	1.750
Monier. . . .	Agent 1re classe	1er septembre 1896	1er juin 1910	1.750
Demarcq. . .	Agent 2e classe	4 mars 1897	1er janvier 1908	1.650
Blas.	Agent 2e classe	29 octobre 1894	1er janvier 1908	1.650
Clément . . .	Agent 2e classe	11 septembre 1893	1er janvier 1908	1.650
Sapin	Agent 2e classe	27 mai 1896	1er janvier 1908	1.650
Dethandt. . .	Agent 2e classe	24 mars 1895	1er janvier 1908	1.650
Werquin. . .	Agent 2e classe	3 septembre 1896	1er janvier 1908	1.650
Paris.	Agent 2e classe	5 mars 1897	1er janvier 1908	1.650
Barus	Agent 2e classe	15 mars 1897	1er octobre 1908	1.650
Huin.	Agent 2e classe	1er mai 1898	1er janvier 1909	1.650
Prévost, Henri	Agent 2e classe	1er février 1896	1er mars 1909	1.650
Vandekerkove	Agent 2e classe	1er juin 1896	1er mai 1910	1.650
Bécar	Agent 3e classe	1er mars 1900	1er janvier 1906	1.575
Vivant. . . .	Agent 2e classe	15 juin 1898	1er janvier 1910	1.650

NOMS	TITRES	DATES de TITULARISATION	DATES de la dernière augmentation	TRAITEMENTS ACTUELS
MM.				
Flinois. . . .	Agent 2e classe	8 août 1901	1er juin 1910	1.650
Taisne. . . .	Agent 3e classe	1er novembre 1899	22 juin 1907	1.575
Boucly	Agent 3e classe	1er janvier 1901	1er octobre 1907	1.575
Gay	Agent 3e classe	1er mai 1895	1er février 1908	1.575
Marle	Agent 3e classe	10 janvier 1902	1er février 1908	1 575
Walter. . . .	Agent 3e classe	1er avril 1900	1er mai 1908	1.575
Lenvin. . . .	Agent 3e classe	10 janvier 1902	1er octobre 1908	1.575
Douchet . . .	Agent 3e classe	1er janvier 1898	1er janvier 1909	1.575
Delebecque. .	Agent 3e classe	1er juin 1905	1er janvier 1909	1.575
Sion.	Agent 3e classe	25 décembre 1904	1er mai 1909	1.575
Stequelbout .	Agent 3e classe	25 décembre 1904	1er janvier 1910	1.575
Stiare	Agent 3e classe	24 février 1908	1er juin 1910	1.575
Vauban . . .	Agent 3e classe	1er janvier 1906	1er juin 1910	1 575
		Sergents de ville.		
MM.				
Vandeportaël.	Inspecteur	31 août 1887	1er février 1909	2.425
Gallet	Sous-Inspecteur 1re classe	24 janvier 1881	1er février 1909	2.175
Willekens .	Sous-Inspecteur 2e classe	14 février 1887	1er février 1909	2.075
Ernout. . . .	Brigadier 1re cl.	8 octobre 1881	1er janvier 1908	1.900
Mouy	Brigadier 1re cl.	9 mars 1880	1er janvier 1908	1.900
Decorne . . .	Brigadier 1re cl.	1er juin 1886	1er janvier 1908	1.900
Delécluse . .	Brigadier 1re cl.	3 septembre 1887	1er août 1908	1.900
Mareels . . .	Brigadier 1re cl.	25 juin 1888	1er mars 1909	1.900
Mullier . . .	Brigadier 2e cl.	23 juillet 1890	1er janvier 1908	1.850
Wyon, Alf.. .	Brigadier 2e cl.	25 juin 1888	1er janvier 1908	1.850
Lesage. . . .	Brigadier 2e cl.	1er novembre 1893	1er janvier 1908	1.850
Montaigne . .	Brigadier 2e cl.	17 juillet 1890	1er août 1908	1.850
Hilaire, Ed. .	Brigadier 2e cl.	3 août 1892	1er mars 1909	1.850
Basquin . . .	S/Brigadier 1re cl.	12 octobre 1891	1er janvier 1908	1.750
Hoden	S/Brigadier 1re cl.	10 août 1891	1er janvier 1908	1.750
Neuféglise . .	S/Brigadier 1re cl.	20 octobre 1893	1er janvier 1908	1.750

NOMS	TITRES	DATES de TITULARISATION	DATES de la dernière augmentation	TRAITEMENTS ACTUELS
MM.				
Bourdon . . .	S/Brigadier 1re cl.	2 octobre 1895	1er août 1908	1.750
Lefils	S/Brigadier 2e cl.	2 octobre 1892	1er janvier 1908	1.700
Buzin	S/Brigadier 2e cl.	2 juin 1894	1er janvier 1908	1.700
Soileux . . .	S/Brigadier 1re cl.	18 juin 1893	1er mars 1909	1.750
Lesaffre . . .	S/Brigadier 2e cl.	4 août 1893	1er janvier 1908	1.700
Dhaene . . .	S/Brigadier 1re cl.	14 avril 1892	1er octobre 1908	1.750
Laude	S/Brigadier 2e cl.	19 avril 1890	1er janvier 1908	1.700
Polvêche. . .	S/Brigadier 2e cl.	12 mai 1891	1er janvier 1910	1.700
Vanneufville .	S/Brigadier 2e cl.	18 janvier 1895	1er janvier 1908	1.700
Couillard . .	Agent hors classe	1er septembre 1885	1er janvier 1908	1.675
Lamérant . .	Agent hors classe	11 novembre 1886	1er août 1908	1.675
Obrien. . . .	Agent 1re classe	17 février 1889	1er janvier 1908	1.625
Wyon, Aug. .	S/Brigadier 2e cl.	8 novembre 1889	1er août 1908	1.700
Farineau. . .	Agent hors classe	1er septembre 1886	1er mars 1909	1.675
Hochart . . .	Agent hors classe	15 août 1885	1er janvier 1908	1.675
Trécat	Agent hors classe	12 novembre 1889	1er mars 1908	1.675
Alglave . . .	Agent 1re classe	9 juin 1889	1er janvier 1908	1.625
Leprêtre . . .	Agent 1re classe	1er février 1891	1er janvier 1908	1.625
Duribreux . .	Agent hors classe	15 mai 1883	1er septembre 1908	1.675
Fiévet, Vor . .	Agent 1re classe	22 juillet 1890	1er janvier 1908	1.625
Foubert . . .	Agent 1re classe	15 décembre 1887	1er janvier 1908	1.625
Gallet, Jules .	Agent 1re classe	9 novembre 1889	1er janvier 1908	1.625
Blaise, Ch. . .	Agent 1re classe	19 mars 1892	1er janvier 1908	1.625
Grière, J.-B .	Agent 1re classe	16 avril 1892	1er janvier 1908	1.625
Decoster . . .	Agent hors classe	26 octobre 1888	1er mai 1909	1.675
Séneschal, Fr..	Agent 1re classe	9 juin 1889	1er janvier 1908	1.625
Gournay. . .	Agent 1re classe	12 avril 1892	1er janvier 1908	1.625
Fournier . . .	Agent 1re classe	8 juin 1889	1er janvier 1908	1.625
Brohet	Agent 1re classe	14 avril 1891	1er janvier 1908	1.625
Jombart . . .	S/Brigadier 2e cl.	15 février 1894	1er octobre 1908	1.700
Castille . . .	Agent 1re classe	14 mars 1892	1er janvier 1908	1.625
Couvez. . . .	Agent 1re classe	7 octobre 1892	1er janvier 1908	1.625
Godescaux . .	Agent 1re classe	13 juillet 1894	1er octobre 1908	1.625
Cochez. . . .	Agent 1re classe	1er juin 1893	1er janvier 1908	1.625
Denneulin . .	Agent 1re classe	1er janvier 1894	1er octobre 1908	1.625
Faës.	Agent 1re classe	1er janvier 1893	1er janvier 1908	1.625

NOMS	TITRES	DATES de TITULARISATION	DATES de la dernière augmentation	TRAITEMENTS ACTUELS
MM.				
Brabant . . .	Agent 1re classe	25 septembre 1894	1er mai 1909	1.625
Dirickx . . .	Agent 1re classe	20 mai 1895	1er septembre 1909	1.625
Carpentier . .	Agent 1re classe	28 juin 1898	1er janvier 1908	1.625
Méresse . . .	Agent 1re classe	1er décembre 1894	1er mai 1909	1.625
Roupin . . .	Agent 1re classe	1er février 1896	1er mars 1909	1.625
Delmaere . .	Agent 1re classe	14 novembre 1895	1er septembre 1909	1.625
Clabaut . . .	Agent 1re classe	22 août 1890	1er août 1908	1.625
Lecomte . . .	S/Brigadier 2e cl.	27 février 1896	1er mars 1909	1.700
Darras. . . .	Agent 1re classe	12 septembre 1893	1er mars 1909	1.625
Callewaert, Ch	Agent 2e classe	3 mars 1896	1er janvier 1908	1.575
Lepère. . . .	Agent 1re classe	3 mars 1896	1er janvier 1910	1.575
Hernout, Louis .	Agent 2e classe	9 mars 1896	1er janvier 1908	1.575
Gallet, Ph.. .	Agent 1re classe	22 septembre 1883	1er septembre 1908	1.625
Boulenger . .	Agent 2e classe	23 mars 1896	1er janvier 1908	1.575
Waroquier. .	Agent 2e classe	9 février 1897	1er janvier 1908	1.575
Béghein . . .	Agent 3e classe	27 novembre 1894	1er janvier 1906	1.575
Vitoux. . . .	Agent 2e classe	14 octobre 1895	1er janvier 1908	1.575
Abraham. . .	Agent 1re classe	9 mars 1896	1er mars 1909	1.625
Barré	Agent 2e classe	1er mai 1898	1er janvier 1908	1.575
Mullier, F. . .	Agent 2e classe	9 avril 1897	1er janvier 1908	1.575
Becquet . . .	Agent 2e classe	13 avril 1896	1er janvier 1908	1.575
Douez	Agent 2e classe	4 septembre 1896	1er janvier 1908	1.575
Oppermann .	Agent 2e classe	13 avril 1897	1er janvier 1908	1.575
Achte	Agent 2e classe	4 février 1896	1er janvier 1908	1.575
Ruckebusch, J.	Agent 2e classe	4 mai 1897	1er avril 1908	1.575
Blanchard . .	Agent 2e classe	1er octobre 1898	1er octobre 1908	1.575
Brunelle . . .	Agent 2e classe	11 novembre 1895	1er janvier 1908	1.575
Fichelle . . .	Agent 2e classe	18 janvier 1899	1er octobre 1908	1.575
Coupez. . . .	Agent 2e classe	1er juillet 1899	1er janvier 1906	1.575
Minet	Agent 2e classe	4 février 1895	1er septembre 1908	1.575
Margerin. . .	Agent 2e classe	1er décembre 1896	1er janvier 1908	1.575
Ingelaere. . .	Agent 2e classe	4 mai 1899	1er février 1908	1.575
Hilaire, J. . .	Agent 2e classe	1er mai 1898	1er août 1908	1.575
Leleu	Agent 2e classe	10 septembre 1899	1er janvier 1908	1.575
Delannoy . .	Agent 2e classe	10 mai 1899	1er mars 1909	1.575
Pronier. . . .	Agent 2e classe	22 avril 1892	1er septembre 1908	1.575

NOMS	TITRES	DATES de TITULARISATION	DATES de la dernière augmentation	TRAITEMENTS ACTUELS
MM.				
Carlier. . . .	Agent 2e classe	9 avril 1897	1er août 1908	1.575
Wiart	Agent 2e classe	15 janvier 1895	1er janvier 1908	1.575
Pecqueur. . .	Agent 2e classe	23 mars 1900	1er septembre 1909	1.575
Dehondt . . .	Agent 2e classe	21 juin 1900	1er mai 1909	1.575
Bouvelle . . .	Agent 2e classe	1er avril 1900	1er mai 1909	1.575
Ruckebusch, A.	Agent 2e classe	21 juin 1901	1er janvier 1910	1.575
Blas	Agent 3e classe	12 janvier 1901	1er janvier 1908	1.525
Flinois, Eug..	Agent 3e classe	11 janvier 1901	1er janvier 1908	1.525
Mathon . . .	Agent 2e classe	8 août 1901	1er mai 1909	1.575
Dumont, R. .	Agent 3e classe	20 janvier 1902	1er février 1908	1.525
Faucomprez .	Agent 2e classe	8 août 1901	1er mars 1909	1.575
Legrand, F. .	Agent 3e classe	20 janvier 1902	1er février 1908	1.525
Dumont, Alph.	Agent 2e classe	18 juin 1900	1er septembre 1909	1.575
Blaise, L. . .	Agent 2e classe	8 octobre 1892	1er août 1908	1.575
Forrières. . .	Agent 3e classe	20 janvier 1902	1er janvier 1908	1.525
Lenain. . . .	Agent 3e classe	20 janvier 1902	1er mai 1908	1.525
Legrand, Gges.	Agent 3e classe	24 octobre 1894	1er septembre 1908	1.525
Macaré. . .	Agent 3e classe	1er juin 1902	1er août 1908	1.525
Ducourant . .	Agent 3e classe	23 mars 1896	1er mars 1910	1.525
Lecœuvre . .	Agent 3e classe	1er février 1902	1er août 1908	1.525
Delourme . .	Agent 3e classe	1er juillet 1902	1er août 1908	1.525
Dellesalle . .	Agent 3e classe	1er août 1902	1er octobre 1908	1.525
Thelliez . . .	Agent 3e classe	20 janvier 1901	1er avril 1908	1.525
Boucherie . .	Agent 3e classe	12 octobre 1902	1er janvier 1908	1.525
Butin	Agent 3e classe	1er avril 1903	1er octobre 1908	1.525
Covin	Agent 3e classe	1er février 1901	1er janvier 1908	1.525
Largillière . .	Agent 3e classe	1er avril 1903	1er mars 1909	1.525
Ducroquetz. .	Agent 3e classe	1er avril 1903	1er janvier 1908	1.525
Desmet . . .	Agent 3e classe	17 juillet 1903	1er octobre 1908	1.525
Demarcq. . .	Agent 3e classe	17 juillet 1903	1er janvier 1908	1.525
Philippo . . .	Agent 3e classe	16 février 1904	1er janvier 1909	1.525
Lemoine . . .	Agent 3e classe	17 février 1904	1er mars 1909	1.525
Moreau, L.. .	Agent 4e classe	1er juin 1904	1er septembre 1908	1.475
Dufourt . . .	Agent 3e classe	1er juin 1904	1er mars 1909	1.525
Toussaert . .	Agent 3e classe	1er juin 1904	1er mars 1908	1.525
Faure . . .	Agent 3e classe	1er août 1904	1er septembre 1908	1.525

NOMS	TITRES	DATES de TITULARISATION	DATES de la dernière augmentation	TRAITEMENTS ACTUELS
MM.				
Dequand. . .	Agent 4e classe	1er novembre 1904	1er janvier 1908	1.475
Seys. . . .	Agent 5e classe	23 décembre 1904	1er janvier 1908	1.375
Coudrieux . .	Agent 3e classe	25 décembre 1904	1er septembre 1909	1.525
Brabant . . .	Agent 3e classe	26 décembre 1904	1er septembre 1909	1.525
Brasselet. . .	Agent 4e classe	26 décembre 1904	1er avril 1908	1.475
Gollet	Agent 4e classe	1er mai 1905	1er août 1908	1.475
Deprez. . . .	Agent 3e classe	1er mai 1905	1er mai 1908	1.525
Vermersch . .	Agent 3e classe	1er août 1894	15 octobre 1908	1.525
Leurs	Agent 3e classe	1er mai 1905	1er septembre 1909	1.525
Leguay . . .	Agent 3e classe	1er mai 1905	1er septembre 1909	1.525
Dehaut. . . .	Agent 4e classe	1er mai 1905	1er mai 1908	1.475
Tordoir . . .	Agent 3e classe	1er mai 1905	1er septembre 1909	1.525
Capelle. . . .	Agent 4e classe	1er juillet 1905	1er août 1908	1.475
Robert. . . .	Agent 4e classe	1er juillet 1905	1er janvier 1908	1.475
Lewillon. . .	Agent 4e classe	1er juillet 1905	1er septembre 1909	1.475
Stubbe. . . .	Agent 3e classe	1er mai 1905	1er janvier 1910	1.525
Dancoisne . .	Agent 4e classe	1er juillet 1905	1er août 1909	1.475
Dujardin. . .	Agent 4e classe	1er juillet 1905	1er août 1908	1.475
Dierkens. . .	Agent 4e classe	1er janvier 1906	1er octobre 1908	1.475
Delcamp . .	Agent 4e classe	1er janvier 1906	1er octobre 1908	1.475
Galliot. . . .	Agent 4e classe	1er juillet 1902	1er mai 1909	1.475
Decocq. . . .	Agent 4e classe	1er janvier 1906	1er octobre 1908	1.475
Werquin. . .	Agent 4e classe	1er janvier 1906	1er janvier 1909	1.475
Dervyn . . .	Agent 4e classe	1er janvier 1906	1er janvier 1909	1.475
Lievain . . .	Agent 4e classe	1er mars 1906	1er janvier 1909	1.475
Besin	Agent 4e classe	9 mai 1906	1er janvier 1909	1.475
Loriau	Agent 4e classe	9 mai 1906	1er janvier 1909	1.475
Fauvergue . .	Agent 4e classe	1er octobre 1906	1er mars 1909	1.475
Desprez, Jules	Agent 4e classe	1er octobre 1906	1er mars 1909	1.475
Delescluse . .	Agent 4e classe	1er décembre 1906	1er mars 1909	1.475
Sorreau . . .	Agent 4e classe	1er décembre 1906	1er mai 1909	1.475
Jonquiert . .	Agent 4e classe	29 avril 1907	1er janvier 1910	1.475
Bauduin . . .	Agent 4e classe	29 avril 1907	1er mars 1909	1.475
Simon	Agent 4e classe	15 mai 1907	1er mars 1909	1.475
Devrièse. . .	Agent 4e classe	1er octobre 1906	1er mai 1909	1.475
Baert	Agent 4e classe	21 février 1906	1er septembre 1909	1.475

NOMS	TITRES	DATES de TITULARISATION	DATES de la dernière augmentation	TRAITEMENTS ACTUELS
MM.				
Waxin. . . .	Agent 4e classe	3 mai 1906	1er septembre 1909	1.475
Blicq	Agent 4e classe	6 mai 1906	1er septembre 1909	1.475
Deledicq . . .	Agent 4e classe	12 mai 1906	1er janvier 1910	1.475
Goudenhooft .	Agent 4e classe	27 mai 1906	1er septembre 1909	1.475
Broutin . . .	Agent 4e classe	21 mai 1906	1er septembre 1909	1.475
Orbie	Agent 4e classe	28 mai 1907	1er janvier 1910	1.475
Vernier. . . .	Agent 5e classe	1er juin 1907	1er août 1908	1.375
Fournier. . .	Agent 5e classe	15 juin 1907	1er août 1908	1.375
Baudet. . . .	Agent 5e classe	15 juin 1907	1er août 1908	1.375
Hersin. . . .	Agent 5e classe	24 août 1907	1er août 1908	1.375
Vanbleus. . .	Agent 5e classe	24 août 1907	1er octobre 1908	1.375
Latinie. . . .	Agent 5e classe	24 août 1907	1er octobre 1908	1.375
Belhomme . .	Agent 5e classe	24 août 1907	1er octobre 1908	1.375
Dumon. . . .	Agent 5e classe	1er octobre 1907	1er octobre 1908	1.375
Dehaut. . . .	Agent 5e classe	1er octobre 1907	1er janvier 1909	1.375
Baclet	Agent 5e classe	10 octobre 1907	1er janvier 1909	1.375
Baudrin . . .	Agent 5e classe	10 octobre 1907	1er mars 1909	1.375
Rigault. . . .	Agent 5e classe	10 octobre 1907	1er mars 1909	1.375
Gilquin . .	Agent 5e classe	25 février 1908	1er mars 1909	1.375
Caude	Agent 5e classe	1er mars 1908	1er mars 1909	1.375
Bénit.	Agent 5e classe	15 mars 1908	1er mai 1909	1.375
Bomart. . . .	Agent 5e classe	15 mars 1908	1er mai 1909	1.375
Flament . . .	Agent 5e classe	15 mars 1908	1er mai 1909	1.375
Déprez. . . .	Agent 5e classe	7 mai 1908	1er mai 1909	1.375
Devos	Agent 5e classe	3 août 1908	1er mai 1909	1.375
Desmulliez. .	Agent 5e classe	3 août 1908	1er septembre 1909	1.375
Hasbroucq . .	Agent 5e classe	3 août 1908	1er septembre 1909	1.375
Delecourt. . .	Agent 5e classe	5 août 1908	1er septembre 1909	1.375
Laheyne . . .	Agent 5e classe	6 octobre 1908	1er septembre 1909	1.375
George. . . .	Agent 5e classe	6 octobre 1908	1er septembre 1909	1.375
Lemaire . . .	Agent 5e classe	1er décembre 1908	1er septembre 1909	1.375
Brûlin	Agent 5e classe	1er janvier 1909	1er janvier 1910	1.375
Vernack . . .	Agent 5e classe	1er janvier 1909	1er janvier 1910	1.375
Legrand . . .	Agent 5e classe	1er janvier 1909	1er janvier 1910	1.375
Wattez. . . .	Agent 5e classe	1er janvier 1909	1er janvier 1910	1.375

NOMS	TITRES	DATES D'ENTRÉE ou de TITULARISATION	DATES de la dernière augmentation	TRAITEMENTS ACTUELS
MM.				
Fourmentraux	Stagiaire	7 mai 1908	7 mai 1908	1.325
Hennebelle. .	Stagiaire	7 mai 1908	7 mai 1908	1.325
Westelynck .	Stagiaire	6 octobre 1908	6 octobre 1908	1.325
Egot.	Stagiaire	1er mars 1909	1er mars 1909	1 325
Mullier, Henri	Stagiaire	1er mars 1909	1er mars 1909	1.325
Leprêtre, Rémi	Stagiaire	1er mars 1909	1er mars 1909	1.325
François . . .	Stagiaire	1er mars 1909	1er mars 1909	1.325
Descamps, Fs.	Stagiaire	1er mars 1909	1er mars 1909	1.325
Bonnet. . . .	Stagiaire	1er mars 1909	1er mars 1909	1.325
Hétuin. . . .	Stagiaire	1er mai 1909	1er mai 1909	1.325
Molet.	Stagiaire	1er mai 1909	1er mai 1909	1.325
Tréhout . .	Stagiaire	1er mai 1909	1er mai 1909	1.325
Leroy . . .	Stagiaire	1er mai 1909	1er mai 1909	1.325
Dubois. . . .	Stagiaire	8 mai 1909	8 mai 1909	1.325
Pattin	Stagiaire	10 mai 1909	10 mai 1909	1.325
Minet, Julien.	Stagiaire	10 mai 1909	10 mai 1909	1.325
Dherbomez. .	Stagiaire	1er juin 1909	1er juin 1909	1.325
Malou	Stagiaire	1er juin 1909	1er juin 1909	1.325
Lagache . . .	Stagiaire	1er juin 1909	1er juin 1909	1.325
Knecht. . . .	Stagiaire	1er octobre 1909	1er octobre 1909	1.325
Walocq . . .	Stagiaire	1er octobre 1909	1er octobre 1909	1.325
Verhulle . . .	Stagiaire	1er octobre 1909	1er octobre 1909	1.325
Dubrunfaut. .	Stagiaire	1er octobre 1909	1er octobre 1909	1.325
Lacquement .	Stagiaire	1er octobre 1909	1er octobre 1909	1.325
Lemaire, Adolphe.	Stagiaire	1er janvier 1910	1er janvier 1910	1.325
Gaudry. . . .	Stagiaire	1er janvier 1910	1er janvier 1910	1.325
Decourcelle. .	Stagiaire	1er janvier 1910	1er janvier 1910	1.325
Lecœuvre, Gste.	Stagiaire	1er janvier 1910	1er janvier 1910	1.325
Dhondt. . . .	Stagiaire	1er mars 1910	1er mars 1910	1.325
Lelecourt, Louis.	Stagiaire	1er mars 1910	1er mars 1910	1.325
Birembaut . .	Stagiaire	1er mars 1910	1er mars 1910	1.325
Boulet	Stagiaire	1er mars 1910	1er mars 1910	1.325
Hallot	Stagiaire	1er mars 1910	1er mars 1910	1 325
Bouquet . . .	Stagiaire	1er mars 1910	1er mars 1910	1.325

NOMS	TITRES	DATES D'ENTRÉE ou de TITULARISATION	DATES de la dernière augmentation	TRAITEMENTS ACTUELS
GARDES DE JARDINS				
MM.				
Pruvost . . .	Brigadier du bois	1er août 1894	1er janvier 1908	1.450
Ruelle	Garde	1er août 1894	1er janvier 1908	1.350
Parent. . . .	Garde	1er août 1894	1er janvier 1908	1.350
Cauchie . . .	Garde	1er août 1894	1er janvier 1908	1.350
Mazy.	Garde	1er août 1894	1er janvier 1908	1.350
Fenet	Garde	1er août 1894	1er janvier 1908	1.350
Hugot	Garde jardin	1er janvier 1899	1er janvier 1908	1.300
Duvinage. . .	Garde jardin	1er juin 1905	1er janvier 1908	1.300
Dupuille. . .	Garde jardin	19 octobre 1905	1er janvier 1908	1 300
Poulet	Garde jardin	24 septembre 1906	1er janvier 1908	1.300
Bouquet, J. .	Garde jardin	15 juin 1908	1er janvier 1910	1.300
Sézille	Garde jardin	1er novembre 1908	1er janvier 1910	1.300
Obry. . . .	Garde jardin	1er avril 1909	1er janvier 1910	1.300
Bouquet, Ch.	Garde jardin	1er mars 1909	1er janvier 1910	1.300
Blanquart . .	Garde jardin	1er mai 1909	1er janvier 1910	1.300
Rousselie. .	Garde jardin	1er mai 1909		1.300
PRISON MUNICIPALE				
M.				
Marc.	Concierge	1er mars 1909	»	1.400
CIMETIÈRES				
Services généraux.				
MM.				
Billet	Employé aux concessions	1er août 1882	1910	2.700
Tisserand . .	Expéditionnaire	1er janvier 1904	1910	1.700

NOMS	TITRES	DATES D'ENTRÉE ou de TITULARISATION	DATES de la dernière augmentation	TRAITEMENTS ACTUELS
		Cimetière de l'Est.		
MM.				
Gaillard . . .	Directeur	1er novembre 1882	1898	2.500
Constant. . .	Employé	10 mai 1894	1901	1.500
Faillon. . . .	Surveillant	1er avril 1891	1901	1.350
Ballenghien. .	Surveillant	1er novembre 1908	1909	1.350
Nieuport. . .	Surveillant	1er mai 1902	1902	1.350
Duhamel. . .	Surveillant	1er mai 1909	1909	1.200
		Cimetière du Sud.		
MM.				
Soudoyer. . .	Directeur	1er janvier 1894		2.200
Lemesle (*). .	Surveillant	1er novembre 1899	1901	1.350
Leclercq, A. (*)	Surveillant	8 juin 1898	1901	1.350
Leclercq, O. .	Surveillant stagiaire	1904	1906	1.350
		PESAGE & MESURAGE PUBLICS		
		Poids public.		
MM.				
Corbu	Peseur	1er décembre 1892	1909	1.800
Nys	Aide-Peseur	1er septembre 1904	1908	1.500
		Vente à la criée.		
M.				
Pollet	Peseur	1886	1910	1.400
		Bascules publiques.		
MM.				
Constant. . .	Préposé (Marché-aux-Chevaux)	1er janvier 1896	1909	1.350
Dujardin (*) .	Préposé (Boulev. des Écoles)	20 janvier 1902	1909	1.250

(*) N'est pas encore titularisé.

NOMS	TITRES	DATES D'ENTRÉE ou de TITULARISATION	DATES de la dernière augmentation	TRAITEMENTS ACTUELS
ENTREPOTS				
MM.				
Dilly	Directeur	1er juillet 1887	1907	3.000
Duburcq. . .	Magasinier	1908		1.400
Sac-Epé (*). .	Concierge	1er janvier 1906	1906	600
ENTREPOT DES SUCRES INDIGÈNES				
M.				
Levachet(*). .	Receveur des Contrib. Indir.	1er mars 1898	1898	800
ÉCONOMAT				
MM.				
Marlin (*) . .	Économe	15 novembre 1896	1908	3.200
Lefebvre (*) .	Expéditionnaire	15 décembre 1896	1907	2.000
Florquin (*) .	Garçon de bureau	3 novembre 1891	1907	1.500
CONSEIL DE PRUD'HOMMES				
MM.				
Leperre (*) . .	Greffier	16 février 1885	1904	2.600
Nattiez. . . .	Garçon de bureau	27 décembre 1888	1895	1.000
RESEAU TÉLÉPHONIQUE MUNICIPAL				
MM.				
Vanhagendoren Dré (*)	Chef téléphoniste	1er octobre 1897	1er janvier 1910	2.100
Dourdin (*). .	Téléphoniste	27 mai 1887	1er janvier 1910	1.610
Desreumaux .	Téléphoniste	1er novembre 1906	1er avril 1910	1.610
Dewitte . . .	Electricien téléphoniste	28 novembre 1908		2.400

(*) N'est pas encore titularisé.

NOMS	TITRES	DATES D'ENTRÉE ou de TITULARISATION	DATES de la dernière augmentation	TRAITEMENTS ACTUELS
ENTRETIEN DES HORLOGES PUBLIQUES & DES PENDULES PLACÉES DANS DIVERS ÉTABLISSEMENTS COMMUNAUX				
MM.				
Duthoit (*) . .	Horloger	1er mai 1901	1er janvier 1905	1.900
Guyot (*). . .	Horloger	1er mai 1901	1er janvier 1905	1.700
PROMENADES & JARDINS				
Direction générale				
MM.				
Saint-Léger .	Jardinier en chef	1er octobre 1888	1910	6.500
Bédène. . . .	Surveillant	1er novembre 1898	1910	2.700
Jardin d'Arboriculture et Palais Rameau				
M.				
Picard	Jardin. au Jardin d'Arboricult.	1er mars 1906	1906	1.800
Jardin Botanique				
M.				
Luce.	Jardinier	1er janvier 1898	1906	2.100
CHÈVRES DU JARDIN VAUBAN				
Mme				
Docq (*) . . .	Gardienne	23 mars 1889	1897	1.000

(*) N'est pas encore titularisé.

NOMS	TITRES	DATES D'ENTRÉE ou de TITULARISATION	DATES de la dernière augmentation	TRAITEMENTS ACTUELS
CHAUFFAGE ET ÉCLAIRAGE DES BATIMENTS COMMUNAUX				
MM.				
Decarpentry .	Inspecteur	13 septembre 1898	1er janvier 1908	3.200
Chevalier. . .	Électricien	1er novembre 1896	1er janvier 1910	1.600
PROPRETÉ PUBLIQUE				
MM.				
Halluin . . .	Inspecteur	1er avril 1891	1er janvier 1905	2.000
Looten (*) . .	Surveillant	19 janvier 1900		1.500
Flamand (*) .	Surveillant	1er mai 1897		1.500
Rafy.	Surveillant	1er avril 1909		1.500
EAUX				
1. — Exploitation				
MM.				
Loquet. . . .	Ingénieur	1er juin 1906	1er janvier 1910	4.000
Adam	Surveillant	1er avril 1902	1er janvier 1907	1.800
Formesyn . .	Employé	20 octobre 1898	1er janvier 1910	2.100
Duval	Employé	1er novembre 1909		1.500
Crespel (*). .	Employé	1er décembre 1907	1er janvier 1907	1.500
Berthe. . . .	Fontainier	20 novembre 1887	1er janvier 1907	2.100
Descouvemont, J.-B. .	Fontainier	1er mars 1872	1er janvier 1907	2.100
Defaut. . .	Fontainier	22 février 1896	1er janvier 1907	1.900
Payelle . . .	Fontainier	1er janvier 1909	1er janvier 1910	1.700
Bergue. . .	Fontainier	1er octobre 1895	1er janvier 1907	1.900
Goudin, E. (*).	Fontainier	1er décembre 1900	1er janvier 1907	1.900
Devestel (*) .	Fontainier	1er février 1909	1er janvier 1910	1.700
Descouvemont, H. . .	Chef contrôleur	5 juillet 1877	1er janvier 1898	2.400
Ferrant . . .	Contrôleur	15 mai 1883	1er janvier 1909	1.900
Gilbert (*) . .	Contrôleur	20 avril 1898	1er janvier 1910	1.800
Bart	Contrôleur	11 juin 1899	1er janvier 1908	1.700
Miquel. . . .	Contrôleur	1er décembre 1907	1er janvier 1908	1.700
Chevalier . .	Contrôleur	1er octobre 1908	1er janvier 1909	1.500
Laporte . . .	Contrôleur	1er octobre 1908	1er janvier 1909	1.500

(*) N'est pas encore titularisé.

NOMS	TITRES	DATES D'ENTRÉE ou de TITULARISATION	DATES de la dernière augmentation	TRAITEMENTS ACTUELS
		II. — Emmerin		
MM.				
Bavye	Chef mécanicien	1er avril 1899	1er janvier 1910	3.300
Carette (*) . .	Concierge	1er janvier 1902	1er janvier 1904	1.200
Plancq (*) . .	Chauffeur	12 mai 1888	1er janvier 1907	1.750
Liénart (*). .	Chauffeur	3 octobre 1886	1er janvier 1910	1.600
Hugeux, J. (*)	Chauffeur	1er avril 1892	1er janvier 1908	1.600
Alexandre (*).	Chauffeur	28 janvier 1904	1er janvier 1908	1.600
Dutilleul. . .	Chauffeur	17 avril 1894	1er janvier 1910	1.600
Gravelin. . .	Chauffeur	1er février 1907	1er janvier 1908	1.600
Rassel. . . .	Chauffeur	1er mai 1907	1er janvier 1908	1.550
Lampire . . .	Gardien	1er août 1909		1.600
		III. — Arbonnoise		
MM.				
Patout (*) . .	Chef mécanicien	10 décembre 1889	1er janvier 1908	2.500
Thyl (*) . . .	Mécanicien	1er avril 1902	1er janvier 1908	1.650
Dupré (*) . .	Chauffeur	1er septembre 1894	1er janvier 1910	1.550
Bomme (*). .	Chauffeur	1er juin 1889	1er janvier 1908	1.500
De Graeve (*).	Chauffeur	8 février 1909		1.326
		CURAGE DES ÉGOUTS ET CANAUX INTÉRIEURS		
MM.				
Duyck. . . .	Inspecteur	13 septembre 1898	1er janvier 1908	3.200
Accon (*). . .	Surveillant	10 mai 1890		1.700

(*) N'est pas encore titularisé.

NOMS	TITRES	DATES D'ENTRÉE ou de TITULARISATION	DATES de la dernière augmentation	TRAITEMENTS ACTUELS
BUREAU D'HYGIÈNE				
MM.				
Ducamp . . .	Directeur	1er juillet 1908 avec effet du 13 juillet 1893		7.000
Gérard. . . .	Chef de bureau	1er janvier 1889	1er janvier 1910	4.000
Langlet . . .	Employé	1er janvier 1893	1er janvier 1910	2.400
Dumont . . .	Inspecteur des logements insalubres	1er janvier 1896	1er janvier 1910	2.500
Delcroix . .	id.	17 septembre 1885	25 janvier 1910	2.200
Amand . . .	Enquêteur sanitaire	23 avril 1893	1er janvier 1910	1.800
Cocheteux .	Employé	15 avril 1899	1907	1.600
Morillon . . .	Expéditionnaire (service de la vaccine)	1er octobre 1904	1er janvier 1910	1.700
Plouchart . .	Employé	1er juillet 1909		1.500
Thys (*) . . .	Auxiliaire	9 février 1909		600
Spanneut. . .	Auxiliaire	7 mars 1910		480
Leclercq . . .	Maçon, vérificateur des fosses d'aisances	15 juillet 1899	1899	1.200
SERVICE DES DÉSINFECTIONS				
MM.				
Martin. . . .	Désinfecteur	1er janvier 1897	1906	1.600
Lesaffre (*). .	Désinfecteur	20 septembre 1897	1908	1.500
Carbonnel . .	Désinfecteur	1er mars 1907	1908	1.600
Olivier. . . .	Désinfecteur	5 octobre 1909		1.500
ÉTABLISSEMENTS DE BAINS A PRIX RÉDUITS				
Rue de Cysoing				
MM.				
Moison. . . .	Directeur	1er janvier 1898	1909	2.000
Vandionant .	Baigneur	24 mars 1910		1.200
Cocheteux (Mme)	Baigneuse	24 septembre 1909		1.200
Trébault. . .	Chauffeur	1er janvier 1892	1894	1.300

(*) N'est pas encore titularisé.

NOMS	TITRES	DATES D'ENTRÉE ou de TITULARISATION	DATES de la dernière augmentation	TRAITEMENTS ACTUELS
		Rue des Sarrazins		
MM.				
Blondel . . .	Directeur	1er juin 1895	1er avril 1910	1.700
Lecocq. . . .	Baigneur	1er octobre 1909		1.200
Six (Mme). . .	Baigneuse	24 mars 1910		1.200
Warez. . . .	Chauffeur	28 mars 1910		1.500
Agent préposé à la surveillance du Port Vauban et du Bassin de la Haute-Deûle				
M.				
Flament(*) . .	Pontier	1er avril 1900	1er janvier 1910	1.100
Agent chargé de la manœuvre du Pont du Ramponeau				
M.				
Garcette (*). .	Pontier	Novembre 1883	1er janvier 1910	1.100
Préposé à la manœuvre du Pont du Petit-Paradis				
M.				
Evrard (*) . .	Pontier	Année 1903	1er janvier 1910	1.100
Préposé à la manœuvre du Pont de l'Avenue de l'Hippodrome				
M.				
Pionnier (*) .	Pontier	Année 1904	1er janvier 1910	1.100

(*) N'est pas encore titularisé.

NOMS	TITRES	DATES D'ENTRÉE ou de TITULARISATION	DATES de la dernière augmentation	TRAITEMENTS ACTUELS
		ABATTOIR		
MM.				
Boutoille. . .	Directeur	1er mars 1898	1er janvier 1909	2.500
Charlet . . .	Médecin-Vétérinaire	1er mars 1896	1904	5.000
Devernay . .	Surveillant Adjoint	1er janvier 1901	1901	1.800
Parent. . . .	Surveillant	1er octobre 1904	1er janvier 1909	1 550
Bailleul . . .	Surveillant	1er octobre 1904	1er janvier 1909	1.550
Demessine . .	Surveillant	1er janvier 1906	1er janvier 1909	1 550
Grignon . . .	Concierge	1er mars 1892	1er janvier 1909	1 450
		HALLES & MARCHÉS		
MM.				
Dubus. . . .	Directeur	1er août 1908	1910	2.000
Fichelle . . .	Médecin-Vétérinaire-Inspecteur	1er avril 1901	1904	1.200
Deméestère .	Vérificateur ambulant	16 octobre 1897	1910	2.000
Bilck.	Vérificateur ambulant	1er juin 1908	1908	1.600
Santrisse . .	Vérificateur ambulant	1er juillet 1903	1909	1.700
Duthoit . . .	Concierge (Halles Centrales)	1er mars 1905	1909	850
Lefebvre . .	Médecin-vétérinaire, Inspecteur du Marché aux Chevaux	14 novembre 1896		600
		LABORATOIRE MUNICIPAL D'ANALYSES		
MM.				
Bonn	Chef de laboratoire	16 mars 1902	1902	6.000
Dorchies (*) .	Chef de salle	20 octobre 1907	1er mai 1908	2.400
Loire (*) . . .	Chimiste	1er janvier 1909	1er janvier 1910	2.000
Serrure . . .	Préparateur	1er octobre 1896	1903	2.000
Masselot (*) .	Auxiliaire	25 juillet 1908	1er janvier 1910	800
Leclercq (*) .	Garçon de laboratoire	1er mars 1903	1903	600
Dechin (*) . .	Garçon de laboratoire	3 novembre 1908		600

(*) N'est pas encore titularisé.

NOMS	TITRES	DATES D'ENTRÉE ou de TITULARISATION	DATES de la dernière augmentation	TRAITEMENTS ACTUELS
CAISSE DES ÉCOLES				
MM.				
Vancamp. . .	Chef de Bureau	18 octobre 1897	1906	3.000
Berteaux. . .	Magasinier	1903	1908	2.400
ASILE DE NUIT				
MM.				
Laruelle . . .	Surveillant Général	1er juin 1905	1906	1.800
Nollet (*). . .	Mécanicien-Chauffeur	1er avril 1898	1905	1.200
Delrot	Garçon de Dortoir	1er janvier 1892	1908	1.700
Laruelle (Mme)	Femme de Dortoir	1er juin 1905	1905	720
ENSEIGNEMENT PRIMAIRE				
MM.				
Minet	Inspecteur primaire. Directeur	12 octobre 1896	1907	3.500
Liénard . . .	Chef de bureau	20 janvier 1882 avec effet du 1er octobre 1879	1910	3.700
Tallon, A. . .	Employé	1er décembre 1891	1910	2.600
Lefebvre . .	Employé	1er juin 1901	1910	2.100
Minque . . .	Garçon de bureau	1er janvier 1883	1910	1.800
INSTRUCTION PUBLIQUE				
Gymnastique				
MM.				
Baert	Prof. direct. pl. Ph.-de-Girard	1er août 1880	1910	2.200
Vanhuffel . .	Professeur	1er avril 1886	1907	1.900
Bouchery . .	Prof. dir. rue Bouvines	1er juin 1882	1906	2.400
Nys	Professeur	1er décembre 1909		1.500
Mme Alvin . .	Prof. École Jean Macé	16 février 1909		525

(*) N'est pas encore titularisé.

NOMS	TITRES	DATES D'ENTRÉE ou de TITULARISATION	DATES de la dernière augmentation	TRAITEMENTS ACTUELS
ÉCOLE FRANKLIN				
École Primaire Supérieure de Garçons				
MM.				
Blareau . . .	Professeur de chant	1er octobre 1904		900
Lecuy	Professeur de gymnastique	15 février 1898	1908	400
ÉCOLE JEAN MACÉ				
École Primaire Supérieure de Filles				
Declercq, Mlle.	Professeur d'anglais	1er mars 1893	1910	3.400
Ecrement, Mlle	Prof. de coupe et de couture	1er janvier 1887	1906	2.325
Ledun, Mme. .	Professeur de dessin	1er novembre 1887	1906	2.750
Terlet, Mlle. .	Professeur de chant	19 mars 1907	1910	1.100
Lefebvre . . .	Professeur de mathématiques	1904	1904	1.000
Bugnon . . .	Professeur de commerce	1904	1904	1.000
Hecht	Professeur d'allemand	1904	1904	1.000
Warin, Mlle .	Professeur de solfège	1899	1902	400
Dugardin, Lucienne, Mlle	Prof. de trav. man. et dessin	1er avril 1910		475
INSTRUCTION THÉORIQUE & PRATIQUE DES AVEUGLES				
M.				
Houzé. . . .	Instituteur spécial		Traitement	1.500
			Indemnité de logement	360
			Indemnité de résidence	400

NOMS	TITRES	DATES D'ENTRÉE ou de TITULARISATION	DATES de la dernière augmentation	TRAITEMENTS ACTUELS
ÉCOLE PRATIQUE D'INDUSTRIE				
MM.				
Bertrand. . .	Directeur	1899	1907	4.350
Poirson . . .	Professeur d'Enseig. techn.	1902	1909	4.400
Dupuis. . . .	Professeur d'Enseig. techn.	1901	1908	4.100
Delabassé . .	Professeur d'Enseig. général	1899	1908	3.700
Durand. . . .	Chef des Travaux	1904	1908	4.600
Choain. . . .	Prof. d'Enseignemt général	1902	1908	3.200
Villette. . . .	Professeur de Typographie	1899	1903	2.200
Colardeau . .	Professeur de Photogravure	1899	1900	1.200
Lebrun. . . .	Professeur de Modelage	1900	1902	1.600
Couderc . . .	Professeur d'Électricité	1906	1906	600
Claeys. . . .	Maître-Ouvrier	1899	1902	1.800
Evrard. . . .	Maître-Ouvrier	1899	1902	1.800
Lefebvre . . .	Maître-Ouvrier	1899	1902	1.800
Strée.	Maître-Ouvrier	1899	1902	1.800
Pecqueux . .	Maître-Ouvrier	1903	1908	1.800
Dellis . . .	Maître-Ouvrier	1908	1908	1.800
Delepo:te. . .	Concierge	1905	1907	750
ENSEIGNEMENT DES LANGUES VIVANTES				
Cours publics				
MM.				
Hirch d'Aubyn	Professeur Directeur anglais	1er octobre 1891	1891	1.500
Caudrelier(*) .	Professeur Adjoint anglais	18 décembre 1873	1897	600
Hanss (*). . .	Professeur Direct. allemand	1er mai 1909		1.500
Dycke (*). . .	Professeur Adjoint allemand	1er octobre 1902	1902	600

(*) N'est pas encore titularisé.

NOMS	TITRES	DATES D'ENTRÉE ou de TITULARISATION	DATES de la dernière augmentation	TRAITEMENTS ACTUELS
		ÉCOLE DES BEAUX-ARTS		
MM.				
Gavelle, Émile	Directeur	1er octobre 1905	1909	3.500
Leriche . . .	Surveillant général	1er juillet 1898	1909	2.100
Mesnard . . .	Surveillant	1er septembre 1905	1907	1.300
Carpentier . .	Surveillant	1er janvier 1900	1902	1.300
Liénard . . .	Surveillant	1er octobre 1894	1901	1.300
Debeusscher(*)	Concierge	1er juillet 1904	1906	1.300
Ph. De Winter	Prof. du cours supér. de peinture	1er octobre 1905	1909	5.000
Hémery . . .	Prof. de dessin d'après l'antique et de gr bosse	4 décembre 1898	1907	2.000
Hodebert . .	Professeur de composition décorative En congé de convalescence.	16 octobre 1900		2.000
Desmettre . .	Prof. de dessin d'ornement d'après les platres	1er janvier 1885	1909	1.800
Depondt (*) .	Prof. cours préparatoire de dessin	1er avril 1902		1.000
Hodebert (*) .	Prof. d'art décoratif et de crayon lithographique En congé de convalescence.	1er avril 1902	1909	650
Lebrun (*) . .	Prof. cours préparatoire de dessin	1er octobre 1905	1909	1.300
Hallez (*) . .	Prof. cours préparatoire de dessin	1er février 1901		1.000
Maugendre . .	Prof. du cours supérieur de sculpt. et modelage	1er mai 1899		4.000
Haeuw	Prof. du cours moyen et élém. de sculpt. et mod.	1er octobre 1898	1907	3.000
Dehaudt . . .	Prof. cours sup. d'architecture	1er octobre 1902	1904	3.000
Boulanger . .	Prof. géométr. appliq. et méc.	4 février 1888	1898	4.000
Dubuisson . .	Prof. Cours prépar. de dessin prof. géométr. et lavis	1er janvier 1906		1.200
Huriez (*) . .	Prof. de sciences		1910	1.300
Salomez . . .	Prof. du cours d'application	1er janvier 1891	1901	1.500
Ghesquier . .	Prof. de lavis à l'effet et de levé de machines	4 février 1898	1er octobre 1898	2.000
Lazare (*) . .	Prof. de gravure de la lettre	1er avril 1902	1902	1.200
Colas	Prof. d'anatomie	1er octobre 1882	1er octobre 1898	1.000
Benoît (*) . .	Prof. de l'histoire de l'art	1er décembre 1899	1899	1.000
Caudrelier (*).	Prof. suppléant	1er octobre 1910	1er janvier 1906	1.200
Vincent, Mme(*)	Femme de service	1er octobre 1903		720

(*) N'est pas encore titularisé.

NOMS	TITRES	DATES D'ENTRÉE ou de TITULARISATION	DATES de la dernière augmentation	TRAITEMENTS ACTUELS

ÉCOLE RÉGIONALE D'ARCHITECTURE

MM.				
Georges Dehaudt.	Directeur	16 novembre 1910	—	4.000
Couvreur. . .	Secrétaire	1er mars 1910	—	500
Leriche. . . .	Surveillant chef	1er décembre 1905	—	400
Liénard . . .	Surveillant	1er décembre 1905	—	100
Carpentier . .	Surveillant	1er décembre 1905	—	100
Mesnard . . .	Surveillant	1er décembre 1905	—	100
Debeusscher .	Surveillant	1er décembre 1905	—	100
Hallez	Professeur de dessin ornemental	1er décembre 1905	—	500
Boulanger . .	Profess. de perspective	1er décembre 1905	—	500
Id	Profess. de mathématiq. et mécanique	1er décembre 1905	—	500
Id	Professeur de géométrie descriptive	1er décembre 1905	—	500
Id	Prof. de stéréotomie et levé de plans	1er décembre 1905	—	500
Paillot. . . .	Professeur de physique et chimie	1er décembre 1905	—	500
E. Dubuisson.	Prof. d'histoire générale de l'architecture	1er décembre 1905	—	1.200
Id. . . .	Prof d'histoire de l'architecture française	1er décembre 1905	—	1 200
Id. . . .	Profess. de composition décorative	1er décembre 1905	—	500
Dehaudt . .	Profess. de théorie de l'architecture	1er décembre 1905	—	1.800
E. Gavelle . .	Profess. de littérature	1er décembre 1905	—	500
Id. . . .	Professeur d'histoire générale	1er décembre 1905	—	500
Benoit	Professeur d'esthétique et histoire de l'art	1er décembre 1905	—	500
Id	Professeur d'histoire et archéologie	1er décembre 1905	—	500
De Winter . .	Professeur de dessin de figure	1er décembre 1905	—	500
Maugendre. .	Professeur de modelage	1er décembre 1905	—	500
Mollet	Professeur de législation	1er mars 1910	—	500

NOMS	TITRES	DATES D'ENTRÉE ou de TITULARISATION	DATES de la dernière augmentation	TRAITEMENTS ACTUELS
		CONSERVATOIRE		
MM.				
Ratez	Directeur	1er octobre 1891	1893 (avril)	5.000 (1)
Darcq, Jules .	Secrétaire-Archiviste	1er janvier 1871	1906	2 200
Serrure . . .	Surveillant	19 avril 1899	1903	900
Quesnay . . .	Professeur de solfège	1er octobre 1886	1886	700
Darcq, Maurice .	Professeur de solfège	11 novembre 1895	1895	700
Laurent . . .	Professeur de solfège	16 octobre 1892	1892	700
Plaquet . . .	Professeur de solfège	1er mars 1894	1894	700
Mlle Hirch . .	Professeur de solfège	1er mars 1894	1894	700
Darcq, Jules .	Professeur de solfège	16 octobre 1892	1892	700
Mlle Bulteau (*)	Professeur de solfège	8 octobre 1875	1875	700
Ott	Professeur de solfège	7 février 1905	1905	700
Lecocq (*) . .	Profr cours d'harmonie (hommes et femmes)	15 avril 1869	1869	1.800 (2)
Capon	Profess de la classe de chœurs	1er octobre 1898	1898	600
Capon	Professeur de chant (hommes)	1er octobre 1894	1894	1.200
Mme Oudart .	Professeur de chant (femmes)	1er février 1897	1897	1.200
Carpentier . .	Professeur de diction	1er janvier 1898	1898	1.200
Mlle Chatteleyn	Professeur de piano	1er octobre 1905	1905	900
Demesmay .	Professeur de piano Cours supérieur B	1er janvier 1902	1902	900
Magot, Mlle. .	Prof. piano crs prépar. A	1er janvier 1882	1907	700
Maillard, Mlle.	Prof. piano crs prépar. A	1er janvier 1902	1902	600
Ortille, Mlle (*)	Prof. piano crs prépar. B	28 janvier 1878	1907	700
Valtier, Mlle (*)	Prof. piano crs prépar. B	15 septembre 1878	1878	700
Bruggeman. .	Professeur piano hommes	1er novembre 1884	1892	900
Bruggeman. .	Professeur d'orgue.	1er avril 1903	1903	500
Seiglet, Victor	Prof. violon crs supérieur A	1er octobre 1890	1890	900
Surmont, Edm..	Prof. violon crs supérieur B	1er janvier 1903	1903	900
Petit, Oscar .	Prof. violon crs prépar. A	1er octobre 1885	1895	700
Bonenfant .	Prof. violon crs prépar. B	1er octobre 1901	1901	600

(1) Indemnité de logement . 1.200 fr. (augmentation de 500 fr. en 1906.)
(2) M. Lecocq, indemnité d'ancienneté 200 francs.
(*) Ne verse pas à la Caisse des retraites.

NOMS	TITRES	DATES D'ENTRÉE ou de TITULARISATION	DATES de la dernière augmentation	TRAITEMENTS ACTUELS
MM.				
Queste. . . .	Profess. d'alto	1er novembre 1898	1898	500
Dienne. . . .	Pr. de violoncelle	7 février 1894	1898	900 (1)
Darcq, Jules (*).	Professeur de contrebasse	13 mars 1878	1878	500
Quesnay (*) .	Prof. de flûte	1er octobre 1902	1902	500
Deren (*) . .	Prof. de hautbois	1er octobre 1902	1902	500
Hiver	Pr. de clarinette	15 janvier 1901	1902	900
Lecuy	Professeur de saxophone	15 janvier 1901	1901	500
Brisy	Professeur de basson	1er octobre 1885	1885	500
Tribout . . .	Professeur de cor	10 octobre 1903	1903	500
Bourelle . . .	Professeur de cornet à pistons et trompette	1er octobre 1885	1886	900
Masurel . . .	Professeur de trombone	1er décembre 1897	1897	500
Seiglet, Victor.	Profess. d'instruments à cordes, musique de chambre	1er octobre 1890	1890	800
Quesnay . . .	Profess. d'instruments à vent et à clavier, musique de chambre	Mars 1898		600
Ratez	Professeur d'orchestration	1er janvier 1898	1898	600
Dupriez (*).	Accompagnateur	1er janvier 1898	1908	800
Arbogast. . .	Concierge	1er octobre 1891	1905	1.250 (2)

COURS DES CHAUFFEURS

M.				
Quembre (*) .	Professeur	1er juin 1902	1902	1.000

COURS MUNICIPAUX de FILATURE et de TISSAGE

M.				
Dantzer (*). .	Professeur	1898	1898	1.600

(1) M. Dienne, indemnité d'ancienneté 200 francs.
(2) 50 francs pour le service du chauffage.
(*) Ne verse pas à la Caisse des retraites.

NOMS	TITRES	DATES D'ENTRÉE ou de TITULARISATION	DATES de la dernière augmentation	TRAITEMENTS ACTUELS
BIBLIOTHÈQUE				
MM.				
Desplanque .	Archiviste-Bibliothécaire	1er avril 1897	1909	6.000
Mahieu . . .	Sous-Bibliothécaire	20 octobre 1884	1910	3.500
Baron	Directeur de la salle de lecture	10 mars 1892	1910	2.300
Sorez	Employé	1er mars 1898	1908	2.200
Lemaire . . .	Directeur de la salle de réserve	1er janvier 1907	1910	1.800
Mahieu G (*).	Employé	1er septembre 1907	1910	720
Reuseau (*). .	Distributeur	12 mars 1908	1910	720
Faucompré (*)	Distributeur	15 mars 1909	1910	660
Vincke (*) . .	Garçon de salle	18 décembre 1893	1896	1 200
BIBLIOTHÈQUES DE PRÊT ET POPULAIRES				
MM.				
Lemille . . .	Employé à l'Hôtel de Ville	1er janvier 1909	1909	1.500
Lefebvre (*) .	Employé à Moulins-Lille	1er janvier 1907	1907	600
Wild (*) . . .	Employé à Fives	1er novembre 1905	1905	600
MUSÉES - PALAIS DES BEAUX-ARTS				
MM.				
Deully. . .	Administrateur	16 décembre 1897		5.000
Théodore. . .	Conservateur adj.	27 avril 1907		2 000
Laigniel . . .	Chef d'équipe	15 septembre 1871	1909	2.400
Houseaux . .	Gardien	1er septembre 1883	1905	1.500
Rasson . . .	Gardien	15 juillet 1891	1905	1.400
Tison	Gardien	15 juillet 1891	1905	1.400
Verez	Gardien	15 juillet 1891	1905	1.400
Verdegeem. .	Gardien	23 juillet 1894	1908	1.400
Hurtrez . . .	Gardien	1er janvier 1898	1906	1.350
Brakelmann .	Gardien	1er janvier 1898	1906	1.350

(*) N'est pas encore titularisé.

(**) Les gardiens de jour sont habillés par la Ville, les gardiens de nuit reçoivent une indemnité d'habillement de 100 francs. Le chauffeur chef est logé et habillé par la Ville.

NOMS	TITRES	DATES D'ENTRÉE ou de TITULARISATION	DATES de la dernière augmentation	TRAITEMENTS ACTUELS
MM.				
Sinsoulieu . .	Gardien	15 janvier 1901		1.400
Demeyer. . .	Gardien	15 février 1901	1909	1.350
Huleux . . .	Gardien	15 février 1901	1909	1.350
Warin. . .	Gardien	1er juin 1902	1908	1.350
Lespagnol . .	Gardien	8 juin 1902	1909	1.350
Foveaux . . .	Gardien	1er janvier 1903	1909	1.350
Delporte . .	Gardien	1er juillet 1903	1909	1.350
Mlle Deléarde.	Gardienne du vestiaire	1er juillet 1900	1909	650
Cabaye (*) . .	Chauffeur-chef	1er novembre 1897	1906	1.700
Debacker . .	Chauffeur	1er janvier 1897	1907	1.550
MUSÉE D'HISTOIRE NATURELLE				
MM.				
Salmon (*) . .	Préparateur	5 mai 1896	1898	1.500
Fauquenoit. .	Surveillant taxidermique	1886	1905	1.200
Rouzé . . .	Garçon de salle	6 décembre 1896	1898	1.200
Capon	Surveillant	1er juillet 1883	1897	400
Delbecque . .	Surveillant	24 juillet 1904	1904	400
Mme Rouzé (*).	Concierge, dépôt de parapluies	1er janvier 1900	1901	600
Musée Industriel, Agricole, Colonial et Technologique Scolaire				
M.				
Catteau . . .	Surveillant	1er janvier 1890	1905	1.400
MUSÉE COMMERCIAL				
M.				
Rohaut . . .	Garçon de salle	1er décembre 1896	1906	1.400
THÉATRE				
MM.				
Piat	Chef machiniste	1er novembre 1890	1er janvier 1905	2.800
Vasseur . . .	Électricien	1er novembre 1908		2.400
Hennache . .	Concierge	4 juin 1892	1er novembre 1903	1.200
Derain. . . .	Ouvrier	1er janvier 1891	1er janvier 1898	1.500

(*) N'est pas encore titularisé.

10-1198 G. Dubar & Cie, Imp Lille

BULLETIN ADMINISTRATIF

SOMMAIRE :

Pages

Conseil municipal :

État civil. Délégation. GRONIER. BARÉ et DUPONCHELLE 400

Fêtes :

Nationale. Programme. 401
Mesures d'ordre 404
Mesures de clémence. 405
Foire. Braderie. Mesures d'ordre. 405
Fêtes de Moulins-Lille. Mesures d'ordre 406
Meeting d'aviation. Mesures d'ordre 407
Exposition de Bruxelles. Commission. Envoi de délégués. Rapport de M. DUPONCHELLE. 408
Régates internationales. Mesures d'ordre 409

Police administrative :

Élections Conseils général et d'arrondissement. Convocation des électeurs 410
Impôts et contributions. Statistiques pour 1908 416

Immeubles :

Achat. Immeuble rue Abélard. LABBE-VIGNERON. 424

Voirie :

Rue des Sept-Agaches. Circulation des voitures. Mesures de sécurité 424
Interruption de circulation. Rue Armand Carrel 425

Pages

Théâtre :

Commission des débuts. Nomination 425
Places gratuites. Inscriptions. Avis au public. 426

Enseignement des Beaux-Arts :

École des Beaux-Arts. Professeur. Huriez. Promotion. 427
Conservatoire. Commission de surveillance et de patronage. Membres étrangers. Nomination 428
Professeur honoraire. Mlle Ortille. 428
École de musique. Professeurs. Nomination. Mme Martin-Lecreux et Mme Ducamp-Jésupret 429

Enseignement primaire :

École Baggio. Jury d'examen. Nomination. 430
École foraine. Professeurs. Nomination 431

Œuvres diverses :

Fondation Boucher de Perthes et primes municipales. Attribution de primes 432
Caisse de chômage. Commission. Nomination. 436
Société Française de secours aux Blessés militaires. Compte financier pour 1909-1910 438

Finances :

Colonies scolaires. Comptable spécial. Minet 437
École de natation. Comptabilité des tickets. Deswaf. 439
Ouverture de crédit 439

Alimentation :

Laboratoire municipal. Statistiques pour les mois de juin et août 445-446
Viande de cheval, âne et mulet. Réglementation. 441
Abattoir. Règlement intérieur. Modifications 442
Marché du Faisan. Tarif des droits de place. Modification. . . . 442

Pages

Bains :

École de natation. Tarif. 443

Hygiène :

Statistique des décès du mois de juillet. 447

Police :

Lieux ouverts au public. Commission de sécurité. Nomination. DEHAUDT, TOURNANT et LAURENGE 448

Hippodrome. Interdiction de fumer. 449

Cirque, Place de la République. Interdiction de fumer. 449

Services municipaux :

Personnel. Décisions diverses 450

Caisse de retraites :

École Jean Macé. Versement. Mlle DUGARDIN. 460

État civil. — Délégation.

Nous, Maire de la Ville de Lille,

Vu la loi du 5 avril 1884, art. 88 ;

Considérant que, par suite d'empêchements, aucun membre de l'Administration municipale ne pourra procéder aux mariages, le vendredi 15 juillet 1910, après-midi,

ARRÊTONS :

M. Maurice GRONIER, Conseiller municipal, est délégué dans les fonctions d'Officier de l'État civil, dans l'après-midi du vendredi 15 juillet courant.

Hôtel-de-Ville, le 17 juillet 1910.

Le Maire de Lille,
CH. DELESALLE.

Nous, Maire de la Ville de Lille,

Vu la loi du 5 avril 1884, art. 88 ;

Considérant que, par suite d'empêchements, aucun membre de l'Administration municipale ne pourra procéder aux mariages le lundi 25 juillet, après-midi ;

ARRÊTONS :

M. BARÉ, Charles-Marie, Conseiller municipal, est délégué dans les fonctions d'Officier de l'État civil, dans l'après-midi du lundi 25 juillet 1910.

Hôtel-de-Ville, le 20 juillet 1910.

Le Maire de Lille,
CH. DELESALLE.

Nous, Maire de la Ville de Lille,

Vu la loi du 5 avril 1884, art. 88 ;

Considérant que, par suite d'empêchements, aucun membre de l'Administration municipale ne pourra procéder aux mariages, le mardi 16 août prochain,

ARRÊTONS :

M. DUPONCHELLE, Ferdinand-Bénoni, Conseiller municipal, est délégué dans les fonctions d'Officier de l'État civil pour la journée du 16 août 1910.

Hôtel-de-Ville, le 30 juillet 1910.

Le Maire de Lille,
CH. DELESALLE.

Fête Nationale. — Programme.

Le Maire de Lille, après s'être concerté avec les autorités administratives et militaires,

ARRÊTE :

La Fête nationale sera célébrée, en 1910, conformément au programme ci-après :

Dimanche 10 Juillet

A DIX HEURES, au Palais-Rameau

DISTRIBUTION DES PRIMES & MÉDAILLE

de la Fondation Boucher-de-Perthes et Primes municipales.

SECTIONS de MOULINS-LILLE et du SUD

GRANDES FETES EN L'HONNEUR DU TRAVAIL

organisées par le Comité de Moulins-Lille et du Sud.

A DEUX HEURES, boulevard des Écoles

FORMATION DU CORTÈGE DE LA REINE DES OUVRIÈRES ET DES RÉCOMPENSÉS DU TRAVAIL. — Défilé des Chars des Corporations. — Itinéraire : (*voir Affiche spéciale*).

DE SIX A SEPT HEURES, place Jacques-Febvrier et Faubourg-des-Postes

FÊTE AÉROSTATIQUE, par *l'Avenir Aérostatique du Nord.*

DE HUIT HEURES ET DEMIE à ONZE HEURES DU SOIR

CONCERTS POPULAIRES

Carrefour de Douai, place Philippe-Lebon, place Fernig, place Arago, place Vanhœnacker, boulevard Victor Hugo.

PLACE DÉLIOT, FÊTE CINÉMATOGRAPHIQUE

A DIX HEURES DU SOIR, place Philippe-Lebon

FÊTE AÉROSTATIQUE COMIQUE LUMINEUSE

Lundi 11 Juillet

A NEUF HEURES DU SOIR, Faubourg de Douai, **SÉANCE CINÉMATOGRAPHIQUE EN PLEIN AIR**

Jeudi 14 Juillet

Salves d'artillerie sur les remparts de la Citadelle, par les Canonniers sédentaires. Le drapeau national sera arboré sur tous les édifices publics. Les habitants sont invités à pavoiser et à illuminer leurs maisons.

A SEPT HEURES DU MATIN, boulevard de Metz

CONCOURS DE PINSONS, organisé par la Société **LES PINSONNEUX DE WAZEMMES**

A HUIT HEURES

REVUE SCOLAIRE DANS LES ALLÉES DE L'ESPLANADE

Après la Revue, défilé des écoles.

Distribution de vin et de gâteaux aux Enfants des Écoles communales.

A NEUF HEURES ET DEMIE, sur le Champ de Mars

GRANDE REVUE des troupes de la garnison, des Canonniers sédentaires et des Sapeurs-Pompiers.

FÊTE DE BIENFAISANCE

offerte aux vieillards et orphelins des Hospices. — DISTRIBUTION EXCEPTIONNELLE DE SECOURS faite par la Municipalité à tous les indigents inscrits au Bureau de Bienfaisance et titulaires de pension d'Hospice (17.000 francs).

A DEUX HEURES ET DEMIE, sur le Canal de la Haute-Deûle

RÉGATES INTERNATIONALES, organisées par l'*Union Nautique de Lille*.

A TROIS HEURES, École supérieure Jean Macé

DISTRIBUTION DES PRIMES ET RÉCOMPENSES AUX LAURÉATS DE LA FÊTE DU TRAVAIL

Boulevard des Écoles : **JÉU DE BALLE**. — Square Ruault : **JEU DE BALLON**

A TROIS HEURES ET DEMIE, Kiosque du Jardin de Fives, **FESTIVAL-CONCERT** par les Sociétés musicales lilloises.

A partir de QUATRE HEURES, place de la Nouvelle-Aventure et place Casquette : **Fêtes Populaires**, organisées par le Comité de la Nouvelle-Aventure : — CONCERTS — ASCENSION AÉROSTATIQUE — FEU D'ARTIFICE.

A CINQ HEURES, au Palais-Rameau

CONCERT PATRIOTIQUE

par l'*Association Symphonique* de Lille et l'*Émulation Chorale*.

DE NEUF HEURES A ONZE HEURES DU SOIR, Grand'Place

CONCERT PAR LA MUSIQUE DES CANONNIERS SÉDENTAIRES

DE NEUF HEURES A MINUIT

BALS POPULAIRES

Place Antoine Tacq, angle des rues Guillaume Werniers et du Calvaire, rue Ratisbonne, place Simon Vollant, place de la Halle aux Sucres, rue du Marché, angles des rues du Molinel et du Plat.

A DIX HEURES, Place Jeanne d'Arc

GRAND FEU D'ARTIFICE

Les pièces d'artifice seront tirées dans l'axe de la rue Brûle-Maison, côté de la rue des Postes.

Le Maire de Lille, **Ch. DELESALLE.**

Mesures d'ordre.

Nous, Maire de la Ville de Lille,

Vu la loi du 5 avril 1884, art. 94 et 97 ;

Vu le Programme de la Fête Nationale de 1910,

ARRÊTONS :

ARTICLE 1er. — La circulation et le stationnement des chevaux, voitures, tramways, automobiles, vélocipèdes et autres véhicules sont interdits, le jeudi 14 juillet 1910 :

De 9 heures à 11 heures du soir, Grand'Place, pendant le concert qui sera donné par la Musique du bataillon des Canonniers Sédentaires ;

De 8 heures à 11 heures 1/2 du soir, place Jeanne d'Arc, pendant la préparation et le tir du feu d'artifice, et rue Brûle-Maison (partie comprise entre la place Jeanne d'Arc et la rue des Postes).

ARTICLE 2. — M. le Commissaire central de Police est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Hôtel-de-Ville, le 5 juillet 1910.

Le Maire de Lille,

CH. DELESALLE.

Revue des Écoles et des Troupes. Mesures d'ordre.

Nous, Maire de la Ville de Lille,

Vu la loi du 5 avril 1884, art. 92 et 94 ;

Vu l'article 471, n° 15 du Code pénal ;

Vu le Programme de la Fête Nationale de 1910,

ARRÊTONS :

ARTICLE 1er. — La circulation des chevaux, voitures, automobiles, vélocipèdes et autres véhicules est interdite sur le pont du Ramponeau, de 7 heures 1/2 à 11 heures du matin, le jeudi 14 juillet 1910, pendant la revue des Écoles et des Troupes de la garnison.

ARTICLE 2. — Pendant ce laps de temps, les voitures accéderont aux

tribunes du Champ de Mars par le pont de la Citadelle et sortiront par le pont du Petit-Paradis.

Article 3. — Le stationnement des voitures est interdit partout ailleurs que dans l'allée des Marronniers, entre le pont du Ramponeau et celui du Petit-Paradis. Les voitures prendront la file le long du canal, en laissant libre l'accès du pont Napoléon.

Article 4. — M. le Commissaire central de Police est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Hôtel-de-Ville, le 5 juillet 1910.

Le Maire de Lille,

LIÉGEOIS-SIX, Adjoint.

Mesures de clémence.

Nous, Maire de la Ville de Lille,

Vu la loi du 5 avril 1884, art. 94 ;

Considérant qu'il est d'usage de lever les punitions, à l'occasion de la Fête Nationale,

Arrêtons :

Les punitions, pour fautes légères non subies ou incomplètement subies, infligées jusqu'à ce jour dans les Services de la Police, l'Octroi et dans le Bataillon des Sapeurs-Pompiers, sont levées.

Hôtel-de-Ville, le 13 juillet 1910.

Le Maire de Lille,

Ch. DELESALLE.

Braderie. — Mesures d'ordre.

Nous, Maire de la Ville de Lille,

Vu la loi du 5 avril 1884, art. 94 et 97 ;

Considérant qu'il importe de prévenir les accidents pouvant résulter de l'affluence de la foule qu'attire la Fête populaire de la Braderie,

ARRÊTONS :

ARTICLE 1er. — La circulation et le stationnement des chevaux, voitures, tramways, automobiles, vélocipèdes et autres véhicules sont interdits, le lundi 5 septembre 1910, jusqu'à une heure de l'après-midi, dans la rue de Paris.

ARTICLE 2. — M. le Commissaire central de Police est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Hôtel-de-Ville, le 30 août 1910.

Le Maire de Lille,

CH. DELESALLE.

Fêtes de Moulins-Lille. — Mesures d'ordre.

Nous, Maire de la Ville de Lille,

Vu la loi du 5 avril 1884, art. 94 et 97 ;

Vu le Programme des Fêtes organisées par le Comité du canton Sud et de Moulins-Lille,

ARRÊTONS :

ARTICLE 1er. — La circulation et le stationnement des chevaux, voitures, tramways, automobiles, vélocipèdes et autres véhicules sont interdits, le dimanche 10 juillet 1910 :

A partir de 2 heures de l'après-midi, boulevard des Écoles, pendant la formation du Cortège organisé par le Comité des Fêtes du canton Sud et de Moulins-Lille, et sur le parcours dudit Cortège, dont l'itinéraire est fixé comme suit :

Boulevard des Écoles, rue Solférino, place Jeanne d'Arc, rues Brûle-Maison, des Postes, place des Quatre-Chemins, rue de Wazemmes, boulevard Victor Hugo, rues de Bapaume, de Condé, place Vanhœnacker, rues d'Arras, de Cambrai, de Valenciennes, de Douai, de Saint-Quentin,

place Fernig, rues de Mulhouse, de Fontenoy, de Trévise, place Déliot, rues Fénelon, de la Plaine, de Douai, Carrefour d'Arras, boulevard des Écoles.

A partir de 10 heures du soir, place Philippe Lebon, pendant la Fête aérostatique de nuit.

Article 2. — M. le Commissaire central de Police est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Hôtel-de-Ville, le 5 juillet 1910.

Le Maire de Lille,
Ch. DELESALLE.

Meeting d'aviation. — Mesures d'ordre.

Nous, Maire de la Ville de Lille,

Vu la loi du 5 avril 1884, art. 97,

Arrêtons :

Article 1er. — Pendant la durée du meeting d'aviation, la partie des fortifications comprise entre les portes de Valenciennes et de Douai sera complètement interdite au public, en raison des accidents qui pourraient se produire.

Article 2. — M. le Commissaire central de Police est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Hôtel-de-Ville, le 6 juillet 1910.

Le Maire de Lille,
Ch. DELESALLE.

Nous, Maire de la Ville de Lille,

Vu la loi du 5 avril 1884, art. 97 ;

Considérant que l'affluence du public pourrait provoquer des accidents, pendant la durée du meeting d'aviation,

Arrêtons :

Article 1er. — L'accès du public sur le terrain de manœuvre de Ronchin ne pourra se faire que par la rue Armand Carrel, la route de Valenciennes et le chemin du Petit-Maroc.

Article 2. — Les voitures et automobiles entreront par la rue Armand Carrel et ne pourront sortir que par la rue du Faubourg-de-Valenciennes.

Article 3. — M. le Commissaire central de Police est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Hôtel-de-Ville, le 8 juillet 1910.

Le Maire de Lille,
Ch. DELESALLE.

Exposition de Bruxelles. — Envoi de délégués.

Rapport de M. Duponchelle.

Au nom de la Commission spéciale qui avait été chargée par le Conseil municipal de désigner les ouvriers délégués à l'Exposition de Bruxelles, M. Duponchelle a adressé à M. le Maire le rapport suivant :

« Monsieur le Maire,

» J'ai l'honneur de vous rendre compte de l'emploi des 2.000 francs votés par le Conseil municipal, dans sa séance du 5 avril, pour l'envoi d'ouvriers, au titre délégués, à l'Exposition de Bruxelles.

» Le nombre des demandes s'est élevé à 112.

» En s'inspirant de votre rapport, qui accordait 40 francs à chaque délégué, il n'était possible que d'en envoyer 50, ce qui était peu pour une population ouvrière aussi nombreuse que celle de Lille ; mais, par suite de la diminution de l'allocation, 30 francs au lieu de 40, le chiffre de 50 a pu être augmenté de 17, soit au total 67, auxquels il a été accordé :

A 65 délégués, 30 francs, soit	Fr. 1.950	»
A 2 délégués, 25 francs, soit	Fr. 50	»
Total : 67 délégués, montant du Crédit	Fr. 2.000	»

Sur ces 67 délégués :

La Fédération des Syndicats y comprend :	15	délégués.
Les Indépendants. . . . . —	15	—
Les Mutualistes. . . . . —	6	—
Les demandes individuelles . —	31	—
Total.	67	délégués.

» Malheureusement, 45 demandes ont dû être écartées.

» On aurait pu donner satisfaction en fractionnant les 2.000 francs en 112 parts, soit 17 fr. 75 à chacune, ce qui était suffisant pour passer une journée à Bruxelles, mais tout à fait insuffisant pour y séjourner deux jours, ce que comptaient faire beaucoup de délégués.

Le 7 juillet 1910. » F. Duponchelle. »

Régates internationales. — Mesures d'ordre.

Nous, Maire de la Ville de Lille,

Vu la loi du 5 avril 1884, art. 97 ;

Vu le Programme de la Fête Nationale de 1910,

Arrêtons :

Article 1er. — L'accès de la rive du canal de la Haute-Deûle sur laquelle est établie l'avenue de Soubise, comprise entre le pont de l'Hippodrome et l'écluse de la Citadelle, sera interdit le jeudi 14 juillet 1910, à partir de 2 heures de l'après-midi et pendant la durée des Régates, aux cavaliers, voitures, automobiles et vélocipèdes.

Article 2. — M. le Commissaire central de Police est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Hôtel-de-Ville, le 4 juillet 1910.

Le Maire de Lille,

Ch. DELESALLE.

Élections. — Conseil général et Conseil d'arrondissement.

Nous, Maire de la Ville de Lille,

Vu le décret du 30 juin fixant au 24 juillet prochain les élections pour le renouvellement partiel des Conseils généraux et des Conseils d'arrondissement ;

Vu l'arrêté préfectoral du 5 juillet divisant la Ville en vingt et un bureaux pour la facilité du vote,

ARRÊTE :

ARTICLE 1er. — Les électeurs des cantons de Lille ci-après désignés, sont convoqués, pour le dimanche 24 juillet 1910, à l'effet d'élire :

Centre	1	Conseiller général.	Est	1	Conseiller d'arrondissement.
Nord.	1	—	Nord-Est . .	1	—
Ouest	1	—	Sud-Est . . .	1	—
Sud	1	—	Sud-Ouest. .	1	—

ARTICLE 2. — Les scrutins seront ouverts de sept heures du matin à six heures du soir.

ARTICLE 3. — Les lieux de réunion des électeurs sont fixés comme suit :

Centre. — Conseil général.

1er BUREAU. — Toute la partie comprise entre l'axe des rues Nationale, Solférino, Inkermann, places de la République, Richebé, de Béthune, rues de Béthune, Neuve et Grande-Place : *Hôtel de Ville. Tribunal de simple police.*

2e BUREAU. — Toute la partie comprise entre l'axe des rues Nationale, Solférino, quai de la Haute-Deûle, rues de la Barre et Esquermoise : *École de Garçons, square Dutilleul.*

3e BUREAU. — Toute la partie comprise entre l'axe des rues Solférino (No 2), Léon-Gambetta, Colbert, boulevard de Lorraine, porte de Dunkerque et le canal de la Haute-Deûle, jusqu'à la rue Solférino : *École de Garçons, rue des Stations, 72.*

4e Bureau, A. — Toute la partie comprise entre l'axe de la place Sébastopol, des rues des Postes, de Juliers, place de la Nouvelle-Aventure, rues Léon-Gambetta et Solférino, de 1 à 1154 : *École de Garçons, rue du Marché, 58.*

4e Bureau. B. — Toute la partie comprise entre l'axe de la place Sébastopol, des rues des Postes, de Juliers, place de la Nouvelle-Aventure, rues Léon-Gambetta et Solférino, de 1155 à la fin : *École de Garçons, rue du Marché, 58.*

Sud Ouest. — Conseil d'arrondissement.

5e Bureau. — Toute la partie comprise entre l'axe des rues Colbert, des Stations, boulevard Montebello, place Cormontaigne et rue de Turenne (banlieue des portes de Dunkerque et de Canteleu) : *École de Garçons, place Catinat.*

6e Bureau, A. — Toute la partie comprise entre l'axe des rues d'Esquermes, Masquelier, des Sarrazins, de Juliers et des Postes (banlieue entre les portes des Postes et d'Isly), de 1 à 1615 : *École de Garçons, rue de Juliers, 73*

6e Bureau, B. — Toute la partie comprise entre l'axe des rues d'Esquermes, Masquelier, des Sarrazins, de Juliers et des Postes (banlieue entre les portes des Postes et d'Isly) de 1616 à la fin : *École de Garçons, rue de Juliers, 73.*

7e Bureau, A. — Toute la partie comprise entre l'axe de la rue de Turenne, place Cormontaigne, boulevard Montebello, rues des Stations, Colbert, place Nouvelle-Aventure, rues des Sarrazins, Masquelier et d'Esquermes (banlieue entre les portes d'Isly et de Canteleu), de 1 à 1328 : *École de Garçons, place de l'Arbonnoise (entrée rue du Bazinghien).*

7e Bureau, B. — Toute la partie comprise entre l'axe de la rue de Turenne, place Cormontaigne, boulevard Montebello, rues des Stations, Colbert, place Nouvelle-Aventure, rue des Sarrazins, Masquelier et d'Esquermes (banlieue entre les portes d'Isly et de Canteleu), de 1329 à la fin : *École de Garçons, place de l'Arbonnoise (entrée rue du Bazinghien).*

Sud. — Conseil général.

8e Bureau, A. — Toute la partie comprise entre l'axe des rues Barthélemy-Delespaul, Jeanne-d'Arc, Lamartine, place Vanhœnacker, rue d'Arras, boulevard de Strasbourg, place Barthélemy-Dorez et rue des Postes (banlieue comprise entre les portes des Postes (côté gauche) et celle d'Arras en entier), de 1 à 2169 : *École de Garçons, boulevard Victor-Hugo, 93.*

8e Bureau, B. — Toute la partie comprise entre l'axe des rues Barthélemy-Delespaul, Jeanne-d'Arc, Lamartine, place Vanhœnacker, rue d'Arras, boulevard de Strasbourg, place Barthélemy-Dorez et rue des Postes (banlieue comprise entre les portes des Postes (côté gauche) et celle d'Arras en entier), de 2170 à la fin : *École de Garçons, boulevard VictorHugo, 93.*

9e Bureau, A. — Toute la partie comprise entre l'axe du boulevard des Écoles, rues Barthélemy-Delespaul, Jeanne-d'Arc, Lamartine, place Vanhœnacker, rue d'Arras, boulevards d'Alsace et de Belfort, place Guy-de-Dampierre, la limite du canton Est, rue Kléber et le boulevard Louis XIV (banlieue de la porte de Douai), de 1 à 1617 : *École de Filles, rue de Douai, 43 bis.*

9e Bureau, B. — Toute la partie comprise entre l'axe du boulevard des Écoles, rues Barthélemy-Delespaul, Jeanne-d'Arc, Lamartine, place Vanhœnacker, rue d'Arras, boulevards d'Alsace et de Belfort, place Guy-de-Dampierre, la limite du canton Est, rue Kléber et le boulevard Louis XIV (banlieue de la porte de Douai), de 1618 à la fin : *École de Filles, rue de Douai, 43 bis.*

10e Bureau. — Toute la partie comprise entre l'axe de la rue d'Inkermann, place Sébastopol, rues des Postes, Barthélemy-Delespaul, boulevards des Écoles, de la Liberté et place de la République : *École de Filles, place Philippe-Lebon, 21.*

Sud-Est. — Conseil d'arrondissement.

11e Bureau. — Toute la partie comprise entre l'axe de la place

Richebé, rue Jeanne-Maillotte, place Jacquard, rues Ovigneur, du Bois-Saint-Sauveur, de Paris, Ban-de-Wedde, Saint-Sauveur, boulevards Louis XIV et de la Liberté : *École de Garçons, rue Molière.*

12e Bureau. — Toute la partie comprise entre l'axe de la Grande-Place, rues des Manneliers, de Paris, du Bois-Saint-Sauveur, Ovigneur, place Jacquard, rue Jeanne-Maillotte, places Richebé et de Béthune, rues de Béthune et Neuve : *Bourse du Commerce, entrée par la Grande-Place.*

Est. — Conseil d'arrondissement.

13e Bureau, A. — Tout le territoire compris entre l'axe de la rue Pierre-Legrand et la limite des fortifications, à droite, de 1 à 1789 : *École de Garçons, rue du Long-Pot, 55.*

13e Bureau, B. — Tout le territoire compris entre l'axe de la rue Pierre-Legrand et la limite des fortifications, à droite, de 1790 à la fin : *École de Garçons, rue du Long-Pot, 55.*

14e Bureau, A. — Toute la partie comprise entre l'axe de la porte de Tournai, rues de Tournai et Faidherbe, place du Théâtre, rues de Paris, Ban-de-Wedde, Saint-Sauveur, Kléber, et de la limite du canton Sud, place Guy-de-Dampierre, boulevard du Maréchal-Vaillant, et les fortifications jusqu'à la porte de Tournai, de 1 à 1204 : *École de Filles, rue de Tournai, 49 bis.*

14e Bureau, B. — Toute la partie comprise entre l'axe de la porte de Tournai, rues de Tournai et Faidherbe, place du Théâtre, rues de Paris, Ban-de-Wedde, Saint-Sauveur, Kléber, et de la limite du canton Sud, place Guy-de-Dampierre, boulevard du Maréchal-Vaillant, et les fortifications jusqu'à la porte de Tournai, de 1205 à la fin : *École de Filles, rue de Tournai, 49 bis.*

Nord Est. — Conseil d'arrondissement.

15e Bureau, A. — Tout le territoire de la banlieue compris entre l'axe du chemin de fer de Lille à Roubaix et la limite des communes de

Marcq-en-Barœul et de La Madeleine, de 1 à 1550 : *École de Garçons, rue Dupleix, 26.*

15e Bureau, B. — Tout le territoire de la banlieue compris entre l'axe du chemin de fer de Lille à Roubaix et la limite des communes de Marcq-en-Barœul et de La Madeleine, de 1551 à la fin : *École de Garçons, rue Dupleix, 26.*

16e Bureau. — Toute la partie comprise entre l'axe de la rue des Urbanistes, place aux Bleuets, rue Saint-Jacques, places du Lion-d'Or, des Patiniers, rues des Arts, Vieux-Marché-aux-Poulets, des Sept-Sauts, Faidherbe, de Tournai et fortifications : *Hôtel des Canonniers, rue des Canonniers, 28.*

17e Bureau, A. — Tout le territoire compris entre l'axe de la rue Pierre Legrand et la ligne du chemin de fer de Lille à Roubaix, de 1 à 1288 : *École Montesquieu, rue de Bouvines, 71.*

17e Bureau, B. — Tout le territoire compris entre l'axe de la rue Pierre Legrand et la ligne du chemin de fer de Lille à Roubaix, de 1289 à la fin : *École Montesquieu, rue de Bouvines, 71.*

Nord. — Conseil général.

18e Bureau. — Toute la partie comprise entre l'axe de la rue de Gand, place du Château, quai de la Basse-Deûle, rues du Pont-Neuf, St-Pierre, place du Concert (pairs), rue de la Monnaie, canaux de la Monnaie, du Pont-de-Weppes, rue Esquermoise, Grande-Place, rue des Manneliers, place du Théâtre, rues des Sept-Sauts, Vieux-Marché-aux-Poulets, des Arts, places des Patiniers, du Lion-d'Or, rue Saint-Jacques, place aux Bleuets, rue des Urbanistes : *Salle du Conservatoire, place du Concert, 2.*

19e Bureau. — Toute la partie comprise entre l'axe de la porte d'Ypres, de la place Saint-André, rues Saint-André, Pont-Neuf, quai de la Basse-Deûle, place du Château, rue de Gand : *Halle aux Sucres, quai de la Basse-Deûle.*

Ouest. — Conseil général.

20e Bureau. — Toute la partie comprise entre l'axe des rues Négrier,

Royale, d'Angleterre, de la Monnaie, Canaux de la Monnaie, du Pont-de-Weppes, rues Esquermoise, de la Barre à la Citadelle : *École de Filles, rue Léonard Danel, 58.*

21e Bureau. — Toute la partie comprise entre l'axe de la porte d'Ypres, place Saint-André, rues Saint-André, Saint-Pierre, place du Concert (impairs), rues d'Angleterre, Royale et Négrier : *École Maternelle, rue Princesse, 101.*

Article 4. — Le recensement des votes se fera par bureau. Le recensement général de chaque canton sera opéré pour :

Le canton Centre, au 1er bureau. — Hôtel-de-Ville (Tribunal de simple police) ;

Le canton Sud-Ouest, au 7e bureau. — Place de l'Arbonnoise (École de Garçons) ;

Le canton Sud, au 10e bureau B. — École de filles, place Philippe-Lebon, 21.

Le canton Sud-Est, au 12e bureau B. — Bourse du Commerce, Grande-Place.

Le canton Est, au 14e bureau B. — École de filles, rue de Tournai, 49 bis.

Le canton Nord-Est, au 16e bureau B. — Hôtel des Canonniers.

Le canton Nord, au 18e bureau B. — Salle du Conservatoire, place du Concert, 2.

Le canton Ouest, au 20e bureau B. — École de Fille, rue Léonard-Danel, 58.

Article 5. — En cas de ballottage, un second tour de scrutin aura lieu le dimanche 31 juillet 1910, aux mêmes heures et aux mêmes lieux.

Article 6. — Tous les citoyens inscrits sur la liste arrêtée le 31 mars 1910 sont appelés à prendre part à ces élections. Les électeurs qui n'auraient pas reçu leur bulletin de convocation, le 22 juillet, sont invités à le réclamer à la Mairie (*Bureau des Élections*).

Hôtel-de-Ville, le 11 juillet 1910.

Le Maire de Lille,

Ch. DELESALLE.

Contributions et Impôts. — Statistique pour 1908.

Contributions directes

1° Contribution foncière : Bâtiments, usines, maisons ou chantiers démolis en 1908 ou construits en 1906, dégrèvements et impositions pour 1909.

Perceptions.	QUARTIERS	DÉMOLITIONS		CONSTRUCTIONS	
		Nombre	Valeur locative	Nombre	Valeur locative
1re	Lille A.	1	1.600	3	13.380
	Vauban	7	29.870	9	29.251
	Wazemmes B.	8	2.770	5	12.960
	Esquermes	16	17.295	39	56.420
	Canteleu et Sud.	19	73.755	127	115.245
2me	2me.	99	222.135	12	93.350
	Lille B.	3	39.240	3	54.080
3me	3me.	12	100.180	10	77.550
	Lille C	6	112.485	4	84.565
4me	Moulins	84	190.367	88	260.885
	Wazemmes A	4	12.847	17	47.280
	Lille D.	»	»	1	2.880
5me	Fives-Saint-Maurice . .	31	50.591	99	141.690
	TOTAUX. . . .	290	853.135	517	989.536
	Excédent de constructions.			227	136.401

2° Contributions personnelle et mobilière pour 1908.

Perceptions	QUARTIERS	COTES personnelles isolées	COTES mobilières isolées	LES DEUX COTES
1re	Lille A.	127	18	511
	Vauban.	1184	82	1.974
	Wazemmes B.	762	24	803
	Esquermes	525	33	868
	Canteleu et Sud.	475	19	425
2e	2me.	601	70	1.742
	Lille B.	403	20	712
3e	3me.	1.061	85	1.588
	Lille C.	322	47	927
4e	Moulins	876	25	1.264
	Wazemmes A	1.121	44	1.581
	Lille D.	31	5	90
5e	Fives-Saint-Maurice. . .	1.511	59	2.315
	TOTAUX	8.999	531	14.800

3° Contributions des portes et fenêtres. — Rôle général pour 1908.

Perceptions	QUARTIERS	1 Ouverture	2 Ouvertures	3 Ouvertures	4 Ouvertures	5 Ouvertures	PORTES COCHÈRES	Ouvertures ordinaires	Ouvertures du 3me étage
1re	Lille A.	1	2	4	2	1	133	11.907	1.349
	Vauban.	4	34	200	297	208	613	57.324	4.344
	Wazemmes B. . .	3	13	333	432	129	155	26.333	1.435
	Esquermes . . .	7	20	121	340	47	214	31.194	1.092
	Canteleu et Sud .	30	72	351	525	213	276	20.346	85
2e	2me.	16	9	27	62	43	392	53.381	6.358
	Lille B	2	4	17	26	22	205	22.773	2.599
3e	3me.	8	6	81	89	46	486	56.499	3.698
	Lille C.	»	5	10	16	16	180	23.803	3.019
4e	Moulins.	14	49	266	691	385	498	44.018	1.827
	Wazemmes A. . .	8	45	342	560	134	421	49.353	3.491
	Lille D.	1	»	1	1	»	29	2.209	198
5e	Fives-St-Maurice .	20	78	400	1.091	551	690	85 171	737
	TOTAUX	114	337	2.153	4.132	1.795	4.292	484.311	30.232

Nouvelles ouvertures en 1908 imposées en 1909.

Perceptions	QUARTIERS	1 Ouverture	2 Ouvertures	3 Ouvertures	4 Ouvertures	5 Ouvertures	PORTES COCHÈRES	Ouvertures ordinaires	Ouvertures du 3me étage
1re	Lille A.	—	—	—	—	—	—	242	45
	Vauban.	—	1	—	1	2	14	754	36
	Wazemmes B. . . .	—	—	3	1	3	3	461	34
	Esquermes	—	2	1	1	1	12	683	78
	Canteleu et Sud. . .	2	1	4	10	3	13	1268	3
2e	2me.	—	—	1	—	1	7	467	92
	Lille B	—	—	—	—	—	2	132	23
3e	3me.	—	—	—	—	—	12	682	107
	Lille C	—	—	—	—	—	5	237	9
4e	Moulins	1	4	3	1	6	11	777	44
	Wazemmes A. . . .	—	—	—	2	—	6	504	100
	Lille D	—	—	—	—	—	—	—	—
5e	Fives-Saint-Maurice.	—	6	8	11	8	25	2.100	15
	TOTAUX	3	14	20	27	24	110	8.307	586

Ouvertures supprimées en 1908 pour 1909.

Perceptions	QUARTIERS	1 Ouverture	2 Ouvertures	3 Ouvertures	4 Ouvertures	5 Ouvertures	PORTES COCHÈRES	Ouvertures ordinaires	Ouvertures du 3me étage
1re	Lille A.	—	—	—	—	—	1	150	18
	Vauban.	—	—	1	—	—	12	646	47
	Wazemmes B. . . .	—	1	—	5	2	2	284	18
	Esquermes	1	—	—	—	—	3	210	4
	Canteleu et Sud. . .	1	3	2	2	3	9	380	—
2e	2me.	2	—	3	1	2	15	2173	163
	Lille B	1	—	—	—	—	—	150	26
3e	3me.	2	—	1	—	—	11	679	12
	Lille C	—	—	1	—	—	3	275	49
4e	Moulins	2	—	9	3	34	7	543	2
	Wazemmes A. . . .	1	2	—	1	2	6	300	42
	Lille D.	—	—	—	—	—	—	—	—
5e	Fives-Saint-Maurice.	2	—	6	3	3	12	623	—
	TOTAUX	12	6	23	15	46	81	6.413	381

4° *Patentes.*

Perceptions	QUARTIERS 1	PRINCIPAL 2	CENTIMES 3	ENSEMBLE frais d'avertissement non compris 4	8 CENTIMES pour la VILLE 5
1re	Lille A. . . .	62.150 67	80.886 22	143.036 89	4.972 05
	Vauban . . .	145.003 67	189.177 03	334.120 70	11.600 29
	Wazemmes B.	67.985 40	88.258 07	156.243 47	5.438 83
	Esquermes . .	54.176 72	70.979 24	125.155 96	4.334 14
	Canteleu et Sud	38.855 35	50.797 65	89.653 »	3 108 43
2e	2me.	233.073 44	303.030 88	536.104 32	18.645 88
	Lille B. . . .	99.538 73	129.417 94	228.956 67	7.963 10
3e	3me.	149.969 62	195.494 81	345.464 43	11.997 57
	Lille C	149.638 94	194.628 45	344.267 39	11.971 11
4e	Moulins . . .	134.354 46	175.692 76	310.047 22	10.748 36
	Wazemmes A.	107.736 69	140.242 28	247.978 97	8.618 94
	Lille D. . . .	7.232 49	9.391 86	16.624 35	578 60
5e	Fives-Saint-Maurice	149.871 53	195.698 51	345.570 04	11.989 72
	TOTAUX . .	1.399.587 71	1.823.635 70	3.223.223 41	111.967 02

Patentes supplémentaires.

Perceptions	QUARTIERS 1	PRINCIPAL 2	CENTIMES 3	ENSEMBLE y compris les frais d'avertissement 4	8 CENTIMES pour la VILLE 5
1re	Lille A. . . .	2.384 87	3.105 85	5.490 72	190 79
	Vauban. . . .	6.315 72	8.228 58	14.544 30	505 27
	Wazemmes B.	2.735 62	3.552 47	6.288 09	218 85
	Esquermes . .	3.816 36	4.997 44	8.813 80	305 31
	Canteleu et Sud	1.575 76	2.035 02	3.610 78	126 07
2e	2e	8.468 83	11.026 77	19.495 60	677 51
	Lille B. . . .	3.726 08	4.838 44	8.564 52	298 09
3e	3e.	5.875 43	7.599 98	13 475 41	470 04
	Lille C	4.583 52	5.944 53	10.528 05	366 68
4e	Moulins . . .	7.166 45	9.318 46	16.484 91	573 32
	Wazemmes A.	4.846 37	6.315 29	11.161 66	387 70
	Lille D. . . .	268 75	348 16	616 91	21 50
5e	Fives-Saint-Maurice	6.821 51	8.876 07	15.697 58	545 71
	TOTAUX . .	58.585 27	76.187 06	134.772 33	4.686 84

5° Taxes spéciales assimilées pour 1908

Taxe sur les biens de mainmorte	Fr.	108.444	20
Contributions additionnelles aux patentés pour frais de Chambre de Commerce.	»	75.247	35
Droit de vérification des poids et mesures	»	45.154	10
Droit de visite des pharmacies et magasins de drogueries	»	4.780	»
Contributions sur les voitures et chevaux.	»	63.653	49
Taxe sur les billards.	»	8.100	»
Taxe sur les cercles, sociétés et lieux de réunion	»	11.627	91
Taxe pour droit d'inspection des fabriques d'eaux minérales	»	51	»
Taxe militaire.	»	27.956	61
Droits d'épreuve des appareils à vapeur	»	6.192	54

6° Postes et Télégraphes

BUREAUX	NOMBRE DE MANDATS ARTICLES D'ARGENT		OBJETS CHARGÉS et RECOMMANDÉS	NOMBRE DE RECOUVREMENTS EFFECTUÉS	TÉLÉGRAMMES		PRODUIT DE L'ANNEE
	Reçus	Acquittés			Expédiés	Reçus	
Place de la République	179.540	246.557	2.092.249	79.647	204.674	391.609	1.654.722
Rue de Tournai	67.215	82.963	788.399	»	104.231	2.915	518.727
Rue de Wazemmes	20.340	16.164	20.457	»	9.796	27	249.440
Boulevard Montebello	20.064	11.411	26.590	»	8.805	1	189.345
Fives	24.779	12.495	35.335	»	7.247	14.067	164.893
Place Saint-Martin	33.412	52.101	62.251	»	16.645	29.436	229.004
Saint-Maurice	10.774	7.918	11.082	»	6.896	9.280	75.890
Rue de la Chambre-des-Comptes	30.696	47.920	148.576	»	26.750	»	176.749
TOTAUX	386.820	477.529	3.184.939	79.647	385.044	447.335	3.258.770

7° *Contributions indirectes.*

OBJETS IMPOSÉS	1908	1907	AUGMENTATION	DIMINUTION
Boissons.	3.517.118'08	3.371.244'76	145.873'32	—
Sels.	—	—	—	—
Sucre	3.957.692 48	3.568.429 81	389.262 67	—
Stéarine et bougies . .	10.120 77	9.139 41	981 36	—
Vinaigre et acide . . ,	53.376 29	47.243 07	5.133 22	—
Voitures publiques. . .	154.624 20	144.593 32	10.030 88	—
Garantie des matières d'or et d'argent . . .	18.891 13	16.087 78	2.803 35	—
Licences.	563.283 25	547.927 »	15.356 25	—
Tabac.	3.242.687 37	3.305.727 36	—	63.039 99
Poudre à feu	21.824 50	21.988 40	—	163 90
Droits divers	1.313.787 72	275.803 10	1.037.984 62	—
TOTAL. . .	12.852.405 79	11.308.184 01	1.607.425 67	63.203 89

Augmentation pour 1908 : 1.544.221'78.

8° *Enregistrement, Domaine et Timbre.*

A. — Enregistrement

Droits d'enregistrement proprement dits	Fr.	23.353.206 79
Droits de greffe	»	—
Droits d'hypothèques	»	502.618 08
Amendes	»	136.442 62
Assurances (Taxes sur capitaux assurés)	»	9.013 35
Transmission de titres de sociétés	»	504.255 88
Perceptions diverses	»	134.124 32
Total	Fr.	24.639.661 04

B. — Timbre

Débit de timbre de dimension ordinaire et mobile.	Fr.	1.428.367 80
Timbre extraordinaire et visa	»	86.995 80
Droit d'affichage	»	225.786 68
Contrats d'assurances (abonnement au timbre). . .	»	47.017 56
Passeports	»	269 40
Contrats de transport	»	205.311 40
Permis de chasse	»	157.986 »
Timbre proportionnel ordinaire et mobile.	»	1.266.692 15
Timbre de quittance à 0.10 et 0.25.	»	1.031.745 45
Timbre extraordinaire et visa pour timbre. . . .	»	142.369 90
Chèques	»	60.213 20
Total.	Fr.	4.652.755 34
Report de l'enregistrement.	Fr.	24.639.661 05
C. — Produit des domaines	»	756.660 19
D. — Produit des forêts	»	189.298 79
E. — Taxe sur le revenu.	»	3.183.411 08
Total général.	Fr.	33.421.786 44

Immeubles.

Achat Immeuble. Rue Abélard.

DES 13 ET 24 JANVIER 1910

Aux termes d'un acte reçu par Me Maxime Ducrocq, notaire à Lille, les 13 et 24 janvier 1910, M. Charles-Paul Labbe, chimiste, et Mme Élise-Sophie-Marie Vigneron, son épouse, demeurant ensemble à Lille, ont vendu à la Ville une propriété d'une contenance de 4 ares 15 centiares, sise à Lille, rue Abélard, y compris les bâtiments à usage de maisons d'ouvriers y érigés, moyennant un prix de 11.000 francs.

Enregistré le 28 janvier 1910, folio 83 bis, case 4.

Transcrit le 19 mars 1910, vol. 456, no 6.

Voirie. — Rue des Sept-Agaches. Circulation des voitures.

Mesures de sécurité.

Nous, Maire de la Ville de Lille,

Vu la loi du 5 avril 1884, art. 94 et 97 ;

Vu la pétition des habitants de la rue des Sept-Agaches ;

Considérant que le mouvement de la population augmente de façon constante dans cette rue, en même temps que celui des véhicules de toutes sortes,

Arrêtons :

Article 1er. — L'article 126 du Code des Arrêtés est complété comme suit : « Les véhicules de toute nature qui traverseront la rue des » Sept-Agaches devront marcher à une allure qui ne dépassera point » celle d'un homme au pas, il en sera de même pour les chevaux montés » ou menés en mains. »

Article 2. — M. le Commissaire central de Police est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Hôtel-de-Ville, le 20 juillet 1910.

Le Maire de Lille,

Ch. DELESALLE.

Interruption de circulation.

Nous, Maire de la Ville de Lille,

Vu la loi du 5 avril 1884, art. 97;

Vu le rapport de M. l'Ingénieur en chef des Ponts et Chaussées, Directeur des Travaux municipaux, faisant connaître que des travaux de construction d'aqueduc seront prochainement entrepris rue Armand Carrel, à travers la fortification;

Considérant qu'il importe de prendre les mesures nécessaires pour faciliter l'exécution des travaux et prévenir les accidents,

Arrêtons :

Article 1er. — La circulation des piétons sera interdite rue Armand Carrel, à travers la fortification, à partir du 22 août 1910 jusqu'au 24 septembre 1910.

Article 2. — M. l'Ingénieur en chef des Ponts et Chaussées, Directeur des Travaux municipaux, et M. le Commissaire central de Police sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Hôtel-de-Ville, le 18 août 1910.

Le Maire de Lille,

Ch. DELESALLE.

Théâtre. — Commission des débuts. Nomination.

Nous, Maire de la Ville de Lille,

Vu la loi du 5 avril 1884, art. 88;

Vu l'article 3 du cahier des charges des Théâtres municipaux,

ARRÊTONS :

ARTICLE 1er. — La Commission des débuts, pour la saison théâtrale 1910-1911, est composée ainsi qu'il suit :

MM. BRACKERS D'HUGO, Adjoint au Maire,
Léon GOBERT, conseiller municipal,
RATEZ, directeur du Conservatoire,
Oscar PETIT, professeur au Conservatoire,
CARPENTIER, — —
REGNIER, conseiller de Préfecture,
DEWAILLY-NICOLAS, rue Solférino, 251,
SAUVAGE, rue Alexandre Leleux, 33,
THIBAUT, place Sébastopol, 16.

ARTICLE 2. — La Commission des débuts aura à se prononcer sur l'admission de la troupe produite par le Directeur pour la double exploitation du Grand-Théâtre Municipal et du Kursaal.

Hôtel-de-Ville, le 28 juillet 1910.
Le Maire de Lille,
F. DANCHIN, Adjoint.

Places gratuites. Inscription.

Les demandes de billets gratuits, Deuxièmes Galeries, pour les représentations de la saison 1910-1911, seront inscrites à l'Hôtel-de-Ville, à partir du mardi 16 août, Bureau de l'État civil, tous les jours, de 9 heures du matin à 8 heures du soir ; le dimanche, de 9 heures à midi.

Le registre d'inscription sera clos le mercredi 31 août, à 8 heures du soir.

Seules, les personnes habitant Lille, âgées de 16 ans au moins, pourront se faire inscrire, sur production de pièces officielles (livret militaire, livret de famille, acte de naissance, etc.). L'inscription sera personnelle, c'est-à-dire que la personne devra venir elle-même demander

son inscription. Le chef de famille pourra faire inscrire sa femme et ceux de ses enfants ayant l'âge minimum.

Afin de donner à chacun la chance d'assister à la première représentation et d'assurer aux derniers inscrits les mêmes avantages qu'aux premiers, il sera procédé au tirage au sort de la série de 200 places qui bénéficiera de la première représentation de l'année ; les autres séries suivront, dans l'ordre des numéros.

Hôtel-de-Ville, le 31 juillet 1910.

Le Maire de Lille,
F. DANCHIN, Adjoint.

École des Beaux-Arts. — Professeur. Promotion.

Nous, Maire de la Ville de Lille,

Vu la loi du 5 avril 1884, art. 88 ;

Vu l'article 8 du Règlement de l'École des Beaux-Arts ;

Vu notre arrêté en date du 25 juin 1910,

ARRÊTONS :

ARTICLE 1er. — Le traitement de M. HURIEZ, professeur au Lycée Faidherbe, chargé du Cours des Sciences élémentaires et Répétiteur de mathématiques à tous les degrés à l'École des Beaux-Arts de Lille, en remplacement de M. DARCHEZ, est fixé annuellement à 1.300 francs (treize cents francs), traitement qu'avait le professeur DARCHEZ.

ARTICLE 2. — Le présent arrêté produira effet du 1er janvier 1910.

ARTICLE 3. — M. le Directeur de l'École des Beaux-Arts est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Hôtel-de-Ville, le 25 juillet 1910.

Le Maire de Lille,
F. DANCHIN, Adjoint.

Conservatoire. — Commission de surveillance et de patronage.

Membres étrangers. Nomination.

Nous, Maire de la Ville de Lille,

Vu la loi du 5 avril 1884, art. 88 ;

Vu la proposition de la Commission de surveillance et de patronage du Conservatoire,

ARRÊTONS :

ARTICLE 1er. — Sont nommés membres des jurys de Concours pour 1910, à titre de membres étrangers à la Ville :

Harmonie : MM. QUEF, MEYER, CHAPUIS.

Chant : M. CHAPUIS.

Piano (demoiselles) : MM. Ricardo VINES, KOSZUL, MEYER, WOUTERS.

Piano (garçons) et Orgue : MM. QUEF, CHAPUIS, MEYER.

Violon : MM. BOUVET et MARTHE.

Alto, Violoncelle, Contrebasse : MM. BOUVET et MARTHE.

ARTICLE 2. — M. le Secrétaire de la Commission du Conservatoire est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Hôtel-de-Ville, le 5 juillet 1910.

Le Maire de Lille,

F. DANCHIN, Adjoint.

Professeur honoraire.

Nous, Maire de la Ville de Lille,

Vu la loi du 5 avril 1884, art. 88 ;

Considérant que Mademoiselle ORTILLE, professeur du Cours élémentaire de Piano, a été, sur sa demande et pour raison de santé, remplacée dans son emploi ;

Que Mademoiselle ORTILLE a, pendant le long espace de temps qu'ell a rempli son emploi au Conservatoire, rendu les plus grands services à l'Enseignement musical de Lille,

ARRÊTONS :

Mademoiselle ORTILLE est nommée Professeur honoraire du Conservatoire de Lille.

Hôtel-de-Ville, le 17 août 1910.

Le Maire de Lille,
F. DANCHIN, Adjoint.

École de Musique. — Professeur. Nomination.

Le Préfet du département du Nord, Commandeur de l'Ordre de la Légion d'honneur,

Vu l'arrêté du Maire de Lille, en date du 21 mai 1910, relatif à l'ouverture d'un concours sur titres pour la nomination d'un professeur d'un cours élémentaire de solfège pour les jeunes filles, à l'École de Musique de Lille, succursale du Conservatoire national (emploi créé);

Vu l'article 6 de la convention du 6 février 1885, concernant ladite École ;

Sur la proposition de M. le Maire de Lille,

ARRÊTE :

ARTICLE 1er. — Madame MARTIN-LECREUX, née à Lille, le 30 décembre 1867, est nommée professeur du cours élémentaire de solfège pour les jeunes filles, à l'École de Musique de Lille (emploi créé).

ARTICLE 2. — M. le Maire de Lille est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Lille, le 11 août 1910.

POUR COPIE CONFORME :
Le Conseiller de Préfecture délégué,
RÉGNIER.

Le Préfet du Nord,
L. VINCENT.

Le Préfet du Département du Nord, Commandeur de l'Ordre de la Légion d'Honneur,

Vu l'arrêté du Maire de Lille, en date du 21 mai 1910, relatif à l'ouverture d'un concours sur titres pour la nomination d'un professeur du cours élémentaire de piano, à l'École de Musique de Lille, succursale du Conservatoire national ;

Vu l'article 6 de la convention du 6 février 1885, concernant ladite École ;

Sur la proposition de M. le Maire de Lille,

ARRÊTE :

ARTICLE 1er. — Madame DUCAMP-JÉSUPRET est nommée professeur du cours élémentaire de piano à l'École de Musique de Lille, succursale du Conservatoire national, en remplacement de Mademoiselle ORTILLE, démissionnaire.

ARTICLE 2. — M. le Maire de Lille est chargé de l'exécution du présent arrêté.

POUR COPIE CONFORME :
Le Conseiller de Préfecture délégué,
RÉGNIER.

Lille, le 11 août 1910.
Le Préfet du Nord,
L. VINCENT.

École Pratique d'Industrie. — Jury d'examen.

Nous, Maire de la Ville de Lille,

Vu la loi du 5 avril 1884, art. 88 ;

Vu notre arrêté, en date du 23 juillet 1906,

ARRÊTONS :

ARTICLE 1er. — Le Jury attribuant, en l'année 1909, le diplôme d'électricien à l'École Pratique d'Industrie de Lille, sera composé comme suit :

MM. BONET, Ingénieur de l'Association des propriétaires d'appareils

à vapeur, Inspecteur départemental de l'Enseignement technique, *Président ;*

BERTRAND, Directeur de l'École Pratique d'Industrie ;

DUCASTEL, Conseiller municipal ;

BAISIERS, Ingénieur électricien à Lille ;

MEYNIER, Professeur de l'Institut Industriel, Membre du Conseil de perfectionnement de l'École ;

COUDERC, Professeur à l'École ;

NOBIRON, Ingénieur électricien, Inspecteur de l'Association des Industriels du Nord contre les accidents du Travail.

ARTICLE 2. — M. le Directeur de l'École Pratique d'Industrie est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Hôtel-de-Ville, le 13 juillet 1910.

Le Maire de Lille,

CH. DELESALLE.

École foraine. — Professeurs.

Nous, Maire de la Ville de Lille,

Vu la loi du 5 avril 1884, art. 88,

ARRÊTONS :

ARTICLE 1er. — Sont nommées professeurs à l'École foraine, à compter du 29 août 1910 :

Mlles PLAQUET, Institutrice à l'École Jenner ;

DHENIN, Institutrice à l'École P. Parent ;

HOCHEDÉ, Élève sortant de l'École Jean Macé, pourvue de son brevet supérieur ; aux appointements de cent francs par mois.

ARTICLE 2. — M. l'Inspecteur d'Académie, Directeur des Écoles municipales, est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Hôtel-de-Ville, le 16 août 1910.

Le Maire de Lille,

BRACKERS D'HUGO, Adjoint.

Fondation Boucher de Perthes et Primes municipales.

Attribution des Primes.

Nous, Maire de la Ville de Lille,

Vu le legs fait à la Ville par M. Boucher de Perthes, accepté par le Conseil municipal, le 25 juillet 1874, et approuvé par décret du 23 février 1876, aux termes duquel il devra être distribué annuellement une somme de 500 francs et deux médailles d'argent aux ouvrières les plus méritantes ;

La délibération du Conseil municipal du 30 octobre 1891, qui donne au Maire seul le droit d'attribuer les primes de ladite fondation ;

L'inscription, sous l'article 135 du Budget des dépenses pour 1910, d'une somme de 3.300 francs comme addition à la fondation Boucher de Perthes,

Arrêtons :

Les primes et médailles de la Fondation Boucher de Perthes et celles ajoutées par le Conseil municipal sont attribuées comme suit :

Première prime, 200 francs : Mlle Vermeersch, Marie, éplucheuse, rue de Canteleu, 144, cour Gontard.

Deuxième prime, 100 francs : Mme Jacob, née Pollet, Marie, ouvrière à la Cotonnière Lilloise, avenue de Bretagne.

Troisième prime, 100 francs : Mlle Mormentyn, Maria, couturière, rue Jeanne-Maillotte, 28.

Quatrième prime, 100 francs : Mlle Lefebvre, Eugénie, varouleuse, rue Jean-Jacques-Rousseau, 35.

Avec ces primes, les lauréates ont droit à une médaille et un diplôme offerts par l'Administration municipale.

Primes municipales. Lauréates 1910.

Ces primes sont données par l'Administration municipale pour récompenser le travail et la bonne conduite. Les lauréates ont droit à un diplôme.

Primes de 50 francs. — Mmes Crétin, née Opsomer, Jeanne ; Desrumaux, née Michez, Apolline ; Hendryck, née Vancauteren, Marie-Thérèse ; Herbaux, née Merchez, Pauline ; Tison, née Vanderstraeten, Alida.

Primes de 40 francs. — Mmes Bert, née Verlyck, Élisa ; Breyne, née Bougenies, Maria ; Veuve De Croock, née Dhaene, Marie ; Delporte, née Debaes, Céline ; Dubocquet, née Baratte, Julienne ; Helevaut, née Seynaeve, Marie ; Lefebvre, née Van den Bil, Marie ; Pamart, née Uytterhaeghe, Blanche ; Striganne, née Guislain, Louise ; Verhaeverbecke, née Labis, Sylvie.

Primes de 25 francs. — Mmes Bascop, née Vanquikenborne, Mathilde ; Boitquin, née Wauquier, Julia ; Broquart, née Philippo, Marie ; Butez, née Dumont, Marie ; Callens, née Mullier, Adolphine ; Caron, née Lafosse, Anna ; Cneude, née Walraeve, Marie ; Mlle Decan, Eléonore ; Mmes De Coone, née Monié, Aline ; Delbour, née Tiriez, Hermance ; Delobel, née Verschaeve, Pauline ; De Maeyer, née Valraeve, Jeanne ; De Smet, née Vlaminck, Rosalie ; Veuve Desmettre, née Colle, Malvina ; Desmon, née Lecauche, Adolphine ; Diérendonck, née Lotin, Virginie ; Dubois, née Cuvelier, Blanche ; Dumont, née Heerlein, Catherine ; Duquenoy, née Liévain, Maria ; Ernould, née Mille, Élisa ; Veuve Fargue, née Delamarre, Laure ; Foucon, née Delettre, Marie ; Veuve Fremaut, née Vandame, Angèle ; Gruson, née Leblanc, Eugénie ; Huon, née Reynaert, Sidonie ; Kelder, née Vanackère, Marie ; Veuve Lardemer, née Boucher, Adolphine ; Veuve Lecocq, née Urbain, Julia ; Veuve Lefranc, née Vandooren, Marie ; Lejeune, née Michez, Maria ; Lorguez, née Vérez, Maria ; Lourme, née Cochez, Hélène ; Marescaux, née Gérand, Marie ; Meaux, née Bassart, Élodie ; Montagne, née Coopman, Adolphine ; Mouquet, née Hellin, Angèle ;

Nugues, née Marquant, Marie ; Parsy, née Cailliau, Élisabeth ; Peignat, née Decamp, Joséphine ; Piquet, née Lossignol, Julie ; Richard, née Deldique, Flore ; Saintif, née Corhay, Victorine ; Serrure, née Derache, Hélène ; Soetons, née Vaquet, Maria ; Thieffry, née Montel, Marie ; Thuilliez, née Chevalier, Laure ; Tréneul, née Colyn, Mathilde ; Tytgat, née Demeyer, Rosalie ; Van Parys, née Lamaignère, Blanche ; Vanvlamertinghem, née Duval, Isabelle.

Primes de 10 francs — Mmes Adrianssens, née Bachelet, Marie ; Allard, née Havret, Rosa ; Antrope, née Wannyn, Julia ; Backeland, née Pouille, Marthe ; Baron, née Lemaitre, Jeanne ; Baron, née Lefebvre, Marie ; Bernière, née Heymer, Marie ; Browayes, née Debbaut, Sophie ; Brunet, née Monté, Marie ; Brysse, née Vanhemelryck, Sophie ; Calimé, née Morel, Clémence ; Capy, née Pas, Florentine ; Carpentier, née Acarie, Marguerite ; Castellain, née Duponchelle, Julienne ; Chastin, née Roussel, Marie ; Cnudde, née Allard, Marie ; Cocheteux, née Pignon, Charlotte ; Codeville, née Sauvage, Joséphine ; Coisne, née Verhoestraete, Rosalie ; Cordonnier, née Bonneel, Louise ; Cordonnier, née De Geyter, Honorine ; Couppez, née Legrand, Julienne ; Cremers, née Van Turnhout, Anne ; Croizet, née Tahon, Albertine ; Cuffez, née Botteldorn, Jeannette ; Dablemont, née Carton, Palmyre ; Dardenne, née Mahieu, Julienne ; Darragus, née Fauvel, Aurélie ; Dattenny, née Decuyper, Marie ; Debelsunce, née Bailleu, Jeanne ; Debruyne, née Brodcolle, Eugénie ; Debuck, née De Sloover, Marie ; Deheegher, née Vandendriessche, Marie-Louise ; Delemotte, née Demulet, Aimée ; Delezenne, née Delrue, Noémie ; Delporte, née Taillez, Jeanne ; De Merseman, née Flant, Marie ; Veuve Denay, née Fremaux, Eugénie ; De Schamphelaire, née Corbeel, Jeanne ; Dessoit, née Dorchies, Marie ; Devos, née Caudrelier, Irma ; Druelle, née Castel, Adèle ; Dubrulle, née Lequimme, Jeanne ; Veuve Dujardin, née Radoux, Marie ; Dutoit, née Dovuyst, Justine ; Faussart, née Delplace, Marie ; Frelier, née Piens, Eugénie ; Gabriels, née Baert, Marie ; Ghislain, née Marescaux, Adelina ; Halipré, née Merlevède, Marie ; Hamon, née Voituriez, Madeleine ; Hennebert,

née Leclercq, Marie ; Herbaut, née Delbour, Charlotte; Hornez, née Picavez, Laure ; Jorian, née Cousin, Thérèse ; Labouré, née Reygniers, Joséphine ; Lagaisse, née Vanden Hoche, Thérèse ; Lalau, née Delobel, Célina ; Lavenant, née Herr, Coralie; Leclercq, née Dervaux, Marie; Lecocq, née Lerique, Armance; Lefebvre, née Bouteman, Léonie; Leleu, née Vandestienne, Mathilde ; Lemaire, née Adriansens, Clarisse ; Lemaire, née Tonneau, Virginie ; Liétaert, née Brossé, Charlotte ; Loez, née Helderwerdt, Sidonie; Louchard, née Vienne, Palmyre ; Maes, née Merlevède, Lucie ; Manniez, née Dorick, Estelle ; Mercier, née Henry, Julia ; Michiels, née Cousyn, Florentine ; Minet, née Pelsener, Berthe ; Monté, née Monbel, Marie ; Nobis, née Renkin, Marie ; Oppermann, née Vandenwyngaerde, Prudence; Paré, née Darques, Hélène ; Patout, née Sory, Léonie ; Petitberghien, née Raghebom, Nelly ; Pope, née Mullier, Gabrielle ; Pouchain, née Richard, Geneviève ; Ramont, née Vangeluwe, Adolphine ; Riccy, née Prévot, Berthe ; Rogier, née Bauduin, Eugénie ; Rousseaux, née Augez, Clara ; Ryngaert, née Rumpteau, Marie; Sablé, née Bataille, Hortense ; Saint-Hubert, née Cuvelier, Clémence ; Ségard, née Stemput, Élise ; Serrure, née Delplace, Victorine ; Stienne, née Dodryvère, Louise ; Tant, née Dassonville, Maria ; Tétefort, née Trève, Henriette ; Therby, née Carlier, Louise ; Tillieu, née Geroux, Idie ; Tranchet, née Painnequin, Germaine ; Van Brussel, née Dieperynck, Marie ; Vandenas, née Hutse ; Mlle Vanderdoot, Rosalie ; Mmes Vanderspiegelen, née Dumont, Catherine ; Vandevorrde, née Terby, Marie ; Vandewalle, née Pruvost, Adolphine ; Vanhaezebroecke, née Maniez, Marie ; Vantaevel, née Vanden Dorpe, Victorine ; Verburght, née Duhem, Angèle ; Veuve Verpraet, née Bréda, Adèle; Veuve Vervinck, née Carlier, Rosalie; Veys, née Desquiens, Angèle ; Vienne, née Vanhellen, Marie ; Wybo, née Lemaire, Émilienne.

Hôtel-de-Ville, le 4 juillet 1910.

Le Maire de Lille,

Ch. DELESALLE.

Caisse de chômage. — Commission. Nomination.

Nous, Maire de la Ville de Lille,

Vu la loi du 5 avril 1884, article 88 ;

La délibération du Conseil municipal en date du 5 juillet 1910, instituant une Caisse de chômage involontaire ;

L'article 4 du règlement de cette Caisse ;

Considérant que six des membres appelés à y représenter les sociétés affiliées doivent, pour la première année, être nommés par le Maire,

ARRÊTONS :

Sont nommés pour un an, membres de la Caisse de chômage, à partir de ce jour :

MM. CREPY-SAINT-LÉGER, Adjoint au Maire,
BINAULD, Adjoint au Maire,
BARÉ, Conseiller municipal,
WAUQUIER, —
DE LAUWEREYNS, Avocat, Docteur en droit,
VANLAER, — —

Hôtel-de-Ville, le 11 juillet 1910.

Le Maire de Lille,
Ch. DELESALLE.

Nous, Maire de la Ville de Lille,

Vu la loi du 5 avril 1884, article 88 ;

La délibération du Conseil municipal en date du 5 juillet 1910, instituant une Caisse de chômage involontaire ;

L'article 2 de ce règlement,

ARRÊTONS :

ARTICLE 1er. — Sont nommés, pour quatre ans, membres de la Caisse de chômage involontaire :

MM. HAMY, Henri, Président du Conseil des Prud'hommes ;
BOUR, Charles, Vice-Président du Conseil des Prud'hommes.

Hôtel-de-Ville, le 16 juillet 1910.

Le Maire de Lille,

Ch. DELESALLE.

Colonies scolaires. — Comptable spécial.

Nous, Maire de la Ville de Lille,

Vu la loi du 5 avril 1884, article 88,

ARRÊTONS :

ARTICLE 1er. — M. MINET, Directeur du Bureau des Écoles, est nommé Comptable spécial pour le payement des dépenses occasionnées par les Colonies scolaires. Une somme de dix mille francs sera mise à sa disposition.

ARTICLE 2. — M. MINET rendra compte de l'emploi de cette somme, conformément aux règles de la Comptabilité publique.

VU ET APPROUVÉ :
Lille, le 9 juillet 1910.
POUR LE PRÉFET DU NORD :
Le Conseiller de Préfecture délégué,
RICARD.

Hôtel-de-Ville, le 6 juillet 1910.

Le Maire de Lille,

BRACKERS D'HUGO, Adjoint.

Société française de Secours aux Blessés Militaires Croix-Rouge française.

Situation financière de l'année 1909-1910.

NOMENCLATURE DES RESSOURCES	CAPITAL	NOMENCLATURE DES CHARGES & FRAIS D'ENTRETIEN	MONTANT
Rentes sur l'État	148.790 80	Secours	31.000
Obligations de Chemins de fer	4.733.473 74	Envois aux malades et blessés militaires	6.000
Dépôts chez divers	636.669 53	Matériel d'ambulance	20.000
Immeubles	918.836 20	Études. Enseignement. Organisation. Propagande	25.000
Mobilier	19.326 »	Entretien de l'immeuble	3.000
Lingerie	243.661 20	Annuaire et Bulletin	22.000
Matériel	399.538 35	Personnel	32.000
		Impressions. Frais de bureau	13.500
		Chauffage. Éclairage. Loyer. Mobilier	15.700
	7.102.295 82	Dispensaire	75.000
		Dépenses diverses	8.700
Recettes prévues	257.064 »	Total des dépenses	251.900

École de Natation. — Comptabilité des tickets.

Nous, Maire de la Ville de Lille,

Vu la loi du 5 avril 1884, article 88,

ARRÊTONS :

ARTICLE 1er. — M. DESWAF, Inspecteur des Travaux municipaux, est chargé de la comptabilité des tickets de l'École de Natation.

ARTICLE 2. — Il rendra compte de sa gestion, toutes les semaines, à M. le Receveur municipal, selon les règles de la Comptabilité publique, et lui remettra, le 15 octobre prochain, les tickets non vendus pendant la saison des bains.

Hôtel-de-Ville, le 1er août 1909.

Le Maire de Lille,

CH. DELESALLE.

Finances. — Ouverture de crédits.

Exercice 1910.

DÉCRET DU 5 JUILLET 1910

Travaux de construction de brûloirs à l'Abattoir. Crédit supplémentaire	Fr.	10.032	52
Abattoirs. Affaire DEGRANDSART, Transaction.	Fr.	4.000	»
Bureau télégraphique de Saint-Maurice. Indemnités aux porteurs. Augmentation.	Fr.	50	»
École des Beaux-Arts. Grosses réparations.	Fr.	13.000	»
Musée d'Histoire naturelle. Chauffage. Travaux. . .	Fr.	16.000	»
Groupe scolaire, rue Bohin. Règlement d'honoraires.	Fr.	422	30
Canal de la Deûle. Curage du bief de Wambrechies. .	Fr.	6.000	»

Rue Armand Carrel. Construction d'aqueduc.	Fr.	29.000	»
Rue Jacquemars Giélée. Construction d'aqueduc (Crédit d'ordre)	Fr.	1.124	85
Remboursement aux agents municipaux des frais médicaux (Insuffisance de crédit)	Fr.	400	»
Cimetière de l'Est. Entretien de tombe (Crédit d'ordre).	Fr.	5.000	»
École des Beaux-Arts Subvention de l'État (Crédit d'ordre)	Fr.	100	»

Exercice 1910.

DÉCRET DU 20 AOUT 1910

Caveau d'attente au cimetière du Sud.	Fr.	9 205	41
Union des Employés de Mairie. Subside	Fr.	100	»
Association Amicale de la Police. Subside	Fr.	200	»
Meeting d'aviation. Marchés	Fr.	8.500	»
Horloges électriqnes. Règlement de dépenses.	Fr.	3.750	20
Contour de l'Hôtel-de-Ville. Réparation d'une façade.	Fr.	35	»
Route départementale porte de Roubaix. Amélioration.	Fr.	5.900	»
École Baggio. Envoi d'un délégué à Bruxelles. . . .	Fr.	100	»
Hospices. Budget primitif de 1910.	Fr.	15.000	»
Indemnité de logement à instituteur.	Fr.	333	30
Serre du Jardin botanique. Réfection	Fr.	4.600	»

Exercice 1910.

DÉCRET DU 26 AOUT 1910

Prolongement de la rue de La Bassée (Crédit d'ordre).	Fr.	30.000	»
Désinfections (Crédit supplémentaire)..	Fr.	10.000	»
Subside pour Congrès. Société d'Horticulture.	Fr.	1.000	»

Foire, terrain militaire. Affermage	Fr.	275	»
Meeting d'aviation. Règlement de dépenses	Fr.	1.881	84
Lycée Faidherbe. Installation de bains-douches (Crédit supplémentaire)	Fr.	126	87
Église Saint-Vincent-de-Paul. Travaux	Fr.	5.400	»
Halles Centrales. Installations frigorifiques. Retrait d'autorisation	Fr.	75	»
Musées. Acquisition d'un groupe en marbre : « *Le Pardon* » (Crédit d'ordre).	Fr.	5.000	»
Primes municipales et frais de distribution. (Crédit supplémentaire)	Fr.	177	40
École foraine. Création	Fr.	300	»

Vente de la viande de Cheval, Ane ou Mulet.

Code des Arrêtés municipaux. Modification.

Nous, Maire de la Ville de Lille,

Vu la loi du 5 avril 1884, article 97,

ARRÊTONS :

ARTICLE 1er. — A partir de la publication du présent arrêté, le texte de l'article 442 du Code des Arrêtés municipaux, ainsi conçu : *442.* — Lorsque la viande de cheval sera vendue concurremment à d'autres viandes, elle devra être étiquetée. Les boucheries portant pour enseigne : « Boucherie de Cheval » ou « Chevaline » ne seront pas astreintes à l'étiquetage, est complété comme suit : « à la condition qu'il ne soit pas » vendu d'autre viande que la viande de cheval, âne ou mulet ».

ARTICLE 2. — M. le Commissaire central de Police est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Hôtel-de-Ville, le 4 juillet 1910.

Le Maire de Lille,

CH. DELESALLE.

Abattoir. — Règlement intérieur. Modifications.

Nous, Maire de la Ville de Lille,

Vu la loi du 5 avril 1884, article 94 ;

Considérant que pour assurer l'observation exacte du règlement intérieur de l'Abattoir, il y a lieu de modifier le texte du dernier paragraphe de l'article 391 du Code des Arrêtés, ainsi conçu : « Chaque chevillard » devra loger dans les écuries sus-désignées, au moins 5 têtes de gros » bétail ou l'équivalent en veaux et moutons »,

Arrêtons :

Article 1er. — Le dernier paragraphe de l'article 391 du Code des Arrêtés est abrogé et remplacé comme suit : « Les écuries sus-désignées » ne pourront servir qu'à loger les animaux amenés pour être abattus ou » devant l'être dans les 24 heures, ils ne pourront y recevoir de nourri- » ture. Elles pourront aussi servir de remise pour le matériel. Elles ne » pourront être utilisées pour aucun autre usage ».

Article 2. — M. le Directeur de l'Abattoir est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Hôtel-de-Ville, le 8 août 1910.

Le Maire de Lille,

J. DUBURCQ, Adjoint.

Marché du Faisan. — Droits de place. Tarif. Modifications.

Nous, Maire de la Ville de Lille,

Vu la loi du 5 avril 1884, art. 68 et 133 ;

L'article 987 du Code des Arrêtés municipaux, fixant le tarif des droits de place à percevoir au Marché du Faisan ;

La délibération du 5 août 1910, approuvée le 19 du même mois,

ARRÊTONS :

ARTICLE 1er. — A partir de la publication du présent arrêté, la réduction de 20 °/o prévue par l'article 987 et accordée aux marchands abonnés au mois, ne sera plus consentie aux nouveaux étalagistes.

ARTICLE 2. — M. l'Adjoint délégué aux Finances est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Hôtel-de-Ville, le 30 août 1910.

Le Maire de Lille,
F. DANCHIN, Adjoint.

École de Natation. — Abonnement. Tarif.

Nous, Maire de la Ville de Lille,

Vu la loi du 5 avril 1884, art. 94 ;

Vu la délibération du Conseil municipal du 5 août 1910, approuvée par M. le Préfet du Nord, le 19 du même mois,

ARRÊTONS :

Le Tarif de l'École de Natation est fixé comme suit :

POUR LES HOMMES

Entrée à l'École	Fr.	» 20	au lieu de » 10
Location d'un cabinet (par personne)	Fr.	» 15	
— d'un peignoir à manches	Fr.	» 15	
— d'un peignoir simple	Fr.	» 10	
— d'un caleçon	Fr.	» 10	
— d'une serviette	Fr.	» 05	
Dépôt de montres, argent et bijoux	Fr.	» 10	
Une leçon de natation de 15 minutes	Fr.	» 25	
Bain complet (entrée, peignoir à manches, cabinet, caleçon et serviette)	Fr.	» 65	au lieu de » 50

Abonnements pour les Hommes :

Pour toute la saison, entrée simple	Fr.	6 »
— linge et cabinet compris	Fr.	15 »
— linge, cabinet et leçons.	Fr.	25 »

L'abonnement est personnel et se paie d'avance.

POUR LES FEMMES *(Mardi, Jeudi, Samedi)*

Entrée à l'École	Fr.	» 20
Entrée et bain avec cabine	Fr.	» 35 au lieu de » 25
Une leçon de natation de 15 minutes. . . .	Fr.	» 25
Location d'un costume de femme pour une séance	Fr.	» 30
Location d'un costume d'enfant	Fr.	» 20
— d'un peignoir	Fr.	» 10
— d'une serviette.	Fr.	» 05
— d'une chapeau ou bonnet.	Fr.	» 05

ABONNEMENTS :

Entrée et cabine pour une saison	Fr.	20 »
— et un enfant	Fr.	30 »
— et deux enfants (2 cabines)	Fr.	35 »
Pour chaque enfant en sus.	Fr.	5 »
Entrée sans bain ni cabine.	Fr.	6 »

Hôtel-de-Ville, le 23 août 1910.

Le Maire de Lille,

CH. DELESALLE.

Laboratoire municipal.

Statistique mensuelle.

CLASSEMENT QUALITATIF DES ÉCHANTILLONS ANALYSÉS

dans le mois de Juin 1910.

NATURE DES ÉCHANTILLONS	BONS	MAUVAIS non nuisibles	MAUVAIS nuisibles	FALSIFIÉS	TOTAL
Beurres et Fromages	72	—	—	11	83
Bières	57	—	—	—	57
Cafés, Thés et Chicorées	13	—	—	—	13
Cidres et Poirés	5	—	—	2	7
Chocolats et Cacaos	3	—	—	—	3
Confitures et Miels	3	—	—	—	3
Eaux et Glaces	11	—	61	—	72
Étains et Poteries	—	—	—	—	—
Farines	4	—	—	—	4
Huiles comestibles	10	—	—	—	10
Jouets et Colorants	—	—	—	—	—
Kirschs et Spiritueux divers	3	—	—	—	3
Laits	91	—	—	8	99
Pains et Pâtes	26	—	—	—	26
Parfumeries et Teintures	—	—	—	—	—
Pétroles	—	—	—	—	—
Poivres et Épices	20	—	—	1	21
Produits pharmaceutiques	—	—	—	—	—
Saindoux	6	—	—	—	6
Sirops, Liqueurs et Limonades	3	—	—	—	3
Sucreries et Confiseries	14	—	—	—	14
Viandes et Conserves	7	—	—	1	8
Vinaigres	9	—	—	—	9
Vins	97	1	—	9	107
Divers	3	—	—	—	3
TOTAL	457	1	61	32	551

Laboratoire municipal.

Statistique mensuelle.

CLASSEMENT QUALITATIF DES ÉCHANTILLONS ANALYSÉS

dans le mois d'Août 1910

NATURE DES ÉCHANTILLONS	BONS	MAUVAIS non nuisibles	MAUVAIS nuisibles	FALSIFIÉS	TOTAL
Beurres et Fromages	43	—	—	11	54
Bières	26	—	—	3	29
Cafés, Thés et Chicorées	1	—	—	—	1
Cidres et Poirés	—	—	—	1	1
Chocolats et Cacaos	1	—	—	—	1
Confitures et Miels	2	—	—	—	2
Eaux et Glaces	10	—	40	—	50
Étains et Poteries	1	—	—	—	1
Farines	10	1	—	5	16
Huiles comestibles	4	—	—	—	4
Jouets et Colorants	—	—	—	—	—
Kirschs et Spiritueux divers	2	—	—	—	2
Laits	45	—	—	6	51
Pains et Pâtes	13	1	—	—	14
Parfumeries et Teintures	—	—	—	—	—
Pétroles	—	—	—	—	—
Poivres et Épices	7	—	—	—	7
Produits pharmaceutiques	—	—	—	—	—
Saindoux	1	—	—	—	1
Sirops, Liqueurs et Limonades	1	—	—	—	1
Sucreries et Confiseries	3	—	—	—	3
Viandes et Conserves	4	—	—	—	4
Vinaigres	2	—	—	—	2
Vins	62	1	—	7	70
Divers	6	—	—	—	6
TOTAL	244	3	40	33	320

STATISTIQUE SANITAIRE DU MOIS DE JUILLET 1910

Fournie au Ministère de l'Intérieur, en exécution de la Circulaire ministérielle du 25 novembre 1886.

POPULATION : 205.625 habitants.

MARIAGES	DIVORCES	NAISSANCES (MORT-NÉS NON COMPRIS)			MORT-NÉS			DÉCÈS (mort-nés non compris)	ENFANTS MIS EN NOURRICE		
									NÉS *dans* la commune		NÉS *hors* de la commune. placés *dans* la commune.
		Légitimes	Illégitimes.	TOTAL	Légitimes	Illégitimes	TOTAL		PLACÉS *hors* de la commune.	PLACÉS *dans* la commune.	
169	10	344	82	426	28	11	39	347	»	46	3

RÉPARTITION DES DÉCÈS PAR CAUSE ET PAR AGE (*Mort-nés non comptés*).

Nos d'ordre	CAUSES DE DÉCÈS	Moins de 1 an	De 1 à 19 ans	De 20 à 39 ans	De 40 à 59 ans	De 60 ans et au delà	TOTAUX
1	Fièvre typhoïde (typhus abdominal)	»	»	1	»	»	1
2	Typhus exanthématique	»	»	»	»	»	»
3	Fièvre intermittente et cachexie palustre.	»	»	»	»	»	»
4	Variole	»	»	»	»	»	»
5	Rougeole	2	11	»	»	»	13
6	Scarlatine	»	»	»	»	»	»
7	Coqueluche	3	3	»	»	»	6
8	Diphtérie et croup	»	1	»	»	»	1
9	Grippe	»	1	»	»	»	1
10	Choléra asiatique	»	»	»	»	»	»
11	Choléra nostras	»	»	»	»	»	»
12	Autres maladies épidémiques	»	»	»	»	»	»
13	Tuberculose des poumons	»	10	17	8	1	36
14	Tuberculose des méninges	»	4	1	»	»	5
15	Autres tuberculoses	»	1	1	1	»	3
16	Cancer et autres tumeurs malignes	»	»	1	10	14	25
17	Méningite simple	4	10	»	»	»	14
18	Congestion, hémorragie et ramollissement du cerveau	»	»	»	6	13	19
19	Maladies organiques du cœur	»	1	1	2	15	19
20	Bronchite aiguë	3	6	»	»	»	9
21	» chronique	»	»	»	4	»	4
22	Pneumonie	»	1	2	1	5	9
23	Autres affections de l'appareil respiratoire (phtisie exceptée)	3	11	2	1	6	23
24	Affections de l'estomac (cancer excepté)	»	»	»	1	1	2
25	Diarrhée et entérite (au-dessous de deux ans)	55	6	»	»	»	61
26	Appendicite et typhlite	»	1	»	»	»	1
27	Hernies, obstructions intestinales	»	»	1	»	1	2
28	Cirrhose du foie	»	»	1	5	1	7
29	Néphrite aiguë et mal de Bright	»	1	2	7	5	15
30	Tumeurs non cancéreuses et autres affections des organes génitaux de la femme.	»	»	»	»	»	»
31	Septicémie puerpérale (fièvre, péritonite, phlébite puerpérales)	»	»	»	»	»	»
32	Autres accidents de la grossesse et de l'accouchement	»	»	»	»	»	»
33	Débilité congénitale et vices de conformation	6	»	»	»	»	6
34	Sénilité	»	»	»	»	12	12
35	Morts violentes (suicide excepté)	1	1	3	2	1	8
36	Suicides	»	»	1	3	1	5
37	Autres maladies	9	7	3	9	12	40
38	Maladies inconnues ou mal définies	»	»	»	»	»	»
	TOTAUX	86	76	37	60	88	347

Commission de sécurité. — Nomination de membres.

Nous, Maire de la Ville de Lille,

Vu la loi du 5 avril 1884, article 97;

Notre arrêté en date du 23 juin 1908, nommant une Commission d'enquête chargée de visiter tous les lieux de réunion ouverts au public;

Considérant qu'il y a lieu de remplacer M. Vermont, qui a quitté Lille, et M. Batigny, décédé,

Arrêtons :

M. Dehaudt, architecte, Directeur de l'École régionale d'Architecture de Lille, et M. Tournant, Eugène, entrepreneur à Lille, sont nommés membres de la Commission extra-municipale de Sécurité.

Hôtel-de-Ville, le 20 août 1910.

Le Maire de Lille,
Ch. DELESALLE.

Nous, Maire de la Ville de Lille,

Vu la loi du 5 avril 1884, article 97;

Notre arrêté en date du 23 juin 1908, nommant une Commission d'enquête chargée de visiter tous les lieux de réunion ouverts au public,

Arrêtons :

M. Sauvage, architecte à Lille, est nommé membre de la Commission extra-municipale de Sécurité.

Hôtel-de-Ville, le 22 août 1910.

Le Maire de Lille,
Ch. DELESALLE.

Hippodrome. — Interdiction de fumer.

Nous, Maire de la Ville de Lille,

Vu la loi du 5 avril 1884, art. 91, 94, 97 ;

Vu notre arrêté du 9 août 1906, relatif aux mesures de sécurité à observer pour chaque représentation ou réunion tenues à l'Hippodrome de la rue Nicolas-Leblanc,

ARRÊTONS :

ARTICLE 1er. — Notre arrêté du 9 août 1906 est complété par les dispositions suivantes :

« Il est expressément interdit de fumer dans toutes les parties de » l'Hippodrome. »

ARTICLE 2. — M. le Commissaire central de Police est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Hôtel-de-Ville, le 26 août 1910.

Le Maire de Lille,

J. DUBURCQ, Adjoint.

Cirque Place de la République. — Mesures de sécurité.

Nous, Maire de la Ville de Lille,

Vu la loi du 5 avril 1884 ;

Considérant qu'il importe de prendre toutes les mesures pour assurer la sécurité du public dans le Cirque érigé Place de la République,

ARRÊTONS :

ARTICLE 1er. — Il est expressément défendu, pendant la durée des représentations du Cirque, érigé Place de la République, de séjourner ur le passe-pieds de la seconde galerie.

Article 2. — Conformément à l'article 823 du Code des arrêtés municipaux, il est expressément défendu de fumer dans le Cirque.

Article 3. — M. le Commissaire central de Police est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Hôtel-de-Ville, le 26 août 1910.

Le Maire de Lille,

J. DUBURCQ, Adjoint.

Services municipaux. — Décisions diverses.

Expropriations.

Nous, Maire de la Ville de Lille,

Vu la loi du 5 avril 1884, article 88 ;

Considérant que les opérations relatives aux expropriations nécessaires à l'établissement d'une Bourse de Commerce, d'un Théâtre et de la pénétration dans Lille, du boulevard de Lille à Roubaix sont maintenant terminées,

Arrêtons :

Article 1er. — M. Gobert, Léon, clerc d'avoué, nommé, à titre temporaire, commis d'ordre au Service des Expropriations, par notre arrêté en date du 20 juillet 1907, cessera d'être attaché aux Services municipaux, à compter du 31 août 1910.

Article 2. — M. l'Adjoint délégué aux Travaux est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Hôtel-de-Ville, le 4 août 1910.

Le Maire de Lille,

Ch. DELESALLE.

État Civil.

Nous, Maire de la Ville de Lille,

Vu la loi du 5 avril 1884, article 88;

Considérant que M. Favier, Directeur des Services de l'État civil et de l'Assistance, licencié en droit, a dû, pour raisons de santé, solliciter un congé de deux mois ;

Qu'il y a lieu de confier, pendant son absence, à une personne possédant des connaissances juridiques, la surveillance de ce service important et délicat, où la responsabilité morale et pécuniaire du Maire est journellement engagée,

Arrêtons :

Article 1er. — M. Pierre Delamare, docteur en droit, secrétaire du Contentieux, est chargé provisoirement, à partir de ce jour, de la direction des Bureaux de l'État civil et de l'Assistance.

Article 2. — M. le Secrétaire général est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Hôtel-de-Ville, le 1er août 1910.

Le Maire de Lille,

Ch. DELESALLE.

Octroi. — Préposé en chef. Nomination.

Le Préfet du département du Nord, Commandeur de l'Ordre de la Légion d'honneur,

Vu, en date du 25 juillet 1910, les propositions présentées par M. le Maire de Lille, pour la nomination d'un Préposé en chef de l'Octroi, en remplacement de M. Baudou, démissionnaire ;

Vu l'avis de M. le Directeur des Contributions indirecles, en date du 26 juillet 1910 ;

Vu les lois des 28 avril 1816, 5 avril 1884 et 6 décembre 1897, l'ordonnance du 9 décembre 1814 et le décret du 25 mars 1852,

Arrête :

M. Delporte (Paul-Désiré-Joseph), Directeur des Finances et du

Contrôle à la Mairie de Lille, est nommé Préposé en chef de l'Octroi de Lille, en remplacement de M. Baudou, démissionnaire.

M. Delporte assurera, en même temps que les fonctions de Préposé en chef de l'Octroi, la surveillance de l'abattoir, des halles, foires et marchés, et autres régies municipales. et veillera à ce que les intérêts de la Ville soient garantis aux entrepôts.

Article 2. — M. le Maire de Lille et M. le Directeur des Contributions indirectes sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

POUR EXPÉDITION CONFORME :
Le Conseiller de Préfecture délégué,
A. RICARD.

Lille, le 27 juillet 1910.
Le Préfet du Nord,
L. VINCENT.

Services financiers. — Directeur. Nomination.

Nous, Maire de la Ville de Lille,

Vu l'article 88 de la loi du 5 avril 1884,

Arrêtons :

Article 1er. — M. Delporte (Paul-Désiré-Joseph), Préposé en chef de l'Octroi, est chargé de la Direction des Services financiers de la Ville.

Article 2. — M. Delporte recevra, à cet effet, un traitement annuel de 2.000 francs, payable par trimestre et soumis à la retenue réglementaire pour la Caisse des retraites des Services municipaux.

Article 3. — L'effet de cette nomination partira du 9 août 1910.

Article 4. — M. le Secrétaire général est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Hôtel-de-Ville, le 2 août 1910.

Le Maire de Lille,
Ch. DELESALLE.

Recette municipale.

Nous, Maire de la Ville de Lille,

Vu l'article 81 de la loi du 5 avril 1884,

ARRÊTONS :

Sur la proposition du Receveur municipal,

ARTICLE 1er. — Le traitement de M. DESSEVE, Gustave, chef de Bureau à la Mairie, détaché comme Fondé de Pouvoirs du Receveur municipal, est porté à 4.000 francs.

ARTICLE 2. — L'effet de cette augmentation partira du 1er août 1910.

ARTICLE 3. — M. le Receveur municipal est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Hôtel-de-Ville, le 2 août 1910.

Le Maire,

Lucien CRÉPY, Adjoint.

Bureau d'Hygiène.

Nous, Maire de la Ville de Lille,

Vu la loi du 5 avril 1884, article 88,

ARRÊTONS :

ARTICLE 1er. — M. SPANNEUT, Julien, né à Lille, le 29 décembre 1893, est nommé, à titre provisoire, employé au Bureau d'Hygiène, à compter du 7 mars 1910, aux appointements annuels de 480 francs (quatre cent quatre-vingts francs).

ARTICLE 2. — M. le Secrétaire général est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Hôtel-de-Ville, le 9 juillet 1910.

Le Maire de Lille,

F. BINAULD, Adjoint.

Service des Eaux.

Nous, Maire de la Ville de Lille,

Vu la délibération du 25 février 1910, par laquelle le Conseil municipal a décidé la création de deux emplois de conducteurs des Ponts et Chaussées, au Service des recherches de nouvelles eaux potables, et a fixé les chiffres des traitements annuels de ces agents ;

Vu la décision ministérielle du 25 juin 1910, qui met à la disposition de la Ville de Lille M. Cochez (Paul), conducteur des Ponts et Chaussées de 3me classe,

Arrêtons :

Article 1er. — M. Cochez, Paul, conducteur des Ponts et Chaussées de 3me classe, est nommé conducteur des travaux de la Ville de Lille, pour être attaché au Service des Eaux, à partir du 1er juillet 1910. Il sera remis à la disposition de l'Administration des Travaux publics, le 1er janvier 1916, à moins que les circonstances ne motivent son maintien, par périodes successives d'une année.

M. Cochez recevra, à son départ de la Mairie, une indemnité de six mois de traitement.

Article 2. — Le traitement de M. Cochez est fixé à 5.700 francs, dont une indemnité forfaitaire de 3.300 francs pour indemnité de résidence, de logement, de service, etc. Il sera majoré dans les conditions prévues par la délibération sus-visée du Conseil municipal, au fur et à mesure qu'il recevra ses avancements aux classes supérieures. Il ne sera pas passible de la retenue au profit de la Caisse de Retraites municipale.

Article 3. — M. Cochez sera soumis, pendant la durée de son séjour à la Mairie, aux mêmes règles disciplinaires que les employés municipaux eux-mêmes. Il ne pourra être remis à la disposition de l'État,

avant l'expiration du délai fixé à l'article 1er, que dans le cas de faute grave commise dans le service.

Hôtel-de-Ville, le 4 juillet 1910.

Le Maire de Lille,

CH. DELESALLE.

Nous, Maire de la Ville de Lille,

Vu la loi du 5 avril 1884, art. 88,

ARRÊTONS :

ARTICLE 1er. — Les appointements de M. Paul COCHEZ, conducteur des Ponts et Chaussées, attaché au Service des Eaux, sont fixées à 6.200 francs (six mille deux cents francs), y compris une indemnité forfaitaire de 3.400 francs pour indemnité de résidence, de logement, de service, etc., à compter du 1er juillet 1910, par suite de sa nomination à la deuxième classe de son grade, à la date du 1er juillet 1910.

ARTICLE 2. — M. l'Adjoint délégué aux Travaux est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Hôtel-de-Ville, le 6 août 1910.

Le Maire de Lille,

CH. DELESALLE.

Bains.

Nous, Maire de la Ville de Lille,

Vu la loi du 5 avril 1884, article 88 ;

Vu les rapports successifs de M. MOISON, régisseur de l'Établissement des Bains municipaux de la rue de Cysoing, faits à M. le Directeur du Bureau d'Hygiène;

Vu l'enquête faite par M. le Directeur du Bureau d'Hygiène;

Vu notre arrêté du 16 août 1898, nommant M. TREBAULT, Auguste,

chauffeur à l'Établissement des Bains municipaux de la rue de Cysoing, à partir du 1er août 1898,

ARRÊTONS :

ARTICLE 1er. — M. TREBAULT, Auguste, chauffeur à l'Établissement des Bains municipaux de la rue de Cysoing, devra rendre vacant, pour le 1er juillet 1910, le logement qu'il occupe, à titre gracieux, dans ledit Établissement.

ARTICLE 2. — M. l'Adjoint délégué à l'Hygiène est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Hôtel-de-Ville, le 16 juin 1910.

Le Maire de Lille,

Fl. BINAULD, Adjoint.

Nous, Maire de la Ville de Lille,

Vu la loi du 5 avril 1884, article 88;

Vu notre arrêté du 7 avril 1910 nommant M. VANDEROSIÈRE, Alphonse, aide-chauffeur, et à titre provisoire, à l'Établissement des Bains municipaux de la rue des Sarrazins,

ARRÊTONS :

ARTICLE 1er. — Les fonctions de M. VANDEROSIÈRE sont supprimées, à partir du 1er août prochain.

ARTICLE 2. — M. le Secrétaire général est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Hôtel-de-Ville, le 12 juillet 1910.

Le Maire de Lille,

F. BINAULD, Adjoint.

Nous, Maire de la Ville de Lille,

Vu la loi du 5 avril 1884, art. 88,

ARRÊTONS :

ARTICLE 1er. — M. KOCH, Antoine, né à Marcq-en-Barœul, le 3

janvier 1885, est nommé, à titre provisoire, chauffeur à l'établissement des Bains municipaux de la rue des Sarrazins, au traitement annuel de 1.500 francs, à partir du 1er août 1910.

Article 2. — M. le Secrétaire général est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Hôtel-de-Ville, le 12 juillet 1910.

Le Maire de Lille,

Fl. BINAULD, Adjoint.

Nous, Maire de la Ville de Lille,

Vu la loi du 5 avril 1884, art. 88 ;

Vu notre arrêté, en date du 2 avril 1910, nommant M. Warez, Alphonse, chauffeur à l'établissement des Bains municipaux de la rue des Sarrazins ;

Considérant que les connaissances de M. Warez sont insuffisantes pour conduire la chaufferie de cet établissement,

Arrêtons :

Article 1er. — M. Warez cessera ses fonctions à partir du 1er août 1910 prochain.

Article 2. — M. le Secrétaire général est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Hôtel-de-Ville, le 12 juillet 1910.

Le Maire de Lille,

Fl. BINAULD, Adjoint.

Nous, Maire de la Ville de Lille,

Vu la loi du 5 avril 1884, art. 88,

Arrêtons :

Article 1er. — M. Vanderschelden, Edmond, né à Lille, le 23 mars 1883, est nommé, à titre provisoire, chauffeur à l'établissement des Bains

municipaux de la rue de Cysoing, au traitement annuel de 1.400 francs, à partir du 1er septembre 1910, en remplacement de M. Trébault, démissionnaire.

Article 2. — M. le Secrétaire général et M. le Directeur du Bureau d'Hygiène, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Hôtel-de-Ville, le 31 août 1910.

Le Maire de Lille,

Fl. BINAULD, Adjoint.

Nous, Maire de la Ville de Lille,

Vu la loi du 5 avril 1884, article 88 ;

Vu la lettre, du 24 août 1910, de M. Trebault, chauffeur aux Bains municipaux de la rue de Cysoing, par laquelle il donne sa démission, à partir du 1er septembre prochain, des fonctions qu'il occupe,

Arrêtons :

Article 1er. — La démission de M. Trebault, Auguste, chauffeur aux Bains municipaux de la rue de Cysoing, est acceptée.

Article 2. — Il devra avoir quitté complètement le logement qu'il occupe dans l'établissement, pour le 1er septembre 1910.

Article 3. — M. le Secrétaire général et M. le Directeur du Bureau d'Hygiène sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Hôtel-de-Ville, le 27 août 1910.

Le Maire de Lille,

J. DUBURCQ, Adjoint.

Musées.

Nous, Maire de la Ville de Lille,

Vu la loi du 5 avril 1884, article 88;

Vu la démission de M. Léon Rouzé, de ses fonctions de garçon de salle au Musée d'Histoire naturelle (Zoologie) ;

Considérant qu'il est indispensable de pourvoir au remplacement de M. Rouzé le plus tôt possible et de faire choix, pour l'emploi dont il s'agit. d'un homme ayant des aptitudes spéciales et des connaissances particulières ;

Que M. Edmond Cazé, demeurant à Pont-de-Nieppe, près Armentières, paraît réunir les conditions requises pour l'emploi,

Arrêtons :

Article 1er. — M. Edmond Cazé, Chevalier du Mérite agricole, demeurant à Pont-de-Nieppe (près Armentières), Pavé Fruit, est nommé, à l'essai, garçon de salle au Musée d'Histoire naturelle, au traitement de 1.200 francs par an, à partir du 1er août 1910.

Article 2. — M. Cazé est autorisé à conserver, provisoirement, son domicile actuel jusqu'au moment où sa nomination deviendra définitive.

Il lui est alloué, pour ses frais de route, une gratification spéciale de 200 francs, qui sera prélevée sur le crédit du Musée d'Histoire naturelle.

Article 3. — M. le Directeur du Musée d'Histoire naturelle est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Hôtel-de-Ville, le 25 juillet 1910.

Le Maire de Lille,

F. DANCHIN, Adjoint.

Police.

Nous, Maire de la Ville de Lille,

Vu la loi du 5 avril 1884, article 88 ;

Considérant que l'agent de police Faure n'a pu encore, après treize mois de maladie, reprendre son service,

Arrêtons :

Article 1er. — Notre arrêté du 29 juin 1910 portant réintégration de l'agent de police Faure, dans ses fonctions, est rapporté.

Article 2. — M. le Commissaire central de Police est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Hôtel-de-Ville, le 7 juillet 1910.

Le Maire de Lille,

Ch. DELESALLE.

Caisse de Retraites. — École Jean Macé. Versement.

Mlle Dugardin.

Nous, Maire de la Ville de Lille,

Vu la loi du 5 avril 1884 ;

L'arrêté en date du 29 mai 1910,

Arrêtons :

Article 1er. — Mlle Lucienne Dugardin, professeur de dessin et de travaux manuels à l'École primaire supérieure Jean Macé, est autorisée, conformément à l'article 2 du règlement, à verser à la Caisse de Retraites des Services municipaux.

Article 2. — Cette mesure prendra son effet à compter du 1er avril 1910.

Article 3. — M. l'Adjoint délégué aux Finances est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Hôtel-de-Ville, le 27 août 1910.

Le Maire de Lille,

Ch. DELESALLE.

10.1199 G. Dubar & Cie, Imp Lille

BULLETIN ADMINISTRATIF

SOMMAIRE :

BUREAU D'HYGIÈNE *(Statistiques diverses).*

Pages

Rapport du Directeur du Bureau d'Hygiène à M. le Maire. 463

Mouvement de la population pendant l'année 1909 473

Nosographie. — Cause de décès par âge, par sexe et par quartier en 1909 474

Répartition des décès par profession pour l'année 1909 . . . 482

Répartition des naissances et décès par quartier. Coefficients de natalité et de mortalité par 1.000 habitants, pendant l'année 1909. 487

Naissances selon la profession de la mère. Année 1909. 488

Décès de 0 à 1 an id. id. id. 488

Mort-Nés id. id. id. 488

Décès de 0 à 2 ans, en 1909. 490

Naissances selon l'état civil et l'âge de la mère. Année 1909. . . 491

Mort-Nés id. id. id. . . . 492

Maladies transmissibles signalées au Bureau d'Hygiène en 1909. 493

Relevé des maladies épidémiques constatées par âge et par sexe en 1909 494

Service des désinfections. — Répartition par maladies des désinfections opérées en 1909 et renseignements divers. 497

Service d'inspection des Logements insalubres et de Salubrité publique. — Nature des diverses plaintes et suites

Pages

données. Classement des visites faites. Relevé des travaux prescrits dans les logements. Application des articles 12, 13 et 14 de la loi du 15 février 1902, concernant les logements insalubres. . 498

Permis de bâtir. — Application de l'article 11 de la loi du 15 février 1902. 502

Asile de nuit. — Mouvement pendant l'année 1909. État civil des passagers. Catégories d'âges des passagers. Composition des familles. Professions et nationalités des passagers. 503

Conseil de révision. — Nomenclature des affections ayant déterminé les exemptions, le classement dans l'armée auxiliaire ou l'ajournement des conscrits pendant l'année 1908. 509

Sanatorium. — Enfants envoyés par la Ville au Sanatorium de Saint-Pol (Renseignements pour l'année 1909). 514

Service médical de jour et de nuit en 1909. 519

Service sanitaire des filles soumises. — Service des mœurs. Statistique médical pour 1909 520

Service sanitaire du Marché aux Chevaux. — Rapport du médecin-vétérinaire pour 1909. 522

Alimentation. Abattoirs de Lille. — Rapport du médecin-vétérinaire-inspecteur principal. Police de l'Abattoir. Nombre et motifs des saisies effectuées en 1909 523

Halles Centrales. — État récapitulatif des viandes foraines présentées au Bureau de vérification en 1909 528

Récapitulation des viandes foraines saisies en 1909. . . 529

Halles et Marchés. — État récapitulatif des saisies opérées en 1909. 531

Vaccine. — Rapport du Directeur du Bureau d'Hygiène sur le Service de la Vaccine à Lille, pendant l'année 1909 533

Rapport du Directeur du Bureau d'Hygiène sur le Congrès d'assainissement et de salubrité de l'habitation, qui a eu lieu à Paris, du 6 au 10 novembre 1909 537

Monsieur le Maire,

A l'occasion du Congrès de l'Association française pour l'avancement des sciences, qui se tenait à Lille, pendant l'année 1909, je publiais, dans le premier volume sur Lille, tous les documents démographiques et statistiques que j'avais pu recueillir. C'était un travail d'ensemble nécessaire pour mieux étudier la situation sanitaire de notre ville, dans les années qui allaient suivre. Le Bureau municipal d'Hygiène a rassemblé, au cours de ses travaux journaliers ordinaires, toutes les statistiques de 1909. Je vais donc avoir l'honneur, Monsieur le Maire, de les passer en revue et d'en tirer l'enseignement qu'elles comportent.

Le nombre des naissances a diminué : 4.965 naissances en 1909, pour 5.201 en 1908. La natalité était encore de 25,20 en 1908 ; elle n'est plus, en 1909, que de 23,12 °/₀₀. Proportionnellement, les illégitimes ont diminué.

La mortalité est presque toujours la même : 21,19 pour 1.000 habitants. L'excédent des naissances sur les décès est peu élevé : 4.965 — 4.537 = 428. Notre population a augmenté annuellement de 1881 à 1900 de 2.462 unités; pendant la période 1901 à 1908, il y a eu accroissement de 852 unités. Il s'en suit donc que la population lilloise devient presque stationnaire.

Les seuls quartiers où la mortalité ne soit pas trop élevée sont : Hôtel-de-Ville, Vauban, Saint-Maurice et Fives; la mortalité la plus forte se rencontre dans le quartier Saint-Sauveur 26,20 pour 1.000 habitants.

Des travaux assez importants restent encore à faire pour aérer ce quartier ; il y aurait lieu que l'Administration municipale les étudie au plus tôt.

D'un autre côté pour améliorer la situation sanitaire de nos quartiers à mortalité élevée, on pourrait provoquer la création de syndicats de propriétaires, qui feraient disparaître leurs vieilles masures pour construire des immeubles plus modernes. Les Administrations des Hospices et du Bureau de Bienfaisance contribuent, pour une large part, à laisser

éterniser dans notre ville cette situation, par leurs locations avec baux emphytéotiques. Si ces administrations y trouvent un intérêt plus élevé, elles grèvent leur budget par un autre côté ; elles tournent donc dans un cercle vicieux. En effet, les logements défectueux entretiennent des maladies chez ceux qui les habitent ; ces derniers sont ou deviennent des assistés ; des secours de toute nature leur sont nécessaires ; ajoutez à cela les dépenses dues aux séjours répétés dans les hôpitaux, vous verrez que ces administrations y perdent. Comme conséquences : au point de vue travail, l'état maladif de ces personnes accuse un moindre rendement, leur disparition avant l'âge diminue le capital social ; au point de vue humanitaire, c'est marcher à l'encontre de la philanthropie.

Un fait caractéristique est à signaler : la mortalité infantile a diminué et, principalement celle par gastro-entérite, de 0 à 1 an (1). La proportion pour 100 des décès par athrepsie de 0 à 1 an, par rapport aux naissances, est de 8,19 ; elle oscillait autour de 10, dans les années précédentes. C'est là un précieux encouragement pour tous les médecins qui dirigent les cousultations de nourrissons ; toutes ces œuvres doivent être aidées pécuniairement et proportionnellement au nombre d'enfants qui les fréquentent.

Puisque je parle de mortalité infantile, je veux vous soumettre les déductions tirées du tableau comportant les naissances, les décès de 0 à 1 an et les mort-nés selon la profession de la mère.

	Naissances. —	Décès de 0 à 1 an. —	Pourcentage des décès 0 à 1 an par rapport aux naissances. —	mort-nés —	Pourcentage des mort-nés par rapport aux naissances —
Ménagères.	1.649	492	29.83 %	208	12,61
Mères à l'usine	1.323	252	19,04 %	57	4,30
Mères à l'atelier	263	41	15,59 %	28	10,64
Mères sans profession .	672	40	5,95 %	60	8,92

Les personnes groupées sous la rubrique ménagères sont des femmes qui, après avoir travaillé, pendant les premières années du mariage, à

(1) Si on compare l'année 1909 aux années précédentes, on peut dire qu'on a sauvé une centaine d'enfants.

l'usine ou à l'atelier, restent à leur domicile parce que la famille s'est chargée de quelques unités en plus ; elles sont donc tout à fait adultes.

Les mères qui travaillent à l'usine ou à l'atelier sont plus jeunes ; elles en sont généralement à leur premier ou second bébé. On peut même dire que celles qui fréquentent l'usine comprennent des éléments moins âgés que celles de l'atelier.

D'après les proportions faites plus haut, on voit que la mortinatalité est plus élevée chez les mères plus âgées. Aussi, ne saurait-on trop encourager celles-ci à fréquenter assidûment les consultations obstétricales créées par le Bureau de Bienfaisance, si leur situation ne leur permet pas de voir régulièrement le médecin ou la sage-femme.

Par contre, si la jeune femme de l'usine conduit mieux à terme le produit de sa conception, elle s'intéresse moins à son enfant ; elle confie presque toujours celui-ci à une soigneuse qui n'a de soigneuse que le nom. Il est à désirer que nos industriels lillois installent des chambres d'allaitement dans leurs usines ; nous sommes sûrs que ce moyen conserverait pas mal d'enfants. A l'étranger, on a très bien compris que c'était là un moyen de diminuer la mortalité infantile et, en Italie, même on a réglementé les usines à ce point de vue. Toutes celles occupant au moins 50 femmes doivent comprendre une chambre d'allaitement. Nos industriels lillois, qui n'aiment pas la réglementation outrancière, iront, je le souhaite, au-devant de celle-ci en réservant dans leurs usines une salle quelconque pour que les mères puissent venir allaiter leurs bébés. Les chambres d'allaitement donneront au moins autant de résultats que les consultations de nourrissons. Elles favoriseront beaucoup l'allaitement maternel.

Pendant l'année 1909, la rougeole et la scarlatine ont sévi avec assez d'intensité (1), la rougeole particulièrement. Le nombre des cas déclarés a été de 614 ; les années précédentes n'ont jamais donné au Bureau d'Hygiène autant de cas, cela tient beaucoup à ce que nos médecins

(1) La persistance de la rougeole et de la scarlatine, pendant toute l'année, démontre la nécessité de présenter de nouveau à l'administration municipale le projet de réorganisation de l'inspection médicale des écoles.

déclaraient moins ; les décès ne dépassent pas la moyenne ordinaire des années qui comptent une épidémie de rougeole, 82 pour 1909. Par contre, les décès par scarlatine ont augmenté notablement : 21 ; c'est deux fois autant que la mortalité des autres années. La fièvre typhoïde a donné 62 cas et 13 décès ; c'est presque la moyenne annuelle. Elle s'est surtout signalée dans les cours et principalement dans les quartiers de Wazemmes et de Moulins. Les maisons contaminées comportaient surtout de l'eau de puits comme alimentation en eau potable. Aussi, avons-nous surveillé d'une façon toute spéciale les puits de ces quartiers ; nous en avons même condamné un assez grand nombre. Le Bureau a, en effet, fait analyser 122 eaux de puits ; 57 puits ont été condamnés, et dans les immeubles correspondants on a mis l'eau potable. D'ailleurs, nos observations semblent démontrer qu'il est très difficile de rencontrer de la bonne eau dans le sous-sol de Lille. Nous conseillons maintenant aux propriétaires qui font construire des cours et des cités, de prendre l'eau d'Emmerin.

La diphtérie a fait 9 victimes dont 7 au-dessous de dix ans ; le nombre de cas déclarés a été de 58 ; la mortalité par diphtérie est sur la morbidité de 15.51 % ; elle était à Lille, en 1894, avant le sérum antidiphtérique, de 58,83 %. Le nombre de décès par cette maladie tend à diminuer d'année en année ; c'est le fait constaté depuis 1895.

On a déclaré à Lille 12 cas de méningite cérébro-spinale épidémique dont 11 certains et un probable. On n'a pu faire de ponction lombaire chez ce dernier. Un cas soigné à l'Hôpital de la Charité venait de Lomme. Les médecins traitants ont cru tous à des cas sporadiques ; à peine pouvait-on soupçonner une contagion probable chez une malade. Il n'y a donc pas eu d'épidémie de méningite cérébro-spinale à méningocoque de Weishelbaum. Sept d'entre eux ont été traités par du sérum de Flexner, quatre sont décédés ; malgré le traitement antiméningococcique, la mortalité a été de 57 %. Les autres ont reçu soit du sérum de Dopter, soit du sérum antidiphtérique, soit du Flexner associé au Dopter, soit du Flexner associé au sérum antidiphtérique ; ces quatre derniers ont fourni un décès. Le cas probable est mort sans qu'on ait pu lui faire d'injection intrarachidienne.

Parmi les maladies épidémiques, il me reste un point très intéressant à traiter. C'est celui de la tuberculose. Il est mort à Lille 703 tuberculeux, 61 de plus qu'en 1908; la proportion pour °/₀₀ décès totaux est de 154. Malgré les luttes antialcoolique et antituberculeuse, la tuberculose fait toujours de grands ravages dans notre ville industrielle. Dans les méthodes de lutte contre cette maladie, on ne s'est peut-être pas assez appuyé sur le médecin praticien. C'est lui, en effet, qui, le premier, diagnostique le mal; c'est donc lui qui peut faire beaucoup dans la prophylaxie de la maladie. Aussi, si vous le vouliez, pour mener le bon combat, le Bureau d'hygiène serait, comme toujours, l'auxiliaire du médecin praticien. Il tiendrait à la disposition des malades des crachoirs qui seraient remis sur bon de celui-ci. Le médecin dirait à son malade: « Vous avez une bronchite sérieuse, vous pouvez être un danger pour ceux qui vous entourent et pour vous-même. En effet, si vous crachez par terre, vos enfants, votre femme peuvent avaler le produit de vos expectorations avec les poussières soulevées dans votre appartement; à l'atelier vos camarades se trouvent dans la même situation que votre femme et vos enfants à la maison. D'un autre côté vous vous réinfectez continuellement si vous ingurgitez vos crachats. Il vous faut donc un crachoir. Voici un bon; allez au Bureau d'Hygiène. On vous en donnera un, avec des instructions pour son nettoyage et même du désinfectant ». De temps en temps le médecin demanderait encore au service municipal de désinfection de venir assainir la maison ou l'appartement de son malade. Ce service se fait presque toujours après les décès de tuberculose; il serait certainement très utile de désinfecter au cours de la maladie. Le médecin praticien est le seul bon juge pour en connaître l'opportunité.

Ne pensez-vous pas, Monsieur le Maire, qu'une telle méthode serait de quelque efficacité. Le dispensaire antituberculeux est, certes, une très bonne institution; malheureusement celle-ci est peu fréquentée, ses bons effets portent sur une cinquantaine de malades. Nous avons presque sûrement à Lille 3.000 tuberculeux. Tous les malades ne vont donc pas au dispensaire; beaucoup d'entre eux veulent conserver leur

médecin traitant ; les indigents ne le quittent même que pour aller à l'hôpital. C'est donc avec le praticien qu'il faut mener bataille pour la prophylaxie antitubercule se. A propos de celle-ci on a beaucoup dénigré la corporation médicale oubliant trop souvent que c'est elle qui est toujours à la tête de toutes les œuvres philanthropiques et qui en fait presque la totalité des frais. J'ajouterai même, si certaines œuvres n'ont pas réussi ou ont rencontré des difficultés de la part de nos confrères, c'est parce que leurs administrateurs n'ont pas suffisamment ménagé les intérêts corporatifs. Lorsqu'on en tient compte le concours, je dirai plus, le dévouement des médecins, vous est toujours assuré. Le nombre des déclarations de maladies contagieuses faites en 1909 au Bureau d'Hygiène en donnent un exemple : il a été de 1.225. Les collectivités médicales en ont fait 134 qui se répartissent ainsi :

Médecins inspecteurs des écoles.	22	déclarations
Médecins militaires.	62	—
Maison Saint-Antoine de Padoue.	9	—
Hôpital de la Charité..	8	—
Hôpital Saint-Sauveur.	33	—

Parmi les médecins faisant de la clientèle, 93 ont déclaré 991 cas de maladies contagieuses ; l'un d'eux est arrivé au nombre de 69 déclarations.

Ces chiffres militent en faveur de la thèse développée plus haut. Je passe sans trop m'arrêter pour continuer ce qui me reste à dire des maladies contagieuses. Le Bureau d'hygiène a dépisté 99 cas de rougeole, 9 cas de scarlatine, 2 cas de diphtérie, 1 cas de fièvre typhoïde pour lesquels aucun médecin n'avait été appelé. Il est un fait constant à Lille, c'est que beaucoup de parents n'appellent pas le médecin pour une rougeole chez un enfant. Le Bureau d'Hygiène cherche par tous ses efforts à combattre cette tendance.

A toutes ces déclarations, le service municipal de désinfection a répondu par 658 opérations, représentant un cubage de près de 90.000 mètres cubes. Il a désinfecté 181 logements, après décès, pour tuberculose. Les dépenses nécessitées se sont élevées à 14.348 fr. 06 et les

recettes à 1.829 fr. 81. Le service a payé à la Société " L'Hygiène Générale " la somme de 3.034 fr. 05 pour la désinfection des literies. Les frais de ces dernières opérations vont, sans cesse, en s'accroissant ; ils dépasseront sûrement 10.000 francs, en 1910. Il y a donc nécessité actuellement de procéder nous-mêmes à la désinfection en profondeur ; avec le personnel que nous possédons, il nous suffit d'une station possédant une étuve à formol. Comme on l'a déjà envisagé en l'annexant à un de nos établissements de bains, le service aura une lessiveuse pour traiter les linges de nos contagieux. Un fois les dépenses de première installation effectuées, nous ferons une économie sérieuse sur les opérations en profondeur. Je dois rappeler que pour la construction de la station, une subvention de 10 °/₀ nous sera servie par l'État ; sur les dépenses annuelles, une autre subvention de 10 °/₀ nous sera accordée par le Département et l'État. Jusqu'ici, nous n'avons pu obtenir cette dernière puisque nous ne possédons pas de service en profondeur.

J'ai d'ailleurs exposé longuement cette situation dans un rapport que je vous ai adressé.

Je ne parlerai pas ici du service de vaccination, puisque vous aurez au cours de ce bulletin, un compte rendu spécial.

L'Inspection des logements et industries insalubres n'a pas chômé ; l'Administration municipale a reconnu même la nécessité de créer un second emploi d'inspecteur pour ce service. Voici un court résumé de son fonctionnement :

Plaintes examinées	910	
Visites effectuées.	1.182	
Rapports prescrivant des mesures d'assainissement. .		686
Rapports transmis aux Commissions sanitaires . . .		175
Contraventions dressées		17

Au cours de l'année 1909, nous avons inauguré une nouvelle méthode dans l'examen des plaintes recueillies par le Bureau d'Hygiène. Le nombre de ces dernières devenait tellement considérable qu'une dizaine d'inspecteurs n'auraient pas suffi à les instruire toutes. Aussi, quand l'inspecteur se présente dans un immeuble à la suite d'une plainte

déposée au Bureau d'Hygiène, il prie le locataire de bien vouloir lui présenter le dernier reçu de loyer. S'il ne peut le faire, il lui est répondu que quand il aura rempli ses engagements vis-à-vis de son propriétaire, le Bureau d'Hygiène verra à forcer ce dernier à exécuter les siens vis-à-vis de son locataire. Par ce moyen, nous sommes arrivés à écarter toutes ces plaintes non fondées faites à la suite de difficultés nées entre propriétaires et locataires ; cependant, on peut voir par la petite nomenclature ci-dessus, que le travail n'a pas manqué. Comme je le disais plus haut, à propos de la mortalité, il y a des vieux immeubles dans nos anciens quartiers qui laissent beaucoup à désirer et nous nous demandons même, souvent, si l'Administration municipale ne devrait pas suivre les indications portées à l'article 18 de la loi du 15 février 1902, c'est-à-dire réaliser l'expropriation pour cause d'insalubrité. L'application de cet article 18 serait moins onéreux, si le projet Siegfried, déposé au Parlement, venait à être voté. Il serait intéressant qu'il le fût au plus tôt, car, sans lui, les grandes villes hésiteront toujours à procéder par voie d'expropriation à l'assainissement de leurs vieux quartiers ; celles qui ménagent leurs ressources budgétaires craignent toujours, avec les dispositions de la loi du 3 mai 1841, de se présenter devant le jury.

La délivrance du permis de bâtir forme une branche importante de notre service. Il y a eu, en effet, 186 demandes d'autorisation de bâtir et 80 demandes de transformation d'immeuble. Toutes ont été examinées sérieusement et je dirai même que nous avons dû faire apporter des modifications à la plupart des plans déposés. Une vieille habitude existait à Lille : les architectes ou entrepreneurs faisaient souvent la demande de bâtir et, sans plus se soucier si celle-ci était agréée ou non, ils construisaient immédiatement. Aussi, quand on voulait apporter des modifications aux plans, on se trouvait en présence de travaux presque terminés. J'ajouterai que les visites effectuées d'immeubles construits après autorisation ont montré que quelques-uns de ces derniers n'étaient pas conformes aux plans déposés. Aussi, quelques poursuites ont été engagées et d'autres le seront pour n'avoir pas observé la réglementation sanitaire.

Le service médical de jour et de nuit a coûté à la Ville 9.005 fr. 16. Le nombre des réquisitions médicales va en augmentant depuis l'institution de ce service ; la circulation dans la rue est plus intense, par suite les accidents plus fréquents. Les honoraires pharmaceutiques correspondant aux ordonnances délivrées ont passé par un taux assez élevé au cours des années 1907 et 1908. Aussi avons-nous provoqué, le 22 octobre 1908, une réunion entre tous les médecins de la ville qni assurent le service des réquisitions de police afin d'étudier ensemble les moyens d'enrayer l'accroissement des dépenses qui commençait par devenir très inquiétant. Des décisions ont été prises et les effets se sont fait sentir d'une façon manifeste en 1909. Les chiffres suivants le démontrent.

Années.	Nombre de réquisitions.	Prix moyen de la réquisition Médecin.	Prix moyen de la réquisition Pharmacien.
1903	922	7f 37	0f 74
1004	1079	6 63	1 05
1905	1055	6 70	1 65
1906	1012	7 01	1 97
1907	1097	6 67	2 42
1908	1086	6 17	2 01
1909	1173	6 00	1 61

On peut dire que les taux moyens de la réquisition ont plutôt une tendance à retourner vers la normale.

Le nombre de bains distribués à l'Établissement municipal de bains à prix réduits de la rue de Cysoing a été de 42.657 contre 44.386 distribués en 1908. Cette légère différence est due à ce fait que l'année 1908 a été plus chaude que l'année 1909. Avec le nouvel établissement de la rue des Sarrazins qui est maintenant en fonctionnement, nous pourrons arriver à offrir à la population lilloise annuellement un total de 100.000 bains. C'est là une façon de mettre l'hygiene à la portée de toutes les bourses ; quel est l'ouvrier qui ne dispose de quinze centimes chaque semaine pour prendre un bain. Aussi, l'Administration municipale doit faire tous ses efforts pour créer à Fives un troisième établissement.

Une dernière question me reste à traiter, c'est celle qui concerne le service sanitaire de l'Abattoir et des Halles et Marchés. Vous pourrez constater dans les statistiques produites par nos médecins-vétérinaires

qu'à l'Abattoir on a saisi 75.849 kilos de viandes reconnues impropres à l'alimentation, c'est-à-dire 20.000 kilos en plus qu'en 1908, qu'aux Halles et marchés on a procédé à la confiscation de 57.065 kilos de denrées alimentaires au lieu de 51.529 kilos en 1908.

Ces chiffres accusent la vigilance de tout le service sanitaire. A ce sujet, j'aurai une petite remarque à faire. Je me suis rendu compte qu'il y aurait lieu de créer un emploi de vérificateur en plus pour permettre la réorganisation du service des ambulants. Ceux-ci étant trois seulement, il est impossible que le service de contrôle dans les marchés divers de la ville puisse se faire d'une façon suffisante.

Au point de vue de l'exploitation de la boucherie et de la charcuterie, il y aurait peut-être lieu de suivre les exemples donnés par Paris et plusieurs villes de France. Chez ces dernières, des arrêtés spéciaux réglementent les boucheries et charcuteries. C'est ainsi qu'on ne peut installer soit une boucherie, soit une charcuterie dans un immeuble quelconque. Il faut que celui-ci ait des locaux disposés spécialement pour ces commerces. Cette réglementation n'aurait pas d'effet rétroactif, mais elle empêcherait de nouveaux détaillants de venir s'installer dans des réduits où l'hygiène, si nécessaire pour tout ce qui touche à l'alimentation, est réellement impossible. M. le Vétérinaire sanitaire principal et moi-même avons pu nous rendre compte, de visu, de la malpropreté de certains établissements ; pour quelques charcuteries, le travail convenable de la viande de porc est chose impossible à cause de la disposition spéciale des locaux.

J'ai tenu à faire précéder les statistiques sanitaires de l'alimentation de la lettre qui m'a été adressée par M. le Médecin-Vétérinaire principal de l'Abattoir. Elle décrit, en effet, la situation spéciale de notre Abattoir de Lille qui passe par une période critique. Il y aurait lieu certainement de l'examiner avec soin. J'espère que l'Administration municipale voudra bien y apporter toute l'attention désirable.

Je termine ce travail en adressant à tous mes collaborateurs du Bureau d'Hygiène mes vifs remerciements pour le zèle et le dévouement qu'ils ont mis dans l'exercice de leurs fonctions.

Dr DUCAMP.

BUREAU D'HYGIÈNE. — STATISTIQUES DIVERSES

Année 1909. **Mouvement de la population pendant l'année 1909.**

MOIS	MARIAGES	DIVORCES	NAISSANCES									DÉCÈS		
			MASCULIN			FÉMININ			TOTAUX — Sexes réunis		TOTAL GÉNÉRAL des naissances par mois	DÉCÈS par mois	DÉCÈS par sexe pour l'année	
			Légitimes	Illégitimes	TOTAUX des Masculins	Légitimes	Illégitimes	TOTAUX des Féminins	L	I			M	F
Janvier	121	9	168	43	211	164	50	214	332	93	425	436	2.298	2.239
Février	170	6	155	34	189	140	43	183	295	77	372	393		
Mars	95	15	206	44	250	176	40	216	382	84	466	541		
Avril	226	9	184	45	229	187	46	233	371	91	462	407		
Mai	223	10	176	38	214	177	48	225	353	86	439	392		
Juin	150	14	161	37	198	164	37	201	325	74	399	309		
Juillet	201	19	160	45	205	164	55	219	324	100	424	301		
Août	156	7	154	40	194	156	35	191	310	75	385	358		
Septembre	206	11	147	43	190	159	35	194	306	78	384	318		
Octobre	160	12	161	48	209	154	41	195	315	89	404	301		
Novembre	108	14	157	35	192	151	56	207	308	91	399	383		
Décembre	279	17	166	54	220	147	39	186	313	93	406	398		
TOTAUX	2.095	143	1.995	506	2.501	1.939	525	2.464	3.934	1.031	4.965	4.537	4.537	
			2.501			2.464			4.965					

Année 1909. — NOSOGRAPHIE. — Causes de décès

Nos d'ordre	Causes de décès	0 à 3 mois		3 mois à 1 an		1 an à 2 ans		2 à 5 ans		5 à 10 ans		10 à 20 ans		20 à 40 ans		40 à 60 ans		60 à 80 ans	
		M	F	M	F	M	F	M	F	M	F	M	F	M	F	M	F	M	F
	I. — MALADIES GÉNÉRALES																		
1	Fièvre typhoïde (Typhus abdominal)	—	—	—	—	—	—	1	1	—	—	2	1	4	2	1	1	—	—
2	Typhus exanthématique	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
3	Fièvre récurrente	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
4	Fièvre intermittente et cachexie palustre	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
4b	Dont : cachexie palustre	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
5	Variole	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
6	Rougeole	—	—	10	11	17	13	12	13	1	2	2	1	—	—	—	—	—	1
7	Scarlatine	—	—	1	—	2	2	3	2	1	3	3	1	2	—	—	—	—	—
8	Coqueluche	1	1	2	3	1	3	1	2	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
9	Diphtérie et croup	—	—	—	—	1	—	2	3	—	2	—	—	—	1	—	1	—	—
9b	Dont : diphtérie	—	—	—	—	1	—	1	3	—	2	—	—	—	1	—	1	—	—
10	Grippe	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	2	2	4	2	7	13
11	Suette miliaire	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
12	Choléra asiatique	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
13	— nostras	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
14	Dysenterie	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	1	—	—
14b	Dont : dysenterie épidémique	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
15	Peste	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
16	Fièvre jaune	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
17	Lèpre	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
18	Erysipèle	1	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	1	1	—	5
19	Autres affections épidémiques	—	—	—	—	—	—	—	1	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
20	Infection purulente et septicémie	—	—	—	—	—	—	—	1	—	—	—	—	—	1	1	1	1	1
21	Morve et farcin	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
22	Pustule maligne et charbon	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
23	Rage	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
24	Actinomycose, trichinose, etc	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
25	Pellagre	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
26	Tuberculose du larynx	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	6	3	8	3	2	—
27	Tuberculose des poumons	1	—	—	4	3	2	7	3	3	5	21	29	138	147	116	68	42	14
28	Tuberculose des méninges	2	—	3	2	1	1	3	7	2	6	1	2	4	2	3	3	—	—
29	Tuberculose abdominale	—	—	—	—	1	1	1	1	—	1	2	1	—	4	2	1	—	—
30	Mal de Pott	—	—	—	—	—	—	—	1	1	1	2	—	1	—	—	—	—	—
31	Abcès froid et par congestion	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
32	Tumeurs blanches	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
33	Tuberculose d'autres organes	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	2	3	1	1	—	1
34	Tuberculose généralisée	—	—	—	—	—	—	—	—	1	—	1	—	—	—	1	—	—	—
35	Scrofule	—	—	—	—	1	—	—	—	—	—	—	1	—	—	—	—	—	—
36	Syphilis	3	—	1	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	1	—
37	Blennorragie de l'adulte	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
38	Affections gonococciques de l'enfant	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
39	Cancer et autres tumeurs malignes — de la cavité buccale	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	8	1	8	—
40	de l'estomac, du foie	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	1	—	1	3	24	21	22	35
41	du péritoine, des intestins et du rectum	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	1	3	9	10	10	16
42	des organes génitaux de la femme	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	2	—	36	—	8
43	du sein	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	1	—	11	—	5
44	de la peau	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	2
45	d'autres organes et d'organes non spécifiés	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	1	—	3	3	6	5	17	11
46	Autres tumeurs (tumeurs des organes génitaux de la femme exceptées)	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	1	—	—	—	2	1	2	4
47	Rhumatisme articulaire aigu	—	—	—	—	—	—	—	—	—	1	1	—	2	—	2	—	—	2
48	Rhumatisme chronique et goutte	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	3	—	—
49	Scorbut	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	8
50	Diabète	—	—	—	—	—	—	—	—	1	—	—	—	—	—	5	1	4	—
51	Goître exophtalmique	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	1	—	—
52	Maladie bronzée d'Addison	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
53	Leucémie	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	1
54	Anémie chlorose	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	1	—	—	—	—	—
55	Autres maladies générales	—	—	—	—	—	—	—	—	1	—	—	—	—	—	—	—	—	—
56	Alcoolisme aigu ou chronique	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
57	Saturnisme	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	1	—	—	—	—	—
58	Autres intoxications professionnelles chroniques	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
59	Autres empoisonnements chroniques	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
	A Reporter	8	1	17	20	27	22	30	35	11	21	38	36	168	177	194	173	116	129

NOTA. — Les numéros *bis* ne s'additionnent pas.

par âge, par sexe et par quartier. — Hôpitaux Civils.

80 ans et au-dessus		TOTAL		RÉPARTITION PAR QUARTIER											Dont : personnes domiciliées hors la commune	RÉPARTITION DES DÉCÈS DANS LES HOPITAUX CIVILS				
																Hôpital St-Sauveur		Hôpital de la Charité		TOTAUX
M	F	M	F	Hôtel de Ville	La Gare et St-Sauveur	Moulins	Wazemmes	Vauban	St-André et Ste-Catherine	Esquermes	St-Maurice	Fives	Canteleu	Sud		M	F	M	F	
—	—	8	5	1	4	1	3	—	3	—	—	1	—	—	—	1	1	3	1	6
—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
—	—	42	40	5	13	23	6	2	9	3	1	13	5	2	1	2	—	—	—	2
—	—	12	9	3	2	1	2	2	2	3	—	5	—	1	1	2	3	2	—	7
—	—	5	9	1	2	5	1	—	2	—	3	—	—	—	—	1	1	—	—	2
—	—	3	7	—	5	2	1	—	1	—	—	1	—	—	2	2	3	—	—	5
1	—	2	7	—	4	2	1	—	1	—	—	1	—	—	—	1	—	—	—	1
—	7	14	24	2	7	10	5	4	7	1	—	1	1	—	1	—	—	—	1	1
—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
—	—	—	1	—	—	—	—	1	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
1	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
—	1	3	7	—	—	1	—	—	7	1	—	—	1	—	1	—	—	1	—	1
—	—	—	1	—	—	—	—	1	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
—	—	2	4	—	—	1	1	1	—	2	—	1	—	—	1	—	1	1	2	4
—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
3	—	16	6	—	7	3	3	1	2	2	—	1	1	2	—	—	—	2	—	2
—	1	334	273	44	85	58	96	45	103	48	35	69	7	17	23	44	36	50	35	165
—	—	19	23	3	5	—	7	1	9	4	6	4	2	1	1	2	3	4	2	11
—	—	6	9	2	—	2	3	1	3	1	1	1	—	1	—	—	—	2	—	2
—	—	4	2	1	2	—	—	—	—	1	—	2	—	—	1	—	—	1	—	1
—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
—	—	3	5	—	2	3	—	—	1	1	—	1	—	—	—	—	1	1	—	2
—	—	3	—	—	1	1	1	—	—	—	—	—	—	—	—	1	—	—	—	1
—	—	1	1	—	—	2	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
—	—	5	—	1	—	1	1	—	1	—	—	—	—	—	—	1	—	—	—	1
—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
1	—	16	1	1	4	1	—	2	5	2	—	—	1	1	3	3	—	2	—	5
—	5	49	64	8	16	9	11	11	18	9	11	17	—	3	7	4	1	4	7	16
—	3	20	32	5	8	7	5	3	9	3	6	5	—	1	3	4	3	1	4	12
—	2	—	48	—	6	5	5	6	4	10	1	6	3	2	9	—	5	—	11	16
—	—	—	17	—	4	3	2	1	2	1	2	1	1	—	1	—	—	—	2	2
—	—	—	2	—	—	1	—	—	1	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
—	—	27	19	3	8	4	5	9	7	5	2	2	1	—	4	3	2	8	3	16
—	1	5	6	1	2	1	3	1	1	1	—	—	1	—	2	1	—	2	2	5
—	2	5	3	1	—	1	—	2	1	1	—	2	—	—	—	—	—	—	—	—
1	—	—	7	1	2	1	2	—	1	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
—	—	11	9	4	4	2	4	1	4	—	1	—	—	—	—	1	—	—	—	1
—	—	—	1	—	—	—	1	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	1	1
—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
—	—	1	1	—	—	—	—	2	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
—	—	1	—	—	—	—	—	—	—	1	—	—	—	—	1	—	—	1	—	1
—	—	1	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
—	—	—	—	—	—	1	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
7	22	616	636	87	189	150	168	95	205	100	69	134	24	31	62	73	60	85	71	289

Année 1909. — NOSOGRAPHIE. — Causes de décès

Nos d'ordre	Causes de décès	0 à 3 mois M	0 à 3 mois F	3 mois à 1 an M	3 mois à 1 an F	1 an à 2 ans M	1 an à 2 ans F	2 à 5 ans M	2 à 5 ans F	5 à 10 ans M	5 à 10 ans F	10 à 20 ans M	10 à 20 ans F	20 à 40 ans M	20 à 40 ans F	40 à 60 ans M	40 à 60 ans F	60 à 80 ans M	60 à 80 ans F
	Report	8	1	17	20	27	22	30	35	11	21	38	36	168	177	194	173	116	129
	II. MALADIES DU SYSTÈME NERVEUX ET DES ORGANES DES SENS																		
60	Encéphalite	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	1	1	1	—	—	—
61	Méningite simple	16	12	31	36	18	20	17	20	9	13	7	2	4	3	3	1	1	—
61*b*	Dont : méningite cérébro-spinale épidémique	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	2	—	1	1	—	1	—	1
62	Ataxie locomotrice progressive	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	1	—	2	—	—	—
63	Autres maladies de la moelle épinière	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
64	Congestion et hémorragie cérébrales	—	—	—	—	—	—	1	1	—	—	—	—	11	4	49	35	84	67
65	Ramollissement cérébral	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	3	1	6	2	16	24
66	Paralysie sans cause indiquée	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	1	—	—
67	Paralysie générale	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	2
68	Autres formes de l'aliénation mentale	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	1
69	Epilepsie	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	1	2	1	1	1	4	—	—
70	Eclampsie (non puerpérale)	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	1	—	—	—	—
71	Convulsions des enfants	10	12	18	14	7	2	2	1	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
72	Tétanos	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
73	Chorée	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
74	Autres maladies du système nerveux	—	—	—	—	—	—	—	1	—	—	1	—	1	1	4	3	8	2
75	Maladies des yeux et de leurs annexes	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
76	Maladies des oreilles	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
	III. MALADIES DE L'APPAREIL CIRCULATOIRE																		
77	Péricardite	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	1	—	—	—
78	Endocardite aiguë	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	1
79	Maladies organiques du cœur	2	2	—	—	—	—	—	—	3	—	5	2	8	16	46	38	57	82
80	Angine de poitrine	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	1	5	1	6	3
81	Affections des artères, athérome, anévrisme, etc	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	5	—	14	2
82	Embolie et thrombose	—	—	—	—	—	—	—	1	—	—	—	—	—	4	1	2	2	4
83	Affections des veines (varices, hémorroïdes, phlébites, etc.)	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	2	—	—	—	—	2	2
84	Affections du système lymphatique (lymphangite, etc)	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	1	—	—	—	1
85	Hémorragies	—	1	—	—	—	—	—	—	—	—	1	—	2	—	2	2	2	3
86	Autres affections de l'appareil circulatoire	1	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	1	3	10	3	10	3
	IV. MALADIES DE L'APPAREIL RESPIRATOIRE																		
87	Maladies des fosses nasales	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	1
88	Affections du larynx	—	1	—	—	—	—	—	1	1	—	—	—	—	—	1	—	—	—
89	Affections du corps thyroïde	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
90	Bronchite aiguë	13	5	24	31	18	8	10	10	1	—	—	—	—	—	—	—	—	35
91	Bronchite chronique	—	—	—	—	—	—	—	1	—	—	—	1	11	7	22	12	20	48
92	Broncho-pneumonie	8	7	15	16	26	19	10	19	2	—	1	3	4	2	6	7	8	28
93	Pneumonie	1	2	7	4	5	6	3	2	—	—	2	—	12	2	21	13	27	6
94	Pleurésie	—	—	—	—	—	1	3	2	—	1	1	2	6	6	3	3	2	49
95	Congestion et apoplexie pulmonaires	1	2	1	5	3	2	2	1	—	—	—	1	6	2	20	20	40	—
96	Gangrène du poumon	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	1	—	—	—	—	7
97	Asthme	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	2	1	4	1
98	Emphysème pulmonaire	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	1	—	6	1	9	
99	Autres maladies de l'appareil respiratoire (phthisie exceptée)	—	—	1	—	—	—	—	3	—	—	—	—	—	2	6	2	2	2
	A Reporter	60	45	114	126	104	81	78	98	27	35	57	51	242	235	417	324	430	471

NOTA. — Les numéros *bis* ne s'additionnent pas.

par âge, par sexe et par quartier. — Hôpitaux Civils.

80 ans et au-dessus		TOTAL		RÉPARTITION PAR QUARTIER											Dont : personnes domiciliées hors la commune	RÉPARTITION DES DÉCÈS DANS LES HOPITAUX CIVILS				
																Hôpital St-Sauveur		Hôpital de la Charité		TOTAUX
M	F	M	F	Hôtel de Ville	La Gare et St-Sauveur	Moulins	Wazemmes	Vauban	St-André et Ste-Catherine	Esquermes	St-Maurice	Fives	Canteleu	Sud		M	F	M	F	
7	22	616	636	87	189	150	168	95	205	100	69	134	24	31	62	73	60	85	71	289
—	—	2	1	—	1	—	—	1	—	1	—	—	—	—	1	1	—	1	1	3
—	1	106	108	12	25	21	30	16	12	13	21	29	10	25	2	1	—	1	2	4
—	—	3	2	—	1	—	1	—	2	1	—	—	—	—	1	—	—	—	2	2
—	—	3	1	—	1	—	1	—	—	1	1	—	—	—	1	—	—	—	—	—
—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
11	26	156	133	15	42	29	41	37	42	22	17	31	8	5	5	12	8	10	7	37
4	4	29	31	2	13	7	4	2	18	4	2	6	1	1	5	3	4	2	—	9
—	—	—	1	—	—	—	—	—	1	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
2	1	2	3	1	1	—	—	1	1	—	—	1	—	—	—	—	—	1	1	2
—	1	—	2	—	1	—	—	—	—	1	—	—	—	—	1	—	—	—	1	1
—	—	3	7	1	2	5	1	—	—	1	—	—	—	—	1	—	1	—	1	2
—	—	—	1	—	—	—	1	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
—	—	37	29	1	6	10	13	1	1	7	—	21	1	5	—	—	—	1	—	1
—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
—	—	14	7	2	2	4	3	1	3	5	—	—	—	1	4	—	1	8	3	12
—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
—	—	1	—	1	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
6	—	—	1	—	1	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
—	18	127	158	27	42	39	31	23	53	25	14	16	9	6	13	6	7	13	13	39
2	—	11	5	1	1	2	2	3	2	2	3	—	—	—	—	—	—	—	—	—
1	2	21	4	—	4	1	3	1	10	1	4	1	—	—	2	3	—	—	—	3
1	1	4	12	—	4	—	2	2	3	—	1	3	1	—	—	—	1	—	1	2
—	—	3	4	1	—	—	—	1	3	1	1	—	—	—	—	—	—	—	1	1
—	—	—	1	—	—	—	—	1	—	—	—	—	—	—	1	—	—	—	—	—
2	3	7	7	—	3	—	3	1	1	3	—	2	1	—	3	1	1	4	1	7
	2	24	11	1	4	3	5	2	10	5	2	2	—	1	4	5	3	6	6	20
—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
—	—	2	3	—	1	—	2	—	—	—	1	1	—	—	—	—	—	—	—	—
—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
2	—	66	54	6	17	22	18	9	10	6	3	23	1	5	1	15	12	—	—	27
5	9	55	66	5	22	15	23	11	6	11	7	10	2	9	1	2	—	2	1	5
6	5	85	96	12	25	32	34	7	23	9	9	23	2	5	2	11	14	2	1	28
—	9	84	66	10	18	9	26	21	24	8	13	13	3	5	1	11	2	14	6	33
12	1	15	22	1	6	3	12	3	2	3	—	5	2	—	2	2	2	2	1	7
—	12	85	94	10	23	26	23	16	34	16	6	14	1	10	9	3	7	14	3	27
—	—	1	—	—	—	1	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	1	—	1
—	—	6	8	—	2	3	7	—	—	—	—	2	—	—	—	—	—	—	—	—
1	1	16	3	—	8	2	5	1	1	—	—	2	—	—	—	2	—	—	—	2
2	1	11	10	—	11	2	—	1	5	—	—	2	—	—	—	—	1	—	—	1
63	119	1592	1585	196	475	386	458	257	470	245	174	341	66	109	111	151	124	167	123	565

Année 1909. — NOSOGRAPHIE. — Causes de décès

Nos d'ordre	Causes de décès	0 à 3 mois M	0 à 3 mois F	3 mois à 1 an M	3 mois à 1 an F	1 an à 2 ans M	1 an à 2 ans F	2 à 5 ans M	2 à 5 ans F	5 à 10 ans M	5 à 10 ans F	10 à 20 ans M	10 à 20 ans F	20 à 40 ans M	20 à 40 ans F	40 à 60 ans M	40 à 60 ans F	60 à 80 ans M	60 à 80 ans F
	Report. . . .	60	45	114	126	104	81	78	98	27	35	57	51	242	235	417	324	430	471
	V. MALADIES DE L'APPAREIL DIGESTIF																		
100	Affections de la bouche et des annexes	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	1	—	—	—
101	Affections du pharynx	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
102	Affections de l'œsophage.	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	1	—	—	—
103	Ulcère de l'estomac.	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	2	1	3	3	2	2
104	Autres affections de l'estomac (cancer excepté)	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	1	—	3	1
105	Diarrhée et entérite (au-dessous de 2 ans)	100	76	126	105	17	16	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
105b	Dont : chronique	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
106	Diarrhée et entérite (2 ans et au-dessus)	—	—	—	—	—	—	2	—	—	1	—	1	2	1	1	2	4	3
107	Parasites intestinaux	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
108	Hernies, obstructions intestinales .	1	—	—	—	1	—	—	—	—	—	—	—	1	1	2	9	5	13
109	Autres affections de l'intestin . . .	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
110	Ictère grave.	1	1	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	2	1	—	1	2
111	Tumeurs idatiques du foie.	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
112	Cirrhose du foie	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	5	1	11	3	7	3
113	Calculs biliaires	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	1	—	—	—	—
114	Autres affections du foie	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	1	4	3	5	4
115	Affections de la rate.	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
116	Péritonite simple (puerpérale exceptée)	—	—	—	1	—	—	1	—	1	—	1	—	2	12	7	7	—	3
117	Autres affections de l'appareil digestif (cancer et tuberculose exceptés)	1	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	1	1	3	1	—
118	Appendicite et phlegmon de la fosse iliaque.	—	—	—	—	—	—	—	—	1	—	1	—	—	1	—	—	—	1
	VI. MALADIES DE L'APPAREIL GÉNITO-URINAIRE ET DE SES ANNEXES																		
119	Néphrite aiguë.	—	—	—	—	—	—	1	—	—	1	3	1	2	3	10	5	5	8
120	Maladie de Bright	1	—	—	—	—	—	—	1	—	—	1	2	7	12	19	13	34	15
121	Autres maladies des reins et de leurs annexes	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	1	—	—	—	—	1	—	2
122	Calculs des voies urinaires.	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
123	Maladies de la vessie.	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
124	Autres maladies de l'urètre, abcès urineux, etc.	1	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	1	3	1	4	—
125	Maladies de la prostate	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	2	—
126	Maladies non vénériennes des organes génitaux de l'homme.	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
127	Métrite.	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
128	Hémorragie utérine non puerpérale	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	1	—	1	—	1
129	Tumeur utérine non cancéreuse . .	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
130	Autres maladies de l'utérus	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
131	Kystes et autres tumeurs de l'ovaire	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	1	—	—
132	Autres maladies des organes génitaux de la femme	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
133	Maladies non puerpérales de la mamelle (cancer excepté). . . .	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
	VII. ÉTAT PUERPÉRAL																		
134	Accidents de la grossesse	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	2	—	2	—	—
135	Hémorragie puerpérale.	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
136	Autres accidents de l'accouchement.	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	2	—	2	—	—	—	—
137	Septicémie puerpérale	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	1	—	7	—	2	—	—
138	Albuminurie et éclampsie puerpérales	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	2	—	—	—	—	—	—
139	Phlegmatia alba dolens puerpérale.	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
140	Autres accidents puerpéraux. — Mort subite.	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
141	Maladies puerpérales de la mamelle	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
	A Reporter. . . .	165	122	240	232	122	97	82	99	29	37	64	60	263	284	483	380	503	529

par âge, par sexe et par quartier. — Hôpitaux Civils.

80 ans et au-dessus		TOTAL		RÉPARTITION PAR QUARTIER											Dont : personnes domiciliées hors la commune	RÉPARTITION DES DÉCÈS DANS LES HOPITAUX CIVILS				
																Hôpital St-Sauveur		Hôpital de la Charité		TOTAUX
M	F	M	F	Hôtel de Ville	La Gare et St-Sauveur	Moulins	Wazemmes	Vauban	St-André et Ste-Catherine	Esquermes	Saint-Maurice	Fives	Cantelen	Sud		M	F	M	F	
63	119	1592	1585	196	475	386	458	257	470	245	174	341	66	109	111	151	124	167	123	565
—	—	1	—	1	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
2	—	1	—	—	—	—	—	1	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
1	—	7	6	1	3	—	3	1	1	—	—	2	—	2	1	1	1	—	—	2
—	—	4	1	1	2	—	—	—	2	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
3	—	243	197	15	46	73	119	15	55	24	8	41	17	27	4	43	33	—	—	76
1	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
13	—	10	8	—	6	—	2	2	4	3	1	—	—	—	2	—	2	—	—	2
1	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	1	—	—
2	2	11	25	4	9	1	6	2	5	2	2	2	1	2	3	1	2	2	4	9
—	—	1	—	—	—	—	—	—	—	1	—	—	—	—	1	—	—	—	—	1
3	—	3	5	1	1	1	—	—	2	1	—	2	—	—	1	—	—	—	1	1
—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
4	2	23	9	3	3	1	5	4	4	6	—	5	—	1	4	4	—	3	1	8
—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
3	—	9	8	—	4	1	2	2	5	1	—	1	1	—	—	—	—	—	1	1
1	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
—	1	13	24	—	3	2	11	6	—	11	3	1	—	—	7	1	1	3	10	15
—	—	3	4	—	2	2	1	—	—	1	—	1	—	—	1	—	1	—	2	3
—	—	2	2	1	—	—	3	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
8	—																			
15	—																			
7	—	21	18	4	16	3	6	3	8	1	—	3	—	1	1	3	—	1	2	6
2	3	69	46	4	9	14	9	17	22	17	10	9	—	4	6	7	1	9	7	24
—	—	1	3	—	2	1	—	—	—	—	—	1	—	—	—	—	—	—	—	—
—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
1	—																			
—	—	9	2	—	3	1	—	—	2	2	—	2	1	—	—	3	—	1	1	5
—	—	2	—	—	—	—	—	—	—	—	—	1	—	1	—	—	—	—	—	—
—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
1	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
—	—	—	3	—	—	—	2	—	—	—	—	—	—	1	—	—	—	—	—	—
—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
—	—	—	1	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	1	—	—	—	—	1	1
—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
—	—																			
—	—	—	4	—	—	1	2	—	1	—	—	—	—	—	—	—	—	—	2	2
—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
—	—	—	4	—	—	1	1	1	1	—	—	—	—	—	1	—	—	—	1	1
—	—	—	10	—	1	2	—	—	2	2	3	—	—	1	2	—	1	—	4	5
—	—	—	2	—	—	—	—	—	—	2	—	—	—	—	1	—	—	—	1	1
—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
74	127	2025	1967	231	579	461	630	311	584	318	200	412	86	150	147	214	166	187	161	728

Année 1909. — NOSOGRAPHIE. — Causes de décès

N° D'ORDRE	CAUSES DE DÉCÈS	0 à 3 mois M	0 à 3 mois F	3 mois à 1 an M	3 mois à 1 an F	1 an à 2 ans M	1 an à 2 ans F	2 à 5 ans M	2 à 5 ans F	5 à 10 ans M	5 à 10 ans F	10 à 20 ans M	10 à 20 ans F	20 à 40 ans M	20 à 40 ans F	40 à 60 ans M	40 à 60 ans F	60 à 80 ans M	60 à 80 ans F
	Report	165	122	240	232	122	97	82	99	29	37	64	60	263	284	483	380	503	529
	VIII. MALADIES DE LA PEAU ET DU TISSU CELLULAIRE																		
142	Gangrène	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	1	—	1	—	1	4
143	Furoncle	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
144	Phlegmon, abcès chaud	—	1	—	—	—	—	—	—	1	—	—	—	1	1	1	—	—	—
145	Autres maladies de la peau et de ses annexes	—	—	—	-	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
	IX. MALADIES DES ORGANES DE LA LOCOMOTION																		
146	Affections des os (tuberculose exceptée)	—	1	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
147	Maladies des articulations (tuberculose et rhumatismes exceptés)	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
148	Amputation	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
149	Autres affections des organes de la locomotion	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	-	—	—	—	—	—	—
	X. VICES DE CONFORMATION																		
150	Vices de conformation congénitaux (mort-nés non compris)	1	7	2	2	1	1	—	2	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
	XI. PREMIER AGE																		
151	Débilité congénitale, ictère et sclérème	72	47	2	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
152	Autres maladies spéciales au premier age	5	1	1	2	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
153	Défaut de soins	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
	XII. VIEILLESSE																		
154	Débilité sénile	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	1	26	56
	XIII. AFFECTIONS PRODUITES PAR DES CAUSES EXTERIEURES																		
155	Suicide par le poison	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	2	—	—	—	—	—	1
156	Suicide par asphyxie	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	1	—	—	—	—	—	—
157	Suicide par pendaison ou strangulation	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	1	—	4	1	7	1	4	1
158	Suicide par submersion	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	1	2	1	1	—
159	Suicide par armes à feu	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	1	—	3	2	3	—	1	—
160	Suicide par instruments tranchants	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	2	—	—	—
161	Suicide par précipitation d'un lieu élevé	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	1	—	—	2
162	Suicide par écrasement	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
163	Autres suicides	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
164	Fractures	—	—	—	—	—	—	1	—	1	—	2	2	7	—	9	1	8	6
165	Luxations	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	1	—	—	—	—	—
166	Autres traumatismes accidentels	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	1	—	4	—	2	2	1	2
167	Brûlure par le feu	—	—	—	—	—	—	3	—	—	1	—	—	—	—	1	—	—	—
168	Brûlure par substances corrosives	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
169	Insolation	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
170	Congélation	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	1	—	—	—
171	Commotion électrique	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
172	Submersion accidentelle	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
173	Inanition	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
174	Absorption de gaz délétères	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
175	Autres empoisonnements aigus	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	1
176	Autres violences extérieures	—	—	—	—	—	—	—	1	—	—	—	—	1	1	—	—	2	—
	XIV. MALADIES MAL DÉFINIES																		
177	Hydropisie	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	1
178	Mort subite	3	—	2	—	—	—	—	—	—	—	—	—	2	1	2	—	4	3
179	Cause de décès non spécifiées ou mal définies	7	3	5	1	1	—	2	1	—	—	2	—	6	3	4	9	3	5
	Totaux	258	182	252	237	124	98	88	103	31	38	71	65	293	294	519	395	554	611

par âge, par sexe et par quartier. — Hôpitaux Civils.

80 ans et au-dessus		TOTAL		RÉPARTITION PAR QUARTIER											Dont : personnes domiciliées hors la commune	RÉPARTITION DES DÉCÈS DANS LES HOPITAUX CIVILS				
																Hôpital St-Sauveur		Hôpital de la Charité		TOTAUX
M	F	M	F	Hôtel de Ville	La Gare et St-Sauveur	Moulins	Wazemmes	Vauban	St-André et Ste-Catherine	Esquermes	St-Maurice	Fives	Canteleu	Sud		M	F	M	F	
74	127	2025	1967	231	579	491	630	311	584	318	200	412	86	150	147	214	166	187	161	728
1	3	4	7	1	3	1	1	1	1	1	—	1	—	1	—	2	—	1	3	6
—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
—	—	3	2	—	1	1	—	—	—	1	—	2	—	—	—	—	1	1	—	2
—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
—	—	—	1	—	1	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
—	—	4	12	1	2	3	3	2	—	2	—	3	—	—	—	—	—	—	—	—
—	—	74	47	4	16	2	25	8	16	23	5	12	6	4	3	1	3	15	12	31
—	—	6	3	1	—	3	—	1	2	—	1	—	—	1	—	—	—	—	—	—
—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
29	85	55	142	6	36	24	27	6	47	10	16	18	—	7	—	—	4	1	2	7
—	—	—	2	—	—	1	1	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
—	—	—	2	—	1	—	1	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
1	—	17	2	1	2	4	2	2	2	1	1	2	—	2	—	—	—	—	—	—
1	—	3	3	1	—	1	1	1	1	—	—	1	—	—	2	—	—	—	—	—
—	—	9	2	1	1	1	1	1	1	2	1	1	—	1	3	—	—	1	—	1
—	—	2	—	—	—	—	—	1	1	—	—	—	—	—	—	—	—	1	—	1
—	—	1	2	—	—	—	2	—	1	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
3	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
—	—	31	9	4	8	5	2	2	5	5	—	6	2	1	12	7	2	13	—	22
1	—	1	—	—	1	—	—	—	—	—	—	—	—	—	1	1	—	—	—	1
—	—	9	2	1	4	1	—	1	1	2	—	1	—	—	2	1	—	1	1	3
—	—	4	3	—	—	2	2	2	—	1	—	—	—	—	—	—	1	—	1	2
—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
—	—	1	—	—	1	—	—	—	—	—	—	—	—	—	1	1	—	—	—	1
—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
—	—	4	2	—	—	2	1	—	—	—	—	2	1	—	—	—	—	—	—	—
1	1	—	1	—	—	—	—	—	—	—	—	1	—	—	—	—	—	—	—	—
2	—	13	5	1	4	6	—	3	2	—	—	1	—	1	3	—	—	—	—	—
113	216	32	23	2	4	10	12	10	9	—	1	5	1	1	4	5	3	4	3	15
		2298	2239	255	664	558	711	352	673	366	225	468	96	169	178	232	180	225	183	820

ANNÉE 1909. **Répartition des Décès par profession**

PROFESSIONS	DÉCÈS
INDUSTRIE TEXTILE	
HOMMES	
Apprêteur, pareur	5
Batteur de coton	2
Bobineur	3
Contremaître de filature	3
Débardeur	2
Débourreur de coton	—
Dévideur	3
Empercheur	1
Fileur de coton	15
Fileur de lin	17
Fileur de jute	1
Lustreur	5
Ourdisseur	1
Paqueteur	4
Peigneur de lin	10
Pelotonneur	2
Plieur de toiles	1
Rattacheur	6
Surveillant de filature	3
Teinturier	4
Tisserand	22
Tondeur de toiles	1
Tulliste	4
TOTAL	115
FEMMES	
Bambrocheuse	3
Bobineuse au coton	5
Busetière	—
Cannetière	3
Cardeuse	—
Continueuse	2
Dévideuse	3
Éplucheuse	2
Étaleuse	3
Étirageuse	1
Fileuse de lin	15
A REPORTER	37

PROFESSIONS	DÉCÈS
REPORT	37
Finisseuse	—
Rattacheuse	1
Tisserande	4
Tulliste	1
Varouleuse	1
TOTAL	44
HABILLEMENT	
HOMMES	
Blanchisseur	3
Chapelier-casquettier	2
Chiffonnier	—
Cordonnier	25
Coupeur en chaussures	1
Coupeur en confection	13
Fourreur	—
Fripier	1
Galochier	—
Presseur en confection	2
Réceptionneur	2
Tailleur d'habits	17
TOTAL	66
FEMMES	
Blanchisseuse-repasseuse	15
Brodeuse	1
Chapelière-casquettière	1
Confectionneuse	3
Corsetière	2
Couturière	39
Fleuriste	2
Giletière	5
Lingère	10
Mécanicienne	7
Modiste	5
Réceptionneuse	—
Tailleuse	8
TOTAL	98

PROFESSIONS	DÉCÈS
MÉTALLURGIE	
Ajusteur	17
Burineur	1
Chauffeur	10
Chaudronnier en cuivre	2
Chaudronnier en fer	2
Contrôleur d'usine	3
Ébarbeur	3
Électricien	—
Ferblantier	6
Fondeur	1
Forgeron	6
Fraiseur	2
Frappeur	6
Gazier	3
Lamier	2
Lamineur	—
Maréchal ferrant	—
Mécanicien	21
Monteur	1
Mouleur	11
Noyauteur	1
Outilleur	2
Peigneron	4
Perceur	4
Plombier	4
Polisseur	—
Raboteur en fer	1
Serrurier	5
Tailleur de limes	—
Taraudeur	—
Traceur	—
Tôlier	1
Tourneur en cuivre	7
Tourneur en fer	12
TOTAL	138
COMMERCE	
—	
HOMMES	
Caissier	6
Comptable	8
A REPORTER	14

PROFESSIONS	DÉCÈS
REPORT	14
Courtier de commerce	7
Emballeur	6
Employé de bureau	29
Employé de commerce	28
Garçon de magasin	16
Représentant de commerce	13
Voyageur de commerce	14
TOTAL	127
—	
FEMMES	
Demoiselle de magasin	2
Employée de bureau	—
TOTAL	2
INDUSTRIE DU LIVRE	
—	
HOMMES	
Cartonnier	5
Imprimeur, typographe	20
Lithographe	1
Margeur	—
Massicotier	1
Papetier	2
Régleur	1
Relieur	2
TOTAL	32
—	
FEMMES	
Cartonnière	3
Papetière	1
TOTAL	4
BATIMENT	
—	
Briquetier	1
Carreleur	—
Conducteur de travaux	1
Couvreur	—
A REPORTER	2

PROFESSIONS	DÉCÈS
Report. . . .	2
Foreur de puits.	—
Maçon	17
Marbrier	1
Métreur	—
Mouleur en plâtre.	—
Parqueteur	—
Paveur	1
Peintre en bâtiment.	23
Piqueur	—
Plafonneur	2
Plâtrier.	1
Plombier-zingueur	—
Puisatier	—
Tailleur de pierre	3
Terrassier	5
Vitrier-miroitier.	—
Total. . . .	55
OUVRIERS DU CUIR	
Bourrelier	—
Corroyeur	2
Sellier	3
Tanneur	1
Total. . . .	6
ALIMENTATION	
Hommes	
Boucher, chevilleur.	9
Boulanger, pâtissier	7
Cafetier, cabaretier	26
Charcutier	1
Chicorettier.	1
Conducteur de viandes	—
Confiseur	5
Cuisinier	—
Épicier.	7
Garbon boucher.	4
Garçon brasseur	8
Garçon de café.	7
A Reporter. . . .	75

PROFESSIONS	DÉCÈS
Report. . . .	75
Garçon d'hôtel	2
Hôtelier, restaurateur.	1
Malteur.	—
Marchand de beurre et œufs.	1
Marchand de fromages	—
Marchand de lait	—
Marchand de légumes. primeurs. . .	1
Marchand de pommes de terre frites.	1
Marchand de vins.	—
Marchand de volailles.	—
Meunier	—
Raffineur.	—
Sommelier	—
Tireur de vin.	1
Tripier, boyaudier	3
Tueur à l'abattoir.	1
Total. . . .	86
Femmes	
Bouchère.	1
Boulangère, pâtissière.	—
Cafetière, cabaretière.	15
Cuisinière.	1
Épicière	7
Marchande de fromages.	—
Marchande de légumes	2
Marchande de poisson	—
Total. . . .	26
OUVRIERS DU BOIS	
Carrossier.	—
Charpentier.	2
Charron	2
Ébéniste	8
Menuisier.	23
Menuisier en fauteuils, chaises . . .	1
Modeleur.	1
Raboteur.	—
Sabotier	1
Scieur de long	—
A Reporter. . . .	38

PROFESSIONS	DÉCÈS
Report. . . .	38
Tonnelier.	1
Tourneur en bois.	3
Total. . . .	42
OUVRIERS D'ART	
Armurier	1
Bijoutier, horloger	2
Décorateur	3
Dessinateur.	4
Doreur et encadreur.	4
Fabricant de lettres en relief.	—
Graveur	1
Mosaïste	—
Opticien	—
Ornemaniste	—
Peintre sur verre	1
Photographe	2
Rocailleur	—
Sculpteur.	4
Statuaire.	—
Stuccateur	—
Total. . . .	22
SERVICES PUBLICS	
Hommes	
Commis-greffier	1
Commis des Ponts et Chaussées . . .	—
Contrôleur des Douanes.	1
Cantonnier	1
Directeur d'École	—
Employé de Chemin de fer	10
Employé au gaz.	2
Employé de mairie	6
Employé d'octroi	1
Employé des postes et télégraphes. .	5
Employé de tramways.	4
Facteur des postes	3
Garde champêtre	1
Garde de jardin.	1
A Reporter. . . .	36

PROFESSIONS	DÉCÈS
Report . . .	36
Gendarme	—
Inspecteur de la Police mobile. . . .	1
Inspecteur des Ponts et Chaussées. .	1
Instituteur adjoint	—
Militaire	9
Ouvrier aux tabacs	—
Receveur buraliste	1
Secrétaire d'académie.	1
Sergent de ville.	2
Veilleur de nuit.	2
Vérificateur des Douanes.	—
Total. . . .	53
Femmes	
Cigarière et ouvrière des Tabacs. . .	3
Directrice d'Ecole.	2
Employée des postes et télégraphes .	1
Institutrice adjointe.	3
Professeur au Lycée	—
Total. . . .	9
PROFESSIONS LIBÉRALES	
Hommes	
Architecte.	4
Avocat	—
Avoué	1
Chimiste.	1
Compositeur de musique	—
Dentiste	1
Docteur en médecine	1
Huissier	1
Ingénieur.	4
Notaire.	—
Pharmacien.	1
Syndic de faillites.	1
Total. . . .	15
Femmes	
Sage-femme.	3
Total. . . .	3

PROFESSIONS	DÉCÈS
COMMERÇANTS	
Hommes	33
Total	33
Femmes	11
Total	11
CHEFS D'ÉTABLISSEMENT	
Constructeur	1
Directeur de filature	1
Entrepreneur de camionnage	—
Entrepreneur de démolitions	—
Entrepreneur de maçonnerie	3
Entrepreneur de menuiserie	2
Entrepreneur de peinture	2
Filateur	1
Industriel	5
Total	15
ECCLÉSIASTIQUES	
Hommes	4
Total	4
Femmes	5
Total	5
PROFESSIONS AGRICOLES	
Hommes	
Cultivateur	6
Horticulteur	3
Jardinier	12
Ouvrier agricole	4
Total	25
Femmes	
Cultivatrice	1
Total	1

PROFESSIONS	DÉCÈS
DIVERS	
Hommes	
Agent de renseignements	1
Artiste dramatique	1
Batelier	2
Brossier	1
Camionneur, voiturier, etc.	32
Charbonnier	2
Clerc d'huissier	1
Coiffeur	10
Colporteur	1
Concierge, domestique	17
Cordier	1
Directeur d'assurances	1
Écolier	29
Etudiant	1
Faïencier	1
Infirmier	1
Journalier	280
Loueur de voitures	1
Maître d'armes	1
Mineur	3
Musicien	1
Professeur de gymnastique	1
Rentier, propriétaire	75
Retraité	41
Sans profession	52
Secrétaire de Faculté	1
Vannier	1
Total	559
Femmes	
Artiste dramatique	1
Concierge, domestique	20
Dactylographe	1
Débitante de tabac	2
Écolière	27
Gouvernante	1
Journalière	41
Ménagère	775
Rentière, propriétaire	63
Retraitée	—
Sans profession	291
Total	1.222

Répartition des Naissances et Décès par quartier. Coefficients de natalité et de mortalité par 1.000 habitants

Année 1909.

QUARTIERS	POPULATION (Recensement de 1906)	DÉCÈS Totaux des personnes habitant Lille	PROPORTION o/oo habitants	NAISSANCES dont le domicile des parents est à Lille	PROPORTION o/oo habitants	DÉCÈS par Gastro-entérite de 0 à 1 an
Hôtel.	14.996	253	17,27	267	17,80	14
La Gare et St-Sauveur	22 327	585	26,20	446	19,97	39
Moulins	26.412	555	21,01	618	23,99	68
Wazemmes.	34.582	709	20,50	937	27,09	106
Vauban.	19.687	350	17,77	378	19,20	13
St-André et Ste-Catherine.	25.781	665	25,70	403	15,63	54
Esquermes	13.256	290	21,87	328	24,74	23
St-Maurice	12.307	221	17,95	274	22,25	8
Fives.	25.760	469	18,27	652	25,39	40
Canteleu	3.827	94	24,56	138	36,05	16
Sud	6.690	168	25.11	314	46,93	26
Totaux	205.625	4.359		4.755		407

Année 1909

NAISSANCES
DÉCÈS de 0 à 1 an
MORT-NÉS

PROFESSIONS		NAISSANCES						DÉCÈS DE 0 à 1 AN			
		MASCULIN		FÉMININ		TOTAL GÉNÉRAL pour l'année		MASCULIN	FÉMININ	TOTAL GÉNÉRAL pour l'année	
		Légitime	Illégitime	Légitime	Illégitime						
à l'Usine.	Filature de coton	120	64	112	59	355	1323	36	30	66	252
	Filature de lin	277	182	271	159	889		96	81	177	
	Tissage	24	11	37	7	79		5	4	9	
à l'Atelier.	Blanchisseuse	—	11	—	12	23	263	3	3	6	41
	Brodeuse	—	2	—	4	6		—	1	1	
	Cartonnière	23	9	18	20	70		4	4	8	
	Casquettière	1	—	1	—	2		—	—	—	
	Chamarreuse	—	—	—	3	3		—	—	—	
	Chemisière	—	—	1	—	1		—	—	—	
	Chiffonnière	—	—	—	—	—		—	—	—	
	Cigarière	5	—	4	—	9		3	—	3	
	Confiseuse	5	3	4	4	16		—	1	1	
	Corsetière	—	1	—	—	1		—	—	—	
	Couturière	—	27	—	33	60		2	5	7	
	Faïencière	—	—	—	—	—		—	1	1	
	Fleuriste	5	—	4	2	11		2	—	2	
	Giletière	—	1	—	1	2		—	1	1	
	Lingère	—	4	—	2	6		1	—	1	
	Magasinière	4	1	2	1	8		1	—	1	
	Mécanicienne	—	8	—	17	25		1	4	5	
	Modiste	—	1	—	1	2		1	—	1	
	Passementière	1	1	2	1	5		—	—	—	
	Savonnière	1	—	—	1	2		1	1	2	
	Tapissière	1	1	1	—	3		—	—	—	
	Teinturière	—	—	—	—	—		—	—	—	
	Tricoteuse	—	1	—	1	2		—	1	1	
	Tulliste	1	1	3	1	6		—	—	—	
		468	329	460	329	1586		156	137	293	
à Domicile.	Artiste	2	—	—	—	2	2663	—	—	—	560
	Blanchisseuse	44	—	45	—	89		2	3	5	
	Brodeuse	9	—	8	—	17		—	—	—	
	Chamarreuse	6	—	8	—	14		1	2	3	
	Commerçante	50	9	55	6	120		6	13	19	
	Corsetière	7	—	1	—	8		—	—	—	
	Couturière	167	—	188	—	355		13	3	16	
	Domestique	26	40	27	43	136		9	1	10	
	Employée	19	4	22	2	47		2	—	2	
	Giletière	7	—	8	—	15		1	—	1	
	Institutrice	6	—	1	—	7		—	—	—	
	Lingère	18	—	28	—	46		1	1	2	
	Mécanicienne	73	—	52	—	125		4	4	8	
	Ménagère	739	81	737	92	1649		269	223	492	
	Modiste	9	—	9	—	18		—	—	—	
	Sage-femme	1	—	—	—	1		—	—	—	
	Tricoteuse	2	—	2	—	4		—	—	—	
	Vannière	2	2	6	—	10		2	—	2	
Sans profession		340	24	282	26	672	716	23	17	40	71
Enfants nés de parents inconnus.		—	17	—	27	44		17	14	31	
		1527	177	1479	196	3379		350	281	631	
		1995	506	1939	525	**4965**		**506**	**418**	**924**	
Total par sexe		**2501**		**2464**							
Total général		**4965**						**924**			

selon la profession de la mère
d°
d°

MORT-NÉS													
de 0 à 4 mois		5e mois		6e mois		7e mois		8e mois		9e mois		TOTAL GÉNÉRAL pour l'année	
M	F	M	F	M	F	M	F	M	F	M	F		
4	—	—	1	—	—	1	1	—	—	—	1	8	
6	4	2	4	2	3	7	5	5	2	2	4	46	57
1	—	—	1	—	—	—	—	—	—	—	1	3	
—	—	—	—	1	1	—	—	—	—	—	—	2	
—	—	—	—	—	—	1	—	—	—	—	—	1	
—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	1	—	1	
—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	
—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	
—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	
—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	
—	1	—	—	—	—	1	—	—	—	—	—	2	
—	—	—	—	—	1	—	—	—	—	—	—	1	
2	—	4	—	2	1	1	1	—	1	—	—	12	
—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	
1	—	—	—	—	—	—	—	1	—	—	—	2	28
—	1	—	—	—	—	—	—	—	—	1	—	2	
1	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	
1	—	1	—	—	—	—	—	—	—	—	—	2	
—	—	—	—	—	—	1	—	—	—	—	—	2	
—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	
—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	
—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	
—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	
—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	
—	1	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	1	
16	7	7	6	5	6	12	7	6	3	4	6	85	
—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	
1	1	—	2	—	—	—	—	1	—	—	—	5	
1	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	1	
3	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	1	
2	—	2	—	—	—	—	—	—	1	—	—	6	
3	1	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	3	
1	1	—	1	—	—	1	—	—	2	2	—	10	
—	—	1	1	1	2	1	1	2	—	—	1	11	
—	—	—	—	—	1	—	—	1	—	1	—	3	254
—	1	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	1	
—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	
2	—	—	—	—	—	—	—	—	—	1	—	1	
57	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	2	
1	24	12	20	16	6	14	14	9	5	16	15	208	
—	—	—	—	—	—	—	1	—	—	—	—	2	
—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	
—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	
—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	
16													
1	5	11	6	2	4	1	3	5	2	3	2	60	66
	—	1	—	1	1	—	—	—	—	2	—	6	
89	33	27	30	20	14	17	19	18	10	25	18	320	
105	**40**	**34**	**36**	**25**	**20**	**29**	**26**	**24**	**13**	**29**	**24**	**405**	
145		**70**		**45**		**55**		**37**		**53**		**405**	

DÉCÈS DE 0 A 2 ANS

ANNÉE 1909

CAUSES DE DÉCÈS	0 à 3 mois.				3 mois à 1 an.				1 an à 2 ans.			
	1er trimest.	2me trimest.	3e trimest.	4me trimest.	1er trimest.	2me trimest.	3me trimest.	4me trimest.	1er trimest.	2me trimest.	3me trimest.	4me trimest.
Rougeole	»	»	»	»	9	9	2	1	12	10	4	4
Scarlatine	»	»	»	»	1	»	»	»	1	3	»	»
Coqueluche	»	»	1	1	1	2	1	1	1	2	1	»
Diphtérie et croup	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	1
Grippe	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
Érysipèle	»	1	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
Tuberculose des poumons	»	»	»	1	1	2	»	1	2	2	»	1
— des méninges	1	1	»	»	2	3	»	»	»	»	1	1
— abdominale	»	»	»	»	»	»	»	»	1	»	»	1
Syphilis	2	»	1	»	1	»	»	»	»	»	»	»
Méningite simple	4	4	14	6	16	11	22	18	10	14	8	6
Convulsion des enfants	7	7	4	4	13	8	4	7	2	4	2	1
Maladies organiques du cœur	1	2	1	»	»	»	»	»	»	»	»	»
Affections du larynx	»	1	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
Bronchite aiguë	10	3	»	5	20	16	9	10	10	11	1	4
Broncho-pneumonie	6	2	1	6	15	3	3	10	16	9	13	7
Pneumonie	1	1	»	1	2	4	3	2	6	2	2	1
Congestion et apoplexie pulmonaires	»	2	»	1	1	5	»	»	1	3	»	1
Affections de la bouche et des annexes	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
Diarrhée et entérite	22	32	76	46	13	40	103	57	3	6	16	8
Hernies. Obstructions intestinales	»	»	1	»	»	»	»	»	1	»	»	»
Ictère grave	»	1	1	»	»	»	»	»	»	»	»	»
Vices de conformation	2	1	3	2	1	»	3	3	1	»	1	»
Débilité congénitale	29	30	32	28	1	1	»	»	»	»	»	»
Autres maladies du premier âge	3	3	4	4	»	»	1	1	»	1	1	1
Mort subite	1	1	1	»	1	»	1	»	»	»	»	»
Causes de décès non spécifiées et autres	3	2	3	1	1	2	2	1	»	1	»	»
	92	94	143	106	117	103	154	112	67	68	50	37
	435				489				222			
	1146											

ANNÉE 1909. **Naissances selon l'état civil et l'âge de la mère.**

AGE DE LA MÈRE	LÉGITIMES								ILLÉGITIMES								TOTAL par AGE
	MASCULIN				FÉMININ				MASCULIN				FÉMININ				
	1er trimestre.	2e trimestre.	3e trimestre.	4e trimestre.	1er trimestre.	2e trimestre.	3e trimestre.	4e trimestre.	1er trimestre.	2e trimestre.	3e trimestre.	4e trimestre.	1er trimestre.	2e trimestre.	3e trimestre.	4e trimestre.	
Moins de 15 ans	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
De 15 à 19 ans	16	20	12	18	12	16	16	18	44	29	39	43	40	33	37	29	422
De 20 à 24 ans	136	121	128	124	125	134	137	106	46	55	56	53	54	55	47	60	1.437
De 25 à 29 ans	159	179	155	168	143	155	138	146	14	23	18	19	17	28	17	21	1.400
De 30 à 34 ans	116	101	96	90	107	123	90	95	8	8	6	10	12	3	10	12	887
De 35 à 39 ans	72	74	53	66	65	68	66	58	3	4	1	2	5	5	5	3	550
De 40 à 44 ans	30	24	17	18	25	29	30	24	2	»	1	4	»	»	3	2	209
De 45 à 49 ans	»	2	»	»	3	3	2	5	»	»	»	1	»	»	»	»	16
De 50 ans et au-dessus	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
De parents inconnus	»	»	»	»	»	»	»	»	4	1	7	5	5	7	6	9	44
TOTAL PAR TRIMESTRE	529	521	461	484	480	528	479	452	121	120	128	137	133	131	125	136	4.965
TOTAL PAR SEXE	1.995				1.939				506				525				
Total général	3.934								1.031								

Année 1909.

Mort-nés selon l'état civil et l'âge de la mère.

Age de la mère	Légitimes								Illégitimes								Total par age	Pourcentage des mort-nés par rapport aux naissances
	Masculin				Féminin				Masculin				Féminin					
	1er trimestre.	2e trimestre.	3e trimestre.	4e trimestre.	1er trimestre.	2e trimestre.	3e trimestre.	4e trimestre.	1er trimestre.	2e trimestre.	3e trimestre.	4e trimestre.	1er trimestre.	2e trimestre.	3e trimestre.	4e trimestre.		
Moins de 15 ans	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
De 15 à 19 ans	2	1	1	»	»	»	»	2	4	6	3	3	»	7	3	2	34	8,05
De 20 à 24 ans	8	7	6	4	7	8	5	3	10	3	9	8	2	6	1	2	89	6. 1
De 25 à 29 ans	21	12	7	11	6	7	14	10	1	2	2	4	1	2	1	1	102	7,28
De 30 à 34 ans	21	15	4	9	6	5	4	7	2	2	2	3	»	»	2	1	83	9.35
De 35 à 39 ans	16	8	7	6	10	7	7	2	»	»	1	»	»	»	1	»	65	11,81
De 40 à 44 ans	3	3	2	2	5	1	5	2	»	»	»	»	»	»	»	»	23	11,00
De 45 à 49 ans	»	»	»	1	»	»	1	»	1	»	»	»	»	»	»	»	3	18,75
De 50 ans et au-dessus	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
De parents inconnus	»	»	»	»	»	»	»	»	2	»	1	»	1	»	»	2	6	»
Total par trimestre	71	46	27	33	34	28	36	26	20	13	18	18	4	15	8	8		
Total par sexe	177				124				69				35				405	8,15
Total général	301								104									

ANNÉE 1909. **Maladies transmissibles signalées au Bureau d'Hygiène pendant l'année 1909.**

(EXÉCUTION DE LA LOI DU 15 FÉVRIER 1902)

DÉSIGNATION DES MALADIES dont la DÉCLARATION EST OBLIGATOIRE	NOMBRE DE CAS SURVENUS SUR LE TERRITOIRE DE LA VILLE — QUARTIERS											MILITAIRES	PRISONS	TOTAUX DE L'ANNÉE
	Hôtel de Ville	La Gare Saint-Sauveur	Moulins	Wazemmes	Vauban	Saint-André Sainte Catherine	Esquermes	Saint-Maurice	Fives	Canteleu	Sud			
Fièvre typhoïde	2	6	11	16	6	6	3	»	1	»	5	3	»	62
Typhus exanthématique	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
Varioloïde	1	»	1	1	2	6	1	»	»	»	»	1	»	13
Scarlatine	26	59	35	73	31	49	27	13	28	35	8	33	»	417
Rougeole	27	57	112	108	67	77	27	1	99	7	18	14	»	614
Diphtérie	2	6	8	11	1	5	3	1	13	3	4	1	»	58
Suette miliaire	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
Choléra et maladies cholériformes	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
Peste	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
Fièvre jaune	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
Dysenterie	»	»	»	1	»	»	»	»	»	»	»	»	»	1
Infections puerpérales	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
Ophtalmie des nouveau-nés	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
Méningite cérébro-spinale épidémique	»	2	1	3	»	1	(1)1	»	1	»	»	3	»	12
TOTAL	58	130	171	213	107	144	62	15	142	45	35	55	»	**1177**
	1177											**55**		
DÉSIGANTION DES MALADIES dont la DÉCLARATION EST FACULTATIVE														
Tuberculose pulmonaire	»	»	»	3	»	1	»	»	1	»	»	»	»	5
Coqueluche	»	»	»	»	»	9	»	»	22	»	»	»	»	31
Grippe	»	»	»	»	»	2	»	»	»	»	»	»	»	2
Pneumonie et broncho-pneumonie	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
Erysipèle	»	1	3	1	»	4	1	»	»	»	»	»	»	10
Oreillons	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
Lèpre	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
Teigne	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
Conjonctivite purulente et ophtalmie granuleuse	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
TOTAL	»	1	3	4	»	16	1	»	23	»	»	»	»	**48**
	48											»		

(1) Malade traitée à l'hôpital de la Charité, domiciliée à Lomme.

ANNÉE 1909. **Relevé des maladies épidémiques déclarées par âge et par sexe.**

MALADIES dont la déclaration est obligatoire		0 à 1 an M	0 à 1 an F	1 à 5 ans M	1 à 5 ans F	5 à 10 ans M	5 à 10 ans F	10 à 20 ans M	10 à 20 ans F	20 à 30 ans M	20 à 30 ans F	30 à 40 ans M	30 à 40 ans F	40 à 50 ans M	40 à 50 ans F	50 à 60 ans M	50 à 60 ans F	60 et au-dessus M	60 et au-dessus F	TOTAL PAR TRIMESTRE	TOTAL ANNUEL PAR MALADIE
FIÈVRE TYPHOIDE	1er trimestre	—	—	1	1	—	—	7	4	8	7	2	2	—	1	—	—	—	—	34	62
	2e — ..	—	—	—	—	—	—	—	—	—	1	—	—	—	—	—	—	—	—	1	
	3e — ..	—	—	—	—	—	1	1	1	3	1	1	2	—	—	—	1	—	—	11	
	4e — ..	—	—	—	—	3	1	4	3	3	—	1	—	—	1	—	—	—	—	16	
		—	—	1	1	3	2	12	9	14	9	4	4	—	2	—	1	—	—		
		—		2		5		21		23		8		2		1		—			
TYPHUS EXANTHÉMATIQUE	1er trimestre	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
	2e — ..	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	
	3e — ..	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	
	4e — ..	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	
		—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—		
		—		—		—		—		—		—		—		—		—			
VARIOLOIDE	1er trimestre	—	—	2	—	1	1	2	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	6	13
	2e — ..	—	—	—	2	2	1	—	—	—	—	—	1	—	—	—	—	—	—	6	
	3e — ..	—	—	—	—	—	1	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	1	
	4e — ..	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	
		—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—		
		—	—	2	2	3	3	2	—	—	—	—	1	—	—	—	—	—	—		
		—		4		6		2		—		1		—		—		—			

MALADIES dont la déclaration est obligatoire		0 à 1 an M	0 à 1 an F	1 à 5 ans M	1 à 5 ans F	5 à 10 ans M	5 à 10 ans F	10 à 20 ans M	10 à 20 ans F	20 à 30 ans M	20 à 30 ans F	30 à 40 ans M	30 à 40 ans F	40 à 50 ans M	40 à 50 ans F	50 à 60 ans M	50 à 60 ans F	60 et au-dessus M	60 et au-dessus F	TOTAL PAR TRIMESTRE	TOTAL ANNUEL PAR MALADIE
REPORT.																					1164
CHOLÉRA ET MALADIES CHOLÉRIFORMES	1er trimestre	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
	2e — ..	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	
	3e — ..	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	
	4e — ..	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	
		—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—		
		—		—		—		—		—		—		—		—		—			
PESTE	1er trimestre	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
	2e — ..	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	
	3e — ..	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	
	4e — ..	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	
		—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—		
		—		—		—		—		—		—		—		—		—			
FIÈVRE JAUNE	1er trimestre	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
	2e — ..	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	
	3e — ..	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	
	4e — ..	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	
		—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—		
		—		—		—		—		—		—		—		—		—			

MALADIES dont la déclaration est obligatoire		0 à 1 an M	0 à 1 an F	1 à 5 ans M	1 à 5 ans F	5 à 10 ans M	5 à 10 ans F	10 à 20 ans M	10 à 20 ans F	20 à 30 ans M	20 à 30 ans F	30 à 40 ans M	30 à 40 ans F	40 à 50 ans M	40 à 50 ans F	50 à 60 ans M	50 à 60 ans F	60 et au-dessus M	60 et au-dessus F	TOTAL PAR TRIMESTRE	TOTAL ANNUEL PAR MALADIE
SCARLATINE	1er trimestre	1	—	3	11	16	28	13	14	4	1	—	—	1	—	—	—	—	—	92	417
	2e — ..	1	—	14	8	24	26	12	13	1	2	—	2	1	—	—	—	—	—	104	
	3e — ..	1	5	15	10	23	22	17	14	4	—	—	—	—	—	—	1	—	—	115	
	4e — ..	2	1	10	5	21	19	10	10	26	1	—	1	—	—	—	—	—	—	106	
		5	6	42	34	87	95	52	51	35	4	—	3	2	—	—	1	—	—		
		11		76		182		103		39		3		2		1		—			
ROUGEOLE	1er trimestre	10	9	73	81	34	37	6	2	7	—	—	—	1	—	—	—	—	—	260	614
	2e — ..	9	11	86	60	28	47	3	3	8	2	—	—	—	—	—	—	—	—	277	
	3e — ..	4	7	21	20	12	14	1	2	3	—	—	—	—	—	—	—	—	—	84	
	4e — ..	—	1	4	4	2	2	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	13	
		23	28	184	165	76	100	10	7	18	2	—	—	1	—	—	—	—	—		
		51		349		176		17		20		—		1		—		—			
DIPHTÉRIE	1er trimestre	—	—	4	1	1	4	—	1	—	—	—	—	—	—	—	—	—	1	12	58
	2e — ..	—	—	3	1	—	2	—	—	—	1	—	—	—	—	—	—	—	—	7	
	3e — ..	—	2	7	6	1	2	1	1	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	20	
	4e — ..	—	1	3	7	2	2	1	—	1	1	—	—	—	1	—	—	—	—	19	
		—	3	1	15	4	10	2	2	1	2	—	—	—	1	—	—	—	1		
		3		32		14		4		3		—		1		—		1			
SUETTE MILIAIRE	1er trimestre	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
	2e — ..	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	
	3e — ..	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	
	4e — ..	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	
		—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—		
		—		—		—		—		—		—		—		—		—			

A Reporter 1164

MALADIES dont la déclaration est obligatoire		0 à 1 an M	0 à 1 an F	1 à 5 ans M	1 à 5 ans F	5 à 10 ans M	5 à 10 ans F	10 à 20 ans M	10 à 20 ans F	20 à 30 ans M	20 à 30 ans F	30 à 40 ans M	30 à 40 ans F	40 à 50 ans M	40 à 50 ans F	50 à 60 ans M	50 à 60 ans F	60 et au-dessus M	60 et au-dessus F	TOTAL PAR TRIMESTRE	TOTAL ANNUEL PAR MALADIE
DYSENTERIE	1er trimestre	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	1
	2e — ..	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	
	3e — ..	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	
	4e — ..	—	—	—	—	—	—	—	—	1	—	—	—	—	—	—	—	—	—	1	
		—	—	—	—	—	—	—	—	1	—	—	—	—	—	—	—	—	—		
		—		—		—		—		1		—		—		—		—			
INFECTIONS PUERPÉRALES	1er trimestre	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
	2e — ..	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	
	3e — ..	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	
	4e — ..	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	
		—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—		
		—		—		—		—		—		—		—		—		—			
OPHTALMIE DES NOUVEAU-NÉS	1er trimestre	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
	2e — ..	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	
	3e — ..	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	
	4e — ..	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	
		—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—		
		—		—		—		—		—		—		—		—		—			
MÉNINGITE CÉRÉBRO-SPINALE ÉPIDÉMIQUE	1er trimestre	—	—	—	—	—	—	1	—	2	1	—	—	—	—	—	—	—	—	4	12
	2e — ..	—	—	—	—	—	—	—	—	1	—	—	—	—	1	—	—	—	—	2	
	3e — ..	—	—	—	—	—	—	1	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	1	
	4e — ..	—	—	—	—	1	1	—	1	1	—	—	—	—	—	1	—	—	—	5	
		—	—	—	—	1	1	2	1	4	1	—	—	—	1	1	—	—	—		
		—		—		2		3		5		—		1		1		—			

Total général des maladies déclarées 11 7

Année 1909. — Relevé des maladies épidémiques déclarées, par âge et par sexe *(Suite)*.

MALADIES dont la déclaration est facultative		0 à 1 an M	0 à 1 an F	1 à 5 ans M	1 à 5 ans F	5 à 10 ans M	5 à 10 ans F	10 à 20 ans M	10 à 20 ans F	20 à 30 ans M	20 à 30 ans F	30 à 40 ans M	30 à 40 ans F	40 à 50 ans M	40 à 50 ans F	50 à 60 ans M	50 à 60 ans F	60 et au-dessus M	60 et au-dessus F	TOTAL PAR TRIMESTRE	TOTAL ANNUEL PAR MALADIE
TUBERCULOSE PULMONAIRE	1er trimestre	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	1	—	—	—	—	—	1	5
	2e — ..	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	1	—	—	1	—	—	—	—	2	
	3e — ..	—	—	—	—	—	1	—	1	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	2	
	4e — ..	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	
		—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—		
		—	—	—	—	—	1	—	1	—	—	1	—	1	1	—	—	—	—		
		—		—		1		1		—		1		2		—		—			
COQUELUCHE	1er trimestre	—	1	1	1	—	1	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	4	31
	2e — ..	—	—	2	3	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	5	
	3e — ..	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	
	4e — ..	—	1	9	11	—	1	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	22	
		—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—		
		—	2	12	15	—	2	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—		
		2		27		2		—		—		—		—		—		—			
GRIPPE	1er trimestre	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	1	1	2
	2e — ..	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	
	3e — ..	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	
	4e — ..	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	1	—	1	
		—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—		
		—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	1	1		
		—		—		—		—		—		—		—		—		2			
PNEUMONIE BRONCHO-PNEUMONIE	1er trimestre	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
	2e — ..	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	
	3e — ..	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	
	4e — ..	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	
		—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—		
		—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—		
		—		—		—		—		—		—		—		—		—			
ÉRYSIPÈLE	1er trimestre	—	—	—	—	—	—	—	1	—	—	1	—	—	—	—	—	—	—	2	10
	2e — ..	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	2	2	4	
	3e — ..	—	—	—	—	—	—	—	—	—	1	—	—	—	1	—	—	2	—	4	
	4e — .	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	
		—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—		
		—	—	—	—	—	—	—	1	—	1	1	—	—	1	—	—	4	2		
		—		—		—		1		1		1		1		—		6			
																				À REPORTER. . .	48

MALADIES dont la déclaration est facultative		0 à 1 an M	0 à 1 an F	1 à 5 ans M	1 à 5 ans F	5 à 10 ans M	5 à 10 ans F	10 à 20 ans M	10 à 20 ans F	20 à 30 ans M	20 à 30 ans F	30 à 40 ans M	30 à 40 ans F	40 à 50 ans M	40 à 50 ans F	50 à 60 ans M	50 à 60 ans F	60 et au-dessus M	60 et au-dessus F	TOTAL PAR TRIMESTRE	TOTAL ANNUEL PAR MALADIE
																				REPORT. . . .	48
OREILLONS	1er trimestre	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
	2e — ..	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	
	3e — ..	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	
	4e — ..	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	
		—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—		
		—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—		
		—		—		—		—		—		—		—		—		—			
LÈPRE	1er trimestre	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
	2e — ..	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	
	4e — ..	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	
		—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—		
		—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—		
		—		—		—		—		—		—		—		—		—			
TEIGNE	1er trimestre	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
	2e — ..	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	
	3e — ..	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	
	4e — ..	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	
		—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—		
		—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—		
		—		—		—		—		—		—		—		—		—			
CONJONCTIVITE PURULENTE OPHTALMIE GRANULEUSE	1er trimestre	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
	2e — ..	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	
	3e — ..	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	
	4e — ..	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	
		—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—		
		—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—		
		—		—		—		—		—		—		—		—		—			
																				TOTAL DES MALADIES DÉCLARÉES . . .	48

Année 1909. **Service des désinfections.**

RÉPARTITION DES MALADIES	NOMBRE d'opérations	RÉPARTITION DES MALADIES	NOMBRE d'opérations
I. — DÉCLARATION ET DÉSINFECTION OBLIGATOIRES		**II. — DÉCLARATION ET DÉSINFECTION FACULTATIVES**	
Fièvre typhoïde	40	Tuberculose pulmonaire	181
Typhus exanthématique	»	Coqueluche	2
Variolo-ïde	1	Grippe	4
Diphtérie	62	Pneumonie et broncho-pneumonie	»
Scarlatine	188	Erysipèle	3
Rougeole	45	Oreillons	1
Suette miliaire	»	Lèpre	»
Maladies cholériformes	1	Teigne	»
Peste	»	Conjonctivite purulente et ophtalmie granuleuse	»
Fièvre jaune	»	Cancer	3
Dysenterie	»	Assainissement	119
Infections puerpérales	3		
Ophtalmie des nouveau-nés	»		
Méningite cérébro-spinale épidémique	5		
Total	345	Total	313

RÉPARTITION PAR QUARTIER	NOMBRE d'opérations
Hôtel	53
La Gare et Saint-Sauveur	67
Moulins	77
Wazemmes	121
Vauban	78
Saint-André et Sainte-Catherine	98
Esquermes	34
Saint-Maurice	29
Fives	71
Canteleu	15
Sud	15
Total	658

OPÉRATIONS FAITES A LA DEMANDE :	
Du Bureau d'Hygiène	522
Des Administrations publiques	31
Des Médecins	51
Des particuliers	54
Total	658
Nombre total de mètres cubes désinfectés	89.777m3904
Nombre total de literies désinfectées	329 »
Nombre total d'écoles désinfectées	42 »

Année 1909. — Service de l'Inspection des Logements insalubres et de salubrité publique.

1° NATURE DES DIVERSES PLAINTES ET SUITES DONNÉES

NATURE DES PLAINTES	NOMBRE	SUITES DONNÉES APRÈS ENQUÊTES EFFECTUÉES	
Insalubrité des habitations.	729	Applications des prescriptions de la loi de 1902, concernant l'insalubrité des habitations	686
		Plaintes non fondées et classées	33
		Plaintes retirées lors de l'enquête	10
Mauvaise tenue des logements	18	Observations et invitations par la Police en vue d'obtenir une meilleure tenue des logements	8
		Lettres à l'Administration du Bureau de Bienfaisance, la priant d'intervenir auprès de ses assistés signalés comme malpropres	5
		Plaintes non fondées et classées	5
Animaux de basse-cour	18	Étant donné le grand espace accordé aux animaux, et sous la condition de très grande propreté, ceux-ci ont été tolérés	6
		Suppressions totales par suite de manque d'espace et de propreté	12
Établissements industriels	34	Visites et contrôles des prescriptions contenues dans l'autorisation préfectorale et applications des lois et décrets	34
Bouches d'égout et canaux répandant de mauvaises odeurs, défaut d'écoulement d'eau souterrain, terrains non clôturés, etc.	20	Propositions diverses aux Travaux Municipaux chargés d'appliquer le Règlement de voirie	20
Plaintes diverses	91	Lettres à la Police en vue de l'application des règlements relatifs à la salubrité de la voie publique	1
		Suites diverses	90
Total des plaintes examinées.	910		

2° CLASSEMENT DES VISITES FAITES

1° En vue de l'application des articles 12, 13 et 14 sur les logements insalubres, de la loi du 15 février 1902	1.059
2° En vue de l'application de l'article 11 de la loi (Permis de bâtir)	54
3° Recollements des conditions prescrites par le Règlement sanitaire : 1° Dans les immeubles récemment construits	4
3° Recollements des conditions prescrites par le Règlement sanitaire : 2° Dans ceux dont la disposition des lieux a été modifiée	1
4° Dans les vacheries et porcheries, en vue de s'assurer si les prescriptions contenues dans l'autorisation préfectorale sont observées	31
5° En vue de l'observance des prescriptions du Règlement sanitaire concernant la salubrité des logements loués à la nuit	33
Total des visites effectuées	1.182

Année 1909. — **Relevé des travaux d'assainissement prescrits dans les logements, en vertu de la loi sur la Protection de la Santé publique.**

NATURE DES TRAVAUX	TOTAL
Curage et visite des fosses d'aisances, cimentage des murs et voûtes, agrandissement de fosses, suppression de tonneaux enfoncés dans le sol et servant de fosses d'aisances	281
Suppression des déversements de matières excrémentielles dans les cours d'eau et égouts	8
Augmentation des privés mis à a disposition des locataires	8
Ventilation des fosses d'aisances	99
Remplacement de tuyaux d'aérage dont la section et la hauteur sont insuffisantes. Réparation de tuyaux en mauvais état, suppression des coudes, prolongement des tuyaux jusqu'au-dessous de la voûte de la fosse, etc., etc.	81
Réparation, reconstruction de cabinets d'aisances en mauvais état	2
Remplacement des encadrements et tampons défectueux (pierre fendue ou bois) bouchant les trous d'extraction et l'orifice des puits	136
Fermeture des sièges au moyen de tampons en bois	62
Réparation ou remplacement de siège	15
Réparation et établissement de portes aux cabinets	22
Grattage, réparation, badigeonnage des murs et plafonds des cabinets d'aisances	86
Établissement de fosses d'aisances dans les immeubles qui en sont dépourvus	2
A reporter	802

NATURE DES TRAVAUX	TOTAL
Report	802
Évacuation des urines dans les fosses d'aisances voisines	18
Construction de fosses spéciales pour les fumiers et purins	12
Installation de ventilateurs aux écuries	5
Suppression de puits absorbants, création d'écoulement vers les fils d'eau et les égouts	10
Curage de puits absorbants qu'il est impossible de supprimer	5
Réparation ou remaniement des pavages et fils d'eau	236
Remplacement de fils d'eau découverts le long des couloirs par des caniveaux en fonte avec plaques mobiles sur les fils d'eau	∞
Suppression de fils d'eau dans les couloirs et écoulement direct dans les aqueducs	4
Réparation, remplacement d'urinoirs	40
Installation de cuvettes hermétiques et siphons	77
Réparation de toitures, nochères, tuyaux de descente, plates-formes, lanterneaux et tabatières	168
Installation de chéneaux ou de nochères volantes aux toitures qui en sont dépourvues	25
Réparation de carrelages	98
Badigeonnages extérieurs	123
A reporter	1631

NATURE DES TRAVAUX	TOTAL
REPORT.	1.631
Badigeonnages intérieurs.	501
Réparation de planchers	105
Réparation de portes et fenêtres.	74
Grattage à vif d'enduits altérés par l'humidité. Réfection des enduits après application de brai végétal ou goudron de houille	48
Surélévation et réparation de cheminées	75
Réparation de pompes à eau potable . .	22
Distribution d'eau potable dans les immeubles où l'eau a été reconnue de mauvaise qualité	57
Établissement de vasistas.	18
Percement de fenêtres	9
Interdiction de chambres mansardées à usage de chambres à coucher.	»
Interdiction de caves comme chambres à coucher	1
A REPORTER.	2.541

NATURE DES TRAVAUX	TOTAL
REPORT.	2.541
Interdiction de soupentes comme chambres à coucher	»
Interdiction de maisons à usage d'habitation.	1
Interdiction de pièces du rez-de-chaussée ou des étages à titre de chambres à coucher	9
Interdiction de pièces en sous-sol à usage d'habitation de nuit	4
Interdiction de constructions en planches à usage d'habitation	4
Augmentation de la surface d'éclairage des pièces à habiter, cette surface n'étant pas conforme au règlement sanitaire.	»
Surélévation des pièces habitables dont la hauteur n'est pas conforme au règlement sanitaire.	»
Établissement d'une couche isolante imperméable sur le sol en terre battue des pièces du rez-de-chaussée.	5
Prescriptions diverses	277
TOTAL GÉNÉRAL	2.841

ANNÉE 1909

INSPECTION DES LOGEMENTS INSALUBRES

(Application des Articles 12, 13, 14 de la loi du 15 février 1902)

Nombre de rapports établis et proposant des mesures d'assainissement à l'effet de supprimer les causes d'insalubrité constatées	686
Affaires terminées après avis du Maire, invitant les intéressés à prendre connaissance des dits rapports et à formuler leurs observations dans un délai de quinze jours	253
Rapports transmis aux Commissions sanitaires pour avis	175
Nombre d'arrêtés d'injonction, pour travaux d'assainissement, pris après avis des Commissions sanitaires	163
Nombre d'arrêtés d'injonction, pour interdiction d'habitation, pris après avis des Commissions sanitaires	2
Nombre d'arrêtés d'injonction, pour travaux d'assainissement, pris par application du règlement sanitaire	»
Nombre de recours formés devant le Conseil de Préfecture contre les arrêtés d'injonction	»
Nombre de recours formés devant le Conseil d'État	»
Chiffre de procès-verbaux dressés pour contraventions aux prescriptions des arrêtés d'injonction pris par le Maire	17
Affaires transmises au Tribunal de simple police	1
Jugements prononcés par MM. les Juges de Paix et condamnant les contrevenants	1
Jugements prononcés par le Tribunal correctionnel et condamnant les contrevenants. (Interdictions d'habitation)	»
Appels ou recours des intéressés devant les juridictions compétentes contre les jugements rendus par les Tribunaux judiciaires	»
Exécutions des travaux d'office par le Maire aux frais des intéressés	»
Expulsions par le Maire, aux frais des intéressés, des occupants des immeubles interdits à titre d'habitation	»
Affaires en cours d'exécution ou à exécuter	258

ANNÉE 1909

PERMIS DE BATIR

(Application de l'article 11 de la loi du 15 février 1902).

1° Constructions d'Habitations

Nombre de demandes d'autorisation de bâtir déposées	186
Nombre d'autorisations délivrées	181
Nombre de refus d'autorisation	5

Nombre d'infractions à la loi poursuivies devant le Tribunal correctionnel	9
Nombre de condamnations prononcées	8

2° Modifications et Transformations

DANS LA DISPOSITION DES LIEUX DES IMMEUBLES

Nombre de demandes en vue de modifier des immeubles	80
Nombre d'autorisations délivrées	79
Nombre de refus d'autorisation	1

Nombre d'affaires poursuivies en simple police pour infractions au Règlement sanitaire, qui stipule, en son article 43 (680 du Code des Arrêtés), que les dispositions de l'article 11 de la loi du 15 février 1902 sont applicables aux grosses réparations ayant pour but de changer les dispositions des lieux	5
Nombre de condamnations prononcées	5

Année 1909

ASILE DE NUIT

Mouvement de l'Asile municipal de Nuit

TRIMESTRES	LOGÉS A L'ASILE			TOTAUX	DÉSINFECTIONS opérées A L'ÉTUVE	DOUCHES DISTRIBUÉES	BAINS pour FEMMES et ENFANTS
	HOMMES	FEMMES	ENFANTS				
1er Trimestre	6.234	163	142	6.539	374	6.234	305
2e —	6.173	215	89	6.477	418	6.173	297
3e —	5.984	229	101	6.314	350	5.904	316
4e —	6.050	166	65	6.281	356	6.050	231
TOTAUX GÉNÉRAUX POUR L'ANNÉE.	24.441	773	397	25.611	1.498	24.361	1.149

Année 1909

ASILE MUNICIPAL DE NUIT

État civil des Passagers

TRIMESTRES	CÉLIBATAIRES		MARIÉS		VEUFS	VEUVES	DIVORCÉS		SÉPARÉS		ENFANTS		TOTAUX
	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes			Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	Masculin	Féminin	
1er trimestre	5.251	48	384	77	508	37	70	1	21	—	72	70	6.539
2e —	5.161	48	594	108	409	46	85	13	14	—	50	39	6.477
3e —	4.840	101	515	63	550	58	60	7	19	—	64	37	6.314
4e —	5.024	61	428	67	491	26	84	12	23	—	36	29	6.281
Totaux généraux pr l'année	20.276	258	1.831	315	1.958	167	299	33	77	—	222	175	25.611

Catégories d'âge des Passagers

SEXE		0 à 1	1 à 5	5 à 10	10 à 13	13 à 15	15 à 20	20 à 25	25 à 35	35 à 50	50 à 60	60 à 70	70 à 80	80 à 90	90 à 100	TOTAUX
Enfants	MASCULIN 1er trimestre . .	—	13	23	24	12	—	—	—	—	—	—	—	—	—	72
	MASCULIN 2e — . .	6	16	16	9	3	—	—	—	—	—	—	—	—	—	50
	MASCULIN 3e — . .	7	32	14	11	1	—	—	—	—	—	—	—	—	—	64
	MASCULIN 4e — . .	8	5	10	12	1	—	—	—	—	—	—	—	—	—	36
	TOTAUX pour l'année	21	66	63	55	17	—	—	—	—	—	—	—	—	—	222
	FÉMININ 1er trimestre . .	2	4	25	38	1	—	—	—	—	—	—	—	—	—	70
	FÉMININ 2e — . .	—	10	12	17	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	39
	FÉMININ 3e — . .	—	6	20	8	3	—	—	—	—	—	—	—	—	—	37
	FÉMININ 4e — . .	4	4	11	10	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	29
	TOTAUX pour l'année	6	24	68	73	4	—	—	—	—	—	—	—	—	—	175
Hommes	1er trimestre . .	—	—	—	—	—	497	495	1.504	2.677	816	229	16	—	—	6.234
	2e — . .	—	—	—	—	—	445	482	1.208	2.725	978	310	25	—	—	6.173
	3e — . .	—	—	—	—	—	446	410	1.170	2.744	922	286	15	1	—	5.984
	4e — . .	—	—	—	—	—	620	431	1.194	2.723	881	181	20	—	—	6.050
	TOTAUX pour l'année	—	—	—	—	—	1.998	1.818	5.076	10.869	3.597	1.006	76	1	—	24.441
Femmes	1er trimestre . .	—	—	—	—	—	10	20	31	77	25	—	—	—	—	163
	2e — . .	—	—	—	—	—	15	13	25	125	20	17	—	—	—	215
	3e — . .	—	—	—	—	—	21	21	32	110	37	8	—	—	—	229
	4e — . .	—	—	—	—	—	10	19	8	100	26	3	—	—	—	166
	TOTAUX pour l'année	—	—	—	—	—	56	73	96	412	108	28	—	—	—	773
TOTAUX GÉNÉRAUX pour l'année.		27	90	131	128	21	2.054	1.891	5.172	11.281	3.705	1.034	76	1	—	25.611

Composition des Familles.

	ENFANTS	AVEC PÈRE ET MÈRE				AVEC PÈRE SEUL				AVEC MÈRE SEULE				SANS PÈRE, NI MÈRE				TOTAL DES FAMILLES				TOTAL DES ENFANTS			
		1er trimestre	2e trimestre	3e trimestre	4e trimestre	1er trimestre	2e trimestre	3e trimestre	4e trimestre	1er trimestre	2e trimestre	3e trimestre	4e trimestre	1er trimestre	2e trimestre	3e trimestre	4e trimestre	1er trimestre	2e trimestre	3e trimestre	4e trimestre	1er trimestre	2e trimestre	3e trimestre	4e trimestre
NOMBRE de FAMILLES se composant de :	1	—	1	8	2	21	7	2	7	5	14	14	15	16	6	8	3	42	28	32	27	42	28	32	27
	2	3	1	2	2	5	2	7	5	1	6	1	3	4	1	2	3	13	9	11	13	26	18	22	26
	3	—	—	1	—	4	4	1	2	1	2	4	1	10	—	—	1	15	6	9	4	45	18	27	12
	4	3	4	4	—	2	—	—	—	1	1	1	—	—	—	—	—	6	5	5	—	24	20	20	—
	5	1	1	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	1	1	—	—	5	5	—	—
	6	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
TOTAUX par trimestre.		7	7	15	4	32	13	10	14	8	23	20	19	30	7	10	7	77	49	57	44	142	89	101	65
TOTAUX généraux pour l'année		33				69				70				54				226				397			

Année 1909 ASILE DE NUIT (Professions et Nationalités des Passagers)

PROFESSIONS	TOTAL des passagers par profession				NATIONALITÉ DES PASSAGERS																											
					FRANÇAIS				BELGES				ANGLAIS				ALLEMANDS				DIVERS											
	1er trimestre	2e trimestre	3e trimestre	4e trimestre	1er trimestre	2e trimestre	3e trimestre	4e trimestre	1er trimestre	2e trimestre	3e trimestre	4e trimestre	1er trimestre	2e trimestre	3e trimestre	4e trimestre	1er trimestre	2e trimestre	3e trimestre	4e trimestre	1er trimestre	2e trimestre	3e trimestre	4e trimestre	1er trimestre	2e trimestre	3e trimestre	4e trimestre	1er trimestre	2e trimestre	3e trimestre	4e trimestre
HOMMES																																
Ouvriers de filature et de tissage	491	696	630	580	464	642	564	520	27	52	66	58	—	—	—	—	—	—	—	1	—	2	—	1	—	—	—	—	—	—	—	—
Ouvriers métallurgistes	474	568	470	491	431	505	420	434	41	52	44	54	—	—	—	—	1	8	2	1	1	3	4	2	—	—	—	—	—	—	—	—
Ouvriers teinturiers	111	89	64	66	108	84	64	66	2	5	—	—	—	—	—	—	1	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
Ouvriers blanchisseurs	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
Ouvriers de bâtiment	532	386	408	398	472	341	342	340	52	41	53	46	—	—	—	—	5	—	6	5	3	4	7	7	—	—	—	—	—	—	—	—
Terrassiers	190	74	63	83	163	60	41	65	34	14	22	18	—	—	—	—	—	—	—	—	2	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
Paveurs	6	26	16	15	6	26	16	15	—	—		—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
Colporteurs	122	101	95	96	111	91	87	86	8	5	4	3	—	—	—	—	2	4	4	7	1	1	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
Employés	16	17	65	28	13	16	55	20	3	1	6	2	—	—	—	—	—	—	4	3	—	—	—	3	—	—	—	—	—	—	—	—
Garçons boulangers	64	79	68	57	62	72	57	55	2	5	7	2	—	—	2	—	—	1	1	—	—	1	1	1	—	—	—	—	—	—	—	—
Garçons bouchers	9	18	4	19	9	16	4	18	—	2	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	1	—	—	—	—	—	—	—	—
Garçons de magasin	12	26	11	4	11	22	9	1	1	4	2	2	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
Cordonniers	93	134	133	113	82	114	111	107	7	20	1[illegible]	6	—	—	—	—	2	—	—	—	2	—	3	1	—	—	—	—	—	—	—	—
Jardiniers, ouvriers agricoles	45	66	49	69	44	53	42	62	—	13	7	6	—	—	—	—	1	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
Cochers, voituriers	197	157	162	182	171	144	144	139	26	13	18	13	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
Journaliers (hommes de peine)	3040	2998	3028	30 7	2660	2588	2591	2703	346	396	408	363	1	2	—	1	19	10	16	18	14	2	13	12	—	—	—	—	—	—	—	—
Professions diverses	823	738	718	782	717	625	610	659	97	96	88	112	1	6	2	2	3	5	8	6	5	6	10	3	—	—	—	—	—	—	—	—
Totaux	6234	6173	5984	6050	5524	5399	5157	5290	646	719	744	685	2	8	4	3	34	28	41	41	28	19	38	31	—	—	—	—	—	—	—	—
Totaux pour l'année	24.441				21.370				2.794				17				144				116				—				—			
FEMMES																																
Ouvrières de filature et de tissage	22	13	11	5	21	10	11	5	1	3	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
Couturières, mécaniciennes, etc.	3	4	18	1	3	4	18	1	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
Journalières, femmes de ménage	138	198	200	160	120	168	176	141	18	29	24	18	—	—	—	—	—	—	—	—	—	1	—	1	—	—	—	—	—	—	—	—
Totaux	163	215	229	166	144	182	205	147	19	32	24	18	—	—	—	—	—	—	—	—	—	1	—	1	—	—	—	—	—	—	—	—
Totaux pour l'année	773				678				93				—				—				2				—				—			
ENFANTS																																
	142	89	101	65	131	83	94	58	—	6	7	7	—	—	—	—	9	—	—	—	2	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
Totaux pour l'année	397				366				20				—				9				2				—				—			
Totaux par trimestre	6539	6477	6314	6281	5799	5664	5456	5495	665	757	775	710	2	8	4	3	43	28	41	41	30	20	38	32	—	—	—	—	—	—	—	—
Totaux généraux pour l'année	*25.611*				*22.114*				*2.907*				*17*				*153*				*120*				—				—			

RECRUTEMENT DE L'ARMÉE

CONSEIL DE RÉVISION

Nomenclature des affections ayant déterminé les exemptions, le classement dans l'armée auxiliaire ou l'ajournement des Conscrits de la classe 1908

LEUR RÉPARTITION PAR CANTON

VILLE DE LILLE. — CLASSE 1908.

	CANTONS																TOTAL DES CONSCRITS	Proportions pour cent sur la totalité générale.
	NORD		CENTRE		OUEST		EST		NORD-EST		SUD-EST		SUD		SUD-OUEST			
	Nombre de conscrits.	Proportions 0/0	Nombre de conscrits.	Proportions 0/0	Nombre de conscrits.	Proportions 0/0	Nombre de conscrits.	Proportions 0/0	Nombre de conscrits.	Proportions 0/0	Nombre de conscrits.	Proportions 0/0	Nombre de conscrits.	Proportions 0/0	Nombre de conscrits.	Proportions 0/0		
Exemptions	12	11.70	26	8.07	8	12.50	17	8.62	24	9.95	10	9.25	30	8.37	21	6.56	148	8.64
Ajournements	10	9.80	35	10.80	11	17.18	34	17.20	36	14.93	15	13.88	57	15.92	50	15.62	248	14.48
Services auxiliaires	1	0.90	7	2.17	5	7.81	4	2.03	3	1.24	6	5.55	12	3.35	11	3.43	49	2.86
Bons	79	77.45	254	78.88	40	62.50	142	72.08	178	73.85	77	71.29	259	72.34	238	74.37	1.267	74. »
TOTAUX	102		322		64		197		241		108		358		320		1.712	

DÉSIGNATION DES AFFECTIONS				CANTON NORD		
				Exemptions	Ajournements	Services auxiliaires
Appareil circulatoire.	Cœur	Lésions organiques.	Endocardite	—	—	—
			Hypertrophie du cœur	—	—	—
			Affections organiques du cœur	—	—	—
			Palpitations	—	—	—
	Vaisseaux		Varices	—	—	—
			Varicocèle	—	—	—
Appareil respiratoire	Poumons		Bronchite chronique	—	—	—
	Tuberculose pulmonaire (Voir *Tuberculose*).					
	Fièvre		Pleurésie chronique	—	—	—
Appareil de la reproduction	Testicules		Testicule engagé dans l'anneau	—	—	—
			Epididymite	—	—	—
			Atrophie des testicules	—	—	—
			— du testicule droit	—	—	—
Appareil nerveux.	Central		Bégaiement	—	—	—
			Epilepsie	—	—	—
			Idiotie	—	—	—
			Paralysie	—	—	—
			Tremblement nerveux	—	—	—
Appareil de la vision.	Défaut de syneigie		Strabisme	1	—	—
	Paupières		Nystagmus	—	—	—
	Globe oculaire		Astigmatisme	—	—	—
			Miopie	—	—	1
			Taies des deux cornées	—	—	1
			Taie de la cornée droite	—	—	2
			Perte de la vision à gauche	—	—	—
			— — — à droite	—	—	—
			Hypermétropie	—	—	—
			Kératite	—	—	1
			Opacité de la cornée	—	—	—
			Atrophie du nerf optique	—	—	—
			Opacité du cristallin	—	—	—
			Rétinite droite	—	—	—
			Cécité	—	—	—
Appareil de l'audition			Perforation du tympan	—	—	1
			Sclérose légère du tympan	1	—	1
			Otite suppurée	—	—	1
			Surdité	1	—	—
			Surdi-mutité	—	—	—
Appareil de l'olfaction			Déviation de la cloison nasale	—	—	—
Appareil locomoteur.	Système osseux.	Traumatismes	Déformation du thorax	—	—	—
			— du membre inférieur droit	—	—	—
			— — — gauche	—	—	—
			— du poignet droit	—	—	—
			Perte d'un doigt	—	—	—
			Mutilation du poignet gauche	—	—	—
			— du pied gauche	—	—	—
			Fracture du coude	—	—	—
			— de la jambe	—	—	—
			— du poignet	—	—	—
			— de la cuisse	—	—	—
			A reporter	3	—	12

CANTONS																				
CENTRE			OUEST			EST			NORD-EST			SUD-EST			SUD			SUD-OUEST		
Exemptions	Ajournements	Services auxiliaires	Exemptions	Ajournements	Services auxiliaires	Exemptions	Ajournements	Services auxiliaires	Exemptions	Ajournements	Services auxiliaires	Exemptions	Ajournements	Services auxiliaires	Exemptions	Ajournements	Services auxiliaires	Exemptions	Ajournements	Services auxiliaires
2	—	—	—	—	—	—	—	—	1	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
—	—	—	—	—	—	—	—	1	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	1
—	—	2	1	—	1	—	—	—	—	—	—	2	—	—	—	—	2	—	—	2
1	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
—	—	—	—	—	—	—	—	—	1	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
—	—	—	—	—	—	—	—	—	1	—	—	—	—	—	1	—	—	1	—	—
1	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
—	—	—	—	—	—	—	—	—	1	—	—	1	—	—	1	—	—	—	—	—
—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
—	—	1	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
1	—	2	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	1	—	—	1	—	—
1	—	—	—	—	2	—	—	—	—	—	—	—	—	2	1	—	2	1	—	5
2	—	—	—	—	—	1	—	—	1	—	—	1	—	—	1	—	—	1	—	—
—	—	—	—	—	1	1	—	—	1	—	—	—	—	1	2	—	—	1	—	—
—	—	—	—	—	—	1	—	—	1	—	—	1	—	—	1	—	—	—	—	—
1	—	—	—	—	—	2	—	—	1	—	—	1	—	—	1	—	—	1	—	—
—	—	—	—	—	—	—	—	1	—	—	—	—	—	—	1	—	1	—	—	—
—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	1	—	—	—	—	—	1	—	—
—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	1	—	—
—	—	—	—	—	—	1	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	1	—	—	—	—	—
1	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	1	—	—	—	—	—
1	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
1	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
—	—	—	—	—	—	—	—	—	2	—	—	—	—	—	—	—	—	2	—	—
—	—	—	—	—	—	—	—	—	1	—	1	—	—	—	—	—	—	—	—	—
—	—	—	—	—	—	1	—	—	1	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
12	—	5	1	—	4	7	—	2	12	—	1	7	—	3	12	—	5	10	—	8

DÉSIGNATION DES AFFECTIONS					CANTON NORD Exemptions	Ajournements	Services auxiliaires
				Report	3	—	1
Appareil locomoteur (*Suite*).	Système osseux (*Suite*).	Traumatismes (*Suite*).		Fracture du col du fémur	—	—	—
				— de la clavicule	—	—	—
				— du bras gauche	—	—	—
				Amputation du bras gauche	—	—	—
				— — droit	—	—	—
				— de la jambe	—	—	—
		Atrophies et difformités congénitales ou acquises pendant la croissance.	Difformités	Genuvalgum	—	—	—
				Cyphose	1	—	—
				Exostose	—	—	—
				Orteils en marteaux	—	—	—
				Déviation du rachis	—	—	—
				— de la main droite	—	—	—
				— du pied droit	—	—	—
				Pied bot	—	—	—
				Mutilation de la main droite	—	—	—
				Claudication	—	—	—
				Mauvaise dentition	—	—	—
			Atrophies.	du bras gauche	—	—	—
				— droit	—	—	—
				des membres inférieurs	—	—	—
		Ostéites		du fémur	—	—	—
	Système articulaire			Ankylose du coude droit	—	—	—
				— — gauche	—	—	—
				Coxalgie	—	—	—
				Rhumatisme	—	—	—
				Tumeur blanche du genou droit	—	—	—
				— — — gauche	—	—	—
				— — de la hanche	—	—	—
	Système musculaire.	Parois abdominales		Hernie	—	—	—
				Pointe de hernie	—	—	—
				Hernie ombilicale	—	—	—
				Eventration	—	—	—
				Torticolis chronique	—	—	—
Affections cutanées		Cicatrices.		Cicatrice du poignet gauche	—	—	—
				— de la main droite	—	—	—
				Cicatrices étendues du bras gauche	—	—	—
				— — — droit	—	—	—
		Affections de la peau		Lupus de la face	—	—	—
				Eczéma	—	—	—
				Ichtyose	—	—	—
Maladies de la nutrition				Petite taille	1	10	—
				Faiblesse	2	—	—
				Rachitisme	—	—	—
				Infantilisme	—	—	—
				Arrêt de développement	—	—	—
				Obésité	—	—	—
				Néphrite	—	—	—
Tuberculose				Adénite cervicale	—	—	—
				Tuberculose pulmonaire	2	—	—
				Ostéite tuberculeuse	—	—	—
				TOTAUX	12	10	1

CANTONS																				
CENTRE			OUEST			EST			NORD-EST			SUD-EST			SUD			SUD-OUEST		
Exemptions	Ajournements	Services auxiliaires	Exemptions	Ajournements	Services auxiliaires	Exemptions	Ajournements	Services auxiliaires	Exemptions	Ajournements	Services auxiliaires	Exemptions	Ajournements	Services auxiliaires	Exemptions	Ajournements	Services auxiliaires	Exemptions	Ajournements	Services auxiliaires
12	—	5	1	—	4	7	—	2	12	—	1	7	—	3	12	—	5	10	—	8
—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
—	—	—	—	—	—	—	—	1	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
—	—	—	—	—	—	—	—	—	1	—	—	—	—	—	—	—	—	1	—	—
—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
—	—	—	—	—	—	—	—	—	1	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
—	—	—	1	—	—	—	—	—	—	—	1	—	—	—	—	—	—	1	—	—
—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
2	—	—	—	—	—	1	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	1	—	—	—
—	—	—	1	—	—	—	—	—	1	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	1	—	—	—
—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	2	—	—	—
—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
—	—	—	—	—	—	—	—	—	1	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	1	—	—	—	—	—
—	—	—	—	—	1	1	—	1	—	—	1	—	—	1	—	—	1	1	—	1
—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	1	—	—	—	—	—	—
—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
—	—	—	—	—	—	1	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
—	—	—	—	—	—	1	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
—	—	2	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	1	—	—	—	—	—
—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	1	—	1
—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
5	35	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
2	—	—	1	11	—	2	34	—	2	36	—	1	15	1	4	57	2	4	50	1
1	—	—	1	—	—	—	—	—	1	—	—	2	—	—	1	—	—	3	—	—
—	—	—	—	—	—	1	—	—	2	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
—	—	—	1	—	—	1	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
4	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
—	—	—	2	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
—	—	—	—	—	—	2	—	—	3	—	—	—	—	—	2	—	—	—	—	—
—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
26	35	7	8	11	5	17	34	4	24	36	3	10	15	6	21	57	12	21	50	11

ANNÉE 1909

ENFANTS ENVOYÉS PAR LA VILLE DE LILLE

(En traitement du 1er janvier

Nos d'ordre	NOMS et PRÉNOMS	AGE	DATE D'ENTRÉE	DATE DE SORTIE	NATURE DE L'AFFECTION	Suppurant	Non suppurant	ÉTAT DE L'ENFANT A LA SORTIE			
								Guéri	Amélioré	Sans changement	Aggravé
	GARÇONS										
1	T.	8 ans	31 juillet 1904	22 décembre 1909	Ostéo-arthrite tuberculeuse du genou. Scapulalgie	—	1	1	—	—	—
2	M.	8 ans	2 mars 1905	20 août 1909	Rachitisme et scoliose. . . .	—	1	—	1	—	—
3	F.	10 ans	2 mars 1905	. . . . .	Coxalgie double.	1	—	—	—	—	—
4	D.	8 ans	11 octobre 1905	18 avril 1909	Coxalgie suppurée.	1	—	1	—	—	—
5	C.	7 ans	24 octobre 1906	. . . . .	Rachitisme	—	1	—	—	—	—
6	V.	11 ans	27 octobre 1907	. . . . .	Mal de Pott	—	1	—	—	—	—
7	H.	12 ans	2 novembre 1907	1er août 1909	Lymphatisme. Kératites hydarthroses des deux genoux . .	—	1	1	—	—	—
8	L.	11 ans	21 janvier 1908	. . . . .	Mal de Pott fistuleux. . . .	1	—	—	—	—	—
9	D.	11 ans	12 février 1908	. . . . .	Coxalgie fistuleuse.	1	—	—	—	—	—
10	F.	13 ans	13 février 1908	11 juillet 1909	Mal de Pott	—	1	—	1	—	—
11	V.	4 ans	19 mars 1908	. . . . .	Mal de Pott	—	1	—	—	—	—
12	W	5 ans	20 avril 1908	. . . . .	Rachitisme.	—	1	—	—	—	—
13	R.	11 ans	6 mai 1908	. . . . .	Lymphatisme, anémie. . . .	—	1	—	—	—	—
14	C..	16 ans	7 mai 1908	. . . . .	Tuberculoses osseuses multiples	1	—	—	—	—	—
15	D.	9 ans	18 mai 1908	. . . . .	Rachitisme	—	1	—	—	—	—
16	D.	6 ans	9 juin 1908	. . . . .	Osteo-arthrite du genou . . .	—	1	—	—	—	—
17	T.	7 ans	14 mars 1909	. . . . .	Rachitisme	—	1	—	—	—	—
18	D.	10 ans	22 mars 1909	. . . . .	Ostéites du pied.	1	—	—	—	—	—
19	D.	7 ans	12 avril 1909	12 août 1909	Coxalgie	—	1	—	—	—	—
20	R.	12 ans	24 mai 1909	. . . . .	Mal de Pott	—	1	—	—	—	—
21	S.	3 ans	15 janvier 1909	16 août 1909	Synovite de la main, nervosisme, anémie	—	1	—	—	—	—
22	C	7 ans	22 août 1909	29 août 1909	Tuberculoses articulaires multiples (hanche, genou, pied).	—	—	—	—	—	—

AU SANATORIUM DE SAINT-POL (Nord)
au 31 décembre 1909)

RENDUS	REPRIS	DÉCÈS	ÉTAT DES ENFANTS ACTUELLEMENT EN TRAITEMENT	OPÉRATIONS SUBIES en 1909	OBSERVATIONS
—	1	—	. . . . .	Redressement du genou sous chloroforme.	
—	1	—	. . . . .	. . . . .	Persistance d'une déformation très atténuée, comparée à celle de l'arrivée.
—	—	—	En voie de guérison, paraît même complètement guéri avec persistance d'une boiterie peu prononcée	. . . . .	Pourrait être repris sans inconvénient.
—	1				
—	—	—	N'est pas susceptible de s'améliorer beaucoup, les déformations, assez accentuées, s'étant peu modifiées.	. . . . .	Pourrait être repris sans inconvénient.
—	—	—	S'améliore.		
—	1	—			
—	—	—	Suppure toujours beaucoup, mais se relève un peu sous le rapport de l'état général depuis quelques semaines.		
—	—	—	Suppuration très diminuée; malade en voie d'amélioration.		
—	1	—	. . . . .	. . . . .	Enfant parti un peu prématurément
—	—	—	Amélioration encore peu notable.		
—	—	—	S'améliore.		
—	—	—	Persistance des ganglions du cou, — et d'un peu d'anémie — doit encore prolonger son séjour.		
—	—	-	Grande amélioration sous tous rapports ; persistance de fistules au pied et de synovite du poignet.		
—	—	—	S'améliore.		
—	—	—	S'améliore.		
—	—	—	Peu modifié depuis l'arrivée.		
—	—	—	Fistules refermées. L'enfant est exercé à marcher un peu. . .		
1	—	—	. . . . .	Curage et cautérisation des fistules.	
—	—	—	Le mal de Pott étant en pleine évolution, avec abcès, l'enfant a été immobilisé au lit.	. . . . .	A quitté le Sanatorium, repris par sa famille et ayant des signes de méningite.
—	1	—			
—	—	—	. . . . .	. . . . .	Séjour insignifiant.

Nos d'ordre	NOMS et PRÉNOMS	AGE	DATE D'ENTRÉE	DATE DE SORTIE	NATURE DE L'AFFECTION	Suppurant	Non suppurant	ÉTAT DE L'ENFANT A LA SORTIE			
								Guéri	Amélioré	Sans changement	Aggravé
	FILLES										
23	D.	12 ans	28 mars 1905	. . . . .	Mal de Pott	—	1	—	—	—	—
24	C.	8 ans	27 avril 1905	. . . . .	Rachitisme	—	1	—	—	—	—
25	W.	12 ans	24 août 1905	. . . . .	Rachitisme	—	1	—	—	—	—
26	W.	16 ans	9 décembre 1905	. . . . .	Coxalgie fistuleuse.	1	—	—	—	—	—
27	C.	15 ans	15 mars 1906	11 dévembre 1909	Mal de Pott	—	1	1	—	—	—
28	G.	17 ans	1er avril 1906	. . . . .	Abcès froids multiples . . .	1	—	—	—	—	—
29	A.	8 ans	27 novembre 1906	. . . . .	Rachitisme	—	1	—	—	—	—
30	D.	10 ans	21 août 1907	. . . . .	Mastoïdite.	1	—	—	—	—	—
31	H.	10 ans	27 octobre 1907	. . . . .	Abcès froids multiples . . .	1	—	—	—	—	—
32	L.	6 ans	18 novembre 1907	. . . . .	Mal de Pott	—	1	—	—	—	—
33	C	11 ans	16 février 1908	. . . . .	Mal de Pott	—	1	—	—	—	—
34	P.	12 ans	19 mars 1908	. . . . .	Coxalgie fistuleuse.	1	—	—	—	—	—
35	C.	5 ans	5 mai 1908	. . . . .	Rachitisme	—	1	—	—	—	—
36	S.	5 ans	13 mai 1908	. . . . .	Rachitisme	—	1	—	—	—	—
37	G.	4 ans	13 mai 1908	30 mai 1909	Abcès froids multiples . . .	1	—	—	1	—	—
38	C.	8 ans	17 mai 1908	26 août 1909	Rachitisme.	—	1	1	—	—	—
39	M.	5 ans	23 août 1908	. . . . .	Rachitisme.	—	1	—	—	—	—
40	D.	5 ans	30 septembre 1908	. . . . .	Lymphatisme. Anémie. . . .	—	1	—	—	—	—
41	S.	15 ans	12 mars 1909	. . . . .	Genu varum double	—	1	—	—	—	—
42	J.	4 ans	14 mars 1909	25 décembre 1909	Anémie. Faiblesse générale. .	—	1	1	—	—	—
43	D.	8 ans	14 mars 1909	. . . . .	Adénites cervicales suppurées .	1	—	—	—	—	—
44	A.	4 ans	2 mai 1909	2 juin 1909	Abcès froid du bras	1	—	—	1	—	—
45	R.	11 ans	12 décembre 1909	. . . . .	Ostéo-arthrite du genou . . .	—	1	—	—	—	—

RENDUS	REPRIS	DÉCÈS	ÉTAT DES ENFANTS ACTUELLEMENT EN TRAITEMENT	OPÉRATIONS SUBIES en 1908	OBSERVATIONS
—	—	—	Paraît guérie.		
—	—	—	S'améliore. En voie de guérison.		
—	—	—	S'améliore.		
—	—	—	S'améliore très lentement. Les fistules suppurent moins et l'état général est meilleur	Résection de la hanche.	
—	1	—			
—	—	—	S'améliore très lentement ; présente encore une fistule suppurant un peu et dévolution traînante.		
—	—	—	Très améliorée au point de vue générale. — Guérie de ses déformations rachitiques.		
—	—	—	Persistance d'une fistule mastoïdienne suppurant peu.		
—	—	—	Fistules refermées — cicatrices vicieuses en traitement.		
—	—	—	S'améliore lentement.		
—	—	—	S'amélio e.		
—	—	—	S'améliore très lentement — suppure encore beaucoup	Drainage d'abcès de la fosse iliaque.	
—	—	—	S'améliore.		
—	—	—	S'améliore.		
—	1	—	. . . . .	. . . . .	Départ prématuré.
—	1	—			
—	—	—	S'améliore considérablement au point de vue local et général.		
—	—	—	S'améliore.		
—	—	—	Amélioré, mais présentant encore des déformations	Ostéotomie sus-condylienne double.	
—	1	—			
—	—	—	S'améliore.		
—	1	—	. . . . .	. . . . .	Départ prématuré.
—	—	—	Arrivée depuis trop peu de temps pour qu'une amélioration ait pu se produire.		

RÉCAPITULATION

	GARÇONS	FILLES	ENSEMBLE
Existant au 1er janvier 1909.	16	18	34
ENTRÉES, pendant l'année	6	5	11
TOTAL.	22	23	45
SORTIES, pendant l'année.	8	5	13
RESTE au 31 décembre 1909. .	14	18	32

SERVICE MÉDICAL DE JOUR ET DE NUIT

MÉDECINS				VÉTÉRINAIRES	
ACCOUCHEMENTS	MEDECINE GÉNÉRALE	CAS RÉCLAMANT une intervention chirurgicale.	CONSTAT DE DÉCÈS suicides, morts subites, etc.	VISITE D'ANIMAUX reconnus atteints de rage.	VISITE D'ANIMAUX non reconnus atteints de rage.
79	606	422	66	7	4
1.173				11	

RELEVÉ DES DÉPENSES :	79 accouchements à. . .	Fr.	15 »	=	1.185 »	11 réquisitoires à.	Fr.	6 »	=	66 »
	705 réquisitions de jour à.	Fr.	5 »	=	3.525 »	—		—		—
	389 réquisitions de nuit à	Fr.	6 »	=	2.334 »	—		—		—
TOTAL. . .	1.173	Fr.	. . .	=	7.044 »	11	Fr.	. . .	=	66 »

DÉPENSES pour frais pharmaceutiques . . . . . Fr. 1.895 16

Médecins	Fr.	7.044 »
Vétérinaires.	Fr.	66 »
Pharmaciens	Fr.	1.895 16

TOTAL des dépenses pour le Service médical de jour et de nuit, pendant l'année 1909 . . Fr. 9.005 16

SERVICE DES MŒURS 1909

Filles inscrites volontairement	164	1.070
— d'office	17	
Arrestations pour racolage	889	
Contraventions pour racolage	87	1.315
— débits de boissons	59	
— visite	1.098	
— changement de domicile	10	
— diverses	61	
Filles soumises à la visite, isolées	87	592
— en maison	65	
— exemptes provisoirement	125	
— parties de Lille	315	
Souteneurs arrêtés	2	9
Excitation de mineures à la débauche	1	
Outrages publics à la pudeur	6	
Filles traitées à l'Hôpital Saint-Sauveur		187
Frais de traitement		Fr. 13.986 »
Dépense moyenne de séjour		Fr. 74 79

SERVICE SANITAIRE DES FILLES SOUMISES

Statistique médicale pour l'année 1909.

NOMBRE DE FEMMES				
VISITÉES A CHAQUE INSPECTION les Mardis et Vendredis		VISITÉES PENDANT L'ANNÉE		
		AU DÉPÔT DU SERVICE DE LA SURETÉ		
Dans les Maisons de tolérance	Au dispensaire du Boulevard du Maréchal-Vaillant	Arrêtées pour racolage sur la voie publique	Arrivant à Lille avant leur entrée en Maison de tolérance	A domicile
55 à 63	38 à 41	410	267	—

NOMBRE DE FEMMES RECONNUES ATTEINTES DE :							
	MALADIES NON VÉNÉRIENNES	MALADIES VÉNÉRIENNES				AFFECTIONS suspectes	TOTAL des prostituées envoyées à l'Hôpital
		Blennorrhagie	Chancre simple	SYPHILIS			
				Chancre infectant	Accidents constitutionnels		
Au dispensaire du Boulevard du Maréchal-Vaillant . . .	3	5	—	—	13	2	23
En Maison de tolérance . . .	—	1	—	1	4	—	6
Arrivant à Lille et avant leur entrée en Maison	—	1	—	—	3	4	8
Arrêtées pour racolage sur la rue.	18	78	—	—	22	8	126
A domicile	—	—	—	—	—	—	—
TOTAUX.	21	85	—	1	42	14	

SERVICE SANITAIRE DU MARCHÉ AUX CHEVAUX

RAPPORT de M. Lefebvre, Médecin-Vétérinaire sanitaire municipal.

MONSIEUR,

J'ai l'honneur de vous adresser ci-inclus la statistique des entrées sur le marché aux chevaux de Lille. Dans cette statistique, un tiers des chevaux est destiné à la boucherie ; leur valeur est toujours en progression. Je n'ai constaté, dans le courant de l'année, aucun cas de maladie contagieuse.

MOIS	CHEVAUX	ANES	MULETS	ENSEMBLE
Janvier	456	13	7	476
Février	436	15	9	460
Mars	512	3	4	519
Avril	437	6	2	445
Mai	544	11	6	561
Juin	712	26	6	750
Juillet	475	6	4	485
Août	597	19	3	567
Septembre	584	8	3	608
Octobre	545	11	2	597
Novembre	545	10	3	558
Décembre	703	12	5	720
TOTAUX	6552	140	54	6746

Lille, le 10 janvier 1910.

Le Vétérinaire-Inspecteur,

Signé : E. LEFEBVRE.

Monsieur le Directeur du Bureau d'Hygiène,

J'ai l'honneur de vous adresser mon rapport sur le fonctionnement du service d'Inspection des viandes et denrées alimentaires pendant l'année 1909.

Vous trouverez également ci-inclus celui de M. Fichelle, inspecteur adjoint, chargé du service des Halles et Marchés.

En des tableaux circonstanciés, établis par le service administratif, il vous sera donné la possibilité de juger l'importance du trafic qui se fait à l'abattoir, ainsi que les bénéfices sérieux que la ville perçoit. Pour la même raison, je ne vous parlerai pas de l'importance moins grande de notre marché aux bestiaux, qui souffre d'un mal ancien déjà. et que je crois incurable.

C'est ainsi que nous n'y trouvons que 38.270 têtes ; et encore, si nous retranchons les 10.531 moutons venus de Hollande, par suite d'une pénurie momentanée de ces animaux, nous tombons plutôt sur le chiffre réel de 27.739 se composant de 13.618 têtes de gros bétail, 14.040 veaux, et 81 porcs.

Cette année, aucune maladie épidémique n'est venue troubler le cours des transactions.

Aux abattoirs l'on sacrifia 158.133 animaux, comprenant : 25.033 bovins, 30.514 veaux, 61.737 moutons, 39.076 porcs et 1.773 chevaux.

En un tableau ci-joint, vous trouverez le nombre et les motifs des saisies effectuées en 1909, se totalisant comme suit : 1.547 saisies formant le poids de 75.849 kil. de viandes reconnues impropres à l'alimentation, et se reportant comme saisies totales ou partielles sur 73 bœufs, 235 vaches, 42 taureaux, 80 veaux, 108 moutons, 71 porcs, 53 chevaux, et, en outre, 885 saisies d'abats divers.

Si nous comparons avec 1908, il peut paraître étrange que le nombre de saisies soit presque doublé ; aussi, je m'empresse de faire remarquer

qu'il y eut 594 saisies en plus pour la distomatose du foie, affection qui fut, durant quelques mois, extrêmement fréquente, et qui nécessitait la saisie de l'organe.

Malgré cette constatation, il reste, néanmoins, établi que nous avons encore 166 saisies en plus ; ce qui fait qu'en 1909, nous avons supprimé 20.000 kilogrammes de viande en plus qu'en 1908.

J'en arrive, pour terminer, à la question sanitaire, qnestion dont l'importance ne peut échapper à personne et que, trop souvent déjà, nous avons débattue. Trop souvent, oui, et pourtant il me faut encore y revenir, en disant qu'une réfection totale s'impose, et qu'il est grand temps que Lille-Capitale ait son abattoir moderne. Roubaix, Wattrelots, Loos même se disposent à construire ; et il est incontestable que, grâce au perfectionnement des constructions modernes, le travail s'y fera plus vite et mieux ; l'hygiène en général y sera respectée, sans même froisser les susceptibilités par les mesures qu'elle comporte, car elles seront toujours d'une application facile. Le tout, en un mot, y sera agencé pour attirer le boucher ou chevillard, amoindrir l'importance de notre abattoir et, par répercussion, les recettes.

De plus, nous n'avons pas toujours à craindre que cette loi batarde qui nous régit actuellement soit modifiée, et que l'on dise à la Ville de Lille : « Vous ne faites rien pour améliorer votre mauvais abattoir, vous percevez de gros bénéfices. Cela ne peut être, car si nous avons autorisé à percevoir un bénéfice, ce fut dans notre esprit pour que les communes puissent s'imposer le sacrifice de la reconstruction de leur abattoir ». N'avons-nous pas à craindre également ce syndicat qui, déjà, s'est abattu sur différentes villes pour demander, au nom des bouchers, le remboursement de taxes perçues indûment, parce qu'illégales et en contradiction avec la loi de 1864; qui, déjà, si nous nous en rapportons à certains jugements non encore infirmés par la Cour suprême, s'opposait à la taxe par tête, avec bénéfice. Et alors, pour sa défense, la ville n'aura même pas le prétexte de s'être imposée extraordinairement pour la reconstruction de son abattoir.

Je ne sais, Monsieur le Directeur, si ces vues pessimistes seront

vôtres ; mais, comme je les crois fondées, j'ai comme un vague pressentiment que ces ennuis pécuniaires seront créés à la ville de Lille. D'ailleurs, en serait-il autrement, pouvez-vous ne pas être mon interprète auprès de M. l'Adjoint délégué à l'Hygiène, auprès de M. le Maire, pour obtenir, au plus tôt, une transformation qui devra nécessairement se faire, mais qui arrivera peut-être trop tard, si nous envisageons l'intérêt général et si nous songeons que la moitié des animaux abattus ici sont vendus pour le dehors.

D'un autre côté, n'est-il pas désolant de voir, à notre époque, cette inévitable malpropreté constante dans un établissement qui devrait être tout d'hygiène et de salubrité.

Le Vétérinaire-Inspecteur principal,
E. CHARLET.

POLICE DE L'ABATTOIR

Quatre-vingt-douze contraventions ont été dressées au personnel de l'établissement pour infractions au règlement dont détail suit :

15	contraventions	Pour ne pas avoir recouvert leurs voitures chargées de viandes avec des linges propres.
46	—	Chiens capturés par la fourrière.
6	—	Infractions à la loi Grammont, brutalités envers les animaux.
2	—	Pour avoir usé d'appareils prohibés pour le soufflage des veaux (Soufflettes à bouche).
2	—	Pour saignée préalable, avant abatage, de veaux sans motif ni autorisation spéciale.
7	—	Pour violences légères et avoir causé du scandale dans l'abattoir.
14	—	Pour être sorti de l'établissement avec leurs instruments de travail ou effets malpropres et maculés de sang.

Total 92 contraventions.

ANNÉE 1909. — Nombre et motifs des saisies opérées dans l'Abattoir.

ESPÈCES	Tuberculose	Charbon bactéridien	Anasarque	Arthrite rhumatismale	Adénite	Broncho-Pneumonie	Corruption	Hydroémie	Ictère	Maigreur	Mélanose	Métrite	Métrite gangréneuse	Pyo-Néphrite	Pneumonie gangréneuse	Pleurésie	Péricardite	Péritonite	Abcès	Pyoémie	Tétanos	Fièvre	Foulures	Broncho-Pneumonie vermineuse	Cancer	Septicémie	Pneumonie	Métro-Péritonite	Distomatose et Divers.	Nombre de saisies	NOMBRE de KILOGS de VIANDE SAISIS	Détail des saisies effectuées pour tuberculose: Saisies totales	Saisies partielles	Saisies d'abats	Saisies des poumons s'ensent
Bœufs.	29	2	»	»	»	»	15	1	»	»	»	»	»	»	»	2	6	3	4	»	»	»	11	»	»	»	»	»	»	73	7.045.500				
Vaches	147	»	»	»	»	»	27	2	»	9	»	5	1	1	1	»	14	2	9	5	»	3	7	»	»	»	»	2	»	235	37.826				
Taureaux.	30	1	»	1	»	»	2	»	»	1	»	»	»	»	»	»	1	1	1	»	»	»	4	»	»	»	»	»	»	42	5.364				
Veaux.	16	»	»	2	»	8	16	»	»	7	2	»	»	»	1	»	5	5	2	1	»	»	1	9	»	»	5	»	»	80	3.224.500	96 cas	93 cas	41 cas	527 cas
Moutons.	»	8	»	»	»	»	56	2	6	20	»	»	»	»	»	»	1	»	»	»	»	»	13	1	»	»	1	»	»	108	1.771				
Porcs.	7	»	»	1	»	»	53	»	»	1	»	»	»	»	1	»	»	»	1	2	»	»	2	1	»	»	2	»	»	71	4.983				
Chevaux.	1	»	1	»	1	»	»	»	»	8	9	»	»	»	4	1	»	3	»	»	1	12	9	»	1	1	1	»	»	53	10.936				
Distomatose et divers.	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	885	885	4.699				
TOTAUX.	230	11	1	4	1	8	169	5	6	46	11	5	1	1	7	3	27	14	17	8	1	15	47	11	1	1	9	2	885	1547	75.849	96	93	41	527
																																757			

HALLES CENTRALES

ÉTAT récapitulatif des viandes foraines présentées au Bureau de vérification des Halles Centrales pendant l'année 1909.

MOIS	POIDS	BŒUF	VACHE	TAUREAU	VEAU	MOUTON	PORC	CHÈVRE	ALOYAU
Janvier.	98.182	48	587 1/4	8	71 1/2	124 1/2	316 1/2	80	791
Février.	96.365	52	426	81	71	132 1/2	318 1/2	95	705
Mars	103.682	31	533	69	80	73	419	81	728
Avril.	115.210	82	693	30	89 1/2	124	356	31	830
Mai	94.667	43	475	78	71 1/2	66	300 1/2	10	772
Juin	91.773	46	425	57	75 1/2	33 1/2	364	4	713
Juillet	109.402	67	546	59	89	57 1/2	379	»	845
Août	88.301	63	406	89	84 1/2	12	284	1	412
Septembre	101.252	64	441	52 1/2	92 1/2	57 1/2	359 1/2	20	656
Octobre.	123.741	49	601	106	132 1/2	194	366 1/2	60 1/2	822
Novembre	124.350	71	641	44	166	329 1/2	449	107	716
Décembre	134.549	55	660	123	136	254	461	132	793
TOTAUX. . . .	1.281.474	671	6434 1/4	796 1/2	1159 1/2	1458	4373 1/2	621 1/2	8783

Récapitulation des Viandes saisies pendant l'année 1909.

DATE	NOMS DES INTRODUCTEURS	VIANDE de	NOMBRE de QUARTIERS	POIDS	PROVENANCE	VÉTÉRINAIRE de LA COMMUNE	MALADIES
1er janvr	B... Caestre.	Porc. . . .	entier. . .	79	Caestre	Vanlerberghe .	Hydroémie.
24 —	H... Hazebrouck . . .	Vache. . .	4 quartiers	244	Hazebrouck. . . .	Id. (mar. abattoir)	Fiévreuse.
3 février	L... Villers-Bretonneux	Porc. . . .	entier. . .	67	De la Hollande . .	Non marqué .	Crevé.
20 —	S... La Madeleine. . .	Porc. . . .	entier. . .	45	Hondeghem. . . .	Vanlerberghe .	Hydroémie.
12 mars.	T... Bersée	Veau . . .	entier . . .	47	Bersée.	Hurtrez. . . .	Fiévreux (1).
12 —	S... Annœullin.	Vache. . .	2 quartiers	134	Annœullin	Galant	Glaireuse et fiévreuse.
12 —	D... Fretin.	Vache. . .	4 quartiers	200	Ennevelin	Hurtrez	Fiévreuse.
12 —	T... Mons-en-Barœul .	Vache. . .	4 quartiers	224	Mons-en-Barœul. .	Delattre d'Hellemmes	Fiévreuse.
13 —	C... Petit-Ronchin. . .	Vache. . .	2 quartiers	140	Houzé d'Avelin . .	Hurtrée. . . .	Crevée, fiévreuse.
13 —	S... Lille.	Veau . . .	entier. . .	37	Bailleul.	Bailleul	Hydroémie (2).
16 —	S... Lille.	Mouton . .	entier. . .	28	Bailleul.	—	Fiévreux.
16 —	M... Wattignies	Porc. . . .	2 porcs . .	17	Wattignies	Non marqué .	Crevé.
27 —	L... Lille.	Vache. . .	2 culas . .	80	Zegerscappel . . .	Campel	Corruption.
27 —	L... Lille.	Vache. . .	2 culas . .	38	Zegerscappel . . .	—	Fiévreux.
30 —	W... chevilli à l'Abattoir de Lille	Veau . . .	entier. . .	73	Planville (P.-de-C.)	Illisible. . . .	Corruption, fiévreux.
2 avril.	L... Houplin.	Vache . .	2 quartiers	79	Houplin	Hopsomer. . .	Fiévreuse.
2 —	S... Annœullin	Vache. . .	1 aloyau. .	22	Annœullin	Galant	Glaireuse.
2 —	S... Annœulin.	Vache. . .	2 derrières	126	Annœulin	—	Fiévreuse.
29 —	B... Santes	Veau . . .	entier. . . .	50	Santes.	Illisible. . . .	Fiévreuse
30 —	T... Méteren.	Veau. . . .	entier. . .	59	Méteren.	Bailleul	Extrême maigreur.
30 —	M... Wattignies	Porc. . . .	2 pet. porcs	54	Wattignies	Non marqué. .	Fiévreux.
19 mai .	S... Annœullin	Vache. . .	2 quartiers	88	Annœullin. . . .	Galant	
22 —	B... Ronchin.	Vache. . .	4 quartiers	177	Ronchin.	Kiesse.	Corruption.
29 —	S... Lille.	Vache. . .	2 quartiers	51	Hondeghem	Vanlerberghe .	Glaireuse.
4 juin.	L... Gondecourt. . . .	Vache. . .	4 quartiers	185	Guarguevillle, près Carvin.	Hopsomer. . .	Glaireux.
4 —	L... Lille.	Porc. . . .	entier . . .	61	Cappelle-Brouck .	Campel	Glaireux.
25 —	L... Gondecourt. . . .	Veau. . . .	entier. . .	28	Gondecourt	Dagniaux . . .	Fiévreuse.
29 —	L... Lille.	Veau . . .	entier . . .	51	Vieux-Berquin . .	Vanlerberghe .	Corruption.
30 —	C... Richebourg	Vache. . .	1 devant. .	45	Richebourg	Malles.	Fiévreuse.
30 —	D... Hondeghem. . . .	Vache. . .	4 quartiers	209	Hondeghem. . . .	Vanlerberghe .	Extrême maigreur, crevée.
2 juillet	L... Wavrin.	Veau . . .	4 quartiers	35	Wavrin.	Michel	Crevé, fiévreux.
17 —	D... Hondeghem. . . .	Vache. . .	4 quartiers	136	Hondeghem. . . .	Vanlenberghe .	Glaireuse.
13 août .	D... Hondeghem. . . .	Vache. . .	2 quartiers	91	Hondeghem	—	Fiévreuse et glaireuse.
16 —	L... Houplin.	Vache. . .	3 quartiers	176	Houplin.	Hopsomer. . .	Fiévreuse, crevée.
	34 saisies. *A reporter*.	. . . . .	. . . . .	3176			

(1) Tétanos d'après le client.
(2) De M. Em. Trépont.

DATE	NOM DES INTRODUCTEURS	VIANDE de	NOMBRE de QUARTIERS	POIDS	PROVENANCE	VÉTÉRINAIRE de LA COMMUNE	MALADIES
	34 saisies. *Report.*	. . . . .	. . . . .	3.476			
18 août.	S... Annœullin	Taureau. .	2 quartiers	182	Annœullin	Galant	Corruption en cours de route.
26 —	S... La Madeleine. . .	Vache. . .	4 quartiers	181	Staple.	Vanlerberghe .	Hydroémie.
27 —	D... Beuvry	Veau . . .	entier. . .	34	Beuvry	Dufresnoy. . .	Corruption.
7 sept.	D... Hondeghem. . . .	Vache. . .	1 quartier.	82	Hondeghem	Vanlerberghe .	Glaireuse.
7 —	D .. Hondeghem. . . .	Porc. . . .	entier. . .	62	Hondeghem	—	Extrême maigreur.
11 —	S... Annœullin	Vache. . .	2 courts devants	49	Annœullin	Galant	Glaireuse.
17 —	D... Hondeghem. . . .	Vache. . .	4 quartiers	258	Hondeghem. . . .	Vanlerberghe .	Fiévreuse.
17 —	D... Hondeghem. . . .	Vache. . .	1 quartier.	40	Hondeghem	—	—
17 —	S... Annœullin	Norchon. .	2 quartiers	60	Annœullin.	Galant	Dénaturée.
21 —	S... Carnin	Vache. . .	2 quartiers	112	Carnin	—	Fiévreuse.
21 —	V... Libercourt	Porc. . . .	entier. . .	100	Libercourt	Non marqué. .	Crevé.
2 octob.	L... Wavrin.	Vache. . .	4 quartiers	127	Wavrin	Hochart. . . .	Glaireuse.
2 —	S... Lille.	Veau . . .	entier. . .	39	Bailleul.	Wasqueen. . .	Corruption, fiévreuse.
4 —	F... Wattignies	Veau . . .	entier. . .	36	Faches	Hopsomer. . .	Corruption en cours de route.
8 —	D... Bersée..	Vache. . .	4 quartiers	164	Mons-en-Pévèle . .	Galant	Glaireuse.
8 —	L... Lille.	Vache. . .	2 quartiers	141	Lambersart	Descarpentries	Fiévreuse.
10 —	C... Lille..	Porc. . . .	entier. . .	42	—	Non marqué. .	Corruption, fiévreuse.
10 —	L... Lille..	Bœuf . .	4 quartiers	361	Haubourdin. . . .	Dervaux. . . .	Corruption.
12 —	B... Caestre.	Vache. . .	4 quartiers	218	Caestre-Steenvoorde. .	Castel.	Fiévreuse, crevée.
12 —	C... Bapaume	Veau . . .	entier. . .	89	Bapaume	Non marqué. .	Crevé.
16 —	L... Houplin	Vache. . .	1 quartier.	49	Houplin.	Hopsomer. . .	Glaireuse et fiévreuse.
21 —	C... Lille.	Porc. . . .	16 devants.	306	Finistère	Non marqué. .	Corruption.
9 novem.	C.G. Lille	Vache. . .	4 quartiers	264	Bas-Lieu-Avesnes .	Fostier	Très brune, fiévreuse.
12 —	L... Houplin.	Vache. . .	2 quartiers	96	Houplin.	Hopsomer. . .	Corruption, fiévreuse.
27 —	C... Lille..	Veau . . .	entier. . .	70	Sainte-Colombe . .	Non marqué. .	Glaireuse, fiévreuse.
27 —	S... La Madeleine . . .	Veau . . .	entier. . .	30	Bailleul.	Vanlerberghe .	Dénaturé.
3 décem.	R... Lille	Porc . . .	entier. . .	18	Faub. des Postes. .	Non marqué. .	Hydroémie.
8 —	L... Lille.	Veau . . .	2 entiers .	76	Saint-Omer	Non marqué. .	Tuberculeux.
31 —	S... La Madeleine .	Veau . . .	entier. . .	36	Bailleul.	Vanlerberghe .	Hydroémie, dénaturé.
	TOTAL : 63 saisies.	. . . . .	. . . . .	6498			

En 1908, il y avait eu 69 saisies donnant un poids total de 7.910 kilog.

Remarque : Toutes ces saisies ont été faites sur des viandes déjà visitées et estampillées par les vétérinaires des communes d'origine.

Le Vétérinaire Inspecteur-adjoint de l'Alimentation,

Signé : FICHELLE.

HALLES ET MARCHÉS

VÉRIFICATION DES DENRÉES ALIMENTAIRES

ÉTAT récapitulatif des saisies opérées pendant l'année 1909.

MINCK

EAU DOUCE

		Pièces
7 saisies	Langoustes	111
9 »	Homards	127
9 »	Écrevisses	15.521
5 »	Huîtres	1.400
2 »	Coquilles St-Jacques	3.400
32 saisies	TOTAL	20.559

EAU DOUCE (SUITE)

		Kilog.
2 saisies	Anguilles	90
3 »	Saumons	68
1 »	Turbot	35
8 »	Crevettes	389
2 »	Sardines	50
1 »	Truites	10
1 »	Roches	30
18 saisies	TOTAL	672

MARÉE

		Kilog.
4 saisies	Moules	7.735
7 »	Harengs	2.425
18 »	Poissons divers	2.094
29 saisies	A REPORTER	12.254

		Kilog.
29 saisies	REPORT	12.254
6 »	Merlans	185
8 »	Canapés	2.585
8 »	Raies	475
4 »	Chiens de Mer	990
2 »	Soles	100
10 »	Maquereaux	3.007
1 »	Ellingues	115
7 »	Cabillauds	545
4 »	Rougets	130
3 »	Éperlans	85
2 »	Bars	8
2 »	Merluches	100
1 »	Roches de mer	50
2 »	Aloses	15
2 »	Playes	65
1 »	Dorades	400
1 »	Kuppers	50
1 »	Congres	65
3 »	Crabes	50
1 »	Dauguettes	15
1 »	Aiglefins	25
2 »	Limandes	105
1 »	Sardines fumées	1.035
102 saisies	TOTAL	22.454

BUREAU, CRIÉES ET CARREAU

		Kilog.
29 saisies	Bœuf	4.445
1 »	Mouton	28
18 »	Veau	782
18 »	Porc	978
1 »	Chèvre	15
68 »	Viandes diverses	1.031k500
4 »	Jambons	60
12 »	Tripes	294
1 »	Poissons divers	3
8 »	Moules	4.600
2 »	Lapins	52
5 »	Volailles	25
2 »	Pommes de terre	215
1 »	Haricots	44
5 »	Fromages	219
2 »	Conserves	8
4 »	Oranges et Citrons	650
2 »	Champignons	3
13 »	Légumes divers	3.758
22 »	Fruits divers	3.296
1 »	Lait	10
219 saisies	A REPORTER	20.516k500

		Kilog.
219 saisies	REPORT	20.516k500
15 »	Levures	578
1 »	Truffes	1
1 »	Carpe	2
2 »	Escargots	25
1 »	Kangourou	4
4 »	Harengs saurs	283
243 saisies	TOTAL	21.409k500

MARCHÉS ET VOIE PUBLIQUE

		Kilog.
1 saisie	Mouton	46k500
16 »	Viandes diverses	79
4 »	Tripes	50
19 »	Moules	11.555
2 »	Poissons divers	179
2 »	Oranges	80
5 »	Fruits divers	136
7 »	Légumes divers	400
1 »	Volailles	4
57 saisies	TOTAL	12.529k500

RÉCAPITULATION

Minck : Eau douce	32 saisies	20.559 pièces	
» » » (*suite*)	18 »		672 kilog.
» Marée	102 »		22.454 »
Bureau, Criées, Carreau	243 »		21.409 k. 500
Marchés et Voie Publique	57 »		12.529 k. 500
TOTAUX	452 saisies	20.559 pièces	57.065 kilog.

RAPPORT de M. le Docteur DUCAMP, Directeur du Bureau d'Hygiène, sur le Service de la vaccine à Lille, pendant l'année 1909.

Nous avons l'honneur d'adresser à l'Administratisn municipale le résultat du fonctionnement du Service de la vaccine du Bureau d'Hygiène, pour l'année 1909. Pour faire ce travail, nous avons arrêté la statistique qui suit au 1er février 1910. Nous recevons encore tous les jours des certificats des assujettis de l'année 1909; nous porterons le relevé de ces derniers arrivés en retard sur la liste supplémentaire de l'an prochain.

En 1909, on a pratiqué :

3.375 vaccinations ;
3.445 revaccinations.

Ce qui fait un total de : 7.220 opérations vaccinales.

Pour les enfants de 0 à 1 an, on a procédé à :

3.270 opérations vaccinales,
dont : 2.083 avec succès dans les dispensaires,
1.145 certificats valables.

Ce qui fait un total de : 3.228 avec succès.

La proportion des succès est de 98,71 %.

Le nombre des inscrits sur les listes est de 5.059; mais il faut en retrancher les décédés, les enfants partis de Lille. Ce qui fait un nombre réel de : 4.119 assujettis.

La proportion des vaccinés aux assujettis est donc de 79,38 %.

A ces enfants de 0 à 1 an, il faut ajouter ceux de 1 à 10 ans qui n'avaient pas encore été vaccinés; ils sont au nombre de 505. Ceux-ci comprennent principalement des enfants de 1 à 2 ans, dont l'obligation à la loi sur la vaccine a été rappelée aux parents au cours de l'année 1909.

Pour ces 505 enfants, il y a eu :

322 vaccinations avec succès dans les dispensaires;
6 certificats valables.

Ce qui fait un total de : 328 succès sur 505 opérations.

La proportion est donc de 64,95 %.

Les enfants soumis à la première revaccination comprennent ceux de 10 à 11 ans. Ils fréquentent presque tous les écoles primaires publiques ou privées. Aussi, nous avons considéré chaque école primaire publique ou privée comme un dispensaire. Les médecins vaccinateurs se sont donc transportés dans les différentes écoles primaires de la ville.

Sur 3.356 enfants de 10 à 11 ans inscrits, 2.928 ont été vaccinés, ce qui fait une proportion de vaccinés égale à 87,24 °/₀ des assujettis.

La proportion des succès a été de 35,28 °/₀ des vaccinés.

Les revaccinés de 11 à 20 ans ont encore été assez nombreux. Ils se rapportent surtout à ceux de 11 à 12 auxquels on a rappelé l'obligation à la première revaccination et qui n'avaient pu s'y soumettre au cours de leur onzième année. Leur nombre est de 266. Il y a eu :

63 revaccinations avec succès,
5 certificats valables.

Ce qui fait un total de 68 opérations avec succès et une proportion de 25,56 °/₀.

Les personnes qne nous avons cherché à atteindre, pour la deuxième revaccination, étaient celles du sexe féminin, ayant de 20 à 21 ans, et les jeunes gens du même âge non atteints par le service militaire (dispensés, réformés) ; les appelés sont vaccinés au régiment.

Ce premier groupe comprend seulement 790 jeunes gens ; nous avons, en effet, retranché des 848 inscrits ceux qui sont décédés ou partis de Lille.

Ceux qui ont fait pratiquer la revaccination sont au nombre de 172 ; cela donne une proportion de 21,77 °/₀. Les opérations avec succès sont de 68, ce qui fait une proportion de 39,53 sur les revaccinés.

Les personnes âgées de plus de 21 ans et qui se sont présentées pour la revaccination, sont seulement au nombre de 79.

Si on examine le nombre d'opérations vaccinales pratiquées, chaque année à Lille, depuis l'épidémie de variole de 1902 et de 1903, on voit qu'il s'est accru d'une façon notable, ces deux dernières années. Il suffit

de rappeler une partie du tableau publié dans Démographie et Bureau Municipal d'Hygiène (Lille — AF AS 1909) :

	VACCINATIONS	REVACCINATIONS	TOTAUX
1902.	1.302	11.188	12.490
1903.	1.813	—	1.813
1904.	3.490	747	4.237
1905	124	489	613
1906.	946	805	1.751
1907.	359	107	466
1908.	1.145	2.335	3.480
1909.	3.775	3.445	7.220

Ce tableau montre, d'une façon suffisante, la fécondité de la méthode que nous avons inaugurée au second semestre de 1908. Le nombre de 1909 serait encore plus élevé, si certaines personnes ne prenaient la fâcheuse habitude de ne nous envoyer les certificats de revaccination qu'après la deuxième injonction de notre part. Nous n'avons pu continuer à expédier ces seconds avis que tout dernièrement.

On peut remarquer, au cours des considérations précédentes, que la proportion des succès, au nombre des vaccinés, est assez peu élevée dans les revaccinations aux divers âges :

10 à 11 ans	35,28 °/₀
11 à 20 ans	25,56 °/₀
20 à 21 ans	39,53 °/₀

Des expériences faites dans notre garnison, sur l'initiative de M. le Docteur Mareschal, Directeur du Service de Santé du 1er Corps d'Armée, ont montré que les opérations vaccinales par grattage, produisaient plus souvent des pustules que celles faites par incision. Nous recommanderons donc à nos différents médecins-vaccinateurs cette méthode ; nous espérons ainsi faire élever le pourcentage des succès chez les assujettis aux deux revaccinations. Nous augmenterons, par cela même, la résistance de notre population à la variole.

AGES	INSCRITS	ASSUJETTIS A LA LOI	SUJETS VACCINÉS	VACCINÉS aux Dispensaires	CERTIFICATS	SUCCÈS	POURCENTAGE des vaccinés aux assujettis	POURCENTAGE des succès aux vaccinés
0 à 1 an.	7.537	6.589	3.270	2.125	1.145	3.228	49,62	98,71
1 à 10 ans	—	505	505	499	6	328	—	64,95
10 à 11 ans	3.356	3.333	2.928	2.763	165	981	87,84	33,50
11 à 20 ans	—	266	266	261	5	68	—	25,56
20 à 21 ans	1.166	1.108	172	123	49	68	15,52	39,53
21 et plus	—	79	79	79	—	2	—	2,53
	—	11.880	7.220	5.850	1.370	4.675	60,77	64,75

CONGRÈS D'ASSAINISSEMENT ET DE SALUBRITÉ DE L'HABITATION

Paris, 6 au 10 novembre 1909.

RAPPORT du Docteur DUCAMP, Directeur du Bureau d'Hygiène.

Délégué par l'Administration municipale pour assister au Congrès d'assainissement et de salubrité de l'habitation, je vais essayer, en quelques pages, de donner un résumé des différentes questions traitées :

Hygiène des locaux habités par des ouvriers travaillant à domicile.

Le Dr Boureille a fait une monographie du travail des « canuts » de la région lyonnaise ; il a donné un tableau assez sombre de la vie de ces ouvriers, le père exploitant assez souvent ses enfants en les faisant travailler douze et même quatorze heures, dans des locaux tout à fait malsains. Il a très bien compris que la réglementation de ce travail était très difficile, celle-ci se heurterait souvent, sans espoir d'entrer, à la porte d'un domicile privé.

Les vœux suivants ont été présentés par le Dr Boureille :

1° Que dans tous les cas, le patron ne confie aux artisans qui travaillent à domicile, que des matières premières dont la manipulation ne présente pas de danger, et que, s'il semble nécessaire, une réglementation publique intervienne sur ce point ;

2° Que les ouvriers et ouvrières à domicile s'associent dans la mutualité pour obtenir un travail régulier et sain dans un local sain ;

3° Qu'aucune réglementation publique n'intervienne dans le travail à domicile, sauf en ce qui touche la manipulation des matières premières, parce que le domicile privé est sacré ;

4° Que l'industrie privée, encouragée par les pouvoirs publics, se livre à une propagande incessante, concernant l'hygiène du travail à domicile.

Le premier vœu a été repoussé; les matières premières livrées aux travailleurs à domicile ne présentent pas de danger pour ces derniers. Ce sont eux plutôt qui contaminent les objets qu'ils fabriquent ou confectionnent. M. Juillerat, Directeur du casier sanitaire de Paris, nous a parlé, à ce sujet, d'une famille parisienne fabriquant des mirlitons dans une chambre unique où se trouvait un enfant atteint du croup : elle a disséminé la diphtérie en vendant ces mirlitons et vingt-deux enfants sont morts de cette terrible maladie. Il a ajouté que les tailleurs et tailleuses, travaillant pour magasin, véhiculaient dans les vêtements qu'ils avaient finis, les maladies contagieuses les plus diverses, et cela, parce que ces personnes se livraient à leurs occupations dans un local réduit où couchait souvent un malade. Aussi, a-t-on été d'avis de demander en principe la réglementation du travail à domicile et de réclamer, pour ce dernier, une chambre spéciale indépendante de la chambre à coucher. Le troisième vœu a donc été repoussé presque à l'unanimité. Le deuxième l'a été aussi ; on voulait laisser aux ouvriers la liberté de faire de la mutualité ou de n'en pas faire. On a maintenu le quatrième vœu du Dr Boureille.

Les bains-douches.

Le Dr Drouineau, médecin-chef de service au 3e zouaves, à Constantine, a parlé de l'œuvre bordelaise des bains-douches si bien dirigée par M. Cazalet. Il a décrit un système de bains-douches à cabines individuelles inauguré à la caserne Xaintrailles, à Bordeaux, le 23 avril 1905, par le ministre de la guerre. Ce système, installé dans une salle de 13 mètres sur 7, est composé d'un thermo-siphon en tubes Perkins, chauffé au moyen d'un foyer au charbon. Le tout a nécessité une dépense de 4.500 francs. Voici quelques détails sur son fonctionnement. La quantité d'eau allouée pour chaque bain a été de 30 litres, sa durée de 5 minutes. Il a été observé qu'il suffisait de 60 minutes pour

élever la température de l'eau du réservoir central à 50°. — Le prix du bain a été en moyenne de 0 fr. 0031. — Ce mode de chauffage a pour résultat d'être économique. Par contre, le système employé à la caserne de Babylone est plus commode et demande une installation moins grande ; elle n'a coûté que 2.500 francs. Il faut moins de personnel. Dans cette caserne, cinq cabines sont situées dans un local de $3^m \times 5^m$; elles sont limitées par une tôle ondulée revêtue de laque sous-marin blanc ivoire, rendant toute rouille impossible. Le thermo-siphon est chauffé par le gaz. Une seule personne suffit pour la mise en marche, qui se fait en deux minutes ; elle n'a pas besoin de s'en occuper pendant le fonctionnement. La consommation du gaz revient à 0 fr. 007 par aspersion ; 60 baigneurs peuvent passer en une heure. Je crois bon d'ajouter qu'au lycée de Besançon, le prix de revient du bain est de 0 fr. 06 (compris 2 serviettes, savon et gaz pour chauffer l'eau, chauffer et éclairer la salle) ; au lycée Hoche, à Versailles, il n'est que de 0 fr. 02, le nombre des cabines est plus grand et les élèves ne disposent que d'une serviette.

Ces données constituent un précieux enseignement pour notre Administration municipale, si elle est désireuse de doter Fives d'un établissement de bains-douches individuels.

En terminant cette partie, je vais citer le vœu émis par la section militaire.

Le Congrès,

Etant donné que la propreté corporelle est la base de l'hygiène du soldat ;

Que cette propreté n'est réalisée qu'imparfaitement par l'installation actuelle des bains-douches militaires ;

Etant donné, d'autre part, que les douches prises individuellement respectent les sentiments de pudeur naturelle, empêchent les refroidissements, causes de maladie ;

Émet le vœu que l'installation de bains-douches à cabines individuelles se fasse le plus rapidement possible dans tous les casernements de l'armée française.

Nouveau système d'aéroduction du docteur Goupil.

Le Docteur Goupil a signalé un système d'aéroduction ou plus simplement de ventilation des appartements et salles de réunion introduisant dans les locaux de l'air stérile.

L'appareil consiste uniquement en un tiroir rempli de lames ou tissu d'amiante que l'on place dans un foyer genre salamandre. L'air de la salle et celui du dehors, formant coulis, passent par les évents du foyer et pénètrent dans le tiroir porté à environ 200°. Il s'en suit un renouvellement constant de l'atmosphère du local par un air dont les poussières et les microbes ont été incinérés. Des tiroirs analogues peuvent être adaptés dans un calorifère central, et les différentes salles d'un grand immeuble reçoivent ainsi un air complètement stérile.

Il a imaginé ainsi un ventilateur à double courant pour le renouvellement de l'air des lieux habités (chambres, pièces d'habitation, salle de réunion d'assemblées, hôpitaux, écoles, grands magasins, théâtres, etc...). Ce ventilateur est composé d'une caisse métallique disposée sur un foyer ; elle est divisée en deux compartiments par une cloison verticale ; dans l'une arrive, à la partie inférieure, l'air vicié de la pièce et celui-ci s'échappe par un tuyau vertical ayant issue au dehors ; dans l'autre, l'air frais du dehors entre par la partie inférieure, s'échauffe et s'échappe par la partie supérieure, pour aller dans la salle, à deux mètres de hauteur.

Les sièges des water-closets.

On s'est élevé contre les sièges des water-closets nécessitant la position assise. Ceux-ci sont, en effet, antihygiéniques ; ils obligent la peau à prendre contact direct avec des surfaces où ont pu se poser des peaux malsaines ou sur lesquelles ont pu être répandus des liquides septiques et même spécifiques ; d'autre part, la position assise n'est pas favorable à la défécation ; elle entretient une affection dont souffrent actuellement beaucoup de personnes, la constipation. Il vaut mieux prendre la position accroupie, qui est la seule naturelle ; la paroi abdominale prend son

point d'appui sur les cuisses pour faire les efforts auxquels beaucoup sont obligés pour lutter contre les intestins obstrués ou paresseux. Cependant, certaines personnes ne peuvent prendre que la position assise. Aussi, est-ce pour cette raison que les hygiénistes ont demandé un système de siège permettant de prendre à volonté les deux positions.

On a préconisé, pour le système assis, une hauteur inférieure à 30c/m, et des cuvettes ovales, à bec dont la largeur n'ait pas plus de 15 c/m. Lorsqu'on se trouve placé sur ces cuvettes, il faut que les organes ne touchent pas la faïence.

En parlant d'évacuation des produits des fosses d'aisances, on réclamait *la prolongation du tuyau de chute au-dessus du toit*, la nécessité de le laisser apparent, dans toute sa hauteur et. par suite, de le placer en dehors de l'habitation, comme cela est prescrit en Angleterre.

Procédé d'assèchement et d'assainissement de l'habitation.

M. Knapen, ingénieur belge, a communiqué un procédé d'assèchement rationnel et d'assainissement de l'habitation. Les moyens employés sont simples : des appareils poreux placés dans l'épaisseur des murs absorbent l'humidité qui monte par capillarité ; l'air extérieur y pénètre et, en se saturant, enlève cette humidité.

Habitations à bon marché. Leurs résultats.

Les conclusions suivantes nous intéressent plus particulièrement puisqu'elles ont trait à notre ville : ce sont celles du Docteur Lemière.

1° La mortalité générale est notablement moins élevée dans les rues où il existe des habitations ouvrières à bon marché, que dans les rues voisines ;

2° La mortalité tuberculeuse est aussi notablement diminuée dans toutes les rues où ces habitations ouvrières à bon marché existent ;

3° Il est à souhaiter que les Sociétés d'habitations ouvrières à bon marché se multiplient partout. mais surtout dans les grandes villes industrielles ;

4° Les cités jardins doivent surtout être encouragées ; mais, en tout cas, dans toutes les villes de province, où le prix du terrain n'est pas trop élevé, il faut préférer les habitations ouvrières avec maisons séparées donnant à chaque famille une maison isolée, aux habitations collectives avec appartements ;

5° Quand on est forcé par les circonstances de construire des maisons à appartements multiples, il est indispensable que l'on évite toute promiscuité et que l'on fasse des logements absolument indépendants les uns des autres. Les résultats obtenus à Lille par la Cité philanthropique, d'une part, et par la Maison Sainte-Marie-Madeleine, d'autre part, nous en donnent une démonstration quasi-mathématique.

M. Lemière, dans une autre communication considère que le surpeuplement et la promiscuité sont les deux grandes plaies de l'habitation ouvrière, à notre époque. Il cite encore l'absence d'éducation ménagère des femmes d'ouvriers. Aussi, il invite les Sociétés d'habitations à bon marché, les syndicats ouvriers, les groupements philanthropiques de créer des écoles ménagères pratiques pour leurs adhérents.

De l'éducation de la population en matière d'hygiène.

Une matinée a été consacrée aux moyens à employer pour faire l'éducation de la population, en matière d'hygiène de l'habitation.

Tous les auditeurs et orateurs ont convenu que « la masse de la population n'est pas suffisamment pénétrée de l'importance sociale de la question du logement ». Pour faire cette éducation, on a décidé qu'il fallait commencer par l'école, continuer ensuite par des conférences, des écrits, par l'image et l'affiche. De l'avis unanime, le logement insalubre a une part considérable dans le développement et la propagation des maladies, la tuberculose en particulier, dans la production de l'alcoolisme, de la misère et de la criminalité.

Aussi, l'enseignement de l'hygiène doit se faire dans toutes les écoles publiques et privées à tous les degrés. Une sanction est demandée à cet enseignement par une note, après interrogatoire sur la matière, dans les différents examens. Mais il faut prêcher d'exemple dans les

classes; donc, il est indispensable de donner : une école saine, hygiéniquement installée, non encombrée, avec un bon éclairage, un matériel convenable et des moyens suffisants de propreté. C'est la première réforme qui s'impose.

On a proposé les écoles ménagères ambulantes; ceci serait intéressant pour les campagnes. Pour les villes, il faudrait la création d'écoles ménagères telles que les conçoit le docteur Lemière; écoles installées dans les locaux semblables à ceux occupés par les ouvriers ou employés. C'est aux Sociétés d'habitation à bon marché, aux Bureaux de Bienfaisance, aux Sociétés philanthropiques, à la Fédération mutualiste à le faire. Elles rendraient un grand service à leurs adhérents.

Les Bureaux d'hygiène peuvent aussi, par leurs agents, contribuer à cette éducation. Dans toutes les visites faites pour le casier sanitaire, pour les logements insalubres, des conseils donnés aux habitants produiront le meilleur effet. Je puis dire ici qu'à ce point de vue, le Bureau d'Hygiène de Lille marche dans cette voie, toutes les fois qu'il doit se rendre sur les lieux, soit pour la désinfection, soit pour les enquêtes sanitaires.

Pour les conférences, on a invité les grands groupements d'hygiène et d'enseignement, tels que la Société française d'hygiène, la Société de médecine publique, la Société française d'habitations à bon marché, l'Alliance d'hygiène sociale, la Ligue de l'enseignement, les Comités départementaux d'hygiène et d'habitations à bon marché de réunir des collections de clichés, de plans, de tableaux. Les conférenciers trouveraient là matière pour illustrer leurs causeries de projections ou d'images; il serait ainsi facile de montrer l'habitation salubre, les installations à rejeter, les aménagements à faire à ces dernières.

Quels sont les essais faits dans cette voie? Par l'exposition, on a déjà frappé l'opinion publique : exposition d'hygiène à la caserne Lobeau et à l'Exposition universelle de 1889, dans le pavillon de la ville de Paris (maisons d'études de MM. Bechman et Masson); types d'habitations modèles à bon marché exposées récemment au Grand Palais, à Paris; exposition de Liége, en 1905 (photographies, plans, projets de construc-

tion d'habitations ouvrières, groupes d'habitations de types divers au parc de Cointre); Congrès international de la tuberculose, où il existait un parallèle frappant entre la chambre d'hôtel à éviter et la chambre modèle, entre la chambre de détenu de Fresnes et la chambre de domestique d'une maison des Champs-Elysées; Exposition d'hygiène de Lyon (1907) et celle de Nancy (1909), où de nombreux documents relatifs à l'habitation ouvrière ont retenu l'attention des visiteurs. Un vrai initiateur est le sous-préfet de Vire, M. Guieyne. Il a institué dans son arrondissement un concours de bonne tenue des logements et habitations ouvert à tous les petits ménages, aux ouvriers de la ville et de la campagne, aux journaliers, aux fermiers et petits propriétaires. On change de canton chaque année et la distribution des récompenses coïncide avec la fête du Comice agricole. Les maisons sont, au préalable, visitées par des délégués de la Commission sanitaire.

On peut ajouter encore d'autres tentatives : la mise à l'étude de la création de prix de bonne tenue et de propreté des villages par le Syndicat d'initiative de Clermont-Ferrand et de l'Auvergne ; la création, à Saint-Etienne, d'une Ligue d'amélioration et de surveillance de la voie publique.

Enquête sur l'application de la loi de 1902.

Pour effectuer cette enquête, le Secrétaire général, M. Marié-Davy s'est adressé aux Préfets, aux Maires et aux hygiénistes, et les a priés de bien vouloir remplir plusieurs questionnaires qui leur avaient été envoyés. Le Congrès a reçu ainsi la réponse de 81 préfets, 132 maires et 140 hygiénistes.

Voici ce qui se dégage de cette enquête :

La loi de 1902 est appliquée plus ou moins complètement dans les villes. Elle est restée lettre-morte dans les campagnes. La population des grandes villes est favorable à la loi; celle de la campagne lui est hostile.

Il faut rendre obligatoire l'inspection départementale d'hygiène et assurer des inspections régulières comme celles du travail.

Les Maires demandent presque tous que l'autorité centrale intervienne pour les soutenir. Même, la plupart seraient désireux que ce service de répression relève directement de cette autorité. Aussi, disent-ils, le fonctionnement technique des bureaux d'hygiène ne devrait pas être sous la dépendance exclusive des municipalités.

On serait très désireux d'assurer l'application de la loi dans les petites communes par des institutions intercommunales.

Les formalités ont besoin d'être simplifiées ; elles doivent amener des sanctions plus rapides.

Il y aurait lieu de créer des caisses destinées à venir en aide aux propriétaires qui n'ont pas les ressources nécessaires pour assainir leurs immeubles.

Les locataires devraient être directement responsables des insalubrités provenant de leur fait.

La suppression de l'impôt des portes et fenêtres est à souhaiter.

En matière d'expropriation pour insalubrité, il faut adopter le projet Siegfried.

La formalité de déclaration des maladies contagieuses doit incomber au père de famille.

Nous pouvons dire que toutes les conclusions relatives à cette enquête ont été prises en considération par le Congrès. Chacune d'elles a constitué la matière d'un vœu. Pour la déclaration des maladies transmissibles, le Congrès a demandé que cette formalité soit remplie subsidiairement par le médecin, au cas où le père de famille ne se soumettrait pas à la loi.

On a ajouté que, pour toutes les agglomérations urbaines sans exception, le permis de construire et le permis d'habiter devaient être exigés.

M. Thalamon, avocat au Conseil d'Etat et à la Cour de Cassation, rapporteur du Congrès, trouvait encore une autre modification à apporter à la loi sanitaire. Dans l'application de la législation relative aux logements insalubres, le propriétaire est toujours condamné aux frais, même quand l'expertise ordonnée lui a donné raison, par ce motif que la commune n'est pas partie à l'instance. Or, en matière criminelle,

quand le prévenu est déclaré non coupable et renvoyé des fins de la poursuite, il ne peut jamais, sous aucun rapport, être condamné aux frais que cette dernière a occasionnés.

M. Thalamon veut que ce principe, consacré en matière criminelle, le soit également en matière de logements insalubres.

Le vœu qu'il a émis a été adopté. Nous croyons que le gouvernement n'acceptera pas une modification semblable ; ce serait trop gros de conséquences pour le budget des communes ou pour l'assainissement de celles-ci.

A la suite d'une communication de M. Ambroise Rendu, conseiller municipal de Paris, on a demandé une loi réglementant les voies privées

Les espaces libres.

M. Charles Dupuy a traité des espaces libres et a fait adopter les vœux suivants :

1° Que la conservation des espaces libres existant dans l'intériéur des immeubles soit favorisée par des dégrèvements d'impôts imputables sur tout espace libre en excédent sur les espaces libres obligatoires ;

2° Que la création de nouveaux espaces libres dans les mêmes conditions soit encouragée par des subventions ;

3° Que les quartiers dans lesquels le casier sanitaire a révélé des îlots d'immeubles insalubres et dans lesquels la morbidité atteint le plus haut degré, soient expropriés et que leur assainissement soit provoqué par tous les moyens possibles ;

4° Qu'à Paris, le terrain des fortifications soit aménagé, pour une grande partie, en parcs et que la zone militaire actuelle soit conservée en espaces libres ;

5° Qu'en ce qui concrne les améliorations sanitaires à apporter dans la capitale et autour d'elle, l'État apporte un très large concours financier, l'intérêt général du pays étant en jeu et devant bénéficier de ces améliorations.

Au cours de cette conférence, M. Charles Dupuy a rappelé que, dans

une réunion de la Société de Médecine publique et de Génie sanitaire, il avait proposé de transformer la zone militaire en zone sanitaire, après discussion des projets Siegfried et Dausset sur les fortifications de Paris. Ce vœu fut adopté à l'unanimité, mais ceux qui étaient intéressés dans l'affaire le taxèrent de révolutionnaire. L'auteur prétend que le maintien de cette zone sanitaire ne constituerait pas une spoliation, attendu qu'en 1841, lors de la création des fortifications, les propriétaires zoniers furent indemnisés, en prévision d'une durée indéfinie de la servitude.

Après une communication de M. Georges-Benoît Lévy, on a demandé que la loi Beauquier, sur les plans d'extension et la proposition de loi sur les cités jardins soient votés immédiatement par le Parlement ; que les municipalités françaises, à l'instar de toutes les municipalités étrangères, créent des terrains de jeux pour les enfants, à proximité de leur école et exclusivement réservés et aménagés pour eux. On a fait remarquer que dans presque tous les États, les grandes villes avaient des plans d'extension.

Le même auteur a fait accepter le vœu qu'une disposition législative soit prise, interdisant l'aliénation des espaces libres communaux, conformément au précédent créé par la loi de finances du 20 mars 1813, qui interdisait aux communes de vendre les parcs nécessaires à leur salubrité.

Modifications à apporter aux Règlements sanitaires.

Un long rapport a été fait par M. Bonnier, Président de la Société des Architectes diplômés par le Gouvernement, sur les modifications à apporter aux règlements sanitaires.

Après discussion, le Congrès a demandé :

1° Que les voies nouvelles aient une orientation telle que l'aération et l'ensoleillement des immeubles soient assurés aussi bien que possible.

Que dans les agglomérations urbaines, la hauteur des maisons ne puisse excéder la largeur des rues sur lesquelles elles sont construites.

2° Que les ouvertures extérieures, en projection verticale, soient proportionnelles à la surface des pièces à éclairer.

3° Que les règlements sanitaires s'occupent de la surface et de la largeur des cours par rapport à la hauteur des constructions qui les entourent.

Que des cours destinées à éclairer les pièces habitables aient une largeur minima égale à la hauteur des habitations qu'elles desservent.

Que la couverture des cours et courettes, à quelque hauteur que ce soit, soit interdite ;

4° Que les cuisines soient considérées comme pièces habitables et soumises aux mêmes conditions de cube d'aération, d'éclairage et de hauteur que celles-ci ;

Que toutes les cuisines soient pourvues d'un système de ventilation permanente.

5° Que les loges de concierges soient toujours aérées, ventilées et éclairées comme les autres pièces habitables.

6° Que les conditions d'aération, de ventilation, d'éclairage des sous-sols destinés à l'habitation de jour, notamment les dimensions des caves, soient au moins les mêmes que celles des autres pièces habitables.

7° Que l'Administration et les Pouvoirs publics tiennent la main aux règlements existants, en ce qui concerne les chambres des domestiques ou des employés.

8° Que l'attention des Pouvoirs publics et des constructeurs soit attirée sur l'intérêt sanitaire de premier ordre qu'il y a à assurer l'indépendance et l'étanchéité des tuyaux de fumée ;

Que les Pouvoirs publics encouragent les recherches faites dans le sens de l'étanchéité des tuyaux de fumée et la fumivorité.

9° Que les Pouvoirs publics organisent la responsabilité collective des co-propriétaires dans les voies privées.

10° Que la hauteur des constructions soit strictement proportionnelle, sans exception aucune, à la largeur des espaces libres qu'elles bordent.

11° Que l'Etat n'invoque pas le « fait du prince » pour se soustraire aux obligations de la loi du 15 février 1902.

12° Que les règlements sanitaires réglementent les constructions sur voies privées.

13° Que les Pouvoirs publics encouragent, par tous les moyens possibles, la distribution des eaux potables.

14° Que la question des puisards et l'évacuation des eaux usées soit élucidée dans les règlements sanitaires ruraux.

15° Que l'Etat utilise plus souvent l'article 3 de la loi du 15 février 1902, permettant de suppléer à l'inertie des Administrations municipales de province.

Chauffage de l'habitation.

On a consacré une séance au chauffage des habitations. C'est qu'en effet, le chauffage des habitations a toujours été considéré comme un des éléments importants de l'hygiène. M. Rey, architecte parisien, a fait une conférence assez importante sur cette question. Il a parlé beaucoup des conduits de fumée ; il nous a même dit que leur amélioration venait de faire l'objet d'un concours ouvert par la Société centrale des Architectes. Sans conteste, ce concours a mis en évidence que ces conduits laissaient filtrer à travers leurs fissures capillaires l'oxyde de carbone ; il a établi la possibilité de notables améliorations techniques. Il faut, avant tout, diminuer leur développement, et l'idéal serait d'avoir un conduit vertical pour tous les immeubles. C'est aux coudes que la dégradation du conduit de fumée se produit ; l'enduit en plâtre se casse en ces points, par suite des différentes forces qui s'exercent dans une construction ; de plus, les suies s'y accumulent et augmentent les dangers d'incendie.

Il a été rappelé que le docteur Gariel, de l'Académie de Médecine, avait condamné les calorifères à air chaud en 1906, au deuxième Congrès de l'Assainissement de l'Habitation. Ce système doit être absolument proscrit pour les écoles et les maisons d'habitation. En effet, dans ce système, l'oxyde de carbone provenant de la combustion peut passer, soit par des fissures, soit au travers d'une paroi surchauffée, dans l'air de la chambre de chauffe. De plus, il y a une difficulté réelle à nettoyer toutes les conduites où circule l'air chaud.

On a recommandé, pour les autres moyens utilisés, de rendre automatiquement à l'air la vapeur d'eau nécessaire pour en faire une atmosphère normale.

M. Rey est allé aux Etats-Unis d'Amérique, étudier la question du chauffage collectif par station centrale. On y voit, en effet, des groupements d'habitations qui se chauffent par le moyen d'une usine centrale et de canalisations passant sous les voies publiques. M. Rey pense que, dans les grandes villes, on se verra économiquement obligé à pratiquer cette méthode, et cela, à cause du prix élevé du charbon. On comprend, en effet, par un système semblable, une meilleure utilisation du combustible; on sait combien est importante la perte, résultant des particules charbonneuses non consumées dans le foyer, des gaz non entièrement brûlés. Il est inutile de dire que l'atmosphère urbaine et l'hygiène de l'habitation y gagneraient. La réalisation du chauffage collectif, ce serait la suppression des conduits de fumée et, par suite, des dangers nombreux d'incendie, ce serait une révolution dans l'art de bâtir.

Non seulement M. Rey a cité ce qu'il avait vu en Amérique, mais il nous a montré deux projets qu'il avait mis à l'étude. Dans le premier, il chauffe, par une usine centrale placée au Ministère de la Guerre, coin du boulevard Saint-Germain et de la rue Saint-Dominique, les bâtiments suivants de l'Administration de l'État, situés dans un rayon de 500 mètres : Ministère des Affaires étrangères, Palais Bourbon, École d'État-Major, Ministère de l'Agriculture, Ministère du Commerce, Ministère de l'Instruction publique, Ministère des Travaux Publics, Ministère de la Guerre. Le second projet s'adapte à des bâtiments des Administrations de la Ville de Paris, situés, dans un rayon de 500 mètres également, au Quartier de l'Observatoire. L'usine centrale est placée à la Prison de la Santé et envoie, par des détendeurs, de la vapeur à basse pression aux établissements suivants : Enfants assistés, Maison d'accouchement et de convalescence, Hôpital Ricord, Hôpital Cochin, Caserne des Pompiers (Boul. Port Royal), Prison de la Santé, École Arago, Hospice de La Rochefoucault, Hospice d'aliénés Sainte-Anne.

Il serait possible de franchir des distances plus grandes que celles signalées dans les deux projets, puisqu'en Amérique, les usines qui fournissent la chaleur au compteur parviennent à dépasser un kilomètre de rayon d'action.

Ce système aurait encore cet avantage, puisqu'il favoriserait des services annexes, en particulier la production d'électricité pour éclairage et force motrice : on diminuerait très sérieusement les charges d'amortissement des usines.

On voit, de suite, les progrès que l'on peut attendre de pareilles méthodes.

La Maison Maternelle.

Au cours du Congrès, nous avons visité des installations de bains-douches, des fosses septiques, des crèches. Un établissement a attiré plus particulièrement notre attention : ce fut l'immeuble de l'avenue du parc Montsouris, appartenant à la Maison Maternelle (fondation de Louise Koppe, 1891). Je dirai un mot de cette œuvre : « Elle donne abri, nourriture, entretien et assure la fréquentation de l'école communale avec les soins familiaux et la surveillance pour la préparation des devoirs et des leçons à 130 enfants des deux sexes : garçons de 3 à 6 ans, filles de 3 à 13 ans. » Tous ces enfants, recueillis pour une période de un à trois mois, appartiennent à des travailleurs que la maladie ou le chômage mettent momentanément dans l'impossibilité de donner le nécessaire à leurs petits. Pendant ce temps, les parents peuvent se tirer d'affaires et on évite aux enfants les conséquences terribles de l'abandon.

Depuis 1891, cette œuvre a recueilli 8.795 enfants, ce qui représente 529.235 journées; le prix de revient de la journée est en moyenne de 0 fr. 83. Chaque immeuble de la Maison Maternelle comprend des salles de jeu, des réfectoires, des cuisines, une buanderie, une lingerie, des dortoirs avec salle de bain contenant quelques baignoires et une cabine bain-douche. Une ou deux classes complètent cette organisation. Tout cet ensemble forme un bâtiment très coquet, limitant une cour assez vaste.

Une maison semblable serait très utile à Lille. Nos médecins savent que beaucoup de mères ne se reposent pas suffisamment après leurs couches. Celles qui vont aux Maternités ont hâte de rentrer chez elles pour surveiller et soigner les enfants qu'elles ont laissés à la maison. Celles qui ne sont pas venues à l'hôpital et qui, cependant, se trouvent dans une médiocre aisance, doivent reprendre, au plus tôt, les soins du ménage ; les petits qui précèdent le nouveau venu réclament des soins de propreté ; il faut aussi leur faire la cuisine. Cette maison maternelle conserverait les enfans jusqu'à ce que la maman soit complètement rétablie et puisse reprendre la direction de sa famille. Il faut bien retenir que les mères qui, après leur accouchement, se remettent trop tôt au travail ont grande chance de contracter des accidents annihilant leur fécondité.

A Lille, comme à Paris, une œuvre de ce genre devrait être laissée à l'initiative privée ; la Ville et le Département pourraient la subventionner.

10-1200 G. Dubar & Cie. Imp. Lille

BULLETIN ADMINISTRATIF

SOMMAIRE :

Pages

Conseil municipal :

État civil. Délégation. DUPONCHELLE et DANEL 556

Baux :

Locations temporaires de terrains communaux. 557

Prise en bail. Champ de manœuvre de Ronchin. Meeting d'aviation 557

— Square Daubenton. Emplacement. Monument Pierre Legrand 558

Bail. Terrain à Saint-André. Docteur CALMETTE 557

Fêtes :

Siège de Lille. Anniversaire. Programme. 558

— Mesures d'ordre 559

Fêtes de Lille. Illuminations. Marché HILLAIREAU 560

Foire. Prorogation 560

Décorations lumineuses. Marché RAVET 561

Fête Nationale. Feu d'artifice. Marché DE BAR 561

Bals populaires. M. DELRUE-BLANQUART 561

Revue des troupes. Tribunes. Marché HILLAIREAU. 562

Administrations diverses :

Guerre. Recrutement de 1910. Inscriptions. Avis 562

Bâtiments :

Chauffage. Marché. Cie des Mines d'Ostricourt 566

Pages

Musée d'Histoire Naturelle. Vitrine. Transformation. Marché Tatoux 564
Nouveau Théâtre. Travaux d'étanchéité. Marché Tancré . . . 565
Façade en pierre de Savonnières. Marché Tancré 565
Ventilation et chauffage. Adjudication. Grouvelle. Arquembourg et Cie 565
Faculté de Médecine. Laboratoire Travaux d'aménagements. Adjudication à divers. 566

Immeubles :

Achat. Terrain place des Reignaux. Acte rectificatif. Consorts Jaclin. 567
Vente. Terrain, boulevard Carnot. Mme Prestat 567
— Société civile "l'Iris" 568
Terrain, rue de Maubeuge. Hautecœur. 568
Terrain, place Simon-Vollant. Époux Blin 568

Voirie :

Urinoirs. Fourniture. Marché Larrivière 568
Aqueduc, rue Armand Carrel. Adjudication Carlier 569

Musées :

Achat d'un tableau. Marché Thiébault-Sisson 569

Œuvres diverses :

Société de protection des Engagés volontaires élevés sous la tutelle administrative. Compte financier pour 1909. 569

Finances :

Recettes. Droits de place. Étalagistes. Modifications 570

Alimentation :

Boissons et comestibles consommés depuis 1883. Tableau . 573
Laboratoire municipal. Statistique pour le mois de septembre . . 574
Halles Centrales. Muselle ent des chiens 571

Pages

Distribution d'eau :

Usine d'Emmerin. Garniture métallique. Marché Cie des Garnitures-Métalliques 571

Captation d'eau. Thermomètres enregistreurs. Marché RICHARD. 572

Bains :

École de Natation. Exploitation en 1909 et 1910. Tableaux comparatifs 575

Hygiène :

Statistiques des décès des mois d'août et septembre. 576-577

Police :

Commissaire de Police. Nomination LAMOUR 572

Services municipaux :

Personnel. Décisions diverses. 578

Marché. Objets de photographie. DUFLOS BASSET 581

État civil. — Délégation.

Nous, Maire de la Ville de Lille,

Vu la loi du 5 avril 1884, art. 88 ;

Considérant que par suite d'empêchement, aucun membre de l'Administration municipale ne pourra procéder aux mariages le vendredi 9 septembre 1910,

ARRÊTONS :

M. DUPONCHELLE, Ferdinand-Bénoni, Conseiller municipal, est délégué dans les fonctions d'Officier de l'État civil, pour la journée du 9 septembre 1910.

Hôtel-de-Ville, le 8 septembre 1910.

Le Maire de Lille,

CH. DELESALLE.

Nous, Maire de la Ville de Lille,

Vu la loi du 5 avril 1884, article 88 ;

Considérant que par suite d'empêchements, aucun membre de l'Administration municipale ne pourra procéder aux mariages le mercredi 28 septembre 1910,

ARRÊTONS :

ARTICLE 1er. — M. DANEL, Léonard-Marie, Conseiller municipal, est délégué dans les fonctions d'Officier de l'État civil, pour la journée du 28 septembre 1910.

Hôtel-de-Ville, le 19 septembre 1910.

Le Maire de Lille,

CH. DELESALLE.

Location temporaire de terrains communaux.

DU 12 JUILLET 1910

M. E. Becker. 194 m.q., rue Saint-Sébastien . . . . . Fr. 155

DU 26 JUILLET 1910

M. A. Gaillard. 162 m.q., rue Vantroyen . . . . . Fr. 81 40

Terrain à Saint-André.

DU 25 JUILLET 1910

Bail de M. le Docteur Calmette, demeurant à Lille, d'un terrain de 2.000 m.q. environ. sis à Saint-André, à droite de l'Ilot Sainte-Hélène, pour trois ans, du 1er mai 1910, moyennant un loyer annuel de 115 fr. 98.

Enregistré le 26 juillet 1910, folio 82, case 13.

Répertoire n° 3727.

Terrain. Champ de manœuvre de Ronchin. Semaine d'aviation.

DU 28 JUILLET 1910

Prise en bail de l'autorité militaire du Champ de manœuvre de Ronchin, pour la période du 13 au 18 juillet 1910, pour le Meeting d'aviation, moyennant un loyer de 30 francs.

Enregistré le 9 août 1910, folio 91, case 3.

Répertoire n° 3729.

Terrain square Daubenton. Monument Pierre Legrand.

DU 12 AOUT 1910

Prise en bail de l'autorité militaire d'un emplacement sur le terrain dépendant du square Daubenton, pour une période indéterminée et sans redevance, pour l'érection du monument Pierre Legrand.

Enregistré le 7 septembre 1910, folio 3, case 10.

Répertoire n° 3831.

DU 16 AOUT 1910

M. Timmermans. 248 m.q., rue Renan . . . . . Fr. 248 »

M. Jooris. 320 m.q., rue Alfred de Vigny. . . . . Fr. 1 »

Fête Anniversaire du Siège de Lille.

Samedi 15 octobre 1910. — De 9 heures à 10 heures 1/2 du soir. Grande-Place, Concert par la Musique des Canonniers sédentaires. Illumination électrique de la Colonne Commémorative du Siège.

Dimanche 16 octobre. — A 10 heures 1/2 du matin, Place du Concert. Rassemblement des Musiques militaires et des Sociétés lilloises d'Anciens Militaires et de Gymnastique.

A 11 heures, défilé du Cortège devant la statue du Maire André, la Colonne commémorative du Siège et la statue du Général Faidherbe.

Itinéraire : Place du Concert, rue de la Monnaie, places St-Martin, du Lion-d'Or, rues des Chats-Bossus, de la Grande-Chaussée, place du Théâtre, rue des Manneliers, Grande-Place, rue Nationale, boulevard de la Liberté, places de la République, Richebé, rue des Coquelets. Dislocation.

A 11 heures, place du Concert. Départ du Ballon « Pro Patria ».

A midi, Grande-Place. Lâcher de 1.000 pigeons, par la Fédération Colombophile de Lille.

A 4 heures, à l'Hippodrome lillois. Grand Concert patriotique, offert aux Sociétés d'Anciens militaires et de Gymnastique, avec le concours d'Artistes des Théâtres de Paris, de l'Union Chorale des Orphéonistes Lillois, du choral « Les XXX » et de l'harmonie du « Cercle Berlioz ».

De 9 heures à 10 h. 1/2 du soir, Grande-Place. Concert, par la Musique des Sapeurs-Pompiers.

Illumination électrique et embrasement de la Colonne Commémorative du Siège.

Le Maire de Lille,
CH. DELESALLE.

Mesures d'ordre.

Nous, Maire de la Ville de Lille,

Vu la loi du 5 avril 1884, art. 97;

Vu le programme des Fêtes Anniversaires du Siège de Lille,

ARRÊTONS :

ARTICLE 1er. — La circulation et le stationnement des chevaux, voitures, tramways, automobiles et vélocipèdes sont interdits :

Le samedi 15 octobre 1910, Grande-Place, à partir de 8 heures 1/2 du soir et pendant la durée du Concert de la Musique des Canonniers sédentaires.

Le dimanche 16 octobre 1910, place du Concert et rue Saint-Pierre, à partir de 10 heures 1/2 du matin, pendant la formation et le passage du cortège formé des musiques militaires, des sociétés d'Anciens Militaires et de Gymnastique qui défileront devant la statue du Maire André, le monument commémoratif de la levée du Siège de Lille et la statue du Général Faidherbe.

Itinéraire : rue de la Monnaie, places Saint-Martin, du Lion-d'Or,

rues des Chats-Bossus, de la Grande-Chaussée, place du Théâtre, rue des Manneliers, Grande-Place, rue Nationale, boulevard de la Liberté, places de la République, Richebé et rue des Coquelets.

De 8 heures 1/2 à 10 heures 1/2 du soir, Grande-Place, pendant le Concert de la Musique des Sapeurs-Pompiers.

Article 2. — M. le Commissaire central de Police est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Hôtel-de-Ville, le 26 septembre 1910.

Le Maire de Lille,

LIÉGEOIS-SIX, Adjoint.

Fêtes de Lille. — Illuminations.

DU 1er AOUT 1910

Soumission par Mme veuve Hillaireau, demeurant à Saint-Ouen (Seine), pour l'entreprise des illuminations électriques place de la République, moyennant 6.000 francs.

Enregistré le 6 août 1910, folio 90, case 2.

Répertoire n° 3750.

Foire. — Durée. Prorogation.

Nous, Maire de la Ville de Lille,

Vu la loi du 5 avril 1884, art. 94;

Vu la demande qui nous a été adressée par un certain nombre de forains, à l'effet d'obtenir une prolongation de la foire,

Arrêtons :

Article 1er. — La durée de la Foire est prorogée jusqu'au lundi 26 septembre inclusivement.

Article 2. — M. le Directeur des Travaux municipaux et M. le

Commissaire central sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Hôtel-de-Ville, le 16 septembre 1910.

Le Maire de Lille,

J. DUBURCQ, Adjoint.

Décoration lumineuse.

DU 18 AOUT 1910

Soumission par M. V. Ravet, électricien à Lille, pour l'exécution des travaux de décoration lumineuse, dans l'allée de la Foire sur le Champ de Mars, moyennant environ 2.600 francs.

Enregistré le 13 septembre 1910, folio 101, case 18.

Répertoire n° 3872.

Fête Nationale. Bals populaires.

DU 18 AOUT 1910

Soumission par M. Delrue-Blanquart, artificier à Lille, pour l'installation de bals populaires, le 14 juillet 1910, moyennant 665 francs.

Enregistré le 26 août 1910, folio 97, case 12.

Répertoire n° 3874.

Feu d'artifice.

DU 19 AOUT 1919

Soumission par M. De Bar, artificier à Mons-en-Barœul, pour le tir d'un feu d'artifice, le 14 juillet 1910, moyennant 3.000 francs.

Enregistré le 26 août 1910, folio 97, case 12.

Répertoire n° 3875.

Revue des Troupes. Tribunes.

DU 19 AOUT 1910

Location par Mme veuve HILLAIREAU, négociante à Saint-Ouen, des tribunes installées sur le Champ de Mars et nécessaires pour la revue des troupes, le 14 juillet, moyennant un prix de 3.000 francs.

Enregistré le 26 août 1910, folio 97, case 14.

Répertoire n° 3876.

Recrutement de l'armée.

Classe de 1910

Nous, Maire de la Ville de Lille,

Vu la loi du 26 juin 1889 sur la nationalité ;

Vu la loi du 21 mars 1905 sur le recrutement de l'armée ;

Vu l'instruction ministérielle du 20 octobre 1905, relative à l'établissement des tableaux de recensement,

ARRÊTONS :

ARTICLE PREMIER. — Sont invités à se présenter à la Mairie, bureau militaire, aux jours et heures ci-après désignés, afin de donner toutes les indications nécessaires à leur inscription sur les tableaux de recensement :

1° Les jeunes gens, domiciliés à Lille, nés en France, du 1er janvier 1890 au 31 décembre de la même année, de parents français et de parents étrangers nés en France ;

2° Les jeunes gens, domiciliés à Lille, nés en France, du 1er janvier 1890 au 31 décembre de la même année, de parents inconnus ou dont la nationalité est inconnue ;

3° Les jeunes gens, domiciliés à Lille, nés à l'étranger, du 1er janvier 1890 au 31 décembre de la même année, de parents français :

4° Les jeunes gens, domiciliés à Lille, nés en France, du 1er janvier 1889 au 31 décembre de la même année, de parents étrangers ;

5° Les jeunes gens, domiciliés à Lille, nés à l'étranger, du 1er janvier 1889 au 31 décembre de la même année, de parents étrangers, mais ayant été, depuis lors, naturalisés Français ;

6° Les jeunes gens, domiciliés à Lille, nés en 1888, soit en Belgique d'un père français, soit d'un Français naturalisé Belge pendant leur minorité, soit en France d'un père étranger né en Belgique, et dont l'inscription ne doit pas être opérée d'office, par application de la convention franco-belge du 30 juillet 1891, avant l'âge de 22 ans accomplis. (Ces jeunes gens peuvent, sur leur demande écrite, se faire inscrire avec leur classe d'âge) ;

7° Les étrangers naturalisés, depuis le 1er janvier 1910 au 31 décembre de la même année, n'ayant pas encore atteint l'âge de 48 ans.

Les jeunes gens qui ne sont pas nés à Lille, devront se munir d'une copie de leur acte de naissance ou du livret de famille de leurs parents.

Article 2. — Les jeunes gens seront inscrits par ordre alphabétique dans chaque canton, aux jours et heures indiqués ci-après :

Ceux du canton Ouest, de A à E de 9 h. à 11 h. ; de F à Z de 2 h. à 4 h., le mardi 11 octobre.

Ceux du canton Nord, de A à F de 9 h. à 11 h. ; de G à Z de 2 h. à 4 h., le mercredi 12 octobre.

Ceux du canton Sud-Est, de A à G de 9 h. à 11 h. ; de H à Z de 2 h. à 4 h., le jeudi 13 octobre.

Ceux du canton Est, de A à C de 9 h. à 11 h. ; de D à E de 2 h. à 4 h., le vendredi 14 octobre ; — de F à O de 9 h. à 11 h. ; de P à Z de 2 h. à 4 h., le samedi 15 octobre.

Ceux du canton Nord-Est, de A à C de 9 h. à 11 h. ; de D à F de 2 h. à 4 h., le mardi 18 octobre ; — de G à O de 9 h. à 11 h. ; de P à Z de 2 h. à 4 h., le mercredi 19 octobre.

Ceux du canton Sud-Ouest, de A à C de 9 h. à 11 h. ; D de 2 h. à 4 h., le jeudi 20 octobre ; — de E à K de 9 à 11 h. ; de L à N de 2 h. à 4 h., le

vendredi 21 octobre ; — de O à U de 9 h. à 11 ; de V à Z de 2 h. à 4 h., le samedi 22 octobre.

Ceux du canton Sud, de A à C de 9 h. à 11 h. ; D de 2 h. à 4 h, le mardi 25 octobre ; — de E à K de 9 h. à 11 h. ; de L à O de 2 h. à 4 h., le mercredi 26 octobre ; — de P à S de 9 h. à 11 h. ; de T à Z de 2 h. à 4 h., le jeudi 27 octobre.

Ceux du canton Centre, de A à C de 9 h. à 11 h. ; de D à L de 2 h. à 4 h., le vendredi 28 octobre ; — de M à R de 9 h. à 11 h. ; de S à Z de 2 h. à 4 h., le samedi 29 octobre.

Article 3. — Les père, mère ou tuteur devront suppléer les jeunes gens qui, pour quelque motif que ce soit, ne pourraient se présenter eux-mêmes.

Article 4. — Les jeunes gens qui résident à Lille sans y avoir leur domicile, devront justifier de leur inscription au tableau de recensement de la commune de leur domicile, à défaut de quoi ils seront inscrits, s'il y a lieu, au tableau de recensement de cette ville.

Article 5. — Tout contrevenant au présent arrêté sera puni des peines édictées par la loi sur le recrutement, conformément à l'art. 79 de ladite loi ainsi conçu : « Toutes fraudes ou manœuvres par suite desquelles un jeune homme aura été omis sur les tableaux de recensement, sont déférées aux tribunaux ordinaires et punies d'un emprisonnement d'un mois à un an ».

Le présent arrêté sera affiché et publié partout où besoin sera.

Hôtel-de-Ville, le 21 septembre 1910.

Le Maire de Lille,

LIÉGEOIS-SIX, Adjoint.

Musée d'Histoire Naturelle. — Vitrine. Transformation.

DU 11 JUILLET 1910

Soumission par M. Victor Tatoux, entrepreneur à Lille, pour

travaux de transformation en relief des gradins de la grande vitrine du Musée d'Histoire naturelle, moyennant 2.000 francs.

Enregistré le 1er août 1910, folio 87, case 7.

Répertoire n° 3659.

Travaux d'étanchéité. Nouveau Théâtre.

DU 11 JUILLET 1910

Soumission par M. Lys-Tancré, entrepreneur à Lille, pour travaux d'étanchéité à exécuter à la scène du Nouveau Théâtre, moyennant environ 17.381 fr. 61.

Enregistré le 1er août 1910, folio 87, case 9.

Répertoire n° 3660.

Façade.

DU 19 JUILLET 1910

Soumission par M. Lys-Tancré, entrepreneur à Lille, contenant engagement à exécuter les façades du nouveau Théâtre, en pierres de Savonnières, en remplacement des pierres de Banc-Royal prévues au devis (Adjudication du 15 janvier 1909. 2e lot).

Enregistré le 6 août 1910, folio 90, case 1.

Répertoire n° 3704.

Ventilation et chauffage.

DU 23 JUILLET 1910.

Soumission par concours au profit de MM. Grouvelle, Arquembourg et Cie, ingénieurs constructeurs à Paris, rue du Moulin-Vert, 71, des

travaux de ventilation et chauffage du nouveau Théâtre, moyennant environ 61.780 francs.

Enregistré le 8 septembre 1910, folio 4, case 3.

Répertoire n° 3726.

Bâtiments. — Chauffage.

DU 20 JUILLET 1910

Soumission par M. Ghesquière, agent de la Compagnie des Mines d'Ostricourt, demeurant à Lille, pour la fourniture de 2.000 tonnes de charbons, moyennant environ 40.000 francs.

Enregistré le 1er août 1910, folio 87, case 10.

Répertoire n° 3705.

Faculté de Médecine. — Laboratoire. Travaux d'aménagement.

DU 12 AOUT 1910

Adjudication, en sept lots, des travaux d'aménagement de Laboratoire, à exécuter à la Faculté de Médecine, au profit de :

1er Lot. — *Maçonnerie et carrelages.* M. Louis Carlier, entrepreneur à Lille, moyennant 3.356 fr. 83, rabais de 9 °/₀ déduit.

2e Lot. — *Charpente et menuiserie.* M. Gustave Debliqui, directeur de la Société « L'Union des Menuisiers », rue de Mouvaux, 61 bis, à Roubaix, moyennant 4.240 fr. 51, rabais de 14 °/₀ déduit.

3e Lot. — *Ferronnerie et serrurerie.* M. Fl. Defretin, entrepreneur à Lille, moyennant 1.413 fr., rabais de 2 °/₀ déduit.

4e Lot. — *Plafonnages et enduits.* M. Élie Lerans, entrepreneur à Lille, moyennant 929 fr. 72, rabais de 18 °/₀ déduit.

5e Lot. — *Peinture et vitrerie.* M. Désiré Delebecq, directeur de la

Société « La Semeuse », dont le siège est à Lille, moyennant 918 fr. 84, rabais de 33 °/₀ déduit.

6e Lot. — *Gaz*. M. A. Dupont, entrepreneur à Lille, moyennant 1.192 fr. 54, rabais de 35 °/₀ déduit.

7e Lot. — *Eaux*. MM. Dutilleul frères, entrepreneurs à Lille, moyennant 3.319 fr. 25, rabais de 30 °/₀ déduit.

Enregistré le 9 septembre 1910, folio 4, cases 8 et 9.

Répertoire n° 3832.

Immeubles. — Achats et ventes.

Parcelle, place des Reignaux. Achat. Acte rectificatif.

DU 15 JUILLET 1910

Acte rectificatif entre la Ville et les consorts Jaclin, duquel il résulte que la parcelle acquise par la Ville, suivant acte administratif du 9 juin 1906, a une surface exacte de 7 m.q. 7 d.m.q., et que le prix complémentaire s'élève à 196 francs.

Enregistré le 26 juillet 1910, folio 82, case 15.

Répertoire n° 3683.

Terrain, boulevard Carnot.

DU 29 AVRIL 1910

Adjudication au profit de Mme veuve Prestat-Fremaux, rentière à Denain, rue de Villars, d'un terrain sis à Lille, boulevard Carnot, d'une surface de 137 m.q. 19 d.c., moyennant un prix de 60.500 francs.

Enregistré le 18 mai 1910, folio 48, case 1.

Transcrit le 2 juillet 1910, vol. 471, n° 15.

Répertoire n° 3142.

Adjudication au profit de la Société civile « L'Iris », dont le siège est à Lille, rue Jacquemars-Giélée, 135, d'un terrain de 181 m.q. 89 d.m.q., sis à Lille, boulevard Carnot, moyennant un prix de 69.500 francs.

Enregistré le 18 mai 1910, folio 48, case 13.

Transcrit le 2 juillet 1910, vol. 471, n° 12.

Répertoire n° 3141.

Terrain, rue de Maubeuge.

Adjudication au profit de M. Jules-Amédée Hautecœur, entrepreneur à Lille, d'un terrain de 597 m.q. 79 d.m.q., sis à Lille, rue de Maubeuge, angle de la rue de Douai, moyennant un prix de 32.280 fr. 66.

Enregistré le 18 mai 1910, folio 48, case 10.

Transcrit le 2 juillet 1910, vol. 471, n° 13.

Répertoire n° 3143.

Terrain, place Simon-Vollant.

Adjudication au profit de M. Louis Blin, menuisier, et Mme Juliette-Marie Deldalle, son épouse, demeurant ensemble à Lille, d'un terrain de 144 m.q. 95 d.m.q., sis à Lille, place Simon-Vollant, moyennant un prix de 9.481 fr. 75.

Enregistré le 18 mai 1910, folio 48, case 4.

Transcrit le 2 juillet 1910, vol. 473, n° 8.

Répertoire n° 3144.

Voirie. — Fourniture d'urinoirs.

DU 11 JUILLET 1910

Soumission par M. G. Larivière, entrepreneur à Paris, pour la fourniture de deux urinoirs, moyennant 2.755 francs.

Enregistré le 1er août 1910, folio 87, case 8.

Répertoire n° 3661.

Rue Armand Carrel. Aqueduc.

DU 12 AOUT 1910

Adjudication au profit de M. Louis CARLIER, entrepreneur à Lille, des travaux de construction d'un aqueduc, rue Armand Carrel, moyennant 20.919 fr. 05, rabais de 9 % déduit.

Enregistré le 7 septembre 1910, folio 3, case 10.

Répertoire n° 3831.

Musées. — Achat d'un tableau.

DU 19 AOUT 1910

Soumission par M. THIÉBAULT-SISSON, demeurant à Paris, boulevard Haussmann, pour la vente à la Ville d'un tableau destiné aux collections des Musées.

Enregistré le 27 août 1910, folio 98, case 2.

Répertoire n° 3878.

Société de Protection des Engagés volontaires, élevés sous la tutelle administrative.

Compte financier pour 1909.

RECETTES

Versements faits par les Membres fondateurs.	Fr.	150	»
Versements faits par les Membres sociétaires.	Fr.	14.665	»
Versements faits par les Membres souscripteurs . . .	Fr.	10.098	35
Subventions de l'État, des Départements et des Communes	Fr.	40.252	30
Produit des placements de fonds.	Fr.	3.729	80
Recettes diverses (Jurys, Legs, etc.).	Fr.	8.849	40
Total des recettes.	Fr.	77.744	85

DÉPENSES

Placement de fonds (art. 5 des Statuts)		Fr.	2.000 »
Récompenses et encouragements	16.847 50	Fr.	23.331 60
Secours extraordinaires	6.844 10		
Personnel administratif		Fr.	26.254 10
Visites aux patronnés, frais de voyage et de séjour		Fr.	3.578 »
Frais de correspondance		Fr.	6.651 90
— de propagande		Fr.	1.482 45
— de statistique criminelle		Fr.	129 35
— d'approbation et d'entretien des bureaux		Fr.	163 35
Loyer, impôts, chauffage, éclairage et contribution à l'ascenseur		Fr.	4.305 45
Service, téléphone, fournitures, registres, impressions et dépenses diverses		Fr.	7.993 15
Total des dépenses		Fr.	75.889 35
Excédent de Recettes au 31 décembre 1909		Fr.	1.855 50

Étalagistes. — Tarif des Droits de Place. Modifications.

Code des Arrêtés municipaux.

Nous, Maire de la Ville de Lille,

Vu la loi du 5 avril 1884, art. 68 et 133 ;

Vu l'article 987 du Code des Arrêtés municipaux, fixant le tarif des droits de place à percevoir au Marché du Faisan ;

Vu la délibération du 5 août 1910, approuvée le 19 du même mois,

Arrêtons :

Article 1er. — A partir de la publication du présent arrêté, la réduction de 20 % prévue par l'article 987 et accordée aux marchands abonnés au mois, ne sera plus consentie aux nouveaux étalagistes.

Article 2. — M. l'Adjoint délégué aux Finances est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Hôtel-de-Ville, le 30 août 1910.

Le Maire de Lille,

F. DANCHIN, Adjoint.

Halles Centrales. — Musellement des Chiens. Modification.

Code des Arrêtés municipaux.

Nous, Maire de la Ville de Lille,

Vu la loi du 5 avril 1884, article 97 ;

Considérant le bien-fondé des plaintes des habitants des rues avoisinant les Halles Centrales, contre les aboiements nocturnes des chiens qui troublent leur sommeil,

Arrêtons :

Article 1er. — A partir du 1er novembre 1910, l'article 36 du Code des Arrêtés sera complété comme suit : « Les propriétaires ou détenteurs de chiens attelés, stationnant autour des Halles et rues avoisinantes, seront tenus de mettre des animaux dans l'impossibilité complète d'aboyer. Ils devront, pour obtenir ce résultat, museler leurs chiens, de préférence avec la muselière employée par les douaniers. »

Article 2. — M. le Commissaire central de Police est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Hôtel-de-Ville, le 24 septembre 1910.

Le Maire de Lille,

Ch. DELESALLE.

Usine d'Emmerin. — Garniture métallique.

DU 18 AOUT 1910

Soumission par M. Henri Brunner, directeur de la Cie des Garnitures

Métalliques, demeurant à Lille, rue Danton. 7, pour la fourniture d'une garniture métallique à l'Usine d'Emmerin, moyennant 480 francs.

Enregistré le 13 septembrs 1910, folio 2, case 1.

Répertoire n° 3872.

Distribution d'eau. — Thermomètres enregistreurs.

DU 25 AOUT 1910

Soumission par M. Jules Richard, ingénieur à Paris, pour la fourniture de thermomètres enregistreurs, nécessaires aux études de captation d'eau, moyennant 1.800 francs.

Enregistré le 10 septembre 1910, folio 4, case 14.

Répertoire n° 3891.

Commissaire de Police. — Nomination.

Le Président de la République Française, Président du Conseil,

Sur la proposition du Ministre de l'Intérieur et des Cultes,

Décrète :

Article 1er. — M. Lamour, Jean-Marie-Henry, Commissaire de Police de 2e classe, à Soissons (Aisne), est nommé Commissaire de Police de 1re classe à Lille (Nord), en remplacement de M. Proix, admis à faire valoir ses droits à la retraite.

Article 2. — Le Président du Conseil, Ministre de l'Intérieur est chargé de l'exécution du présent décret.

Fait à Paris, le 16 septembre 1910.

A. FALLIÈRES.

Par le Président de la République,

Le Président du Conseil,
Ministre de l'Intérieur,

A. BRIAND.

Pour copie conforme :

Le Secrétaire général
de la Préfecture,

H. RICHARD.

POUR AMPLIATION :

Pour le Directeur de la Sûreté Générale :

Le Chef du 1er Bureau,

CAPOT.

BOISSONS ET COMESTIBLES CONSOMMÉS A LILLE DEPUIS 1883

ANNÉES	SPIRITUEUX — HECTOLITRES		VINS — HECTOLITRES		BIÈRES — HECTOLITRES		VIANDE DE BOUCHERIE (K.)	VIANDE DE CHARCUTERIE ORDINAIRE (K.)	POISSON vendu au Minck (PRODUIT)	
	HECT.	L.	HECT.	L.	HECT.	L.			FR.	C.
1883	9.602	89	40.232	30	461.708	27	7.089.885	1.675.474	81.998	45
1884	10.423	93	42.629	52	485.279	78	7.311.639	1.759.823	92.907	85
1885	9.993	10	40.018	17	470.316	79	7.482.887	1.709.626	90 914	85
1886	9.455	37	40.039	56	478.384	98	7.522.017	1.622.417	88.725	90
1887	9.184	33	40.083	48	486.008	83	7.841.927	1.551.223	91.384	80
1888	9.467	98	40.674	30	485.472	19	8.004.459	1.537·531	84.347	60
1889	9.495	07	40.189	26	503.606	02	7.734.192	1.453.902	82.954	60
1890	9.612	06	41.328	55	506 507	96	7.288.448	1.624.535	84.735	60
1891	10 111	30	42.202	34	517.205	08	7.177.683	1.894.728	85.029	40
1892	10.515	32	43.453	91	544.337	00	7.512.567	1.750.823	82.998	40
1893	10.598	37	44.790	85	564.159	26	8.117.873	1.398.372	84.877	50
1894	10.792	92	48.930	89	566 403	37	7.581.182	1.626.532	87.962	25
1895	10.575	48	47.565	77	577.361	56	7.412.316	1.835.107	85.593	60
1896	10.971	74	48.201	79	600.346	63	7.735.692	2.080.980	89.955	55
1897	11.252	98	49.954	61	629.303	91	8.226.853	2.135.543	87.695	60
1898	11.590	03	46.451	25	613.819	70	8.355.871	1.706.200	92.672	79
1899	13.190	13	47.704	33	641.875	02	8.510.609	1.917.893	92.510	94
1900	13.044	74	46.240	41	643 512	62	8.774.153	1.901.138	89.128	45
1901	12.952	69	51.040	78	628.342	03	8.792.245	1.918.837	91.923	36
1902	6.271	54	66.350	34	654.641	20	8.823.479	1.879.134	90.885	06
1903	8.399	06	56.241	04	646.552	84	8.172.671	1.737.534	91.936	19
1904	8.460	20	52.634	19	662.179	74	8.190.064	1.941.424	93.833	28
1905	8.591	53	58.211	60	662.141	99	8.256.838	1.990.846	92.945	42
1906	8.759	73	60.839	16	682.326	15	8.10 .988	2.088.222	91.587	99
1907	8.698	00	64.375	93	695.553	84	8.313.551	1.926.832	91.764	94
1908	8.521	95	64.515	89	694.077	56	8.090.375	2.050.417	90.937	88
1909	8.526	20	66.601	18	701.640	03	8.189.162	2.055.216	92.446	23

Lille, le 30 août 1910.

Le Directeur de l'Octroi
et des Services Financiers de la Ville,

B. DELPORTE.

Laboratoire municipal.

Statistique mensuelle.

CLASSEMENT QUALITATIF DES ÉCHANTILLONS ANALYSÉS

dans le mois de Septembre 1910

NATURE DES ÉCHANTILLONS	BONS	MAUVAIS non nuisibles	MAUVAIS nuisibles	FALSIFIÉS	TOTAL
Beurres et Fromages	52	—	—	23	75
Bières	42	—	—	—	42
Cafés, Thés et Chicorées	3	—	—	—	3
Cidres et Poirés	6	—	—	1	7
Chocolats et Cacaos	—	—	—	1	1
Confitures et Miels	—	—	—	—	—
Eaux et Glaces	5	—	30	—	35
Étains et Poteries	—	—	—	—	—
Farines	8	1	—	1	10
Huiles comestibles	2	—	—	—	2
Jouets et Colorants	—	—	—	—	—
Kirschs et Spiritueux divers	1	—	—	—	1
Laits	81	—	—	37	118
Pains et Pâtes	7	—	—	—	7
Parfumeries et Teintures	—	—	—	—	—
Pétroles	—	—	—	—	—
Poivres et Épices	6	—	—	1	7
Produits pharmaceutiques	—	—	—	—	—
Saindoux	2	—	—	—	2
Sirops, Liqueurs et Limonades	—	—	—	—	—
Sucreries et Confiseries	3	—	—	—	3
Viandes et Conserves	5	—	—	—	5
Vinaigres	9	—	—	—	9
Vins	64	3	—	9	76
Divers	12	—	—	—	12
TOTAL	308	4	30	73	415

ÉCOLE DE NATATION

EXPLOITATION. — Année 1909 (Ouverture du 7 Août au 4 Septembre).				EXPLOITATION. — Année 1910 (Ouverture du 4 Août au 4 Septembre).			
		fr. c.	fr. c.			fr. c.	fr. c.
Entrées	8.099	0 10	809 90	Entrées	3.483	0 20	696 60
Caleçons.	2.263	0 10	226 30	Caleçons.	965	0 10	96 50
Cabines	880	0 15	132 »	Cabines	707	0 15	106 05
Serviettes	200	0 05	10 »	Serviettes	301	0 05	15 05
Leçons	12	0 25	3 »	Leçons	47	0 25	11 75
Peignoirs	3	0 10	0 30	Peignoirs	18	0 10	1 80
Costumes femmes .	7	0 30	2 10	Costumes femmes .	11	0 30	3 30
Total.			1.183 60	Total.			931 05

Soit, pour l'année 1910, une différence en moins sur l'année 1909, de :

1.183 fr. 60 — 931 fr. 05 = 252 fr. 55

Le Directeur de l'Ecole de Natation,

A. DESWAF.

STATISTIQUE SANITAIRE DU MOIS D'AOUT 1910

Fournie au Ministère de l'Intérieur, en exécution de la circulaire ministérielle du 25 novembre 1886

POPULATION : 205.625 habitants.

MARIAGES	DIVORCES	NAISSANCES (MORT-NÉS NON COMPRIS)			MORT-NÉS			DÉCÈS (mort-nés non compris)	ENFANTS MIS EN NOURRICE		
									NÉS *dans* la commune		NÉS *hors* de la commune. placés *dans* la commune.
		Légitimes	Illégitimes.	TOTAL	Légitimes	Illégitimes.	TOTAL		PLACÉS *hors* de la commune.	PLACÉS *dans* la commune.	
147	9	319	78	397	30	7	37	368	»	32	1

REPARTITION DES DÉCÈS PAR CAUSE ET PAR AGE (*Mort-nés non comptés*)

Nos d'ordre	CAUSES DE DÉCÈS	Moins de 1 an	De 1 à 19 ans	De 20 à 39 ans	De 40 à 59 ans	De 60 ans et au delà	TOTAUX
1	Fièvre typhoïde (typhus abdominal)	»	»	1	»	»	1
2	Typhus exanthématique	»	»	»	»	»	»
3	Fièvre intermittente et cachexie palustre	»	»	»	»	»	»
4	Variole	»	»	»	»	»	»
5	Rougeole	4	1	»	»	»	5
6	Scarlatine	»	2	»	»	»	2
7	Coqueluche	1	2	»	»	»	3
8	Diphtérie et croup	»	»	»	»	»	»
9	Grippe	»	»	»	»	»	»
10	Choléra asiatique	»	»	»	»	»	»
11	Choléra nostras	»	»	»	»	»	»
12	Autres maladies épidémiques	»	»	»	»	»	»
13	Tuberculose des poumons	»	7	25	12	4	48
14	Tuberculose des méninges	1	2	»	»	»	3
15	Autres tuberculoses	»	1	2	2	»	5
16	Cancer et autres tumeurs malignes	»	»	1	11	7	19
17	Méningite simple	7	5	1	»	1	14
18	Congestion, hémorragie et ramollissement du cerveau	»	»	»	4	26	30
19	Maladies organiques du cœur	»	1	3	7	18	29
20	Bronchite aiguë	»	4	»	»	»	4
21	— chronique	»	1	1	3	5	10
22	Pneumonie	»	2	1	1	2	6
23	Autres affections de l'appareil respiratoire (phtisie exceptée)	6	6	»	3	4	19
24	Affections de l'estomac (cancer excepté)	»	»	1	2	2	5
25	Diarrhée et entérite (au-dessous de deux ans)	84	5	»	»	»	89
26	Appendicite et typhlite	»	»	»	»	»	»
27	Hernies, obstructions intestinales	»	»	»	3	1	4
28	Cirrhose du foie	»	»	1	2	2	5
29	Néphrite aiguë et mal de Bright	»	»	5	1	5	11
30	Tumeurs non cancéreuses et autres affections des organes génitaux de la femme	»	»	»	»	»	»
31	Septicémie puerpérale (fièvre, péritonite, phlébite puerpérales)	»	1	1	»	»	2
32	Autres accidents de la grossesse et de l'accouchement	»	»	»	»	»	»
33	Débilité congénitale et vices de conformation	8	»	»	»	»	8
34	Sénilité	»	»	»	»	4	4
35	Morts violentes (suicide excepté)	1	4	2	1	1	9
36	Suicides	»	»	4	1	»	5
37	Autres maladies	4	5	5	5	9	28
38	Maladies inconnues ou mal définies	»	»	»	»	»	»
	TOTAUX	116	49	54	58	91	368

STATISTIQUE SANITAIRE DU MOIS DE SEPTEMBRE 1910

Fournie au Ministère de l'Intérieur, en exécution de la Circulaire ministérielle du 25 novembre 1886.

POPULATION : 205.625 habitants.

MARIAGES	DIVORCES	NAISSANCES (MORT-NÉS NON COMPRIS)			MORT-NÉS			DÉCÈS (mort-nés non compris)	ENFANTS MIS EN NOURRICE		
									NÉS *dans* la commune		NÉS *hors* de la commune. placés *dans* la commune.
		Légitimes	Illégitimes.	TOTAL	Légitimes	Illégitimes	TOTAL		PLACÉS *hors* de la commune.	PLACÉS *dans* la commune.	
201	6	326	80	406	28	9	37	324	»	21	»

RÉPARTITION DES DÉCÈS PAR CAUSE ET PAR AGE (*Mort-nés non comptés*).

Nos d'ordre	CAUSES DE DÉCÈS	Moins de 1 an	De 1 à 19 ans	De 20 à 39 ans	De 40 à 59 ans	De 60 ans et au delà	TOTAUX
1	Fièvre typhoïde (typhus abdominal)	»	»	1	»	»	1
2	Typhus exanthématique	»	»	»	»	»	»
3	Fièvre intermittente et cachexie palustre	»	»	»	»	»	»
4	Variole	»	»	»	»	»	»
5	Rougeole	»	3	»	»	»	3
6	Scarlatine	»	2	»	»	»	2
7	Coqueluche	»	»	»	»	»	»
8	Diphtérie et croup	»	»	»	»	»	»
9	Grippe	»	»	»	»	»	»
10	Choléra asiatique	»	»	»	»	»	»
11	Choléra nostras	»	»	»	»	»	»
12	Autres maladies épidémiques	»	»	»	»	»	»
13	Tuberculose des poumons	»	3	22	15	1	41
14	Tuberculose des méninges	»	2	»	1	»	3
15	Autres tuberculoses	1	2	2	»	»	5
16	Cancer et autres tumeurs malignes	»	»	3	12	14	29
17	Méningite simple	8	5	1	1	»	15
18	Congestion, hémorragie et ramollissement du cerveau	»	»	»	11	14	25
19	Maladies organiques du cœur	»	3	»	7	19	29
20	Bronchite aiguë	2	»	»	»	»	2
21	» chronique	»	»	1	4	2	7
22	Pneumonie	»	»	»	1	2	3
23	Autres affections de l'appareil respiratoire (phtisie exceptée)	5	2	1	4	4	16
24	Affections de l'estomac (cancer excepté)	»	»	»	»	»	»
25	Diarrhée et entérite (au-dessous de deux ans)	49	6	»	»	»	55
26	Appendicite et typhlite	»	1	»	»	»	1
27	Hernies, obstructions intestinales	»	»	»	»	1	1
28	Cirrhose du foie	»	»	»	1	2	3
29	Néphrite aiguë et mal de Bright	»	»	»	3	2	5
30	Tumeurs non cancéreuses et autres affections des organes génitaux de la femme	»	»	1	»	»	1
31	Septicémie puerpérale (fièvre, péritonite, phlébite puerpérales)	»	»	1	»	»	1
32	Autres accidents de la grossesse et de l'accouchement	»	»	1	»	»	1
33	Débilité congénitale et vices de conformation	16	»	»	»	»	16
34	Sénilité	»	»	»	»	8	8
35	Morts violentes (suicide excepté)	»	»	1	3	1	5
36	Suicides	»	»	1	2	1	4
37	Autres maladies	4	5	9	11	11	40
38	Maladies inconnues ou mal définies	»	1	»	»	1	2
	TOTAUX	85	35	45	76	83	324

Services Municipaux. — État Civil.

Nous, Maire de la Ville de Lille,

Vu la loi du 5 avril 1884, art. 88,

ARRÊTONS :

ARTICLE 1er. — M. BRODELLE, Henri-Auguste, né à Lille (Nord), le 25 septembre 1879, employé auxiliaire, est nommé à titre définitif, employé au bureau de l'État civil, aux appointements annuels de 1.500 francs (quinze cents francs), à compter du 1er octobre 1910.

ARTICLE 2. — M. BRODELLE est autorisé à effectuer à la Caisse des Retraites des Services municipaux, les retenues arriérées depuis le 1er mars 1909 jusqu'à sa titularisation.

ARTICLE 3. — M. BRODELLE est tenu dans l'obligation d'habiter, désormais, le territoire de Lille.

ARTICLE 4. — M. le Secrétaire général est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Hôtel-de-Ville, le 29 septembre 1910.

Le Maire de Lille,

Ch. DELESALLE.

Recette municipale.

Nous, Maire de la Ville de Lille,

Vu la loi du 5 avril 1884, article 88 ;

Sur la proposition de M. le Receveur municipal,

ARRÊTONS :

ARTICLE 1er. — M. LECOCHE, Chéri-Victor, employé à la Mairie, est nommé sous-chef de bureau et mis à la disposition de M. le Receveur municipal, pour remplir les fonctions de fondé de pouvoirs, en remplacement de M. DESSÈVE, qui passe aux Finances.

Le traitement annuel de M. Lecoche est fixé à 2.400 francs.

M. Duval, Raoul-Lucien-Pierre-Auguste, né à Lille, le 26 janvier 1888, ancien employé à la Trésorerie générale, est nommé employé à la Mairie et mis à la disposition de M. le Receveur municipal, en remplacement de M. Lecoche.

Le traitement de M. Duval est fixé à 1.500 francs.

M. Denneulin, Fernand-Jean, né à Faches, le 28 août 1887, ancien auxiliaire à la Recette municipale, est nommé employé à la Mairie et mis à la disposition de M. le Receveur municipal, en remplacement de M. Crombet, démissionnaire.

Le traitement de M. Denneulin est fixé à 1.500 francs.

Le point de départ de ces nominations est fixé au 1er octobre prochain.

Article 2. — M. le Secrétaire général et M. le Receveur municipal sont chargés de l'exécution du présent arrêté.

Hôtel-de-Ville, le 25 septembre 1910.

Le Maire de Lille,
Lucien CRÉPY, Adjoint.

Police.

Nous, Maire de la Ville de Lille,

Vu la loi du 5 avril 1884, art. 88;

Sur la proposition de M. le Commissaire central,

Arrêtons :

Article 1er. — Sont nommés :

Dans le Service des Sergents de Ville :

Brigadier de 1re classe : Lesage, Félicien, actuellement brigadier de 2e classe (au choix).

Brigadier de 2e classe : Hoden, Charles, actuellement sous-brigadier de 1re classe (au concours).

Sous-brigadier de 1re classe : Lefils, Paul, actuellement sous-brigadier de 2e classe (ancienneté).

Sous-brigadier de 2e classe : Abraham, Alfred, actuellement sergent de ville de 1re classe (au concours).

Sergent de ville hors classe : Foubert, Raymond, actuellement sergent de ville de 1re classe.

Sergents de Ville de 1re classe :

Boulenger, Henri, actuellement sergent de ville de 2e classe.
Vitoux, Victor, — — —

Sergents de Ville de 2e classe.

Boucherie. François, actuellement sergent de ville de 3e classe (ancienneté).
Demarcq, Pierre, — — —
(au choix).

Sergents de Ville de 3e classe.

Dancoisne, Henri, actuellement de 4e classe (ancienneté).
Dujardin, Henri, — — (au choix).
Dierkens, Henri, — — (ancienneté).
Delcamp, Arthur, — — (au choix).

Sergents de Ville de 4e classe :

Latinie, Jean, actuellement de 5e classe (ancienneté).
Belhomme. Jules, — — —
Dumon, Victor, — — —
Baclet, Paul, — — (au choix).
Bauduin, Adolphe, — — —
Gaude, Henri, — — —

Sergents de Ville de 5e classe :

Leroy, Albert, actuellement sergent de ville auxiliaire.
Dubois, Émile, — — —
Pattin, Henri, — — —
Minet, Julien, — — —
Dherbomez, Louis. — — —
Molon, Henri, — — —
Lagache, Louis, — — —
Walocq, Ferdin., — — —

Article 2. — L'effet de ces nominations partira du 1er septembre.

Article 3. — M. le Commissaire central de Police est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Hôtel-de-Ville, le 1er septembre 1910.

Le Maire de Lille,

Ch. DELESALLE.

Services municipaux. — Objets de photographie.

DU 19 AOUT 1910

Soumission par M. Duflos-Basset, négociant à Lille, pour la fourniture, en 1910 et 1911, des objets nécessaires à la photographie, moyennant environ 500 francs par an.

Enregistré le 26 août 1910, folio 97, case 11.

Répertoire n° 3877.

10-1296 G Dubar & Cie. Imp Lille

BULLETIN ADMINISTRATIF

SOMMAIRE :

Pages

Conseil municipal :

Enseignement primaire. Augmentation des dépenses. Réponse à un vœu 589

État civil. Délégations. Baré, Lesot, Lessenne, Gronier, Pajot et Ovigneur 589

Baux :

Maison rue Sainte-Catherine. Thuilliez 593

Palais d'Été. Patinage à roulettes. Convention Meier 593

Terrain. Champ de Mars. Foire. Autorité militaire 592

Faubourg-des-Postes. Cantine scolaire. Mme Grotard . . . 592

Contentieux :

Affaire Collin. Propreté publique. Décision du Conseil d'État. 611

Fêtes :

Communale. Illuminations. Marché Montaigne 596

Foire. Postes de pompiers et de police. Marché Sion 596

Siège de Lille. Anniversaire. Illuminations. Marché Ravet . . . 597

Meeting d'aviation. Tentes et clôtures. Marché Wiart 597

— Hangars. Marché Bessonneau 597

— Clôtures. Marché Houdart 598

Courses de Lille. Traité. Renouvellement 598

Police administrative :

Affichage. Désignation des emplacements 601

Pages

Bâtiments communaux :

Chauffage. Charbons. Marché. Cie des Mines de Lens. 608
Théâtre. Chauffage. Entretien des appareils. Marché Courtaud, Garnier et Cie 608
Musées d'Histoire naturelle et Houiller. Chauffage. Installation. Adjudication. Sée. 609
Institut Pasteur. Matelas d'amiante. Marché Bonnet. 609
— Appareils électriques. Marché Heller 609
— Étuve. Marché Joncquez. 610
Monument du Souvenir Français. Entretien. Marché Deffrennes 610

Jardins et Promenades :

Jardin botanique. Serre. Marché Deveugle. 610

Voirie :

Propreté publique. Procès Collin. Décision du Conseil d'État. . 611
Constructions. Règlement. Modifications 617
Interruption de circulation. Rue St-André et boulev. de Belfort. 618-619
Aqueducs. Constructions. Adjudication Guelton, Joncquez et Carlier 621
Canal de la Basse-Deûle. Curage. Adjudication Delefosse. . . 621
Chaussées pavées. Fourniture de pavés. Adjudication Longré . 619
— Reconstruction. Adjudication Colin . . . 620

Bibliothèque :

Statistique pour 1909 622

Musées :

Musée de gravure. Commission. Ledieu-Dupaix. Descamps-Scrive et Docteur Franchomme 638
Tableau de peinture " La Sonate au clair de lune ". Marché Benjamin, Constant. 638

Théâtre :

Orchestre. Emplois vacants. Jury de concours. 639
Emploi de timbalier. Jury de concours. 640

Pages

Médecins. Nomination. 640

Enseignement des Beaux-Arts :

École des Beaux-Arts. Commission. FACQ. 640
— Professeur suppléant. CAUDRELIER 642
— — Mme DARCHEZ 643
— — M. BOULANGER. Remise de traitement. 644
— Cours de gravure. Professeur PORTEBOIS 644
Conservatoire. Emplois vacants. Concours sur titres 645
Fondation Colbrant. Commission. HAEUW 641

Enseignement secondaire :

Lycée Fenelon. Maîtresses d'internat. Mlles CARRE et BONNAY. . 646

Enseignement primaire :

École Baggio. Année scolaire 1909-1910. Rapport 647
École foraine (septembre 1910). Rapport. 648

Cours municipaux :

Langues étrangères. Programme pour 1910-1911 653
Filature et tissage. Programme pour 1910-1911. 655

Mont-de-Piété :

Statistique pour 1909 658

Œuvres diverses :

Caisse d'Epargne. Statistique pour 1909 660
Fourneaux économiques. Ouverture et lieux de distribution . . 664
Trésorier. BOS-RICHARD 665
Denrées. Adjudications à divers 665
La Jeunesse Prévoyante. Compte financier pour 1909-1910 . . . 666

Finances :

Octroi. Produits en 1909. 669
Ouverture de crédits. 670

Pages

Emprunt de 2.400.000 francs. Autorisation, décret 671
— — — Modifications. 673

Salubrite, Sécurité :

Commission de sécurité. Nomination Boivin 674

Alimentation :

Laboratoire municipal. Statistique pour les mois d'octobre et novembre. 675

Distribution d'eau :.

Laboratoire de l'Institut Pasteur. Aménagement. Marchés divers. Niveau et mire parlante. Fourniture. Marché Morin 684

Hygiène :

Statistiques des décès des mois d'octobre et novembre 677
Vaccination. Avis au public 679

Police :

Service des chiens policiers. Rapport de M. le Commissaire central. 684

Services municipaux :

Personnel. Décisions diverses 685
Police. Grève des cheminots. Gratifications 691
Caisse des retraites. Professeur de gymnastique. Nys. Versements arriérés 691

Enseignement primaire. — Augmentation des dépenses.
Réponse à un vœu du Conseil municipal.

Paris, le 5 octobre 1910.

Le Ministre de l'Instruction publique et des Beaux-Arts
à Monsieur le Préfet du Nord.

Vous m'avez adressé copie de la délibération du 5 août dernier, par laquelle le Conseil municipal de la Ville de Lille demande l'abrogation de l'art. 29 de la loi du 25 juillet 1893 et a émis le vœu qu'en attendant la réalisation de cette mesure, l'augmentation des dépenses mises à la charge de la Ville de Lille pour les traitements du personnel de l'Enseignement primaire soit supportée par l'Etat.

J'ai l'honneur de vous informer que je me suis empressé, en transmettant ce document à M. le Ministre des Finances, d'appeler la bienveillante attention de mon Collègue sur le vœu dont il s'agit.

Pour le Ministre et par autorisation :
Le Directeur de l'Enseignement primaire,
A. GASQUET.

Soit copie transmise à M. le Maire de Lille.

Lille, le 10 octobre 1910.
Pour le Préfet du Nord :
Le Secrétaire Général délégué,
REGNIER.

État civil. — Délégation.

Nous, Maire de la Ville de Lille,

Vu la loi du 5 avril 1884, article 88,

Considérant que, par suite d'empêchements, aucun membre de

l'Administration municipale ne pourra procéder aux mariages, le lundi 10 octobre 1910, après-midi,

ARRÊTONS :

M. BARÉ, Charles-Marie, Conseiller municipal, est délégué dans les fonctions d'Officier de l'État civil, pour l'après-midi du 10 octobre 1910.

Hôtel-de-Ville, le 7 octobre 1910.

Le Maire de Lille,

M. LAURENGE, Adjoint.

Nous, Maire de la Ville de Lille,

Vu la loi du 5 avril 1884, article 88 ;

Considérant que, par suite d'empêchements, aucun membre de l'Administration municipale ne pourra procéder aux mariages, le samedi 29 octobre 1910,

ARRÊTONS :

M. LESOT, Ernest-Alexis, Conseiller municipal, est délégué dans les fonctions d'Officier de l'État civil, pour la journée du 29 octobre 1910.

Hôtel-de-Ville, le 8 octobre 1910.

Le Maire de Lille,

M. LAURENGE, Adjoint.

Nous, Maire de la Ville de Lille,

Vu la loi du 5 avril 1884, article 88 ;

Considérant que, par suite d'empêchements, aucun membre de l'Administration municipale ne pourra procéder aux mariages, le lundi 24 octobre, après-midi,

ARRÊTONS :

M. LESSENNE, Georges-Joseph, Conseiller municipal, est délégué

dans les fonctions d'Officier de l'État civil, pour le lundi 24 octobre 1910, après-midi.

Hôtel-de-Ville, le 22 octobre 1910.

Le Maire de Lille,

M. LAURENGE, Adjoint.

Nous, Maire de la Ville de Lille,

Vu la loi du 5 avril 1884, article 88 ;

Considérant que, par suite d'empêchements, aucun membre de l'Administration municipale ne pourra procéder aux mariages, le samedi 5 novembre 1910,

ARRETONS :

M. GRONIER, Maurice-Jean, Conseiller municipal, est délégué dans les fonctions d'Officier de l'État civil, pour la journée du 5 novembre 1910.

Hôtel-de-Ville, le 25 octobre 1910.

Le Maire de Lille,

Ch. DELESALLE.

Nous, Maire de la Ville de Lille,

Vu la loi du 5 avril 1884, article 88 ;

Considérant que, par suite d'empêchements, aucun membre de l'Administration municipale ne pourra procéder aux mariages, le vendredi 11 novembre prochain,

ARRÊTONS :

M. PAJOT, André-Camille, Conseiller municipal, est délégué dans les fonctions d'Officier de l'État civil, pour la journée du vendredri 11 novembre 1910.

Hôtel-de-Ville, le 24 octobre 1910.

Le Maire de Lille.

Ch. DELESALLE.

Nous, Maire de la Ville de Lille,

Vu la loi du 5 avril 1884, article 88 ;

Considérant que, par suite d'empêchements, aucun membre de l'Administration municipale ne pourra procéder aux mariages, le vendredi 25 novembre 1910,

ARRÊTONS :

M. OVIGNEUR, Paul-Henri, Conseiller municipal, est délégué dans les fonctions d'Officier de l'État civil, pour la journée du 25 novembre 1910.

Hôtel-de-Ville, le 10 novembre 1910.

Le Maire de Lille,

CH. DELESALLE.

Baux.

Terrain à l'Esplanade. Foire.

DU 21 SEPTEMBRE 1910

Bail par l'autorité militaire de la Ville, d'un terrain, sis à Lille, près de la Citadelle, faisant partie du Champ de Mars, pour l'installation de la Foire, moyennant un loyer de 275 francs.

Enregistré le 30 octobre 1910, folio 13, case 14.

Répertoire n° 4035.

Terrain, faubourg des Postes.

DU 18 OCTOBRE 1910

Bail par Mme veuve GROTARD, à la Ville, d'un terrain, sis à Lille,

faubourg des Postes, rue du Général De Wett, pour une année, à compter du 15 septembre 1910, moyennant un loyer annuel de 100 francs.

Enregistré le 19 octobre 1910, folio 22, case 10.

Répertoire n° 4192.

Maison, rue Sainte-Catherine.

DU 8 OCTOBRE 1910

Bail à M. Émile THUILLIEZ, sous-directeur de tissage à Lille, de la maison rue Sainte-Catherine, 4, pour une année, du 10 août 1910, moyennant un loyer mensuel de 30 francs.

Enregistré le 13 octobre 1910, folio 20, case 5.

Répertoire n° 4153.

Palais d'Été. — Patinage à roulettes. Convention.

Entre les soussignés :

M. Charles DELESALLE, Maire de la Ville de Lille, demeurant à Lille,

Agissant au nom de la Ville de Lille, en vertu d'une délibération du Conseil municipal en date du cinq août mil neuf cent dix, visée et approuvée par M. le Préfet du Nord, le dix-sept du même mois ;

Et M. Auguste MEIER, Directeur du Palais d'Été, demeurant à Lille,

Il a été, préalablement à la convention qui fait l'objet des présentes, exposé ce qui suit :

Exposé :

I. — Aux termes d'un acte sous seings privés en date, à Lille, du vingt-un avril mil neuf cent cinq, enregistré à Lille, le trois mai suivant, folio 85, case 10, la Ville a accordé à M. MEIER, pour une durée

de dix années consécutives à compter du premier octobre mil neuf cent cinq, un terrain d'une surface de mille neuf cents mètres carrés, sis à Lille, à prendre dans le fonds du Square Dutilleul.

Cette location a été accordée moyennant un loyer annuel de cinq mille francs, payable en cinq mensualités de mille francs et d'avance, pendant les mois où le Casino, qui devait être construit par M. Meier, était ouvert au public.

Ce bail a encore été fait sous la condition particulière qu'après son expiration ou en cas de résiliation anticipée, à quelque époque que ce soit, la Ville de Lille deviendrait immédiatement propriétaire des constructions, appareils d'éclairage et matériel fixe de toute nature dépendant du Casino, sans aucune indemnité quelconque.

II. — Aux termes d'un acte sous seings privés en date, à Lille, du trois septembre mil neuf cent neuf, enregistré le neuf septembre suivant, folio 26, case 16, M. Meier a obtenu, en raison de certains travaux d'embellissement qu'il avait fait effectuer audit Casino, une prolongation de bail de trois ans à compter du premier octobre mil neuf cent quinze pour finir le trente septembre mil neuf cent dix-huit.

Cette prorogation a été faite aux clauses, charges et conditions stipulées en l'acte du vingt-et-un avril mil neuf cent cinq sus-rappelé.

III. — M. Meier ayant de nouveau sollicité l'autorisation d'apporter au Casino d'Été de nouvelles modifications et demandé, en échange des dépenses qui lui seraient occasionnées par ces travaux, une prolongation du bail, cette prolongation lui a été accordée par la Ville.

Par acte sous seings privés en date, à Lille, du 24 mars 1910, enregistré le 9 avril suivant, cette autorisation lui a été accordée et, en échange de l'exécution de ces travaux, une nouvelle prorogation de trois ans à compter du premier octobre mil neuf cent dix-huit, a été consentie à M. Meier.

IV. — Enfin, M. Meier a demandé à la Ville l'autorisation d'installer, dans sa salle de concert et pendant la saison d'hiver, un patinage à roulettes, à la condition de ne modifier en rien l'aspect et la

solidité de la construction générale et, la Ville ayant accepté, il est passé avec M. Meier la convention suivante :

Convention :

M. Delesalle ès qualité accorde à M. Meier l'autorisation d'installer, pendant la saison d'hiver, dans la salle de concert du Palais d'Été, un patinage à roulettes. Cette installation sera conforme aux plans qui ont été soumis et acceptés par l'Administration municipale. Cette autorisation est consentie jusqu'à la fin de la concession, c'est-à-dire le premier octobre mil neuf cent vingt-et-un.

Cette autorisation est accordée moyennant un loyer, pour les sept mois d'hiver, de trois mille cinq cents francs qui seront payables à raison de cinq cents francs par mois et d'avance à la Caisse de M. le Receveur municipal, le premier paiement devant être effectué le premier octobre prochain. Ce loyer de trois mille cinq cents francs sera dû à la Ville, quel que soit le nombre de mois pendant lesquels le skating sera ouvert au public.

Elle est encore accordée sous les conditions suivantes que M. Meier s'oblige à exécuter :

1° Pendant l'hiver, le Palais d'Été ne devra être utilisé que pour le skating à roulettes, à moins d'une autorisation préalable et formelle de l'Administration municipale ;

2° Les planchers d'érable et de pitchpin resteront la propriété de la Ville de Lille au même titre que les bâtiments, lorsque le contrat de M. Meier sera expiré ;

3° Au cours de la saison d'hiver, M. Meier mettra le Palais d'Été, douze fois, aux jours qui seront indiqués par l'Administration municipale, à l'entière disposition de la Ville ;

4° Il est expressément convenu que la présente convention ne modifie en rien les clauses et conditions, tant générales que particulières, stipulées dans les diverses conventions rappelées en l'exposé qui précède.

Frais.

Les frais des présentes seront supportés par M. Meier, qui s'y oblige.

Dont acte.

Fait et signé en double à Lille, le 17 novembre 1910.

LU ET APPROUVÉ : *Le Maire de Lille,*

A. MEIER. Ch. DELESALLE.

Enregistré à Lille, le 18 novembre 1910, folio 39, case 7.

Reçu quatre-vingt-seize francs vingt-cinq centimes, décimes compris.

DEMAIRÉ.

Fête communale. — Illuminations.

DU 14 OCTOBRE 1910

Soumission par M. Paul Montaigne, entrepreneur à Lille, pour l'illumination de la Grand'Place, moyennant le prix forfaitaire de 500 francs.

Enregistré le 24 octobre 1910, folio 24 , case 14.

Répertoire n° 4188.

Foire. — Postes de Police et de Pompiers.

DU 8 OCTOBRE 1910

Soumission par M. H. Sion, entrepreneur à Lille, pour l'installation de postes de police et de pompiers, sur le Champ de Foire, moyennant environ 450 francs.

Enregistré le 17 octobre 1910, folio 21, case 17.

Répertoire n° 4154.

Siège de Lille. — Anniversaire. Illuminations.

DU 3 OCTOBRE 1910

Soumission par M. Ravet, électricien à Lille, pour l'entreprise des illuminations électriques des 15 et 16 octobre 1910, à l'occasion de la fête anniversaire du Siège de Lille, moyennant 1.500 francs.

Enregistré le 24 octobre 1910, folio 24, case 12.

Répertoire n° 4.114.

Meeting d'aviation. — Tentes et clôtures.

DU 28 SEPTEMBRE 1910

Soumission par M. Wiart, entrepreneur à Lille, pour la construction de tentes, clôtures et autres, pour le meeting d'aviation de juillet 1910, moyennant 3.000 francs.

Enregistré le 1er octobre 1910, folio 13, case 3.

Répertoire n° 4.073.

Hangars.

DU 28 SEPTEMBRE 1910

Soumission par M. Bessonneau, fabricant de toiles à Angers, pour la construction de hangars destinés à abriter les aréoplanes du meeting d'aviation, moyennant 4.500 francs.

Enregistré le 1er octobre 1910, folio 13, case 4.

Répertoire n° 4.074.

Clôtures.

DU 14 OCTOBRE 1910

Soumission par M. F. Houdart, demeurant à Lille, pour la fourniture de clôtures au meeting d'aviation, moyennant 936 francs.

Enregistré le 14 octobre 1910, folio 20, case 12.

Répertoire n° 4186.

Courses de Lille. — Traité. Renouvellement.

Prorogation avec la Société des Courses des conventions des 4 octobre 1884, 3 septembre 1885, 19 juin 1897 et 13 février 1901.

Entre les soussignés :

Monsieur Charles Delesalle, Maire de la Ville de Lille, demeurant en ladite ville,

Agissant au nom de la Ville de Lille, en vertu de l'autorisation à lui donnée par le Conseil municipal, suivant délibération du vingt-sept mai mil neuf cent dix, visée et approuvée par M. le Préfet du Nord, le 2 juin dernier,

D'une part ;

Et M. Alfred Descamps, industriel, demeurant au Château de Wattignies, Vice-Président de la Société des Courses de Lille,

Agissant au nom et pour le compte de ladite Société dont les statuts ont été communiqués à M. le Maire de la Ville de Lille,

D'autre part,

Il a été, préalablement à la prorogation qui fait l'objet des présentes, exposé ce qui suit :

Exposé :

I. — Aux termes de deux conventions des quatre octobre mil huit cent quatre-vingt-quatre et trois septembre mil huit cent quatre vingt-

cinq, enregistrées les dix novembre mil huit cent quatre-vingt-quatre, f° 70, V°, cases 7 et 8, et vingt-cinq juin mil huit cent quatre-vingt-cinq, f° 15, R° case 1, la Ville et la Société des Courses se sont engagées :

La Ville : 1° A reconstruire sur l'Hippodrome du Bois de la Deûle les tribunes de l'ancien Hippodrome de Flers, et exécuter les travaux d'installation et d'accès au nouvel Hippodrome.

Les tribunes réédifiées et les travaux exécutés, en vertu desdites conventions, sont devenues la propriété de la Ville.

2° A servir, jusqu'en mil huit cent quatre-vingt-quinze, à la Société des Courses, une subvention annuelle de sept mille francs, à la condition qu'il serait donné au moins trois journées de courses par an.

Et la **Société des Courses,** à rembourser à la Ville, à raison des dépenses faites par celle-ci, une somme de quarante mille francs en huit annuités de cinq mille francs chacune, prenant fin en mil huit cent quatre-vingt-quinze, laquelle somme est, aujourd'hui, remboursée.

II. — Aux termes d'une convention du dix-neuf juin mil huit cent quatre-vingt-dix-sept, enregistrée le six octobre suivant, f° 118, case 1, les conventions sus-énoncées ont été prorogées jusqu'au trente-et-un décembre mil neuf cent, et la subvention annuelle due par la Ville de Lille a été portée à dix mille francs, à partir du premier janvier mil huit cent quatre-vingt-dix-sept.

Il a été, en outre, stipulé, en raison des sacrifices que la Ville s'imposait, les clauses suivantes :

1° La Société sera tenue de recevoir gratuitement le public pendant les réunions de courses dans toute la partie des prairies de l'Hippodrome comprise entre la rigole de dessèchement et le canal de la Deûle, indiquée au plan sous les numéros 11, 12 et 13, piste non comprise ;

2° Elle laissera à la Ville la libre disposition du Champ de Courses pour les fêtes populaires, à charge par la Ville de réparer les dommages et détériorations qui pourraient en résulter.

De son côté, la Ville établira à ses frais un accès à cette pelouse

gratuite, au Grand-Tournant, et prendra à sa charge toutes les mesures nécessaires pour éviter l'envahissement et assurer la sécurité, soit comme barrières supplémentaires, soit comme accroissement de police.

Elle s'oblige, en outre, à construire à ses frais une passerelle au-dessus du canal de dessèchement, pour relier l'emplacement gratuit avec la pelouse payante, en un endroit qu'il conviendra à la Société de lui désigner ;

3° Le pari mutuel ne sera pas installé sur la partie de la pelouse concédée gratuitement au public, et il n'y sera établi par la Ville ni estrade ni construction fixe ou mobile, de quelque nature qu'elle soit.

La Ville sera chargée de l'entretien et de la police de l'Avenue Pasteur prolongée, qu'elle accepte dans les conditions et pour le temps stipulé pour les autres avenues du quartier de l'Hippodrome ; cette avenue restera, néanmoins, réservée, les jours de Courses, au service exclusif de la Société, avec faculté d'en interdire l'accès.

III. — Aux termes d'une convention en date du treize février mil neuf cent un, visée et approuvée par M. le Préfet du Nord, le 27 du même mois, et enregistrée le treize mars suivant, folio 67, case 14, les parties ont prorogé jurqu'au trente-et-un décembre mil neuf cent dix, les conventions résultant des actes sus-énoncés.

Cette prorogation a été faite notamment sous la condition qu'en cas de déclassement de la Citadelle de Lille, les parties se réservaient respectivement la faculté de résilier la convention dès le déclassement opéré et à toute époque de l'année, moyennant un avertissement préalable de six mois et par écrit, sans cependant que la résiliation puisse produire effet avant le trente-et-un octobre de l'année où la convention aurait été dénoncée, la subvention municipale étant dûe intégralement dans tous les cas pour ladite année.

Prorogation.

Ces faits exposés, les parties soussignées conviennent de proroger pour une période de dix années consécutives qui commenceront à cou-

rir le premier janvier mil neuf cent onze pour finir le trente-et-un décembre mil neuf cent vingt, les conventions qui résultent des actes énoncés en l'exposé qui précède.

Cette prorogation est consentie et acceptée sous les conditions suivantes :

1° La Ville de Lille continuera à verser à la Société des Courses une subvention annuelle de dix mille francs ;

2° Les parties s'engagent respectivement à exécuter toutes les conditions stipulées dans les conventions sus-rappelées, sauf celles qui étaient imposées à la Ville de Lille et qui ont été exécutées dès avant ce jour ;

3° Toutes les contributions ou impôts quelconques mis ou à mettre sur les constructions érigées sur le Champ de Courses seront supportés par la Société des Courses, à l'entière décharge de la Ville ;

4° Les frais de timbre et d'enregistrement auxquels les présentes donneront ouverture seront supportées par la Société des Courses.

Fait et signé en double à Lille, le 13 octobre 1910.

Le Maire de Lille,

Alfred DESCAMPS. Ch. DELESALLE.

Enregistré à Lille, le 13 octobre 1910, folio 19, case 16. Reçu douze cent cinquante francs.

(Signé) Illisible.

Bâtiments communaux. — Affichage. Désignation des emplacements.

Nous, Maire de la Ville de Lille,

Vu la convention du 17 janvier 1891, intervenue entre la Ville et la Société Nouvelle des Chalets de nécessité, ayant son siège à Paris, place de Valois, 3 et 5, notamment l'article 22 ;

Vu la loi du 29 juillet 1881 sur l'affichage ;

Considérant qu'il est utile, afin d'éviter l'extension exagérée des affichages sur les édifices et propriétés communales, de fixer et de désigner explicitement les emplacements sur lesquels l'affichage peut avoir lieu,

ARRÊTONS :

ARTICLE PREMIER. — L'article 130 du Code des arrêtés est complété comme suit : Sont fixés, conformément au tableau ci-dessous, les emplacements sur lesquels la Société Nouvelle des Châlets de nécessité est autorisée à apposer ses affiches :

DÉSIGNATION DES BATIMENTS	EMPLACEMENT DES TABLEAUX	NOMBRE des Cadres.	DIMENSIONS	OBSERVATIONS
Square Jussieu, rue Nationale.	Grille.	2	2.00 × 0.90	
Rue Esquermoise, 122	Mur-pignon.	»	»	Au-dessus du cordon du 1er étage.
Halles Centrales.	Sur la rue Solférino.	2	5 50 × 1.80	
Do	Sur la Place.	2	1.60 × 1.80	
Marché de la Nouvelle-Aventure.	Façade latérale et rue Colbert.	2	5.00 × 1.80	
Do	Côté église.	2	1 60 × 1 80	
Halles Saint-Martin	Vers la rue de Gand.	2	2.30 × 1.80	
Do	Vers place du Château	2	2.28 × 1.80	
Rue de Tenremonde, 3. . . .	Pignon.	»	»	Sur pignon.
Poste de Pompiers, rue Princesse.	Sur la rue du Béguinage.	1	2 50 × 2.50	
Rue de la Baignerie près le canal de l'Arc	Pignon.	»	»	Sur pignon.
École square Dutilleul. . . .	Vers le Quai du Wault	1	2.70 × 2.10	
Jardin Vauban.	Grille.	2	1.40 × 1.00	
Rue Solférino, mur et pignon en face le jardin d'arboricultre	Pignon et mur.	»	»	Pignon et mur
Terrain angle des rues d'Armentières et Solférino . . .	Pignon et clôture.	»	»	Pignon et clôture.
École de Natation	Sur rue de Toul.	2	4.30 × 2.10	
Do	Sur rue de la Digue.	2	4.80 × 2.10	
Ecole de la place Catinat. . .	Sur rue Colbert.	1	2.80 × 2.30	
Do . . .	Sur Place Catinat.	1	2.80 × 2.30	
École rue du Port	Angle de la rue du Port et de la rue Roland.	1	2.40 × 2.40	
École de la rue de Juliers. .	Sur rue de Juliers.	1	2.05 × 2.50	
Ancienne église de Wazemmes	Sur rue de F andre.	1	4.00 × 2.50	
Do . . .	Sur rue Manuel.	1	4.00 × 2.50	
Rue Henri-Kolb, 38	Pignon.	»	»	Pignon.
Rue Lavoisier	Palissade.	»	»	Palissade.
École rue des Stations	Pignon.	1	2.10 × 2.70	

DÉSIGNATION DES BATIMENTS	EMPLACEMENT DES TABLEAUX	NOMBRE des Cadres.	IMENSIONS	OBSERVATIONS
Rue d'Haubourdin.	Pignon.	»	»	Pignon.
Rue des Poissonceaux à l'angle de la rue Esquermoise . . .	Pignon.	»	»	Au-dessus des parties louées.
Rue Royale, angle de la rue de la Barre	Pignon.	»	»	Dº
Halle aux Sucres.	Sur rue du Marché-aux-Bêtes.	2	2.40 × 2.50	
Dº	Sur rue de la Halle.	2	2.40 × 2.50	
Abattoirs	Sur rue St-Sébastien, côté droit de l'entrée principale.	1	2.00 × 1.20	
Rue des Bouchers	Clôture du canal de l'Arc.	»	»	Clôture.
Rue de la Baignerie	Dº	»	»	Dº
Rue de l'Arc.	Dº	»	»	Dº
Rue d'Armentières, entre le Jardin Vauban et le Jardin d'arboriculture.	Clôtures, jardins.	»	»	Dº
Magasin Brûlé.	Clôtures sur rues.	»	»	Dº
Rue Fulton	Dº	1	»	Dº
Grand'Garde, Grande-Place. .	Dans angle près entrée	2	0.85 × 1.75	
Rue de Roubaix, 3.	Pignon.	»	»	Pignon.
Rue de Béthune, 10	Dº	2	3.30	Dº
Rue de Paris, 237	Dº	»	»	Dº
Place Simon Vollant, 289, rue de Paris.	Dº	»	»	Dº
Rue des Molfonds, 5	Dº	»	»	Dº
Rue Sainte-Anne, 7	Dº	»	»	Dº
Halles Saint-Michel	Sur rue Ovigneur.	2	6.70 × 1.90	
Dº	Angle vers entrée principale.	2	1.60 × 1.90	
Marché Saint-Nicolas	Sous voûtes.	2	1.35 × 1.20	
Dº	»	1	1.85 × 0.95	
Place du Lion-d'Or, angle rue Saint-Jacques	Pignon.	»	»	Pignon.

DÉSIGNATION DES BATIMENTS	EMPLACEMENT DES TABLEAUX	NOMBRE des Cadres.	DIMENSIONS	OBSERVATIONS
Rue de Wazemmes.	Pignon.	»	»	Pignon.
École Jacquard, rue de Wazemmes	De chaque côté de l'entrée.	2	4.00 × 3.80	
École, boulevard Victor-Hugo.	Angle de la rue d'Artois.	1 1	2.90 × 2.00 2.90 × 2.50	Pan coupé.
Palissade de la Bibliothèque Universitaire.	Clôture.	»	»	Clôture.
Rue d'Avesnes, angle rue d'Arras	Pignon	»	»	Pignon.
Angle rues Jeannette-à-Vaches et Saint-Sauveur.	Do	»	»	Do
Rue Desrousseaux	Do	»	»	Do
Rue du Bourdeau, 20.	Do	»	»	Do
Poste de Pompiers du Faubourg-de-Roubaix	Sur mur près urinoir.	1	1.60 × 2.25	
École Paul Bert, rue du Long-Pot	Sur mur de clôture, sur le pan coupé.	2	2.90 × 2.60	
École Lakanal.	Sur mur près entrée.	2	2.00 × 1.60	
Poste de Pompiers, rue Pierre-Legrand, entre les nos 127 et 129	Clôture.	»	»	Clôture.
École Montesquieu, rue de Bouvines	Sur mur de clôture.	2	2.50 × 1.30	
Do	Sur pan coupé.	1	2.00 × 2.00	
Patronage laïque.	Mur de clôture vers la rue de Bouvines.	1 1	2.50 × 2.50 3.50 × 2.50	
»	Sur la rue de la Phalecque.	1	1.40 × 2.50	
Ancien pavillon d'octroi à la Barrière-aux-Sables.	»	»	»	Murs.
Place Madeleine Caulier, angle de la rue du Repos.	Pignon.	»	»	Pignon.
Angle de la Place des Patiniers et de la rue des Chats-Bossus	Do	»	»	Pignon au-dessus des parties louées.

DÉSIGNATION DES BATIMENTS	EMPLACEMENT DES TABLEAUX	NOMBRE des Cadres.	DIMENSIONS	OBSERVATIONS
CLOTURES DES TERRAINS				
Angle rues du Becquerel et de la Boëtie	Clôture.	»	»	Clôture.
Angle rues Dupleix et Vantroyen.	Do	»	»	Do
Do près école, rue de Rivoli	Do	»	»	Do
Rue du Chevalier-Français. .	Do	»	»	Do
Pignons, angle r. de Ronchin et Trévise	Pignon.	»	»	Pignon.
Rue de Fontenoy	Do	»	»	Do
Terrain, place Simon Vollant.	Clôture.	»	»	Clôture.
Rue de Cysoing, pignon du no 32 de la rue de la Vignette	Pignon.	»	»	Pignon.
URINOIRS				
Porte de Roubaix	Pourtour.	»	»	Pourtour.
Porte de Tournai	Do	»	»	Do
Terre-plein des Halles Centrales	Do	»	»	Do
Rue des Buisses	Do	»	»	Do
Rue des Molfonds	Do	»	»	Do
Rue de Valmy.	Do	»	»	Do
Rue du Bois-Saint-Sauveur. .	Do	»	»	Do
Square Morisson.	Do	»	»	Do
Près de l'église Saint-André .	Do	»	»	Do
Près de l'église de Moulins-Lille	Do	»	»	Do
Près de l'église Saint-Maurice	Do	»	»	Do
Rue du Lombard.	Do	»	»	Do
Près de l'église Saint-Maurice-des-Champs	Do	»	»	Do

DÉSIGNATION DES BATIMENTS	EMPLACEMENT DES TABLEAUX	NOMBRE des Cadres.	DIMENSIONS	OBSERVATIONS
Square Ruault.	Pourtour.	»	»	Pourtour.
Place Philippe-de-Girard (2) .	Do	»	»	Do
Angle rue de la Vieille-Comédie et de la rue du Fresnes. . .	Do	»	»	Do
Place de la Nouvelle-Aventure (2)	Do	»	»	Do
Rue de Juliers, école.	Do	»	»	Do
Rue Manuel, école	Do	»	»	Do
Près ancienne église de Wazemmes	Do	»	»	Do
Contre Cité Philanthropique, rue de Wazemmes	Do	»	»	Do
Près du Marché, rue de Gand.	Do	»	»	Do

Article 2. — Les emplacements ainsi désignés seront limités par des cadres en bois ou par des liserés en peinture blanche de cinq centimètres de largeur.

Article 3. — Aucune affiche ne pourra être apposée sur les murs ou édifices, en dehors des espaces ainsi réservés.

Article 4. — Les contraventions au présent arrêté seront relevées par les agents de police et par les agents du Service des Travaux.

Ampliation du présent arrêté sera adressée à M. le Directeur des Travaux municipaux et à M. le Commissaire central de Police, chargés, chacun en ce qui le concerne, d'en assurer l'exécution.

Hôtel-de-Ville, le 2 novembre 1910.

Le Maire de Lille,

M. LAURENGE, Adjoint.

Bâtiments. Chauffage.

DU 8 OCTOBRE 1910

Soumission par M. E. Reumaux, directeur de la Compagnie des Mines de Lens, pour la fourniture de 3.500 tonnes de charbons, pour la période du 1er août 1910 au 31 juillet 1911, moyennant environ 65.000 francs.

Enregistré le 17 octobre 1910, folio 21, case 18.

Répertoire n° 4153.

Théâtre. Chauffage.

DU 14 OCTOBRE 1910

Soumission par MM. Courtaud, Garnier et Cie, ingénieurs à Lille pour l'entretien des appareils de chauffage et hydrauliques, et l'installation d'un rideau de vapeur, moyennant environ 930 fr. 80 pour l'année 1910, et 500 francs pour 1911.

Enregistré le 19 octobre 1910, folio 22, case 9.

Répertoire n° 4189.

Musée d'Histoire naturelle et Musée Houiller.
Chauffage. Installation.

DU 9 SEPTEMBRE 1910

Adjudication au profit de M. Armand Sée, ingénieur-constructeur à Lille, des travaux d'installation d'un chauffage par la vapeur, des salles du rez-de-chaussée du Musée d'Histoire naturelle et du Musée Houiller, moyennant environ 7.650 francs.

Enregistré le 26 septembre 1910, folio 19, case 9.
Répertoire n° 3954.

Institut Pasteur. Matelas d'amiante.

DU 3 SEPTEMBRE 1910

Soumission par M. P. Bonnet, demeurant à Lille, pour la fourniture de matelas d'amiante pour l'installation, à l'Institut Pasteur, d'un laboratoire d'études d'eaux potables, moyennant 500 fr. 70.

Enregistré le 20 septembre 1910, folio 8, case 13.
Répertoire n° 3.952.

Appareils électriques.

DU 3 SEPTEMBRE 1910

Soumission par M. Richard Heller, demeurant à Paris, pour la fourniture d'appareils électriques nécessaires pour l'installation d'un laboratoire à l'Institut Pasteur, moyennant 1.954 francs.

Enregistré le 20 septembre 1910, folio 8, case 12.
Répertoire n° 3.953.

Étuve.

DU 6 OCTOBRE 1910

Soumission par MM. Joncquez frères, entrepreneurs à Lille, pour l'installation d'une étuve à l'Institut Pasteur, moyennant 2.513 fr. 78.

Enregistré le 10 octobre 1910, folio 18, case 9.

Répertoire n° 4.134.

Monument du Souvenir Français. Entretien.

DU 14 OCTOBRE 1910

Soumission par M. Deffrennes, entrepreneur à Lille, pour l'entretien, du 16 mars 1909 au 15 mars 1910, du monument du Souvenir Français, moyennant 350 francs.

Enregistré le 24 octobre 1910, folio 20, case 13.

Répertoire n° 4187.

Jardin botanique. — Serre.

DU 28 SEPTEMBRE 1910

Soumission par M. Deveugle, entrepreneur à Neuville-en-Ferrain, pour la fourniture d'une serre au Jardin botanique, moyennant, à forfait, 4.226 francs.

Enregistré le 17 octobre 1910, folio 21, case 16.

Répertoire n° 4.075.

Propreté publique. — Procès Collin. Décision du Conseil d'État.

Au nom du Peuple Français,

Le Conseil d'État, statuant au Contentieux,

Sur le rapport de la deuxième Sous-Section du Contentieux ;

Vu la requête présentée pour le sieur Collin, entrepreneur du nettoiement des voies publiques de Lille, ladite requête enregistrée au Secrétariat du Contentieux du Conseil d'État, le 21 mars 1908, et tendant à ce qu'il plaise au Conseil annuler un arrêté, en date du 14 février 1908, par lequel le Conseil de Préfecture du Nord a décidé que la superficie des rues de la Ville s'élève à 166 hectares, et que le sieur Collin pourra prétendre à une allocation supplémentaire à la condition d'établir qu'il a nettoyé une superficie supérieure à celle de 145 hectares prévue par le contrat, et a rejeté le surplus de ses conclusions, notamment en ce qui concerne l'enlèvement des neiges et glaces ;

Ce faisant, attendu que l'entreprise du sieur Collin comprend toute la superficie des voies publiques de la Ville de Lille ; que s'il n'a eu à balayer que les rues proprement dites, le Service de nettoiement s'exécute dans toutes les parties de la Ville et que, d'après les constatations prescrites par le Conseil de Préfecture, la superficie dont le nettoiement doit être ainsi effectué s'élève à 190 hectares ; que, par suite, c'est à tort que l'arrêté attaqué n'a reconnu au requérant le droit de faire calculer la subvention à laquelle il peut prétendre, en vertu de l'article 20 de son traité, que d'après une superficie de 166 hectares ; subsidiairement, que le Conseil de Préfecture ne pouvait se refuser à reconnaître que le requérant a nettoyé une superficie supérieure à celle indiquée par le traité comme un maximum et à lui allouer, en conséquence, un supplément de subvention ; que vainement la Ville soutient que les rues dans lesquelles le requérant a reçu

l'ordre d'effectuer le balayage, ne forment pas une surface plus grande que celle prévue ; que, même dans le cas où il en serait ainsi, la réclamation du requérant n'en serait pas moins fondée, attendu qu'il a effectué l'enlèvement des ordures ménagères dans toutes les voies publiques de la Ville ; qu'en ce qui concerne l'enlèvement des neiges et glaces, les obligations de l'entrepreneur sont déterminées par l'article 13 du cahier des charges et la Ville ne peut exiger de lui ni un personnel, ni un matériel supplémentaire dans le cas où les moyens ordinaires de l'entreprise ne seraient pas suffisants ;

Dire et juger que l'entreprise du nettoiement concédée au sieur Collin comprend l'ensemble des voies publiques formant le territoire de la Ville de Lille et des faubourgs ; que c'est sur la superficie de ce territoire qui s'élève à 190 hectares 56 ares que doit être calculée la subvention de la Ville ;

Dire et juger que les obligations du sieur Collin, en ce qui concerne l'enlèvement des neiges et glaces, sont expressément limitées par l'article 13 du traité et que la Ville n'est pas fondée à exiger un personnel et un matériel supplémentaire pour ce service ; ordonner la restitution de toutes les sommes que la Ville a retenues au sieur Collin ; accorder à ce dernier les intérêts de toutes les sommes à lui dues, ainsi que les intérêts des intérêts ; condamner la Ville en tous les dépens de première instance et d'appel ;

Vu l'arrêté attaqué ;

Vu le mémoire en défense produit pour la Ville de Lille, représentée par son Maire à ce dûment, autorisé, ledit mémoire enregistré comme ci-dessus, le 18 novembre 1908, et tendant :

1° Au rejet des conclusions du sieur Collin, par les motifs que si le marché comprend le nettoiement de toutes les voies publiques de la Ville et des faubourgs, la subvention due à l'entrepreneur doit être calculée d'après la superficie des rues à nettoyer ; que, s'il en était autrement, la Ville serait tenue de payer, pour les voies publiques où le nettoiement ne se fait pas, la rémunération d'un travail qui n'est pas exécuté ;

2° A ce que le Conseil, réformant l'arrêté attaqué, décide que la surface formée par les rues dans lesquelles le nettoiement est assuré ne dépasse pas 145 hectares, ainsi que l'a indiqué l'article 20 du traité ; que le Service de l'enlèvement des neiges et glaces doit être continué par le sieur Collin, dans les conditions où il était assuré en régie par la Ville, et qu'il résulte, des indications données par le contrat, que la Ville employait à ce travail un personnel supplémentaire ;

Vu l'avis du Ministre de l'Intérieur sur le pourvoi, ledit avis enregistré comme ci-dessus, le 9 février 1909 ;

Vu le mémoire en réplique présenté pour le sieur Collin, ledit mémoire enregistré comme ci-dessus, le 14 juin 1909, et tendant aux mêmes fins que la requête, par les mêmes moyens et à une nouvelle capitalisation des intérêts ;

Vu les nouvelles observations présentées pour la Ville de Lille, lesdites observations enregistrées comme ci-dessus, le 20 décembre 1909, et tendant aux mêmes fins que le mémoire en défense ;

Vu les nouvelles observations présentées pour la Ville de Lille, les dites observations enregistrées comme ci-dessus, le 27 juin 1910, et tendant aux mêmes fins que la requête, par les mêmes moyens ;

Vu la note produite par le sieur Collin, ladite note enregistrée comme ci-dessus, le 6 juillet 1910 ;

Vu les pièces produites et jointes au dossier, notamment le cahier des charges dressé le 2 novembre 1904, et le rapport des experts chargés par le Conseil de Préfecture d'établir la superficie de toutes les voies publiques comprises dans l'entreprise du sieur Collin ;

Vu la loi du 28 pluviôse, an VIII ;

Ouï M. Eymond, Maître des Requêtes, en son rapport ;

Ouï Me Bernier, Avocat du sieur Collin, et Me Chabrol, Avocat de la Ville de Lille, en leurs observations ;

Ouï M. Corneille, Maître des Requêtes, Commissaire du Gouvernement, en ses conclusions ;

Sur les conclusions tendant à faire décider que la subvention payée par la Ville au sieur Collin doit être calculée d'après une superficie de 190 hectares 56 ares ;

Considérant que si, d'après les disposiitons préliminaires du cahier des charges, l'entreprise comprend le nettoiement de toutes les voies publiques situées sur le territoire de la Ville et des faubourgs, l'article 20 de ce cahier des charges a spécifié que la superficie des rues à nettoyer est de 1.450.000 mètres carrés ; qu'il résulte de ces dispositions combinées que, tout en réservant à l'autorité municipale le droit de prescrire, par des instructions de détail l'exécution du service sur toutes les portions de voies publiques comprises dans le périmètre ainsi déterminé, les parties ont entendu que le prix forfaitaire sur lequel devait porter l'adjudication s'applique seulement à la superficie indiquée et doit être augmenté, comme il est prévu par l'article 20, dans le cas où des modifications seraient apportées aux obligations imposées de ce chef à l'entrepreneur ;

Considérant que, pour évaluer la superficie dont il convient de tenir compte, c'est à tort que le Conseil de Préfecture a admis qu'il y a lieu de faire état seulement des rues proprement dites dans lesquelles s'effectue l'opération du balayage ; que l'entreprise comprend principalement l'enlèvement des boues, immondiecs et ordures ménagères, et que le sieur Collin est fondé à prétendre que toutes les voies publiques où il fait l'enlèvement des immondices et ordures ménagères, dans les conditions définies par l'article 3 du cahier des charges, suivant l'itinéraire arrêté par l'Administration, conformément à l'article 5, doivent entrer dans ce calcul ;

Mais considérant que l'état de l'instruction ne permet pas au Conseil de fixer la superficie des voies publiques dans lesquelles le sieur Collin a assuré le service du nettoiement et qu'il y a lieu d'ordonner une expertise à l'effet de la déterminer dans les conditions ci-dessus indiquées ;

Sur les conclusions concernant l'enlèvement des neiges et glaces :

Considérant que l'article 13 du cahier des charges dispose qu'en cas de neiges, glaces ou verglas, l'entrepreneur devra, tout d'abord, au moyen de tout son personnel et de tout son matériel, pratiquer sur les voies publiques des passages nécessaires à la circulation ; puis,

après avoir assuré le service habituel de l'enlèvement des ordures ménagères, employer tout son personnel à mettre la neige en tas et tout son matériel à en opérer l'enlèvement sous les ordres des agents municipaux ;

Que si l'article 19 du cahier des charges, dans l'énumération des dépenses faites par la Ville en 1902, pour le nettoiement en régie, contient une mention concernant les neiges et glaces, cette indication donnée à titre de renseignement pour servir de base aux propositions des adjudicataires ne sauraient obligers le sieur Collin à se munir d'un personnel et d'un matériel supplémentaire pour l'enlèvement de la neige ; que, d'ailleurs, même en limitant ses obligations aux prescriptions de l'art. 13, le travail exceptionnel imposé au personnel et au matériel ordinaires de l'entreprise ne peut manquer d'entraîner un supplément de dépense dont le sieur Collin a fait état pour présenter sa soumission ; que, par suite, il est fondé à soutenir qu'il n'est tenu d'aucune obligation en sus de celles que lui impose l'article 13 du cahier des charges, et à demander que la Ville soit condamnée à lui rembourser les sommes qu'elle lui a retenues, avec les intérêts à dater du jour où le paiement aurait dû être fait et les intérêts capitalisés aux dates des 21 mars 1908 et 14 juin 1909.

Décide :

Art. 1er. — Il est déclaré que le calcul de la superficie des voies publiques dont le sieur Collin assure le nettoiement doit être fait en tenant compte de toutes celles comprises dans l'itinéraire arrêté par l'Administration municipale pour l'enlèvement des boues, immondices et ordures ménagères.

Art. 2. — Il sera, par trois experts, à moins que les parties ne s'entendent pour en désigner un seul, procédé à une expertise à l'effet de déterminer la superficie des rues dans lesquelles le sieur Collin procède au nettoiement dans les conditions ci-dessus indiquées, pour être, ensuite, statué ce qu'il appartiendra sur le complément de la subvention réclamée à la Ville.

Le ou les experts dresseront, de leurs opérations, un rapport qu'ils déposeront au Secrétariat du Contentieux du Conseil d'État, dans le

délai d'un mois à compter de la prestation de serment, laquelle aura lieu soit devant le Président du Conseil de Préfecture soit en présence du Secrétaire du Contentieux.

ART. 3. — Il est déclaré que, pour l'enlèvement des neiges et glaces, le sieur COLLIN n'est pas tenu d'engager un personnel supplémentaire et de se munir d'un matériel spécial.

ART. 4. — La Ville remboursera au sieur COLLIN les sommes qu'elle lui a retenues, avec les intérêts à dater du jour où elle aurait dû les payer et les intérêts capitalisés aux dates des 21 mars 1908 et 14 juin 1909.

ART. 5. — Les frais de l'expertise à laquelle il a été procédé devant le Conseil de Préfecture, ainsi que les dépenses, sont réservés pour y être statué ce qu'il appartiendra après la décision définitive.

ART. 6. — L'arrêté attaqué est réformé en ce qu'il a de contraire aux dispositions qui précèdent.

ART. 7. — Expédition de la présente décision sera transmise au Ministre de l'Intérieur.

Délibéré dans la séance du 8 juillet 1910, où siégeaient MM. Marguerie, Président de la section du Contentieux ; président Mayniel, Vel-Durand et Jagerschmidt, Présidents de Sous-Section ; Camille Sée, Cotelle, de Villeneuve, Gentil, Reynaud, Varagnac, Baudenet, Deloncle, Romieu, Saint-Paul, Conseillers d'État, et Eymond, Maître des requêtes, rapporteur.

Lu en séance publique, le 22 juillet 1910.

Le Président de la Section du Contentieux,

R. MARGUERIE.

Le Maître des Requêtes, Rapporteur,

Edouard EYMOND.

Le Secrétaire du Contentieux,

WOLSKI.

La République mande et ordonne au Ministre de l'Intérieur, en ce qui le concerne, et à tous huissiers à ce requis, en ce qui concerne les voies de droit commun contre les parties privées, de pourvoir à l'exécution de la présente décision.

POUR EXPÉDITION CONFORME :

Le Secrétaire du Contentieux du Conseil d'État,

WOLSKI.

Voirie. — Constructions. Règlement. Modifications.

Nous, Maire de la Ville de Lille,

Vu la loi du 5 avril 1884, article 97 ;

Les délibérations du Conseil municipal en date des 17 décembre 1909 et 23 septembre 1910 ;

Le rapport du Conseil départemental d'Hygiène en date du 6 juillet 1910,

ARRÊTONS :

ARTICLE 1er. — L'article 641 du Code des Arrêtés est abrogé et remplacé comme suit : Aucune construction ne pourra être érigée dans les rues et ruelles inférieures à six mètres.

Dans les autres rues, aucune construction front à la voie publique ne pourra excéder les hauteurs fixées ci-après, mesurées depuis le dessus du trottoir jusqu'au dessous de la corniche de l'entablement, en quelques matériaux qu'elle soit, au net de l'alignement :

Pour les rues de	6 à 7 mètres.	$7^{m}50$
—	7 à 8 —	$10^{m}50$
—	8 à 9 —	$12^{m}50$
—	9 à 10 —	$13^{m}50$
—	10 à 11 —	$14^{m}50$
—	11 à 12 —	$16^{m}00$

Pour les rues supérieures à 12 mètres et jusqu'à 15 mètres de largeur, la hauteur maximum sera de 18 mètres. Cette hauteur maximum sera portée à 20 mètres pour les rues de 15 mètres et plus de largeur, sauf règlements particuliers.

La largeur des rues sera déterminée par la largeur égale des voies publiques, tant pour les bâtiments alignés que pour les bâtiments retranchables. Les fractions de mètre inférieures à 0 m. 50 ne seront pas comptées dans l'estimation de cette largeur.

Les bâtiments dont toute la façade est établie en retrait des voies

publiques pourront être élevés à la hauteur correspondante à la largeur de la rue plus le retrait, mesurée du nu de leur façade à l'alignement opposé.

Cette règle est applicable même au cas où la façade située à l'opposé serait elle-même en retrait de l'alignement.

Les bâtiments situés en retrait de l'alignement dans les voies publiques de 19 à 20 mètres ne pourront pas être élevés à une hauteur supérieure à 20 mètres.

ARTICLE 2. — M. l'Adjoint délégué à l'Hygiène est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Hôtel-de-Ville, le 11 octobre 1910.

Le Maire de Lille,
Fl. BINAULD, Adjoint.

Interruption de circulation.

Nous, Maire de la Ville de Lille,

Vu la loi du 5 avril 1884, article 97 ;

Vu le rapport de M. l'Ingénieur en chef des Ponts et Chaussées, Directeur des Travaux municipaux, faisant connaître que des travaux de construction d'aqueduc seront prochainement entrepris rue Saint-André ;

Considérant qu'il importe de prendre les mesures nécessaires pour faciliter l'exécution des travaux et prévenir les accidents,

ARRÊTONS :

ARTICLE 1er. — La circulation des piétons, chevaux, voitures et autres véhicules sera interdite rue Saint-André, partie comprise entre les rues Jemmapes et du Nord, à partir du 17 novembre 1910 jusqu'au 29 décembre prochain.

ARTICLE 2. — M. l'Ingénieur en chef des Ponts et Chaussées, Directeur des Travaux municipaux, et M. le Commissaire central de

Police sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Hôtel-de-Ville, le 14 novembre 1910.

Le Maire de Lille,

Fl. BINAULD, Adjoint.

Nous, Maire de la Ville de Lille,

Vu la loi du 5 avril 1884, article 97 ;

Vu le rapport de M. l'Ingénieur en chef des Ponts et Chaussées, Directeur des Travaux municipaux, faisant connaître que des travaux de construction d'aqueduc seront prochainement entrepris boulevard de Belfort ;

Considérant qu'il importe de prendre les mesures nécessaires pour faciliter l'exécution des travaux et prévenir les accidents,

ARRÊTONS :

ARTICLE 1er. — La circulation des piétons, chevaux, voitures et autres véhicules sera interdite boulevard de Belfort, partie comprise entre la rue Kellermann et la porte de Douai, à partir du 17 novembre 1910 jusqu'au 31 décembre 1910.

ARTICLE 2. — M. l'Ingénieur en chef des Ponts et Chaussées, Directeur des Travaux municipaux, et M. le Commissaire central de Police sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Hôtel-de-Ville, le 14 novembre 1910.

Le Maire de Lille,

Fl. BINAULD, Adjoint.

Reconstruction de chaussées. Fourniture de pavés.

DU 21 OCTOBRE 1910

Adjudication au profit de M. Georges LONGRÉ, entrepreneur à Lille,

de la fourniture des pavés nécessaires à la reconstruction des chaussées, laquelle fourniture a été divisée en 9 lots :

1er LOT. — *164.000 pavés à 380 fr. le °/₀₀*, moyennant un prix de 59.827 fr. 20, rabais de 4 °/₀ déduit.

2e LOT. — *160.000 pavés à 380 fr. le °/₀₀*. Prix de 58.368 fr., rabais de 4 °/₀ déduit.

3e LOT. — Même importance et même rabais que le 2e lot.

4e LOT. — *160.000 pavés à 380 fr. le °/₀₀*. Prix de 58.967 fr., rabais de 3 °/₀ déduit.

5e LOT. — Même importance et même rabais que le 4e lot.

6e LOT. — . — d° — —

7e LOT. — *160.000 pavés à 380 fr. le °/₀₀*. Prix 59.984 fr , rabais de 2 °/₀ déduit.

8e et 9e LOTS. — Chacun même importance et même rabais que le 7e lot.

Enregistré le 25 novembre 1910, folio 42, case 7.

Répertoire n° 4232.

Chaussées pavées. Reconstruction.

DU 21 OCTOBRE 1910

Adjudication en 3 lots, au profit de M. Louis COLIN et ses fils, entrepreneurs à Lille, des travaux à exécuter et des fournitures nécessaires pour la reconstruction des chaussées pavées :

1er LOT comprenant les rues d'Iéna, d'Esquermes, Léon Gambetta et des Sarrazins, moyennant le prix de 49.805 fr. 08, rabais de 7 °/₀ déduit.

2e LOT comprenant les rues de Douai, d'Arras, Saint-André (partie), Sainte-Catherine, de la Vignette, du Plat et boulevard Carnot, moyennant 43.969 fr. 33, rabais de 7 °/₀ déduit.

3e LOT comprenant les rues Manuel, du Prieuré, Henri Kolb, Bernos,

Jules Denneulin, de Wazemmes et place des Quatre-Chemins, moyennant 47.818 fr. 45, rabais de 7 °/₀ déduit.

Enregistré le 26 novembre 1910, folio 43, cases 7, 8 et 9.

Répertoire n° .

Aqueducs. Construction.

DU 21 OCTOBRE 1910

Adjudication en 3 lots, des travaux de constructions d'aqueducs dans divers quartiers de la ville, au profit de :

1er Lot. — Boulevards de Strasbourg (partie), de Belfort (partie) et d'Alsace (partie). M. Guelton, entrepreneur à Lille, moyennant 58.538 fr. 16, rabais de 12 °/₀ déduit.

2e Lot. — Rues d'Iéna (partie), d'Angleterre (partie), d'Arras (partie), Saint-André et Saint-Pierre. MM. Joncquez frères, entrepreneurs à Lille, moyennant 53.604 fr. 51, rabais de 7 °/₀ déduit.

3e Lot. — Rues Malsence (partie), Bernos, du Prieuré, des Processions (partie), Dupuytren (partie), de Wazemmes (partie), Jules Denneulin et Solférino (partie). M. Louis Carlier, entrepreneur à Lille, moyennant 51.812 fr. 03, rabais de 7 °/₀ déduit.

Enregistré le 26 novembre 1910, folio 43, cases 7, 8 et 9.

Répertoire n° 4232.

Canal de la Basse-Deûle. Curaye.

DU 6 OCTOBRE 1910

Soumission par M. Victor Delefosse, entrepreneur à Lille, pour les travaux de curage du canal de la Basse-Deûle, partie comprise entre le Pont des Eaux et la limite extérieure des fortifications, moyennant environ 4.145 fr. 34.

Enregistré le 10 octobre 1910, folio 18, case 8.

Répertoire n° 4.133.

Bibliothèque communale — Statistique pour 1909.

Salle de lecture. — 339 séances. — 1.782 personnes ont fourni 25.307 séances individuelles. — 60.213 volumes ou fascicules. — Moyenne de lecteurs en semaine (13 h. d'ouverture), 84 Le dimanche (4 h. d'ouverture), 14. — Maximum, 143 (mercredi 17 novembre 1909). — Moyenne de volumes en semaine, 199 ; le dimanche, 38.

Salle de la réserve. — 299 séances. — 69 personnes ont fourni 491 séances et ont eu en communication 4.134 manuscrits, articles d'archives, incunables et livres précieux. Moyenne journalière (2 séances de 3 h. chacune). 2 personnes et 14 communications.

Prêt par autorisation spéciale. — 72 personnes ont emprunté 777 volumes en 411 demandes. De plus, 5 personnes ont emprunté 4 manuscrits et 4 ouvrages imprimés sur demande ministérielle. Sur la demande de la bibliothèque, 3 personnes ont obtenu 5 manuscrits en communication.

Bibliothèque de prêt (Hôtel-de-Ville). — 338 séances. — 2.063 personnes se sont présentées 37.464 fois et ont emprunté 73.700 volumes. — Moyenne journalière, 122 emprunteurs et 240 volumes en semaine ; le dimanche, 42 emprunteurs et 82 volumes.

Bibliothèques de prêt des quartiers (Fives et Moulins-Lille). — 289 séances. — 572 personnes se sont présentées 11.846 fois et ont emprunté 21.971 volumes. Moyenne journalière 20 emprunteurs et 38 volumes.

Total. — La Bibliothèque a été utilisée par 4.561 personnes qui y sont venues 75.519 fois.

La Bibliothèque a servi sur place 64.347 volumes. — Sous forme de prêt au dehors. 96.456 volumes, soit un total de 160.803 volumes à la disposition du public.

Dons. — 136 donateurs ont donné 956 volumes ou fascicules, dont 228 pour les bibliothèques de prêt ou populaires.

Achats. — 1.205 volumes ou brochures pour. . .	Fr.	7.369	35
82 périodiques formant 144 volumes pour.. . . .	Fr.	1.751	50
Prêt. — 538 volumes pour	Fr.	731	55
Reliures. — 478 volumes pour..	Fr.	1.572	20
Prêt. — 854 volumes reliés ou réparés pour . . .	Fr.	1.161	17

Salle de Lecture. — *Récapitulation de l'année 1909.* — **Matières**

MOIS	LECTEURS	VOLUMES	ENSEIGNEMENT				LECTURE				OUVRAGES DE FOND								LOCAUX	
									VULGARISATION											
			Médecine et Pharmacie.	Sciences nat. Math. Ph. Chimie.	Histoire et Géogr. Class. Dict.	Jurisprudence.	Romans, Théâtre et Poésies.	Revues	Géographie.	Sciences.	Théologie, Jurisprud., Sciences.	Sciences morales et social.	Bell.-Lettres, Critiq. Phil. Dict.	Beaux-Arts.	Arts-Métiers.	Géographie.	Histoire.	Sciences access. l'Histoire.	Imprimés.	Histoire régionale.
Janvier . . .	2.726	6 615	654	940	137	139	486	747	16	257	323	83	830	378	478	55	746	48	186	112
Février . . .	2.618	6.193	675	579	99	79	553	628	32	167	295	86	918	464	553	45	743	26	176	75
Mars	2.722	6.464	661	648	114	204	492	782	25	162	340	68	793	427	559	65	782	19	216	107
Avril	1.877	4.612	375	626	56	123	298	642	28	112	234	75	539	333	310	48	572	25	172	44
Mai	1.790	4.500	385	745	37	149	293	498	22	139	175	94	627	179	397	32	485	32	171	49
Juin.	1.706	4.090	388	722	106	68	345	426	35	99	162	55	535	179	204	64	407	39	158	98
Juillet. . . .	1.433	3.476	170	503	70	86	231	459	27	129	180	60	386	157	216	82	431	36	173	60
Août	1.253	3.474	136	279	78	117	273	428	18	89	249	100	311	148	261	79	648	43	147	70
Septembre. .	1.406	3.625	144	312	85	126	257	491	11	86	222	43	503	164	359	57	453	81	152	79
Octobre. . .	2.139	4.849	371	521	76	247	483	551	45	90	292	48	575	297	349	65	524	69	127	119
Novembre. .	2.809	5.841	697	817	122	341	554	534	29	149	375	58	559	312	349	79	558	63	138	107
Décembre . .	2.828	6.485	516	978	115	210	666	672	51	184	372	68	602	459	377	93	736	106	142	138
TOTAUX. .	25.307	60.213	5.172	7.670	1.095	1.889	4.931	6.858	339	1.663	3.219	838	7.178	3.497	4.412	764	7.085	587	1.958	1.058
			15.826				13.791				27.580								3.016	

Salle de lecture. — *Décomposition des lecteurs par situation sociale.*

Nombre de lecteurs.	Professeurs Répét. Instit.	Étudiants en Droit.	Étudiants en Lettres.	Étud. en Sc. et P. C. N.	Étud. Méd. Pharmac.	Élèv. Instit. Ecol. Comm. Étud. divers.	Écoliers Lycéens.	Élèves Ecol. des Beaux-Arts	Ouvriers.	Employés.	Militaires.	Commerç. et divers.	Dames.
1.782	133	93	66	82	107	202	169	49	138	325	93	287	38

Nombre des présences par rapport à celui des lecteurs.

NOMBRE des présences	Lecteurs venus 1 ou 2 fois.	Lecteurs venus de 3 à 9 fois.	Lecteurs venus de 10 à 29 fois.	Lecteurs venus de 30 à 49 fois.	Lecteurs venus de 50 à 99 fois.	Lecteurs venus de 100 à 149 f.	Lecteurs venus de 150 à 199 f.	Lecteurs venus de 200 à 299 f.	Lecteurs venus 300 f. et plus
25.307	736	510	340	87	74	24	9	2	0

Moyenne générale en 1909.

SEMAINE		DIMANCHES	
Lecteurs	Volumes	Lecteurs	Volumes
84	199	14	38

BIBLIOTHÈQUE DE LILLE. — SERVICE DU PRÊT. — *Récapitulation 1909.*

MOIS	Emprunts	Volumes	Art. Ind.	Beaux Arts	Jurisp.	Litt. fr.	Litt. anc.	Litt. étrang.	Romans	Sciences	Revues	Histoire	Hist. loc.	Géo. Voy.	EN SEMAINE		LES DIMANCHES	
															Moyenne des Lecteurs	Moyenne des Volumes	Moyenne des Lecteurs	Moyenne des Volumes
Janvier. . . .	3.556	7.005	16	31	16	405	33	18	5.821	84	329	90	45	117	144	284	49	93
Février. . . .	3.388	6.664	13	31	15	399	26	17	5.507	90	295	99	43	129	140	276	40	79
Mars.	3.851	7.588	10	27	9	344	19	11	6.598	83	297	68	18	104	143	281	50	98
Avril. . . .	3.240	6.384	13	28	14	393	21	11	5.289	87	265	95	39	129	135	266	45	87
Mai	3.015	5.937	14	20	11	375	16	10	4.835	89	275	106	39	147	125	245	37	72
Juin	2.901	5.727	7	13	6	302	12	6	4.861	65	252	69	24	110	121	240	35	68
Juillet	3.165	6.236	14	20	12	395	22	9	5.129	82	299	93	38	123	120	236	42	83
Août	2.722	5.347	5	15	3	222	7	3	4 673	55	258	29	9	68	103	203	35	70
Septembre . .	2.640	5.157	2	15	0	219	7	3	4.502	41	294	27	2	45	101	197	39	78
Octobre. . . .	2.834	5.520	2	5	1	225	9	9	4.925	38	247	16	0	43	101	197	42	81
Novembre . .	2.964	5.849	4	7	2	215	6	0	5.172	32	334	15	1	61	116	229	44	87
Décembre. . .	3.188	6.286	2	12	1	286	4	7	5.566	33	316	17	1	41	120	229	41	82
TOTAUX. . .	37.464	73.700	102	224	90	3.780	182	104	62.878	779	3.461	724	259	1.117				

BIBLIOTHÈQUE DE PRÊT

Statistique des différentes personnes ayant fréquenté la Bibliothèque de Prêt, pendant l'année 1909

NOMBRE de PERSONNES	SE DÉCOMPOSANT EN												
	Dames	Institutrices	Employées	Ouvrières	Écolières	Commerçants	Instituteurs	Employés	Ouvriers	Étudiants	Écoliers	Soldats	Divers
2.066	159	31	59	69	9	49	36	757	541	47	115	94	100

État indiquant le nombre des emprunts par rapport à celui des lecteurs.

NOMBRE de jours D'OUVERTURE		Nombre de lecteurs.		Lecteurs venus de 1 à 10 fois.	Lecteurs venus de 11 à 20 fois.	Lecteurs venus de 21 à 30 fois.	Lecteurs venus de 31 à 50 fois.	Lecteurs venus de 51 à 70 fois.	Lecteurs venus de 71 à 100 fois.	Lecteurs venus 101f. et plus.
Semaine	Dimanche	Inscrits avant 1909	Inscrits en. 1909							
292	46	1.562	504	779	467	393	321	83	18	5
338		2.066								

Moyenne générale en 1909.

SEMAINE		DIMANCHES	
Lecteurs	Volumes	Lecteurs	Volumes
122	240	42	82

BIBLIOTHÈQUE POPULAIRE DE FIVES-SAINT-MAURICE. — *Récapitulation 1909.*

1909	Janvier	Février	Mars	Avril	Mai	Juin	Juillet	Août	Septemb.	Octobre	Novemb.	Décemb.	TOTAUX
EMPRUNTS . . .	581	529	627	481	409	431	425	378	336	400	394	447	5.438
VOLUMES	1.043	940	1.126	842	733	784	771	691	621	741	706	795	9.793
MOYENNE journalière d'Emprunts	25	23	25	19	18	18	17	15	21	15	16	17	»
MOYENNE journalière de Volumes . . .	45	40	43	34	32	34	31	28	31	29	29	31	»

Statistique des différentes personnes ayant fréquenté la Bibliothèque de Fives-Saint-Maurice, pendant l'année 1909.

NOMBRE de PERSONNES	SE DÉCOMPOSANT EN												
	Dames	Institutrices	Employées	Ouvrières	Écolières	Commerçants	Instituteurs	Employés	Ouvriers	Étudiants	Écoliers	Soldats	Divers
325	23	9	3	8	5	8	3	52	174	0	25	0	15

ÉTAT indiquant le nombre des Emprunts par rapport à celui des Lecteurs.

NOMBRE de jours D'OUVERTURE	Nombre de lecteurs		Nombre d'Emprunts	Lecteurs venus de 1 à 10 fois	Lecteurs venus de 11 à 20 fois	Lecteurs venus de 21 à 30 fois	Lecteurs venus de 31 à 50 fois	Lecteurs venus de 51 à 70 fois	Lecteurs venus de 71 à 100 fois	Lecteurs venu 101 fois et plus
	Inscrits avant 1909	Inscrits en 1909								
289	249	76	5.438	154	103	35	27	4	1	1
	325									

Moyenne générale par jour d'ouverture en 1909.

LECTEURS	VOLUMES
19	34

BIBLIOTHÈQUE POPULAIRE DE MOULINS-LILLE. — *Récapitulation 1909.*

1909	Janvier	Février	Mars	Avril	Mai	Juin	Juillet	Août	Septemb.	Octobre	Novemb.	Décemb.	Totaux
EMPRUNTS . . .	469	470	508	497	457	501	608	609	525	684	546	534	6.408
VOLUMES	886	892	920	922	827	936	1.185	1.198	1.022	1.321	1.045	1.024	12.178
MOYENNE journalière d'Emprunts	20	21	20	21	20	21	23	24	26	26	22	20	»
MOYENNE journalière de Volumes	38	40	35	40	36	35	45	48	51	51	42	39	»

Statistique des différentes personnes ayant fréquenté la Bibliothèque de Moulins-Lille. pendant l'année 1909.

NOMBRE de PERSONNES	SE DÉCOMPOSANT EN												
	Dames	Institutrices	Employées	Ouvrières	Écolières	Commerçants	Instituteurs	Employés	Ouvriers	Étudiants	Écoliers	Soldats	Divers
247	6	0	2	4	0	5	2	15	198	0	5	2	8

ÉTAT indiquant le nombre des Emprunts par rapport à celui des Lecteurs.

NOMBRE de jours D'OUVERTURE	Nombre de lecteurs		Nombre d'Emprunts	Lecteurs venus de 1 à 10 fois	Lecteurs venus de 11 à 20 fois	Lecteurs venus de 21 à 30 fois	Lecteurs venus de 31 à 50 fois	Lecteurs venus de 51 à 70 fois	Lecteurs venus de 71 à 100 fois	Lecteurs venus 100 fois et plus
	Inscrits avant 1909	Inscrits en 1909								
289	185	62	6.408	125	75	58	47	15	4	1
	247									

Moyenne générale par jour d'ouverture en 1909.

LECTEURS	VOLUMES
22	42

RÉCAPITULATION 1909

Salle de la réserve et des Archives anciennes

JOURS D'OUVERTURE	MOIS	TRAVAIL-LEURS	COMMUNI-CATIONS	MANUSCRITS	INCUNABLES Livr. précieux Gravures	ARCHIVES
24	Janvier	59	451	21	2	428
24	Février	32	416	21	3	392
27	Mars	37	314	10	9	295
24	Avril	54	573	51	7	515
24	Mai	66	920	61	14	845
24	Juin	60	333	44	21	268
26	Juillet	28	191	14	2	175
25	Août	40	240	31	9	200
25	Septembre	24	151	30	»	121
26	Octobre	34	207	26	57	124
24	Novembre	34	140	5	10	125
26	Décembre	23	198	6	58	134
	TOTAUX	491	4.134	320	192	3.622

Décomposition par situation sociale.

NOMBRE DES TRAVAIL.	ARCHIVtes BIBLIOTHres	HISTOR. BIBLIOPH. ARCHÉOL.	DOCT. PHARMAC.	PROFESS. INSTITUT.	ECCLÉSIAST.	ÉTUDIANTS
69	3	2	2	11	12	11

AVOCATS JUGES	NOTAIRES	GÉNÉALOG.	JOURNAL.	NÉGOCIANTS INDUST. PROPRIÉT.	OFFICIERS ET MILITAIRES	EMPLOYÉS MUNICIPAUX
4	»	1	2	17	1	3

Service des recherches faites sur demande.

MOIS	NOMBRE DES RECHERC.	RENSEI-GNEMENTS	RECHERCHES HISTORIQUES	RECHERCHES GÉNÉALOG.	RECHERCHES D'INT. PRAT.
Janvier	2	7	2	»	»
Février	2	2	»	2	»
Mars	1	18	»	1	»
Avril	»	»	»	»	»
Mai	1	3	»	1	»
Juin.	1	1	»	1	»
Juillet.	»	»	»	»	»
Août.	1	8	»	1	»
Septembre.	1	77	»	1	»
Octobre	1	2	1	»	»
Novembre	5	7	1	4	»
Décembre	2	2	»	2	»
TOTAUX	17	127	4	13	»

Donateurs en 1909

Mme	Achkinasi	2
MM.	Albert Ier, prince de Monaco	2
	Andouard, (J)	1
	Anonymes	61
	Archer de Lima	4
	Arctowski, (H)	1
	Auvard (le Dr)	3
	Baglion (L. de)	2
	Baron (L.)	2
	Bontemps (l'abbé)	1
	Boulanger (Henri)	2
	Boulanger (V.)	1
	Bron de Cuissart	1
	Calmel (W.)	1
	Charaux (A.)	13
	Chauvigné (A.)	1
	Clerquin (Th.)	1
	Collard (Mme)	1
	Crapet (A.)	2
	Croisette (J.)	6
	Crombé (J.)	2
	Dailliet	1
	Dallet-Moret (Mme)	1
	Damédor (R.)	2
	Danel (L.)	2
	Desmarchelier (H.)	1
	Desplanque	1
	Devinck	14
	Devos	2
	Dewachter (J.)	1
	Dubar et Cie	1
	Ducamp	1
	Durand (T.)	1
	Facq (L.)	1
	Faizman (Edw.)	1
	Forest (A.)	1
MM.	Gaudefroy (A.)	1
	Gossez (A. M.)	3
	Guichard	1
	Hesse (A.)	1
	Hollain	9
	Houbron (G.)	1
	Keidel	1
	Lefebvre (A.)	2
	Leleu (Edmond)	1
	Lennel (F.)	1
	Levé	40
	Levi (le Commt)	1
	Levi-Alvarès	1
	Liagre	2
	Mazon de St-Firmin (Mlle)	1
	Merchier	13
	Nansot (de Versailles)	4
	Paraf-Javal	1
	Parsy	1
	Pavie (A.)	6
	Pavy, Andriveau et Cie	1
	Quarré (L.)	3
	Raymond	9
	Senoutzen (E.)	1
	Simon	2
	Sorez (Eug.)	1
	Tallon (A.)	1
	Théodore (Em.)	3
	Théry (G.)	1
	Tisserand	35
	Vauthier	1
	Veillard (C.)	1
	Vérecque (Ch.)	1
	Walker	1
	Wasier-Lemerre	1
	Wiez	3
	Zee	10

Administrations diverses.

Académie d'Arras	1
Association française pour l'avancement des sciences (Comité local)	1
— des Propriétaires d'appareils à vapeur	1
Bibliothèque Nationale	3
Cercle sténographique du Nord	1
Chambre de Commerce de Lille	1
Comice agricole	1
Commission historique du Nord	1
— royale d'histoire	1
Comité français des expositions à l'étranger	9
Conseil d'hygiène du Nord	1
Enseignement primaire (Direction de l')	1
Facultés catholiques de Lille	1
Faculté de Médecine de Lille	86
Hospices de Montreuil-sur-Mer	1
Library of Congress	5
Ministère du Commerce	8
— de l'Instruction publique	405
— — (Direction des Beaux-Arts)	20
— — (Échanges internationaux)	6
— du Travail	23
Préfecture du Nord	2
Société des Agriculteurs du Nord	1
— des Architectes du Nord	1
— des Bibliophiles lyonnais	1
— de Géographie de Lille	2
— Industrielle du Nord de la France	1
— protectrice des animaux	2
— des Sciences de Lille	1
— des Voyageurs et Employés de commerce	1
Syndicat central du commerce des vins	1

Syndicats médicaux du Nord et du Pas-de-Calais. 1
Travaux municipaux. 1
Union française de la Jeunesse 1
— Géographique du Nord. 1
— Régionale mutuelle du Nord. 1
Ville d'Evreux. 3
— de Lille 8
— de Paris. 2

Journaux.

Administrations des journaux locaux. 30
Écho médical du Nord (Administration du journal). 1
Journal des Sciences médicales de Lille (Direction du). 2
Nord Agricole (Administration du journal). 1
Nord Médical (Administration du journal). 1
Petit Praticien du Nord (Administration du journal) 1
Renaissance du Beau (Administration du journal). 1
Revue bleue (Administration du journal 1
Revue pratique des maladies des organes génitaux urinaires (Administration du journal.). 1
Revue scientifique 1
Semaine religieuse de Cambrai (Administration du journal). . . 1

Total. 956

Musée de gravure. — Commission. Nomination.

Nous, Maire de la Ville de Lille,

Vu la loi du 5 avril 1884, article 88 ;

Considérant qu'il est urgent de procéder à le reconstitution de la Commission du Musée de Gravures, par suite des vacances qui se sont produites.

ARRÊTONS :

ARTICLE 1er. — MM. LEDIEU-DUPAIX, DESCAMPS-SCRIVE et le Docteur FRANCHOMME sont nommés Membres de la Commission du Musée de Gravures.

ARTICLE 2. — MM. les Présidents de la Commission des Musées et l'Administrateur général des Musées du Palais des Beaux-Arts sont chargés, chacun en ce qui le concerne, d'assurer l'exécution du présent arrêté et de procéder à l'installation du Musée, dans une des Salles du Palais des Beaux-Arts.

Hôtel-de-Ville, le 19 novembre 1910.

Le Maire de Lille,

F. DANCHIN, Adjoint.

Musées. Tableaux de peinture.

DU 24 OCTOBRE 1910

Soumission par M. André-Benjamin CONSTANT, demeurant à Paris, rue Chardin, 1, pour la vente à la Ville d'un tableau « La Sonate du Clair de lune », de Beethoven, moyennant 4.000 francs.

Enregistré le 8 novembre 1910, folio 33, case 2.

Répertoire n° 4235.

Théâtre. — Orchestre. Emplois vacants. Jury de Concours.

Nous, Maire de la Ville de Lille,

Vu la loi du 5 avril 1884, article 88 ;

L'article 6 du cahier des charges du Théâtre adopté par le Conseil municipal le 30 octobre 1906 ;

Considérant que les emplois de cor solo et de second violon sont devenus vacants à l'Orchestre municipal,

ARRÊTONS :

ARTICLE 1er. — Sont nommés membres du Jury du Concours, pour les emplois de cor colo et de second violon devenus vacants, sous la présidence de M. F. DANCHIN, Adjoint au Maire :

MM. BOURDETTE, Directeur des Théâtres municipaux ;
DUPUIS, Chef d'orchestre ;
TARD, Sous-Chef d'orchestre ;
RATEZ, Directeur du Conservatoire ;
Le Docteur HENNART ;
DEREN, Hautbois solo à l'orchestre.

ARTICLE 2. — Le concours aura lieu le samedi 19 novembre 1910, à 5 heures du soir, dans la Salle du Conservatoire.

Hôtel-de-Ville, le 10 octobre 1910.
Le Maire de Lille,
F. DANCHIN, Adjoint.

Nous, Maire de la Ville de Lille,

Vu la loi du 5 avril 1884, article 88 ,

ARRÊTONS :

MM. les Membres du Jury constitué pour le concours aux emplois de cor solo et de second violon à l'Orchestre du Théâtre municipal,

qui doit se tenir, au Conservatoire, le 19 novembre prochain, à 5 heures du soir, sont également nommés pour désigner un titulaire à l'emploi de timbalier.

Hôtel-de-Ville, le 19 octobre 1910.

Le Maire de Lille,

CH. DELESALLE.

Théâtre. Médecins. Nomination.

Nous, Maire de la Ville de Lille,

Vu la loi du 5 avril 1884, article 88 ;

L'article 21 du cahier des charges du Théâtre municipal applicable tout à la fois à ce théâtre et au Kursaal,

ARRÊTONS :

Sont nommés Médecins des Théâtres, pendant la saison 1910-1911.

Avec affectation spéciale au Kursaal :

MM. le Docteur BOURNOVILLE, le Docteur DELOBEL, le Docteur RICHARD-LESAY.

Avec affectation spéciale au Grand-Théâtre :

MM. le Docteur HENNART, le Docteur JOIRE, le Docteur LOOTEN fils.

Ces Docteurs prendront, entre eux, des dispositions pour que le Service médical soit toujours assuré par l'un d'eux au moins.

Hôtel-de-Ville, le 9 octobre 1910.

Le Maire de Lille,

F. DANCHIN, Adjoint.

École des Beaux-Arts. — Commission.

Nous, Maire de la Ville de Lille,

Vu la loi du 5 avril 1884, article 88 ;

L'article 3 du règlement de l'École des Beaux-Arts de Lille ;

Considérant que M. TURCK, Membre de la Commission administrative de l'École des Beaux-Arts, a quitté définitivement la Ville et qu'il lui est, dans ces conditions, impossible de donner un concours utile à l'Administration de l'École ;

Qu'il y a lieu de régulariser la situation,

ARRÊTONS :

ARTICLE 1er. — M. Paul FACQ, Fabricant d'ameublements, rue Royale, n° 10, à Lille, est nommé Membre de la Commission administrative de l'École des Beaux-Arts.

ARTICLE 2. — M. le Directeur de l'École des Beaux-Arts est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Hôtel-de-Ville, le 9 novembre 1910.

Le Maire de Lille,

F. DANCHIN, Adjoint.

Fondation Colbrant. Commission.

Nous, Maire de la Ville de Lille,

Vu la loi du 5 avril 1884, article 88 ;

Le testament de M. COLBRANT, décédé à Lille, le 28 décembre 1856 ,

ARRÊTONS :

ARTICLE 1er. — M. HAEUW, Professeur de sculpture à l'École des Beaux-Arts de Lille, est nommé Membre de la Commission administrative de la Fondation COLBRANT, en remplacement de M. HODEBERT, démissionnaire, qui a quitté Lille.

ARTICLE 2. — M. l'Adjoint délégué aux Beaux-Arts est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Hôtel-de-Ville, le 10 novembre 1910.

Le Maire de Lille,

CH. DELESALLE.

Professeurs suppléants.

Nous, Maire de la Ville de Lille,

Vu la loi du 5 avril 1884, article 88 ;

L'article 8 du règlement du 6 décembre 1897 concernant l'École des Beaux-Arts ;

Considérant que M. Hodebert, Professeur des cours d'Art décoratif, du cours de Lithographie artistique et du cours spécial des jeunes filles, se trouve encore, après six mois de congé, dans l'impossibilité de reprendre régulièrement son service, mais que toutefois on peut espérer que sa santé rétablie le lui permettra dans quelques mois.

Considérant que, dans ces conditions, il convient de maintenir M. Hodebert dans ses fonctions, mais d'employer, conformément à l'article 8 du règlement précité, l'intégralité de son traitement à rétribuer des suppléants, tout en réorganisant ledit service dans ses détails pour l'année courante,

Arrêtons :

Article 1er. — M. Gérard Caudrelier, suppléant déjà en fonctions, recevra, pour l'année 1910-1911, un traitement de 1.500 francs. M. Caudrelier suppléera le titulaire dans les cours préparatoires de la section d'Art décoratif et industriel et, s'il y a lieu, dans le cours de Lithographie artistique.

Article 2. — M. Émile Dubuisson, également suppléant en fonctions, recevra un traitement de 2.500 francs pour le cours de la même année. Il suppléera M. Hodebert, pour les années moyennes et supérieures de la Section d'Art décoratif.

Article 3. — Une somme de 1.300 francs, reliquat du traitement de M. Hodebert sera réservée pour le traitement du suppléant ou de la suppléante du Cours spécial de jeunes filles.

Article 4. — M. le Directeur de l'École des Beaux-Arts est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Hôtel-de-Ville, le 7 octobre 1910.

Le Maire de Lille,

F. DANCHIN, Adjoint.

Professeur suppléant.

Nous, Maire de la Ville de Lille,

Vu la loi du 5 avril 1884, article 88 ;

L'article 8 du règlement du 6 décembre 1887 concernant l'École des Beaux-Arts de Lille ;

Notre arrêté du 7 octobre 1910 ;

Considérant que M. Hodebert, Professeur des cours d'art décoratif, des cours de lithographie artistique et du cours spécial pour jeunes filles, se trouve dans l'impossibilité de reprendre régulièrement son service ; qu'il a été pourvu, par l'arrêté précité, à la nomination des suppléants des cours d'art décoratif et de lithographie artistique ;

Considérant qu'il reste à pourvoir à la nomination d'un suppléant au cours spécial de jeunes filles ;

Que Mme veuve Darchez, professeur au Lycée Fénelon, paraît tout à fait désignée pour remplir ces fonctions à l'École des Beaux-Arts ;

Qu'elle est, au surplus, la veuve d'un professeur qui a laissé, à l'École, les meilleurs souvenirs,

Arrêtons :

Article 1er. — Mme veuve Darchez, Professeur de peinture et de dessin au Lycée Fénelon, est nommée professeur suppléant des cours des jeunes filles à l'École des Beaux-Arts et devra assurer le service momentanément délaissé par M. Hodebert.

Article 2. — Mme veuve Darchez recevra un traitement de 1.300 francs par an, payable par mensualités.

Article 3. — M. le Directeur de l'École des Beaux-Arts est chargé d'assurer l'exécution du présent arrêté qui prendra effet du 1er octobre 1910.

Hôtel-de-Ville, le 15 octobre 1910.

Le Maire de Lille,

F. DANCHIN, Adjoint.

Professeur suppléant. Modification d'arrête.

Nous, Maire de la Ville de Lille,

Vu la loi du 5 avril 1884, article 88 ;

Considérant que le traitement de M. Boulanger, Professeur à l'École des Beaux-Arts, s'applique à l'ensemble de ses cours, sans qu'il soit fait de distinction entre ceux-ci ;

Considérant, d'autre part, que le nombre de leçons où M. Boulanger sera, cette année, dans la nécessité de se faire suppléer, n'est pas et ne saurait être prévu ; que dans ces conditions, l'application de l'article 2 de notre arrêté du 29 juin 1910 rencontrerait de sérieuses difficultés,

Arrêtons :

Article 1er. — L'article 2 de notre arrêté précité est annulé.

Article 2. — Il sera remplacé par le texte suivant : M. Boulanger remettra lui-même à son suppléant la part de traitement afférente aux leçons suppléées.

Article 3. — M. le Directeur de l'École des Beaux-Arts est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Hôtel-de-Ville, le 21 octobre 1909.

Le Maire de Lille.

F. DANCHIN, Adjoint.

Professeur.

Nous, Maire de la Ville de Lille.

Vu la loi du 5 avril 1884, article 88 ;

L'article 8 du règlement de l'École des Beaux-Arts de Lille,

Arrêtons :

Article 1er. — M. Charles Portebois est nommé comme chargé des cours de gravure, lithographie et chromolithographie à l'École des Beaux-Arts, en remplacement de M. Lazare dont la démission est acceptée.

Article 2. — Ce cours étant un cours technique et d'application, M. Portebois devra, dans son enseignement, suivre, au point de vue artistique, les directions qui lui seront données par le professeur d'art décoratif de l'École et lui prêter le concours de sa compétence professionnelle.

Article 3. — M. Portebois touchera un traitement annuel de 1.200 francs payable par mois à compter du 15 novembre 1910.

Article 4. — Le Directeur de l'École des Beaux-Arts est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Hôtel-de-Ville, le 9 novembre 1910.

Le Maire de Lille,

F. DANCHIN, Adjoint.

Conservatoire. — Emplois vacants. Concours sur titres.

Nous, Maire de la Ville de Lille,

Vu la loi du 5 avril 1884, article 88 ;

Attendu que, par suite du décès de M. Quesnay, il y a lieu de pourvoir à la nomination d'un professeur de solfège (hommes), d'un professeur de flûte et d'un professeur de musique de chambre pour instruments à vent et à clavier ;

Vu le budget du Conservatoire fixant à 700 francs le traitement du professeur de la classe de solfège ; à 500 francs, celui du professeur de flûte, et à 600 francs, celui du professeur de musique de chambre,

Arrêtons :

Article 1er. — Un concours sur titres est ouvert pour l'obtention de chacun de ces emplois.

Article 2. — Les candidats auront jusqu'au cinq décembre pour faire valoir leurs titres. Les demandes seront reçues à la Mairie, au Secrétariat général, Cabinet H, jusqu'à cette date ; elles devront être accompagnées de pièces justificatives, telles que diplômes, attesta-

tions et références, permettant de fournir sur la carrière musicale des postulants les renseignements les plus détaillés.

ARTICLE 3. — Les candidats devront justifier de leur nationalité française.

ARTICLE 4. — L'entrée en fonctions des professeurs aura lieu le 1er janvier 1911.

Hôtel-de-Ville, le 15 novembre 1910.

Le Maire de Lille,

F. DANCHIN, Adjoint.

Lycée Fénelon. — Maîtresse d'Internat.

Nous, Maire de la Ville de Lille,

Vu la loi du 5 avril 1884, article 88 ;

L'article 10 de la convention intervenue, le 19 décembre 1905, entre le Ministre de l'Instruction publique et l'Administration municipale,

ARRÊTONS :

ARTICLE 1er. — Mlle CARRÉ est nommée Maîtresse d'Internat au Lycée Fénelon, aux appointements de 1.400 francs (quatorze cents francs) à compter du 1er décembre 1910.

ARTICLE 2. — M. l'Adjoint délégué aux Finances et Mme la Directrice du Lycée Fénelon sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Hôtel-de-Ville, le 22 novembre 1910

Le Maire de Lille,

R. BRACKERS D'HUGO, Adjoint.

Nous, Maire de la Ville de Lille,

Vu la loi du 5 avril 1884, article 88 ;

L'article 10 de la convention intervenue le 19 décembre 1905 entre le Ministre de l'Instruction publique et l'Administration municipale.

ARRÊTONS :

ARTICLE 1er. — Mlle BONNAY est nommée Maîtresse d'Internat au Lycée Fénelon, aux appointements de 700 francs (sept cents francs), à compter du 1er novembre 1910.

ARTICLE 2. — M. l'Adjoint délégué aux Finances et Mme la Directrice du Lycée Fénelon sont chargés, chacun en ce qui le concerne. de l'exécution du présent arrêté.

Hôtel-de-Ville, le 26 novembre 1910.

Le Maire de Lille,

R. BRACKERS D'HUGO, Adjoint.

École Baggio. — Année scolaire 1909-1910. Fonctionnement. Rapport.

Le Directeur de l'Ecole Baggio à Monsieur le Maire de Lille.

MONSIEUR LE MAIRE,

J'ai l'honneur de vous adresser sous ce pli le compte rendu du fonctionnement de l'École Baggio, pendant l'année scolaire 1909-1910.

La rentrée des classes a eu lieu le lundi 3 octobre 1910 avec 201 élèves contre 183, au 1er octobre 1909 ; 170, au 1er octobre 1908, et 164, au 1er octobre 1907.

Les diverses années sont constituées comme suit :

1re année	88	contre	82	au	1er octobre	1909.
2e —	57	—	58	—	—	
3e —	37	—	30	—	—	
4e —	19	—	13	—	—	

Au point de vue des sections, les élèves se trouvent répartis de la façon suivante :

Section du fer :	164	contre	149	au	1er octobre	1907.
— bois :	24	—	27	—	—	
— livre :	13	—	7	—	—	

Veuillez agréer, Monsieur le Maire, l'expression de mes sentiments respectueux et dévoués.

Le Directeur de l'École pratique d'Industrie de Lille.

V. BERTEAUX.

Le Directeur de l'École Baggio à Monsieur le Maire de Lille.

COMPTE RENDU DE L'ANNÉE SCOLAIRE 1909-1910

L'École comprenait 183 élèves au début de cette année scolaire, et 158 en fin d'année contre 150 en juillet 1909.

Les 158 élèves présents en fin d'année scolaire se répartissaient comme suit :

1re	année :	68
2e	—	47
3e	—	29
4e	—	14

Au cours de cette année, plusieurs élèves ou anciens élèves se sont présentés à divers examens ou concours. Tous ont été admis dans des conditions particulièrement honorables.

MM. Victor Castelain et René Dupont, reçus au concours agents-mécaniciens des Postes et Télégraphes, ont été titularisés et, grâce à leurs excellentes notes, ont pu choisir Roubaix comme lieu de résidence.

M. Albert Duponchelle a été admis menuisier-modeleur à la Manufacture des Tabacs de Lille (une seule place était disponible et le concours avait réuni près de 20 candidats).

MM. Georges Gallet et Pierre Vancouyghem ont été admis à l'École des Mécaniciens de la Flotte.

Deux anciens élèves de la Section d'électricité industrielle, MM. Camille Denon et Charles Ravaux ont obtenu, cette année, le diplôme

de sortie de l'École Bréguet avec les n°s 5 et 6 sur 61 ingénieurs diplômés.

M. Elisée Défossez, qui se présentait à l'École Nationale d'Arts et Métiers de Lille, a été reçu avec le n° 4.

M. Étienne Cowez, déjà titulaire du certificat d'études pratiques industrielles et du diplôme d'électricien, vient d'être admis à l'Institut Industriel (1re année de Génie civil) avec une moyenne de 15,5. Tous ses concurrents sortaient des classes supérieures des établissements d'enseignement secondaire.

Il résulte, d'autre part, d'une enquête à laquelle je me suis livré, que les élèves placés dans l'industrie donnent toute satisfaction aux industriels qui les emploient.

Aux résultats précédemment énoncés, il convient, d'ailleurs, de joindre ceux relatifs à nos diplômes de fin d'études :

29 certificats d'études pratiques industrielles et 10 diplômes d'électricien ont été décernés en fin d'année.

Le perfectionnement de l'outillage s'est poursuivi, cette année, grâce au crédit spécial accordé par la Ville de Lille et à la subvention ministérielle.

L'atelier de mécanique a reçu un tour Sculfort de 180 hauteur de pointes et deux tours de 160 hauteur de pointes.

L'atelier de menuiserie : une machine à couper le bois.

L'atelier de forge : un ventilateur qui viendra heureusement secourir celui que nous possédions.

Nous allons, en outre, acquérir une perceuse radiale, un plateau-diviseur pour fraiseuse et un appareil électrique à rectifier.

Nos élèves mécaniciens ont construit, cette année, six machines à scier les métaux. Les matières premières nous avaient été fournies par un industriel, et l'une de ces machines reste la propriété de l'École.

Un tour de 180 hauteur de pointes, commencé vers la fin janvier 1910, est aujourd'hui presque terminé.

Enfin, les élèves de la section de menuiserie ont exécuté, pour le

compte de la Ville, des callebotis et glaces-consoles destinés à la salle des Bains populaires de la rue des Sarrazins. Ces travaux, relativement importants, ont été promptement exécutés et reçus avec satisfaction. Je regrette que l'on n'ait pas cru devoir confier à nos élèves électriciens l'installation électrique de l'Établissement des bains.

Enfin, pour terminer, je suis heureux de rappeler que M. Fanyau a fait don, à l'École d'un moteur à gaz Bischoff de 1 cheval 1/2 qui nous permettra de montrer à nos élèves le point de départ des moteurs à explosion.

A la suite de la lecture de ce rapport qui a été présenté au Conseil de perfectionnement de l'École, M. Bonet, Inspecteur départemental de l'Enseignement technique, a déclaré qu'il était heureux de constater les excellents résultats fournis par l'École. Ils sont dus, pour une bonne part, a-t-il dit, au dévouement du Directeur de l'École et du personnel enseignant.

Les membres du Conseil, unanimes à approuvé ces déclarations, ont félicité, à la fois, Directeur et Professeurs.

CERTIFIÉ CONFORME ET SINCÈRE :

Le Directeur de l'École pratique d'Industrie de Lille,

V. BERTRAND.

École foraine (Septembre 1910). Rapport.

L'École foraine, installée dans les locaux de l'école Lamennais, rue Léonard Danel, s'est ouverte le lundi 29 août, avec 25 enfants :

10 garçons et 9 filles d'âge scolaire

Et 6 enfants (des deux sexes) âgés de 3 à 6 ans.

Le lendemain, le nombre des élèves s'est élevé à 39, et huit jours après, lorsque les forains connurent l'institution, 57.

En somme, 71 enfants appartenant à des familles foraines plus ou moins nomades se sont fait inscrire.

Nous n'avons pas toujours réussi à connaître exactement l'origine et la nationalité des jeunes forains qui nous ont été confiés, on peut cependant faire comme suit, le classement de ces enfants :

Nationalité	française.	60
—	belge.	8
—	italienne	2
—	allemande.	1

Tous connaissaient le français à l'exception de trois belges dont deux comprenaient notre langue mais la parlaient difficilement et un autre qui l'ignorait complètement.

Vingt-et-un enfants appartenaient à des familles installées place de la République ;

Cinquante, à l'Esplanade.

L'École était ouverte de 9 h. à 11 h. et de 2 h. à 4 h.

Elle comprenait trois classes :

La classe enfantine, avec 24 élèves ;

La classe des filles, avec 26 élèves ;

La classe des garçons, avec 21 élèves.

Des exercices de langage : récitation, causeries, ont été faits aux enfants de trois à six ans.

Un petit chant a été étudié.

Les filles et les garçons d'âge scolaire (formo) avaient été divisés en deux sections :

La première comprenait les enfants possédant un degré d'instruction élémentaire : soit 12 filles et 7 garçons ;

La deuxième réunissait les illettrés (quelques-uns connaissaient les voyelles) : 14 filles et 14 garçons.

Filles et garçons de la première section savaient lire, écrire, faire l'addition et la soustraction.

L'emploi du temps, pour les filles, indiquait :

Récitation.

Lecture.

Écriture.

Orthographe, exercices de composition française, calcul.

Chant et travaux manuels.

Les élèves de première section ont fait des dictées très simples, ont revisé l'addition et la soustraction et appris la multiplication (les deux premiers cas).

Les fillettes de la 2e section sont parties sachant les voyelles, les consonnes **p d b** et les nombres de **1 à 10.**

Emploi du temps (garçons) :

Matin. — Récitation, lecture, grammaire et orthographe, exercices de composition française, écriture et calcul.

Soir. — Dessin libre ou copié. Pliage, récit ou lecture expliquée. Chant. Gymnastique (marches).

La prononciation, défectueuse chez beaucoup d'enfants, s'est améliorée.

Les élèves de la 2e section ont appris les voyelles et les consonnes — **p b v f d t l r j s** — les nombres de **0 à 10** ; quelques-uns sont allés jusqu'à 70.

Les plus grands élèves ont appris la multiplication et la division (1er cas) et les nombres de 1 à 1.000.

En calcul, les progrès ont été d'une rapidité étonnante.

Tous les élèves, même les moins avancés, répondaient d'une manière satisfaisante aux problèmes oraux qui leur étaient posés sur les quatre opérations.

Les garçons ont montré une préférence spéciale pour le calcul, le dessin, le chant et surtout pour les récits et les lectures expliquées. Ces derniers exercices provoquaient chez ces enfants des remarques et des réponses ingénieuses.

En général, tous les élèves se sont montrés animés du désir de s'instruire.

Dociles et appliqués pendant les heures d'étude, quelques-uns (des garçons) se sont montrés, au début, désobéissants pendant les récréations, en se livrant à des jeux dangereux ou en se querellant. Après quelques observations, leur conduite n'a plus laissé à désirer.

Il faut cependant faire exception pour l'un d'eux,un garçon de 11 ans, élève travailleur, mais peu assidu et très brutal. Malgré la défense qui lui avait été faite, il battait méchamment ses camarades plus petits. Il a été rendu à ses parents qui n'en ont pas semblé surpris, car sa conduite leur a déjà causé beaucoup d'ennuis.

Le trajet de la place de la République à l'école a exigé beaucoup de surveillance. Pendant les premiers temps, nous avons eu de la peine à les maintenir à peu près en rang et à les empêcher de tirer les sonnettes, d'introduire du papier sous les portes, d'accrocher les passants. Ces faits ne se sont plus guère produits pendant la seconde quinzaine.

Quarante enfants environ ont fréquenté l'école régulièrement, les autres n'y sont venus qu'une demi-journée, l'après-midi de préférence.

Un livret scolaire avec l'appréciation de la maîtresse sur la conduite et le degré d'instruction de l'enfant a été remis à tous les voyageurs au moment de leur départ.

Presque toutes les familles nous ont remerciées des soins donnés à leurs enfants et se sont promis de nous les renvoyer l'an prochain, si l'École foraine est de nouveau organisée pendant leur séjour à Lille.

Les Institutrices,
L. PLAQUET, H. DHÉNIN, M. HOCHEDEZ.

Vu :
L'Inspecteur primaire,
A. MINET.

Cours publics de langues étrangères. — Ouverture (39e année).

Ces cours s'ouvriront le lundi 24 octobre 1910.

Pour les hommes : rue de l'Hôpital-Militaire, 33,

Pour les dames : à l'École de Filles, boulevard de la Liberté, 97.

Ils auront lieu, savoir :

COURS DES DAMES

Anglais. — *Cours élémentaire.* — M. Caudrelier, les mardis et samedis, à 7 heures du soir.

Cours supérieur. — M. Hirsch d'Aubyn, les mardis et samedis, à 7 heures du soir.

Allemand. — *Cours élémentaire.* — M. Dycke, les lundis et vendredis, à 7 heures du soir.

Cours supérieur. — M. Moltor, les lundis et vendredis, à 7 heures du soir.

COURS DES HOMMES

Anglais. — *Cours élémentaire.* — M. Caudrelier, les mardis et samedis, à 8 heures du soir.

Cours supérieur. — M. Hirsch d'Aubyn, les mardis et samedis, à 8 heures du soir.

Allemand. — *Cours élémentaire.* — M. Dycke, les lundis et vendredis, à 8 heures du soir.

Cours supérieur. — M. Moltor, les lundis et vendredis, à 8 heures du soir.

A la fin de l'année scolaire, il sera délivré à tout élève qui en fera la demande, un certificat constatant combien de temps et avec quel degré d'assiduité il a suivi les cours.

Le registre d'inscription sera déposé dans la salle des Cours.

Aux cours supérieurs, on se servira, autant que possible, de la langue étrangère enseignée.

Hôtel-de-Ville, le 7 octobre 1910.

VU ET APPROUVÉ :

L'Adjoint délégué,

F. DANCHIN.

Le Maire de Lille,

Ch. DELESALLE.

Cours municipaux, publics et gratuits — Filature et Tissage.

Programme

M. J. Dantzer, Ingénieur civil, professeur à l'Institut industriel et à l'École supérieure de Commerce.

Ces cours s'ouvriront à l'Institut industriel du Nord de la France, rue Jeanne-d'Arc, le dimanche 27 novembre 1910, et seront réglés comme suit :

TISSAGE

Le dimanche matin, à 8 heures 1/2.

SOMMAIRE DU COURS :

1° Constitution des tissus : Chaîne et trame. — Armures. — Définitions et notations. — Rapport et réduction en chaîne et en trame.

2° Armures fondamentales : Toile batavia ou croisé. — Sergé. — Satin. — Constitution de chacune de ces armures.

Représentation graphique des éléments de montage de ces armures. — Remettage et marchement.

Satins réguliers. — Satins carrés. — Satins irréguliers. — Satins effets trame et effets chaîne.

3° Dérivés des armures fondamentales : Dérivés de la toile. — Reps par chaîne. — Reps par trame. — Nattés.

Dérivés du batavia. — Brisé, double brisé, chevrons, batavia satiné, etc.

Dérivés du sergé. — Chevrons, brisé, etc. — Sergés à nervures multiples. — Sergés à nervures façonnées. — Sergés à nervures composées.

Dérivés du satin. — Satin à répétition. — Satinés. — Satinés sur fond élargi, etc.

4° Armures par permutations de fils et de duites.

5° Étude des principaux remettages : Remettage suivi. — Remettage à pointe et retour. — Remettage à paquets. — Remettage satin, etc.

6° Tissus doublés : Double face par chaîne. — Double face par trame. — Étoffe double, sac sans couture, etc.

7° Tissus gaufrés : Principaux genres.

8° Damas et damassés : Linge de table, nappes et serviettes. — Écussons. — Brillantés.

9° Tissus brochés : Brochés lancés. — Brochés au battant brocheur.

10° Velours : Principaux velours par chaîne et par trame.

11° Gaze : Guipure. — Dentelles. — Tricots. — Tapis. — Tissus pour ameublement.

12° Étude des procédés du tissage mécanique : Bobinoirs. — Ourdissoirs. — Pareuses. — Encolleuses. — Cannetières. — Principaux modèles de chaque genre. — Fonctionnement, réglage, etc.

13° Métiers à tisser : Métiers à marches. — Métiers à excentriques, fonctionnement, réglage, tracé des excentriques, etc. — Métiers à tisser revolver. — Métiers duite à duite. — Métiers à boîtes montantes. — Peigne. — Régulateur, frein, etc.

14° Mécaniques armures.— Mécanique Jacquard. — Fonctionnement, réglage, montage, principaux modèles employés.

15° Calculs divers de tissage : Matières. — Prix de revient, etc.

FILATURE DU COTON

Le dimanche matin, à 10 heures 1/2.

SOMMAIRE DU COURS :

1° Notions générales de mécanique. — Transmissions et transformations de mouvement dans les machines.

2° Principes généraux de la filature. — Étirage. — Doublage. — Écartement des cylindres. Pression. Torsion. Cardage.

3° Étude générale du coton. — Semaille, Récolte, etc. Qualité essentielle, Constitution des fibres de coton.

4° Premières opérations, Egrenage, Transport.

5° Numérotage ou titrage des fils. — Essais des fils. — Conditionnement.

6° Première préparation des fibres. — Ouvreuses. — Batteurs. — Cardes. — Peigneuses.

7° Préparation des rubans. — Série d'étirages. — Banc à broches.

8° Filage. — Métiers à filer renvideurs. — Métiers à filer continus, à ailettes et à bagues.

9° Retordage. — Gazage. — Calculs divers.

Les personnes qui désireraient obtenir des certificats d'assiduité ou des diplômes de capacité tel qu'en délivre la Société Industrielle du Nord de la France, sont priées de se faire inscrire, à l'issue de la première leçon de chacun de ces cours.

Hôtel-de-Ville, le 18 novembre 1910.

Le Maire de Lille,

Ch. DELESALLE.

Mont-de-Piété.—Valeurs mobilières.— Statistique pour 1909.

	VALEURS MOBILIÈRES INTÉRÊT 6 0/0, DROIT FIXE 0f25 0/0	
	NOMBRE	SOMME
Engagements	351	52.225 »
Renouvellements	165	29.572 »
TOTAL GÉNÉRAL	516	81.797 »
Valeur moyenne des prêts	—	158 52
Dégagements	302	47.202 »
Dégagements par renouvellement	165	29.572 »
TOTAL GÉNÉRAL	467	76.774 »
Valeur moyenne des retraits	—	164 39
Intérêts sur les dégagements	—	1.589 50
— renouvellements	—	1.974 40
— ventes	—	94 25
TOTAL	—	3.658 15
VENTES :		
Gages vendus	5	—
Capital prêté	—	1.725 »
Intérêts dus	—	94 25
Boni sur les gages	—	—
TOTAL	—	—
Gages rentrés aux appréciateurs	—	—
— adjugés au prix des créances	—	—
Bonis payés aux emprunteurs	5	3.087 55
Bonis acquis à l'établissement	—	—
En coffre, au 31 décembre 1908	381	61.430 »
Fonds de dotation, au 31 décembre	—	—

Mont-de-Piété et Fondation Masurel.

Statistique pour 1909.

	MONT-DE-PIÉTÉ. Intérêt 7 0[0		FONDATION MASUREL	
	NOMBRE	SOMME	NOMBRE	SOMME
Engagements.				
Bureau principal	46.489	684.134 »	2.844	27.944 »
— auxiliaire	48.559	263.480 »	3.353	23.760 »
Commissionnaires	37.236	187.784 »	—	—
TOTAL	132.284	1135.398 »	6.197	51.704 »
Renouvellements	17.663	384.719 50	2.318	47.467 »
TOTAL GÉNÉRAL	149.947	1520.117 50	8.515	99.171 »
Valeur moyenne des prêts	—	10 14	—	11 65
Dégagements.				
Bureau principal	69 406	838.335 »	4.557	46.376 »
— auxiliaire	22.737	107.633 50	1.565	6.566 »
Commissionnaires	36.643	182.382 »	—	—
TOTAL	128.786	1128.350 50	6.122	52.942 »
Dégagements par renouvellement	17.663	384.719 50	2.318	47.467 »
TOTAL GÉNÉRAL	146.449	1513.070 »	8.440	100.409 »
Valeur moyenne des retraits	—	10 33	—	11 89
Intérêts sur les dégagements	—	37.531 65	—	—
— renouvellements	—	28.977 70	—	—
— ventes	—	3.783 80	—	—
TOTAL	—	70.293 15	—	—
Ventes.				
Gages vendus	4.519	—	194	—
Capital prêté	—	44.567 »	—	1.985 »
Intérêts dus	—	3.783 80	—	—
Boni sur les gages	—	16.606 20	—	922 95
TOTAL	—	64.957 »	—	2.907 95
Gages rentrés aux appréciateurs	299	2.100 50	10	78 »
— adjugés au prix des créances	—	—	—	—
Bonis payés aux emprunteurs	1.719	9.530 60	123	720 25
Bonis acquis à l'établissement	2.266	7.314 »	40	139 45
En magasin, au 31 décembre	57.761	866.299 50	5.007	78.006 »
Fonds de dotation, au 31 décembre	—	867.792 94	—	493.624 23

Caisse d'Épargne de Lille (Statistique pour 1909).

Livrets.

Au 1er janvier 1909	38.566
Ouverts pendant l'année	3.604
Ouverts par transferts	237
Ensemble	42.407
Il en a été soldé	2.379
Reste au 31 décembre	40.028
Augmentation	1.462

Numéraire.

RECETTES

Il était dû, au 1er janvier 1909		Fr.	18.401.252 45
Reçu par	dépôts	Fr.	4.854.812 96
—	transferts	Fr.	131.939 78
—	arrérages de rentes	Fr.	833 »
Intérêts capitalisés sur livrets soldés		Fr.	12.640 15
Intérêts alloués aux déposants		Fr.	544.249 83
Recettes au 31 décembre 1909		Fr.	23.945.728 17

DÉPENSES

Remboursements en numéraire		Fr.	4.307.364 09
—	par déchéance trentenaire	Fr.	2.204 47
—	par transferts	Fr.	70.230 71
Achats de rentes d'office		Fr.	12.338 03
Achats de rentes demandés		Fr.	9.227 51
Achats de rente pour prescription		Fr.	»
Ensemble		Fr.	4.401.364 81

Solde dû au 31 décembre 1909	Fr.	19.544.363 36
Il était dû au 1er janvier 1909	Fr.	18.401.252 45
Différence en plus	Fr.	1.143.110 91
Moyenne des versements	Fr.	186 25
Moyenne des retraits	Fr.	256 44

Fonds de dotation et de réserve.

Au 1er janvier, la Caisse possédait :

Fonds de dotation	Fr.	2.453.165 01

Elle a reçu :

Arrérages représentant un capital de 393.425 fr. 61	Fr.	18.037 »
Intérêts sur prêts	Fr.	9.879 64
Souscriptions, dons et legs	Fr.	» »
Boni sur déchéances	Fr.	982 92
Différence d'intérêts	Fr.	53.192 01
Intérêts des fonds de dotation	Fr.	41.470 26
Ensemble	Fr.	2.576.726 84

A déduire :

Frais généraux	40.323 90	Fr.	44.073 90
Pensions à divers	3.750 »		
Ensemble		Fr.	2.532.652 94

Les fonds de dotation et de réserve sont, au 31 décembre, de	Fr.	2.532.652 94

Ils sont représentés comme suit :

Caisse des Dépôts	Fr.	1.291.924 46
En caisse	Fr.	25.039 81
Rentes sur l'État	Fr.	393.425 61
Immeuble	Fr.	339.791 71
Mobilier	Fr.	24.928 »
Avances aux Succursales	Fr.	15.400 »
Prêt à l'Université	Fr.	39.643 35
Prêt au Bureau de Bienfaisance	Fr.	402.500 »
Total égal	Fr.	2.532.652 94

Versements et Remboursements.

MOIS	VERSEMENTS			REMBOURSEMENTS		
	Nombre	Livrets nouveaux	Sommes	Nombre	Livrets soldés	Sommes
Janvier. . . .	3.393	433	603.929 82	3 671	187	501.137 31
Février. . . .	2.760	450	545 292 89	2.518	220	430.660 49
Mars.	2.392	395	508.913 64	1.619	211	407.840 39
Avril.	2.043	260	356.586 79	1.268	457	337.560 63
Mai	1.727	248	333.419 45	956	160	337.168 39
Juin	1.913	251	365.295 70	921	148	342.127 38
Juillet	2.287	396	414.434 89	985	186	364.094 11
Août	2.157	316	379.778 03	926	191	332.219 96
Septembre . .	1.858	306	370.931 99	874	155	318.203 43
Octobre. . . .	2.117	287	400.019 77	962	186	367.488 79
Novembre . .	1.794	231	348.157 58	885	136	318.690 77
Décembre. . .	1.984	268	373.465 34	934	142	344.173 16
TOTAUX . .	26.425	3.841	5.000.225 89	16.519	2.379	4.401.364 81

Livrets et Crédits par quotité.

	LIVRETS	CRÉDITS	MOYENNE
de 20 francs et au-dessous. .	9.532	142.978 09	15 »
de 21 à 100 francs.	6.944	381.485 34	55 »
de 101 à 200 »	4.261	653.933 51	153 50
de 201 à 500 »	5.112	2.044.850 26	400 »
de 501 à 1000 »	5.749	4.528.690 17	787 »
de 1001 à 1500 »	5.375	7.054.242 02	1.312 »
de 1501 et au-dessus passibles de réduction.	3.028	4.642.924 43	1.533 »
non passibles de réduction . .	27	95.259 54	3.528 »
TOTAUX	40.028	19.544.363 36	—

Livrets nouveaux par professions de déposants.

	HOMMES	FEMMES
Chefs d'établissements agricoles, industriels et commerciaux	178	129
Journaliers et ouvriers agricoles	185	347
Ouvriers d'industrie	216	194
Domestiques	454	605
Militaires et marins	2	»
Employés	45	54
Professions libérales	16	19
Propriétaires, rentiers et personnes sans profession	112	314
Mineurs n'exerçant aucune profession	248	484
Sociétés	2	
TOTAUX	1.456	2.146
ENSEMBLE	3.604	

Portefeuille.

Inscription de rente en dépôt :

Au 1er janvier 1909	48	76
Achetées d'office	19	
Achetées sur demande	7	
Parvenues par transfert	2	
Retirées	30	30
Déposées à la Caisse des Consignations	»	
Reste au 31 décembre		46

appartenant à 34 déposants.

Comptes atteints de déchéance, année 1878 :

344 comptes s'élevant à	Fr.	4.342 37
62 remboursés	Fr.	2.137 90
282 reliquats acquis	Fr.	2.204 47

Fourneaux économiques. — Ouverture.

Le Maire de Lille a l'honneur d'informer ses concitoyens que l'ouverture des Fourneaux économiques est fixée au lundi 14 novembre 1910. Les distributions d'aliments se feront tous les jours, dimanches et fêtes exceptés, de onze heures et demie à une heure.

Lieux de distribution :

Rue Lottin, ancienne École municipale ;

Rue de Bouvines, Patronage laïque ;

Rue Manuel, ancienne Église de Wazemmes ;

Rue Fombelle, 18 ;

Rue Fénelon, ancienne École municipale ;

Rue de la Baignerie, ancien Hôtel des Pompiers ;

Porte de Canteleu, près du Poste de l'Octroi ;

Rue du Béguinage, au Dépotoir.

Bouillon (demi-litre)	0 fr. 05
Haricots ou Pommes de terre	0 fr. 05
Viande (100 grammes)	0 fr. 15

Un dépositaire de Bons se trouve à proximité de chaque fourneau.

Les personnes charitables sont instamment priées d'utiliser ce moyen qui leur est offert, pour venir en aide aux malheureux, pendant la saison rigoureuse. Elles trouveront des bons dans les divers dépôts et à la Maire, Bureau de l'État civil (guichet 6).

Le Maire de Lille,

Lucien CREPY, Adjoint.

Fourneaux économiques. Trésorier.

Nous, Maire de la Ville de Lille,

Vu la loi du 4 avril 1884, article 94 ;

Vu le règlement de l'Œuvre lilloise des Fourneaux économiques ;

Considérant que la Commission des Fourneaux économiques a, conformément aux statuts, nommé M. Bos-Richard, Trésorier de l'Œuvre ;

Ratifiant le choix fait par la Commission,

Arrêtons :

Article 1er. — M. Bos-Richard, négociant en charbons, domicilié à Lille, rue du Pôle-Nord, 26, est nommé Trésorier de l'Œuvre.

Article 2. — Il pourra recevoir toutes sommes dans la limite du crédit voté par le Conseil municipal et sur présentation d'un titre délivré par nous ou par M. Crepy, Vice-Président de l'Œuvre.

Article 3. — M. Bos-Richard, remplissant ces fonctions à titre gracieux, sera dispensé de cautionnement.

Article 4. — En l'absence du Trésorier, M. Favier, Chef du Bureau de l'État civil, aura qualité pour certifier les états émargés et acquitter les mandats de payement sous la direction et la surveillance de M. Delporte, Directeur des Services financiers, conformément aux dispositions de l'arrêté préfectoral du 27 juillet 1910.

Article 5. — M. l'Adjoint délégué à l'Assistance publique sera chargé de l'exécution du présent arrêté.

Hôtel-de-Ville, le 11 novembre 1910.

Le Maire de Lille,

M. LAURENGE, Adjoint.

Denrées.

DU 28 OCTOBRE 1910

Adjudication de la fourniture des denrées nécessaires au fonctionnement des Fourneaux économiques et à la nourriture des voyageurs indigents, du 1er novembre 1910 au 1er octobre 1911, au profit de :

1er Lot. *Viande de bœuf.* — M. Charles Liébart, chevilleur à Lille, moyennant 10.705 fr. 50, rabais de 8 fr. 50 °/₀ déduit.

2e Lot. *Gras de bœuf fondu.* — M. Désiré Defossez, négociant à Lille, moyennant 646 fr. 80, rabais de 2 °/₀ déduit.

3e Lot. *Sel, potasse, savon, poivre.* — M. Roussel-Spriet, négociant à Lille, moyennant 869 fr. 86, rabais de 5 fr. 45 °/₀ déduit.

4e Lot. *Haricots et pois cassés.* — M. François Morel, négociant à Lille, moyennant 12.767 fr. 76, rabais de 17 fr. 20 °/₀ déduit.

5e Lot. *Pommes de terre.* — M. Charles Bulteel, négociant à Lille, moyennant 5.520 fr., rabais de 8 °/₀ déduit.

6e Lot. *Carottes, navets, poireaux, oignons.* — Lot non adjugé.

7e Lot. *Ail, thym, laurier, céleri.* — M. Charles Bulteel, susnommé, moyennant 667 fr. 40, rabais de 6 °/₀ déduit.

Enregistré le 6 décembre 1910, folio 47, case 3.

Répertoire n° 4255.

La Jeunesse Prévoyante

Société scolaire de Secours Mutuels et de Retraites de la 1re Circonscription d'Inspection primaire de Lille

Exercice 1909-1910.

Au 30 septembre 1910, La Jeunesse Prévoyante compte 14.507 Membres participants et 72 Membres donateurs et honoraires.

SECOURS MUTUELS

Recettes :

Montant des cotisations versées en 1909-1910	Fr.	26.461	10
Cotisations des Membres honoraires	Fr.	380	»
Subvention du Département	Fr.	1.915	80
Subvention des Communes	Fr.	3.240	»
Remboursement des parts de subvention de sociétaires décédés	Fr.	135	»
Duplicata des livrets	Fr.	6	60
Dons et legs	Fr.	4	60
Intérêts de fonds placés	Fr.	3.419	01
A reporter	Fr.	35.562	11

Report. . . . . Fr. 35.562 11

Dépenses :

Montant des secours accordés pendant l'exercice 1909-1910.			Fr. 25.311 50	
Frais de gestion :				
Imprimés, registres et frais divers.	Fr. 484 10			
Affranchissements et frais d'envoi des comptes-retraites transférés. . . .	Fr. 7 15		Fr. 2.533 75	
Abonnements et cotisations	Fr. 32 50			
Appointements des Employés aux écritures. .	Fr. 2.010 »			
				Fr. 27.845 25
Excédent des Recettes sur les Dépenses. . .				Fr. 7.716 86

Le Bureau de la Jeunesse Prévoyante a décidé d'attribuer sur l'excédent de l'exercice une part de 0 fr. 65 à tous les sociétaires ayant versé pendant toute l'année, et une part de 0 fr. 30 à ceux qui ont versé pendant les deux derniers trimestres.

Le total des sommes ainsi réparties, s'élève à. . Fr. 7.191 60

Reste disponible. . . . . Fr. 525 26

CAISSE NATIONALE DES RETRAITES

Entrées :

Montant des cotisations pendant l'année 1909-1910.	Fr. 28.229 45	
Sommes provenant du transfert des comptes-retraites de Sociétaires venus d'autres mutualités scolaires.	Fr. 137 55	
Subvention de l'État en faveur des mutualistes ayant versé à la caisse des retraites en 1908.	Fr. 10.000 »	
A reporter.		Fr. 38.367 »

Report . . . . Fr. 38.367 »

Sorties :

Versements effectués sur livrets de retraite :		
1° Nouveaux livrets	Fr.	1.228 »
2° Anciens livrets	Fr.	38.628 »
Sommes remboursées aux familles de Sociétaires décédés	Fr	93 70
Montant des comptes-retraites transférés dans d'autres mutualités.	Fr.	1.030 80
Répartitions de la subvention de l'État . .	Fr.	10.000 »
	Fr.	50.980 50

Il a été pris à ce jour, 31.593 livrets de la Caisse Nationale des retraites pour la vieillesse. Ces 31.593 livrets portent une somme totale de 404.701 francs de capital, produisant environ 160.000 francs de rente à capital réservé (jouissance à 55 ans).

Lille, le 30 septembre 1910.

LE TRÉSORIER,
E. SOMAIN
Directeur de l'École Carnot à Lille.
OFFICIER DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE
Médaille d'Argent de la Mutualité.

LE PRÉSIDENT,
A. MINET
Inspecteur de l'Enseignement primaire, à Lille,
CHEVALIER DE LA LÉGION D'HONNEUR
Médaille d'Or de la Mutualité.

Finances. — Produits des revenus communaux. Octroi en 1909.

DÉSIGNATION DES OBJETS IMPOSÉS		VILLE & BANLIEUE — PRODUITS
Boissons et Liquides	Vins, cidres, etc.	232.665 15
	Alcools	718.097 40
	Bières	1.052.674 03
	Vinaigres et acides	22.308 57
Comestibles	Viandes de boucherie et charcuterie	1.074.363 98
	Volaille	84.142 97
	Gibier, pâtés, etc.	81.967 67
	Poissons	137.466 40
	Huîtres et moules	24.066 75
	Conserves diverses	68.794 14
Fourrages		309.051 04
Combustibles	Charbons de bois et bois	28.100 63
	Houilles et cokes	434.263 67
	Cires et bougies	17.999 64
Matériaux		717.013 88
Objets divers		45.567 97
Recettes accessoires		43.949 43
Comptes particuliers (saisies)		38.380 81
	TOTAL	5.130.874 13

Ouverture de crédits. Exercice 1910

DÉCRET DU 19 OCTOBRE 1910

Téléphone. Réseau municipal. Travaux.	Fr.	676 80
Facultés de Droit et des Lettres. Achèvement . . .	Fr.	19.443 95
Abattoir, construction de brûloirs, réglement de comptes.	Fr.	865 34
Aqueduc, rue Abélard. Construction	Fr.	24.500 »
Élèves-artistes. Subsides de voyage	Fr.	300 »
Conservatoire. Médaille d'honneur, M. Herman . .	Fr.	108 39
Service municipaux. Secours.	Fr.	100 »
Cotes irrécouvrables. admission en non-valeur. . .	Fr.	389 55

Exercice 1910

DÉCRET DU 8 NOVEMBRE 1910

Assurance, réglement de sinistre église St-Étienne (crédit d'ordre).	Fr.	97.286 55
Pont des Bateliers. Élargissement. Contingent de la Ville	Fr.	1.712 02
Pavage, rues des Montagnards et Gutenberg (crédit d'ordre)	Fr.	35.523 72
Élèves-artistes. Subside de voyage	Fr.	200 »
École Rollin. Instituteur suppléant. (Crédit). . . .	Fr.	600 »
Taxes de remplacement, frais d'établissement de rôles (Crédit supplémentaire)	Fr.	42 05
Usine d'épuration quartier de l'Abattoir. Mise en marche	Fr.	6.900 »
Services municipaux. Secours. Indemnités	Fr.	2.700 »
Médaille d'honneur Gosselet. Souscription	Fr.	500 »
Terrain militaire. Dégâts. Indemnité	Fr.	1.002 65
Affaire Lys-Tancré. Abattoir. Réglement d'honoraires	Fr.	2.816 90

Exercice 1910.

DÉCRET DU 17 NOVEMBRE 1910

Subventions. Secours aux Employés titulaires de la Caisse des Retraites	Fr.	2 000	»
Buste de la République. Achat	Fr.	1.200	»
Poste central d'octroi. Travaux	Fr.	2.000	»
Musées Houiller et d'Histoire naturelle. Chauffage. Modifications	Fr.	3.900	»
Élèves-artistes. Subside de voyage	Fr.	100	»

Emprunt de 2.400.000 francs. — Décret d'autorisation.

Le Président de la République Française :

Sur le rapport du Ministre de l'Intérieur ;

Vu les délibérations du Conseil municipal, en date des 25 février et 5 juillet 1910 ;

L'avis du Préfet et les autres pièces de l'affaire ;

Les lois des 5 avril 1884 et 7 avril 1902 ;

La Section de l'Intérieur, des Cultes de l'Instruction publique, des Beaux-Arts, du Conseil d'État entendue,

Décrète :

Article 1er. — La Ville de Lille (Nord) est autorisée à emprunter une somme de 2.400.000 francs remboursable savoir

245.000 francs en 45 ans ;
305.061 francs en 40 ans ;
877.439 francs en 37 ans ;
972.500 francs en 30 ans.

Ladite somme destinée à pourvoir aux dépenses énumérées dans la délibération municipale en date du 25 fvrier 1910, ayant pour objet notamment la construction d'égouts, l'exécution des travaux scolaires, l'achèvement du Théâtre, la construction d'un immeuble pour les Services municipaux dans la section de Fives, la construction d'une passerelle et divers travaux de voirie et de pavage.

L'emprunt pourra être réalisé soit avec publicité et concurrence ou de gré à gré, soit par voie de souscription publique, avec faculté d'émettre des obligations au porteur ou nominatives, transmissibles par transfert ou par endossement, à un taux d'intérêt n'excédant pas 3,80 %, soit auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations, de la Caisse nationale des Retraites pour la vieillesse ou du Crédit Foncier de France, aux conditions de ces établissements.

Les conditions des souscriptions à ouvrir ou des traités à passer seront préalablement soumises à l'approbation du Ministre de l'Intérieur.

Le produit de la vente des terrains appartenant à la Ville de Lille et situés près du Théâtre et du Boulevard Carnot servira à rembourser par anticipation la partie de l'emprunt s'élevant à 877.439 francs.

Article 2. — La même Ville est autorisée à s'imposer extraordinairement, par addition au principal de ses quatre contributions directes :

3 c. 35, pendant 30 ans, à partir de 1911,
1 c. 87, pendant 7 ans, à partir de 1941,
0 c. 69, pendant 3 ans, à partir de 1948,
0 c. 30, pendant 5 ans, à partir de 1951,

pour rembourser l'emprunt en capital et intérêts.

Ces impositions ne seront mises en recouvremnet qu'en cas d'insuffisance des revenus ordinaires de la Caisse municipale.

ARTICLE 3. — Le Ministre de l'Intérieur est chargé de l'exécution du présent décret.

Fait à Rambouillet, le 1er septembre 1910.

PAR LE PRÉSIDENT DE LA RÉPUBLIQUE :

Le Président du Conseil, Ministre de l'Intérieur et des Cultes,

A. BRIAND.

A. FALLIÈRES.

Pour ampliation :

Le Chef du Bureau du Secrétariat,

TABARANT.

Pour expédition conforme :

Le Conseiller de Préfecture délégué,

GRAND.

Modifications.

Le Président de la République Française,

Sur le rapport du Ministre de l'Intérieur,

Vu le décret du 1er septembre 1910 autorisant la ville de Lille à emprunter une somme de 2.400.000 francs dont 877.439 francs remboursables en 37 ans ;

Les lois des 5 avril 1884 et 7 avril 1902 ;

La section de l'Intérieur, des Cultes, de l'Instruction publique et des Beaux-Arts du Conseil d'État entendue,

DÉCRÈTE :

ARTICLE 1er. — Est rapportée la disposition du décret sus-visé d'après laquelle le produit de la vente des terrains appartenant à la Ville de Lille et situés près du Théâtre et du boulevard Carnot servira bourser par anticipation la somme de 877.439 francs comprise dans l'emprunt de 2.400.000 francs pour l'achèvement du Théâtre.

ARTICLE 2. — M. le Ministre de l'Intérieur est chargé de l'exécution du présent décret.

Fait à Paris, le 8 novembre 1910.

PAR LE PRÉSIDENT DE LA RÉPUBLIQUE :

Le Président du Conseil, Ministre de l'Intérieur et des Cultes,

A. BRIAND.

A. FALLIÈRES,

POUR AMPLIATION :

Le Chef du Bureau du Secrétariat,

L. TABARANT.

Pour expédition conforme :

Le Conseiller de Préfecture délégué,

A. RICARD.

Commission de sécurité. — Nomination d'un membre.

Nous, Maire de la Ville de Lille,

Vu la loi du 5 avril 1884, article 88 ,

ARRÊTONS :

ARTICLE 1er. — M. BOIVIN, Léon, Commandant le Bataillon des Sapeurs-Pompiers de Lille, est nommé Membre de la Commission de Sécurité.

ARTICLE 2. — M. l'Adjoint délégué aux Travaux municipaux est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Hôtel-de-Ville, le 14 octobre 1910.

Le Maire de Lille,

Ch. DELESALLE.

Laboratoire municipal.

Statistique mensuelle.

CLASSEMENT QUALITATIF DES ÉCHANTILLONS ANALYSÉS

dans le mois de Octobre 1910.

NATURE DES ÉCHANTILLONS	BONS	MAUVAIS non nuisibles	MAUVAIS nuisibles	FALSIFIÉS	TOTAL
Beurres et Fromages	45	—	—	14	59
Bières	44	—	—	2	46
Cafés, Thés et Chicorées	2	—	—	—	2
Cidres et Poirés	—	—	—	—	—
Chocolats et Cacaos	7	—	—	—	7
Confitures et Miels	—	—	—	—	—
Eaux et Glaces	6	—	43	—	49
Étains et Poteries	—	—	—	—	—
Farines	1	—	—	—	1
Huiles comestibles	4	—	—	—	4
Jouets et Colorants	—	—	—	—	—
Kirschs et Spiritueux divers	—	—	—	—	—
Laits	76	—	—	7	83
Pains et Pâtes	15	—	—	—	15
Parfumeries et Teintures	—	—	—	—	—
Pétroles	—	—	—	—	—
Poivres et Épices	4	—	—	—	4
Produits pharmaceutiques	—	—	—	—	—
Saindoux	1	—	—	—	1
Sirops, Liqueurs et Limonades	1	—	—	—	1
Sucreries et Confiseries	4	—	—	—	4
Viandes et Conserves	2	—	—	—	2
Vinaigres	6	—	—	—	6
Vins	69	1	—	3	73
Divers	8	—	—	—	8
TOTAL	295	1	43	26	365

Laboratoire municipal.

Statistique mensuelle.

CLASSEMENT QUALITATIF DES ÉCHANTILLONS ANALYSÉS

dans le mois de Novembre 1910

NATURE DES ÉCHANTILLONS	BONS	MAUVAIS non nuisibles	MAUVAIS nuisibles	FALSIFIÉS	TOTAL
Beurres et Fromages .	91	—	—	22	113
Bières	73	—	—	—	73
Cafés, Thés et Chicorées	8	—	—	1	9
Cidres et Poirés. . . .	1	—	—	—	1
Chocolats et Cacaos. .	5	—	—	—	5
Confitures et Miels . .	2	—	—	—	2
Eaux et Glaces	6	—	44	—	50
Étains et Poteries. . .	1	2	—	—	3
Farines	3	—	—	—	3
Huiles comestibles . .	7	—	—	—	7
Jouets et Colorants . .	2	—	—	—	2
Kirschs et Spiritueux divers. . .	2	—	—	—	2
Laits.	143	—	—	14	157
Pains et Pâtes	18	—	—	—	18
Parfumeries et Teintures	—	—	—	—	—
Pétroles	—	—	—	—	—
Poivres et Épices . . .	13	—	—	2	15
Produits pharmaceutiques. . . .	—	—	—	—	—
Saindoux.	2	—	—	—	2
Sirops, Liqueurs et Limonades . .	2	—	—	—	2
Sucreries et Confiseries	6	—	—	—	6
Viandes et Conserves .	3	—	—	—	3
Vinaigres.	4	—	—	—	4
Vins.	113	—	—	1	114
Divers.	7	—	—	—	7
TOTAL. . . .	512	2	44	40	598

STATISTIQUE SANITAIRE DU MOIS D'OCTOBRE 1910

Fournie au Ministère de l'Intérieur, en exécution de la circulaire ministérielle du 25 novembre 1886

POPULATION : 205.625 habitants.

MARIAGES	DIVORCES	NAISSANCES (MORT-NÉS NON COMPRIS)			MORT-NÉS			DÉCÈS (mort-nés non compris)	ENFANTS MIS EN NOURRICE		
									NÉS dans la commune		NÉS hors de la commune, placés dans la commune.
		Légitimes	Illégitimes.	TOTAL	Légitimes	Illégitimes.	TOTAL		PLACÉS hors de la commune.	PLACÉS dans la commune.	
164	7	298	88	386	34	5	39	303	»	34	6

REPARTITION DES DÉCÈS PAR CAUSE ET PAR AGE (*Mort-nés non comptés*)

Nos d'ordre	CAUSES DE DÉCÈS	Moins de 1 an	De 1 à 19 ans	De 20 à 39 ans	De 40 à 59 ans	De 60 ans et au delà	TOTAUX
1	Fièvre typhoïde (typhus abdominal)	»	»	1	»	»	1
2	Typhus exanthématique	»	»	»	»	»	»
3	Fièvre intermittente et cachexie palustre	»	»	»	»	»	»
4	Variole	»	»	»	»	»	»
5	Rougeole	»	1	»	»	»	1
6	Scarlatine	»	1	»	»	»	1
7	Coqueluche	»	1	»	»	»	1
8	Diphtérie et croup	»	1	»	»	»	1
9	Grippe	»	»	»	»	»	»
10	Choléra asiatique	»	»	1	»	1	2
11	Choléra nostras	»	»	»	»	»	»
12	Autres maladies épidémiques	»	»	»	»	»	»
13	Tuberculose des poumons	»	8	20	10	2	40
14	Tuberculose des méninges	2	2	»	»	»	4
15	Autres tuberculoses	»	»	2	2	1	5
16	Cancer et autres tumeurs malignes	»	»	1	16	11	28
17	Méningite simple	5	6	1	1	»	13
18	Congestion, hémorragie et ramollissement du cerveau	»	»	1	4	12	17
19	Maladies organiques du cœur	»	»	2	7	10	19
20	Bronchite aiguë	4	1	»	»	»	5
21	— chronique	»	»	»	4	4	8
22	Pneumonie	1	1	1	2	6	11
23	Autres affections de l'appareil respiratoire (phtisie exceptée)	4	2	1	4	14	25
24	Affections de l'estomac (cancer excepté)	»	»	1	1	»	2
25	Diarrhée et entérite (au-dessous de deux ans)	26	»	»	»	»	26
26	Appendicite et typhlite	»	»	»	»	»	»
27	Hernies, obstructions intestinales	»	»	»	2	2	4
28	Cirrhose du foie	»	»	»	1	1	2
29	Néphrite aiguë et mal de Bright	»	»	»	8	5	13
30	Tumeurs non cancéreuses et autres affections des organes génitaux de la femme	»	»	»	»	»	»
31	Septicémie puerpérale (fièvre, péritonite, phlébite puerpérales)	»	»	»	»	»	»
32	Autres accidents de la grossesse et de l'accouchement	»	»	»	1	»	1
33	Débilité congénitale et vices de conformation	9	»	»	»	»	9
34	Sénilité	»	»	»	»	16	16
35	Morts violentes (suicide excepté)	»	1	1	1	2	5
36	Suicides	»	»	2	2	2	6
37	Autres maladies	8	4	4	8	13	37
38	Maladies inconnues ou mal définies	»	»	»	»	»	»
	TOTAUX	59	29	39	74	102	303

STATISTIQUE SANITAIRE DU MOIS DE NOVEMBRE 1910

Fournie au Ministère de l'Intérieur, en exécution de la Circulaire ministérielle du 25 novembre 1886.

POPULATION : 205.625 habitants.

MARIAGES	DIVORCES	NAISSANCES (MORT-NÉS NON COMPRIS)			MORT-NÉS			DÉCÈS (mort-nés non compris)	ENFANTS MIS EN NOURRICE		
									NÉS *dans* la commune		NÉS *hors* de la commune, placés *dans* la commune.
		Légitimes	Illégitimes.	TOTAL	Légitimes	Illégitimes	TOTAL		PLACÉS *hors* de la commune.	PLACÉS *dans* la commune.	
102	13	300	75	375	21	11	32	338	»	23	2

RÉPARTITION DES DÉCÈS PAR CAUSE ET PAR AGE (*Mort-nés non comptés*).

Nos d'ordre	CAUSES DE DÉCÈS	Moins de 1 an	De 1 à 19 ans	De 20 à 39 ans	De 40 à 59 ans	De 60 ans et au delà	TOTAUX
1	Fièvre typhoïde (typhus abdominal)	»	1	»	»	»	1
2	Typhus exanthématique	»	»	»	»	»	»
3	Fièvre intermittente et cachexie palustre	»	»	»	»	»	»
4	Variole	»	»	»	»	»	»
5	Rougeole	»	4	»	»	»	4
6	Scarlatine	»	2	»	»	»	2
7	Coqueluche	1	»	»	»	»	1
8	Diphtérie et croup	»	»	»	»	»	»
9	Grippe	1	»	»	2	1	4
10	Choléra asiatique	»	»	»	»	»	»
11	Choléra nostras	»	»	»	»	»	»
12	Autres maladies épidémiques	1	»	»	»	»	1
13	Tuberculose des poumons	1	6	24	17	3	51
14	Tuberculose des méninges	1	5	»	»	»	6
15	Autres tuberculoses	»	»	2	»	»	2
16	Cancer et autres tumeurs malignes	»	»	4	12	15	31
17	Méningite simple	»	3	1	1	»	5
18	Congestion, hémorragie et ramollissement du cerveau	»	»	»	8	26	34
19	Maladies organiques du cœur	»	»	4	7	16	27
20	Bronchite aiguë	5	»	»	»	»	5
21	» chronique	»	»	»	»	3	3
22	Pneumonie	»	»	1	2	8	11
23	Autres affections de l'appareil respiratoire (phtisie exceptée)	4	8	1	7	10	30
24	Affections de l'estomac (cancer excepté)	»	»	»	1	»	1
25	Diarrhée et entérite (au-dessous de deux ans)	24	3	»	»	»	27
26	Appendicite et typhlite	»	»	1	»	»	1
27	Hernies, obstructions intestinales	»	»	»	1	1	2
28	Cirrhose du foie	»	»	»	1	1	2
29	Néphrite aiguë et mal de Bright	»	2	2	3	2	9
30	Tumeurs non cancéreuses et autres affections des organes génitaux de la femme	»	»	1	»	»	1
31	Septicémie puerpérale (fièvre, péritonite, phlébite puerpérales)	»	»	»	»	»	»
32	Autres accidents de la grossesse et de l'accouchement	»	»	»	»	»	»
33	Débilité congénitale et vices de conformation	10	»	»	»	»	10
34	Sénilité	»	»	»	»	6	6
35	Morts violentes (suicide excepté)	»	2	4	1	2	9
36	Suicides	»	»	1	»	1	2
37	Autres maladies	11	2	6	13	17	49
38	Maladies inconnues ou mal définies	»	»	»	»	1	1
	TOTAUX	59	38	52	76	113	338

Protection de la Santé Publique (Loi du 15 février 1902).

Vaccination et revaccination antivariolique. Avis.

Le Maire de la Ville de Lille a l'honneur d'informer ses administrés que MM. les Médecins-Vaccinateurs procéderont à des vaccinations gratuites les jours, heures et endroits indiqués ci-après :

VACCINATION
Le 4 Nov., à 5 h. soir
—

Écoles MICHELET, rue Fabricy, 18.
— LAVOISIER, rue des Stations, 72.
— Edgard QUINET, rue Louis Faure, 25.
— ALFRED DE MUSSET, rue Guillaume-Tell.
— LITTRÉ, place de l'Arbonnoise, 12.
— TURGOT, rue de l'Arbrisseau.
— JEANNE MAILLOTTE, rue de Douai, 43.
— BUFFON, rue Fénelon, 57.

VACCINATION
Le 7 Nov., à 5 h. soir
—

Écoles JACQUARD, rue de Wazemmes.
— MONGE, rue à Fiens, 7.
— Mme RÉCAMIER, rue Saint-Sauveur, 126.
— DIDEROT, rue Princesse, 46 bis.
— CONDORCET, rue de la Deûle, 3.
— COLBERT, rue Léonard Danel, 60.
— Sophie GERMAIN, boul. de la Liberté, 97.
— DUPLEIX, rue Dupleix, 26.
— DESCARTES, rue Guillaume Werniers, 91.
— BERTHELOT, rue de Bohain.
— Paul BERT, rue du Long-Pot, 55.

VACCINATION
Le 9 Nov., à 5 h. soir
—

Écoles Pasteur, rue Solférino. 246.
— Rollin, rue du Marché, 58.
— Voltaire, rue de Colmar, 8.
— Desbordes-Valmore, rue Guill.-Tell.
— Mme de Stael, rue Fulton, 5.
— Renan, rue de l'Arbrisseau.
— Montaigne, rue Fénelon, 55.
— Desrousseaux, rue de la Vignette, 8.
— Watteau, rue Watteau, 2.
— Jussieu, square Dutilleul, 4.

VACCINATION
Le 11 Nov., à 5 h. soir
—

Écoles Bouffiers, rue de Tournai, 49 bis.
— Carnot, square Ruault, 12.
— Mme Roland, rue Saint-Gabriel, 95.
— Montesquieu, rue de Bouvines, 71.
— George Sand, rue Malsence, 24
— Lakanal, rue du Long-Pot, 209
Écoles Libres
de Filles, rue des Pyramides, 5.
— rue d'Eylau, 36.
Écoles Libres
de Garçons, rue Henri Kolb, 22 bis.
— rue d'Artois, 117.

VACCINATION
Le 14 Nov., à 5 h. soir
—

Ecoles Libres
de Garçons, rue Alph.-Mercier, 30.
— rue d'Esquermes, 120.
— rue du Transvaal. 60.
— rue de Fives, 27.
Écoles Ampère, rue de Juliers, 73.
— Boucher-de-Perthes, rue de Bailleul, 38.
— Maintenon, rue du Port, 20.
— Lydéric, rue Lydéric, 2 bis.
Écoles Libres
de Filles, rue Manuel, 110.
— rue Saint-Sauveur, 114.

VACCINATION
Le 16 Nov., à 5 h. soir
—

Écoles Arago, boulevard Victor-Hugo, 93.
— Lamartine, quai de la Basse-Deûle, 15.
— Cabanis, rue Cabanis, 1.
— Jules Ferry, rue du Grand-Balcon, 42.
— Mme Campan, rue Broca, 4.

Écoles Libres
de Garçons, rue Lydéric, 6.
— rue Royale, 124.
— rue d'Angleterre, 39 bis.
— rue du Nouveau-Siècle, 10.
— rue Saint-Gabriel, 48.
— rue de Canteleu, 9.

VACCINATION
Le 18 Nov., à 5 h. soir
—

Écoles Libres
de Garçons, parvis Saint-Michel, 22.
— Racine, rue Racine, 82.
— Viala, rue Viala, 5.
— Vauban, place Catinat.
— Corneille, rue de Thionville, 10.

Écoles libres
de Filles, rue des Meuniers, 23.
— place Genevières, 30.
— rue du Transvaal, 73.
— rue d'Hazebrouck, 2.
— rue Princesse, 105.

VACCINATION
Le 21 Nov., à 5 h. soir
—

Écoles Fombelle, rue des Rogations, 91.
— Paulin-Parent, rue de Rivoli, 40.
— Jules Verne, rue Bohin.

Écoles Libres
de Garçons, rue de Thionville, 25.
— rue du Bois.
— rue du Long-Pot, 69.
— rue de la Plaine, 55.

Écoles Libres
de Filles, rue de l'Arc, 24.
— rue de Canteleu, 32.

VACCINATION **Le 23 Nov., à 5 h. soir** —	Écoles libres de Garçons, rue Léon-Gambetta, 286. — rue des Postes, 201. — rue de Saint-Omer, 19. — rue de Lannoy, 17. — rue de l'École-Saint-Louis, 5. Écoles libres de Filles, rue de Thionville, 23. — rue du Bois, 182. — rue Décarnin, 5. — rue de la Plaine, 64. — rue Sainte-Catherine, 73.
VACCINATION **Le 25 Nov., à 5 h. soir** —	Écoles libres de Filles, Passage Fontaine-del-Saulx, 1 bis. — rue Pasteur, 60. — rue Panckoucke. — rue Saint-Gabriel, 115. — rue Condorcet, 10. — rue de l'École-Saint-Louis, 9. — rue des Augustins, 8. — Pascal, façade de l'Esplanade, 50. Écoles Libres de Garçons, rue d'Eylau, 25.

Les jours et heures des révisions des opérations vaccinales seront indiqués par MM. les Médecins-Vaccinateurs aux intéressés.

Il croit utile de leur rappeler les articles 6 et 27 de la loi du 15 février 1902 :

Article 6. — La vaccination antivariolique est obligatoire au cours de la *première année* de la vie, ainsi que la *revaccination* au cours de la *onzième* et de la *vingt et unième année*.

Les parents ou tuteurs sont tenus personnellement de l'exécution de ladite mesure.

. . . . . .

Article 27. — Sera puni des peines portées à l'article 471 du Code pénal (1) quiconque. . . . . .
aura commis une contravention aux prescriptions de l'article 6 ci-dessus.

Les parents ou tuteurs ne sont pas obligés de recourir au service gratuit ; ils sont libres de satisfaire à leur obligation en déposant à la Mairie, Bureau d'Hygiène, un certificat constatant la vaccination ou la revaccination de leurs enfants avec la date et le résultat de ces opérations, délivré par le médecin ou la sage-femme qui les aura pratiquées.

Nota. — Si la loi du 15 février 1902 et le règlement d'administration publique du 27 juillet 1903 ont limité à l'âge de la majorité l'obligation vaccinale, il ne s'ensuit pas que l'opération pratiquée au plus tard à cet âge soit un gage de préservation assuré pour le reste de l'existence. Dans l'intérêt même de la santé publique, le Maire recommande à ses administrés de profiter des séances gratuites qui vont avoir lieu dans la commune et engage vivement les personnes âgées de plus de 21 ans à se faire revacciner.

Hôtel-de-Ville, le 15 octobre 1910.

Le Maire de Lille,

F. BINAULD, Adjoint.

---

(1) Article 471 du Code pénal. — Seront punis d'amende, depuis 1 franc jusqu'à 5 francs inclusivement :

. . . . . .

15° Ceux qui auront contrevenu aux règlements légalement faits par l'autorité administrative et ceux qui ne se seront pas conformés aux règlements ou arrêtés publiés par l'Autorité municipale eu vertu des articles 3 et 4, titre XI. de la loi du 16-24 août 1790 et de l'article 46, titre Ier. de la loi du 19-22 juillet 1791.

Distribution d'eau. — Niveau et mire parlante.

DU 24 OCTOBRE 1910

Soumission par M. H. Morin, négociant à Paris, rue Dulong, 11, pour la fourniture d'un niveau et d'une mire parlante nécessaires aux travaux de captation de nouvelles eaux potables, moyennant 347 francs.

Enregistré le 15 novembre 1910, folio 36, case 1.

Répertoire n° 4236.

Police. — Service des chiens policiers.

Rapport de M. le Commissaire Central.

J'ai l'honneur de vous faire connaître que le Chenil municipal compte actuellement douze chiens ayant tous subi le dressage à des degrés divers.

Huit de ces chiens sortent en moyenne chaque nuit et accompagnent chacun un agent. Les patrouilles, sauf circonstances particulières, parcourent les quartiers suivants :

Deux, boulevard Vauban, Esplanade, Abattoir, Saint-Maurice, quartier du Ballon.

Deux, Moulins-Lille, boulevards de Strasbourg, d'Alsace, de Belfort jusqu'à la porte Louis XIV, boulevard des Ecoles, porte de Paris, rue des Etaques.

Deux, boulevard Victor-Hugo, portes Louis XIV, Valenciennes, Fives.

Deux, Wazemmes, place Nouvelle-Aventure, Esquermes, Vauban, banlieue de Canteleu, faubourg du Sud.

Les chiens reçoivent de la soupe à volonté, deux fois par jour, le

matin à 8 heures et le soir à 8 heures. En rentrant de patrouille, à 4 heures du matin, ils mangent un morceau de pain.

La soupe se compose de viande coupée en morceaux, riz et pain cuits.

Le prix de la nourriture est peu élevé ; il revient à environ 0 fr. 30 centimes par jour et par tête, soit neuf francs par mois, étant donné que la viande, provenant des animaux saisis à l'Abattoir, est fournie gratuitement par M. CHARLET.

Quand, prochainement, nous disposerons de quelques agents de plus, le nombre des chiens pourra être augmenté, de façon à pouvoir faire sortir une douzaine d'animaux au moins.

Il faut toujours compter sur quelques indisponibles.

Le Commissaire Central,
GAEHLINGER.

Services municipaux.—Personnel. Décisions diverses.

État civil.

Nous, Maire de la Ville de Lille,

Vu la loi du 5 avril 1884, article 88 ,

ARRÊTONS :

ARTICLE 1er. — M. Pierre DELAMARE, Docteur en droit, Secrétaire du Contentieux, chargé provisoirement de la Direction des Bureaux de l'État civil et de l'Assistance publique, est nommé Chef adjoint de bureau de l'État civil et de l'Assistance publique, aux appointements annuels de 2.600 francs (deux mille six cents francs), à compter du 1er octobre 1910.

ARTICLE 2. — Le traitement de M. BRASSEUR, employé au Bureau de l'État civil, est porté de 1.800 à 1.900 (dix-neuf cents francs), à compter du 1er octobre 1910.

Article 3. — M. le Secrétaire général est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Hôtel-de-Ville, le 10 octobre 1910.

Le Maire de Lille.

Ch. DELESALLE.

Contributions.

Nous, Maire de la Ville de Lille,

Vu la loi du 5 avril 1884, article 88 ;

Considérant que M. Lefebure, devant le refus d'une permission qu'il demandait, a passé outre et s'est absenté de sa propre autorité, sans raison plausible,

Arrêtons :

Article 1er. — M. Lefebure, Rodolphe, employé au Bureau des Contributions, est suspendu de ses fonctions pendant trois jours, à compter du 1er décembre prochain.

Article 2. — Les appointements de M. Lefebure ne lui seront pas payés pour cette période.

Article 3. — M. le Secrétaire général et M. le Directeur des Services financiers sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Hôtel-de-Ville, le 29 novembre 1910.

Le Maire de Lille,

Ch. DELESALLE.

Travaux.

Nous, Maire de la Ville de Lille,

Vu la loi du 5 avril 1884, article 88 ;

Le rapport de M. le Directeur des Travaux municipaux, en date du 19 octobre 1910 ;

Considérant que M. Bouvet, Surveillant des Travaux municipaux, s'est présenté le lundi 17 courant, à l'heure du rapport, en état complet d'ivresse, que son Inspecteur, à différentes reprises, lui a reproché son manque de sobriété ; qu'il n'est point possible de tolérer des faits semblables de la part d'un agent à qui la surveillance des Travaux est confiée,

Arrêtons :

Article 1er. — M. Bouvet, Surveillant des Travaux municipaux, est suspendu de ses fonctions pendant quinze jours, à partir du 1er novembre prochain.

Article 2. — Son traitement ne lui sera pas payé pendant cette période.

Article 3. — M. le Directeur des Travaux municipaux est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Hôtel-de-Ville, le 21 octobre 1910.

Le Maire de Lille,

M. LAURENGE, Adjoint.

Distribution d'eau.

Nous, Maire de la Ville de Lille,

Vu la loi du 5 avril 1884, article 88 ,

Arrêtons :

Article 1er. — M. Carlier, Alexandre, est nommé, à titre provisoire, pour une durée de six mois à dater du 1er novembre 1910, chauffeur à l'Usine d'Emmerin, aux appointements annuels de 1.550 francs (quinze cents cinquante francs).

Article 2. — M. le Secrétaire général et M. l'Ingénieur chargé du Service des Eaux sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrrêté.

Hôtel-de-Ville, le 29 octobre 1910.

Le Maire de Lille,

M. LAURENGE, Adjoint.

Bureau d'hygiène.

Nous, Maire de la Ville de Lille,

Vu la loi du 5 avril 1884, article 88 ;

Le rapport de M. le Directeur du Bureau municipal d'Hygiène ;

Considérant que M. Delecroix, Inspecteur des logements insalubres, a été trouvé, dans son bureau, par M. le Directeur du Bureau d'Hygiène, en état d'ébriété, le mardi 11 octobre 1910 ,

Arrêtons :

Article 1er. — M. Delecroix, Inspecteur des logements insalubres, est suspendu de ses fonctions pendant huit jours, du 17 octobre au 25 dudit mois inclus.

Article 2. — Son traitement ne lui sera pas payé pour cette période.

Article 3. — M. le Directeur du Bureau municipal d'Hygiène est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Hôtel-de-Ville, le 11 octobre 1910.

Le Maire de Lille,

Fl. BINAULD, Adjoint.

Laboratoire municipal.

Nous, Maire de la Ville de Lille,

Vu la loi du 5 avril 1884, article 88 ,

Arrêtons :

Article 1er. — M. Lenseigne, Robert, est nommé Garçon du Laboratoire municipal d'analyses, en remplacement de M. Déchin, démissionnaire, au traitement annuel de 600 francs.

Article 2. — L'effet de cette nomination remontera au 10 octobre 1910.

Article 3. — M. le Secrétaire général et M. le Directeur du Bureau

d'Hygiène sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Hôtel-de-Ville, le 19 octobre 1910.

Le Maire de Lille,

Fl. BINAULD, Adjoint.

Recette municipale.

Nous, Maire de la Ville de Lille,

Vu la loi du 5 avril 1884, article 88 ;

Le rapport de M. le Collecteur chef ;

Sur la proposition de M. le Receveur municipal, et considérant que M. Catteau, Collecteur, s'est présenté à la Recette municipale en état d'ébriété et a refusé de faire la justification des tickets restant en sa possession ; que des observations lui ont déjà été faites sur l'irrégularité de son service,

Arrêtons :

Article 1er. — M. Catteau, Collecteur, est suspendu de ses fonctions pendant quinze jours, à partir du 21 novembre courant.

Article 2. — Son traitement ne lui sera pas payé pour cette période.

Article 3. — M. le Receveur municipal et M. le Directeur des Services financiers sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exétion du présent arrêté.

Hôtel-de-Ville, le 19 novembre 1910

Le Maire de Lille,

Fl. BINAULD, Adjoint.

Octroi.

Nous, Maire de la Ville de Lille,

Vu la loi du 5 avril 1884, article 88 ;

Considérant que le préposé d'octroi Desaint a quitté momentané-

ment son service le 5 octobre 1910, à 2 heures du soir, pour se rendre à l'estaminet, malgré la défense du Vérificateur ; que le 16 du même mois, cet employé a quitté son service à 8 h. 40 du matin, se disant malade, alors qu'il se trouvait pris de boisson, fait constaté par le Docteur de l'Administration,

ARRÊTONS :

ARTICLE 1er. — Le préposé d'Octroi DESAINT est retardé de trois mois dans son avancement, à titre de mesure disciplinaire.

ARTICLE 2. — M. le Directeur de l'Octroi est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Hôtel-de-Ville le 8 novembre 1910.

Le Maire de Lille,

R. BAUDON, Adjoint.

Abattoir.

Nous, Maire de la Ville de Lille,

Vu la loi du 5 avril 1884, article 88 ;

Le rapport de M. le Vétérinaire-Inspecteur principal de l'Alimentation, en date du 8 octobre 1910 ;

Considérant que M. DEMESSINE, Surveillant à l'Abattoir, apporte la plus coupable négligence dans l'accomplissement de ses fonctions, qu'il ne tient aucun compte des avertissements qui lui ont été donnés ; que notamment, à la date du 29 septembre dernier, il certifia à deux reprises un poids erroné pour une vache malade faisant l'objet d'un procès-verbal de saisie et d'estimation qui eût constitué un faux sans un contrôle justement motivé ; que de si coupables agissements sont de nature à compromettre la santé publique,

ARRÊTONS :

ARTICLE 1er. — M. DEMESSINE, Surveillant à l'Abattoir, est suspendu de ses fonctions pendant quinze jours, à partir de la notification du présent arrêté.

ARTICLE 2. — Son traitement ne lui sera pas payé pour cette période.

ARTICLE 3. — M. le Vétérinaire-Inspecteur principal de l'Alimentation est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Hôtel-de-Ville, le 12 octobre 1910.

Le Maire de Lille,

Fl. BINAULD, Adjoint.

Grève des cheminots. Police. Gratification.

Nous, Maire de la Ville de Lille,

Considérant que, pendant la durée de la grève du personnel des Chemins de fer, les agents de la Police municipale ont eu un réel surcroît de travail,

ARRÊTONS :

ARTICLE 1er. — Une gratification de 5 francs (cinq francs) est allouée à chacun des agents de la Police en exercice pendant la durée de la grève.

ARTICLE 2. — M. l'Adjoint délégué aux Finances et M. le Commissaire central de Police sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Hôtel-de-Ville, le 25 octobre 1910.

Le Maire de Lille,

Ch DELESALLE.

Professeur de gymnastique. Caisse de retraites. Versement.

Nous, Maire de la Ville de Lille,

Vu la loi du 5 avril 1884, article 88 ;

ARRÊTONS :

ARTICLE 1er. — M. NYS, Georges, né à Lille le 15 avril 1873, est

nommé, à titre définitif, Professeur de Gymnastique aux appointements annuels de 1.500 francs (quinze cents francs), à compter du 1er décembre 1910.

ARTICLE 2. — M. NYS est autorisé à verser à la Caisse des Retraites des Services municipaux, les versements arriérés depuis le 1er janvier 1910.

ARTICLE 3. — M. NYS est tenu dans l'obligation d'habiter, désormais, le territoire de Lille.

ARTICLE 4. — M. le Secrétaire général est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Hôtel-de-Ville, le 30 novembre 1910.

Le Maire de Lille,

R. BRACKERS D'HUGO, Adjoint.

10.1211 G. DUBAR & Cie, IMP LILLE

BULLETIN ADMINISTRATIF

SOMMAIRE :

Pages

Conseil municipal :

Rue Émile Salomé. Dénomination. Remerciements de la Famille. 697

Baux :

Prises en bail. Terres à Douvrin. DUBOIS, LECOCQ et autres. . . 697

Postes de Police et de Pompiers. Rue de Cassel. FICHELLE. 698

Legs :

Legs VAN AUTRÈVE. Acceptation. Arrêté préfectoral. 698

Police administrative :

Organisation du travail. Repos hebdomadaire. Dérogation. . . 700

État Civil. Médecin. Nomination 701

Administrations diverses :

Agents de change. Chambre syndicale pour 1911. 703

Bâtiments communaux :

Théâtre. Machinerie et rideau métallique. Adjudication par concours. WESSBECHER. ODOUR. 703

Postes de Pompiers et de Police, à Fives. Construction. Adjudication à divers. 703

École Turgot. Agrandissement. Adjudication à divers 704

Groupe scolaire, rue du Petit-Thouars. Construction. Adjudications à divers. 706

Maçonnerie. Adjudication GRULOIS 707

Pages

École Maternelle. Faubourg des Postes. Adjudication à divers . 705

Église Saint-Étienne. Toiture. Reconstruction. Adjudication Lys-Tancré et Evin 708

Immeubles :

Échanges. Parcelles, rue Abélard. Élargissement. Opérations diverses 708

Achats. Immeuble, rue des Étaques. Henry. 712

Parcelle, rue Bernos. Herbeaux 712

— — Mme Poulnos. 713

Immeuble, rue Bernos. Bernos. 712

Vente. Parcelle, rue de La Bassée prolongée. Mme Bonte. . . . 713

Terrain, rue Guillaume-Tell. Société « La Municipale » . . 713

Parcelle, rue des Étaques. Fray 714

Terrain, Boulevard Carnot. « Société Immobilière des Grands Boulevards ». 714

Tramways :

Ligne S. Tracé. Réponse à un vœu du Conseil Municipal. . . . 714

Voirie :

Interruption de circulation. Rue Saint-Pierre, rue et place du Prieuré, avenues Cuvier et Mathias Delobel 716

Pavage. Rues des Montagnards, Gutenberg et Adolphe Casse. Travaux. Adjudication Degrave et Colin. 718

Pavage et aqueduc. Rue de La Bassée prolongée. Adjudication Colin et Joncquez. 718

Urinoirs. Fourniture. Marché Larivière 718

Canaux et égouts. Curage. Adjudication Delefosse. Cahier des charges. 719

Aqueduc, rue Abélard. Adjudication. Guelton 745

Enseignement secondaire :

Lycée Fénelon. Maîtresses d'Internat. Mlles Duruy et Parez. . 745

Denrées. Adjudication à divers. 746

Bureau de Bienfaisance :

Pages

Administrateur. TITREN 746
Statistique pour 1909. 747

Hospices :

Administrateur. COMBEMALE 751

Œuvres diverses :

Compagnie Immobilière. Administrateur. A. DECROIX. 751
Crèches. Denrées. Adjudication TERRIER et COUVREUR 752
Fourneaux économiques. Denrées (6e lot). Marché BULTEEL. . . 752
Fondation VIOLETTE. Prime. Attribution 753
Invalides du Travail. Administrateurs. LE BLAN, BERNARD et WALLAERT. 753

Finances :

Droits de place. Produits en 1909. 756
Ouverture de crédits. 754
Comptables spéciaux pour 1911. 754

Alimentation :

Statistique pour 1909 757
Laboratoire municipal. Statistique pour le mois de décembre. . 759
Statistique pour 1910 760
Abattoir. Eaux résiduaires. Usine d'épuration. Marché DEGOIX. 763

Distribution d'eau :

Eaux potables. Travaux de captation. Marché CHARTIEZ. 763
Statistique pour 1909 761

Bains :

Serviettes. Fourniture. Marché LECHIEN et LEFORT. 763

Hygiène : Pages

Statistique des décès du mois de décembre 766

Sapeurs-Pompiers :

Fourrages. Adjudications. Six, Waquiez 764

Services municipaux :

Dénombrement. Directeurs 764
Personnel. Décisions diverses 765
Statistiques pour 1909. 767

Adjudications et Marchés :

Bicyclettes. Location. Chatteleyn 771
Imprimés divers. Fourniture. Adjudication. Sté La Gutenberg et G. Dubar & Cie. 775
Cahier des charges 776

Caisse de retraites :

Sapeurs-Pompiers. Règlement. Modifications 772

Conseil Municipal. — Rue Émile Salomé.

Dénomination.

Remerciements de la Famille L. Dubois de Lhermont, Président de la Cour d'Appel de Bordeaux :

J'ai l'honneur de prier Monsieur le Maire de la Ville de Lille de vouloir bien recevoir et faire agréer par le Conseil Municipal, mes remerciements les plus cordiaux pour l'hommage rendu à la mémoire du peintre Émile Salomé.

Il nous serait bien agréable d'avoir un simple extrait de la délibération qui donne à l'une des rues de la grande Ville de Lille, le nom du peintre si distingué et si consciencieux.

Sentiments de haute considération.

Madame Dubois de Lhermont, née Vandervinck, très touchée du grand honneur rendu à la mémoire de son oncle, Émile Salomé, adresse à Monsieur le Maire de Lille, avec l'expression de sa reconnaissance, ses bien sincères remerciements.

Terres à Douvrin. Location.

DU 21 NOVEMBRE 1910

Prise en bail de divers terrains, sis à Douvrin, pour deux années, du 1er octobre 1910, pour travaux de recherches d'eaux potables :

M. Dubois, Cornil, 1 are 50 cent., loyer annuel 15 francs ;

M. Lecocq, Joseph, 1 are 50 cent., loyer annuel 15 francs ;

M. Delcourt, Louis, 4 ares, loyer annuel 40 francs ;

M. Delecourt-Delvarre, 4 ares, loyer annuel 40 francs ;

M. Simon, Florimond, 4 ares, loyer annuel 40 francs.

Enregistré, le 1er décembre 1910, folio 45, case 4.

Répertoire n° 4450 et suivants.

Baux.

Postes de Police et de Pompiers, rue de Cassel.

DU 2 DÉCEMBRE 1910

Prise en bail de M. Louis Fichelle, vétérinaire à Lille, d'un immeuble, sis à Lille, rue de Cassel, devant servir de Postes de Police et de Pompiers, pour 18 ans, à partir du 1er avril 1911, moyennant un loyer annuel de 1.800 francs, plus les charges.

Enregistré, le 17 décembre 1910, folio 52, case 16.

Répertoire n° 4526.

Cimetières. — Legs Van Autrève. Autorisation.

Nous, Préfet du Département du Nord, Commandeur de l'Ordre de la Légion d'Honneur,

Vu le testament authentique, en date du 6 mai 1908, par lequel Mme Constance-Appoline-Julie Bonte, épouse de M. Charles Van Autrève, a fait notamment les dispositions suivantes :

« Je veux qu'il soit versé à la Caisse municipale de Lille, une somme » de cinq mille francs qui devra être employée en acquisition de rente » sur l'État et dont le revenu devra servir à l'entretien de la tombe des » époux Bonte-Lehoucq, mes bien-aimés parents, élevée dans le » cimetière de l'Est ; au besoin, je fais don et legs de cette somme à » ladite Ville, nette de tous droits et frais à charge de lui donner la » destination ci-dessus indiquée.

» Je laisse à l'Hospice des vieillards de Tourcoing, vingt-cinq » mille francs, à charge audit Hospice de faire une rente annuelle et » viagère de 600 francs, à Jules Ballenghien. A la mort de Jules

» Ballenghien, cette rente reviendra à l'Hospice pour la fondation de » deux lits au nom de mes parents bien-aimés.

» Je laisse quinze mille francs à l'Hospice Gantois, rue de Paris, à » Lille, fondé pour les vieilles femmes pauvres qui ont été établies » dans la dite Ville.

» Tous les legs faits ci-dessus le sont à charge d'usufruit, au profit » de mon mari, jusqu'à son décès. »

Vu l'acte de décès de la testatrice. en date du 18 août 1909 ;

Vu les pièces constatant l'accomplissement des formalités de publicité et d'interpellation à l'égard des héritiers tant connus qu'inconnus ;

Vu la délibération de la Commission administrative des Hospices de Lille, en date du 25 juin 1910, portant acceptation du legs ;

Vu la délibération du Conseil municipal de Lille, en date du 27 mai 1910, portant acceptation du legs ;

Vu l'avis du Conseil municipal de Lille et de Tourcoing, en date des 5 août et 11 décembre 1910, concernant les libéralités faites aux hospices de ces deux villes ;

Vu les lois des 7 août 1851, 5 avril 1884 et 4 février 1901 ;

Vu l'ordonnance du 6 juillet 1846 ;

Vu les décrets des 25 mars 1852 et 1er février 1896 ;

Vu les circulaires ministérielles des 15 mars 1896 et 10 juin 1901 ;

Considérant que les formalités réglementaires de publication du testament et d'interpellation des héritiers ont été régulièrement accomplies et qu'il n'a été formé aucune réclamation ; — Que les délibérations acceptant les libéralités, sont régulières ; — Que les libéralités sont avantageuses ;

Arrêtons :

Article 1er. — Est déclarée exécutoire la délibération de la Commission administrative des Hospices de Tourcoing, en date du 27 août 1910, portant acceptation définitive du legs ci-dessus indiqué, aux charges et conditions imposées.

Article 2. — Est déclarée exécutoire la délibération de la Com-

mission administrative des Hospices de Lille, en date du 25 juin 1910, portant acceptation définitive du legs ci-dessus indiqué, aux charges et conditions imposées.

Article 3. — Est déclarée exécutoire la délibération du Conseil municipal de Lille, en date du 27 mai 1910, portant acceptation définitive du legs ci-dessus indiqué, aux charges et conditions imposées.

Article 4. — Le produit de ces legs sera placée en rente 3 % sur l'État, au nom des établissements bénéficiaires pour la nue-propriété et au nom de M. Charles Van Autrève pour l'usufruit avec mention sur l'inscription de la destination des arrérages.

Article 5. — Il est déclaré que les libéralités reprises sous les articles 1 et 2 du présent arrêté, ont le caractère de bienfaisance, prévu par l'article 19 § 2 de la loi du 25 février 1901.

Article 6. — MM. les Maires de Tourcoing et de Lille sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté, dont une expédition sera adressée à M. le Trésorier-Payeur-Général des Finances.

Fait à Lille, le 21 décembre 1910.

Pour expédition conforme :	Pr le préfet du Nord :
Le Conseiller de Préfecture délégué,	*Le Conseiller de Préfecture délégué,*
RICARD.	RÉGNIER.

Repos hebdomadaire. — Dérogation.

Nous, Maire de la Ville de Lille,

Vu la loi du 13 juillet 1906, article 5, paragraphe 4, sur le repos hebdomadaire ;

Vu la circulaire de M. le Ministre du Travail et de la Prévoyance sociale, en date du 10 avril 1907, fixant à 8, le nombre maximum des dimanches qui peuvent être déclarés jours de fêtes locales ;

Considérant que cinq dimanches seulement nous paraissent présenter le caractère de fêtes locales, en raison de l'affluence des visiteurs attirés

en Ville, aux approches des grandes fêtes, c'est-à-dire, les dimanches qui précèdent les fêtes de Pâques, de la Pentecôte, de la Braderie, de la Toussaint et de Noël.

ARRÊTONS :

Sont déclarés jours de fêtes locales les dimanches 9 avril, 28 mai, 3 septembre, 29 octobre, 24 décembre, de l'année 1911.

Vu et approuvé :

Lille, le 27 décembre 1910.

POUR LE PRÉFET DU NORD :

Le Conseiller de Préfecture délégué,

RICARD.

Hôtel-de-Ville, le 23 décembre 1910

Le Maire de Lille,

Ch. DELESALLE.

Médecins municipaux. — Nominations.

Nous, Maire de la Ville de Lille,

Vu la loi du 5 avril 1884, article 88 ;

ARRÊTONS :

ARTICLE 1er. — Sont nommés pour 1911 :

1° Médecins de l'État civil et des Écoles :

TITULAIRES :

1re Circonscription	. . . . .	MM. LEPOUTRE.
2me —	. . . . .	TACONNET.
3me —	. . . . .	KLEIN.
4me —	. . . . .	LOOTEN.
5me —	. . . . .	DE COOPMAN.
6me —	. . . . .	BERNARD.
7me —	. . . . .	VERHAEGHE.
8me —	. . . . .	DOUVRIN.
9me —	. . . . .	AUGIER.
10me —	. . . . .	BONNET-LABORDERIE.

11me Circonscription.	. . . . .	MM. Dupuis.
12me —	. . . . .	Pierret.
13me —	. . . . .	Arquembourg.
14me —	. . . . .	Vincent.
15me —	. . . . .	Delfosse.
16me —	. . . . .	Bouret.
17me —	. . . . .	Faucon.
18me —	. . . . .	Moitié.

AUXILIAIRES :

MM. Boissart, Dauthuile, Delannoy, Leclercq, Sablé, Vanhaecke.

Ces médecins devront, en outre, à la demande de l'Administration, visiter les employés malades, et, pendant deux mois, au cours de leur maudat, délivrer à la Mairie (Bureau d'Hygiène), le jeudi de chaque semaine, de 11 h. 1/2 à midi, les certificats d'aptitude physique exigés par la loi du 2 novembre 1892.

2° Médecins du Dispensaire : MM. Delplanque, Gaehlinger, Trampont, Bertin.

3° Médecin de la Police : M. Swynghedauw.

4° Médecin de l'Octroi : M. Millat.

5° Médecin de la Crèche : M. Bué.

Article 2. — MM. les Adjoints délégués sont chargés de l'exécution du présent arrêté.

Hôtel-de-Ville, le 28 décembre 1910.

Le Maire de Lille,
Ch. DELESALLE.

Compagnie des Agents de Change. — Chambre syndicale pour 1911.

La Compagnie des Agents de Change de Lille, dans son Assemblée générale du 21 décembre courant, a composé comme suit, sa Chambre syndicale pour 1911 :

M. Alexandre Crouan . . .	Syndic ;	Réélus.
M. Léon Denoyelle. . . .	1er adjoint ;	
M. Léon Leys.	2me adjoint.	

Bâtiments Communaux.

Théâtre. Machinerie.

DU 11 NOVEMBRE 1910 (ET 21 JANVIER 1911)

Adjudication par concours des travaux de machinerie et d'ossature métallique de la scène du Théâtre municipal, au profit de :

1° Machinerie et ossature métallique : M. Émile Wessbecher, constructeur à Paris, moyennant 161.300 francs environ.

2° Rideau métallique : MM. Odoux & Cie, ingénieurs à Paris, moyennant 17.400 francs environ.

Enregistré le 25 janvier 1911, folio 74, case 1.

Répertoire n° 4412.

Postes de Pompiers et de Police. Construction.

DU 4 NOVEMBRE 1910

Adjudication des travaux de construction de postes de Pompiers et

de Police et de salles de Cours, à l'emplacement de l'ancienne Mairie de Fives, au profit de :

1er Lot. : *Terrassements, maçonnerie, pierre et marbres.* — MM. Barthélemy, Bansignes et Cie, entrepreneur à Lille, 16, rue de Valmy, moyennant la somme de 32.087 fr. 34, rabais 7 °/₀ déduit.

2e Lot : *Charpente et menuiserie.* — M. Debliquï, directeur de de la Sté ouvrière « L'Union des Menuisiers », rue de Mouveaux, 61 bis, Roubaix, moyennant 21.534 francs, rabais 18 °/₀ déduit.

3e Lot : *Plafonnage.* — M. Courbez, entrepreneur à Lille, rue Bourjembois, 39, moyennant 3.113 fr. 68, rabais 12 °/₀ déduit.

4e Lot ; *Couverture en ardoises et pannes.* — M. Béhin-Gérard, entrepreneur à Lille, rue Guillaume Vernier, 87, moyennant 1.879 fr. 35, rabais 23 °/₀ déduit.

5e Lot : *Couverture en zinc, eaux et gaz.* — M. Lévecque-Bodin, entrepreneur à Tourcoing, rue Carnot, 14, moyennant 3.627 fr. 12, rabais 31 °/₀ déduit.

6e Lot : *Ferronnerie.* — M. Louis Lauwers, entrepreneur à Roubaix, rue de Fontenoy, 50, moyennant 7.535 fr. 91, rabais 18 °/₀ déduit.

7e Lot : *Peinture et vitrerie.* — M. Delebecq, directeur de la Sté « La Semeuse », de Lille, boulevard Victor Hugo, 122, moyennant 806 fr. 75, rabais 20 °/₀ déduit.

Enregistré le 13 décembre 1910, folio 50, case 4.
Répertoire n° 4295.

École Turgot. Agrandissement.

DU 4 NOVEMBRE 1910

Adjudication des travaux d'agrandissement de l'École Turgot, au faubourg des Postes au profit de :

1er Lot : *Terrassements, maçonnerie, carrelages, etc.* —

MM. Grulois frères, entrepreneurs à Lille, rue du Molinel, 79, moyennant 10.567 fr. 49, rabais 6 °/₀ déduit.

2e Lot : *Charpente et menuiserie.* — M. Léon Wiart, entrepreneur à Lille, rue Nicolas Leblanc, 20, moyennant 6.506 fr. 35, rabais 16 °/₀ déduit.

3e Lot : *Plafonnage et enduits.* — M. Courbez, entrepreneur à Lille, rue Bourjembois, 39, moyennant 1.190 fr. 53, rabais 12 °/₀ déduit.

4e Lot : *Couverture en pannes.* — M. Édouard Dartois, entrepreneur à Lille, moyennant 355 fr. 52, rabais 12 °/₀ déduit.

5e Lot : *Zingage, eaux et gaz.* — MM. Dutilleul frères, entrepreneurs à Lille, rue Pierre Legrand, 18, moyennant 966 fr. 32, rabais 30 °/₀ déduit.

6e Lot : *Ferronnerie.* — M. Paul Montaigne, entrepreneur à Lille, rue Léon Gambetta, 21, moyennant 845 fr. 44, rabais 22 °/₀ déduit.

7e Lot : *Peinture et vitrerie.* — M. Delebecq, directeur de la Sté « La Semeuse », boulevard Victor Hugo, 122, moyennant 342 fr. 85, rabais 16 °/₀ déduit.

Enregistré le 8 décembre 1910, folio 48, case 11.
Répertoire n° 4296.

École maternelle, faubourg des Postes. Construction.

DU 11 NOVEMBRE 1910

1° Adjudication des travaux de construction d'une École maternelle au faubourg des Postes, au profit de :

1er Lot : *Terrassements, maçonnerie, pierres et carrelages.* — MM. Joncquez frères, entrepreneurs à Lille, boulevard Vauban, 130, moyennant 24.094 fr. 45, rabais 9 °/₀ déduit.

2e Lot : *Charpente et menuiserie.* — M. Eugène Rivière, entre-

preneur à Lille, rue du Marché, 18, moyennant 13.398 fr. 40, rabais 19 °/₀ déduit.

3e Lot : *Plafonnage et enduit.* — M. Vaillant-Deschins, entrepreneur à Lille, rue Inkermann, 49, moyennant la somme de 2.104 fr. 01, rabais 7 fr. 01 °/₀ déduit.

4e Lot : *Serrurerie et ferronnerie.* — M. Thuilliez, Jules, entrepreneur à Lille, rue Van Dyck, 56, moyennant la somme de 3.880 fr. 24, rabais 31 °/₀ déduit.

5e Lot : *Couverture en pannes.* — M. Hercelle-Leruste, entrepreneur à Tourroing, rue de Tournai, 93, moyennant la somme de 1.733 fr. 13, rabais 22 °/₀ déduit.

6e Lot. — *Couverture en zinc, eau et gaz.* — M. Boyeldieu, Constant, entrepreneur à Lille, rue de la Clef, 15, moyennant la somme de 2.728 fr. 56, rabais 36 °/₀ déduit.

7e Lot : *Peinture et vitrerie.* — Société Ouvrière « La Semeuse », boulevard Victor Hugo, 122, moyennant la somme de 1.220 fr. 34. rabais 22 °/₀ déduit.

Enregistré le 22 décembre 1910, folio 55, case 10.

Répertoire n° 4368.

Groupe scolaire, rue Dupetit-Thouars. Construction.

DU 11 NOVEMBRE 1910

Adjudication des travaux de construction d'un Groupe scolaire, rue Dupetit-Thouars, au profit de :

1er Lot : *Terrassements, maçonnerie, pierres et carrelages.* — Non adjugé.

2e Lot : *Charpente, menuiserie et quincaillerie.* — M. Eugène Rivière, entrepreneur à Lille, rue du Marché, 18, moyennant la somme de 37.397 fr. 34, rabais 21 °/₀ déduit.

3e Lot : *Plafonnage.* — M. Charles Dubois, entrepreneur à Thumesnil (Nord), moyennant la somme de 4.976 fr. 79, rabais 14 °/o déduit.

4e Lot : *Serrurerie.* — M. Jules Thuilliez, entrepreneur à Lille, rue Van Dyck, 56, moyennant la somme de 10.774 fr. 74, rabais 28 °/o déduit.

5e Lot : *Couverture en pannes et ardoises.* — M. Hercelle-Leruste, entrepreneur à Tourcoing, rue de Tournai, 93, moyennant la somme de 2.892 fr. 13, rabais 25 °/o déduit.

6e Lot : *Couverture en zinc.* — M. C. Boyeldieu, entrepreneur à Lille, rue de la Clef, 15, moyennant la somme de 2.767 fr. 65, rabais 32 °/o déduit.

7e Lot : *Peinture et vitrerie.* — M. Paul Petit, entrepreneur à Douai, Place Carnot, 35, moyennant la somme de 4.830 francs, rabais 31 °/o déduit.

8e Lot : *Eaux et gaz.* — M. C. Boyeldieu, entrepreneur à Lille, rue de la Clef, 15, moyennant la somme de 1.920 francs, rabais 36 °/o déduit.

Enregistré le 2 janvier 1911, folio 60, case 2.

Répertoire n° 4369.

Groupe scolaire, rue Dupetit-Thouars.

DU 16 DÉCEMBRE 1910

Adjudication au profit de MM. Grulois frères, entrepreneurs à Lille, des travaux de construction d'un Groupe scolaire (1er Lot, non adjugé, le 19 novembre 1910), moyennant 75.017 fr. 19, rabais de 1 fr. 01 °/o déduit.

Enregistré le 26 janvier 1911, folio 74, case 17.

Répertoire n° 4636.

Église Saint-Étienne. Toiture. Reconstruction.

DU 23 DÉCEMBRE 1910

Adjudication des travaux de reconstruction de la toiture de l'église Saint-Étienne, au profit de :

1er Lot : *Maçonnerie, charpente, fers et divers.* — M. Lys-Tancré, entrepreneur à Lille, moyennant 37.326 fr. 31, rabais de 26 % déduit.

2e Lot : *Couverture, zingage.* — M. E. Evin, entrepreneur à Lille, moyennant 13.314 fr. 40, rabais de 11 % déduit.

Enregistré le 2 février 1911, folio 79, case 16.

Répertoire n° 4643.

Immeubles. — Achats et ventes.

Rue Abélard. Élargissement. Opérations immobilières diverses.

DU 19 AOUT 1910

Échange sans soulte entre la Ville et M. Paul-Louis-Joseph Féron-Vrau, industriel, et Mme Germaine-Pauline-Marie-Blanche Bernard, son épouse, demeurant à Lille, de parcelles sises à Lille, rue Abélard :

M. et Mme Féron-Vrau cèdent, en échange, 528 m.q. et la Ville cède, en contre-échange, 224 mq. dépendant du sol de la rue.

Enregistré le 27 août 1910, folio 98, case 9.

Échange sans soulte entre la Ville et : 1° M. Fortuné-Joseph-Maurice Denis, cultivateur, et Mme Justine-Rosalie-Marie-Aimée Dellemme, demeurant à Salesches, et 2° M. Robert-Achille-Aimé Dreumont,

bandagiste-herboriste, à Tourcoing, de parcelles sises à Lille, rue Abélard :

M. et Mme Denis et M. Dreumont cèdent, en échange, 429 m.q. et la Ville cède, en contre-échange, 287 m.q.

Enregistré le 27 août 1910, folio 98, case 6.

Échange sans soulte entre la Ville et les consorts Loingeville, demeurant à Lille, de parcelles de terrain, sises à Lille, rue Abélard :

Les consorts Loingeville cèdent à la Ville 555 m.q. et la Ville cède, en contre-échange, 555 m.q.

Enregistré à Lille, le 27 août 1910, folio 98, case 17.

Échange sans soulte entre la Ville et M. Philippe-Auguste-Joseph Beriot, propriétaire à Lille, de parcelles, sises à Lille, rue Abélard :

M. Beriot cède, en échange, 289 m.q. et la Ville cède, en contre-échange, 136 m.q.

Enregistré le 27 août 1910, folio 98, case 12.

DU 19 AOUT 1910

Échange sans soulte entre la Ville, et M. Charles Bastien et Mme Flore Delehaye, son épouse, demeurant à Lille, de parcelles, situées à Lille, rue Abélard :

M. et Mme Bastien cèdent, 71 m.q., situés au lieu dit : « Vis-à-vis Trois Berloux » et 759 m.q., sis au même lieu.

La Ville cède en échange 1 m.q. de terrain contigü.

Enregistré le 27 août 1910, folio 98, case 11.

Échange sans soulte entre la Ville et Mme Julie-Prudence SPRIET, veuve de M. Louis-Henri SPRIET, demeurant à Lille, de parcelles, sises à Lille, rue Abélard.

Mme SPRIET cède à la Ville, en échange :

1° 680 m.q., situés au lieu dit : « Vers Thumesnil » ;

2° 298 m.q., situés au même lieu ;

3° 170 m.q., situés au même lieu.

La Ville cède, en contre-échange, à Mme veuve SPRIET :

1° 303 m.q. ; 2° 149 m.q., et 3° 77 m.q., contigüs aux parcelles cédées par Mme veuve SPRIET.

Enregistré le 27 août 1910, folio 98, case 13.

Échange sans soulte entre la Ville et M. Jules-Louis-Alexandre FICHAUX et Mme Léonie-Victoire DUBUS, son épouse, demeurant à Lille, de parcelles, situées à Lille, rue Abélard :

M. et Mme FICHAUX cèdent, en échange à la Ville, 240 m.q. et la Ville cède, en contre-échange, 101 m.q. formant le sol de la rue Abélard.

Enregistré le 27 août 1910, folio 98, case 10.

Cession gratuite à la Ville de Lille par la Cie des Tramways de Lille et de sa banlieue, dont le siège est à Lille, d'une parcelle en nature de coin, sise à Lille, rue Abélard.

Enregistré le 27 août 1910, folio 98, case 2.

Cession gratuite à la Ville par M. Charles-Ferdinand KINDT et Mme Stéphanie REGIBO, son épouse, demeurant ensemble à Lille, d'une parcelle de terrain, sise à Lille, rue Abélard, au lieu dit : « Vers Thumesnil », à prendre dans la partie de terrain, repris au cadastre sous le n° 213 de la section E.

Enregistré le 27 août 1910, folio 98, case 1.

Échange sans soulte de parcelles de terrain, sises à Lille, rue Abélard, entre la Ville de Lille et : 1° M. Louis-Charles-Jean VIVET, docteur en droit, avoué et Mme Philomène-Marie-Thérèse PETIT, son épouse, demeurant à Paris ; 2° M. André-Eugène-Ernest-Marie-Joseph PETIT, ingénieur des Arts et Manufactures et Mme Marie-Jeanne-Marguerite BOUSSON, son épouse, demeurant à Paris, et 3° M. Bernard-Louis-Ernest-Charles JOLY, soldat au 129me régiment de ligne, au Hâvre.

M. et Mme VIVET, M. et Mme PETIT et M. JOLY, cèdent à la Ville, à titre d'échange : 1° 447 m.q. ; 2° 564 m.q., sis au lieu dit : « Vers Thumesnil ».

La Ville cède, en contre-échange :

1° 186 m.q. : 2° 258 m.q., situés audit endroit, dépendant du sol de la rue Abélard.

Enregistré le 27 août 1910, folio 98, case 15.

DU 21 SEPTEMBRE 1910

Échange sans soulte entre la Ville et M. Louis-Victor LORTHIOIR, propriétaire à Ronchin ; Mme Justine-Josèphe LEPERS, religieuse à Angers ; Mme Victoire LEPERS, sans profession à Lille, veuve de M. Oscar BON ; M. Henri LEPERS, négociant à Lille ; M. Léon BRIDELANCE, ingénieur à Lille ; Mme Jeanne BRIDELANCE, épouse de M. Hector DENNIEL, représentant de commerce à Lille ; Mme Marguerite MALAGIÉ, épouse de M. Louis DULIEUX, fabricant d'eau de Seltz à Lille ; M. Jules LORTHIOIR, capitaine en retraite à Ronchin ; M. André MALAGIÉ, électricien à Lille ; M. Gustave DUBURCQ, rentier à Ronchin ; Mme Louise LEBLEU, épouse de M. Adolphe VANDENBULCKE, architecte à Lille, et les consorts SPRIET, de terrains, sis à Lille, rue Abélard.

La Ville cède, en échange, une parcelle de 50 mètres carrés, formant le sol du chemin vicinal ordinaire N° 30 et les consorts LORTHIOIR et autres cèdent à la Ville, en contre-échange, une parcelle de 36 mètre carrés, dépendant du N° 200 du plan cadastral.

Enregistré le 3 octobre 1910, folio 13, case 16.

Immeuble, rue des Étaques.

DU 11 NOVEMBRE 1910

Achat de M. Jules-Adolphe Henry et Mme Louisa Barthelemy, son épouse, demeurant à Oran (Algérie), d'une propriété, sise à Lille, rue des Étaques, 32, moyennant un prix de 14.000 francs.

Enregistré le 18 novembre 1910, folio 39, case 4.

Transcrit le 10 décembre 1910, vol. 493, n° 25.

Répertoire n° 4370.

Parcelle, rue Bernos.

DU 30 NOVEMBRE 1910

Achat de M. Léon Herbeaux, propriétaire à Rouges-Barres, d'un terrain de 44 m.q., sis à Lille, rue Bernos, moyennant 4.950 francs.

Enregistré le 1er décembre 1910, folio 45, case 7.

Transcrit le 10 décembre 1910, vol. 493, n° 26.

Répertoire n° 4524.

Immeubles, rue du Prieuré.

DU 14 OCTOBRE 1910

Aux termes d'un acte reçu par Me Martin, notaire à Lille, le 14 octobre 1910, la Ville a acquis de M. l'abbé Bernos, demeurant à Lille, deux maisons, sises à Lille, rue du Prieuré, 36 et 38, moyennant un prix de 40.500 francs.

Enregistré le 17 octobre 1910, folio 62, case 12.

Transcrit le 15 novembre 1910, vol. 491, n° 13.

Parcelle, rue Bernos.

DU 23 DÉCEMBRE 1910

Achat de Mme veuve POULNOT-DE GENCY, propriétaire à Lille, d'une parcelle de terrain de 2 m.q. 50 d.m. à prendre dans le fond d'un immeuble, sis à Lille, rue du Prieuré, 32, ladite parcelle nécessaire pour l'élargissement de la rue Bernos, moyennant 300 francs.

Enregistré le 28 décembre 1910, folio 57, case 14.

Répertoire n° 4644.

Terrain, rue de La Bassée prolongée.

DU 14 DÉCEMBRE 1910

Vente à Mme veuve BONTE-WYFFELS, propriétaire à Lille, d'un terrain de 800 m.q. 17 d.m., sis à Lille, rue de La Bassée prolongée, moyennant 12.002 fr. 55 c.

Enregistré, le 17 décembre 1910, folio 53, case 1.

Transcrit le 27 décembre 1910, vol. 498, n° 14.

Répertoire n° 4604.

Terrain, rue Guillaume Tell.

DU 19 DÉCEMBRE 1910

Vente à la Société anonyme d'Habitations à bon marché « LA MUNICIPALE », dont le siège est à Lille, de deux parcelles de terrains, sises à Lille, rue Guillaume Tell, d'une surface de 1.543 mètres carrés 59 décimètres carrés, moyennant 10.805 fr. 13 c.

Enregistré le 20 décembre 1910, folio 54, case 5.

Transcrit le 24 décembre 1910, vol. 498, n° 13.

Répertoire n° 4639.

Terrain, rue des Étaques.

DU 20 DÉCEMBRE 1910

Vente à M. Florimond Fray, directeur de brasserie, demeurant à Lille, d'une parcelle de terrain de 29 m.q. 40 d.m., sise à Lille, rue des Étaques, moyennant 523 fr. 50 c.

Enregistré le 28 décembre 1910, folio 57, case 12.

Transcrit le 12 janvier 1911, vol. 502, n° 5.

Répertoire n° 4641.

Terrain, Boulevard Carnot.

DU 23 DÉCEMBRE 1910

Adjudication au profit de la Société anonyme dite : « Société Immobilière des Grands Boulevards », dont le siège est à Lille, rue Royale, 59, d'un terrain de 703 m.q. 52 d.m., sis à Lille, Boulevard Carnot, moyennant le prix de 351.760 francs, soit à 500 francs le mètre carré.

Enregistré, le 9 janvier 1911, folio 63, case 13.

Transcrit le 21 janvier 1911, vol. 501, n° 21.

Répertoire n° 4642.

Tramways électriques. — Tracé de la Ligne S.

Réponse à un vœu du Conseil municipal.

« Lille, le 31 décembre 1910.

» *A Monsieur Baudon, Adjoint au Maire, Lille.*

» Monsieur l'Adjoint,

» Par votre lettre du 12 novembre, vous avez bien voulu nous

communiquer un vœu du Conseil municipal concernant le déplacement du tracé de la ligne S par les rue du Metz et Saint-Sébastien.

» La ligne S est, de tout notre réseau, la moins utilisée par le public. Cela tient à ce qu'elle suit un itinéraire tourmenté dans la zone extrême Nord de la Ville, elle ne présente d'utilité que pour les habitants de La Madeleine qui trouvent, place de Gand, une correspondance vers Saint-André avec les voitures de la ligne J ; elle passe à proximité des abattoirs, à 300 mètres par la rue du Metz, à 250 mètres par la rue Saint-Sébastien. Peut-on supposer que, du fait qu'elle passera à l'entrée même des abattoirs, les commerçants qui y ont affaire abandonneront leur itinéraire actuel par les artères principales, pour passer par la Porte de Gand ? Non, assurément. Dès lors, la ligne S, modifiée, restera délaissée comme actuellement, et notre Compagnie aura fait, en pure perte, la dépense d'installation des voies.

» Nous ajouterons, qu'au point de vue de l'exploitation, le tracé proposé présenterait des courbes de petit rayon, à l'angle des rues du Metz et Saint-Sébastien en particulier, que les collisions y seraient fréquentes et la circulation difficile, du fait des nombreux attelages abandonnés sans surveillance à la porte des débits de boissons.

» Nous ne pouvons donc, à notre grand regret, souscrire au vœu que vous avez bien voulu nous transmettre, mais nous serions tout disposés à examiner, d'accord avec la Commission des Tramways, la modification de la ligne S, qui ne rend presque aucun service, pour lui faire emprunter un autre tracé.

» Veuillez agréer, Monsieur l'Adjoint, l'expression de nos sentiments les plus distingués.

» *Le Directeur*,

» FAURE. »

Voirie. — Interruption de circulation.

Nous, Maire de la Ville de Lille,

Vu la loi du 5 avril 1884, art. 97 ;

Vu le rapport de M. l'Ingénieur en chef des Ponts et Chaussées, Directeur des Travaux municipaux, faisant connaître que des travaux en construction d'aqueduc seront prochainement entrepris rue Saint-Pierre ;

Considérant qu'il importe de prendre les mesures nécessaires pour faciliter l'exécution des travaux et prévenir les accidents,

ARRÊTONS :

ARTICLE 1er. — La circulation des piétons, chevaux, voitures et autres véhicules sera interdite, rue Saint-Pierre, à partir du 24 décembre 1910 jusqu'au 20 janvier 1911.

ARTICLE 2. — M. l'Ingénieur en chef des Ponts et Chaussées, Directeur des Travaux municipaux et M. le Commissaire central de Police sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Hôtel-de-Ville, le 22 décembre 1910.

Le Maire de Lille,

M. LAURENGE, Adjoint.

Nous, Maire de la Ville de Lille,

Vu la loi du 5 avril 1884, art. 97 ;

Vu le Rapport de M. l'Ingénieur en chef des Ponts et Chaussées, Directeur des Travaux municipaux, faisant connaître que des travaux de construction d'aqueduc seront prochainement entrepris, rue et place du Prieuré ;

Considérant qu'il importe de prendre les mesures nécessaires pour faciliter l'exécution des travaux et prévenir les accidents,

ARRÊTONS :

ARTICLE 1er. — La circulation des piétons, chevaux, voitures et autres véhicules sera interdite, rue et place du Prieuré, à partir du 7 décembre 1910 jusqu'au 20 janvier 1911.

ARTICLE 2. — M. l'Ingénieur en chef des Ponts et Chaussées, Directeur des Travaux municipaux, et M. le Commissaire central de Police sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Hôtel-de-Ville, le 5 décembre 1910.

Le Maire de Lille,

M. LAURENGE, Adjoint.

Nous, Maire de la Ville de Lille,

Vu la loi du 5 avril 1884, art. 88 ;

ARRÊTONS :

ARTICLE 1er. — La circulation des piétons, chevaux, voitures et autres véhicules sera interdite sur les avenues Cuvier et Mathias-Delobel, à partir du 3 janvier 1911 et pendant tout le temps que dureront les travaux d'abatage d'arbres sur ces avenues.

ARTICLE 2. — M. le Jardinier chef et M. le Commissaire central de Police sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Hôtel-de-Ville, le 27 décembre 1910.

Le Maire de Lille,

CH. DELESALLE.

Travaux de pavage.

DU 16 DÉCEMBRE 1910

Adjudication de travaux de pavage à exécuter rue des Montagnards Gutenberg et Adolphe Casse, au profit de :

1er Lot : *Fourniture de pavés.* — M. Camille Degraeve, entrepreneur à Lille, moyennant 26.075 fr. 60, rabais de 6 °/₀ déduit.

2e Lot : Mise en forme de la chaussée. — MM. Louis Colin et ses fils, entrepreneurs, moyennant 7.230 fr. 59, rabais de 1 °/₀ déduit.

Enregistré le 14 janvier 1911, folio 69, cases 2 et 4.

Répertoire n° 4637.

DU 16 DÉCEMBRE 1910

Adjudication des travaux de construction d'aqueduc et de pavage à exécuter rue de La Bassée prolongée, au profit de :

1° Aqueduc. — MM. Joncquez frères, entrepreneurs à Lille, moyennant 15.109 fr. 35, rabais de 2 °/₀ déduit.

2° Pavage. Mise en forme de la chaussée. — MM. Louis Colin et ses fils, entrepreneurs à Lille, moyennant 5.255 fr. 04, rabais de 8°/₀ déduit.

Enregistré le 26 janvier 1911, folio 75, case 4.

Répertoire n° 4638.

Urinoirs. Fourniture.

DU 5 DÉCEMBRE 1910

Soumission par M. Larivière, entrepreneur à Paris, pour la fourniture d'un urinoir, moyennant un prix de 1.860 francs.

Enregistré les 24 décembre 1910, folio 56, case 3.

Répertoire n° 4526.

Égouts et canaux. — Curage. Adjudication.

DU 2 DÉCEMBRE 1910

Adjudication au profit de M. Victor DELEFOSSE, entrepreneur à Lille, de l'entreprise pendant les années 1911 à 1914, du curage des égouts et canaux de la Ville, moyennant 139.200 francs, rabais de 13 °/₀ déduit.

Enregistré le 28 décembre 1910, folio 57, case 17.

Répertoire n° 4525.

CAHIER DES CHARGES

CHAPITRE PREMIER

CLAUSES ET CONDITIONS GÉNÉRALES

ARTICLE 1er

Objet de l'entreprise.

L'entreprise a pour objet tous les ouvrages relatifs au curage des faux-puits, fossés, cuvettes, aqueducs, égouts et canaux intérieurs de la Ville, de la banlieue et des voies publiques que la Ville possède dans les communes suburbaines.

Le curage de la Deûle navigable n'est pas compris dans la présente adjudication ; mais l'entrepreneur pourra être appelé à exécuter des dragages dans la Basse-Deûle, partie comprise entre le Marché du Château et la limite des glacis, dans le port Vauban, dans le bassin Saint-Martin, ainsi que dans leurs goulets.

ARTICLE 2

Durée de l'entreprise.

L'entreprise ne formera qu'un seul lot et commencera le 1er janvier 1911 pour prendre fin le 31 décembre 1914. Toutefois, la date de commencement reste subordonnée à l'approbation de M. le Préfet du Nord.

ARTICLE 3

Montant des dépenses.

Le présent bail est fait sur série de prix et le montant annuel de la dépense reste indéterminé, en sorte que l'adjudicataire ne pourra élever aucune réclamation au sujet des variations que cette dépense pourrait subir.

Cependant, pour fixer le droit d'enregistrement et sans que l'entrepreneur puisse s'en prévaloir, il est dit que la dépense annuelle pourra s'élever à 40.000 francs.

ARTICLE 4

Mode d'adjudication.

L'adjudication aura lieu publiquement, au rabais, sur série de prix et par soumissions cachetées, établies dans la forme déterminée à l'avance par voie de publicité, affiches, etc.

Nul ne sera admis à soumissionner s'il n'a pas les qualités requises pour entreprendre les travaux et en garantir la bonne exécution et s'il ne les justifie par un certificat de capacité délivré par un architecte départemental ou un ingénieur, sous la direction duquel il aura travaillé.

Le certificat ne devra pas avoir plus d'un an de date. Il sera déposé huit jours au moins avant l'adjudication au bureau de M. l'Ingénieur en chef des Ponts et Chaussées, Directeur des Travaux municipaux.

Les rabais fractionnaires sont interdits ; toute fraction de franc sera, le cas échéant, comptée pour une unité.

ARTICLE 5

Montant du cautionnement.

Pour sûreté et comme garantie de la bonne exécution des travaux, chaque soumissionnaire versera à la Caisse du Trésorier-Payeur général un cautionnement de 2.500 francs.

Ce cautionnement sera fourni en numéraire ou en titres nominatifs, soit en obligations de la Ville de Paris, du Crédit Foncier ou des Cies de Chemin de fer, soit en rentes sur l'État, au cours moyen de la veille du jour du dépôt.

L'entrepreneur en touchera les arrérages.

ARTICLE 6

Frais d'adjudication à la charge de l'entrepreneur.

L'entrepreneur verse, au Secrétariat de la Mairie, le montant des frais du marché. Ces frais, dont l'état est arrêté par le Maire, comprennent :

1° Ceux d'affiches et de publications ;

2° Ceux de timbre et d'enregistrement des plans, devis, bordereau des prix, détail estimatif et procès-verbal d'adjudication ;

3° Ceux d'impression et d'expédition desdites pièces réglées conformément au tarif légal.

ARTICLE 7.

Approbation de l'adjudication.

L'adjudication n'est valable qu'après approbation de l'autorité compétente.

L'entrepreneur ne peut prétendre à aucune indemnité dans le cas où l'adjudication n'est point approuvée.

ARTICLE 8.

Soumission par les Sociétés ouvrières.

Pour être admises aux adjudications, les Sociétés ouvrières devront se conformer strictement aux conditions énoncées par le décret du 3 juin 1888 et la loi du 29 juillet 1893.

ARTICLE 9.

Défense de sous-traiter.

L'entrepreneur ne peut céder à des sous-traitants aucune partie de son entreprise. En cas d'infraction à cette défense, l'Administration peut, à son gré, soit prononcer la résiliation pure et simple de son entreprise et lui réclamer, s'il y a lieu, devant qui de droit des dommages-intérêts, soit provoquer une nouvelle adjudication à la folle enchère de l'entrepreneur.

Ne sera pas considérée comme rentrant dans cette défense, la location d'une drague à vapeur, si l'emploi de cet engin venait à être ordonné pour les dragages dans les canaux navigables.

ARTICLE 10.

Repos hebdomadaire.

L'entrepreneur sera tenu d'accorder un jour de repos par semaine aux ouvriers employés à son adjudication.

ARTICLE 11.

Présence de l'entrepreneur.

L'entrepreneur ou son représentant préalablement agréé par le Directeur des Travaux municipaux, seront tenus de se présenter chaque jour dans les Bureaux du Service des Travaux, au moment du rapport, pour recevoir les ordres et répondre aux demandes qui leur seront adressées sur l'exécution de son service. Ils devront se conformer ponc-

tuellement aux ordres reçus et ne faire exécuter des travaux qu'aux endroits désignés, sous peine de perdre le produit de ceux non autorisés.

Ils devront, en outre, accepter et signer les attachements inscrits aux carnets des agents au fur et à mesure qu'ils y seront consignés ; cette acceptation fera foi pour le règlement des dépenses.

Toute inscription signée ou non signée, en regard de laquelle l'entrepreneur ou son représentant n'auront pas inscrit leurs observations, le cas échéant, sera considérée comme acceptée et aucune contestation ni réclamation ne pourront être produites après le règlement mensuel du compte.

Le compte des travaux exécutés pendant le mois précédent devra parvenir avant le cinq de chaque mois, au Service des Travaux à la Mairie.

ARTICLE 12.

Choix des commis, chefs d'ateliers et ouvriers.

L'entrepreneur ne peut prendre pour commis, chefs d'ateliers ou chefs ouvriers que des hommes capables de l'aider et de le remplacer, au besoin, dans la conduite et le métrage des travaux.

Aucun maître-ouvrier ne peut être employé sans l'agrément préalable de l'Administration municipale.

Sur la proposition motivée du Directeur, le Maire peut empêcher l'entrepreneur de conserver un maître-ouvrier agréé, lorsque celui-ci se sera rendu passible de cette sévérité, soit par manquement aux devoirs et obligations de sa profession, soit par sa négligence ou son incapacité.

Lorsque l'entrepreneur emploiera un maître-ouvrier non agréé ou continuera à employer un chef-ouvrier qui aura encouru l'interdiction, il sera passible d'une amende de 10 francs par jour, à partir de l'avis qui lui en sera donné jusqu'au moment où ce chef-ouvrier aura cessé de travailler, et cela, sans préjudice du droit que l'Administration se réserve aussi, dans ce cas, de faire prononcer, par qui de droit, la résiliation de l'entreprise purement et simplement et de réclamer des dommages-intérêts ou de provoquer la folle enchère comme il est dit à l'article 9.

ARTICLE 13

Liste nominative des ouvriers.

Le nombre des ouvriers de chaque profession employés sur les chantiers est toujours proportionnel à la quantité d'ouvrages à faire. Pour mettre l'inspecteur à même d'assurer l'accomplissement de cette condition, une liste nominative des ouvriers lui sera fournie à toute réquisition.

En outre, pour assurer les dispositions de l'article 16, l'état remis devra indiquer la nationalité de chaque ouvrier.

ARTICLE 14

Paiement des ouvriers.

L'entrepreneur paiera les ouvriers au taux normal et moyen de la région, indiqués ci-après :

Cureur et dragueur	l'heure.	0.50
Terrassier	—	0.40
Marinier	—	0.40
Manœuvre	—	0.35
Charretier	—	0.45

ARTICLE 15

Ouvriers d'aptitudes physiques restreintes.

Le nombre d'ouvriers que leurs aptitudes physiques mettent dans une condition d'infériorité notoire sur tous les ouvriers de la même catégorie, ne pourra pas dépasser, par rapport au total des ouvriers de la catégorie, la proportion de vingt pour cent (20 %).

Le maximum de la réduction possible de salaire courant est, pour ces ouvriers, fixé à vingt pour cent (20 %).

ARTICLE 16

Ouvriers étrangers.

L'entrepreneur ne pourra, dans son entreprise, employer des ouvriers étrangers que jusqu'à concurrence de :

5 % pour les chartiers et bateliers;

50 % pour les dragueurs et égouttiers.

ARTICLE 17

Secours aux ouvriers blessés.

L'entrepreneur est tenu de se conformer aux dispositions prescrites par l'arrêté ministériel du 15 décembre 1848, par la circulaire du 22 octobre 1851 et par la loi du 9 avril 1898, en ce qui concerne les secours à accorder aux ouvriers blessés, et, en cas de mort, à leurs veuves et à leurs enfants.

Au besoin, une retenue est faite à l'entrepreneur sur le montant des travaux exécutés et payés directement aux ayants-droit.

Il demeure stipulé que les ouvriers de nationalité étrangère seront payés sur le même pied que les ouvriers français.

ARTICLE 18

Objets trouvés dans les aqueducs, canaux, etc.

L'Administration municipale se réserve la propriété des pavés qui se trouvent dans les curages des aqueducs, canaux, etc.

Elle se réserve également les objets d'art et les monnaies, médailles et objets de toute nature présentant un cachet d'antiquité qui pourraient s'y trouver, sauf indemnité aux ouvriers qui les auront trouvés.

ARTICLE 19

Pertes et avaries.

Il n'est alloué à l'entrepreneur aucune indemnité à raison des pertes,

avaries ou dommages occasionnés par négligence, imprévoyance, défaut de moyens ou fausses manœuvres.

Article 20

Mode de travail.

En règle générale, les travaux se feront à la mesure, aux prix indiqués par le bordereau, en appliquant le rabais qui sera consenti lors de l'adjudication. Pour les travaux à la journée qui n'auront lieu qu'exceptionnellement, sur un ordre écrit et exprès, l'entrepreneur fournira les ouvriers qui lui seront demandés, munis de leurs outils et ustensiles de leur profession, et il ne sera payé que du temps pendant lequel ils auront été effectivement employés sur les chantiers.

Les prix prévus à la série comprennent tous les faux-frais et le bénéfice de l'entrepreneur.

Seuls les prix de journées d'ouvriers, chevaux et voitures ou tombereaux ne subissent pas le rabais de l'adjudication.

L'entrepreneur devra satisfaire immédiatement à toutes les demandes de l'Inspecteur du service du curage des égouts et canaux pour les travaux relevant de son adjudication.

Article 21

Amendes.

Lorsqu'il aura été constaté, par les employés du service des curages, que l'entrepreneur ou ses ouvriers auront commis une infraction aux conditions du présent cahier des charges, il sera fait de plein droit et sans appel possible, application des retenues stipulées ci-après. Ces amendes seront déduites chaque mois du montant des dépenses arrêtées, et cela sans autre intervention que celle du Directeur des Travaux municipaux.

Désignation des infractions soumises à l'amende.

1° Pour chaque tonneau ne contenant pas le cube de vase pour lequel il est indiqué . . . . . Fr. 1 »

2° Pour chaque tonneau contenant de l'eau, des cendres, de la vase trop molle, de la terre ou autres matières étrangères aux égouts. . . . . Fr. 1 »

3° Pour toute extraction faite ailleurs qu'aux endroits expressément désignés, sans préjudice de l'observation contenue à l'article 11. . . . . Fr. 1 »

4° Pour la vase versée ailleurs qu'aux endroits spécifiés Fr. 5 »

5° Pour chaque tonneau ramené sans être complètement vidé et nettoyé. . . . . Fr. 1 »

6° Pour défaut de lavage et nettoyage extérieur du tonneau au moins une fois la semaine. . . . . Fr. 1 »

7° Pour retard de plus de deux heures dans l'exécution d'un ordre donné d'urgence . . . . . Fr. 5 »

8° Pour chaque jour de retard apporté à l'exécution d'un ordre ordinaire. . . . . Fr. 1 »

9° Pour le curage abandonné sans être complètement achevé. . . . . Fr. 10 »

10° Pour tout tonneau mis en service sans autorisation formelle et sans présenter les indications prévues au cahier des charges . . . . . Fr. 5 »

11° Pour tout orifice d'extraction non refermé après l'exécution du curage. . . . . Fr. 5 »

12° Pour tout orifice d'extraction non refermé pendant la suspension momentanée du travail . . . . . Fr. 1 »

ARTICLE 22

Nombre d'ouvriers. — Délais d'exécution des travaux.

L'entrepreneur sera tenu d'occuper simultanément le nombre d'ouvriers nécessaires sur tous les points qui lui seront désignés, ainsi que

le nombre de tonneaux suffisants pour parer à tous les besoins du service. Il sera tenu de se conformer à toutes les prescriptions de détail et à tous les ordres d'exécution verbaux ou écrits qui lui seront donnés.

A défaut par lui d'exécuter sans retard les travaux commandés d'urgence ou de reprendre sur le champ ceux qu'il aurait abandonnés pour un motif quelconque, il sera passible de la retenue indiquée pour ce manquement à l'article précédent.

L'inspecteur du service aura, en outre, le droit de faire exécuter les travaux d'office, à ses frais et sans appel possible.

Par contre, l'entrepreneur ne pourra présenter de réclamations du fait d'interruption de travail résultant de chasses d'eau faites dans les égouts ou d'inondation des travaux par les eaux de pluie.

Article 23

Arrêt dans les travaux.

Le service du curage des égouts et canaux intéressant au premier chef d'hygiène publique, l'entrepreneur ne pourra se refuser, sous aucun prétexte, à l'exécution des ordres, quitte à lui à garantir ses droits.

En cas de décès ou faillite, la Ville pourra faire usage du matériel pour assurer l'exécution du travail.

Article 24.

Charges envers la Navigation.

L'entrepreneur sera tenu d'entretenir le chemin de halage de la Deûle au droit des déchargements des pontons et il fournira les scories nécessaires à cet effet.

Il devra également draguer à ses frais le canal à l'emplacement des pontons en déchargement. Le cube à draguer sera la différence entre le cube d'un profil du canal levé à 20 mètres en amont des déchargements et le cube des profils levés au droit des déchargements.

CHAPITRE H

PRESCRIPTIONS RELATIVES AU CURAGE DES AQUEDUCS ET ÉGOUTS

Article 25.

Matériel à la charge de l'entrepreneur.

Pour ses travaux, l'entrepreneur se pourvoira à ses frais de tous les ouvriers, ustensiles, cordages, dragues, pelles, balais, lumières, voitures, bateaux, pontons, pompe d'épuisement, paille et, en général, de tous les objets nécessaires à sa profession, y compris les tonneaux hermétiques, lesquels pourront être conformes au modèle en usage et en y apportant, s'il y a lieu, les modifications et améliorations que les nécessités de l'hygiène pourraient rendre nécessaires.

Chaque tonneau devra contenir au minimum un mètre cube de vase et il devra être disposé pour la marche de manière à se maintenir dans une position parfaitement horizontale. Chaque tonneau portera un numéro d'ordre qui sera répété à l'avant et à l'arrière en chiffres de $0^{m}30$ de hauteur. En outre, sur les côtés, il portera l'inscription : « Ville de Lille — Service des égouts ».

Le matériel sera toujours tenu en bon état de propreté. Il sera nettoyé à fond et désinfecté au moins une fois par semaine.

Pour que la vérification soit possible, l'entrepreneur sera soumis au jaugeage de ses tonneaux à toute réquisition de l'Administration, et il fournira, à cet effet, à ses frais, des boîtes cubiques garnies en zinc, ayant exactement $0^{m}50$ de côté. La vérification sera faite dans l'un des dépôts de la Ville. Il ne sera alloué à l'entrepreneur aucune indemnité pour les pertes de temps nécessitées par la vérification.

Article 26.

Curage des aqueducs et égouts.

L'entrepreneur emploiera tel moyen qu'il entendra pour retirer la

vase de l'égoût, sous cette seule réserve que la vase devra être à l'état consistant, c'est-à-dire sans pouvoir contenir une proportion d'eau plus grande que le mortier à bâtir.

Lorsqu'il ne sera pas possible de placer les tonneaux près de l'endroit de l'extraction, notamment dans les cours et ruelles et à l'intérieur des propriétés de la Ville, l'entrepreneur devra faire opérer le transport de la vase jusqu'au tonneau, en se servant de récipients bien hermétiques ; il ne sera alloué pour ces faux-frais aucun supplément de prix.

Au fur et à mesure que les tonneaux se trouveront remplis, ils seront conduits aux décharges publiques ou au dépôt de Sainte-Hélène, au choix de l'entrepreneur.

Sous aucun prétexte, les vases ne pourront séjourner sur la voie publique ou y être déposées même momentanément.

La Ville ayant, par un précédent contrat, cédé la propriété des vases et boues extraites des canaux intérieurs communiquant avec la Basse-Deûle, l'entrepreneur ne pourra distraire aucune partie de ces matières.

Il demeurerait responsable envers le concessionnaire des boues de toutes les fraudes qui seront commises.

Article 27

Nature des vases et établissement de barrages et batardeaux.

L'entrepreneur ne pourra élever aucune réclamation sur la quantité de gravois, décombres, etc., qu'il aurait à retirer des aqueducs et égouts. Ces déblais seront considérés comme vases extraites et payées au même prix.

Les eaux qu'il sera nécessaire de retirer des aqueducs pour pouvoir opérer le curage dans les conditions déterminées à l'article précédent seront extraites aux frais de l'entrepreneur.

L'établissement des barrages ou batardeaux se fera également à ses frais. Ces barrages devront être arasés un peu au-dessus du niveau de

l'eau, ouverts et même enlevés complètement en cas de besoin, notamment pendant les pluies, afin d'empêcher les eaux de s'élever en amont et de produire des inondations, dont l'entrepreneur demeurera dans tous les cas seul et pleinement responsable.

Il devra, d'ailleurs, se conformer aux prescriptions qui lui seront données par écrit ou verbalement pour éviter ces inondations, et faute par lui ou ses ouvriers d'obtempérer aux injonctions des agents, ces derniers auront le droit d'y suppléer d'office sur-le-champ et à ses frais. Dès que les causes du danger auront disparu, l'entrepreneur devra aussitôt faire reprendre les travaux et les continuer jusqu'à leur complet achèvement.

L'argile et le bois employés pour les barrages seront complètement retirés des égouts; l'argile seule sera comptée pour l'extraction et le transport hors la ville dans des lieux que l'entrepreneur devra se procurer; le règlement se fera au même prix que celui porté pour la vase.

Article 28

Mode de travail.

Les curages en général seront exécutés à l'entreprise dans tous les égouts sans distinction et quelles que soient leurs dimensions.

L'extraction sera toujours opérée par les regards ou cuvettes et le curage sera fait complètement dans toute l'étendue des aqueducs.

Le Directeur des Travaux municipaux aura seul le droit d'apprécier quand, exceptionnellement, il sera nécessaire de procurer à l'entrepreneur des facilités plus grandes, mais seulement pour les aqueducs dont la hauteur ne dépasserait pas $0^{m}65$. Dans ce cas, l'ouverture des orifices supplémentaires et leur fermeture seraient faites aux frais de la Ville.

Article 29

Travail de nuit et difficulté du travail en général.

Pour le curage des ouvrages où coulent des eaux très chaudes, ou qui se trouvent sous les voies ferrées, et s'il y a lieu pour d'autres situations

exceptionnelles, l'entrepreneur sera tenu d'organiser des ateliers de nuit.

Le travail de nuit lui sera payé au cube en majorant de 30 % le prix du bordereau.

Le travail de jour ira de 5 heures du matin à 7 heures du soir, du 1er mars au 30 septembre, et de 7 heures du matin à 6 heures du soir, du 1er octobre au 28 février.

Lors du travail dans les voies de tramways, les ateliers devront être protégés, le jour par des drapeaux verts et la nuit par des feux verts placés en tête et en queue de la partie occupée.

L'entreprise est concédée tant sous l'empire des dispositions qui précèdent qu'en prévision des difficultés ou inconvénients inhérents au déversement des eaux de la distribution de la Ville dans les aqueducs et égouts, des eaux ménagères, pluviales ou industrielles coulant dans les fils d'eau, venant des bornes-fontaines ou déversées directement dans les aqueducs. En conséquence de ce qui vient d'être exposé, l'entrepreneur n'aura rien à réclamer touchant les difficultés du travail; les pertes de temps, les faux-frais qu'il aurait à subir et tous autres préjudices qui pourraient en résulter; les prix alloués à la série comprennent les bénéfices et pertes de l'entrepreneur. Les heures de nuit pour les ouvriers travaillant en régie seront payées doubles.

Article 30.

Contenance des tonneaux. Nettoyage des chaussées et trottoirs. Emploi de substances désinfectantes.

Les tonneaux devront toujours contenir le volume de vase exigé. Pour l'opération du chargement, on les placera contre les fils d'eau de manière à y laisser égoutter le peu d'eau qui pourra encore paraître à la surface du chargement; cette eau sera, au besoin, extraite du dessus du tonneau à la pelle. La chaussée ou le trottoir ne seront point salis. Le tonneau sera ensuite fermé hermétiquement, tant à l'avant qu'à l'arrière, où des trappes se trouveront disposées.

Avant le départ et au moment de suspendre le travail pour le repas, les ouvriers de l'entrepreneur, munis de bons balais et de seaux, seront tenus de laver l'emplacement à l'eau claire et de balayer sans amener la vase dans les bouches d'égouts.

Chaque fois qu'il en sera décidé ainsi par l'Administration, l'entrepreneur devra faire répandre, sur le lieu du travail, des produits désinfectants qui lui seront fournis par la Ville. Les regards seront remis en place, l'entrepreneur restant responsable des accidents qui pourraient survenir.

L'entrepreneur restera, d'ailleurs, dans toute l'étendue de son service, exclusivement garant et responsable envers la police, dont il devra respecter les règlements et prescriptions, ainsi qu'à l'égard des tiers en cas de dommages et accidents.

Article 31.

Visite des tonneaux et bateaux à l'Octroi.

La constatation et la vérification des vases extraites seront faites par les agents des Travaux municipaux, préposés au service des égouts.

L'entrepreneur devra, en outre, laisser visiter ses tonneaux par les préposés de l'octroi au passage des portes de la Ville. A cet effet, les conducteurs seront tenus, sans y être invités expressément, de s'arrêter en face du bureau de l'octroi, à la sortie et à la rentrée, et d'ouvrir les trappes du tonneau de manière à permettre la vérification.

Il en sera de même pour la visite des bateaux lors de leur passage au bureau d'octroi, toute facilité devra être laissée aux préposés.

CHAPITRE III

PRESCRIPTIONS RELATIVES AU CURAGE DES CANAUX

Article 32.

Mode de curage des canaux.

Le curage sera pratiqué à l'aide des bateaux et margottins et à la

drague à main. L'entrepreneur ne pourra se servir de la drague à vapeur que sur un ordre écrit du Directeur des Travaux municipaux.

Chaque bateau portera à l'avant et à l'arrière un numéro d'ordre et l'inscription : « Ville de Lille — Curage des canaux ».

Le travail sera payé au cube de vase extrait mesuré en bateau ; la vase ayant la consistance indiquée pour le curage des égouts et après épuisement à la pelle de l'eau venue à la surface. Chacun des bateaux, margottins, etc., devra être cubé. Le cube qui sera porté au compte sera celui déterminé par cette mensuration directe, relatée d'un barême établi pour chaque $0^{m}05$ de hauteur. Le cube trouvé sera déduit de 1/8 pour tenir compte du foisonnement.

Si le mesurage venait à être pratiqué au dépôt, il n'aurait lieu que 20 jours après le dépôt de façon que les terres soient convenablement tassées et desséchées. Le cube trouvé sera déduit de 1/20 pour tenir compte du foisonnement.

Artcle 33.

Bon état du matériel.

Tout le matériel sera tenu en bon état d'entretien, les bateaux seront nettoyés à fond, une fois par mois et désinfectés.

Article 34.

Mains-d'œuvre comprises dans le prix des dragages.

Le prix porté au bordereau pour le mètre cube de dragage comprend : l'extraction, la mise en bateau, le transport par eau jusqu'au dépôt de Saint-Hélène, la mise en dépôt sur une zone s'étendant à 50 mètres au-delà de l'arrête intérieure de la voie navigable, l'établissement et l'entretien de banquettes en terre pour retenir les vases.

Les distances supplémentaires de transport dans les dépôts seront payées aux prix du bordereau.

L'entrepreneur fournira, sans indemnité, les brouettes, planches de roulage, etc., et, en général, tout le matériel nécessaire au chargement et à la mise en dépôt des produits de dragages.

ARTICLE 35.

Enlèvement des briques, crons, etc.

L'entrepreneur sera tenu d'enlever, au même titre que la vase, les briques, crons, ferrailles et déchets de tous genres qui seraient rencontrés dans le lit du canal.

Les pavés rencontrés restent la propriété de la Ville.

ARTICLE 36.

Emploi de substances désinfectantes.

Au moment de la mise en dépôt des vases provenant des égouts ou canaux, l'entrepreneur sera tenu de répandre sur les boues les produits de désinfection qui lui seront fournis par la Ville.

ARTICLE 37.

Domicile de l'adjudicataire.

Quel que soit le lieu de sa résidence, l'entrepreneur devra faire élection de domicile à Lille, où toutes les notifications relatives à son son entreprise lui seront faites.

ARTICLE 38.

Paiement.

L'entrepreneur sera payé chaque mois. Il ne lui sera fait aucune retenue de garantie.

ARTICLE 39.

Conditions générales.

L'entrepreneur sera soumis, pour l'exécution de la présente entreprise, aux clauses et conditions générales imposées aux entrepreneurs de travaux communaux, par la circulaire préfectorale, en date du 30 novembre 1861.

En conséquence, en cas de désaccord, le différent ne pourra être porté que devant les Tribunaux administratifs.

Dressé par l'Ingénieur en Chef des Ponts et Chaussées,
Directeur des Travaux municipaux.
LEMOINE.

Lille, le 1er octobre 1910.

BORDEREAU DE PRIX

Les prix ci-après comprennent tous les faux-frais et bénéfices de l'entreprise ; ils ne peuvent être susceptibles de variations.

Les prix de journées d'ouvriers, chevaux, voitures ou tombereaux seuls ne sont pas soumis au rabais d'adjudication.

Nos D'ORDRE	INDICATION DES OUVRAGES	DÉSIGNATION de L'UNITÉ	PRIX de RÈGLEMENT	OBSERVATIONS
			fr. c.	
	CHAPITRE PREMIER			
	Journées.			
	1° Journées d'ouvriers, de chevaux.			
1	Journée de dix heures d'un dragueur ou cureur travaillant sous terre .	l'heure	0 60	Les prix s'entendent pr des ouvriers vigoureux, connaissant bien le travail auquel ils sont employés.
2	— à l'air libre	—	0 58	
3	— d'un terrassier	—	0 45	
4	— d'un marinier.	—	0 45	
5	— d'un manœuvre	—	0 38	
6	— d'un charretier	—	0 52	
7	— d'un cheval harnaché sans conducteur	—	0 65	
8	Les heures de nuit pour les ouvriers en régie, comprenant les frais d'éclairage, seront payées doubles	Observation	double	
9	Plus-value. — Travail exécuté les jours fériés, la matinée jusqu'à 2 heures, moitié en plus	—	1/2 en plus	
10	Après midi, double.	—	double	
	2° Location d'outils, tombereaux, etc.			Les prix s'entendent pour du matériel en bon état.
11	Une brouette par jour de 24 heures	la journée	0 10	
12	10 mètres courants de planches de roulage pour 24 heures.	10 mèt.	0 05	
13	Voie Decauville de $0^m,40$ à $0^m,60$ de largeur droite ou courbe, par journée de 24 heures.	1 —	0 02	

Nos d'ordre	INDICATION DES OUVRAGES	DÉSIGNATION de L'UNITÉ	PRIX de RÈGLEMENT	OBSERVATIONS
			fr. c.	
14	Wagon Decauville avec caisse à bascule équilibrée, cubant 300 à 500 litres, pour une voie de 0m,40 à 0m.60 de largeur, pour une journée de 24 heures.	chaque	0 50	
15	Un tombereau.	l'heure	0 08	
16	Voiture à quatre roues ou camion.	—	0 25	
17	Un tombereau citerne	—	0 04	
18	Une barque de dragueur et ses agrès, non compris le marinier. par journée de 24 heures	la journée	0 50	
19	Bateau de 10 à 50 tonneaux, avec ses agrès, non compris le marinier, par journée de 24 heures.	—	5 »	
20	Bateau d'un tonnage supérieur, par journée de 24 heures.	—	10 »	
21	Un outil quelconque de dragueur ou terrassier, par journée de 24 heures.	—	0 05	
	CHAPITRE II			
	I. — **Transports et Chargements.**			
	§ 1er. — **Transports.**			
22	Transport en brouette, en plaine ou en rampe, à la distance D, exprimée en mètres d'un mètre cube de déblais de toute nature retiré des égoûts, canaux, faux-puits, etc.	m. cube	0 005 D	La formule donne 0.15 par relai de 30 mètres.
23	Transport en tombereau à la distance D, exprimée en mètres d'un mètre cube de déblais de toute nature provenant des égoûts, canaux, etc.	—	0 50×0 00008 D	
24	Même transport, mais en wagon	—	0 50×0 00004 D	

Nos du bordereau	INDICATION DES OUVRAGES	DÉSIGNATION de L'UNITÉ	PRIX de RÈGLEMENT	OBSERVATIONS
			fr. c.	
25	Transport en bateau de tous déblais, provenant du curage des égoûts et canaux de la distance D	m. cube	$0\,50 \times \frac{0\,00004}{D}$	
26	Plus-value par mètre cube pour chaque écluse à franchir, les déblais étant extraits à la drague à bras	—	0 03	
	2. — **Chargements et Déchargements.**			
27	Chargement et déchargement en brouette, en tombereau ou en wagon, d'un mètre cube de déblais de tous genres, provenant des égoûts, canaux, etc.	—	0 25	
28	Chargement en bateau, compris transport à la brouette, à 50 mètres de distance, s'il y a lieu, d'un mètre cube de déblais de toute nature, provenant des égoûts, canaux, etc.	—	0 35	
29	Déchargement du bateau, comme il est dit ci-dessus	—	0 42	
	Les prix des chapitres 1 et 2 ne seront appliqués qu'à titre exceptionnel et lorsqu'il s'agira de travaux auxquels le chapitre 3 ne sera pas entièrement applicable.			
	CHAPITRE III			
	Dragages et Curages			
30	Extraction de boues, déblais de toute nature dans les égoûts et faux-puits, quelque soit la hauteur de l'eau qui les recouvre, transport souterrain, jusqu'à 50 mètres de distance, montage sur la chaussée, chargement en tombereau ou en tonneau, transport du lieu d'extraction au lieu de dépôt des produits de curage, soit directement soit par transbordement en bateau, déchargement, régalage et toutes mains-			Pour le mesurage et les conditions d'exécution on s'en tiendra aux prescriptions du cahier des charges. Ce prix est également applicable au curage du Canal du Sabot et du canal d'amenée des eaux à l'Ecole de Natation.

Nos d'ordre	DÉSIGNATION DES OUVRAGES	DÉSIGNATION de l'unité	PRIX de RÈGLEMENT	OBSERVATIONS
	d'œuvre, fourniture du matériel, barricadage des chantiers et éclairage, etc. Le mètre cube mesuré en tonneau, en tombereau ou en bateau, après enlèvement de l'eau et prévu transporté au dépôt de Sainte-Hélène.	m. cube	7 »	
31	Curage des égoûts à ciel ouvert, à toute profondeur sous le plan d'eau pour extraction de vases mélangées ou non de pierrailles, pavés, détritus de toutes sortes, de déblais de toute nature et de barrages en argile, transport jusqu'à une distance de 50 mètres, montage sur la chaussée, chargement en tombereau, en tonneau ou transbordement en bateau, transport du lieu d'extraction au lieu de dépôt par voie de terre ou par voie d'eau avec passages d'écluses, déchargement, transport du bateau jusqu'à 50 mètres, régalage et toutes mains-d'œuvre, fourniture de matériel, clairage et barricadages des chantiers. Le mètre cube mesuré et transporté comme il est dit à l'article 25.	—	3 50	Ce prix est applicable au curage du fossé de la rue Armand Carrel, fossé derrière les maisons de la rue d'Armentières, ruisseau des Sars, fossé des Elites, bassin du square Daubenton, bassin des Poissons Rouges, enlèvement des détritus dans la cunette des fortifications aux abords des portes.
32	Curage des cuvettes, branchements de cuvettes et puisards d'aqueducs pour extraction des boues y compris toutes mains-d'œuvre et fourniture comme au n° 30 et épuisements, s'il y a lieu, le mètre cube mesuré et transporté comme il est dit au n° 30	—	5 »	
	Par exception, ce prix est applicable au curage des canaux du Cirque, de la Monnaie, du Pont-de-Weppes, des Poissonceaux et Saint-Clément, du trou aux Anguilles, de la Rivièrette des Stations, du Fourchon, du Becquerel à l'intérieur de la Ville et des Hybernois, entre le boulevard de la Liberté et la rue du Molinel.			

Nos D'ORDRE	INDICATION DES OUVRAGES	DÉSIGNATION de L'UNITÉ	PRIX de RÈGLEMENT	OBSERVATIONS
			fr. c.	
33	Plus-value aux articles 30 et 32 lorsque le travail sera exécuté de nuit, ainsi qu'il est dit à l'article 29 du cahier des charges.	m. cube	30 °/o	
34	Dragage à la drague à main des fossés à ciel ouvert pour extraction de vases mélangées ou non de pierrailles, pavés, détritus de toutes sortes, jet sur berge, retroussement à un mètre de la crête, régalage et emmétrage au besoin, le mètre cube mesuré en dépôt sur la berge, après 20 jours d'extraction ou d'après les profils en travers levés tous les 10 mètres au plus, avant et après le curage ou mesuré en bateau, comme il est dit au n° 32 . . .	—	1 »	Ce prix est applicable au curage de l'Arbonnoise, tant à l'intérieur qu'à l'extérieur de la Ville, de la Chaude-Rivière, ou canaux passant dans la cunette des fortifications, depuis la Porte de Douai jusqu'à la Basse-Deûle. Aux fossés situés dans la cunette de la deuxième enceinte à la Porte Louis XIV et dans la cunette à la porte de Béthune.
35	Les mêmes vases que celles indiquées à l'article 34, draguées, chargées en bateaux, y compris transbordement des barques, des dragueurs dans les tombereaux-citernes, transport du lieu d'extraction au lieu de dépôt, le mètre cube, mesuré en barque après enlèvement de l'eau et sous déduction de 1/8 pour tenir compte du foissonnement.	—	3 75	
36	Dragage à la drague à bras dans les canaux couverts ou à ciel ouvert, à toutes profondeurs sous le niveau d'eau, des vases mélangées ou non de pierrailles, pavés ou détritus de toutes sortes, chargement en bateaux, transbordement s'il y a lieu, des barques des dragueurs dans les grands bateaux, transport du lieu d'extraction au lieu de dépôt passage s'il y a lieu de l'Écluse des Célestines, déchargement des bateaux et transport au dépôt jusqu'à une distance de 50 mèt. en plaine ou en rampe, comptée à partir de la crête du canal, mains-d'œuvre			

Nos d'ordre	INDICATION DES OUVRAGES	DÉSIGNATION de L'UNITÉ	PRIX de RÈGLEMENT	OBSERVATIONS
	diverses et fourniture de tous matériels. Le mètre cube mesuré en bateau, après enlèvement de l'eau et prévu déchargé au dépôt de Sainte-Hélène.	m. cube	3 75	
	Ce prix est applicable aux curages des canaux intérieurs, depuis l'écluse des Célestines jusqu'au collecteur de la rue Nationale. Au canal Maracci, au canal-siphon de la Citadelle, aux bassins de l'École de Natation, aux pièces d'eau du Bois de Boulogne, à la rivière traversant le Jardin Vauban — fossé alimentant le Grand-Carré.			
37	Dragage à la drague à bras de la partie de la Basse-Deûle, comprise entre le Marché du Château et le glacis des fortifications pour extraction de vases mélangées ou non de pierrailles, pavés ou détritus, chargement en bateau ou transbordement de la barque des dragueurs dans les pontons, transport du lieu d'extraction au dépôt, déchargement du bateau et transport en plaine ou en rampe jusqu'à une distance de 50 mètres au dépôt, comptée à partir de la crête du canal, mains-d'œuvre diverses et fourniture de tous matériels. Le mètre cube mesuré en bateau après enlèvement de l'eau et prévu transporté au dépôt de Sainte-Hélène.	—	2 »	
38	Dragage à la drague à bras des ports intérieurs de la Haute-Deûle et de la Moyenne-Deûle et des goulets d'accès à ces ports, pour extraction de vases mélangées ou non de pierrailles, pavés et détritus, chargement en bateau et transbordement s'il y a lieu, des barques des dragueurs dans les pontons, transport du lieu d'extraction			

Nos D'ORDRE	INDICATION DES OUVRAGES	DÉSIGNATION de L'UNITÉ	PRIX de RÈGLEMENT	OBSERVATIONS
			fr. c.	
	au lieu de dépôt. passage des écluses de la Barre et de Sainte-Hélène, déchargement et transport en plaine ou en rampe jusqu'à une distance de 50 mètres mesurée à partir de la crête du canal, mains-d'œuvre diverses et fournitures de tous matériels. Le mètre cube mesuré en bateau après enlèvement de l'eau et prévu déchargé au dépôt de Sainte-Hélène . . .	m. cube	3 »	
	Lorsque les curages dans les ports seront exécutés à la drague à vapeur, on emploiera les prix ci-après :			
39	Le mètre cube de dragage à la drague à vapeur de vases mélangées ou non de pierrailles, pavés, détritus de toutes sortes mesuré en bateau après enlèvement de l'eau, sera payé	—	1 »	
40	Le transport par eau à un hectomètre d'un mètre cube de vases draguées à la drague à vapeur, sera payé	—	0 015	
41	Le transport en brouette à un mètre en plaine ou en rampe d'un mètre cube de vases draguées à la drague à vapeur, sera payé	—	0 007	
42	Plus-value par mètre cube de vases draguées à la drague à vapeur pour chaque écluse à franchir.	—	0 03	
	CHAPITRE IV			
	Fournitures et Travaux divers.			
43	Fourniture de perches en saule pour la conduite des barques.	la pièce	0 65	

Nos D'ORDRE	INDICATION DES OUVRAGES	DÉSIGNATION de L'UNITÉ	PRIX de RÈGLEMENT	OBSERVATIONS
			fr. c.	
44	Démolition de câbles plats en aloës, formant le platelage des ponts-levis.	m. carré	2 20	
45	Fourniture et pose de câbles plats en aloës, clous spéciaux et toutes mains-d'œuvre compris.	—	25 »	
46	Fourniture et pose de fourrures en chêne dans l'intérieur des longerons des ponts.	mèt. lin.	5 »	
	Goudronnage au goudron végétal de Norwège :			
47	pour une couche	m. carré	0 24	
48	pour une couche en plus	—	0 18	
	Planches en chêne provenant des démolitions de bateaux, rendues à pied-d'œuvre :			
49	de 0m,04 d'épaisseur	—	5 75	
50	de 0m,03 d'épaisseur	—	4 25	
51	de 0m,02 d'épaisseur	—	3 25	
52	Clous de bateaux de 0m,08 à 0m,160	le cent	1 10	

VU :

Le Maire de Lille,

Ch. DELESALLE.

Dressé par l'Ingénieur en Chef des Ponts-et-Chaussées, Directeur des Travaux municipaux.

Lille, le

LEMOINE.

VU ET APPROUVÉ :

Lille, le

Pour le Préfet du Nord :

Le Conseiller de Préfecture délégué,

RICARD.

Aqueduc, rue Abélard.

DU 9 DÉCEMBRE 1910

Adjudication au profit de M. C. Guelton, entrepreneur à Lille, des travaux construction d'un aqueduc, rue Abélard, moyennant le prix de 23.447 fr. 56 c.

Enregistré le 11 janvier 1910, folio 64, case 14.

Répertoire n° 4564.

Lycée Fénelon. — Maîtresses d'internat.

Nous, Maire de la Ville de Lille,

Vu la loi du 5 avril 1884, art. 88;

Vu l'article 10 de la Convention intervenue le 19 décembre 1905, entre le Ministre de l'Instruction publique et l'Administration municipale ;

Arrêtons :

Article 1er, — Mlle Deruy est nommée maîtresse de l'Internat au Lycée Fénelon, aux appointements annuels de 1.400 francs (quatorze cents francs), et Mlle Parez est nommée, au même titre, dans ledit établissement, aux appointements annuels de 700 francs (sept cents francs); l'effet de ces nominations comptera à partir du 15 décembre 1910.

Article 2. — M. l'Adjoint délégué aux Finances et Mme la Directrice du Lycée Fénelon, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Hôtel-de-Ville, le 13 décembre 1910.

Le Maire de Lille,

Ch. DELESALLE.

Lycée Fénelon. Denrées.

DU 28 DÉCEMBRE 1910

Adjudication de la fourniture des denrées nécessaires au fonctionnement de l'Internat du Lycée Fénelon, pendant l'année 1911, au profit de :

1er Lot : *Viande de boucherie.* — M. Paul Lefebvre, boucher à Lille, moyennant 7.920 francs, rabais de 1 °/₀ déduit.

2e Lot : *Charcuterie.* — Mme Ruyssen, charcutière à Lille, moyennant 470 francs, rabais de 6 °/₀ déduit.

3e Lot : *Pain.* — M. Léon Delporte, boulanger à Lille, moyennant 1.200 francs, rabais de 20 °/₀ déduit.

4e Lot : *Bière.* — M. Henri Jooris, directeur de la Société Coopérative « La Grande Brasserie », de Lille, moyennant 1.117 fr. 50, rabais de 25 fr. 50 °/₀ déduit.

Enregistré le 4 février 1911, folio 80, case 13.

Répertoire n° 4706.

Bureau de Bienfaisance. — Administrateur.

Nous, Préfet du Département du Nord, Commandeur de l'Ordre de la Légion d'Honneur,

Vu les articles 1 et 4 de la loi du 5 août 1879,

Arrêtons :

Article 1er. — M. Titren, membre sortant de la Commission administrative du Bureau de Bienfaisance de Lille, est maintenu en fonctions.

Article 2. — M. Titren sortira d'exercice le 31 décembre 1914.

Article 3. — M. le Maire de Lille est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Lille, le 22 décembre 1910.

POUR EXPÉDITION CONFORME :

Le Conseiller de Préfecture,

A. RICARD.

POUR LE PRÉFET DU NORD :

Le Conseiller de Préfecture délégué,

REGNIER.

Bureau de Bienfaisance. — Statistique pour 1909.

DISPENSAIRES	PREMIÈRE CATÉGORIE				DEUXIÈME CATÉGORIE				TOTAL				PENSIONNÉS — Loi du 14 juillet 1905 — Individus — Au 31 décembre 1909	TOTAL des individus — Au 31 décembre 1909
	FAMILLES		INDIVIDUS		FAMILLES		INDIVIDUS		FAMILLES		INDIVIDUS			
	au 1er Janvier 1909	au 31 Décembre 1909	au 1er Janvier 1909	au 31 Décembre 1909	au 1er Janvier 1909	au 31 Décembre 1909	au 1er Janvier 1909	au 31 Décembre 1909	au 1er Janvier 1909	au 31 Décembre 1909	au 1er Janvier 1909	au 31 Décembre 1909		
Léonard Danel	814	755	2714	2459	139	152	773	863	953	907	3487	3322	580	3902
Louis Jonville	875	839	4005	3768	215	251	1289	1395	1090	1090	5294	5163	382	5545
Moulins	960	892	3476	3316	204	199	1128	1043	1164	1091	4604	4359	406	4765
Saint-Gabriel	1500	1421	5828	5578	308	321	1725	1675	1808	1742	7553	7253	663	7916
Adolphe Werquin	787	780	2613	2697	187	161	980	845	974	941	3593	3542	569	4111
Wazemmes	1180	1227	4111	4268	232	226	1165	1179	1412	1453	5276	5447	628	6075
TOTAUX	6116	5914	22747	22086	1285	1310	7060	7000	7401	7224	29807	29086	3228	32314
Individus secourus en troisième catégorie dans tous les dispensaires													—	3897
TOTAL GÉNÉRAL													—	36211

Recettes ordinaires

Locations diverses	127.468 01
Rentes sur l'État et revenus d'obligations	172.772 40
Rentes sur particuliers	139 02
Revenus divers	12.046 75
Subside municipal pour besoins courants	390.000 »
— avec destinations spéciales	44.000 »
Produit des concessions dans les cimetières	89.762 46
Produit du droit des pauvres sur les spectacles, etc.	41.153 26
Produit des troncs, aumônes, quêtes, etc.	29.496 95
Produits divers	25.280 92

Recettes extraordinaires.

Extraction d'argile et de pierres	800 »
Graines et fumures	161 81
Dons et legs, capital	1.000 »
Vente d'arbres	240 »
Encaissement sur les prix d'immeubles aliénés	110.949 32
Recettes d'ordre	900 »
Recettes supplémentaires	275.709 19
TOTAL DES RECETTES	1.321.880 09

Dépenses ordinaires.

Frais d'administration générale	38.739 06
Frais de régie des biens et de perception des revenus	39.845 53
Capitalisations d'arrérages	»
Frais de distribution de secours	56.860 98
Frais de secours médicaux	122.617 44
Frais des logements gratuits ou à prix réduits	14.875 25
A reporter	272.938 26

Report.	272.938 26

Secours.

Distributions stipulées par les donateurs	12.754 46
Fondations diverses, pensions, prébendes	35.645 86
Écoles de couture.	1.899 92
Primes de propreté et de belle conduite	3.813 90
Emploi du produit des troncs, aumônes, quêtes, etc.	31.235 94
Pensions de vieillards, d'incurables et d'enfants indigents	16.500 25
Pain de ménage	212.188 03
Viande, bouillon et comestibles	40.545 58
Pièces d'hiver, vêtements	35.593 42
Œuvre des lits en fer	3.321 67
Secours en argent	164.469 95
Traitement du personnel chargé des consultations de nourrissons et des visites aux accouchées pauvres . . .	10.199 96
Lait non écrémé pour les enfants du 1er âge. . . .	19.667 31
Emploi du subside municipal pour la protection des enfants du 1er âge	3.851 71

Dépenses extraordinaires.

Paiement d'une partie des droits de mutation et emploi des fonds et valeurs du legs Desmet	82.981 63
Emploi de dons et legs (Capital)	990 27
Dépenses d'ordre.	900 »
Dépenses supplémentaires	344.095 70
Total des Dépenses. . .	1.293.593 82

Dons et Legs.

Par arrêté préfectoral, en date du 13 mars 1909, le Bureau de Bienfaisance fut autorisé à accepter le legs universel fait en sa faveur par M. Alexandre Desmet, suivant son testament authentique du 10 décembre 1907.

Ce legs est actuellement grevé d'usufruits.

Par testament olographe du 22 juin 1908, M. Frédéric Scheibi, décédé le 25 décembre 1908, a légué au Bureau de Bienfaisance une somme de 1.000 francs, nette de tous frais et droits.

Par arrêté préfectoral du 29 décembre 1909, l'Administration charitable a été autorisée à accepter ce legs.

Suivant acte public en date du 10 juillet 1909, MM. Gustave et Louis Dubar ont fait donation au Bureau de Bienfaisance, d'une maison, sise Place aux Oignons, 7, à Lille, à condition de l'affecter à usage de logements à prix réduits pour les indigents.

Un arrêté préfectoral du 29 décembre 1909, autorisa l'Administration à accepter cette donation.

Hospices. — Administrateur.

Nous, Préfet du département du Nord. Commandeur de l'ordre de la Légion d'honneur;

Vu les articles 1 et 4 de la loi du 5 août 1879,

ARRÊTONS :

ARTICLE 1er. — M. le Docteur COMBEMALE, Membre sortant de la Commission administrative de l'Hospice de Lille, est maintenu en fonctions.

ARTICLE 2. — M. COMBEMALE sortira d'exercice le 31 décembre 1914.

ARTICLE 3. — M. le Maire de Lille est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Lille, le 22 décembre 1910.

POUR LE PRÉFET DU NORD :
Le Conseiller de Préfecture délégué,
REGNIER.

POUR EXPÉDITION CONFORME :
Le Conseiller de Préfecture,
A. RICARD.

Compagnie immobilière. — Administrateur.

Nous, Maire de la Ville de Lille,

Vu la loi du 5 avril 1884, art. 88;

Vu l'article 10 des statuts de la Cie Immobilière des habitations à bon marché,

ARRÊTONS :

ARTICLE 1er. — M. Albert DECROIX, membre du Conseil d'administration de la Cie Immobilière, nommé par la Ville, dont le mandat expire le 31 décembre 1910. est maintenu dans ses fonctions pour une nouvelle période de cinq années, à partir du 1er janvier 1911.

Article 2. — M. le Vice-Président du Conseil d'administration de ladite Compagnie est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Hôtel-de-Ville, le 27 décembre 1910.

Le Maire de Lille,

Ch. DELESALLE.

Crèches municipales. — Denrées.

DU 25 NOVEMBRE 1910

Adjudication de la fourniture des denrées alimentaires nécessaires au fonctionnement des Crèches municipales, pendant trois années, à partir du 1er décembre 1910, au profit de :

1er Lot : M. A. Ferrier, négociant à Lille, moyennant 1.861 fr. 62, rabais de 8 °/₀ déduit.

2e Lot : M. Victor Couvreur, négociant à Lille, moyennant 4.563 fr., rabais de 15 fr. 50 °/₀ déduit.

Enregistré le 24 décembre 1910, folio 56, case 3.

Répertoire n° 4485.

Fourneaux économiques. — Denrées.

DU 30 NOVEMBRE 1910

Soumission par M. Ch. Bulteel, négociant à Lille, pour la fourniture des denrées alimentaires nécessaires aux Fourneaux économiques (6e lot non adjugé le 28 octobre 1910), moyennant environ 1.350 francs.

Enregistré le 6 décembre 1910, folio 47, case 1.

Répertoire n° 4523.

Fondation Violette. — Prime. Attribution.

Nous, Maire de la Ville de Lille,

Vu la loi du 5 avril 1884, article 94 ;

Le testament de M. Henri VIOLETTE, léguant à la Ville cinq actions de la Compagnie Immobilière, pour le revenu en être attribué, chaque année, au locataire le plus méritant d'une maison de ladite Compagnie, par les soins de la Société des Sciences,

ARRÊTONS :

M. DESPITCH, Ovide, acquéreur de la maison, sise rue de Dieppe, 85, est désigné pour obtenir la prime Violette en 1910.

Hôtel-de-Ville, le 16 décembre 1910

Le Maire de Lille,

L. CREPY, Adjoint.

Invalides du Travail. — Administrateurs.

Nous, Maire de la Ville de Lille,

Vu la loi du 5 avril 1884, art. 88 ;

Le titre VI, article 13 des statuts de l'Œuvre des Invalides du Travail, approuvés par décret du 2 février 1881.

ARRÊTONS :

ARTICLE 1er. — M. Paul LE BLAN-BERNARD, industriel à Lille, est nommé pour une période de quatre années, à compter du 1er janvier 1911, membre de la Commission Administrative de l'Œuvre des Invalides du Travail, en remplacement de M. Paul LE BLAN, récemment décédé.

ARTICLE 2. — M. Maurice WALLAERT, industriel à Lille, membre de ladite Commission, dont le mandat expire le 31 décembre 1910, est

maintenu dans ses fonctions pour une nouvelle période de neuf années, à compter du 1er janvier 1911.

Article 3. — M. le Vice-Président de la Commission Administrative de l'Œuvre des Invalides du Travail est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Hôtel-de-Ville, le 27 décembre 1910.

Le Maire de Lille,

Ch. DELESALLE.

Finances. — Ouverture de crédits.

Exercice 1910.

DÉCRET DU 10 DÉCEMBRE 1910

Abattoirs. Travaux divers	Fr.	2.822 25
Location de terrain. Ristourne de loyer	Fr.	20 »
Aqueduc. Rue de Bourgogne. Construction.	Fr.	4.507 01
Élève-artiste. Subside de voyage	Fr.	100 »

Comptables spéciaux pour 1911.

Nous, Maire de la Ville de Lille,

Vu la loi du 5 avril 1884, art. 88 ;

Arrêtons :

Article 1er. — Sont nommés comptables spéciaux pour 1911 :

1° M. Gilquin, Chef de Bureau au Service des Finances et du Contrôle ; pour l'affranchissement de la correspondance et le paiement au comptant des menus frais, une somme de 1.000 francs sera mise à sa disposition ;

2° M. Favier, Chef du Bureau de l'État civil; pour achat de papier timbré, nécessaire aux expéditions des actes de l'État civil, à l'établissement des certificats de vie, ainsi que l'emploi du crédit inscrit au Budget et destiné à faciliter le mariage des indigents, une somme de 500 francs sera mise à sa disposition;

3° M. Desrousseaux, Chef du Bureau militaire, délégué aux Fêtes organisées par la Municipalité ; le montant de l'avance correspondra à l'importance des fêtes ;

4° M. Pergant, Chef de Bureau à la Direction des Travaux ; pour le paiement de la quinzaine des ouvriers employés au service des Travaux, une somme de 12.000 francs sera mise à sa disposition ;

5° M. Morel, Julien, employé au Bureau de l'Assistance publique ; pour le paiement des indemnités accordées aux familles nécessiteuses des réservistes et territoriaux, le montant de l'avance correspondra à l'importance des appels ;

6° M. Deully, Conservateur général des Musées ; pour le paiement des frais de transport des tableaux ou autres objets expédiés aux Musées contre remboursement, une somme de 300 francs sera mise à sa disposition ;

7° M. Gavelle, Directeur de l'École des Beaux-Arts ; pour le paiement des frais d'emballage et de transport des objets adressés à l'école contre remboursement, port et achat de modèles, avances aux modèles vivants, femmes de service et autres menus frais, une somme de 500 francs sera mise à sa disposition ;

8° M. Dehaudt, Georges, Directeur de l'École Régionale d'Architecture, pour le paiement des frais d'emballage et de transport des objets adressés à l'école contre remboursement, port et achat de modèles, avances diverses et autres frais, une somme de 500 francs sera mise à sa disposition ;

9° M. Dilly, Géry, Directeur des Entrepôts ; pour le paiement de la quinzaine des ouvriers portefaix, une somme de 2.000 francs sera mise à sa disposition ;

10° L'Agent spécial de l'Internat annexé au Lycée Fénelon ; pour affranchissement de la correspondance et menus frais, une somme de 500 francs sera mise à sa disposition.

Article 2. — Ces comptables rendront compte de l'emploi des fonds à eux confiés, conformément aux règles de la comptabilité publique.

Hôtel-de-Ville, le 23 décembre 1910.

Le Maire de Lille,
M. LAURENGE, Adjoint.

Droits de place et produits divers. — Statistique pour 1909.

DÉSIGNATION DES RECETTES	JANVIER	FÉVRIER	MARS	AVRIL	MAI	JUIN	JUILLET	AOUT	SEPTEMB.	OCTOBRE	NOVEMBRE	DÉCEMBRE	TOTAUX
MARCHÉS COUVERTS													
Saint-Nicolas	1.109 20	1.109 20	1.109 20	1.088 80	1.088 80	1.088 80	1.088 80	1.088 80	1.088 80	1.088 80	1.088 80	1.088 80	13.126 80
Château	320 04	320 04	344 83	338 05	338 05	338 05	355 46	349 66	349 66	349 66	349 66	338 05	4.061 21
Halles centrales	1.286 23	1.280 42	1.297 83	1.294 14	1.267 23	1.299 94	1.288 33	1.276 72	1.284 37	1.284 37	1.278 57	1.266 96	15.405 11
Gentil-Muiron	321 56	321 56	321 56	321 56	332 36	332 36	332 36	332 36	332 36	352 31	332 36	332 36	3.965 07
Nouvelle-Aventure	1.568 82	1.579 62	1.579 6.	1.590 87	1.589 72	1.589 72	1.611 77	1.567 67	1.578 47	1.622 57	1.620 03	1.643 23	19.142 11
Location de caves	62 »	62 »	62 »	62 »	66 »	66 »	66 »	64 »	64 »	66 »	64 »	66 »	770 »
MARCHÉS EN PLEIN AIR													
Beurre, Fruits, Légumes — Tickets	2.403 20	1.990 40	2.161 80	2.838 40	3.525 70	5.877 40	10.106 »	7.159 60	5.544 20	4.029 40	3.045 40	2.691 »	51.372 50
Beurre, Fruits, Légumes — Quittances	1.054 80	937 60	1.054 80	934 »	2.726 80	2.460 »	3.276 »	3.094 »	8.053 20	3.211 20	1.000 »	1.146 60	23.949 »
Saint-Michel	154 60	168 60	254 60	291 20	318 60	262 60	182 »	264 40	257 20	261 »	190 »	133 0	2.738 40
Étalagistes du Faisan — Quittances	2.972 88	2.640 »	2.984 40	2.634 88	2.993 04	2.678 40	2.970 »	2.663 04	2.946 96	2.993 04	2.647 68	2.972 88	34.097 20
Étalagistes du Faisan — Tickets	83 40	107 60	171 20	165 60	165 80	349 40	202 80	170 60	217 20	194 40	138 60	132 80	2.099 40
Fives	2.697 40	1.841 20	2.225 20	2.666 80	2.584 90	2.871 20	2.647 60	2.818 80	2.698 »	2.467 60	2.628 »	2.850 60	29.897 30
Nouvelle-Aventure	4.584 80	4.488 20	4.604 »	5.229 20	5.316 60	5.792 40	4 921 »	5.771 20	5.142 40	5.049 40	6.068 20	4.932 60	61.700 »
Wicar	339 »	177 »	188 »	206 »	202 »	253 »	169 »	252 »	178 »	147 80	227 »	177 40	2 526 20
Saint-Martin	22 20	19 »	17 20	21 40	18 20	21 80	11 60	16 40	14 80	6 »	11 40	8 80	188 80
Condé	58 80	59 »	71 »	52 40	63 20	62 60	50 80	68 80	58 20	50 40	67 60	75 40	738 20
Chevaux	122 »	114 50	130 25	113 50	143 50	196 75	123 50	141 75	156 75	150 »	138 25	191 »	1 721 75
Fleurs	116 40	136 60	155 40	213 »	263 »	234 »	285 40	153 »	233 20	309 40	282 60	180 20	2.592 20
Oiseaux	49 »	47 60	52 80	58 40	52 40	63 »	47 20	74 60	59 60	54 »	57 40	48 »	664 »
Chaises — Jardin Vauban	»	»	»	159 20	256 40	234 30	230 60	503 »	91 20	61 »	»	»	1.535 70
Chaises — Esplanade	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
Location de chaises à divers	48 »	27 »	»	30 »	9 »	14 »	18 »	4 »	»	»	»	»	180 »
Foire — Quittances	»	»	»	»	»	»	»	»	34.718 »	70 »	»	»	34.788 »
Foire — Tickets	»	»	»	»	»	»	»	610 20	1.352 »	»	»	»	1.962 20
Kermesses	»	128 75	216 25	1.254 30	1.125 60	998 55	689 75	1.201 75	25 50	19 »	»	»	5.659 45
Droits de crochet	750 70	729 80	699 30	789 40	979 50	813 50	988 70	781 60	791 40	950 60	866 »	822 60	9.954 10
Champ de patinage	17 40	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	17 40
ÉCHOPPES AMBULANTES													
Tickets de 2 fr. valables une semaine	342 »	482 »	404 »	406 »	468 »	554 »	592 »	578 »	596 »	574 »	542 »	434 »	5.972 »
Tickets de 5 fr. valables une semaine	1.450 »	1.255 »	1.220 »	1.205 »	1.310 »	1.380 »	1.535 »	1.595 »	1.545 »	1.625 »	1 485 »	1.485 »	17.090 »
Marchands de pommes de terre frites	409 »	407 »	330 »	504 »	284 »	461 »	260 »	453 »	454 »	476 »	402 »	457 »	4.897 »
Octroi (Marché aux Bestiaux)	1.732 50	1.472 85	2.872 40	1.346 50	2.142 90	3.726 70	1.300 45	2.044 65	3.968 20	2.970 60	2.145 80	3.969 80	29.693 35
TOTAUX	23.275 93	21.902 54	24.497 64	25.835 60	29.631 30	34.049 47	35.350 12	35.408 60	68.798 67	30.433 55	26.676 35	26.944 68	382.504 45

Alimentation. — Statistique pour 1909.

Cours moyens des denrées.

DÉSIGNATION DES OBJETS		PRIX MOYENS DE : JANVIER	FÉVRIER	MARS	AVRIL	MAI	JUIN	JUILLET	AOUT	SEPTEMBRE	OCTOBRE	NOVEMBRE	DÉCEMBRE	MOYENNE ANNUELLE
		fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.
Blé blanc . . .	l'hectolitre	17 38	17 81	18 40	18 50	21 »	21 75	21 38	19 75	18 04	17 62	17 44	17 81	18 90
» roux	»	17 12	17 66	18 »	19 50	20 50	21 12	20 62	19 24	17 54	16 62	16 38	17 12	18 46
Seigle	le quintal	18 »	18 »	18 »	17 75	18 38	18 88	19 »	18 30	18 »	18 »	17 12	17 »	18 04
Fèves	»	20 50	20 50	20 50	21 88	24 »	24 50	25 »	25 »	25 »	25 »	25 »	25 »	23 49
Avoine	»	17 94	18 25	18 50	18 87	20 88	21 75	22 »	22 »	19 90	17 50	17 75	18 25	19 46
Orge.	»	21 »	21 »	21 »	21 50	22 »	22 »	22 »	22 »	21 »	20 75	21 »	20 50	21 31
Haricots.	l'hectolitre	29 75	26 »	27 50	29 75	30 »	31 50	33 »	29 60	28 40	30 75	41 »	41 »	31 52
Pommes de terre .	le quintal	8 75	8 »	8 75	9 87	10 50	11 50	12 38	9 »	8 »	8 75	9 50	10 »	9 57
Paille.	les 750 k.	55 »	57 50	60 »	62 50	71 25	73 75	70 »	75 »	73 »	70 »	66 25	70 »	67 10
Foin	»	100 »	100 »	100 »	100 »	102 50	108 75	112 50	108 »	100 »	107 50	130 »	127 50	108 02
Pain de ménage. .	le kilogr.	» 28	» 26	» 28	» 28	» 31	» 32	» 31	» 30	» 28	» 27	» 27	» 27	» 30
Pain blanc	»	» 32	» 32	» 32	» 33	» 36	» 37	» 36	» 34	» 33	» 32	» 32	» 32	» 33
Pain de gruau. . .	»	» 34	» 34	» 34	» 34	» 38	» 39	» 38	» 36	» 35	» 34	» 34	» 34	» 35
Farine 1re qualité,	le quintal.	28 64	29 81	30 12	30 75	33 33	35 25	34 62	32 50	30 60	29 10	28 88	29 61	31 14
VIANDES														
Bœuf 1re qualité,	le kilog.	1 58	1 55	1 55	1 58	1 58	1 60	1 60	1 59	1 53	1 53	1 47	1 48	1 55
» 2e »	»	1 48	1 45	1 45	1 48	1 48	1 50	1 52	1 49	1 43	1 43	1 37	1 38	1 45
» 3e »	»	1 33	1 30	1 30	1 33	1 33	1 35	1 37	1 34	1 28	1 28	1 28	1 23	1 32
Vache 1re »	»	1 35	1 35	1 35	1 37	1 39	1 41	1 42	1 40	1 39	1 38	1 35	1 38	1 37
» 2e »	»	1 26	1 25	1 25	1 27	1 29	1 31	1 32	1 30	1 29	1 29	1 25	1 28	1 29
» 3e »	»	1 10	1 10	1 10	1 12	1 14	1 16	1 17	1 15	1 14	1 12	1 10	1 13	1 13
Taureau 1re »	»	1 31	1 32	1 33	1 33	1 33	1 35	1 33	1 32	1 32	1 30	1 28	1 33	1 32
» 2 »	»	1 21	1 22	1 23	1 23	1 23	1 25	1 23	1 22	1 22	1 20	1 18	1 20	1 23
» 3e »	»	1 06	1 08	1 08	1 08	1 08	1 10	1 08	1 07	1 07	1 05	1 03	1 05	1 07
Veau 1re »	»	2 17	2 19	2 15	2 16	2 24	2 09	1 98	1 92	1 92	2 »	1 96	1 94	2 06
» 2e »	»	2 07	2 04	2 04	2 01	2 09	1 94	1 84	1 78	1 78	1 87	1 81	1 81	1 92
» 3e »	»	1 88	1 88	1 84	1 85	1 94	1 79	1 69	1 65	1 63	1 72	1 66	1 65	1 76
Mouton 1re »	»	2 30	2 23	2 30	2 30	2 30	2 30	2 30	2 30	2 30	2 18	2 10	2 20	2 25
» 2e »	»	2 20	2 13	2 20	2 20	2 20	2 20	2 20	2 20	2 20	2 08	2 »	2 10	2 16
Porc 1re »	»	1 74	1 74	1 73	1 66	1 63	1 63	1 69	1 76	1 80	1 75	1 60	1 54	1 69
» 2e »	»	1 65	1 69	1 64	1 56	1 54	1 53	1 59	1 66	1 73	1 65	1 55	1 44	1 60
» 3e »	»	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—

NOTA. — Pour le mouton et le porc, les prix sont ceux de la vente à la cheville.

Prisée de la Saint-Rémy

servant au règlement des fermages payables en nature d'après les prix des grains déterminés par les mercuriales des trois marchés les plus voisins du 1er octobre 1909 (Jour de la Saint-Rémy).

DÉSIGNATION et QUALITÉS DES GRAINS	MARCHÉS DES 22 Septembre 1909	29 Septembre 1909	6 Octobre 1909	PRIX MOYENS des 3 MARCHÉS
BLÉ BLANC (l'hectolitre)				
1re qualité	18 »	18 »	17 50	17 83
2e qualité	17 50	17 50	17 »	17 33
3e qualité	16 »	16 »	16 »	16 »
BLÉ ROUX (l'hectolitre)				
1re qualité	17 50	17 50	16 50	17 16
2e qualité	16 50	16 »	15 50	16 »
3e qualité	15 50	15 »	15 »	15 16
SEIGLE (l'hectolitre)				
1re qualité	14 »	14 »	14 »	14 »
2e qualité	13 50	13 50	13 50	13 50
3e qualité	13 »	13 »	13 »	13 »
AVOINE (le quintal)				
1re qualité	17 50	17 50	17 50	17 50
2e qualité	17 »	17 »	17 »	17 »
3e qualité	16 »	16 »	16 »	16 »
FÉVES (l'hectolitre)				
1re qualité	21 »	21 »	21 »	21 »
2e qualité	20 »	20 »	20 »	20 »
3e qualité	19 »	19 »	19 »	19 »

Hôtel-de-Ville, le 6 octobre 1909.

Le Maire de Lille,

Ch. DELESALLE.

Laboratoire municipal.

Statistique mensuelle.

CLASSEMENT QUALITATIF DES ÉCHANTILLONS ANALYSÉS

dans le mois de Décembre 1910.

NATURE DES ÉCHANTILLONS	BONS	MAUVAIS non nuisibles	MAUVAIS nuisibles	FALSIFIÉS	TOTAL
Beurres et Fromages	84	—	—	59	143
Bières	37	—	—	—	37
Cafés, Thés et Chicorées	5	—	—	1	6
Cidres et Poirés	3	—	—	—	3
Chocolats et Cacaos	5	—	—	—	5
Confitures et Miels	—	—	—	—	—
Eaux et Glaces	4	—	35	—	39
Étains et Poteries	—	—	—	—	—
Farines	4	—	—	1	5
Huiles comestibles	2	—	—	—	2
Jouets et Colorants	—	—	—	—	—
Kirschs et Spiritueux divers	7	—	—	—	7
Laits	91	—	—	22	113
Pains et Pâtes	29	—	—	1	30
Parfumeries et Teintures	—	—	—	—	—
Pétroles	2	—	—	—	2
Poivres et Épices	13	—	—	—	13
Produits pharmaceutiques	—	—	—	—	—
Saindoux	4	—	—	—	4
Sirops, Liqueurs et Limonades	1	—	—	—	1
Sucreries et Confiseries	7	—	—	—	7
Viandes et Conserves	5	1	—	—	6
Vinaigres	4	—	—	—	4
Vins	59	4	—	6	69
Divers	3	1	—	—	4
TOTAL	369	6	35	90	500

Laboratoire municipal.

Statistique annuelle.

CLASSEMENT QUALITATIF DES ÉCHANTILLONS ANALYSÉS

pendant l'année 1910.

NATURE DES ÉCHANTILLONS	BONS	MAUVAIS non nuisibles	MAUVAIS nuisibles	FALSIFIÉS	TOTAL
Beurres et Fromages .	877	—	—	299	1176
Bières	481	—	—	8	489
Cafés, Thés et Chicorées	48	—	—	3	51
Cidres et Poirés. . . .	32	—	—	7	39
Chocolats et Cacaos. .	58	—	—	1	59
Confitures et Miels . .	27	—	—	5	32
Eaux et Glaces	82	—	464	—	546
Étains et Poteries. . .	3	2	—	—	5
Farines	62	2	—	11	75
Huiles comestibles . .	60	—	—	4	64
Jouets et Colorants . .	2	1	—	—	3
Kirschs et Spiritueux divers. . .	27	1	—	6	34
Laits.	1073	—	—	174	1247
Pains et Pâtes	191	2	—	1	194
Parfumeries et Teintures	—	—	—	—	—
Pétroles	2	—	—	—	2
Poivres et Épices . . .	106	—	—	9	115
Produits pharmaceutiques. . . .	—	—	—	—	—
Saindoux.	41	—	—	—	41
Sirops, Liqueurs et Limonades . .	23	—	—	1	24
Sucreries et Confiseries	65	—	—	—	65
Viandes et Conserves .	43	1	—	1	45
Vinaigres.	54	—	—	1	55
Vins.	1038	29	—	232	1299
Divers.	90	1	—	—	91
TOTAL. . . .	4485	39	464	763	5751

Distribution d'eau. — Statistique pour 1909.

LONGUEUR DE CANALISATION

Eaux d'Emmerin	178.489 m 11
Eaux de l'Arbonnoise	14.217 »
Ensemble	192.706 11

PRODUIT

Eaux d'Emmerin, consommation ménagère :

Robinet libre	83.581 05
Compteur (0 fr. 28)	313.503 80
Consommation industrielle (0 fr. 06)	74.815 74
Eaux de l'Arbonnoise (0 fr. 03)	30.681 66
Total du produit	502.582 25

CANALISATION EN MÈTRES COURANTS

EAUX D'EMMERIN

DIAMÈTRE	AU 31 DÉCEMBRE 1908	EN 1909	AU 31 DÉCEMBRE 1909
0.60	17.494 68	—	17.494 68
0.50	3.972 »	—	3.972 »
0.40	3.794 45	—	3.794 45
0.30	4.482 44	—	4.482 44
0.25	4.644 55	—	4.644 55
0.20	9.195 60	—	9.195 60
0.15	18.281 95	320 »	18.601 95
0.125	17.319 14	—	17.319 14
0.10	64.925 29	1.969 85	66.895 14
0.075	29.566 15	271 85	29.838 »
0.06	778 70	102 35	881 05
0.04	1.370 11	—	1.370 11
Total. . .	175.825 06	2.664 05	178.489 11

EAUX DE L'ARBONNOISE

DIAMÈTRE	AU 31 DÉCEMBRE 1908	EN 1909	AU 31 DÉCEMBRE 1909
0.50	4.010 95	—	4.010 95
0.40	774 95	—	774 95
0.30	4.906 30	—	4.906 30
0.25	669 »	—	669 »
0.20	1.770 80	—	1.770 80
0.15	1.256 50	—	1.256 50
0.125	155 »	—	155 »
0.100	670 50	—	670 50
0.075	3 »	—	3 »
Totaux . .	14.217 »	—	14.217 »

VOLUME D'EAU DISTRIBUÉE

	INDUSTRIELLE	MÉNAGÈRE		SERVICES PUBLICS	TOTAL
		AU ROBINET	AU COMPTEUR		
Concessions	289	3.557	9.798	»	»
Volume....	1.246.929	406.469	1.119.656	4.212.410	6.985.464

Quartier de l'Abattoir. — Eaux résiduaires.
Usine d'épuration.

DU 11 DÉCEMBRE 1910

Soumission par M. Degoix, ingénieur à Lille, contenant engagement par ce dernier à assurer le fonctionnement de l'Usine d'épuration des eaux résiduaires du Quartier de l'Abattoir, moyennant la somme forfaitaire de 4.800 francs par an.

Enregistré le 2 janvier 1911, folio 60, case 5.
Répertoire n° 4565.

Eaux potables. — Travaux de captation.

DU 19 DÉCEMBRE 1910

Soumission par M. Chartiez, entrepreneur à La Bassée, pour travaux de forage et de sondage dans la région de La Bassée, pour recherches d'eaux potables, moyennant environ 12.000 francs.

Enregistré le 6 janvier 1911, folio 61, case 17.
Répertoire n° 4640.

Bains municipaux. -- Serviettes.

DU 9 NOVEMBRE 1910

Soumission de MM. Lechien et Lefort, demeurant à Lille, pour la

fourniture des serviettes nécessaires au service des Bains municipaux, moyennant 842 fr. 90.

Enregistré le 15 novembre 1910. folio 35, case 18.

Répertoire n° 4367.

Sapeurs-Pompiers. — Fourrages

DU 30 DÉCEMBRE 1910

Adjudication au profit de M. Six-Waquiez, négociant à Lille, de la fourniture des fourrages et autres nourritures nécessaires aux chevaux du Bataillon des Sapeurs-Pompiers et des divers Services municipaux, pendant l'année 1911, moyennant environ 9.505 francs.

Enregistré, le 7 février 1911, folio 82, case 1.

Répertoire n° 4707.

Dénombrement. — Directeurs.

Nous, Maire de la Ville de Lille,

Vu le Décret du Président de la République en date du 12 décembre 1910;

Vu la loi du 5 avril 1884, art. 88,

Arrêtons :

Article 1er. — Sont nommés Directeurs des opérations du dénombrement de la population en 1911 :

MM. Marcelin Talon, Chef du Bureau des Élections;

Oscar Delonque, Chef du Bureau des Contributions.

Article 2. — Un arrêté ultérieur fixera la partie du travail spécialement attribuée à chacun des co-Directeurs.

Article 3. — M. le Secrétaire général de la Mairie est chargé d'installer ces agents dans leurs fonctions.

Hôtel-de-Ville, le 31 décembre 1910.

Le Maire de Lille,
M. LAURENGE, Adjoint.

Dactylographes.

Nous, Maire de la Ville de Lille,

Vu la loi du 5 avril 1884, article 88,

Arrêtons :

Article 1er. — Un congé de six mois, sans traitement, est accordé, pour raisons de santé et sur sa demande, à M. Denoyelle, Jules, employé au bureau des dactylographes.

Article 2. — M. le Secrétaire général est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Hôtel-de-Ville, le 28 décembre 1910.

Le Maire de Lille,
Ch. DELESALLE.

STATISTIQUE SANITAIRE DU MOIS DE DÉCEMBRE 1910

Fournie au Ministère de l'Intérieur, en exécution de la circulaire ministérielle du 25 novembre 1886

POPULATION : 205.625 habitants.

MARIAGES	DIVORCES	NAISSANCES (MORT-NÉS NON COMPRIS)			MORT-NÉS			DÉCÈS (mort-nés non compris)	ENFANTS MIS EN NOURRICE		
									NÉS *dans* la commune		NÉS *hors* de la commune. placés *dans* la commune.
		Légitimes	Illégitimes.	TOTAL	Légitimes	Illégitimes.	TOTAL		PLACÉS *hors* de la commune.	PLACÉS *dans* la commune.	
262	13	341	62	403	29	9	38	406	»	31	»

RÉPARTITION DES DÉCÈS PAR CAUSE ET PAR AGE (*Mort-nés non comptés*)

Nos d'ordre	CAUSES DE DÉCÈS	Moins de 1 an	De 1 à 19 ans	De 20 à 39 ans	De 40 à 59 ans	De 60 ans et au delà	TOTAUX
1	Fièvre typhoïde (typhus abdominal)	»	»	»	»	»	»
2	Typhus exanthématique	»	»	»	»	»	»
3	Fièvre intermittente et cachexie palustre	»	»	»	»	»	»
4	Variole	»	»	»	»	»	»
5	Rougeole	2	3	»	»	»	5
6	Scarlatine	»	3	»	»	»	3
7	Coqueluche	2	»	»	»	»	2
8	Diphtérie et croup	»	1	»	»	»	1
9	Grippe	3	»	1	3	5	12
10	Choléra asiatique	»	»	»	»	»	»
11	Choléra nostras	»	»	»	»	»	»
12	Autres maladies épidémiques	1	»	»	»	»	1
13	Tuberculose des poumons	»	5	23	13	4	45
14	Tuberculose des méninges	»	»	»	»	»	»
15	Autres tuberculoses	»	1	2	1	»	4
16	Cancer et autres tumeurs malignes	»	1	1	5	6	13
17	Méningite simple	5	5	»	»	»	10
18	Congestion, hémorragie et ramollissement du cerveau	»	»	1	12	28	41
19	Maladies organiques du cœur	»	1	4	7	17	29
20	Bronchite aiguë	11	5	»	»	»	16
21	— chronique	»	»	4	3	12	19
22	Pneumonie	2	2	3	1	12	20
23	Autres affections de l'appareil respiratoire (phtisie exceptée)	19	9	3	2	21	54
24	Affections de l'estomac (cancer excepté)	»	»	»	»	»	»
25	Diarrhée et entérite (au-dessous de deux ans)	16	1	»	»	»	»
26	Appendicite et typhlite	»	»	»	»	»	17
27	Hernies, obstructions intestinales	»	»	»	2	1	3
28	Cirrhose du foie	»	»	»	3	2	5
29	Néphrite aiguë et mal de Bright	»	1	3	5	9	18
30	Tumeurs non cancéreuses et autres affections des organes génitaux de la femme	»	»	»	»	»	»
31	Septicémie puerpérale (fièvre, péritonite, phlébite puerpérales)	»	»	»	»	»	»
32	Autres accidents de la grossesse et de l'accouchement	»	»	»	»	»	»
33	Débilité congénitale et vices de conformation	12	»	»	»	»	12
34	Sénilité	»	»	»	»	17	17
35	Morts violentes (suicide excepté)	»	2	1	1	5	9
36	Suicides	»	1	»	3	1	5
37	Autres maladies	13	6	6	6	11	42
38	Maladies inconnues ou mal définies	1	1	»	1	»	3
	TOTAUX	87	48	52	68	151	406

Services municipaux. — Statistiques pour 1909.

Secrétariat

Déclarations de débits de boissons

Créations	58
Reprises	1143
Transferts	62
Accidents de travail	6442

Contentieux.

	DÉPOSÉS	RETIRÉS	POUR CENT
Sommations, Command., Saisies, Protêts	1.250	550	44. »
Significations, Notifications	1.320	480	36.33
Assignations, Citations	940	440	46.80
Totaux	3.510		
Actes pour la Ville	302		
Total	3.812		

Bureau des Élections et Contributions.

ÉLECTIONS		CONTRIBUTIONS	
Électeurs inscrits	46.895	Maisons imposées. . . .	32.342
Additions	3.454	Articles de patente. . . .	16.472
Retranchements . . .	3.172	Cotes personnelles. . . .	24.103
Tribunal de Commerce. .	5.281	Chiens { Nombre d'articles	15.963
Prud'hommes.	5.706	Chiens { Produits	62.852
Élection Conseil d'Arrondissem^t.	1	Chevaux, voitures (nombre d'assujettis). .	795
— Tribunal de Commerce .	1	Billards, id. . .	243
		Vélocipèdes.	»
		Réclamations	1.832
		Déclarations	916

Élection du 16 Mai 1909. — Conseil d'arrondissement Canton Est.

BUREAUX	Inscrits	Votants	M. BUISINE	M. CARLIER	M. PRINGUET
13e Bureau A. rue du Long-Pot . .	1754	1227	366	719	130
13e — B. — . . .	1698	1213	353	693	160
14e — A. rue de Tournai. . .	1189	821	324	417	72
14e — B. — . . .	1196	844	306	436	100
Hellemmes.	2741	2041	308	1015	702
	8578	6146	1657	3280	1164

Tribunal de Commerce.

Électeurs inscrits. 5.281

	ÉLECTION du 5 décembre 1909. 1er Tour.	ÉLECTION du 19 décembre 1909. 2e Tour.
Un Président pour 2 ans :		
M. Verley, Charles . .	513	431
Quatre Juges titulaires pour 2 ans :		
MM. Vaillant, Eugène . .	487	405
Danel, Louis	509	423
Crépy, Lucien. . . .	511	422
Remy, Charles	514	424
Deux Juges suppléants pour 2 ans :		
MM. Ovigneur, Paul . . .	507	420
Descamps, Henri. . .	507	420

Cimetières.

PRODUIT DES CONCESSIONS EN 1909

CIMETIÈRES	DURÉE des CONCESSIONS	NOMBRE de Concessions.	PART REVENANT A LA VILLE	PART REVENANT AU BUREAU DE BIENFAISANCE	TOTAL
			fr. c.	fr. c.	fr. c.
Est. . . .	Perpétuelles	103	53.127 38	26.563 69	79.691 07
	30 ans . . .	396	48.564 78	24.282 39	72.847 17
	15 ans . . .	880	19.104 »	9.552 »	28.656 »
	Totaux. .	1.379	120.796 16	60.398 08	181.194 24
Sud . . .	Perpétuelles	41	26.229 18	13.114 59	39.343 77
	30 ans . . .	152	20.094 98	10.047 49	30.142 47
	15 ans . . .	556	12.159 60	6.079 80	18.239 40
	Totaux. .	749	58.483 76	29.241 88	87.725 64
TOTAUX pour les deux Cimetières.		2.128	179.279 92	89.639 96	268.919 88

PRODUIT DE LA RÉGIE

OBJET	EST	SUD	TOTAL pour les 2 Cimetières
	Fr.	Fr.	Fr.
Fosses à 3 francs pour adultes	2.763 »	1.563 »	4.326 »
— à 1 fr. 50 pour enfants	210 »	117 »	327 »
Croix provisoires à 0 fr. 50	570 50	309 »	879 50
Croix — à 1 franc	10 »	5 »	15 »
Exhumations	1.206 »	756 »	1.962 »
Approfondissements de fosses	574 50	270 »	844 50
Transports de corps	309 »	253 50	562 50
Travaux de terrassements divers	2.292 41	1.454 »	3.746 41
Ouvertures de caveaux	303 »	126 »	429 »
TOTAUX	8.238 41	4.853 50	13.091 91
Caveaux d'attente	1.243 »	344 »	1.587 »
Transports de tombes au magasin	»	»	»
Location d'herbages	»	»	»
Vente de signes et objets funéraires non réclamés par les familles	»	»	»

Vacations des Commissaires de Police.

Exhumations	3.380 »
Réceptions de corps	2.180 »
Mises en bière	3.960 »
Total	9.520 »

Bicyclettes. — Location. Marché.

DU 20 NOVEMBRE 1910

Entre les soussignés,

M. Charles DELESALLE, Maire de la Ville de Lille, demeurant en cette Ville ;

Agissant au nom de la Ville de Lille, sous réserve de l'approbation du Conseil municipal et la sanction de M. le Préfet du Nord,

Et M. Alfred CHATTELEYN, négociant, demeurant à Lille, boulevard de la Liberté, 55.

Il a été fait la convention suivante :

M. CHATTELEYN s'engage, envers la Ville de Lille, ce accepté par M. DELESALLE, ès qualité, à lui fournir en location les bicyclettes qui seraient nécessaires aux services de la Police et de l'Octroi, pendant une période de cinq années consécutives, à compter du premier octobre mil neuf cent dix.

Cette location est faite, moyennant un loyer annuel de cent quinze francs par bicyclette, lequel loyer sera payable par trimestre et à terme échu par mandat sur la Caisse de M. le Receveur municipal.

M. CHATTELEYN devra assurer régulièrement et sans interruption, par des machines en bon état, les services pour lesquels lesdites bicyclettes sont louées.

L'entretien de ces bicyclettes sera entièrement à la charge de M. CHATTELEYN, qui ne sera pas tenu de les renouveler chaque année; mais il est expressément convenu que, dans le cas où les machines fournies en location présenteraient un aspect d'ancienneté, M. le Maire de Lille aurait la faculté de les refuser et d'en exiger le remplacement sans délai.

Si les bicyclettes devaient être fournies en cours d'année par M. CHATTELEYN, le prix de location sera alors proportionnel au temps restant à courir sur l'année commencée.

En cas de service exceptionnel et sur une simple demande émanant de M. le Maire de Lille, M. Chatteleyn s'oblige à prêter immédiatement et ce gratuitement, aux Services de la Police, plusieurs machines en bon état.

Les frais des présentes seront supportées par M. Chatteleyn.

Fait et signé en double, à Lille, le vingt novembre mil neuf cent dix.

Le Maire de Lille,

A. CHATTELEYN. Ch. DELESALLE.

Vu et approuvé :
Lille, le 20 décembre 1910.
POUR LE PRÉFET DU NORD :
Le Conseiller de Préfecture délégué,
RICARD.

Pour la perception des droits d'enregistrement, le nombre de bicyclettes louées actuellement par M. Chatteleyn, est de huit.

Le Maire de Lille,
Ch. DELESALLE.

Enregistré à Lille, le 6 décembre 1910, folio 47, case 6. Reçu : Onze francs 50 centimes, décimes compris.

GUILLIER.

Sapeurs-Pompiers. — Caisse de Retraites. Modifications.

Nous, Maire de la Ville de Lille,

Vu le Décret du 10 novembre 1903, articles 3, 36 et 37, relatifs à l'organisation du corps des Sapeurs-Pompiers ;

Vu les délibérations du Conseil municipal des 5 mars, 26 juin, 6 juillet, 29 octobre et 15 novembre 1910, concernant le règlement de la Caisse de Retraites du bataillon des Sapeurs-Pompiers,

Arrêtons :

Article 1er. — Le règlement de la Caisse de Retraites en faveur des

Sapeurs-Pompiers de la Ville de Lille, approuvé par décret du 17 avril 1858, est modifié d'après les dispositions qui suivent; il s'applique au Commandant, aux Capitaines, Lieutenants, Sous-Lieutenants, Sous-Officiers, Caporaux, Clairons et Sapeurs-Pompiers.

Article 2. — Cette Caisse, propriété de la Ville, est gérée par l'Administration municipale, et soumise à toutes les règles de la comptabilité communale.

Article 3. — Les ressources de la Caisse se composent :

1° D'une portion de la subvention de l'État mise à la disposition de la Ville ;

2° Des subventions du Département ;

3° Des allocations ou subventions votées par le Conseil municipal et portées au Budget de la Ville ;

4° Du produit des dons et souscriptions des Compagnies d'assurances contre l'incendie, des incendiés et de toutes autres personnes ;

5° Des rentes sur l'État acquises avec les fonds de la Caisse restés sans emploi.

Article 4. — Le droit à la pension de retraite est acquis par vingt-cinq ans de services effectifs et cinquante ans d'âge, mais à la condition de justifier d'infirmités ou d'autres causes graves empêchant de continuer le service.

Article 5. — Tarif de la pension de retraite :

GRADES	APRÈS 25 ANS DE SERVICES	APRÈS 30 ANS DE SERVICES
Commandant	500 francs.	600 francs.
Capitaine.	400 —	500 —
Lieutenant	350 —	450 —
Sous-Lieutenant.	325 —	425 —
Sous-Officier	300 —	400 —
Caporaux.	300 —	400 —
Clairons	300 —	400 —
Sapeurs.	300 —	400 —

Article 6. — Tout sapeur-pompier démissionnaire ou exclu du corps, perd ses droits à la pension de retraite.

Article 7. — Tout pensionné condamné à une peine afflictive ou infamante, ou à une peine correctionnelle pour vol, escroquerie, abus de confiance ou attentat aux mœurs, sera privé de tout droit à la pension, sauf recours par l'intéressé auprès de la Commission visée dans l'article suivant, celle-ci pourra maintenir le droit à la pension par une décision motivée.

Article 8. — Les pensions de retraite sont accordées par délibération du Conseil municipal, sur la proposition d'une Commission présidée par le Maire et composée de deux Conseillers municipaux et de deux Membres du Conseil d'Administration du Bataillon. Ces quatre Membres sont désignés par le Maire.

La délibération du Conseil municipal n'est exécutoire qu'après approbation du Préfet.

Article 9. — Les demandes sont adressées, avec toutes les pièces justificatives au Maire qui, dans le mois de la date desdites demandes, réunit la Commission spéciale pour donner son avis.

Article 10. — Quel que soit l'avis de la Commission spéciale, toute demande de pension est toujours soumise au Conseil municipal.

Article 11. — Chaque année, une subvention sera inscrite au Budget municipal pour parfaire le paiement des pensions liquidées.

Les crédits nécessaires au paiement des pensions dont la liquidation serait demandée, ne seront votés que si les ressources ordinaires du Budget le permettent.

Article 12. — En cas de dissolution du Bataillon des Sapeurs-Pompiers de Lille, non suivie de réorganisation dans les trois mois, les pensions liquidées ou acquises à cette époque continuent à être versées.

Le décret qui ordonnera la liquidation de la Caisse, réglera l'emploi des fonds disponibles.

Article 13. — Tout règlement antérieur de la Caisse de Retraites des Sapeurs-Pompiers est abrogé.

Hôtel-de-Ville, le 1er décembre 1910

Le Maire de Lille,
LIÉGEOIS-SIX, Adjoint.

Service municipaux. — Imprimés.

DU 28 DÉCEMBRE 1910

Adjudication de la fourniture des imprimés nécessaires aux divers services municipaux, pendant les années 1911, 1912, 1913 et 1914, au profit de :

1er Lot. — La Société « La Gutenberg » de Lille, moyennant 8.775 fr., rabais de 41 fr. 50 °/₀ déduit.

2e Lot. — Ladite Société « La Gutenberg », moyennant 11.700 francs, rabais de 41 fr. 50 °/₀ déduit.

3e Lot. — La Société « G. Dubar et Cie » de Lille, moyennant 15.180 francs, rabais de 36 fr. 75 °/₀ déduit.

4e Lot. — Ladite Société « La Gutenberg », moyennant 10.080 francs, rabais, 37 °/₀ déduit.

5e Lot. — Ladite Société « La Gutenberg », moyennant 8.800 francs, rabais 45 °/₀ déduit.

Enregistré le 7 février 1911, folio 82, case 5.

Répertoire no 4705.

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté. — Égalité. — Fraternité.

VILLE DE LILLE — DÉPARTEMENT DU NORD

CAHIER DES CHARGES

ARTICLE 1er

L'entreprise a pour objet la livraison des imprimés nécessaires aux divers services municipaux de la Ville de Lille ; elle comprend cinq lots :

1er lot. — Administration municipale, Secrétariat, Archives, Contentieux, Bureau militaire, État Civil, Assistance, Contributions, Élections, Entrepôts, Cimetières, Musées, Théâtre.

2e lot — Travaux, Promenades et Jardins, Eaux, Éclairage, Bibliothèque, Écoles, Bureau d'hygiène, Police, Alimentation.

3e lot. — Finances et Contrôle, Économat, Octroi.

4e lot. — Bulletin administratif et procès-verbaux du Conseil, Rapports de Commissions.

5e lot. — Affiches, Enveloppes, Cartes, Chemises, Couvertures.

ARTICLE 2

L'entreprise commencera le 1er janvier 1911, pour prendre fin le 31 décembre 1914.

ARTICLE 3

La collection des imprimés en usage dans les différents services

municipaux est mise à la disposition des imprimeurs, à titre de simple renseignement et comme élément d'appréciation, sans qu'il puisse en résulter aucun engagement pour l'Administration municipale, qui se réserve la faculté de changer, à son gré, la composition et le format de ces modèles et d'employer pour ces modifications ou pour la création de nouveaux modèles, les caractères d'imprimerie qui lui conviendraient.

ARTICLE 4

Le papier qui sera affecté à l'impression pèsera par rame :

Papier blanc, format carré.	12	kilogr.	**Le prix de base du papier sera de 65 fr. les 100 kgs.**
Papier blanc, format raisin	15	—	
Papier pot	5	—	
Tellière	7	—	
Couronne.	8	—	
Écu	10	—	
Jésus	18	—	
Papier pour affiches, form. colombier.	9	—	

Toutefois, exception est faite pour le papier destiné aux lettres, qui ne pèsera que dix kilogrammes par rame, format coquille.

Tous ces papiers seront d'excellente qualité.

Toute fourniture inférieure en qualité ou en impression sera remplacée aux frais des adjudicataires.

Dans le cas où l'Administration demanderait du papier plus fort, il sera compté une surcharge de 0 fr. 65 au kilo ; 1 franc pour pâte à registre de force moyenne, 1 fr. 20 pour pâte à registre supérieure. Il ne sera pas compté de supplément pour papier de couleur; toutefois, il sera tenu compte de la coupe pour les formats autres que carré ou raisin.

Un spécimen des papiers prévus plus haut sera remis par le soumissionnaire, avant l'adjudication.

Les impressions seront identiques aux types joints au présent

cahier des charges, ou modifiés conformément aux instructions que recevront les adjudicataires.

Dans tous les cas, les prix fixés au devis resteront invariables.

Article 6

Les bilboquets seront typographiés ou lithographiés, au choix de l'Administration municipale. Dans le cas où la lithographie serait employée, le prix du tarif serait majoré de trente-cinq pour cent.

Article 7

L'entrepreneur est tenu de se pourvoir, immédiatement et en quantité suffisante, pour la composition complète des imprimés à fournir, de tous types des caractères employés en imprimerie, de manière à pouvoir exécuter sans retard, toutes les commandes qui lui sont faites. Il ne peut employer, pour les impressions typographiques que le caractère dont l'œil est en bon état et non usé.

Article 8

La réglure, que l'entrepreneur est toujours tenu d'exécuter, quand il en est requis, est payée en sus du prix de l'impression, d'après le tarif qui fait suite à celui des imprimés.

Article 9

Les tarifs de l'impression et de la réglure sont appliqués aux registres imprimés ou lithographiés, la reliure est payée en supplément ; l'Administration municipale peut faire exécuter cette reliure par toute autre personne que l'entrepreneur, si elle le juge convenable.

Article 10

Pour les brochures avec couverture, la couverture non imprimée

est payée comme papier, en sus des impressions ; si cette couverture est imprimée, elle est payée comme impression suivant le tarif.

ARTICLE 11

Pour les registres ou cahiers à imprimer ou lithographier sur papier timbré, l'Administration municipale fournit le papier. La valeur du papier non timbré qui eût dû être employé à cette impression est déduite du prix du tarif.

ARTICLE 12

Les adjudicataires seront tenus, conformément aux décrets du 10 août 1899, dits décrets Millerand, d'observer les conditions suivantes, en ce qui concerne l'exécution de leurs fournitures :

A. — Payer à leurs ouvriers un salaire courant de :

Typographe	Fr.	0.50	l'heure
Imprimeur d'une machine.		0.50	—
Imprimeur de deux machines		0.60	—
Lithographe		0.50	—
Transporteur.		0.60	—
Relieur		0.45	—

En ce qui concerne les relieurs, le salaire courant est celui ci-dessus indiqué ; toutefois, cette catégorie de travailleurs du livre comprenant diverses branches, il pourra être employé des ouvriers recevant un salaire minimum de 0 fr. 40, mais seulement dans la proportion de 50 pour cent des relieurs payés au salaire courant de 0 fr. 45 ;

B. — Arrêter à dix heures la durée de la journée normale de travail dans les ateliers. Les heures supplémentaires de travail faites par dérogation à la présente clause seront majorées de 25 %.

Cette majoration compte à partir de la onzième heure ;

C. — Assurer un jour de repos hebdomadaire aux ouvriers. Toutes heures faites le dimanche seront majorées de 50 %.

Article 13

Les fournitures courantes doivent être effectuées, au plus tard, dans les cinq jours de la commande, pour les modèles réglés, et dans les trois jours pour ceux non réglés. Les impressions extraordinaires, indiquées sur la demande comme pressées, sont livrées dans le délai strictement nécessaire pour l'exécution du travail. Les épreuves des procès-verbaux des séances et rapports de Commissions doivent être fournies à raison de deux feuilles par jour, et la livraison faite dans les 48 heures de la remise du bon à tirer. Les épreuves du Bulletin Administratif doivent être fournies à raison de 1 feuille par jour et la livraison faite dans les trois jours de la remise du bon à tirer.

L'adjudicataire devra fournir les épreuves prévues pour chaque travail commandé ; il ne pourra, dans aucun cas, invoquer le nombre de travaux qui pourraient lui être remis en même temps pour excuser un retard.

Article 14

Afin d'assurer l'application des dispositions de l'article qui précède, il est délivré par l'entrepreneur, tant pour la copie que pour le bon à tirer, des reçus indiquant le jour et l'heure de leur remise. Dans tous les cas de retard apporté à la fourniture, l'Administration municipale a le droit de prononcer la résiliation du marché, sous les conditions prévues ci-après.

Article 15

L'entrepreneur ne peut, dans aucun cas, refuser les travaux ordinaires ou extraordinaires que l'Administration juge à propos de lui confier. Cette dernière se réserve la faculté de faire exécuter d'urgence, par qui bon lui semble, les impressions extraordinaires.

Article 16

Il est formellement entendu que les adjudicataires ne pourront

prétendre fournir les objets non prévus au devis. Cependant, si le cas se présentait qu'ils dussent livrer des objets imprévus, le prix serait débattu préalablement à la commande pour appliquer, par analogie, un des prix du devis.

Tous travaux, même urgents, ne pourront être exécutés, si le bon de commande ne porte pas le visa de M. le Secrétaire général ou de son remplaçant.

Article 17

L'adjudicataire doit fournir à ses frais trois épreuves en quatre exemplaires ; les corrections et changements qui y sont apportés ne peuvent, en aucun cas, donner lieu à une augmentation de prix.

Les dernières épreuves seront faites sur le papier qui doit servir au tirage. Quel que soit le papier sur lequel est délivré le bon à tirer, l'adjudicataire ne peut s'en prévaloir pour effectuer le tirage sur un type différent de celui qui a été requis.

Les épreuves typographiques, avant d'être présentées à la Mairie, seront lues et rectifiées deux fois par le correcteur de l'imprimerie ; elles doivent être la reproduction exacte de la copie. Toute épreuve qui ne remplit pas ces conditions est rejetée et donne lieu à l'application d'une amende de cinq francs par feuille d'impression.

Article 18

Les imprimés destinés au service des bureaux sont fournis par paquets rognés carrément. Les publications administratives, bulletins, délibérations, etc..., sont fournis en feuilles non rognées. Tous ces imprimés sont remis, tant en épreuves que pour la livraison, directement au Service qui les a commandés, notamment en ce qui concerne l'Ecole des Beaux-Arts, le Conservatoire, les Musées et autres Services non installés dans la Mairie. Les imprimés doivent être portés par l'adjudicataire, rue de la Deûle, place du Concert, Palais des Beaux-Arts ou dans tout autre endroit désigné par le bon de commande. En ce qui concerne le bulletin administratif et les déli-

bérations du Conseil municipal, l'adjudicataire est tenu d'en continuer l'impression après l'expiration de son entreprise, pour tout ce qui appartient à la dernière année de ladite entreprise.

Article 19

Si les impressions commandées par l'Administration municipale ne sont pas livrées dans les délais prescrits, l'adjudicataire est passible, par chaque jour de retard, d'une amende de vingt-cinq pour cent, sur les objets dont la valeur ne dépasse pas trois francs, et dix pour cent sur ceux d'une valeur supérieure à trois francs.

Article 20

En cas de contestation sur la qualité des fournitures, le Maire statue et sa décision est provisoirement exécutoire.

Dans le cas où l'adjudicataire ne s'en rapporte pas à cette décision, la contestation est jugée définitivement par deux arbitres nommés, l'un par le Maire, l'autre par l'entrepreneur. En cas de désaccord, un troisième arbitre est désigné par M. le Préfet du département, sur la demande de la partie la plus diligente.

Les frais d'expertise sont à la charge de la partie qui succombe.

Ils sont toujours supportés en entier par l'entrepreneur quand une partie de la livraison, si minime qu'elle soit, a été rejetée par l'expertise.

Article 21

Toutes fournitures non conformes aux conditions du présent cahier des charges ou refusées à cause d'incorrections ou d'imperfections quelconques, sont laissées pour compte à l'adjudicataire et ne lui sont rendues qu'après avoir été remplacées à la satisfaction entière de l'Administration municipale. Un délai de vingt-quatre heures est accordé pour ce remplacement. Si les fournitures livrées alors sont

encore refusées, le Maire y pourvoit sur-le-champ aux frais et dépens de l'adjudicataire ; il en serait de même si ce dernier retardait ou discontinuait la fourniture ; le tout sans préjudice des dommages-intérêts qui pourraient être réclamés par la Ville et qui seraient réglés par voie d'expertise, comme il est dit en l'article dix-neuf.

Article 22

Le montant des différences en principal et frais, ainsi que les dommages-intérêts alloués, sont retenus sur les sommes dues par la Ville à l'adjudicataire, et, en cas d'insuffisance, sur le cautionnement fourni par ce dernier.

Article 23

Dans les cinq jours qui suivent l'expiration de chaque mois, l'entrepreneur est tenu de faire opérer la vérification de son compte préparé par lui sur papier non timbré et appuyé des bons de commande, signés à la livraison, par le chef de service intéressé, ainsi que d'un exemplaire de chacun des imprimés. Deux jours après cet apurement et nonobstant toute contestation, il produit sur timbre ses mémoires définitifs, établis quant à leur nombre et à la classification de leur détail, conformément aux instructions qui lui sont données.

Article 24

Dans les cas où l'adjudicataire donnerait lieu, dans le cours d'une année, à trois expertises dont les résultats lui seraient défavorables, le Maire pourrait prononcer la réalisation immédiate et faire procéder aussitôt à une nouvelle adjudication, à la folle enchère de l'entrepreneur pour le restant de son entreprise, sans qu'il y ait lieu de recourir aux voies judiciaires. L'entrepreneur s'oblige, par le fait même de la soumission par lui souscrite, à payer les différences qui pourraient résulter de cette nouvelle adjudication à la folle enchère ;

le cautionnement par lui versé reste affecté, jusqu'à due concurrence, à la garantie de cette obligation.

Article 25

L'adjudicataire ne peut céder tout ou partie de son marché sans une autorisation municipale, mais il est autorisé à faire confectionner les lithographies dans un autre établissement de Lille ; il est seul responsable et garant des fournitures qui, dans tous les cas, doivent remplir les conditions du présent cahier des charges.

Article 26

Il est expressément interdit à l'adjudicataire de donner communication à qui que ce soit des actes ou documents quelconques qui lui sont confiés pour l'impression. Toute infraction à cette défense donne lieu à la résiliation immédiate de son marché, sans préjudice des dommages-intérêts qui peuvent être réclamés et des poursuites qu'il y aurait lieu d'exercer conformément à la loi.

Article 27

Pour garantie de l'exécution de son marché, et de toutes les obligations résultant du présent cahier des charges, l'adjudicataire doit fournir, en espèces, en rentes sur l'Etat ou en toute autre valeur agréée par le Maire, un cautionnement dont les intérêts lui seront servis au taux de la Caisse des Dépôts et Consignations s'il est en espèces, et par le revenu intégral des titres déposés s'il est en rentes sur l'Etat ou en autres valeurs.

1er lot.	300	francs.
2e lot.	250	—
3e lot.	200	—
4e lot.	500	—
5e lot.	100	—

ARTICLE 28

Les frais d'affiches, de publications, les droits de timbre, d'enregistrement, expéditions et tous autres, résultant de l'adjudication, sont supportés par l'adjudicataire, qui doit en faire les versements comptant ou à première réquisition au bureau du Contentieux, au prorata de l'importance de chaque lot, rabais non déduit.

ARTICLE 29

L'adjudication est faite par voie de soumissions cachetées, écrites sur papier timbré, à tant pour cent de rabais sur l'ensemble des prix portés aux tarifs annexés au présent cahier des charges.

Nul n'est admis à soumissionner s'il ne justifie qu'il est imprimeur à Lille, qu'il y a son principal établissement et y est patenté en ladite qualité.

ARTICLE 30

Les soumissions rédigées conformément au modèle ci-après doivent être déposées à la Mairie, dans la boîte à ce destinée, avant l'heure fixée pour l'adjudication. Les soumissions déposées ne peuvent plus être retirées.

MODÈLE DE SOUMISSION

« Je, soussigné (nom et prénoms), imprimeur typographe, demeu-
» rant à Lille, après avoir pris connaissance du cahier des charges
» et des tarifs dressés pour la fourniture des imprimés nécessaires
» aux différents services de l'Administration municipale de Lille,
» pour quatre ans à partir du premier janvier mille neuf cent onze,
» offre de me rendre adjudicataire du... (premier, deuxième, etc.,

» en toutes lettres) lot de ladite fourniture, aux conditions dudit
» cahier des charges, et moyennant les prix portés auxdits tarifs,
» sur lesquels je consens un rabais de... (en toutes lettres) francs
» par cent francs.

» Je m'engage, en outre, à acquitter tous les frais d'affiches, in-
» sertions, timbres, enregistrement, expéditions et autres, auxquels
» donnera lieu la présente soumission, si elle est acceptée.

» Fait à Lille, le. . . . . »

Article 31

Au jour et à l'heure fixés par l'adjudication, les soumissions sont extraites de la boîte et ouvertes, séance tenante, en présence des soumissionnaires. Toute soumission présentée après l'ouverture de cette boîte est refusée.

Article 32

La fourniture est adjugée à celui des concurrents qui a souscrit le rabais le plus considérable. Dans le cas où l'offre la plus avantageuse est faite simultanément par plusieurs concurrents, une nouvelle adjudication a lieu sans désemparer, exclusivement entre eux, sur nouveaux rabais et à l'extinction des feux.

En cas de refus, par ces concurrents, de modifier leurs offres, l'adjudicataire sera désigné par la voie du sort.

Les rabais de la nouvelle adjudication ne pourront être inférieurs à ceux de la première.

Article 33

Le présent cahier des charges sera soumis à l'approbation de M. le Préfet du département et l'adjudication ne sera définitive qu'après semblable approbation.

Format 0.31 × 0.40

POT 5 KILOS	NOMBRE D'EXEMPLAIRES					
	100	500	1.000	5.000	10.000	20.000
In-16 recto	1 50	2 »	3 »	9 »	15 50	25 »
— recto-verso. . .	2 25	3 »	4 25	11 »	19 50	30 »
In-8° recto	2 25	3 25	4 25	15 »	24 50	40 »
— recto-verso. . .	3 75	5 50	6 75	18 »	29 »	48 »
In-4° recto.	3 50	5 »	7 25	20 »	36 75	70 »
— recto-verso. . .	5 »	7 25	9 75	24 »	43 50	80 »
1/2 feuille recto . . .	6 »	8 25	11 50	38 50	70 »	120 »
— recto-verso	9 50	12 »	15 »	45 »	80 »	135 »
Feuille recto.	11 50	15 »	20 »	60 »	106 50	204 »
— recto-verso . .	17 50	22 »	29 »	78 50	137 50	260 »
Double feuille recto. .	20 »	28 50	35 25	102 »	185 »	350 »
— recto-verso	32 »	43 50	51 »	130 »	230 »	420 »

Format 0.33 × 0.44

TELLIÈRE 7 KILOS	NOMBRE D'EXEMPLAIRES					
	100	500	1.000	5.000	10.000	20.000
In-16 recto.	1 75	3 25	4 25	11 »	18 »	31 »
— recto-verso. . .	2 60	4 25	5 25	13 50	23 »	38 »
In-8° recto.	2 75	4 25	6 »	17 75	28 »	50 »
— recto-verso. . .	4 25	6 »	8 »	20 50	33 »	58 »
In-4° recto.	4 25	5 75	8 50	25 »	45 »	80 »
— recto-verso. . .	6 »	8 »	11 25	29 »	50 »	88 »
1/2 feuille recto . . .	9 »	10 »	13 »	46 »	80 »	145 »
— recto-verso	12 50	15 50	18 »	53 »	90 »	160 »
Feuille recto.	15 »	17 50	25 »	72 »	128 »	235 »
— recto-verso . .	23 »	25 50	34 »	85 »	145 »	270 »
Double feuille recto .	25 »	36 »	40 »	130 »	240 »	425 »
— recto-verso	38 »	45 »	50 »	150 »	270 »	480 »

Format 0.36 × 0.46

COURONNÉ 8 KILOS	NOMBRE D'EXEMPLAIRES					
	100	500	1.000	5.000	10.000	20.000
In-16 recto.	2 »	3 75	4 75	12 50	19 »	35 »
— recto-verso. . .	3 »	5 25	6 »	14 50	24 »	43 »
In-8° recto	3 »	4 75	6 50	19 »	30 »	58 »
— recto-verso. . .	4 50	6 50	8 50	22 »	35 »	65 »
In-4° recto	4 50	6 50	9 50	30 »	47 50	85 »
— recto-verso. . .	6 50	8 75	12 50	35 »	55 »	97 »
1/2 feuille recto . . .	10 50	12 »	15 »	50 »	95 »	160 »
— recto-verso	14 »	17 »	21 »	60 »	110 »	180 »
Feuille recto.	16 »	20 50	27 50	84 50	160 »	290 »
— recto-verso . .	24 »	29 »	36 »	96 »	190 »	320 »
Double feuille recto .	27 »	38 »	47 »	150 »	280 »	515 »
— recto-verso	41 »	52 »	65 »	185 »	315 »	580 »

Format 0.40 × 0.52

ÉCU 10 KILOS	NOMBRE D'EXEMPLAIRES					
	100	500	1.000	5.000	10.000	20.000
In-16 recto.	2 50	4 »	5 »	15 50	25 »	40 »
— recto-verso. . .	3 50	5 50	6 75	18 »	30 »	48 »
In-8° recto.	3 50	5 75	8 »	21 »	37 50	60 »
— recto-verso. . .	4 75	7 50	9 75	25 »	45 »	70 »
In-4° recto.	5 50	8 »	11 50	35 »	56 »	115 »
— recto-verso. . .	8 50	11 »	15 50	42 »	66 »	125 »
1/2 feuille recto . . .	11 75	16 »	19 50	58 »	102 »	180 »
— recto-verso	17 »	23 »	27 »	70 »	118 »	210 »
Feuille recto.	20 50	26 50	33 »	91 »	170 »	340 »
— recto-verso . .	32 »	38 50	48 »	115 50	210 »	375 »
Double feuille recto .	37 50	48 »	62 »	190 »	350 »	650 »
— recto-verso	58 »	75 »	86 »	228 »	430 »	770 »

Format 0.45 × 0.56

CARRÉ 12 KILOS	NOMBRE D'EXEMPLAIRES					
	100	500	1.000	5.000	10.000	20.000
In-16 recto.	2 75	4 75	6 25	17 »	32 »	45 »
— recto-verso. . .	3 75	6 »	7 50	20 »	38 »	55 »
In-8° recto.	4 »	6 »	8 50	25 »	42 50	72 50
— recto-verso. . .	5 50	9 »	12 »	30 »	50 »	88 50
In-4° recto.	7 »	9 50	13 »	38 »	67 50	120 »
— recto-verso. . .	10 »	13 50	17 50	45 »	75 50	150 »
1/2 feuille recto . . .	13 50	17 50	23 »	69 »	115 »	210 »
— recto-verso	19 »	24 50	30 »	78 »	130 »	245 »
Feuille recto.	27 50	35 »	45 »	125 »	235 »	425 »
— recto-verso. .	42 50	52 50	62 50	150 »	265 »	475 »
Double feuille recto .	42 50	53 50	75 »	230 »	420 »	790 »
— recto-verso	65 »	85 »	105 »	280 »	480 »	900 »

Format 0.65 × 0.50

RAISIN 15 KILOS	NOMBRE D'EXEMPLAIRES					
	100	500	1.000	5.000	10.000	20.000
In-16 recto.	3 »	5 »	6 50	18 50	35 »	52 »
— recto-verso. . .	4 »	6 »	7 75	22 »	40 »	59 »
In-8° recto.	4 25	6 50	9 50	30 »	50 »	90 »
— recto-verso. . .	6 50	9 50	13 »	35 »	55 50	100 »
In-4° recto.	8 50	12 »	15 »	45 »	82 50	145 »
— recto-verso. . .	14 »	17 50	21 »	57 50	92 50	170 »
1/2 feuille recto . . .	15 »	20 »	27 »	80 »	145 »	270 »
— recto-verso	25 »	31 »	37 50	100 »	165 »	305 »
Feuille recto.	30 »	40 »	50 »	155 »	275 »	500 »
— recto-verso. .	50 »	60 »	70 »	190 »	320 »	600 »
Double feuille recto .	60 »	75 »	100 »	310 »	540 »	990 »
— recto-verso	85 »	110 »	135 »	350 »	610 »	1075 »

Format 0.75 × 0.56

JÉSUS 18 KILOS	NOMBRE D'EXEMPLAIRES					
	100	500	1.000	5.000	10 000	20.000
In-16 recto.	3 50	5 50	8 »	21 »	35 »	60 »
— recto-verso. . .	5 »	7 25	10 50	25 »	42 50	75 »
In-8° recto.	5 50	8 »	11 »	32 »	58 »	115 »
— recto-verso. . .	9 »	11 50	14 50	40 »	67 »	125 »
In-4° recto.	9 50	14 »	18 »	57 50	105 »	180 »
— recto-verso. . .	14 »	19 50	24 »	65 »	120 »	205 »
1/2 feuille recto . . .	18 »	24 »	33 »	95 »	175 »	330 »
— recto-verso	30 »	39 »	47 »	117 50	190 »	370 »
Feuille recto.	35 50	47 50	63 »	190 »	350 »	660 »
— recto-verso . .	59 »	70 »	87 »	240 »	390 »	720 »
Double feuille recto .	62 »	87 50	115 »	375 »	660 »	1250 »
— recto-verso	100 »	125 »	160 »	430 »	750 »	1375 »

OBSERVATIONS

Pour trouver les prix de 200, 300 et 400, on prend 25 °/₀ de la différence des prix de 100 à 500. Chaque cent au-dessus de 500 se compte sur 1/5 de la différence de 500 à 1.000. Chaque cent au-dessus de 1.000 se compte par 1/40 de la différence des prix de 1.000 à 5.000. Chaque cent au-dessus de 5.000 se compte par 1/50 de la différence des prix de 5.000 à 10.000. Chaque cent au-dessus de 10.000 se compte par 1/100 de la différence des prix de 10.000 à 20.000.

Affiches format colombier

	NOMBRE						
	50	75	100	200	300	400	500
	Fr.	Fr.	Fr.	Fr.	Fr.	Fr.	Fr.
Quart	5 »	6 »	7 »	11 »	15 »	19 »	23 »
Demi.	7 »	9 »	11 »	18 »	25 »	32 »	39 »
Colombier	12 »	15 »	18 »	29 »	40 »	50 »	60 »
Double colombier. . . .	20 »	24 »	28 »	42 »	56 »	69 »	82 »

Enveloppes bulle, papier fort

Dimensions c/m	0,14,5 × 0,11,5.	Le cent	0 75
—	0,17 × 0,11	—	1 »
—	0,19 × 0,13	—	1 25
—	0,22 × 0,14,5	—	2 25
—	0,25 × 0,16	—	3 »
—	0,26,5 × 0,17,5	—	3 50
—	0,27 × 0,21	—	4 »
—	0,29 × 0,22,5	—	4 50
—	0,32 × 0,24	—	5 50
—	0,41 × 0,28	—	10 »

Carton format raisin de 70 kilos

	NOMBRE						
	100	200	300	500	1000	2000	3000
1/64 du format.	1 25	2 25	3 »	4 50	8 »	15 »	22 »
1/32 d°	1 50	2 75	3 50	6 »	10 »	17 »	24 »
1/16 d°	3 »	4 80	6 »	9 »	15 »	25 »	35 »
1/8 d°	6 »	8 50	11 »	15 »	25 »	43 »	61 »
1/4 d°	11 »	15 »	19 »	26 »	41 »	66 »	90 »

Chemises de Dossiers et Couvertures de Brochures

	NOMBRE				
	100	200	300	500	1.000
Bulle glacé 1/2 feuille (format raisin de 25 kilos).	5 »	7 »	9 »	14 »	25 »
Simili-Japon 1/2 feuille (format raisin de 25 kilos).	6 »	10 »	14 »	22 »	40 »
Bulle glacé 1/2 feuille (format Jésus de 40 kilos).	6 »	10 50	15 »	23 »	45 »

Réglures

	1/2 FEUILLE CARRÉ et au-dessous		FEUILLE CARRÉ		FEUILLE RAISIN		FEUILLE JÉSUS	
	1 ligné	2 lignés	1 ligné	2 lignés	1 ligné	2 lignés	1 ligné	2 lignés
100	0 50	0 80	0 80	1 20	1 20	1 80	1 80	2 40
200	0 80	1 20	1 20	1 80	1 80	2 70	2 70	3 60
300	1 10	1 60	1 60	2 40	2 40	3 60	3 60	4 80
400	1 35	2 »	2 »	3 »	3 »	4 50	4 50	6 »
500	1 60	2 40	2 40	3 60	3 60	5 40	5 40	7 20
600	1 80	2 75	2 75	4 10	4 10	6 15	6 15	8 20
700	2 05	3 10	3 10	4 60	4 60	6 90	6 90	9 20
800	2 25	3 40	3 40	5 10	5 10	7 65	7 65	10 20
900	2 50	3 70	3 70	5 60	5 60	8 20	8 20	11 20
1000	2 70	4 »	4 »	6 »	6 »	9 »	9 »	12 »

La réglure recto et verso sera payée double ; les pointillés mis dans la composition ne seront jamais comptés comme réglure.

Fait et dressé en l'Hôtel de Ville de Lille, le dix novembre mil neuf cent dix.

Le Maire de Lille,
CH. DELESALLE.

10.1215 G. DUBAR & Cie, IMP. LILLE

BULLETIN ADMINISTRATIF

DE LA VILLE DE LILLE

ANNÉE 1910

TABLE ANALYTIQUE DES MATIÈRES

A. — *Administration municipale. — Affaires générales.*
B. — *Bâtiments. — Travaux. — Voirie. — Immeubles.*
C. — *Beaux-Arts.*
D. — *Enseignement.*
E. — *Etablissements publics. — Personnes morales. — Sociétés.*
F. — *Finances.*
G. — *Salubrité. — Sécurité.*
H. — *Services municipaux.*

A

Administration municipale. — Affaires générales.

Administration municipale : PAGES

Liste préparatoire du Jury. — Délégation Brackers d'Hugo . . 220

Baux :

Locations diverses :

Palais d'Été. Patinage à roulettes. Convention Meïer. 593
Terres à Bénifontaine. Decobert. 4
Presbytère de l'église Saint-Martin d'Esquermes. Selosse . . . 4

PAGES

Terrain à Saint-André. Docteur Calmette. 557
Maison rue Sainte-Catherine. Thuilliez 593
Immeuble, rue d'Isly. Prorogation de bail. Robart 104
Locations temporaires de terrains communaux. 5-557
Prises en bail. — Écoles. Terrain. Faubourg des Postes. Grotard. 592
Maison, rue des Fossés-Neuf. Bonte. . . . 222
Terrains militaires. Foire Champ de Mars. 592
Meeting d'aviation. Champ de manœuvre de Ronchin. 557
Monument Pierre Legrand. Square Daubenton. 558
Octroi. Pont de Canteleu. Domaines. 220
Police et Sapeurs-Pompiers. Poste, rue de Cassel. Fichelle 698
Recherches d'eau potable. Terrains à Douvrin. . . . 221 697

Contentieux :

Affaire Collin. — Propreté publique. Décision du Conseil d'État. 611

Fêtes. Cérémonies :

Braderie. — Mesures d'ordre 405
Mi-Carême. — Mesures d'ordre 60
Programme 51
Résultats du Concours 108
Siège de Lille. — Fête commémorative. Programme 558
Pièces d'artifices. Marché De Bar 104
Illuminations. Marché Ravet 597
Mesures d'ordre 559
Monument Pierre Legrand. — Inauguration. Mesures d'ordre. 325
Fête communale. — Programme. 312
Mesures d'ordre. 223 323-324
Illuminations. Marché. Hillaireau. 560
— — Montaigne 596
Remise de date 222

PAGES

Fête Nationale. — Programme 401
Mesures d'ordre. 404-409
Feu d'artifice. Marché De Bar. 561
Bals populaires. Marché Delrue-Blanquart. 561
Revue des troupes. Tribunes. Marché Hillaireau 562
Foire annuelle. — Prorogation 560
Décorations lumineuses. Marché Ravet. 561
Postes de Pompiers et de Police. Marché Sion 596
Exposition de Bruxelles. — Délégués. Rapport de M. Duponchelle 408
Concours National agricole. — Travaux d'installation. Marché Tournant 326
Mesures d'ordre. 224-225
Courses de Lille. — Traité. Renouvellement. 598
Fêtes de Fives-Saint-Maurice. — Mesures d'ordre 223
Comité. Nomination 105
Fêtes de Moulins-Lille et du Canton sud. — Mesures d'ordre . . 406
Comité. Nomination 106
Course cycliste du Tour de France. — Mesures d'ordre 226-325
Meeting d'aviation. — Mesures d'ordre 407
Hangars. Marché Bessonneau. 597
Clôture. Marché Houdart 598
Tentes et clôtures. Marché Wiart. 597

Police administrative :

Affichage. — Désignation des emplacements. 601
Travail des enfants et des femmes. — Certificat d'aptitude physique. Délivrance. 116
Repos hebdomadaire. — Dérogation. Jours de fête locale. . . . 700
Élections. — Chambre des Députés. Convocation des électeurs et délimitation des bureaux 226
Ouverture du scrutin. Horaire 232
Résultats des 1er et 2e tours 233
Conseils général et d'arrondissement. Convocation des électeurs. 410

PAGES

Conseil des Prud'hommes. Listes électorales. Révision . . . 114
État civil. — Délégation Baré. 400-589
Danel, Désiré. 104
Danel, Léonard. 556
Duponchelle 220-400-556
Gronier. 400-589
Guiselin 4
Lesot. 589
Lessenne. 589
Ovigneur. 589
Pajot. 589
Médecins. Nominations pour 1910 5
— — 1911 701
Peseur-Juré. — Nomination Noulet. 117
Dénombrement de 1911. — Directeurs. Nomination. 764

Administrations diverses :

Agent consulaire. — Allemagne. Vice-Consul. Bastin. 117
Agents de change. — Chambre syndicale pour 1911. 703
Bourse des valeurs. — Heures d'ouverture 237
Impôts et contributions. — Statistiques pour 1908 416
Guerre. — Statistique pour 1909 68
Recrutement de 1910. Inscription. Avis. 562
Justice. — Prud hommes. Statistique pour 1909 64

B

Bâtiments. — Immeubles. — Travaux. — Voirie.

Bâtiments :

Entretien. — Travaux de zingage et couvertures en plomb. Adjudication Vanhémens 119

PAGES

Chauffage. — Réparations et entretien. Marché Morel 118
Appareils à vapeur et entretien. Marché Courtaud-Garnier, Gil et Cie. 118
Charbons. Marché Cie des Mines de Lens. 608
Cie des Mines d'Ostricourt 566
Éclairage. — Fournitures électriques. Adjudication Bouchery. . 32
(*Voir cahier des charges, Bulletin* 1909. *n° XIII*).
Hôtel de Ville. — Paratonnerres. Réfection. Marché Leclercq. . 238
Palais des Beaux-Arts. — Paratonnerres. Réfection. Marché Leclercq 238
Ancien Théâtre. — Chauffage. Entretien des appareils. Marché Courtaud, Garnier, Gil et Cie. 608
Nouveau Théâtre. — Maquette. Marché Allard. 119
Commissions d'examen. Travaux en ciment armé. Nominatn 7
Machinerie. Projet. Nomination. 8
Travaux en béton armé. Adjudication par concours. Sté générale des Constructions en béton armé 239
Travaux d'étanchéité. Marché Tancré 565
Machinerie et rideau métallique. Adjudication par concours. Wessbecher-Odoux 703
Ventilation et chauffage. Adjudication Grouvelle, Arquembourg et Cie. 565
Façade en pierre de Savonnières. Marché Tancré 565
Musée d'histoire naturelle et houiller. — Vitrine. Transformation. Marché Tatoux 564
Chauffage. Installation. Adjudication Sée 699
Faculté de Médecine. — Laboratoire. Travaux d'aménagement. Adjudications diverses 566
Institut de physique. — Appareils de chauffage. Réparation. Marché Sée. 118
Lycée Faidherbe. — Travaux. Adjudications diverses. 77
Lycée Fénelon. — Vidange des fosses d'aisances. Marché Régnier 238
Groupes scolaires. — Rue Dupetit-Thouars. Construction. Adjudications diverses. 706-707

PAGES

École Turgot. Faubourg des Postes. Adjudications diverses. 704
École maternelle. Faubourg des Postes. Adjudicat. diverses. 705
Église Saint-Étienne. — Toiture. Reconstruction. Adjudications Lys-Tancré et Évin 708
Ecole de natation. — Alimentation des bassins. Adjudication Dutilleul frères. 327
Établissement de bains de la rue des Sarrazins. — Aménagements. Marché Joncquez frères 326
Objets mobiliers. Marché Sobrie 327
Alimentation des générateurs. Marché Sté Chaudronnerie de Moulins-Lille. 327
Laboratoire municipal. — Chauffage. Marché Declercq 238
Institut Pasteur. — Appareils électriques. Marché Heller . . . 609
Étuve. Marché Joncquez. 610
Matelas d'amiante. Marché Bonnet 609
Postes de police et de pompiers à Fives. — Construction. Adjudications diverses 703
Monuments du Souvenir Français. — Cimetière du Sud. Marché Deffrennes 610

Immeubles :

Achats. — Abélard (rue). Labbe-Vigneron 424
Bernos (rue). Herbeaux. 712
Étaques (rue des). Henry 712
Louvière (rue de la). Madoux 8
Prieuré, 32 (rue du). Poulnot 713
— 36-38 (rue du). Bernos. 712
Reigneaux (place des). Acte rectificatif. Consorts Jaclin . . 567
Échanges. — Abélard (rue). Élargissements. Opérations diverses 708
Canteleu (rue de). Thiriez-Miellez 9
Expropriations. — Théâtre (place du). Acquiescement Caullet-Lewalle 9
Ventes. — Carnot (Bd.). Prestat. 567
Carnot (Bd). Sté Immobilière des Grands Boulevards. . . . 714
— (Bd). Sté civile l'Iris 568

PAGES

Étaques (rue des). Fray 714
Guillaume Tell (rue). Sté d'habitations à bon marché « La Municipale ». 713
La Bassée prolongée (rue de). Bonte 713
Maubeuge (rue de). Hautecœur 568
Simon Vollant (place). Blin 568
Valenciennes (rue de). Gadenne-Mamet. 328

Tramways :

Droits de stationnement. — Interprétation du contrat. Arrêt du Conseil de Préfecture 10
Ligne S. — Tracé Réponse à un vœu du Conseil municipal . . 714
Lignes F. M. T. V et X. — Tableaux d'horaires. Approbation. . 61-63

Promenades et Jardins :

Jardin Botanique. — Serre. Marché Deveugle. 610
Bois de la Deûle. — Grand carré. Entretien des berges. Marché Delefosse. 328

Voirie :

Règlement. — Constructions. Modifications. 617
Palissades et barricadages. Modifications 18
Interruptions de circulation. — Armand Carrel (rue). 425
Ban de Wedde (rue). 329
Belfort (Bd de) 619
Cuvier (avenue). 119-716
Esplanade (façade de l'). 224-225
Marronniers (allée des) 119-224-225
Mathias-Delobel (avenue) 119-716
Prieuré (place et rue du) 716
Robleds (rue des) 329
Saint-André (rue). 618
Saint-Pierre (rue). 716
Soubise (Avenue de) 119

PAGES

Dénominations de rues. — Origine historique 153
Bourse (rue de la) 72
Carnot (Bd) 19
Delphin-Petit (rue) 19
Émile Salomé (rue). Remerciement de la famille 697
Source (rue de la) 19
Université (place de l') 20
Urinoirs. — Fourniture. Marché Larivière 568-718
Canaux et égouts. — Enlèvement des vases. Marché Beauvois 72-120
Curage. Adjudication Delefosse. Cahier des charges 719
Basse-Deûle. Curage. Adjudication Delefosse 621
Pavages. — Fourniture de pavés. Adjudications Cie Française et Longré 239-619
Travaux. Diverses rues. Adjudication Colin 620
La Bassée prolongée (rue de). Adjudication Colin 718
Montagnards, Gutenberg et Adolphe-Casse. (rues des) Travaux. Adjudication Degrave et Colin 718
Aqueducs. — Constructions. Adjudication Guelton, Joncquez, Carlier 621
Abelard (rue) Adjudication Guelton 745
Armand-Carrel (rue) Adjudication Carlier 569
La Bassée prolongée (rue de) Adjudication Joncquez 718
Propreté publique. — Procès Colin. Décision du Conseil d'État. 611

C

Beaux-Arts. — Collections

Bibliothèque :

Fournitures de livres neufs. — Marchés Taillandier et Giard. 240
Statistique de 1909 622

Musées :

Peinture. — Achats de tableaux. Marchés Thiébault-Sisson. . . 569
Marché Benjamin Constant 638

PAGES

Gravure. — Meuble porte-estampes. Marché Terquem 328
Commission. Nomination Ledieu-Dupaix. — Descamps Scrive. — Dr Franchomme 638
Industriel et Commercial. — Administrateur. Nomination Crespel. 241

Théâtre :

Direction. — 1910-1911. Traité Bourdette 241-329
Service médical. — Nominations 640
Commission des débuts. — Nominations. 425
Décors. — Marchés Piat 122-333
Orchestre. — Emplois vacants. Jury de concours. 639-640
Places gratuites. — Inscriptions. Avis au public. 426

Enseignement des Beaux-Arts :

Fondation Colbrant. — Commission administrative. Nomination Haeuw. 641
École des Beaux-Arts. — Commission. Nomination Facq. . . . 640
Inspection 1910. Rapport Fath. 123
Professeurs. Boulanger. Suppléant. Traitement. 644
Caudrelier 246-642
Darchez 643
Dubuisson 246
Hodebert. Congé 75-245
Huriez 333-427
Portebois. 644
Sée. 334
Bourses et prix. Avis 126
École régionale d'architecture. — Secrétaire. Nomination Couvreur 126
Professeur. Mollet. Nomination 127
Conservatoire. — Commission de patronage et de surveillance. 247-428
Classe élémentaire de Solfège. Création 248
Rapport de l'Inspecteur de l'Enseignement musical. 249

PAGES

Emplois vacants. Concours sur titres 248-334-645
Professeurs. Nominations. Surmont 20
Martin 429
Ducamp 429
Ortille. Honorariat 428

D

Enseignement

Enseignement supérieur :

Cours public d'histoire de l'Art. — Institution. Remerciements 75

Enseignement secondaire :

Lycée Fénelon. — Denrées. Adjudications à divers. 746
Marchés Coll et Dereeper. 21
Marchés divers 128
Maîtresse d'internat. Carré et Bonnay. 646
Deruy et Parez. 745

Enseignement primaire :

Augmentation des dépenses. — Réponse à un vœu. 589
Caisse des Écoles. — Compte rendu pour 1909 130
École foraine. — Professeurs. Nomination. 431
Rapport 650
Personnel. — Professeur d'anglais. Declercq. 251
Cours de dessin et Travaux manuels. Dugardin 251
Professeur de Gymnastique. Nys 21
Cours de chant. Terlet. 251
Matériel d'enseignement et Ouvrages de Bibliothèque. — Adjudication Robbe et Malagié. Cahier des charges 22
École Baggio. — Jury d'examen. Nomination 430
Année scolaire 1909-1910. Rapport. 647

PAGES

Cours municipaux :

Arboriculture. — Programme pour 1910. 28
Chauffeurs. — Programme pour 1910 26
Filature et Tissage. — Programme pour 1910-1911. 655
Langues étrangères. — Programme pour 1910-1911. 653

E

Établissements d'intérêt public. — Collectivités. — Personnes morales.

Bureau de Bienfaisance :

Administrateur. — Titren 746
Statistique pour 1909 747
Réponse à un vœu du Conseil municipal. 252

Hospices :

Administrateur. — Combemale. 751
Legs Van Autrève. — Approbation. 698

Mont-de-Piété et Fondation Masurel :

Statistiques pour 1909. 658

Œuvres diverses :

Asile de nuit. — Statistique pour 1909 33
Caisse d'épargne. Statistique pour 1909. 660
Compagnie Immobilière. — Administrateur Decroix. 751
Legs Violette. — Prime. Attribution 753
Crèches. — Denrées. Adjudications Ferrier et Couvreur. 752
Fourneaux économiques. — Trésorier. Bos-Richard. 665
Ouverture et lieux de distribution. 664
Denrées. Adjudications à divers. 665
6me lot. Marché Bulteel 752

PAGES

Enfants du premier âge. — Compte financier pour 1909. . . . 336
Fondation Boucher-de-Perthes. — Attribution de primes. . . . 432
Comptable spécial. Sagon. 335
Invalides du Travail. — Administrateurs. . . . . 3 -753
Mutualité Maternelle. — Compte moral pour 1909 136
Société de Charité maternelle. — Compte moral pour 1909. . . 253
Sourds-Muets. — Compte financier pour 1909. 342
Sou des Écoles laïques. — Statistique pour 1909. 138
Œuvre des Jardins ouvriers. — Compte financier pour 1909 . . 340
Œuvre de l'Arbre de Noël. — Compte financier pour 1909 . . . 337
Jeunesse Prévoyante. — Compte financier pour 1909-1910. . . . 666
Union française de la Jeunesse. — Compte financier pour 1908-1909. 339
Caisse de chômage. — Commission. Nomination. 436
Société de protection des engagés volontaires elevés sous la tutelle administrative. — Compte financier pour 1909. . . . 338-569
Société française de secours aux blessés militaires. — Compte financier pour 1909-1910. 438

F

Finances.

Recettes :

Droits de Place. — Produits de 1909. 756
Etalagistes. Modifications. 570
Marché du Faisan. Modification. 442
Droits de Voirie. — Tarif. Modification 239
Octroi. — Produits en 1909. 669

Dépenses :

Comptables spéciaux. — Assistance. Morel. 754
Colonies Scolaires. Minet. 487

PAGES

École des Beaux-Arts. Gavelle 754
École de Natation. Tickets. Deswaf 439
École Régionale d'Architecture. Dehaudt 754
Entrepôts. Dilly 754
État civil. Favier 754
Fêtes. Desrousseaux 754
Finances et Contrôle. Gilquin 754
Fondation Boucher-de-Perthes. Sagon 335
Lycée Fenelon. Agent spécial de l'Internat 754
Musées. Deully 754
Sapeurs-Pompiers. Crombet 349
Travaux. Pergant 754
Ouvertures de crédits 30-84-140-254-439-670-754

Emprunts :

Emprunt de 2.400.000 francs. Autorisation. Décret 671
Modifications 673

Budgets et Comptes :

Budget pour 1910. Approbation 31

G

Salubrité. — Sécurité

Alimentation :

Statistique pour 1909 757
Boissons et comestibles consommés depuis 1883. — Tableau . . 573
Viande de cheval, âne et mulet. — Réglementation 441
Laboratoire municipal. — Statistique pour 1910 760
Statistiques mensuelles 34-85-147-255-346-445-446-574-675-759
Abattoir. — Règlement intérieur. Modifications 442
Fonctionnement en 1909 257

PAGES

Taxes d'abatage. Modifications 87
Enlèvement des vases et issues. Traité Beauvois. 72-120
Eaux résiduaires. Usine d'épuration. Marché Degoix. . . . 763
Location de locaux 141
Halles et Marchés. — Marché du Faisan. Tarif des droits de place. Modification. 442
Docks et Entrepôts. — Statistique pour 1909. 78

Distribution d'eau. Bains :

Distribution d'eau. — Statistique pour 1909 761
Abattoir. Forage. Marché Brégi 343
Travaux d'installation. Marché Degoix. 343
Usine d'Emmerin. — Garniture métallique. Marché Cie des garnitures métalliques 571
Machine. Garniture. Marché Brunner 142
Captation d'eau potable. — Puits de Wattignies. Marché Degoix. 344
Fourniture d'énergie électrique. Traité. 88
Forage et sondage à la Bassée. Marchés Chartiez. 32-763
Thermomètres enregistreurs. Marché Richard 572
Niveau et mire parlante. Marché Morin 684
Laboratoire d'études à l'Institut Pasteur. Marché divers . . 609
Bains. — Serviettes. Fourniture. Marché Lechien et Lefort . . . 763
Etablissement rue des Sarrazins. Ouverture. Horaire 143
Ecole de natation. Comptabilité des tikets. Deswaf 439
Exploitation en 1909 et 1910. Tableaux comparatifs. . . 575
Tarif 443
Alimentation des Bassins. Adjudication Dutilleul. . . . 327

Hygiène :

Dispensaire. — Médecin. Bertin. 237
Vaccination et revaccination. — Avis au public. 289-679
Statistiques sanitaires. . . . 86-148-287-288-347-348-447-576-577-677-678-766
Statistiques diverses . . . . . 463 à 552

PAGES

Cimetières :

Règlement. — Modifications 89-143
Cimetière du Sud. — Monument du Souvenir français. Marché Deffrennes 610
Legs Van Autrève. — Approbation 698

Police :

Statistique pour 1909. 35
Commissaires de Police. — Nominations Ducreux. Lamour . . . 145-572
Chenil municipal. — Rapport. 684
Délégué à la surveillance. Ovigneur. 293
Lieux ouverts au public. — Commission de sécurité. Nominations Dehaudt, Tournant et Sauvage 448
Nomination Boivin. 674
Cinématographes. — Règlement. Modifications. 144
Cirque, Place de la République. — Interdiction de fumer. . . . 449
Hippodrome. Interdiction de fumer. 449
Voie publique. — Circulation des voitures, rue des Sept Agaches. 424
Voitures de place. Tarif. Modification. 294
Fiacres-taximètres. Tarif. Autorisation. 296
Taximètres automobiles. Tarif. Modification. 344
Halles centrales. Chiens attelés. Musellement 571
Marchands ambulants. Médailles d'inscription. 145

Sapeurs-Pompiers :

Officiers. — Nomination 146
Comptable spécial. — Crombet 349
Caisse de Retraites. — Règlement. Modification. 772
Achat d'un cheval. — Marché Leclercq. 297
Fourrages. — Adjudication Six-Waquiez 764

PAGES

H

Services municipaux.

Statistiques pour 1909. 767
État du Personnel 354
Levées de peines disciplinaires 405

SECRÉTARIAT :

Nominations et promotions :

Alhant. 90
Assoignion. 90
Carlier. 90
Covin 90
Delamare 90-96
Descarpentries, Félix. 97
Dreyfus dit Jeandouzy. . . . 90-96
Mouraux 90
Payement. 90
Peirsegaele 90
Ronse. 90

Suppression d'emploi :

Expropriations. Gobert 450

ÉLECTIONS :

Nominations et promotions :

Billiaert. 90
Delonque, Eugène. 90

CONTRIBUTIONS :

Nominations et promotions :

Delelis. 90
Delonque, Oscar 90
Descarpentries, Robert 90
Lherbier. 90
Lefébure 90

Mesure disciplinaire :

Lefebure 686

BUREAU MILITAIRE :

Nominations et promotions :

Anchin 90
Desrousseaux 90
Doyennette 40-349

PAGES

ÉTAT CIVIL :

Nominations et promotions :

Becquart 90
Boucher 97
Brasseur 685
Brodelle 578
Coppens 97
Delamare 450-685
Deroulez 90

Congé :

Favier 450

ASSISTANCE :

Promotion :

Morel, Julien 90

ARCHIVES :

Baudouin 90

DACTYLOGRAPHES :

Nominations et promotions :

Bottequin 90
Denoyelle 298
Duhayon 90
Seynave 90
Soyez 90

Congé :

Denoyelle 765

STÉNOGRAPHES :

Promotions :

Broyant 90
Duhayon 90
Sagon 90

RECETTE MUNICIPALE :

Nominations et promotions :

Denneulin 578
Dessève 453
Duval 578
Lecoche 578

PAGES

FINANCES ET CONTRÔLE :

Nominations et promotions :

Avocat 90
Beaucamps 90
Broyant. 90
Chardin 90
Darras 90
Delannoy 90
Delporte. 452
Destringuez 298
Doléac. 90
Fray. 90
Gilquin 90
Lefebvre, Paul. 90
Leroy 90
Petit E. 90
Vermeersch 90

SERVICE DE LA COLLECTE :

Nominations et promotions :

Catteau 90
Delcluze. 90
Devroé. 90
Morelle 90
Petit 90
Schiettecatte. 90
Squeder. 90

Mesure disciplinaire :

Catteau. 689

TRAVAUX :

Nominations et promotions :

Baron 90
Doutrelong 90
Gasque 90
Lecat 40
Lesage 90
Parsy 90
Pe gant. 90
Rossert 90
Stequelbout (Mme) 98
Sterckmann 90
Steyaert. 300
Vaillant 149

Mesure disciplinaire :

Bouvet. 686

OCTROI :

Nominations :

Delporte, Préposé en chef. 451

PAGES

Docteur Milat, Médecin 90

Mesure disciplinaire :

Desaint 689

POLICE :

Nominations et promotions :

Commissaires. — Ducreux . . 145 Lamour 572

Agents 41-303-579

Docteur Bertin . . . . . 90 Docteur Swynghedauw 303

Lamérand . . . . . 41 Zunequin 90

Mise en disponibilité :

Faure 305-351-459

Mesure disciplinaire :

Ducourant 100

Grève des Cheminots :

Gratifications 691

JARDINS :

Promotions :

Bédène . . . . . 90 Obry 41

Blanquart . . . . . 41 Saint-Léger 90

Bouquet, Charles . . . . . 41 Sezille 41

Bouquet, Julien 41

CIMETIÈRES :

Promotions :

Billiet . . . . . 90 Soudoyez 90

Constant . . . . . 90 Tisserand 90

Gaillard 90

PESAGE PUBLIC :

Promotion :

Pollet 90

PAGES

RÉSEAU TÉLÉPHONIQUE :

Promotions :

Desrumaux 90
Dourdin 90
Vanhagendoren 90

ÉCLAIRAGE :

Promotion :

Chevalier 90

DISTRIBUTION D'EAU :

Nominations et promotions :

Bavye 90
Cailliau 299
Carlier 687
Cochez 454-455
Devestel 90
Dupré 90
Dutilleul 90
Formesyn 90
Gilbert 90
Liénard 90
Loquet 90
Payelle 90

BUREAU D'HYGIÈNE :

Nominations et promotions :

Amand 90
Delecroix 41
Depret 350
Dumont 90
Gerard 90
Langlet 90
Morillon 90
Plouchart 302
Spanneut 453
Thys 90

Mesure disciplinaire :

Delecroix 688

ABATTOIR :

Mesure disciplinaire :

Demessine 690

PAGES

BAINS :

Nominations et promotions :

Blondel 150
Koch 456
Lecocq 300
Six (veuve) 300
Vanderosière 301
Vaderschelden. 457
Vandionant 300
Warez. 300

Suppression d'emplois :

Vanderosière. 456
Warez. 457

Démission :

Trébault. 455-458

PONTIERS .

Promotions :

Evrard 90
Garcette 90
Flament. 90
Pionnier. 90

HALLES ET MARCHÉS :

Promotions :

Demeestère 90
Dubus. 90

LABORATOIRE :

Nominations et promotions :

Lenseigne 688
Loire 90
Masselot. 90

BUREAU DES ÉCOLES :

Promotions :

Lefebvre. 90
Liénard 90
Minque 90
Tallon 90

INSTRUCTION PUBLIQUE :

Nominations et promotions :

Ecole des Beaux-Arts :

Gavelle 90
Lerische 90

PAGES

Ecole régionale d'Architecture :

Dubuisson. 99

Conservatoire :

Bonenfant. . . . . 100 Surmont. 98

BIBLIOTHÈQUE :

Promotions :

Baron . . . . . 149 Faucomprez 149

Mahieu . . . . . 149 Reuseau. 149

Mahieu, Georges. . . . . 149 Sorez 149

MUSÉES :

Nominations :

Cazé. . . . . 458 Guenez 302 350

THÉATRES :

Suspension et réintégration :

Blaise 150

Caisse des Retraites :

Versements arriérés : École Jean-Macé. Mlle Dugardin. 460

Gymnastique : Nys. 691

Adjudications et Marchés :

Bicyclettes : Location. Chatteleyn. 771

Cartonnages : Veuve Letellier Cahier des charges 43

Chevaux : Ferrage. Descarpentrie 306

Imprimés : Cahier des charges 776

Adjudications : Société « La Gutenberg » et G. Dubar et Cie. 775

Machine à écrire : Stanley, S. Héritage 306

Papier. Marché Combe 152

Partitions de musique, réparations et transports de pianos.

Marché Courtois 306

Partitions et Instruments de musique. Lérat 307

Photographie (objets de). Duflos-Basset 581

Téléphonie et sonneries : Adjudication Bouchery. 43

TABLE ALPHABÉTIQUE

PAGES

ABATTOIR (Voir B Bâtiments communaux, G Alimentation).
ABELARD (rue). Achat Labbe-Vigneron 424
» Aqueduc. Adjudication Guelton 745
» Elargissement. Echanges. Opérations diverses 708
ABREUVOIR (Voir G Distribution d'eau).
ACQUISITION D'IMMEUBLES (Voir B Immeubles).
ADJUDICATIONS (Voir à l'objet de l'Adjudication).
ADMINISTRATIONS DIVERSES (Voir A).
ADMINISTRATION MUNICIPALE (Voir A).
ADOLPHE-CASSE (rue). Pavage. Adjudications Degrave et Colin 718
ADRESSES (Voir A Conseil municipal).
ALDEBERT. Sapeurs-pompiers. Lieutenant 146
ALIGNEMENTS, PERCEMENTS (Voir B).
ALIMENTATION (Voir G).
ALLARD. Nouveau-Théâtre. Maquette. Marché 119
ALLEMAGNE. Vice-consul. Bastin ..... [illegible]7
AQUEDUCS (Voir B Voirie).
ARBRE DE NOËL (Voir E Sociétés).
ARBRISSEAU (chemin de l'). Location temporaire. De Pelsemacker .. 5
ARCHITECTES (Voir B Bâtiments communaux).
ARCHIVES (Voir C).
ARMAND-CARREL (rue). Aqueduc. Adjudication Carlier 569
» Interruption de circulation 425
ARQUEMBOURG (docteur). Médecin de l'Etat Civil 5-701
ARROSAGE (Voir B Voirie).
ASILE DE NUIT (Voir E Œuvres diverses).
ASSISTANCE PUBLIQUE (Voir E).
ASSOCIATIONS (Voir E Œuvres diverses).
ASSURANCES (Voir B Bâtiments communaux).
AUGIER (docteur). Médecin de l'Etat Civil 5-701
» Certificats d'aptitude physique au travail. Délivrance 116

PAGES

AUTOMOBILES (Voir G Police).
AUTORISATION D'ESTER (Voir A Contentieux).

BACHELET. Fêtes de Fives-Saint-Maurice. Comité 105
BAINS (Voir G).
BAISIERS. Diplôme d'électricien. Jury d'examen 430
BALLADEURS (Voir G Police).
BAN-DE-WEDDE (rue). Interruption de circulation 329
BARÉ. Caisse de chômage. Commission 433
» Etat Civil: Délégation 400-589
BARROIS. Fêtes de Fives-Saint-Maurice. Comité 105
BARTHÉLEMY-BOUSIGUE ET Cie. Postes de police et de pompiers à Fives. Terrassements et maçonnerie. Adjudication 703
BASCULES (Voir G Alimentation).
BASSE-DEULE (canal de la). Curage. Adjudication. Delefosse 621
BASTIN. Vice consul d'Allemagne 117
BATAILLE. Lycée Fénelon. Costumes de gymnastique. Marché 128
BATIMENTS COMMUNAUX (Voir B).
BATTET-ROGER. Fêtes de Fives-Saint-Maurice. Comité 105
BAUDOUIN. Fêtes de Moulins-Lille et du canton Sud. Comité 106
BAUX (Voir A).
BEAUVOIS. Canaux et abattoirs. Enlèvement des vases 72-120
BECKER. Location temporaire, rue Saint-Sébastien 557
BÉHIN-GÉRARD. Postes de police et de pompiers à Fives. Couverture. Adjudication 703
BELFORT (boulevard de). Interruption de circulation 619
BÉRAT. Partitions et instruments de musique. Marché 307
BERGOT. Fêtes de Moulins-Lille et du canton Sud. Comité 106
BERGUE. Fêtes de Fives-Saint-Maurice. Comité 105
BERNIER. Nouveau-Théâtre. Machinerie. Commission d'examen 8
BERNOS (abbé). Achat, rue du Prieuré, 36-38 712
BERNOS (rue). Achat Herbeaux 712
BERNARD. Sapeurs-pompiers. Capitaine Ingénieur 146
BERNARD (docteur). Médecin de l'Etat Civil 5-701
BERTAUT. Fêtes de Moulins-Lille et du canton Sud 106
BERTIN (docteur). Médecin du Dispensaire 237-701
» Médecin de la Police 5
BERTRAND. Diplôme d'électricien. Jury d'examen 430
BESSONEAU. Meeting d'aviation. Hangars. Marchés 597
BIBLIOTHÈQUE (Voir B Bâtiments communaux et C).

PAGES

BINAULD. Caisse de chômage. Commission 436
BLIN (époux). Vente, terrain place Simon-Vollant 568
BOISSART (docteur). Médecin de l'Etat Civil 701
BOITE AUX LETTRES (Voir A Administrations diverses).
BOIVIN. Commission de sécurité 674
BONET. Diplôme d'électricien. Jury d'examen 430
BONNAY. Lycée Fénelon. Maîtresse d'internat 646
BONNET. Institut Pasteur. Matelas d'amiante. Marché 669
BONNET-LABORDERIE (docteur). Médecin de l'Etat Civil 5-701
BONTE. Prise en bail, maison, rue des Fossés-Neufs 222
BONTE (veuve). Vente, rue de La Bassée prolongée 713
BORNES-FONTAINES (Voir G Distribution d'eau).
BORNES POSTALES (Voir A Administrations diverses).
BOSQUET. Fêtes de Fives-Saint-Maurice. Comité 105
BOS-RICHARD. Fourneaux économiques. Trésorier 665
BOUCHERY. Eclairage. Fournitures électriques. Adjudication 32
» Téléphonie et sonneries. Adjudication 43
BOUILLET. Fêtes de Fives-Saint-Maurice. Comité 105
BOULANGER. Ecole des Beaux-Arts. Professeur suppléant 644
BOUR. Caisse de chômage involontaire 436
BOURDETTE. Théâtres. Direction 1910-1911. Traité 241-329
» Emplois vacants à l'Orchestre. Jury de concours 639
BOURÉE. Lycée Faidherbe. Travaux de ferronnerie. Adjudication .. 77
BOURET (docteur). Médecin de l'Etat Civil 5-701
BOURNOVILLE (docteur). Médecin des Théâtres municipaux 640
BOURSE DU TRAVAIL (Voir Œuvres diverses).
BOURSE (rue de la). Dénomination 72
BOUVET. Conservatoire. Jurys de concours 428
BOUVET (Mme). Lycée Fénelon. Fruits et légumes. Fourniture. Marché 128
BOW-WINDOW (Voir B Voirie et F Recettes).
BOYELDIEU. Ecole maternelle, faubourg des Postes. Construction. Zinc, gaz et eau. Adjudication 705
BOYELDIEU. Groupe scolaire rue Dupetit-Thouars. Construction. Zinc, gaz et eau. Adjudication 706
BRACKERS D'HUGO. Liste préparatoire du jury 220
» Commission des débuts 425
BREGI. Abattoir. Forage. Marché 343
BRICHET. Location temporaire, rue Lavoisier 5
BRUMM. Lycée Fénelon. Robes d'uniforme. Marché 128

PAGES

BRUNNER. Usine d'Emmerin. Garniture métallique. Marché 142
BUDGETS ET COMPTES (Voir F).
BUE (docteur). Médecin de la Crêche 5-701
BUISINE. Fêtes de Fives-Saint-Maurice. Comité 105
BULTEEL. Fourneaux économiques. Denrées diverses. Marchés 665-752
BUREAUX (Voir H Services municipaux).
BUREAU DE BIENFAISANCE (Voir E).
BUREAUX DE POSTE (Voir A Administrations diverses).
BURIEZ. Fêtes de Moulins-Lille et du canton Sud 106

CAISSE DES ÉCOLES (Voir D Enseignement primaire).
CAISSE DES RETRAITES (Voir H).
CALMETTE (docteur). Bail, terrain à Saint-André 557
CANALISATION D'EAU (Voir B Distribution d'eau).
CANAUX (Voir B Voirie).
CANDÉLABRES (Voir G Eclairage).
CANONNIERS (Voir A Administrations diverses).
CANTELEU (pont de). Terrain. Prise en bail. Domaines 220
» (rue de). Echange Thiriez-Miellez 9
CANTINES SCOLAIRES (Voir D Enseignement primaire).
CARLIER LOUIS. Laboratoire, Faculté de Médecine, maçonnerie. Adjudication 566
CARLIER LOUIS. Aqueduc. Rue Armand-Carrel. Adjudication 569
» Aqueducs. Construction. Adjudications 621
CARLIER PAUL. Fêtes de Fives-Saint-Maurice. Comité 105
CARNOT (boulevard). Dénomination 19
» Vente Société civile « L'Iris » 568
» Vente Prestat. 567
» Vente « Société Immobilière des Grands Boulevards 714
CARPENTIER. Commission des Débuts. 425
CARRÉ. Lycée Fénelon. Maîtresse d'Internat. 646
CASSEL (rue de). Postes de Police et de Pompiers. Bail Fichelle 698
CASTELAIN. Sapeurs-Pompiers. Médecin-Major 146
CAUDRELIER. Ecole des Beaux-Arts. Professeur Suppléant 246-642
CAUDRON (Docteur). Certificats d'aptitude physique au Travail 116
» Médecin de l'Etat-Civil 5
CAULLET. Expropriation. Place du Théâtre. Acquiescement 9
CÉRÉMONIES (Voir A Fêtes).
CHAMP-DE-MARS. Foire. Bail. Autorité Militaire 592

PAGES

CHAPUIS. Conservatoire. Membre des Jurys de Concours 428
CHARBONS (Voir B Bâtiments communaux).
CHARTIEZ. Captation d'eau potable. Marchés 32-763
CHATTELEYN. Bicyclettes. Location 771
CHAUFFAGE (Voir B Bâtiments).
CHAUFFOIRS PUBLICS (Voir E Œuvres diverses).
CHAUSSÉES (Voir B Pavage).
CHEMIN DE FER (Voir B).
CHEMINS VICINAUX (Voir B Voirie).
CIMETIÈRES (Voir G).
COCHETEUX. Fêtes de Fives-Saint-Maurice. Comité 105
COILLIOT. Fêtes de Moulins-Lille et du Canton Sud. Comité 106
COINTRELLE. Fêtes de Fives-Saint-Maurice. Comité 105
COKELAER. Lycée Fénelon. Blanchissage. Marché 128
COLIN. Chaussées pavées. Reconstruction. Adjudication 620
» Pavage, rues des Montagnards et Gutenberg. Adjudication 718
» Pavage, rue de La Bassée prolongée. Adjudication 718
» Aqueduc, rue de La Bassée prolongée. Adjudication 718
COLONIES SCOLAIRES (Voir D Enseignement primaire).
COLL. Lycée Fénelon. Internat. Denrées. Marché 21-128
COLLAERT. Lycée Fénelon. Fourniture de Poisson. Marché 128
COLLECTIONS (Voir C).
COLLÈGE (Voir D Enseignement secondaire).
COLLIN. Propreté publique. Décision du Conseil d'Etat 611
COMBE. Machines à écrire. Papier. Marché. 152
COMBEMALE. Hospices. Administrateur. 751
COMMISSAIRES (Voir G Police).
COMMISSAIRES RÉPARTITEURS (Voir A Administrations diverses).
COMMISSIONS PERMANENTES OU SPÉCIALES (Voir A Conseil municipal).
COMMISSIONS SCOLAIRES (Voir D Enseignement primaire).
COMMUNAUTÉS (Voir E Œuvres diverses).
COMPAGNIE FRANÇAISE DES PAVÉS EN GRANIT. Fournitures de pavés. Adjudication 239
COMPAGNIE DES GARNITURES MÉTALLIQUES. Usine d'Emmerin. Fourniture. Marché 571
COMPAGNIES IMMOBILIÈRES (Voir E Œuvres diverses).
COMPTES (Voir F).
CONCERTS (Voir A Fêtes).
CONCESSIONS (Voir G Cimetières).
CONTENTIEUX (Voir A).

PAGES

CONSEIL DES PRUD'HOMMES (Voir A Œuvres diverses).
CONSEIL MUNICIPAL (Voir A).
CONSERVATOIRE (Voir B Bâtiments communaux, C Enseignement des Beaux-Arts).
CONSTANT, Benjamin. Tableau de peinture. Marché 638
CONTRIBUTIONS DIRECTES (Voir A Administrations diverses).
CONTRIBUTIONS INDIRECTES (Voir A Administrations diverses).
CORDONNIER. Nouveau Théâtre. Travaux en ciment armé. Commission d'examen 7
CORDONNIER. Nouveau Théâtre. Machinerie. Commission d'examen. 8
COTES IRRÉCOUVRABLES (Voir F Recettes).
COUPONS PÉRIMÉS (Voir F Emprunts).
COUDERC. Diplôme d'électricien. Jury d'examen 430
COUR DES COMPTES Voir A Conseil municipal et F Finances).
COURBEZ. Lycée Faidherbe. Plafonnage. Addjudication..... 77
» Postes de police et de Pompiers à Fives. Plafonnage. Adjudication 703
COURBEZ. Ecole Turgot. Plafonnage. Adjudication 704
COUROUBLE. Prise en bail à Douvrin 221
COURS NORMAUX (Voir C Enseignement des Beaux-Arts).
COURS PUBLICS (Voir D).
COURSES (Société des) (Voir A Fêtes).
COURTAUD, GARNIER, GIL ET Cie. Chauffage. Appareils à vapeur. 118
» Ancien Théâtre. Chauffage. Entretien des appareils 608
COURTOIS. Partitions de musique. Réparations et transports de pianos 306
COUTURIER-DELCOURT. Prise en bail à Douvrin 221
COUVREUR. Crèche. Denrées. Adjudication 752
COUVREUR. Ecole régionale d'architecture. Secrétaire 120
CRÈCHES (Voir E Œuvres diverses).
CRÉPY-SAINT-LÉGER. Caisse de chômage. Commission 436
CRESPEL. Musée industriel et commercial. Administrateur 241
CROMBET. Sapeurs-Pompiers. Comptable spécial 349
CULTES (Voir E).
CUVIER (avenue). Interruption de circulation 119-716

DALLES (Voir B Emprises).
DAMBRINE, Fêtes de Fives-Saint-Maurice. Comité 105
» Fêtes de Moulins-Lille et du Canton Sud. Comité 106

PAGES

DANCHIN. Théâtres. Emplois vacants à l'orchestre. Jury de concours 639
DANEL (Désiré). Etat-Civil. Délégation. 104
DANEL (Léonard). Etat-Civil. Délégation 556
» Fêtes de Moulins-Lille et du Canton Sud. Comité. 106
DANEL (Liévin). Invalides du travail. Administrateur 30
DANGLOS. Fêtes de Fives-Saint-Maurice. Comité 105
DARCHEZ (Madame). Ecole des Beaux-Arts. Professeur suppléant. 643
DARTOIS. Ecole Turgot. Couverture. Adjudication 704
DAUBENTON (Square). Monument Pierre Legrand. Emplacement 558
DAUTHUILE (Docteur). Médecin de l'Etat-Civil 701
DE BAR. Feux d'artifice. Marchés 104-561
DEBIEVRE. Fêtes de Fives-Saint-Maurice. Comité 105
DEBLIQUI. Charpente et Menuiserie. Adjudications. Lycée Faidherbe 77
» Laboratoire Faculté de Médecine 566
» Postes de Police et de Pompiers à Fives 703
DECARNIN-BOLLET. Prise en bail à Douvrin 221
DECLERCQ. Laboratoire municipal. Chauffage. Marché 238
DECLOCQMENT. Fêtes de Fives-Saint-Maurice. Comité 105
DECOBERT. Terres à Bénifontaine. Location 4
DE COOPMAN (Docteur). Médecin de l'Etat-Civil 701
DECRAENE. Fêtes de Moulins-Lille et du Canton Sud. Comité 106
DECROIX. Compagnie Immobilière. Administrateur 751
DEFFRENNES. Monument du Souvenir Français. Marché 610
DEFRETIN. Laboratoire Faculté de Médecine. Ferronnerie. Adjudication 566
DEGOIX. Abattoir. Installation d'eau. Marché 343
» Abattoir. Eaux résiduaires. Usine d'épuration 763
» Puits de Wattignies. Captation d'eau potable. Marché .. 344
DEGRAVE. Pavage rues des Montagnards et Gutenberg. Adjudication 718
DEHAUDT. Commission de sécurité 448
» Ecole régionale d'architecture. Comptable spécial 754
DEHON (Docteur). Certificat d'aptitude physique au travail 116
DELANNOY (Docteur). Médecin de l'Etat-Civil 701
DELATTRE. Fêtes de Moulins-Lille et du canton Sud. Comité. 106
DE LAUWEREYNS. Caisse de chômage. Commission 436
DELBRAYELLE. Fêtes de Fives-Saint-Maurice. Comité 105
DELCOURT (Veuve). Prise en bail à Douvrin 221
DELCROIX-GOSSART. Prise en bail à Douvin 221
DELFOSSE (Docteur). Médecin de l'Etat-Civil 5-701
DELHAYE. Fêtes de Moulins-Lille et du canton Sud 106

PAGES

DELEBECQ. Peinture et vitrerie. Adjudications. Laboratoire Faculté de Médecine 566
» Ecole Turgot 704
» Postes de police et de pompiers à Fives 705
» Ecole maternelle faubourg des Postes 705
DELECROIX-BRETON. Prise en bail à Douvrin 221
DELEFOSSE. Grand Carré. Entretien des berges. Marché 328
» Canaux et Egouts. Curage. Adjudication. Cahier des charges 719
DELEFOSSE. Canal de la Basse-Deûle. Curage. Adjudication 621
DÉLÉGATIONS (Voir A Conseil municipal).
DELÉPINE (Docteur). Médecin de l'Etat-Civil 5
DELEPOULLE. Fêtes de Moulins-Lille et du canton Sud. Comité 106
DELIGNE. Fêtes de Fives-Saint-Maurice. Comité 105
DELOBEL (Docteur). Médecin des Théâtres 640
DELONQUE. Dénombrement de 1911. Directeur 764
DELOS. Fêtes de Moulins-Lille et du canton Sud. Comité 106
DELPHIN-PETIT (rue). Dénomination 19
DELPLANQUE (Docteur). Médecin du dispensaire 5-701
DELPORTE. Lycée Fénelon. Fourniture de pain. Adjudication 746
DELRUE-BLANQUART. Bals populaires 561
DÉMANTELLEMENT (Voir A. Administration diverses).
DENIER DES ECOLES (Voir E Œuvres diverses).
DEPAEPE. Fêtes de Moulins-Lille et du canton Sud. Comité 106
DE PELSEMACKER. Location temporaire, chemin de l'Arbrisseau 5
DÉPENSES (Voir F).
DÉPOTOIRS (Voir F Octroi).
DEREEPER. Lycée Fénelon. Denrées. Marché 21
DEREN. Théâtres. Emplois vacants à l'orchestre. Jury de concours. 639
DESBUISSONS. Fêtes de Fives-Saint-Maurice. Comité 105
DESCAMPS, Maxime. Invalides du travail. Administrateur 30
DESCAMPS. Musée de gravure. Commission 638
DESCARPENTRIE. Chevaux. Ferrage. Marché 306
DESPITCH. Fondation Violette. Prime. Attribution 753
DESROUSSEAUX. Fêtes de Fives-Saint-Maurice. Comité 105
» Fêtes de Moulins-Lille et du canton Sud. Comité. 106
» Fêtes. Comptable spécial 754
DESWAF. Ecole de natation. Comptabilité des tickets 439
DEUILLY. Musée. Comptable spécial 754
DEVEUGLE. Jardin Botanique. Serre. Marché 610

PAGES

DEWAILLY. Commission des débuts 425
DHÉNIN. Ecole foraine. Professeur 431
DIEALLUIN. Fêtes de Moulins-Lille et du canton Sud. Comité 106
DILLY. Entrepôts. Comptable spécial 754
DISPENSE DE PURGE (Voir A Contentieux).
DISTRIBUTION D'EAU (Voir B. Bâtiments communaux et G).
DOBELS. Fêtes de Moulins-Lille et du canton Sud. Comité 106
DOCKS (Voir F).
DONATIONS et LEGS (Voir A C G).
DOUVRIN (Docteur). Médecin de l'Etat-Civil 5-701
» Certificat d'aptitude physique au travail 116
DOYENNEITE. Fêtes de Fives-Saint-Maurice. Comité 105
DRIEUX. Fêtes de Moulins-Lille et du canton Sud. Comité 106
DROITS DE PLACE (Voir F Recettes).
DROITS DE VOIRIE (Voir F Recettes).
DUBAR et Cie. Imprimés. Adjudication 775
DUBOIS. Ecole, rue Dupetit-Thouars. Adjudication 706
DUBREUCQ. Fêtes de Moulins-Lille et du canton Sud. Comité..... 106
DUBUISSON. Ecole des Beaux-Arts. Professeur intérimaire 429
DUCAMP-JÉSUPRET (Madame). Conservatoire. Professeur 429
DUCASTEL. Diplôme d'électricien. Jury d'examen 430
DUCOULOMBIER. Fêtes de Fives-Saint-Maurice. Comité 105
DUDERMEL. Lycée Faidherbe. Fumisterie. Adjudication 77
DUFFET. Sapeurs-Pompiers. Lieutenant 146
DUFLOS-BASSET. Objets de photographie. Marché 581
DUHAIN (Docteur). Médecin de l'Etat Civil 5
DUGARDIN (Mlle). Cours de dessin et travaux manuels. Professeur. 251
DUPETIT-THOUARS (rue). Groupe scolaire. Adjudications à divers. 706
DUPONCHELLE. Fêtes de Moulins-Lille et du canton Sud. Comité 106
» Etat Civil. Délégation 220-400-556
DUPONT. Laboratoire Faculté de Médecine. Gaz. Adjudication 566
DUPONT-GRUSS. Lycée Faidherbe. Jaquettes d'uniforme. Marché .. 128
DUPUIS. Théâtres. Emplois vacants à l'orchestre. Jurys de concours 639
DUPUIS (Docteur). Médecin de l'Etat Civil 5-701
DURANT. Lycée Fénelon. Vins. Marché 128
DURIEZ. Prise en bail à Douvrin 221
DURIEZ-GUILLUY. Prise en bail à Douvrin 221
DURUY (Mlle). Lycée Fénelon. Maîtresse d'internat 745
DUTILLEUL. Ecole de natation. Alimentation des bassins. Adjudication 327

PAGES

DUTILLEUL. Laboratoire Faculté de Médecine. Eaux. Adjudication 566
» Ecole Turgot. Zinc, Gaz, Eau. Adjudication 704
DUTOIT-DESRUELLES. Prise en bail à Douvrin 221

ECHANGES (Voir B Immeubles).
ECHOPPES AMBULANTES (Voir G Police).
ECLAIRAGE (Voir G).
ECOLES (Voir B Bâtiments communaux).
ECOLE DES BEAUX-ARTS (Voir B Bâtiments et C Enseignement des Beaux-Arts).
ECOLE DE NATATION (Voir G).
EGLISES (Voir B Bâtiments communaux. E Cultes).
EGOUTS (Voir B Voirie).
ELECTIONS (Voir A Conseil municipal).
EMILE-SALOMÉ (rue). Dénomination. Remerciements de la famille... 697
EMPRISES (Voir B Voirie).
EMPRUNTS (Voir F).
ENREGISTREMENT (Voir A Administrations diverses).
ENSEIGNEMENT (Voir C D).
ENSEIGNES (Voir B Emprises).
ENTREPOTS (Voir F).
EPIDÉMIES (Voir G Hygiène).
ESPLANADE (Façade de l'). Interruption de circulation 224-225
ETABLISSEMENTS DE BAINS (Voir G Distribution d'eau).
ETAQUES (rue des). Achat. Henry 712
» Vente. Fray 714
ETAT CIVIL (Voir A Police administrative).
EVIN. Eglise Saint-Etienne. Toiture. Reconstruction. Adjudication 708
EXPOSITIONS (Voir A Fêtes).
EXPROPRIATIONS (Voir B Voirie).
FACQ. Ecole des Beaux-Arts. Commission 640

FACULTÉS (Voir B Bâtiments et D Enseignement supérieur).
FAGOTS (Voir B Bâtiments communaux. Chauffage).
FANYAU. Conservatoire. Commission de patronage 247
FATH. Ecole des Beau-Arts. Inspection. Rapport 123
FATOU. Fêtes de Moulins-Lille et du Canton Sud. Comité 106
FAUCHEUR. Invalides du travail. Administrateur 30
FAUCON (Docteur). Médecin de l'Etat Civil 5-701
FAVIER. Etat Civil. Comptable spécial 754

PAGES

FERRIER. Crèches. Denrées. Adjudication 12
FÊTES (Voir A).
FICHELLE. Bail. Postes de police et de pompiers, rue de Cassel 698
FIÉVET. Fêtes de Moulins-Lille et du Canton Sud. Comité 106
FILLES SOUMISES (Voir G Hygiène, Police).
FINANCES (Voir F).
FOIRE (Voir A Fêtes).
FONDATION BOUCHER-DE-PERTHES (Voir E Œuvres diverses).
FONTAINE-DELCROIX. Prise en bail à Douvrin 221
FORTIFICATIONS (Voir A Administrations diverses, Guerre).
FOURNEAUX ECONOMIQUES (Voir E Œuvres diverses).
FOURNITURES SCOLAIRES (Voir E Enseignement primaire).
FRANCHOMME. Musée de gravure. Commission 638
FRANCK. Fêtes de Moulins-Lille et du Canton Sud. Comité 106
FRAY. Vente rue des Etaques 714

GADENNE-MAMET. Vente, rue de Valenciennes 328
GAEHLINGER (Docteur). Médecin du Dispensaire 5-701
GAILLARD. Location temporaire, rue Vantroyen 557
GARES (Voir B Chemins de fer).
GAVELLE. Ecole des Beaux-Arts. Comptable spécial 754
GIARD. Bibliothèque. Livres neufs. Marché 240
GILQUIN. Finances et Contrôle. Comptable spécial. 754
GOBERT. Commission des Débuts 425
GOMBERT. Fêtes de Fives-Saint-Maurice. Comité 105
GOSSART. Fêtes de Fives-Saint-Maurice. Comité. 105
GOSSELIN (Docteur). Médecin de l'Etat Civil.... 5
GOUBE. Lycée Faidherbe. Travaux de peinture. Adjudication 77
GRATIFICATIONS (Voir H).
GRENIER. Fêtes de Moulins-Lille et du Canton Sud. Comité 106
GRÈVES (Voir A Conseil municipal).
GRONIER. Etat Civil. Délégation 400-589
» Fêtes de Moulins-Lille et du Canton Sud. Comité 106
GROTARD (Mme). Bail. Terrain Terrain faubourg des Postes..... 592
GROUVELLE ET Cie. Nouveau Théâtre. Ventilation et chauffage. Adjudication 565
GRULOIS. Ecole Turgot. Maçonnerie. Adjudication 704
GRULOIS. Groupe scolaire, rue Dupetit-Thouars. Maçonnerie. Adjudication 707
GUELTON. Aqueduc, rue Abélard. Adjudication 745

PAGES

GUERRE (Voir A Administrations diverses).
GUILLAUME TELL (rue). Vente. Société « La Municipale » 713
GUISELIN. Etat Civil. Délégation 4
GUISELIN. Fêtes de Moulins-Lille et du canton Sud. Comité..... 106
GUTENBERG (rue). Pavage. Adjudications Degrave et Colin 718
GYMNASE (Voir D).

HABILLEMENT (Voir H Personnel).
HACQUET. Fêtes de Moulins-Lille et du canton Sud. Comité 106
HAEUW. Fondation Colbrant. Commission 641
HALLES et MARCHÉS (Voir B Bâtiments et G Alimentation).
HAMY. Caisse de chômage involontaire 436
HANOTE. Fêtes de Moulins-Lille et du canton Sud. Comité 106
HARDY. Lycée Fénelon. Epicerie. Marché..... 128
HAUTECŒUR. Vente. Rue de Maubeuge 568
HELLER. Institut Pasteur. Appareils électriques. Marché 609
HENNART (Docteur). Théâtres. Médecin 640
» Emplois vacants à l'orchestre. Jury 639
HENRY. Achat rue des Etaques 712
HERBEAUX. Achat rue Bernos 712
HERCELLE. Couverture. Adjudications. Ecole maternelle faubourg des Postes 705
HERCELLE. Couverture. Groupe scolaire rue Dupetit-Thouars 706
HERMANT. Fêtes de Fives-Saint-Maurice. Comité 105
HILLAIREAU. Revue des troupes. Tribunes. Marché 562
» Fêtes de Lille. Illuminations. Marché..... 560
HOCHEDÉ. Ecole foraine. Professeur 431
HOCHSTETTER (Docteur) Médecin du Dispensaire 5
HODEBERT. Ecole des Beaux-Arts. Professeur 75-265
HORLOGES (Voir B Bâtiments communaux).
HOSPICES (Voir E).
HOTEL DE VILLE (Voir B Bâtiments communaux).
HOTEL DES SYNDICATS (Voir E Œuvres diverses).
HOUDART. Meeting d'aviation. Clôtures et hangars. Marchés 598
HOUVENAGHEL. Fêtes de Moulins-Lille et du canton Sud. Comité 106
HURIEZ. Ecole des Beaux-Arts. Professeur..... 333-427
HYGIÈNE (Voir G).
HYPOTHÈQUES (Voir A Contentieux).

IMMEUBLES (Voir B).

PAGES

INDEMNITÉS (Voir H).
INDIGENTS (Voir G Police).
INHUMATIONS (Voir G Cimetière).
INSIGNES (Voir A Conseil municipal).
INSTITUTEURS (Voir D Enseignement primaire).
INSTITUT INDUSTRIEL (Voir D Enseignement industriel).
INSTITUT PASTEUR (Voir B Bâtiments. G Hygiène).
INSUFFISANCE DE CRÉDIT (Voir F).
INVALIDES DU TRAVAIL (Voir E Œuvres diverses).
ISLY (rue d'). Prorogation de bail. Robart 104

JACLIN (Consorts). Achat. Place des Reignaux 567
JANNY. Lycée Fénelon. Livres classiques. Marché 128
JARDINS (Voir B Promenades).
JOIRE (Docteur). Théâtre. Médecin 640
JONCQUEZ Frères.. Lycée Faidherbe. Maçonnerie. Adjudication .. 77
» Etablissement de bains, rue des Sarrazins, aménagement 326
JONCQUEZ Frères. Institut Pasteur. Etuve. Marché 610
» Ecole maternelle faubourg des Postes. Maçonnerie 705
» Aqueduc et Pavage, rue de La Bassée prolongée 718
JORAND. Fêtes de Moulins-Lille et du canton Sud. Comité 106
JURY. Délégations (Voir A Conseil municipal).
JUSTICE DE PAIX (Voir A Administrations diverses).
JUSTICE (Voir A Administrations diverses).
JUSTIFICATIONS (Voir F Dépenses).

KIOSQUES (Voir B Voirie).
KLEIN (Docteur). Médecin de l'Etat-Civil) 5-701
KOSZUL. Conservatoire. Jurys de concours 428

LA BASSÉE (rue de). Vente. Veuve Bonte 713
» Pavage et aqueduc. Adjudication Joncquez .. 718
» Achat. Labbe-Vigneron 424
LABORATOIRE (Voir G Alimentation).
LAMINE. Fêtes de Moulins-Lille et du canton Sud. Comité 106
LARIVIÈRE. Urinoirs. Fourniture. Marché 568-718
LAURENGE. Commission de Sécurité 448
LAUWERS. Poste de police et de pompiers à Fives. Ferronnerie .. 703
LAVOISIER (rue). Location temporaire. Brichet 5

PAGES

LEBAHY. Fêtes de Fives-Saint-Maurice. Comité. 105
LE BLAN-BERNARD. Invalides du travail. Administrateur 753
LEBLOND. Fêtes de Fives Saint-Maurice. Comité..... 105
LECHIEN et LEFORT. Bains. Fournitures de serviettes 763
LECLERCQ (A.). Sapeurs-Pompiers. Achat d'un cheval..... 297
LECLERCQ (Docteur). Médecin de l'Etat Civil 701
LECLERCQ (F.). Fêtes de Moulins-Lille et du Canton Sud. Comité 106
LECLERCQ (Jules). Palais des Beaux-Arts. Paratonnerres. Réfection. 238
LEDIEU-DUPAIX. Musée de gravure. Commission..... 638
LEFEBVRE. Fêtes de Moulins-Lille et du Canton Sud. Comité 106
LEGS (Voir A, C, E, G).
LEGS CHOQUET (Voir D Enseignement, E Hospices).
LEGS JONVILLE (Voir E Bureau de bienfaisance).
LEGS LARDEMER (Voir A et B Jardins)).
LEGS TRIBOU (Voir E Bureau de bienfaisance).
LELEU. Fêtes de Fives-Saint-Maurice. Comité 105
LEPERCQ. Sapeurs-Pompiers. Capitaine 146
LEPEZ. Lycée Fénelon. Fruits et légumes. Marché 128
LEPOUTRE (Docteur). Médecin de l'Etat Civil 5-701
LERANS. Laboratoire. Faculté de médecine. Plafonnage. Adjudication 566
LEROY. Fêtes de Fives-Saint-Maurice. Comité 105
LESOT. Fêtes de Moulins-Lille et du canton Sud. Comité 106
» Etat Civil. Délégation 589
LESSENNE. Etat Civil. Délégation..... 589
LETELLIER (veuve). Cartonnages. Adjudication 43
LEVECQUE-BODIN. Postes de police et de pompiers à Fives. Zinc, gaz et eau 703
LISTES ÉLECTORALES (Voir A Conseil municipal).
LOCATIONS (Voir A Baux).
LOGEMENTS INSALUBRES (Voir G Hygiène).
LOOTEN (docteur). Médecin de l'Etat Civil 701
» » des Théâtres municipaux 640
LONGRÉ. Fourniture de pavés. Adjudication 619
LOUVIÈRE (rue de la). Achat Madoux 8
LUSSIEZ. Fêtes de Fives-Saint-Maurice. Comité..... 105
LYCÉES (Voir B Bâtiments et D Enseignement secondaire).
LYS-TANCRÉ. Eglise Saint-Etienne. Toiture. Reconstruction 708
» Nouveau-Théâtre. Travaux 565

MADOUX. Achat, rue de la Louvière 8

PAGES

MALAGIE. Matériel d'Enseignement. Adjudication 22
MANDATS SPÉCIAUX (Voir A Administration municipale).
MANÈGE (Voir B Bâtiments communaux).
MARCHÉS (Voir B Bâtiments et G Alimentation).
MARCHÉS DE GRÉ A GRÉ (Voir à l'objet du marché).
MARRONNIERS (allée des). Interruption de circulation 119-224-225
MARQUISES (Voir B Emprises).
MARTHE. Conservatoire. Jurys de concours 428
MARTIN-LECREUX (Mme). Conservatoire. Professeur 429
MATÉRIAUX (Voir B Voirie).
MATHIAS-DELOBEL (avenue). Interruption de circulation 119-716
MAUBEUGE (rue de). Vente Hautecœur 568
MEIER. Palais d'Eté. Patinage à roulettes. Convention 593
MENU. Conservatoire. Commission de patronage 247
MERTZ. Fêtes de Moulins-Lille et du canton Sud. Comité 106
MEYER. Conservatoire. Jurys de concours 428
MEYNIER. Diplôme d'électricien. Jury d'examen 430
MILITAIRES (Voir A Administrations diverses).
MILLARD-TANCRÈDE. Lycée Fénelon. Chapeaux d'uniforme. Marché .. 128
MILLAT (Docteur). Médecin du Dispensaire 5
» » de l'Octroi 701
MINET. Colonies scolaires. Comptable spécial 437
MINET (Docteur). Médecin de l'Etat Civil 5
» Certificats d'aptitude physique au travail 116
MOITIÉ (Docteur). Médecin de l'Etat Civil 5-701
MOLLET. Ecole régionale d'architecture. Professeur 127
MONUMENTS (Voir A Conseil municipal et B Bâtiments).
MONTAGNARDS (rue des). Pavage. Adjudications Degrave et Colin .. 718
MONT-DE-PIÉTÉ (Voir E).
MONTAIGNE. Illuminations. Marché 596
» Ecole Turgot. Ferronnerie. Adjudication 704
MONVOISIN. Prise en bail, à Douvrin 221
MOREAU. Fêtes de Moulins-Lille et du canton Sud. Comité 106
MOREL. Chauffage. Entretien. Marché 118
MOREL (Julien). Assistance. Comptable spécial 754
MORIN. Laboratoire de l'Institut Pasteur. Marché 684
MUSÉES (Voir B Bâtiments et C).
MUSIQUE (Voir A Fêtes).

NOBIRON. Diplôme d'électricien Jury d'examen 430

PAGES

NYS. Professeur de gymnastique 21

OBSÈQUES (Voir A Conseil municipal).
OCTROI (Voir F et H).
ODOUX. Nouveau-Théâtre. Machinerie. Adjudication 703
OFFICE SANITAIRE (Voir G Hygiène).
ORPHELINS PAUVRES (Voir E).
ORTILLE (Mlle). Conservatoire. Professeur honoraire 428
OVIGNEUR. Etat Civil. Délégation 589
» Chenil municipal. Surveillance 293

PAINBLAN (Docteur). Sapeurs-pompiers. Médecin-major 146
PAJOT. Etat Civil. Délégation 589
PALAIS DES BEAUX-ARTS (Voir B Bâtiments et C Musées).
PALAIS RAMEAU (Voir B Bâtiments).
PAREZ (Mlle). Lycée Fénelon. Maîtresse d'internat 745
PASCALIN. Conservatoire. Commission de patronage 247
PATIN (Jules). Sapeurs-pompiers. Capitaine 146
PERGANT. Travaux. Comptable spécial 754
PERSONNEL (Voir H).
PERSONNES MORALES (Voir E Œuvres diverses).
PETIT. Groupe scolaire, rue Dupetit-Thouars. Peinture. Adjudication 706
PETIT O. Commission des débuts 425
PICAVET. Fêtes de Moulins-Lille et du canton Sud. Comité 106
PIAT. Théâtres. Construction de décors. Marché 333
» Opéra « Sigurd ». Décors 122
PIERRE LEGRAND. Monument. Inauguration 325
PIERRET (Docteur) Médecin de l'Etat Civil 701
PLAN DE LA VILLE (Voir B Voirie).
PLAQUET. Ecole foraine. Professeur 431
POLICE (Voir G et H).
POLICE ADMINISTRATIVE (Voir A).
POMPES (Voir G Distribution d'eau).
POMPES FUNÈBRES (Voir G Cimetières).
PONTS (Voir B).
PORTEBOIS. Ecole des Beaux-Arts. Professeur 644
POSTES (Voir A Administrations diverses).
POULNOT. Achat, rue du Prieuré 713
PRESTAT. Vente, boulevard Carnot 567

PAGES

PRIEURÉ (rue du). Achat, abbé Bernos 712
Achat Poulnot 713
Interruption de circulation 716
PRISES EN BAIL (Voir A Baux).
PROCESSIONS (Voir G Police).
PROCÈS-VERBAUX (Voir A Conseil municipal).
PROMENADES (Voir B).
PROPRETÉ (Voir B Voirie et G Hygiène).

QUEF. Conservatoire. Jurys de concours 428

RATEZ. Théâtres. Emplois vacants à l'orchestre. Jury de concours .. 639
» Commission des débuts 425
RAVET. Illuminations. Marchés 561-597
RAZEMON (docteur). Médecin de l'Etat Civil 5
» Certificats d'aptitude physique au travail 116
RÉCEPTION DE TRAVAUX (Voir à l'objet des Travaux).
RECETTES (Voir F).
RÈGLEMENT SANITAIRE (Voir G Hygiène).
RÉGNIER. Commission des débuts 425
RÉGNIER. Lycée Fénelon. Vidange des fosses. Marché 238
REIGNAUX (place des). Achat. Consorts Jaclin 567
RÉMY. Fêtes de Fives-Saint-Maurice. Comité 105
RÉPARTITEURS (Voir A Administrations diverses).
RÉSERVISTES (Voir A Administrations diverses).
RICARDO. Conservatoire. Jurys de concours 428
RICHARD. Thermomètres enregistreurs. Marché 572
RICHARD-LESAY (Docteur). Médecin des Théâtres municipaux 640
RICHEBÉ. Fêtes de Fives-Saint-Maurice. Comité 105
RIVIÈRE EUGÈNE. Ecole maternelle, faubourg du Sud. Charpente .. 705
» Ecole, rue Dupetit-Thouars. Menuiserie et quincaillerie 706
RIVIÈRE (Louis). Fêtes de Fives-Saint-Maurice. Comité..... 105
ROBBE. Ouvrages de bibliothèque. Adjudication 22
ROBIN. Fêtes de Moulins-Lille et du canton Sud 106
ROBLEDS (rue des). Interruption de circulation 329
RONCHIN (champ de manœuvres de). Meeting d'aviation. Prise en bail 557
ROSSIGNOL. Lycée Faidherbe. Charbons. Marché 128
ROUZÉ. Fêtes de Moulins-Lille et du canton Sud. Comité 106

PAGES

RUES, PLACES, AVENUES (Voir B Voirie).

SABLÉ (Docteur) Médecin de l'Etat Civil 701
SAGON. Fondation Boucher-de-Perthes. Comptable spécial 335
SAILLIES (Voir B Voirie).
SAINT-ANDRÉ (rue). Interruption de circulation 618
SAINT-PIERRE (rue). Interruption de circulation 716
SAINTE-CATHERINE (rue). Bail. Thuilliez Emile 593
SALEMBIER. Fêtes de Moulins-Lille et du canton Sud. Comité 106
SALUBRITÉ (Voir G Hygiène).
SANATORIA (Voir E Œuvres diverses).
SAPEURS-POMPIERS (Voir G).
SAUVAGE. Commission des débuts 425
COMMISSION DE SÉCURITÉ 448
SCRIVE. Musée de gravure. Commission 638
SECTIONNEMENT ÉLECTORAL (Voir A Conseil municipal).
SECOURS (Voir H et A).
SÉE. Ecole des Beaux-Arts. Professeur intérimaire 334
» Institut de physique. Chauffage. Réparations. Marché 118
» Musées. Chauffage. Adjudication 609
SELOSSE. Bail. Presbytère de l'église Saint-Martin d'Esquermes .. 4
SELVES. Fêtes de Moulins-Lille et du canton Sud. Comité 106
SÉNAT. Délégations (Voir A Conseil municipal).
SEPT-AGACHES (rue des). Circulation des voitures 424
SERVICES MILITAIRES (Voir A Administrations diverses).
SERVICES MUNICIPAUX (Voir H).
SEYNAVE. Fêtes de Moulins-Lille et du canton Sud. Comité 106
SIMONNET. Fêtes de Moulins-Lille et du canton Sud. Comité 106
SIMON-VOLLANT (place). Vente, époux Blin 568
SION. Foire. Postes de police et de pompiers 596
SITUATION FINANCIÈRE (Voir F Affaires générales).
SIX-WAQUIEZ. Sapeurs-pompiers. Fourrages. Adjudication 764
SMAGGHE. Fêtes de Fives-Saint-Maurice. Comité 105
» Fêtes de Moulins-Lille et du canton Sud. Comité 106
SOBRIE. Etablissement de bains, rue des Sarrazins. Objets mobiliers. 327
SOCIÉTÉS (Voir E).
SOCIÉTÉ DE CHARITÉ MATERNELLE (Voir E Œuvres diverses).
SOCIÉTÉS DE MUSIQUE (Voir A Fêtes).
SOCIÉTÉ DES SCIENCES (Voir E Œuvres diverses).
SOCIÉTÉ DE SECOURS MUTUELS (Voir E Œuvres diverses).

PAGES

SOCIÉTÉ « Chaudronnerie de Moulins-Lille ». Bains, rue des Sarrazins. Alimentation du générateur. Marché 327
SOCIÉTÉ GÉNÉRALE DES CONSTRUCTIONS EN BÉTON ARMÉ. Nouveau Théâtre. Adjudication 239
SOCIÉTÉ IMMOBILIÈRE DES GRANDS BOULEVARDS. Vente, boulevard Carnot 714
SOCIÉTÉ CIVILE « L'Iris ». Vente, boulevard Carnot 568
SOCIÉTÉ « La Gutenberg ». Imprimés divers. Adjudication 775
SOCIÉTÉ « La Municipale ». Vente, rue Guillaume-Tell 713
SOCIÉTÉ LILLOISE D'ÉCLAIRAGE ÉLECTRIQUE. Puits de Wattignies. Traité. 88
SOCIÉTÉ DES MINES DE LENS. Fourniture de charbons. Marché 608
SOCIÉTÉ DES MINES D'OSTRICOURT. Fourniture de charbons. Marché .. 566
SOLIDARITÉ SOCIALE (Voir E Œuvres diverses).
SOUBISE (avenue de). Interruption de circulation 119
SOU DES ÉCOLES (Voir E Œuvres diverses).
SOUDOYEZ. Fêtes de Moulins-Lille et du canton Sud. Comité 106
» Fêtes de Fives-Saint-Maurice. Comité 105
SOURCES (Voir G Distribution d'eau).
SOURCE (rue de la). Dénomination 19
SOUSCRIPTIONS (Voir A).
SOUS-LOCATIONS (Voir A Baux).
SOUTIENS DE FAMILLE (Voir A Administrations diverses).
SPINART. Sapeurs-pompiers. Sous-lieutenant 146
SQUARES (Voir B Jardins).
STANLEY S. Héritage. Machine à écrire. Achat 306
SUBSIDES (Voir A, C et D).
SURMONT. Conservatoire. Professeur 20
SWYNGHEDAUW (docteur). Médecin de la Police 701
SYNDICATS OUVRIERS (Voir E Œuvres diverses).

TABACS (Manufacture des). (Voir A Administrations diverses).
TACONNET (docteur). Médecin de l'Etat Civil 5-701
TAILLANDIER. Fourniture de livres neufs 240
TALLON. Dénombrement de 1911. Directeur 764
TARD. Théâtres municipaux. Emplois vacants à l'Orchestre Jury de concours 639
TATOUX. Musée d'Histoire naturelle. Vitrine. Transformation. Marché 564
TAVERNIER (docteur). Médecin du Dispensaire 5
TAXE (Voir F Recettes).

PAGES

TAXE MILITAIRE (Voir A Administrations diverses).
TEFFRI. Fêtes de Moulins-Lille et du canton Sud. Comité 106
TÉLÉGRAPHES (Voir A Administrations diverses).
TÉLÉPHONE (Voir B Bâtiments communaux).
TERLET (Mlle). Professeur de chant 251
TERQUEM. Musée de gravure. Meuble porte-estampes 328
THÉATRES (Voir B Bâtiments communaux et C).
THÉATRE (place du). Expropriation. Acquiescement. Caullet-Lewalle. 9
THIBAUT. Commission des débuts 425
THIÉBAULT-SISSON. Musée. Achat d'un tableau 569
THIRIEZ-MIELLEZ. Echange, rue de Canteleu 9
THUILLIEZ Emile. Bail, maison, rue Sainte-Catherine 593
THUILLIEZ Jules. Groupe scolaire, rue Dupetit-Thouars. Serrurerie. 706
» Ecole, faubourg des Postes. Ferronnerie 705
TITREN. Bureau de bienfaisance. Administrateur 746
TOURNANT. Concours agricole. Installation. Marché 326
» Commission de sécurité 448
TRAMPONT (docteur). Médecin du Dispensaire 5-701
TRAMWAYS (Voir B).
TRANSACTIONS (Voir A Contentieux).
TRAVAUX (Voir B).
TRAVAUX CONFORTATIFS (Voir B Emprises).
TRIBUNAL DE COMMERCE (Voir A Conseil municipal)
TROTTOIRS (Voir B Voirie).

UNION DES ETUDIANTS DE L'ETAT (Voir E Œuvres diverses).
UNION FRANÇAISE DE LA JEUNESSE (Voir E Œuvres diverses).
UNIVERSITÉ (Place de l'). Dénomination. 20
URINOIRS (Voir B Voirie).

VACCINATION (Voir G Hygiène).
VAILLANT. Lycée Fénelon. Droguerie et Brosserie. Marché 128
VAILLANT-DESCHINS. Ecole, faubourg des Postes. Plafonnage. Marché. 705
VALENCIENNES (rue de). Vente Gadenne-Mamet 328
VAN AUTRÈVE. Acceptation..... 698
VAN COPPENOLLE. Fêtes de Moulins-Lille et du Canton Sud. Comité .. 106
VANHECKE (Docteur). Médecin de l'Etat Civil 701
VANHEMENS. Zingage et couverture en plomb. Marché..... 119
VANLAER. Caisse de chômage. Commission 436
VANNER. Fêtes de Fives-Saint-Maurice. Comité. 105

PAGES

VANNES (Voir B Canaux).
VANTROYEN (rue). Location temporaire. Gaillard 557
VASSEUR. Prise en bail à Douvrin 221
VENDEVILLE. Fêtes de Moulins-Lille et du Canton Sud. Comité 106
VENTES (Voir B Immeubles).
VERHAEGHE (E.) (docteur). Médecin de l'Etat Civil 5-701
VÉRIFICATION DES DENRÉES (Voir G Alimentation).
VIDANGES (Voir G Hygiène).
VINCENT (Docteur). Médecin de l'Etat Civil 5-701
VINES. Conservatoire. Jurys de concours 428
VISTE. Lycées Faidherbe et Fénelon. Gaz et Eaux. Adjudications. 77-128
VOIRIE (Voir B).
VOITURE CELLULAIRE (Voir G Police).
VRANKEN. Fêtes de Moulins-Lille et du canton Sud. Comité 106

WALLAERT. Invalides du travail. Administrateur 753
WARTEL. Fêtes de Moulins-Lille et du Canton Sud. Comité 106
WAUQUIER. Fêtes de Moulins-Lille et du Canton Sud. Comité 106
WAUQUIER. Caisse de chômage. Commission 436
WESSBECKER. Nouveau Théâtre. Rideau métallique 703
WIART. Meeting d'aviation. Tentes et clôtures. Marché 597
» Ecole Turgot. Charpente. Adjudication 704
WICART (Œuvre Pie). (Voir C Enseignement des Beaux-Arts).
WOUTERS. Conservatoire Jurys de concours..... 428

ZONES MILITAIRES (Voir A Administrations diverses).
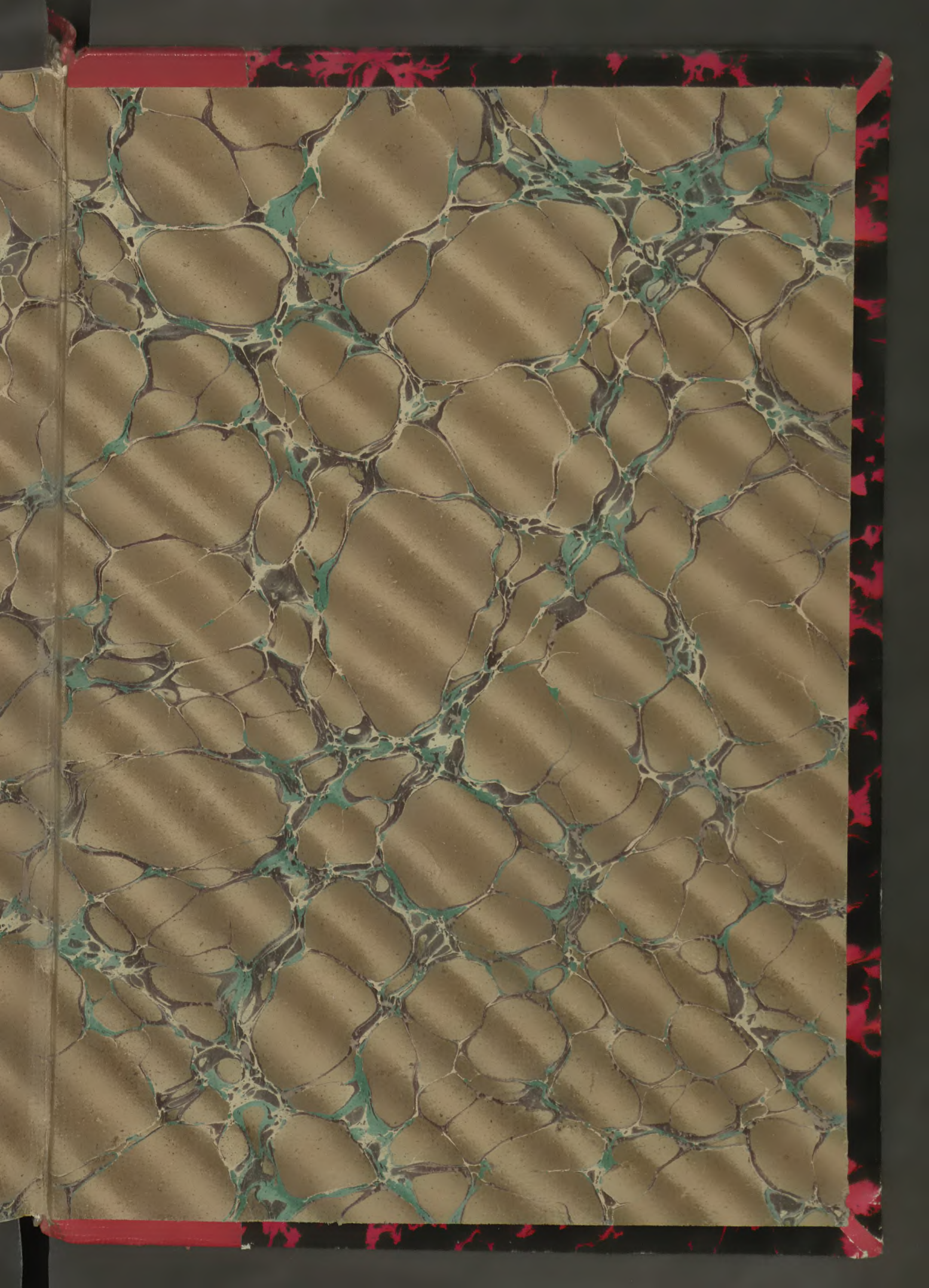
11-22/6G. DUBAR & Ce, IMP. LILLE